RÉPERTOIRE

DES

TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE,

PAR UNE COMMISSION SPÉCIALE,

PUBLIÉ

SOUS LA DIRECTION DE M. P.-M. ROUX,

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL.

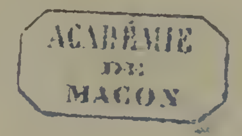
TOME PREMIER.



MARSEILLE,

IMPRIMERIE DE CARNAUD FILS, RUE 2me CALADE, N° 1.

1837.



AVIS.

La Société de statistique de Marseille déclare qu'en consignant dans son répertoire les travaux qui lui paraissent dignes de l'impression, elle n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises par les auteurs.



RÉPERTOIRE

DES

TRAVAUX

DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE.

PREMIÈRE PARTIE.

STATISTIQUE DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE.

Nous nous attacherions à démontrer ici les avantages de la Statistique, s'ils n'étaient suffisamment reconnus des amis de tous les genres de progrès.

Les importans services que rend chaque jour la Société de statistique de Marseille, ne sont pas moins incontestables. *Cette Société, dont les travaux ont pour objet les faits physiques et moraux qui concernent le département des Bouches-du-Rhône, a plus spécialement en vue de constater les besoins de Marseille et d'accueillir tout ce qui peut tendre à l'amélioration de son commerce, de ses manufactures, de son agriculture, des lettres, des sciences et des arts. Elle accueille cependant tous les renseignemens qui peuvent servir à la Science, qu'elles que soient les contrées qui les aient fournis.* (Art. 1er de son règlement.)

Dès 1827, époque de sa fondation, la Société de statistique de Marseille n'a cessé de se livrer à de laborieuses investigations. Par les divers rapports quelle a fait imprimer, elle a donné une idée de sa marche progressive vers le but qu'elle s'est proposé. Mais, une simple analyse de ses actes ne repondait que jusques à un certain point à la bonne opinion qu'on en avait; ils profitaient seulement à ses membres et aux administrations avec lesquelles elle a des relations suivies.

Afin que tant de travaux ne soient plus stériles pour personne, elle s'est proposée de les féconder par la publicité. Regardés avec raison comme une continuation de la Statistique du département des Bouches-du-Rhône, due à feu le comte de VILLENEUVE, préfet, ils justifieront la confiance que ce digne administrateur témoignait souvent à notre compagnie; ce qu'il fit surtout, dans l'une de nos séances, en disant à M. Charles DUPIN, membre honoraire qui y assistait, que la Société de statistique de Marseille avait dépassé les espérances qu'il en avait conçues.

L'intention de la Société étant de coopérer efficacement au bien être général, elle consignera dans son répertoire les faits les plus propres à nous fixer sur les moyens d'atteindre ce but.

Si quelquefois de tels faits, dégagés de toutes réflexions, sont uniquement produits pour être utilisés par les savans, d'autres fois et le plus souvent, nous en ferons des applications aux sciences et aux arts dans des vues de progrès. Nous ne négligerons en un mot l'insertion d'aucun des documens capables de faire connaître notre pays, tel qu'il est et tel qu'il pourrait être; nous deroulerons le tableau des richesses qu'il possède, des améliorations qu'il réclame, etc.

Protégé par nos magistrats, encouragé par le vœu de nos compatriotes, notre journal, nous aimons à nous le persuader, sera généralement approuvé. Au reste, en considérant qu'un ouvrage de ce genre doit trouver son appui

dans son utilité, nous sommes sans doute dispensés de prendre des précautions pour en assurer le succès.

Le répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille se composera de quatre livraisons par an. Elles paraîtront à des époques indéterminées, mais autant que possible, de trois en trois mois, et formeront un volume in-8° de 600 pages environ, qui sera terminé par une table des matières.

Chaque livraison imprimée sur beau papier, caractère petit romain, et à laquelle on ajoutera les planches qui auront été jugées nécessaires à l'intelligence du texte, sera divisée en trois parties qui renfermeront : 1° des mémoires, observations, tableaux et généralement tout ce qui aura paru digne d'être imprimé parmi les travaux essentiellement statistiques concernant Marseille et le département des Bouches-du-Rhône. 2° Sous le titre de *Tablettes statistiques*, des articles de statistique universelle, originaux ou extraits des recueils périodiques et qui seront évidemment d'un intérêt direct pour nos concitoyens. 3° Un extrait des procès verbaux des séances de la société.

Tous les cinq ans nous donnerons une table analytique et raisonnée des travaux contenus dans les cinq volumes qui auront paru. Nous faciliterons ainsi la recherche des détails liés à chaque sujet.

MÉTÉOROLOGIE.

Ce qui doit fixer d'abord l'attention de quiconque s'occupe de la Statistique d'un pays, ce sont les rapports de celui-ci avec les divers états du ciel. De là, les phénomènes seulement *astronomiques* et les changemens qui ont lieu sous le ciel sublunaire, à peu de distance de la terre. C'est à l'étude de ces changemens, c'est à dire, des phénomènes *météorologiques*, que le statisticien doit principalement se livrer, vu leur influence si notoire sur l'homme, sur les animaux, sur les végétaux. L'agronome et le cultivateur n'en tirent-ils pas des indices dont ils savent profiter ? Le médecin n'y découvre-t-il pas des causes de maladies et cette connaissance ne le rend elle pas apte à tracer de bons traitemens hygieniques et curatifs ? Ne sont-ils pas interrogés, ces phénomènes, par le navigateur, avant d'entreprendre ses voyages, par le spéculateur, avant de faire ses assurances, etc. ?

Les anciens ont traité de la météorologie d'une manière peu fructueuse, parce qu'ils n'avaient pas les instrumens à l'aide desquels il nous est au moins facile, depuis environ un siècle qu'ils ont été successivement découverts, de bien préciser les qualités de l'atmosphère. Toutefois, il nous reste beaucoup à faire pour acquérir des notions météorologiques satisfaisantes à différens égards. Ce n'est pas dans une seule localité qu'il importe de soumettre au calcul les variations atmosphériques, surtout quand on cherche (et on doit l'exécuter) à déterminer de proche en proche, dans une province, par exemple, les dégrés de pesanteur, de température, d'humidité, de sécheresse et de pureté de l'air, etc. , etc.

La Société de statistique de Marseille prie donc les personnes éclairées qui résident dans le dép[t] des Bouches-du-Rhône, de lui communiquer leurs observations sur cette matière. Ils peuvent compter sur son estime et sa reconnaissance.

OBSERVATIONS *météorologiques faites à l'Observatoire royal de Marseille, (situé à 46,6 mètres au-dessus du niveau de la mer), en Janvier* 1837.

DATES.	9 HEURES DU MATIN. BAROME.	Thermomètre du bar.	Thermomètre Extér.	MIDI. BAROME.	Thermomètre du bar.	Thermomètre Extér.	3 HEURES DU SOIR. BAROME.	Thermomètre du bar.	Thermomètre Extér.	VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	PLUIE. Lev du Soleil.	PLUIE. Couch. du Sol.
												mm	mm
1	756,20	+1,5	—5.5	756,10	+1,0	—3 6	756,15	+1,5	—2,3	N.O. grand fr.	Serein.		
2	763,20	1,0	—1,6	763,70	0,8	+0,9	763,50	0,7	+1,7	N.O.	Serein, brouillards.		
3	764,25	0,8	—3,4	763,60	0,8	—0,4	763,20	0,8	0,0	N.O.	Serein, brouillards.		
4	762,40	0,3	—3,6	762,10	0,2	+2,6	762,40	0,2	3,4	N.O.	Serein, brouillards.		
5	770,30	0,5	+6,4	770,35	0,6	8,4	770,15	0,8	7,5	S.E.	Nuageux.		
6	767,30	1,2	7,5	766,40	1,4	7,6	765,10	1,5	7,4	E.	Couvert et pluie.		5,59
7	763,80	2,2	8,3	762,95	2,5	10,5	762,50	2,5	10,2	E.	Couvert et pluie.	0,87	0,45
8	764,60	3,0	6,7	764,20	3,2	8,4	764,45	3,2	8,9	N.O.	Serein, brouillards.		
9	769,85	4,0	7,4	769,65	4,0	11,3	769,75	4,0	10,5	E.	Nuageux.		
10	768,95	5,0	5,4	767 55	5,0	8,4	766,40	5,5	7,5	Variable.	Quelques légers nuages.		
11	761,60	5,5	5,3	759,35	5,6	8,4	758,00	5,6	9,7	N.O.	Nuageux, brouillards.		
12	759,75	5,9	5,4	760,05	6,0	7,5	760,35	6,0	8,7	N.O.	Quelques nuages.		
13	762,70	5,9	4,3	761,75	6,0	7,4	760,75	6,0	8,6	Variable.	Nuageux, brouillards.		
14	754,80	6,0	9,9	753,75	6,5	10,7	753,30	6,5	10,4	N.O. fort.	Nuageux.		
15	755,00	5,8	2,6	754,10	5,8	3,5	753,55	5,8	3,9	N.O. trés fort.	Quelques légers nuages.		
16	758,30	5,6	1,4	758,00	5,6	3,7	758,05	5,6	4,3	N.O. grand fr.	Couvert, neige cette nuit.		0,20
17	759,25	5,4	2,7	758,50	5,4	4,8	758,05	5,4	5,4	N.O.	Couvert.		
18	754,05	5,2	3,5	752,25	5,2	6,2	750,80	5,2	6,2	N.O. grand fr.	Couvert et pluie.	1,26	0,57
19	753,50	5,3	5,9	752,45	5,6	7,8	751,75	5,6	8,4	N.O.	Couvert, pluie par intervalle.	S,98	
20	753,05	5,5	3,8	753,25	5,7	6,8	735,35	5,7	7,9	N.O.	Quelques légers nuages.		
21	758,00	5,5	3,5	757,85	5,7	8,5	757,65	5,7	8,5	N.O.	Serein, brouillards.		
22	760,85	5,6	5,4	760,35	5,7	10,4	759,80	6,0	11,1	E.	Quelques nuages.		
23	761,20	6,0	11,4	761,20	6,5	12,5	760,45	7,0	12,5	S.E.bon.brise.	Couvert.		
24	760,85	7,2	11,5	760,30	7,6	13,1	759,10	7,5	12,4	S.E. fort.	Couvert.		
25	757,15	8,0	12,1	756,50	8,3	14,4	755,05	8,4	14,3	S.E. fort.	Très nuageux.		
26	751,25	9,0	12,5	749,60	9,3	14,6	748,75	9,3	14,5	S.E. fort.	Tr. nuag. vers 9 h. du soir. f. p.		
27	751,50	9,5	6,5	752,05	9,8	7,5	751,45	9,7	7,6	N.E.	Quelq. éclairc., pluie dans la m.	8,27	2,11
28	752,50	9,3	5,9	752,35	9,5	8,4	751,95	9,3	8,9	N.O.	Serein, brouillards.		
29	755,30	8,8	5,1	755,70	8,8	8,9	755,60	8'8	9,4	O.	Serein, brouillards.		
30	760,95	8,5	5,9	761,15	8,8	11,4	761,10	8,7	11,6	S.E.	Nuageux.		
31	764,45	8,5	9,2	764,40	8,5	12,5	764,00	8,5	12,4	Variable.	Nuageux, un p. de pluie cet. nuit.	1,90	
	759,90	+5,21	+5,21	759,41	+5,34	+7,84	758,92	+5,39	+8,11		[illegible]	[illegible]	[illegible]

RÉSULTATS GÉNÉRAUX.

Plus grande élévation du Baromètre. . . . . 770^{mm},35, le 5 à midi.
Moindre *idem* . . . . 748 ,75, le 26 à 3 h. du soir.
Hauteur moyenne du Baromètre pour tout le mois. 759 ,90.
Plus grand dégré de chaleur. . . . . + 14 ,6 , le 26 à midi.
Moindre *idem* . . . . — 7 ,2 , le 1 à minima.
Température moyenne du mois. . . . . + 5 ,62.

Quantité d'eau tombée pendant { Le jour. . . 8^{mm},9 / La nuit. . . 21 ,3 } Total. . . 30^{mm},2.

Nombre de Jours. . . . .
- de pluie. . . . . 7.
- entièrement couverts. . . . . 8.
- très nuageux. . . . . 3.
- nuageux.. . . . . 7.
- sereins . . . . 8.
- de brume ou de brouillards . 9.
- de gros vent. . { S. E. 3 / N. O. 2 } . . 5.
- de tonnerre. . . . . 0.

servations météorologiques faites à l'Observatoire royal de Marseille (situé à 46,67 mètres au-dessus du niveau de la mer), en Février 1837.

DATES.	9 HEURES DU MATIN.			MIDI.			3 HEURES DU SOIR.			VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	PLUIE.	
	BAROME.	Thermomètre		BAROME.	Thermomètre		BAROME.	Thermomètre				Lev. du Soleil	Couch. du Sol.
		du bar.	Extér.		du bar.	Extér.		du bar.	Extér.			mm	mm
1	764,80	8,6	7,5	764,70	8,8	11,5	764,10	8,8	10,6	N.O.	Très nuageux, pluie.		0,48
2	765,40	8,8	6,6	765,60	8,8	10,4	765,35	8,8	10,9	N.O.	Serein.		
3	767,25	9,0	7,4	767,00	9,0	10,4	766,10	9,0	10,5	O.	Serein.		
4	767,65	8,8	7,4	767,70	8,8	10,9	766,95	8,8	11,5	O.	Nuageux.		
5	767,85	8,8	6,9	768,30	8,8	9,7	767,55	8,8	10,4	E.	Quelq. éclaircis.		
6	770,10	8,7	5,9	770,45	8,7	8,5	770,00	8,7	8,2	E.	Quelq. éclaircis.		
7	773,50	8,4	4,7	773,30	8,5	8,3	772,60	8,5	8,9	S.E.	Serein.		
8	774,65	8,0	5,4	774,70	8,1	8,9	774,15	8,0	8,6	S.E. assez frais	Serein.		
9	774,55	7,8	4,7	774,05	7,8	8,4	772,70	7,9	8,9	Variable.	Quelques nuages.		
10	771,80	7,5	7,5	771,50	7,7	10,5	770,40	7,7	10,4	S.E. bonne br.	Couvert.		
11	767,75	7,6	9,4	766,10	8,0	9,7	763,80	8,0	7,9	S.E. fort.	Couvert, pluie.		0,99
12	759,70	8,0	8,1	759,75	8,0	10,5	759,00	8,0	11,2	N.O. fort.	Quelq. nuag., cette nuit pluie.	14,00	
13	760,80	8,3	9,9	760,10	8,4	12,3	759,05	8,4	12,5	N.O.	Quelq. éclaircis.		
14	750,15	9,0	11,5	750,90	9,4	13,4	750,55	9,0	12,3	N.O.	Tr. nuag., un p. de pl. v. 7 h. m.		0,70
15	754,25	9,0	6,9	755,20	9,0	10,9	756,15	9,0	12,3	N.O.	Nuageux.		
16	764,80	9,1	7,7	765,60	9,2	12,4	764,85	9,2	13,4	N.O.	Serein.		
17	768,60	9,3	10,4	768,75	9,3	14,7	768,45	9,5	14,4	Variable.	Nuageux.		
18	766,50	9,7	9,6	766,00	9,8	11,7	764,10	9,8	12,3	Variable.	Quelques nuages.		
19	763,00	9,9	9,1	762,50	10,0	11,6	761,05	10,0	15,1	N.O.	Quelques légers nuages.		
20	757,45	10,0	11,9	756,80	10,0	14,4	756,55	10,0	10,9	Variable.	Couvert, pluie vers midi 1/2.		3,80
21	761,75	10,0	7,4	762,45	10,0	10,2	762,25	10,0	11,4	N.O. fort.	Quelques légers nuages.		
22	765,20	10,0	10,9	763,85	10,2	14,5	763,20	10,4	14,4	N.O. fort.	Quelques légers nuages.		
23	762,85	10,5	9,6	762,45	10,5	11,9	760,70	10,5	13,4	N.O. fort.	Nuageux.		
24	757,35	10,5	8,4	755,75	9,5	8,9	755,45	10,5	9,7	N.O. très fort.	Quelques nuages.		
25	754,25	9,5	4,4	753,95	1,9	6,3	753,60	9,5	6,3	N.O. violent.	Quelques nuages.		
26	755,20	8,9	3,9	755,35	8,9	6,9	754,30	8,8	6,5	N.O. assez fr.	Quelques nuages.		
27	757,80	8,2	2,5	757,45	8,2	6,2	756,35	8,0	6,5	N.O. grand fr.	Serein.		
28	755,85	7,5	2,5	755,40	7,6	5,5	754,55	7,5	6,4	N.O. grand fr.	Quelques légers nuages.		

RÉSULTATS GÉNÉRAUX.

Plus grande élévation du Baromètre	$774^{mm},70$	le 8 à midi.
Moindre *idem*	$750\ ,15$	le 14 à 9 h. du matin.
Plus grand degré de chaleur	$+\ 15\ ,\ 1$	le 19 à 3 h. du soir.
Moindre *idem*	$-\ 1\ ,\ 0$	le 28 à minima.
Température moyenne du mois	$+\ 7\ ,66$.	

Quantité d'eau tombée pendant	Le jour	$6^{mm},0$	Total. . . $20^{mm},0$.
	La nuit	$14\ ,0$	

Nombre de Jours	de pluie	5.
	entièrement couverts	3.
	très nuageux	5.
	nuageux	4.
	sereins	6.
	de gros vent. S. E. 1, N. O. 6	7.
	de brume ou de brouillards	12
	de tonnerre	0

OBSERVATIONS *météorologiques faites à l'Observatoire royal de Marseille, (situé à 46,6 mètres au-dessus du niveau de la mer), en Mars* 1837.

DATES.	9 HEURES DU MATIN.			MIDI.			3 HEURES DU SOIR.			VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	PLUIE.	
	BAROME	Thermomètre		BAROME.	Thermomètre		BAROME.	Thermomètre				Lev du Soleil	Couch. au Sol.
		du bar.	Extér.		du bar.	Extér.		du bar.	Extér.				
1	753,95	7,0	+ 3,4	754,20	7,0	+4,0	752,70	7,0	+5,1	N.O.	Couvert, quelq. flocons de neig.	mm	mm
2	753,15	6,5	2,4	752,35	6,5	6,9	750,40	6,5	6,5	N.O. assez fort	Nuageux.		
3	751,70	6,0	1,5	751,65	6,0	6,4	751,05	6,0	7,7	N.O. assez fort	Qlq. lég. nuag. v. 9 h. du s^r éc!.		
4	746,05	5,8	2,5	743,25	5,8	5,4	741,00	5,8	5,2	N.O. très fort.	Nuageux.		
5	749,15	5,5	4,5	750,40	5,5	8,4	750,85	5,6	8,6	N.O. assez fort	Nuageux.		
6	755,65	5,5	2,9	755,20	5,5	6,6	753,60	5,5	7,4	N.O. assez fort	Quelques nuages.		
7	753,90	5,5	3,5	753,55	5,5	8,4	752,95	5,5	9,4	N.O. grand fr.	Quelques nuages.		
8	759,55	5,7	4,4	760,60	5,7	7,5	761,05	5,8	9,4	N.O.	Très nuageux.	0,93	
9	765,40	6,0	6,6	764,95	6,0	9,2	763,70	6,0	9,4	O.	Quelques légers nuages.		
10	763,25	6,0	8,4	762 40	6,3	11,5	761,25	6,5	10,9	S.E. assez fort.	Nuageux.		
11	754,80	6,7	7,9	753,75	7,0	8,6	751,80	7,0	9,5	S.E. fort.	Couvert, pluie.	0,54	6,32
12	746,55	7,4	10,4	745,65	7,4	11,1	744,65	7,5	10,4	S.E. fort.	Couvert, pluie.	2,80	0,27
13	750,00	7,7	8,9	750,30	8,0	11,4	750,10	8,0	10,3	S.E. bon. brise.	Couvert, pluie.	3,84	1,09
14	754,10	8,1	9,4	753,70	8,2	11,7	754,15	8,4	10,3	Variable.	Couvert, pluie.	7,30	3,61
15	756,05	8,4	8,9	756,90	8,4	11,9	757,65	8,5	12,2	Variable.	Très nuageux, pluie cette nuit.	0,83	
16	760,80	8,6	10,9	760,40	9,0	15,4	759,30	9,0	13,4	Variable.	Très nuageux, pluie cette nuit.	1,25	
17	758,20	9,0	13,3	758,50	9,5	14,7	757,85	9,5	15,0	Variable.	Couvert.		
18	756,60	9,8	13,9	756,75	10,0	15,2	756,00	10,0	13,3	S.E. bonne br.	Couvert, pluie vers 3 h. du s^r.		0,40
19	754,70	10,2	11,5	753,65	10,3	13,7	752,35	10,3	13,5	Variable.	Quelq. éclaircis., pluie.		0,20
20	747,90	10,6	7,7	746,30	10,7	12,4	745,25	10,7	11,5	N.O. assez fort	Quelques légers nuages.		
21	746,65	9,0	—0,4	746,70	8,8	+0,9	746,85	8,5	1,4	N.O. très fort.	Quelques légers nuages.		
22	748,70	7,1	—0,6	749,10	7,0	0,9	749,25	6,9	1,4	N.O. très fort.	Serein.		
23	752,90	6,0	—1,4	752,90	5,8	2,1	752,70	5,8	3,4	N.O. fort.	Quelq. nuag., neige v. 9 du s^r.		
24	750,30	5,9	+4,4	749,55	5,9	9,7	741,70	5,9	9,3	Variable.	Couvert, pluie éclair et tonner.		1,38
25	749,75	5,5	0,6	750,35	5,5	2,4	750,10	5,5	1,1	N.O. fort.	Nuageux.	3,50	
26	756,00	5,0	3,4	757,05	5,0	5,4	756,70	5,0	6,9	N.O. très fort.	Quelques légers nuages.		
27	759,25	5,0	4,4	759,20	5,3	8,6	758,50	5,4	10,9	N.O. grand fr.	Serein.		
28	761,35	5,7	5,1	761,65	5,8	8,2	760,85	5,9	9,0	N.O. grand fr.	Serein.		
29	762,05	6,0	9,4	761,60	6,2	13,3	761,50	6,3	1,24	S.E. assez fort.	Quelques éclaircis.		
30	759,90	7,0	11,9	759,05	7,2	12,4	758,00	7,3	12,3	S.E. fort.	Quelques éclaircis.		
31	755,75	7,6	11,5	754,85	8,0	16,3	754,10	8,0	14,6	Variable.	Quelques éclaircis.		
	754,65	6,96	6,97	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]	[illegible]	[illegible]

RÉSULTATS GÉNÉRAUX.

Plus grande élévation du Baromètre. . . . . 765^{mm},40, le 9 à 9 h. du matin.
Moindre *idem* . . . . 741 ,00, le 4 à 3 h. du soir.
Plus grand dégré de chaleur. . . . . + 16 ,3 , le 31 à midi.
Moindre *idem* . . . . — 3 ,8 , le 23 à minima.
Température moyenne du mois. . . . . + 5 ,99.

Quantité d'eau tombée pendant { Le jour. . . 13^{mm},3 / La nuit. . . 21 ,0 } Total. . . 34^{mm},3.

Nombre de Jours. . . . .
- de pluie. . . . . 10.
- entièrement couverts. . . . . 8.
- très nuageux. . . . . 7.
- nuageux.. . . . . 5.
- sereins. . . . . 3.
- de brume ou de brouillards . 9.
- de gros vent. . { S. E. 3 / N. O. 6 } . . 9.
- de tonnerre. . . . . 1.

Le 8, à 6 heures du matin, neige sur les montagnes; le 23, il en est tombé à gros flocons vers 7 heures du soir; il y en a eu aussi le 25 et le 26.

Diverses notes de Statistique sur le département des Bouches-du-Rhône, ou rapport de la population des communes et des arrondissemens de ce département avec leur surface respective; par M. Delavau, *Géomètre en chef du Cadastre du même département, membre actif de la société.*

La Statistique du département des Bouches-du-Rhône intéresse particulièrement la Société de Statistique de Marseille; j'ai fait sur ce sujet un travail, une suite de tableaux que je vous prie, Messieurs, de me permettre de vous présenter. Ce travail n'a d'autre mérite que celui de la patience et de l'utilité, il n'a rien de difficile et de brillant. Il a pour objet de faire connaître le rapport de la population des communes et des arrondissemens avec leur surface respective. De ce rapport connu on peut déduire comme conséquence immédiate la force productive sous le rapport de l'industrie des fractions de territoire comparées. Il est vrai que dans un pareil travail les élémens de la force productive quelquefois ne sont pas homogènes; ainsi la comparaison des villes à des communes rurales ne donne pas des conclusions bien positives sur leur richesse respective, ainsi la richesse de Marseille est presque tout entière dans son industrie commerciale et manufacturière; les produits du sol n'ajoutent que fort peu à cette richesse, tandis qu'une commune rurale trouve presqu'entièrement sa richesse dans la valeur du sol. La comparaison n'est donc exacte qu'entre les communes rurales. Cependant le rapprochement de la force productive des villes et des communes rurales est un objet de curiosité qui n'est pas sans intérêt.

Je vais en donner un exemple;

La population de Marseille est de 145000 ames (1) sur une surface de 23117 hectares.

Si le territoire était également partagé entre les habitants, chaque habitant aurait 16 ares.

La commune d'Allauch a 3743 habitants sur une surface de 5860 hectares.

Chaque habitant d'Allauch aurait donc 1 hectare 57. Le rapport de surface relative à la population est de 1 h. 57 à 0 h. 16 ou de 9, 8 soit un nombre rond de 10 à 1.

J'en tire la conséquence que les 9/10 des habitants de Marseille doivent leur existence à l'industrie commerciale, manufacturière et maritime, et 1/10 à l'industrie agricole ; en d'autre termes que la population de Marseille de 145000 ames ne serait que de 14500 habitants si son port et ses moyens de prospérité n'existaient pas ; 130500 habitants vivent d'une industrie étrangère à l'industrie agricole.

Le premier tableau que je présente est celui des communes du premier arrondissement. Ces communes sont placées dans un ordre progressif. La première commune est Marseille, celle qui présente la moindre surface par habitant. La dernière commune est celle qui présente la plus grande surface par habitant.

Le nombre des communes de l'arrondissement est de 16 ; sa surface totale est de 66119 hectares, sa population de 176558 habitants ; et la moyenne de la surface par habitant est de 0 h. 3740.

(1) A l'époque de la rédaction de ces notes, la population de Marseille était, d'après les tableaux officiels, de 145,000 ames. Cette population s'est accrue, depuis le dernier recensemment ; elle doit être aujourd'hui de 160,000 ames. Si l'on adoptait ce nouveau chiffre, les calculs et les rapports relatifs à la commune de Marseille indiqués dans ce mémoire recevraient quelques modifications, mais si légères, si faciles à faire pour le lecteur, que l'auteur a cru ne devoir rien changer à ces calculs et à ces rapports qui n'influent pas ur les considérations générales qu'il présente.

TABLEAU ayant pour objet de présenter les Communes du 1er arrondissement du département des Bouches-du-Rhône, classées suivant le rapport de leur surface à leur population.

N°	COMMUNES.	POPULATION	SURFACE en hectares	RAPPORT de la surface à la populatⁿ	ARRONDnt	CANTONS.
1	Marseille	145,000	23,117	h 0,1600	Marseille.	Marseille.
2	La Penne	670	356	0,5300		Aubagne.
3	La Ciotat	5,237	3,162	0,6100		La Ciotat.
4	Roquevaire	2,842	2,380	0,8400		Roquevaire.
5	Aubagne	6,122	5,519	0,9000		Aubagne.
6	Auriol	4,857	5,730	1,1800		Roquevaire.
7	Cassis	1,846	2,636	1,4300		La Ciotat.
8	Allauch	3,743	5,860	1,5700		Marseille.
9	St-Savournin	612	1,007	1,6500		Roquevaire.
10	Peipin	844	1,627	1,9300		Roquevaire.
11	Gémenos	1,447	3,226	2,2200		Aubagne.
12	Cuges	1,735	3,881	2,2300		Aubagne.
13	Gréasque	259	615	2,3800		Roquevaire.
14	Ceyreste	722	2,304	3,2000		La Ciotat.
15	Roquefort	448	3,377	7,6000		La Ciotat.
16	Belcodène	174	1,322	7,6000		Roquevaire.
		176,558	66,119	0,3740		

Le département de la Seine présente pour chaque habitant un rapport de surface exprimé par les nombres suivans :

$$\frac{47{,}298 \text{ hectares}}{935{,}104 \text{ habitants}} \qquad \overset{\text{h.}}{0{,}0504} \text{ par habitant.}$$

Le rapport analogue pour la commune de Marseille est de $\overset{\text{h}}{0{,}1600}$. Le rapport des deux surfaces est donc de $\frac{1600}{504} =$ 3, 2 à 1. C'est-à-dire que la population relative du département de la Seine est 3. 20 fois plus considérable que celle de Marseille. La population relative et moyenne de l'arrondissement de Marseille est de 0,3740.

Son rapport avec la population relative du département de la Seine est donc de 0,3740 à 0,0504 = 7,48 à 1.

Marseille intrà-muros doit avoir environ 380 hectares et 120,000 habitants sans compter la population flottante. Chaque habitant a donc une surface de 31,7, soit 32 mètres carrés.

Le rapport analogue pour Paris est de 44 mètres carrés. La différence entre les deux villes est de 12 mètres carrés par habitant

Le 2me tableau est consacré au même travail pour les communes du 2me arrondissement.

TABLEAU présentant les communes du 2me arrondissement du département des Bouches-du-Rhône dans l'ordre progressif du rapport de leur surface à leur population.

N°	COMMUNES.	POPULATION	SURFACE en hectares	RAPPORT de la surface à la populatn	ARRONDnt	CANTONS.
1	Charleval	746	400	h 0,5300	Aix.	Lambesc.
2	Gardanne	2,823	2,000	0,7100		Gardanne.
3	Pelissanne..........	2,511	1,929	0,7700		Salon.
4	Aix	22,414	18,686	0,8300		Aix.
5	St-Chamas	2,506	2,510	1,0000		Istres.
6	Les Martigues	7,255	7,758	1,0600		Les Martigues.
7	La Fare............	1,208	1,398	1,1600		Berre.
8	Salon.	5,864	6,981	1,1900		Salon.
9	Eguilles............	2,442	3,360	1,3800		Aix.
10	Marignane.........	1,598	2,316	1,4500		Les Martigues.
11	Grans	1,844	2,759	1,6000		Salon.
12	Ste-Victoret.........	264	473	1,7900		Les Martigues.
13	Bouc..............	1,344	2,422	1,8100		Gardanne.
14	St.-Mitre	1,101	2,058	1,8700		Istres.
15	Lambesc	3,830	7,512	1,9600		Lambesc.
16	St.-Cannat	1,813	3,559	1,9700		Lambesc.
17	Fuveau	1,499	3,002	2,0000		Tretz.
18	Velaux	1,257	2,510	2,0000		Berre.
19	Tholonet...........	465	1,086	2,3400		Aix.
		62,784	72,719	1,1600		

N°	COMMUNES.	POPULATION	SURFACE en hectares	RAPPORT de la surface à la populatⁿ	ARROND[nt]	CANTONS.
	Report..	62,784	72,719	1,1600		
20	La Roque d'Antheron.	1,381	3,304	2,4000	Aix.	Lambesc.
21	Les Pennes.........	1,316	3,184	2,4100		Gardanne.
22	Ventabren..........	1,408	3,898	2,4100		Berre.
23	Cornillon..........	620	1,510	2,4400		Salon.
24	Venelles...........	833	2,054	2,4800		Aix.
25	Septêmes	701	1,772	2,5300		Gardanne.
26	Peynier............	946	2,468	2,6000		Tretz.
27	Meyreuil...........	720	2,007	2,6600		Aix.
28	Trests.............	2,634	7,043	2,6800		Trets.
29	Berre	1,622	4,364	2,7000		Berre.
30	Rognac.............	637	1,739	2,7200		Berre.
31	Simiane............	984	2,766	2,8200		Gardanne.
32	Rousset............	672	1,940	2,9000		Trets.
33	Peyrolles	1,135	3,440	3,0200		Peyrolles.
34	Vitrolles...........	1,209	3,677	3,0408		Berre.
35	Gignac	1,378	4,430	3,2100		Les Martigues.
36	Lançon.............	2,090	6,893	3,3000		Salon.
37	Chateauneuf le Rouge	367	1,305	3,5600		Trets.
38	Le Puy Ste,-Reparade	1,277	4,630	3,6200		Peyrolles.
39	Ste-Estève Janson....	92	335	3,6500		Lambesc.
40	Cabriès............	991	3,655	3,6900		Gardanne.
		85,857	139,233	1,6200		

N°	COMMUNES.	POPULATION	SURFACE en hectares	RAPPORT de la surface à la populat^n	ARROND^nt	CANTONS.
	Report . .	85,857	139,233	1,1620		
41	Istres	2,786	11,395	4,0900	Aix.	Istres.
42	Mimet	464	1,924	4,1500		Gardanne.
43	Meyrargues	962	4,067	4,2400		Peyrolles.
44	Jouques	1,789	7,998	4,4700		Peyrolles.
45	Rognes	1,768	8,166	4,1600		Lambesc.
46	Puyloubier	884	4,095	4,6500		Trets.
47	Miramas	489	2,479	5,0000		Salon.
48	Beaurecueil et Roques Hautes.	253	1,443	5,7000		Trets.
49	La Barben	385	2,257	5,9000		Salon.
50	Aurons	217	1,281	5,9000		Salon.
51	Carri Le Rouet	363	2,244	6,2000		Les Martigues.
52	St.-Marc	280	2,323	8,3000		Aix.
53	Chateauneuf	477	4,366	9,2000		Les Martigues.
54	Vauvenargues	525	5,389	10,2000		Aix.
55	St.-Paul-les-Durances.	430	4,763	11,3000		Peyrolles.
56	St.-Antonin	107	1,753	16,4000		Trets.
57	Foz Les-Martigues . . .	690	11,365	16,9000		Istres.
		98,725	216,441	21,600		

La première commune du tableau du 2e arrondissement est celle de Charleval. L'étendue moyenne possédée par chaque habitant est de 0 hect. 5300.

La dernière du tableau, la 57me, est la commune de Foz-les-Martigues dont chaque habitant possède 16 h. 90.

Le rapport de ces deux surfaces par habitant est de 31, 9, soit 32 à 1. C'est-à-dire que la surface de Charleval est trente-deux fois plus productive, toutes choses égales, que celle de Foz-les-Martigues. Cette dernière commune a beaucoup de marais, de crau, et l'autre est arrosée par les eaux de la Durance et du canal de Craponne. Elle est formée d'un terrain d'alluvion déposé par la Durance.

Gardanne et Pellissanne ne viennent qu'après Charleval.

Aix est au 4me rang. Chaque habitant de cette commune ne possède que 0 hect. 8300.

Les sept dernières communes sont les moins productives de l'arrondissement. La surface possédée par chaque habitant est de 11 hect. 20.

La quantité moyenne de surface que possède chaque habitant dans le 2me arrondissement est de 2 h. 19 00.

Le rapport dans la commune de Charleval est de 0, 53 00.

Le rapport de ces deux termes est de 4, 17 à 1.

Le rapport analogue de 2 hect. 19 avec la quantité moyenne de surface existante pour Foz-les-Martigues portée à 16 hect. 90 est de 7, 7, 8 à 1.

3me *TABLEAU dressé pour les communes du 3me arrondissement d'après le même principe.*

N°	COMMUNES.	POPULATION	SURFACE en hectares	RAPPORT de la surface à la populatn	ARRONDnt	CANTONS.
1	Eyrargues..........	2,206	2,071	0,9400	Arles.	Chateau-Renard,
2	Chateau-Renard.....	3,816	3,693	9700		id.
3	Maillane...........	1,386	1,678	1,2100		St.-Remy.
4	Barbentane.........	2,475	3,038	1,2300		Chateau-Renard.
5	Alleins............	1,298	1,678	1,3200		Eyguières.
6	Cabannes...........	1,534	2,091	1,3700		Orgon.
7	Tarascon...........	10,830	15,603	1,4400		Tarascon.
8	Rognonas...........	682	1,006	1,5600		Chateau-Renard.
9	Graveson...........	1,454	2,360	1,6300		id.
10	Mas-Blanc..........	90	148	1,6500		Arles.
11	St.-Andiol.........	933	1,600	1,7200		Orgon.
12	St.-Remy...........	5,181	8,959	1,7200		St.-Remy.
13	Boulbon............	985	1,721	1,7400		Tarascon.
14	Fontvielle.........	2,044	3,961	1,9400		Arles.
15	Mouriès............	1,935	3,817	1,9700		St.-Remy.
16	Maussane...........	1,495	3,168	2,1100		id.
17	Mallemort...	1,730	3,737	2,1600		Eygalières.
18	Senas..............	1,441	3,141	2,1800		Orgon.
19	Mollégès...........	648	1,420	2,1900		id.
20	Eyguières..........	2,925	6,870	2,3500		Eyguières.
		45,059	77,763	1,5900		

N°	COMMUNES.	POPULATION	SURFACE en hectares	RAPPORT de la surface à la populatn	ARRONDnt	CANTONS.
	Report. .	46,059	71,763	1,5900		
21	Paradou	627	1,615	2,5600	Arles.	St.-Remy.
22	Eygalières.	1,317	3,404	2,5700		Orgon.
23	Mezoargues.	187	500	2,6800		Tarascon.
24	Naves	1,772	4,777	2,7000		Chateau-Renard.
25	Orgon.	2,036	5,916	2,9000		Orgon.
26	Aureilles.	689	2,160	3,1300		Eyguières.
27	Vernègues.	506	1,589	3,1400		id.
28	Les Baux	506	1,787	3,5000		St.-Remy.
29	Verquières	104	459	4,4100		Orgon.
30	Arles	20,150	103,108	5,1000		Arles.
31	Lamanon.	355	1,919	5,4000		Eyguières.
32	Les Stes.-Maries.	530	37,598	71,0000		Stes.-Maries.
		73,838	236,505	3,2000		

La commune d'Eyrargues est celle qui possède le moins de surface par habitant. Son rapport est de 94 ares. Chateau-Renard la suit immédiatement après; sa surface relative est de 97 ares.

La commune des S[tes] Maries est la dernière du tableau. Son rapport est exprimé par 71 hectares.

Les deux termes extrêmes sont $\frac{71 \text{ hectares}}{0,94} = 76$ à 1 ; la moyenne du rapport de l'arrondissement est de 3 hec. 20.

RÉCAPITULATION des communes des trois arrondissements.

ARRONDISSEMENTS.	POPULATION	SURFACE en hectares	RAPPORT de la surface à la populat^n	COMMUNES des Arrondis^s	ÉTENDUE MOYENNE des Communes en hectares.
1er Arrondissement	176,558	66,119	0,3740	16 Com^es	4,114
2me id.	98,725	216,441	2,1900	57	3,800
3me id.	73,838	236,505	3,2000	32	7,400
	349,921	519,065	1,4800	105 Com^es	4,960

Moyenne du 3me arrondissement 3 h. 20 00 par habitant.

» du 1er » 0 37 40 »

Rapport des deux nombres 8, 6 à 1.

Minimum du 1er arrondissement 0 h. 16 00, Marseille.

Maximum du 3me » 71 00 00, les S. Maries.

Rapport des deux nombres 444 à 1.

Les habitants ou plutôt chaque habitant du 3me arrondissement à 8, 6 fois plus de surface de territoire que l'habitant du 1er arrondissement, et l'habitant des S^tes Maries 444 fois plus de surface que l'habitant de Marseille.

La surface moyenne pour chaque Français serait de $\frac{52,000,000^h}{32,800,000} = 1,59$

Ce terme est pour chaque habitant des Bouches-du-Rhône de 1,48

Le rapport de ces deux termes est de $\left\{\frac{1,59}{1,48}\right. = 1,08$ à 1 ; ou la différence est de 0,08.

Exposé des Travaux de la Société de Statistique de Marseille, relatifs à la Mendicité.

Dès le 25 septembre 1827, la société de statistique de Marseille s'est occupée de recueillir sur la mendicité des faits et des documens. Ce fut, il est vrai, d'après le vœu exprimé par M. le Comte de Villeneuve, préfet, qui assistait à la séance de ce jour. Mais M. L. Mery, président, aujourd'hui membre honoraire de la société, annonça qu'il devait bientôt paraître une brochure sur la mendicité, brochure à laquelle il avait travaillé conjointement avec un docteur de Marseille. Il indiqua le plan de cet ouvrage dont il lut les principaux passages. Nous allons les reproduire. Mais nous devons au préalable dire que nonobstant cet intéressant travail, la société nomma, dans la même séance, une commission composée de MM. Beuf, Gassier, Gimon, Julliany, P. M. Roux, Saint-Ferréol et Sauze, chargée de recueillir sur la mendicité tous les matériaux nécessaires et de faire toutes les recherches utiles.

M. L. Mery commence par tracer les causes qu'il a cru pouvoir assigner à la pauvreté, il fait connaître les moyens de la diminuer, d'extirper par là et de prévenir la mendicité. Il propose : 1° comme principal moyen, l'établissement d'une maison de travail, dans laquelle il y aurait des ateliers relatifs et adaptés à la capacité et à l'age des différentes classes des pauvres et des mendians valides. Toutes les personnes manquant de travail et dénuées de tout moyen d'existence seraient reçues dans cette maison ; on les y logerait ou elles s'y rendraient volontairement le matin pour y être appliquées à différens travaux. Car le but de l'auteur n'était pas de faire revivre les dépôts de mendicité où le pauvre était dépouillé de la faculté la plus précieuse à l'homme : la liberté. Voici ensuite comment s'exprime M.

MERY : « 2° il ne serait plus permis de demander publiquement l'aumône dans les rues de Marseille, et tout individu qui enfreindrait cette ordonnance serait considéré comme vagabond et mis dans une maison de répression.

3° « Il serait défendu à tous les citoyens, quels qu'ils fussent, de faire publiquement l'aumône, sous peine d'une amende dont le produit serait versé dans la caisse de l'établissement.

4° « Tous les pauvres et les mendians qui ne présenteraient pas les conditions requises pour être admis dans une hospice de charité, seraient reçus dans cette maison.......

5° « Si cette maison devenait un dépôt de mendicité, les individus qui y seraient admis seraient nourris et vêtus convenablement.

6° « Dans la supposition que les pauvres seraient à demeure dans cet établissement, ils recevraient une partie du produit de leur travail pour pouvoir en disposer lorsqu'ils sortiraient de cette maison et il ne leur serait loisible d'en sortir que lorsqu'il serait prouvé que celui qui solliciterait cette permission pourrait se procurer des moyens d'existence, ou que quelqu'un de bien connu voudrait lui servir de caution.

7° « On n'admettrait dans cet asile que les mendians nés à Marseille ou qui y seraient domiciliés depuis un certain temps, et on renverrait ceux qui n'y seraient établis que depuis peu, dans leurs départemens respectifs ; on en ferait autant à l'égard des mendians étrangers. »

L'auteur pense que ce précieux établissement pourrait être formé au moyen de souscriptions et de dons de la part des habitans de notre ville, et qu'il ne s'éléverait que plus promptement si les membres du conseil-général du département et du conseil municipal aidaient la générosité bienfaisante des souscriptions en fournissant un local propre à cette destination et en accordant des allocations plus

ou moins considérables pour en assurer le succès.

Cet établissement serait administré par un bureau de direction nommé par les souscripteurs et les donataires ; il n'y aurait qu'un petit nombre d'agens salariés et les principales parties du service seraient faites gratuitement.

L'auteur finit par présenter quelques considérations sur cet établissement et sur les heureux effets qu'il produirait.

— Dans la séance du 6 décembre 1827, M. SAINT-FERRÉOL lut un rapport au nom de la commission nommée le 25 septembre pour l'extinction de la mendicité. Ce rapport plein d'intérêt et d'érudition captiva vivement l'attention de la société.

« La mendicité, dit M. SAINT-FERRÉOL, est l'état de l'homme qui vit des aumônes qu'il sollicite. Sa profession est donc d'en avoir aucune. »

Après cette définition, M. le rapporteur cite de nombreux passages puisés dans l'histoire ancienne, etc., pour prouver que dès les temps les plus reculés, on a connu le fléau de la mendicité et qu'on a cherché à l'anéantir ; il passe ensuite en revue la législation qui a régi la mendicité depuis l'époque d'AMASIS, en Egypte, jusqu'à nos jours, en citant presque toujours la date et le dispositif des principaux actes sur la matière.

Nous regrettons que les bornes que nous nous sommes imposées nous obligent de retrancher de l'excellent rapport dont il s'agit l'exposé des mesures prises à diverses époques contre les mendians. Nous ferons remarquer seulement qu'elles n'étaient appliquées qu'aux mendians valides et aux vagabonds, mais jamais aux mendians invalides en faveur desquels il y avait toujours des dispositions exceptionnelles.

M. le rapporteur examine les causes auxquelles on peut attribuer le nombre si prodigieux des mendians, puis se demandant pourquoi on a fait fermer les dépôts de men-

dicité, il emprunte sa réponse à la *Statistique du département des Bouches-du-Rhône* ; voici ce qu'en dit le judicieux auteur de cet ouvrage.

« Les dépôts de mendicité créés dans un grand but « d'utilité publique, n'obtinrent nulle part le résultat qu'on « s'était proposé. Il aurait fallu qu'ils fussent établis si- « multanément partout, afin d'agir partout d'une manière « uniforme ; ensuite nulle part on ne se fit de justes idées « des principes sur lesquels reposait cette institution ; elle « devait être un moyen de répression pour les mendians « valides, une vraie maison de correction pour des indivi- « dus qui pouvant travailler, s'obstineraient à fatiguer la « charité publique ; tandis que quelques ordres, quelques « instructions que put donner l'administration supérieure, « on ne voulut voir dans les dépôts que des hospices sup- « plémentaires, et on les peupla de vieillards, d'infirmes, « de pauvres honteux, d'orphelins, d'enfans dont les fa- « milles peu fortunées étaient mécontentes.

« Le résultat fut à peu près uniforme dans tous les dé- « partemens où il existait de ces sortes d'établissemens ; « on reconnut qu'ils avaient produit un bien individuel et « soulagé un grand nombre d'infortunés : mais ce résultat « était nul dans l'intérêt général et il exigeait une dépense « que les localités étaient hors d'état de supporter. »

« Quels moyens donc prendre pour éteindre la mendicité ? Les voici : fournir du travail aux pauvres valides, sevir contre ceux d'entr'eux qui ne voudront point s'occuper utilement, enfin donner des secours à la classe qui ne peut point travailler, classe dans laquelle on doit ranger l'enfance, la maladie, l'extrême vieillesse et l'être impotent.

« Mais loin d'arriver à ce but, on l'a toujours manqué, parce que dans le fait on a presque toujours traité les mendians comme des criminels quand l'opinion ne leur assignait point ce rang de dégradation, et l'opinion souvent

plus forte que la loi, a toujours fait justice de cette rigueur, parceque mendier n'est point un délit.

« En effet, tendre la main à ses semblables pour s'assurer une existence, n'est ni un crime ni un délit. Pourquoi donc traiter le malheureux comme un criminel ? Quoi ! parceque des revers de fortune occasionnés par des incendies, des inondations, la stérilité, les ravages de la guerre, la rapacité de certains hommes de loi, des maladies longues et souvent incurables, l'auront réduit à la plus affreuse misère, parcequ'il tendra une main affaiblie par les malheurs, en priant l'éternel de nous préserver des fléaux et des calamités qui l'ont accablé lui-même, la société s'arrogera le droit barbare de livrer cet infortuné à la maréchaussée, de le faire comparaître devant les magistrats chargés de la police, de le faire trainer de brigade en brigade, et peut-être même de cachots en cachots, jusqu'à la demeure qu'elle lui destine et qui, sous le nom de *dépôt de mendicité*, sera une véritable prison où on lui ravira sa liberté, seul bien qui lui reste, et où elle lui distribuera, sous le nom de rations une portion d'alimens tout juste suffisante pour ne pas détruire en lui l'économie animale et ne point le laisser périr d'inanition ! c'est une barbarie.

Nous prévoyons d'avance les objections qu'on peut élever : on parlera de paresse, de gourmandise, de débauche, d'école de démoralisation ; on va entacher tous ces individus de ces vices honteux qui font des gens de leur profession la caste la plus vile de l'espèce humaine, après celle des forçats, comme la femme publique est la plus vile de son sexe. Mais toutes ces objections ne nous séduisent point ; la cause de l'humanité est là, et nous ne l'abandonnons point pour nous laisser guider par la lueur éblouissante et fallacieuse du sophisme. L'égoïste a aussi son langage, il exagère les torts du pauvre pour se débarrasser sans honte et sans remords de son importunité. Il lui est plus commode d'invoquer le

secours sévère des lois et l'appui des magistrats que de se donner la peine d'aviser aux moyens de soulager utilement le malheureux. Il ne craint point d'encombrer les hospices, les prisons et les cachots, de ces êtres dont quelques-uns ont réellement de grands besoins. Il ne sent pas que son égoïsme en encombrant les hospices et les prisons crée des charges à l'état, qui retomberont nécessairement sur lui-même. Il ne réfléchit point que ces moyens toujours odieux par leur sévérité quand ils ne sont pas urgens, appauvrissent l'état sans utilité réelle pour le pauvre, et que réduire ces malheureux au désespoir par trop de sévérité, c'est les rendre criminels quand ils n'étaient que paresseux et débauchés, que c'est en faire un peuple de scélérats, que c'est forcer enfin les plébéiens à se retirer sur le mont Aventin. Ainsi, tenons nous en garde contre les résultats qu'entrainerait la conduite inflexible de l'égoïste.

Mais, nous avouons avec lui qu'il est temps de mettre un frein à la mendicité, et d'accord avec lui sur ce point, sans l'être sur les moyens d'exécution, nous avouons que nous connaissons les défauts des mendians, que nous n'ignorons ni leurs débauches ni les résultats qu'entraine la mendicité. Nous savons que si le besoin a contraint quelques individus à mendier, l'habitude de ne rien faire les a familiarisés avec ce honteux métier et que des aumônes abondantes et faciles à obtenir, leur procurant les moyens de se livrer sans effroi au libertinage et à la crapule les ont attachés pour toujours à l'infamie. Nous savons que si le reste d'une éducation honnête retient quelques malheureux, la faim et d'autres besoins pressans leur font bientôt vaincre toute pudeur, et que quand une fois on a franchi cette barrière, on se fait un métier et un honneur d'avoir plus d'industrie qu'un autre à s'attirer des aumônes. Ce n'est point assez de prouver que sur un nécessiteux il y a 4, 8, 12, 20 fainéans; il faut encore que la société remplisse envers eux toutes ses obligations. Ainsi, elle n'a rien

fait lorsqu'elle a dit au mendiant *va travailler* : il faut qu'elle lui dise *viens travailler*, et qu'elle lui en fournisse les moyens. Alors seulement commence la culpabilité du désœuvré, s'il refuse les moyens d'existence que lui offre la société, avec les conditions qu'elle lui impose ; alors seulement celle-ci a le droit de le punir, parce que l'homme n'a droit de vivre que du fruit de ses peines et que la société ne lui doit que les moyens d'exister à ce prix. Alors seulement, disons-nous, le mendiant valide devient punissable parce que sa profession est aussi dangereuse par l'exemple qu'elle donne que par elle-même. Or, le seul moyen d'assurer une existence au pauvre, basée sur une occupation utile, *c'est de créer un atelier de travail.*

« Observons que ce nouvel établissement n'aurait rien de commun avec ceux qui précédemment établis furent connus sous le nom de *dépôt de mendicité*. Ce dernier mot étant usé doit être proscrit parce que l'opinion y a attaché une idée défavorable. On mène les hommes par des mots, parce que le propre de l'espèce humaine étant de ne point réfléchir elle attache rarement des idées justes aux mots qu'elle emploie: ainsi, un mot nouveau doit être employé et avec d'autant plus de raison que ce nouvel établissement aurait une autre destination et serait réellement un *atelier de travail*, un *atelier de prévoyance*, où non seulement les mendians mais encore beaucoup d'ouvriers sans travail pourraient se procurer de l'ouvrage, où l'on pourrait même prendre en apprentissage des enfans appartenant à des familles placées près de l'indigence.

« Il est inutile de chercher à démontrer qu'à une époque où toutes les branches de l'industrie agricole, manufacturière et commerciale sont en pleine vigueur dans notre ville, il sera facile de procurer un travail avantageux aux ouvriers. Si cela ne réussit point, accusez-en hardiment l'administration qui certainement sera vicieuse. Ce n'est point lorsque

la ville a des quais à entretenir, un port à creuser, des rues à paver, un éclairage à soigner, des promenades à embellir et à entretenir, des monumens publics à élever, des édifices particuliers à bâtir journellement, des marchandises à assainir dans son lazaret, les canaux de ses fontaines à nétoyer, des rues à balayer, de nombreux ateliers d'industrie à alimenter, qu'il faut craindre de n'avoir pas la possibilité d'occuper 250 à 300 pauvres. Cette assertion est inadmissible. Vous avez vu l'église recevoir en moins de 9 ans, rien qu'en aumônes destinées à acheter des terrains, bâtir ou réparer des églises, des chapelles, des couvens ou des seminaires, recevoir, disons-nous, une somme de plus de 15 cent mille francs. Vous avez vu votre ville en dépenser bien d'avantage en embellissemens. Vous savez qu'elle vient tous les ans au secours de vos hospices et de votre théâtre. Vous savez qu'à nulle époque de son existence, elle ne fut plus riche, jamais plus opulente. Vous savez qu'entr'autres qualités, la charité est une de celles qui sont propres à vos concitoyens. Si vous n'ignorez point ces faits, si vous avez bien pesé leur importance, comment pourriez-vous appréhender que les marseillais ne s'empresseraient point de faire quelque chose pour les pauvres, et comment pourriez-vous craindre que l'autorité ne secondât point les habitans ? Bordeaux vient de trouver pour ses pauvres 312 mille francs dans moins d'un mois, et Marseille bien plus riche, bien plus opulente, aussi charitable, ne rivaliserait point avec Bordeaux ? nous ne pouvons le croire.

« Nous avons dit que si l'on ne parvient point à donner un travail avantageux aux pauvres, on peut hardiment accuser l'administration d'être vicieuse. Cette assertion qui n'est ni paradoxale ni satyrique, a besoin de quelques développemens.

« L'administration peut-être vicieuse,

« 1°. Parce qu'elle peut donner une mauvaise direction à l'occupation des bras de l'ouvrier. Le meilleur moyen d'éviter

cet inconvénient, c'est de diriger l'occupation des ouvriers vers des objets d'utilité ou de nécessité première, plutôt que vers des objets de luxe ou d'agrément. Les premiers étant nécessaires trouvent toujours un débouché, en tout temps et auprès de toutes les classes de la société. Les autres s'appliquant à des objets de luxe ou d'agrément ne conviennent qu'à la classe fortunée de la société; ne reposant que sur des objets de mode et par conséquent de fantaisie, ils n'offrent qu'un emploi de moment; leur débit devient plus difficile, et dès lors il expose l'ouvrier à laisser sans emploi des matières premières, en même temps que ce genre de travail exige des connaissances, une application, un perfectionnement et un génie auxquels ne parviennent jamais des ouvriers dont l'essort est comprimé. Il faut que l'ouvrier embrasse et suive un métier qu'il puisse constamment professer, soit comme maître, soit comme ouvrier, afin qu'il ait un moyen d'existence assuré; chance qui n'est jamais offerte à l'ouvrier qui ne s'occupe qu'à confectionner des objets de luxe.

« 2°. Elle peut-être vicieuse, en ce qu'elle peut ne point réaliser avec assez d'avantage les produits du travail. Cette cause est une de celles qui n'ont pas peu contribué à arrêter la prospérité des ateliers de travail, parce qu'elle a porté le découragement parmi les ouvriers. Ceux-ci doivent être entièrement libres du soin de réaliser le produit de leur travail, soin qu'ils peuvent confier à des syndics pris parmi eux, mais principalement parmi les maîtres. Celui à qui le travail doit profiter étant toujours le plus intéressé à en tirer le meilleur parti possible, il n'y a pas à craindre que l'ouvrier soit moins clairvoyant sur ses propres intérêts que ne le serait l'administration. Celle-ci ne doit exercer qu'une surveillance d'ordre et de police. Quand les ouvriers seront certains de tirer le meilleur parti de leurs ouvrages, leur zèle s'accroîtra, l'émulation aussi puissante que le besoin les rendra appliqués et industrieux à se perfectionner et l'es-

poir d'un meilleur avenir leur souriant contribuera peut-être à produire parmi eux quelques bons ouvriers qui un jour seront utiles à la société.

« 3°. Elle peut-être vicieuse, en ce qu'elle peut employer un trop grand nombre d'agens salariés comparativement au nombre des ouvriers. C'est là le vice de la plupart des établissemens dans lesquels la masse est soumise ou à la réclusion ou à une surveillance particulière. C'est là le vice que l'on rencontre presque partout, excepté dans les prisons et les hôpitaux militaires. Ce grand nombre d'agens qui vivent tous aux dépens de la masse laborieuse peut-être comparé à ces plantes parasytes qui pompent tous les sucs nourriciers du végétal sur lequel elles croissent et qu'elles finissent par tuer en l'épuisant.

» Nous allons citer quelques exemples de ce vice; nous les puiserons dans ce qui se passait dans notre ville pendant les années 1810, 11 et 12.

« A cette époque l'hôpital connu sous le nom d'Hôtel-Dieu renferma, terme moyen, 242 malades civils et 153 malades militaires; cet hôpital occupait 113 employés dont le traitement s'élevait à 45000 f., tandis que la dépense de cet hospice s'éleva pour consommation et remèdes à 115,656 fr. Proportion, 31 centièmes absorbés par les agens.

» A la même époque, l'hospice des vieillards et des insensés renferma 100 insensés et 335 vieillards; les frais pour ces 435 individus, en consommation et remèdes, s'éleva à 85,814 f., mais les employés absorbaient 22,186 fr. — Proportion, 26 centièmes. Cet hospice occupait 65 employés, ce qui avec le nombre considérable de grandes filles utilisées dans l'établissement était certainement beaucoup trop nombreux.

» A la même époque, les enfans de la charité qui accompagnent les enterremens rapportaient 7,000 fr.; mais les

9 gardiens qui les surveillaient coûtaient 4040 fr. 55 cent. Proportion, 58 centièmes.

« Pendant les mêmes années, 35 nourrices étaient placées à la charité pour allaiter les enfans attachés à cet hospice. Ce nombre à la vérité était insuffisant pour la quantité d'enfans qui y furent apportés ; mais elles coûtaient 19,985 fr., ce qui donne un terme moyen de 571 fr. pour chaque nourrice. Certes, c'est beaucoup plus que ne coûte une bonne nourrice à une maison bourgeoise.

Nous arrêtons ici nos citations, non que les exemples nous manquent, mais parce que nous sommes convaincus que votre intention est d'avoir un rapport sur la mendicité et non d'entendre la censure de l'administration des temps passés.

« 4° Elle peut être vicieuse l'administration, en ce qu'elle ne laisserait peut-être pas aux ouvriers une part suffisante sur le produit de leur travail. — L'ouvrier doit jouir du fruit de son travail : c'est sa propriété. L'établissement ne doit en distraire que les frais de nourriture, de logement et d'entretien des ouvriers, plus une portion proportionnelle aux dépenses que nécessite l'entretien des invalides. Ne rien laisser ou ne presque rien laisser à l'ouvrier qui travaille, c'est le décourager, lui ôter le désir de se perfectionner et démolir l'établissement.

« 5° Elle peut être vicieuse, en ne surveillant peut-être pas assez exactement les agens préposés à la garde et à la surveillance immédiate des ouvriers.

« 6° En ce qu'elle peut laisser traiter avec rigueur et brutalité les ouvriers. Trop de sévérité entraine au découragement et conduit quelquefois à la rébellion.

« 7° Enfin elle peut être vicieuse sous une infinité d'autres rapports.

« Nous avons maintenant à examiner les moyens qu'il faut prendre pour créer d'une manière durable un atelier de travail, qui, loin de repousser le pauvre, lui offre au con-

traire des chances et des avantages réels qui l'attachent à la prospérité de l'établissement. Ces moyens exigent des préambules qu'il faut indiquer.

« On ne peut créer un atelier de travail sans un local. Ce local doit convenir au nombre d'agens et d'ouvriers qu'on doit y loger, ainsi qu'au genre de travail qu'ils doivent surveiller ou embrasser. Il doit donc être approprié à cet usage et ne peut l'être sans argent, nerf, grand nerf, puissant nerf de toutes choses. Il faut donc avant tout connaître le nombre d'individus à loger et les ressources qu'on peut se procurer. Ainsi les préalables s'appliquent aux mendians et aux habitans.

« Les moyens préalables à employer envers les mendians sont : 1° de mettre à exécution les dispositions de la déclaration du Roi, du 27 août 1701, déjà ordonnées sous Charlemagne, puis renouvelées à diverses époques ; elles leur enjoignent de se retirer chacun dans le lieu de son origine, ou de prendre un état, métier ou profession qui puisse lui procurer les moyens de subsister sans demander l'aumône.

« Cette sage mesure vient d'être exécutée à Bordeaux, avec beaucoup de succès. Nous empruntons ici les termes de M. le baron d'Haussez, prefet de la Gironde, dans le rapport qu'il a fait, le 29 juin dernier à l'assemblée générale de la société pour l'extinction de la mendicité, dans la ville de Bordeaux. Ils font connaître et les moyens d'exécution pris par ce haut fonctionnaire et les résultats qu'ils ont entraînés. « Je m'étais « attaché, dit-il, à réduire graduellement le nombre des men- « dians, en déployant une sévérité toujours croissante dans « l'exécution des lois répressives de la mendicité. Les indi- « vidus étrangers au département furent, les premiers, l'objet « des mesures que j'avais prescrites. Renvoyés d'abord en « liberté, puis sous l'escorte de la gendarmerie lorsqu'ils « étaient repris, ils n'ont pas tardé à perdre l'habitude

« de venir lever une sorte de contribution sur un pays auquel
« ils n'appartenaient pas.

« La même mesure fut ensuite appliquée aux mendians
« des différens arrondissemens qui composent le départe-
« ment......

« Ma première démarche fut de consulter, et sur le fond
« et sur la forme, MM. les membres du bureau de charité,
« ceux de la commission des hospices, et quelques citoyens
« dont les dispositions m'étaient garanties par leur habitude
« de bienfaisance. Réunis en commission, ils voulurent bien
« m'aider des lumières que leur avait procuré une étude
« persévérante du mal que je voulais détruire, et une longue
« et honorable pratique des moyens de le combattre. J'atten-
« dais beaucoup d'un tel concours : mes espérances furent
« dépassées......

« L'administration s'était assurée du nombre réel des in-
« dividus dont on s'occupait d'améliorer le sort. La liste en
« fut mise sous les yeux de la société. Ces mendians que l'on
« n'osait énumérer, tant on craignait d'en trouver la quantité
« hors de proportion avec les moyens de les secourir; ces
« mendians qui encombraient les avenues des édifices pu-
« blics, et dont on était obsédé dans toutes les rues, dans
« toutes les promenades; ces mendians patentés, que
« l'on ne devait compter que par millier, ne s'élevaient
« qu'à 266. En portant leur nombre à 300, en admettant que
« pour couvrir leurs dépenses journalières, on dût ajouter
« 50 fr. par individu au produit du travail que l'on en obtien-
« drait, on reconnut qu'une somme annuelle de 54,000 fr.
« serait rigoureusement suffisante, et qu'en l'évaluant à
« 64,000 fr., on aurait la certitude de pourvoir à tous leurs
« besoins (la dépense d'installation exceptée). La question
« ainsi simplifiée, la solution ne fut plus douteuse, et on
« s'occupa de réaliser un projet dont le développement se
« présentait sous un aspect aussi favorable. »

« Mais comme les mendians qui habitent notre ville y résident en vertu du consentement tacite de l'autorité qui dans sa sagesse a jugé convenable jusqu'à ce moment de donner un effet suspensif aux lois qui régissent la mendicité ; que la plupart de ces infortunés n'habitent notre ville que sur la foi de cette tolérance qu'on leur a accordée, il est juste de leur donner un délai moral pour qu'ils aient le temps de se rendre dans leur commune respective ; et comme, d'ailleurs, quelques uns d'entr'eux se trouvent placés dans une hypothèse plus favorable que d'autres, il est juste de les ranger dans une classe d'exception. Ainsi on doit excepter de cette sorte de bannissement : 1° ceux qui auront fait une déclaration de domicile antérieurement à l'époque où la mesure d'expulsion serait prise ; 2° ceux qui à raison d'une longue résidence peuvent être considérés comme indigènes ; 3° ceux qui ont épousé une personne née à Marseille de parens français, ou qui veufs d'une personne ayant cette origine, en ont des enfans ; 4°. enfin ceux qui, nés français, consentiront à rester en ville pour se livrer au travail dans l'atelier qui sera créé à cet effet.

Le second moyen à prendre envers les mendians, c'est de renvoyer sous l'escorte de la gendarmerie tous ceux qui contreviendraient à ce bannissement, soit en restant soit en rentrant en ville pour y exercer leur honteuse profession ; de prévenir et d'empêcher par une surveillance exacte, et avec une sévérité toujours croissante, mais appuyée par la législation en vigueur, l'admission de nouveaux mendians étrangers à l'arrondissement de Marseille, par quelque motif que ce soit ;

De soumettre à un dénombrement les mendians qui seraient autorisés à rester en ville, en les assujétissant provisoirement à se munir d'un signe quelconque de reconnaissance. Par là, l'autorité connaîtra approximativement le nombre d'individus par sexe et par âge (ce qu'elle ignore

maintenant) le nombre d'invalides réels ou supposés, leur genre d'infirmités, si leur misère est réelle, la profession à laquelle ils se livraient précédemment ou pourront se livrer dans l'atelier, et elle aura ainsi un aperçu sur les ressources qu'on peut tirer de leurs bras. On peut même les soumettre à des recensemens périodiques et rapprochés, et en attendant de les occuper utilement, l'autorité locale peut leur assigner des postes fixes, où ils attendront les aumônes qui leur seront accordées par les passans charitables, sans qu'il leur soit permis de vaguer ou de mendier hors de ces postes ni de nuit.

« Ces moyens simples, qui n'ont rien de rigoureux ni d'injuste auront l'avantage de réduire à la dernière expression le nombre des mendians qui peuplent notre ville, en fixant l'autorité sur l'importance du local dont elle doit se pourvoir, et sur la manière de l'approprier. Ces moyens n'anéantiront sans doute point la mendicité, mais ils l'auront considérablement réduite, et ce sera un grand pas de fait vers le but qu'on se propose d'atteindre, car déjà la seule annonce d'un projet de réglement tendant à donner du travail aux mendians en a fait fuir une cinquantaine de la ville. C'est que la liberté est l'avant dernier des biens que l'homme consent à sacrifier.

« Il reste maintenant les préalables à prendre envers les habitans. Ils ont pour objet d'assurer les frais du 1er établissement de l'atelier projeté, et d'ôter un aliment à la mendicité. Les moyens que nous proposons sont simples et ils seront infaillibles si l'autorité daigne donner son appui aux vues et aux intentions bienfaisantes des habitans.

Ces moyens consistent à faire un appel à la charité des habitans comme on vient de le faire à Bordeaux avec tant de succès. Des commissaires recommandables par leur rang dans la société et par leur moralité ont été chargés de recevoir les souscriptions des habitans. Les souscriptions

portaient l'engagement de payer pendant trois ans, par trimestre, une somme annuelle de........ Cette obligation ne lie ni celui qui change de domicile, ni les héritiers du souscripteur, ni celui que des revers de fortune auront affligé. Le résultat de cette souscription a été une sommede 312,000 f. dans le court espace d'un mois. Ce moyen peut être suivi à Marseille avec autant de succès pour le moins qu'à Bordeaux, et nous n'en connaissons point de plus certain à moins que la ville ne consente à affecter une partie de ses revenus à la dotation de l'établissement projeté. Que l'idée, Messieurs, d'avoir imité la ville de Bordeaux, rivale de Marseille en industrie, en commerce, en population, en charité, que l'idée, disons-nous, d'employer les mêmes moyens qu'elle, ne nous répugne point; mettons tout amour propre de côté quand il s'agit de faire le bien, sans examiner si nous créons ou si nous imitons.

« Dès que des souscriptions suffisantes auront mis l'autorité dans la possibilité de préparer un local, tous les pauvres qui ne voudront point habiter séparément en ville seront tenus de s'y transporter et de l'habiter. Dès ce moment, la mendicité devra cesser totalement. Toute personne surprise à mendier sera punie des peines prononcées par le code des délits et des peines; et pour donner plus d'appui à cette mesure, l'autorité peut défendre aux habitans de faire l'aumône dans les rues sous peine de payer une amende au profit de l'atelier de travail.

« Mais des écrits devraient préparer les esprits en les éclairant sur les inconvéniens qui resultent d'entretenir l'oisiveté des mendians par des aumônes. On a surtout à éclairer une classe nombreuse qui par une charité mal entendue ne fait jamais de différence entre le mendiant et le nécessiteux, et qui ne se doute point qu'en donnant souvent à l'importunité ce qu'elle croit accorder au besoin, elle offre une prime d'encouragement à la paresse et à la gueuserie. Malheureu-

sement cette classe est la plus difficile à instruire parce que c'est celle qui lit le moins. Nous ignorons si elle refléchit d'avantage.

« Nous avons pensé qu'un apperçu des ressources que notre ville offrait aux pauvres il y a peu d'années ne serait peut-être point déplacé ici. Nous avons pris pour point de comparaison les années 1810, 11 et 12, c'est-à-dire celles où notre ville ayant tout à fait vu tomber son commerce avait à secourir un plus grand nombre de pauvres, en même temps qu'elle avait moins de ressources à leur offrir. Ce qu'elle faisait alors peut nous donner une idée de ce qu'elle pourra faire aujourd'hui, époque pour elle d'une nouvelle splendeur. Ce tableau n'a rien de bien attrayant; mais les chiffres sur lesquels il repose ne sont point de théorie, puisqu'ils sont pris dans les archives des établissemens. Nous savons par expérience combien est aride et fastidieuse la lecture d'un chapître de comptabilité, que c'est souvent un somnifère pour les administrateurs les plus zélés et les plus intègres, aussi avons-nous visé à être bref en ne donnant presque que des totaux.

L'année moyenne formée des années 1810, 11 et 12, a présenté ce résultat, que les hospices réunis de Marseille

ont coûté	590,000 fr.
L'administration centrale des secours.	96,907
La société de bienfaisance	31,330
La charité maternelle	20,745
Les œuvres des paroisses ont fourni	60,000
Les aumônes aux mendians ont produit.	500,000
Total	1,298,982 fr.

Nous croyons devoir vous faire observer que les revenus des hôpitaux qui ne s'élevaient en 1811 qu'à 220,000 fr., produisaient en 1823 660,160 fr. par l'effet de l'augmentation dans les produits des spectacles, dans les prix de location des immeubles qui appartiennent aux hospices, etc.

Nous faisons encore observer que les œuvres des paroisses sont une branche considérable de la bienfaisance marseillaise; que c'est là que beaucoup de personnes pieuses répandent leur charité dont MM. les curés sont les administrateurs, et que la somme de 60,000 fr. à laquelle on en a porté l'évaluation est le résultat des données que l'on a sur les collectes publiques et particulières en y comprenant celles faites dans les églises. Elles sont aujourd'hui beaucoup plus fortes.

« Quant aux aumônes faites aux mendians, ce qui comprend ceux qui demandent dans les rues, ainsi que ceux qui demandent dans les maisons où souvent les dons deviennent une assistance régulière, si l'on songe qu'une médiocre aumône de 20 cent. par jour entraine à une dépense de 72 fr. par an; qu'il y a plus d'un millier de personnes qui font cette aumône, on a de suite un produit de . . . . 72,000 fr.

« Qu'il y a plus de 2,000 personnes donnant 10 cent. par jour, on a donc un produit de. 72,000

3000 personnes à 5 cent. par jour. 54,000

Plus de 6000 personnes à 6 fr. par an. . . 36,000

Plus de 400 boutiques ou magasins qui font une aumône une fois par semaine de plus d'un franc. 20,800

Que les aumônes de Pâques et de Noël, en supposant que chaque pauvre ne reçoive que 3 fr. et comptant un minimum de 600 pauvres, font. 7,200

On aura pour apperçu bien modeste une somme de. . . . . 262,000 fr.

« Mais ce n'est point ainsi qu'il faut compter. Il faut partir de ce principe que si la profession de mendiant ne donnait point à vivre à celui qui l'a embrassée, on verrait beau-

coup moins de fainéans s'y livrer et surtout persévérer dans cet état. Ainsi, en admettant ce principe comme vrai, il nous conduit naturellement à tirer cette conséquence, qu'en ne supposant que (1) 600 mendians recevant chacun 1 fr. 50 c. par jour, ces gens dévorent journellement une somme de 900 fr., ce qui fait annuellement un minimum de 329,400.

« C'est encore bien loin de ce que dévore un autre ulcère social, les filles publiques, qui absorbent annuellement et à peu près dans un grand minimum 2,220,000 fr.

« Si, au lieu de supposer que les mendians n'enlèvent à la société que 1 fr. 50 c. par jour pour leurs besoins premiers, vous admettez comme vrai que beaucoup d'entr'eux gagnent journellement 3, 4, 5, 6, 7 et 8 francs; que quelques autres placés dans des circonstances et des postes plus heureux reçoivent en certains jours depuis 15 jusqu'à 20 et même 24 fr., nous laissons à penser quelle masse de numéraire doivent sucer ces vampires sociaux. Ainsi, avoir supposé une somme de 500,000 fr. c'est être encore bien au-dessous de ce qu'ils absorbent réellement.

Une dernière observation va reposer sur un objet dont l'administration doit bien se pénétrer; c'est que l'atelier de travail ne doit jamais être ni un supplément d'hospice, ni une maison de détention. En conséquence tout ouvrier qui y tombera malade doit être dirigé sur un hôpital; de même qu'on devra livrer aux tribunaux celui qui par un défaut

(1) On a pu, ainsi que nous le verrons tout à l'heure, se convaincre plus tard, que ce chiffre était, pour la seule ville de Marseille, un peu exagéré, puisqu'il est résulté d'un recensement fait avec beaucoup de soin que le nombre des mendians n'était alors réellement que de 321. Il y aurait donc à diminuer aussi le chiffre des sommes perçues par les mendians, mais il est permis de soutenir que les évaluations dont-il s'agit sont, toutes choses égales d'ailleurs, assez approchées de la vérité. *(Note du directeur du Répertoire.)*

de bonne volonté bien reconnu voudra fuir ou contraindre les autres ouvriers à fuir le travail. Mais cette mesure de rigueur ne devra être employée qu'après qu'on aura épuisé tous les moyens de correction plus doux que la nature du local et les lumières de l'administrateur auront pu permettre d'employer. Ainsi, la privation de récréation, la retenue sur le produit de son travail, la salle de police et quelques autres peines de ce genre seront les moyens préalables dont on devra user pour ramener l'ouvrier à l'obéissance. Mais dès que sa mauvaise volonté sera bien prononcée et reconnue, il devra être livré aux tribunaux qui lui appliqueront les peines qu'il aura méritées. (1)

« C'est ici, Messieurs, que votre commission s'arrête; elle n'a plus rien à vous dire sur les moyens d'éteindre la mendicité dans notre ville, non que le sujet qu'elle traite manque d'alimens, car elle pourrait encore vous entretenir du prix et des élémens de la nourriture de vos ouvriers; de la manière de les vêtir, de les loger et de les coucher; de leur séparation par sexe et même par âge; de la police intérieure de l'atélier, ce qui comprendrait l'éducation des adultes, les devoirs relatifs et religieux de tous, les moyens de salubrité etc., etc. Vous comprenez qu'il reste bien des

(1) J'ai lu dans une brochure ayant pour titre : *De l'extinction de la mendicité*, l'anecdote suivante que l'on assure avoir été recueillie au sein même des bagnes de la Hollande : elle concerne les forçats paresseux et récalcitrans. Lorsqu'il en existait quelques-uns, on les plaçait dans une chaloupe dans la cale de laquelle on avait pratiqué des trous qui s'ouvraient à volonté. Une pompe y était placée pour chaque individu. Au signal donné, les trous étaient débouchés et les récalcitrans placés dans la pénible alternative ou de pomper continuellement ou de se noyer. Le dilemme n'était pas difficile à résoudre : ils pompaient, et on les laissait pomper jusqu'à ce qu'ils eussent demandé grace et promis de travailler.

matières à traiter. Mais l'examen de tous ces points doit faire l'objet d'un réglement discuté et non d'un rapport qui entrainerait divergence dans les moyens d'éxécution.

« Votre commission avait résolu dans le principe d'aborder tous ces points: elle avait en conséquence commencé à rédiger un projet de réglement intérieur, dont quelques fragmens ont été lus dans son sein. Mais elle a pensé qu'il est inutile pour le moment d'achever l'édifice et elle a laissé quelques pierres d'attente pour le terminer. Au surplus, Messieurs, si vous êtes curieux de connaître quelque chose de bon sur cet objet, vous n'avez qu'à consulter le rapport fait à l'assemblée générale de la société pour l'extinction de la mendicité dans la ville de Bordeaux, par M. le baron d'Haussez, préfet du département de la Gironde (1). Il renferme d'excellens matériaux pour dresser de bons statuts sur l'objet dont s'est occupé votre commission. Nous ne les donnons point comme parfaits, parce qu'à Bordeaux, comme partout ailleurs, le but principal a été d'éteindre la mendicité, l'objet secondaire, d'assurer du travail aux mendians, tandis qu'on aurait pû s'occuper essentiellement de l'un et de l'autre objet. Mais, nous le répétons, vous y trouverez d'excellens documens, bons à consulter pour les mettre en pratique quand il en sera temps.

Votre commission en vous présentant en perspective l'établissement d'un atelier de travail pour arracher à la misère les pauvres de votre ville, ne pense point que ce mode soit le seul moyen à employer; elle n'ignore point que plusieurs routes conduisent au même but, mais elle a songé à vous indiquer seulement celle qui convient le mieux à la position de votre ville.

Nous terminerons notre travail par la citation d'un moyen

(1) Ce rapport présenté le 29 juin dernier, a été imprimé à Bordeaux, chez Lanefranque frères, imprimeurs de la Préfecture.

qu'on vient d'employer dans les Pays-Bas. Voici comment s'exprime M. Moreau de Jonnés (tom. 2, pag. 56) à qui nous empruntons cette citation : « Pour répandre la fécon-
« dité et l'abondance dans les régions improductives de la
« France, il faut suivre l'exemple des Pays-Bas. En 1818,
« une souscription fut ouverte à la Haye pour former dans
« les bruyères de la Drenthe une colonie d'indigènes. 24
« mille personnes qui s'associèrent pour cette œuvre de
« bienfaisance, s'imposèrent une contribution d'un sou par
« semaine ; et ce modique secours employé avec sagesse
« et économie, sous la présidence du prince Frédéric,
« suffit, en l'espace de deux ans, pour arracher à la mi-
« sère, à la mendicité et à tous les malheurs, les vices et
« les crimes qu'elles enfantent, 1500 personnes des deux
« sexes qui possèdent déjà 200 maisons et 516 hectares de
« terres en pleine culture. En 1822 le nombre de ces colons
« montait à 2500 ; et la prospérité de cet établissement
« ayant convaincu le public de la possibilité d'opérer ainsi
« le défrichement des territoires, jusqu'à présent inutiles
« à la population, une autre société s'est formée en Belgi-
« que pour fonder dans la commune de Wartel une colonie
« de cultivateurs libres, à qui l'on donne pour les aider
« dans leurs travaux, des individus des dépôts de mendi-
« cité. Les enfans trouvés et les orphelins secourus par
« le gouvernement seront élevés désormais dans ces éta-
« blissemens ruraux dont l'exemple est digne de l'imitation
« de la France. »

Tel est le rapport fait par M. Saint-Ferréol ; il prouve que, l'année même de son installation, la société de statistique de Marseille a appellé sur la mendicité l'attention des autorités du département des Bouches-du-Rhône, en leur proposant un projet que l'on accueillit favorablement. Toutefois lorsqu'il fut question de l'executer, on recula devant des

égards de bon voisinage envers des nations étrangères, devant une législation indulgente dont on n'osait pourtant pas invoquer l'application, enfin, devant des mesures générales qui reconnues très utiles, pouvaient néanmoins ne pas être bien comprises et exciter par cela seul quelques réclamations.

Fallait-il abandonner une entreprise d'un intérêt si majeur? Non, sans doute. Appelé à occuper le fauteuil pendant l'année 1835, M. Sauter déclara qu'aucune question ne lui paraissait mériter plus que celle-ci d'être traitée par la compagnie. Il avait la conviction que le succès de cette œuvre était assuré, pourvu quelle fut celle non d'un seul mais de tous les membres de la société de statistique.

Dans un rapport sur la mendicité, lu, au nom du conseil d'administration à la séance du 5 février 1835, M. Sauter fit sentir combien les circonstances étaient propres à l'exécution des vues de la société à cet égard. Les premières démarches avaient laissé entrevoir dans les autorités administratives, municipales et judiciaires, ainsi que dans le clergé du diocèse et les sociétés de bienfaisance de notre cité, les dispositions les plus favorables. La tache était plus facile qu'on ne le pensait; il ne s'agissait plus d'évaluer, comme beaucoup de personnes l'avaient fait, à 3000 le nombre des mendians pour la ville de Marseille seulement. Ce chiffre était fort exagéré, à en juger par une carte qui constate l'état de la mendicité en France, et que l'on doit à un administrateur éclairé, M. Alban de Villeneuve. On y voit que, dans les 86 départemens dont se compose la France, le plus haut dégré de mendicité étant désigné par le premier numéro, le département des Bouches-du-Rhône est le 69e; que le rapport du nombre des mendians à la population est celui de 1 à 326, que le nombre est donc, pour la totalité de notre département, de 1000 à 1100 mendians qui, suivant

le même auteur, peuvent être distribués dans les catégories suivantes :

Vieillards un cinquième environ, total.	200
Infirmes un quart.	275
Enfans, entre une demie et un tiers. .	423
Femmes valides, un dixième.	110
Hommes valides, un cinquième.	92
Total. . . .	1100.

Quelque confiance que méritassent les calculs de M. Alban de Villeneuve, il était permis de ne pas les regarder comme étant d'une rigoureuse exactitude. Or, comme il importait à la société de statistique de connaître la vérité, de savoir le nombre, les noms et prénoms, la nationalité, etc., des mendians, elle a provoqué une enquête générale dans le département des Bouches-du-Rhône ; elle a arrêté la composition de tableaux qui, devant être remplis par les maires des communes, ont été d'abord soumis à l'approbation de M. le préfet. Ce magistrat a bien voulu se charger de les faire expédier. M. le maire de Marseille a facilité le succès de l'enquête particulière à cette grande ville, en mettant les commissaires et les agens de police qui sont sous ses ordres à la disposition de la société de statistique. En un mot, rien n'a été négligé pour se procurer tous les documens positifs indispensables.

MM. les maires des communes des Bouches-du-Rhône ont bientôt répondu à l'appel de la société de statistique en lui fesant parvenir les tableaux qu'elle leur avait envoyés et en y ajoutant des observations et des notes d'une utilité incontestable.

La société a pu dès lors tracer et publier non seulement un tableau de tous les mendians de la commune de Marseille, mais encore le tableau général de la mendicité dans notre département.

Il serait superflu de reproduire ces tableaux tels qu'ils ont été *dressés*, (1) par M. Sauter. De quelle importance, en effet, pourrait être ici un état nominatif des mendians? Sans doute, il suffit de donner un résumé général où ils soient, quant à leur nombre, à leur nationalité, passés successivement en revue par arrondissemens, par cantons et par communes.

Et d'abord, nous apprenons que le nombre des mendians dans le département des Bouches-du-Rhône est de

657 dont	378 p^{r} le 1er arrondissem^{t} comprenant 9 cantons.	329	p^{r} les 6 cantons de Marseille.
		24	pour le canton d'Aubagne.
		19	» » de Roquevaire.
		6	» » de la Ciotat.
	152 p^{r} le 2me arrondissem^{t} ayant 10 cantons.	44	pour les 2 cantons d'Aix.
		23	pour celui de Lambesc.
		22	» » d'Istres.
		17	» » de Salon.
		15	» » des Martigues.
		10	» » de Trest.
		9	» » de Peyroles.
		7	» » de Berre.
		5	» » de Gardanne.
	127 p^{r} le 3me arrondissem^{t} (8 cantons).	33	p^{r} le canton de Château-Renard.
		22	pour le canton d'Eyguières.
		21	pour les 2 cantons d'Arles.
		20	pour celui de Tarascon.
		18	» » de St.-Remy.
		12	» » Orgon.
		1	» » des Saintes-Maries.

(1) Le résumé du tableau général de M. Sauter présente des erreurs de calcul que nous rectifions ici. Le total des mendians y est de 659, tandis qu'il n'est que de 657; c'est qu'il en a été compté 17 aux Martigues où il y en a 15 seulement. Il en est signalé 154 au lieu de 152 pour le 2e arrond^{t}, 13 au lieu de 21 p^{r} les 2 cantons d'Arles, 41 au lieu de 33 pour celui de Chateau-Renard.

(Note du directeur du Répertoire.)

Maintenant, si nous jettons un coup d'œil sur les 105 communes du département, nous voyons que celles de Gemenos, La Penne, Ceyreste, Roquefort, Belcodene, Greasque, Peipin, St.-Savournin, St-Marc, Tholonet, Vauvenargues, Venelles, Lafare, Ventabren, Vitrolles, Bouc, Cabriés, Minet, Septèmes, Simiane, Istres, Fox, La-Roque-d'Antheron, St.-Estève-Janson, Carret-le-Rouet, Marignane, St-Victoret, Jouques, Meyrargues, St.-Paul-les-Durances, Aurons, Cornillon, Miramas, Beaurecueil, Châteauneuf-le-Rouge, Peynier, Puyloubier, St.-Antonin, Masblanc, Fontvieille, Rognonas, Aureille, Mollèges, St-Andiol, Verguières, Maillane, Mouriés, Paradou, Boulbon et Mezoargues, au nombre de 50, n'ont point de mendians. Ceux-ci sont donc repartis dans 55 communes, ainsi que nous allons le montrer, en commençant par celles qui en présentent le moins et finissant par la commune qui en a le plus.

Cassis..............	1	de Cassis.
Meyreuil...........	1	de Meyreuil.
Berre...............	1	de Berre.
Gignac.............	1	de Marignane.
La Barben..........	1	de la Barben.
Salon..............	1	de Salon.
Rousset............	1	de Rousset.
Vernègues..........	1	de Vernègues.
Eygalières..........	1	d'Eygalières.
Saintes-Maries......	1	des Saintes-Maries.
Mausanne..........	1	de Grans.
Rognac.............	2	de Rognac.
Les Pennes.........	2	1 des Pennes. 1 du Piémont.
Charleval...........	2	de Charleval.
Gardanne...........	3	de Gardanne.
Total à reporter..	20.	

Report...	20.	
Chateauneuf........	3	de Chateauneuf.
Peyrolles...........	3	de Peyrolles.
Trest...............	3	2 de Trest.
		1 d'Italie.
Noves..............	3	2 de Noves.
		1 du département du Gard.
Alleins.............	3	2 d'Alleins.
		1 de la Barben.
Lamanon...........	3	de Lamanon.
Orgon..............	3	d'Orgon.
Les Baux...........	3	Des Baux.
Velaux.............	4	2 de Velaux.
		1 de Ventabren.
		1 du dép. des Basses-Alpes.
Saint-Mitre.........	4	2 de Saint-Mitre.
		1 de Berre.
		1 du départ. de Vaucluse.
Lançon.............	4	de Lançon.
Graveson...........	4	3 de Graveson.
		1 de Barbentane.
Malemore...........	4	3 de Malemore.
		1 de St.-Mitre.
Cabannes...........	4	de Cabannes.
Senas..............	4	de Senas.
La Ciotat...........	5	4 de La Ciotat.
		1 de Trest.
Lambesc...........	5	3 de Lambesc.
		1 de Salon.
		1 de la Roque-d'Antheron.
Grans..............	5	3 de Grans.
		2 sardes.
TOTAL à reporter..	87.	

Report....	87.	
Cuges...............	6	de Cuges.
Le Puy S^{te}.-Reparade.	6	du Puy S^{te}.-Reparade.
Pelissanne..........	6	de Pelissanne.
Fuveau..............	6	de Fuveau.
St-Cannat..........	7	2 de St-Cannat.
		1 d'Istres.
		1 de Pélissanne.
		1 de Roquevaire.
		1 de Lambesc.
		1 du départ. de Vaucluse.
Allauch.............	8	6 d'Allauch.
		1 du dép. des Basses-Alpes.
		1 du dép. des Hautes-Alpes.
Auriol..............	8	3 d'Auriol.
		1 de Peipin.
		1 de Trest.
		1 du dép. des Basses-Alpes.
		2 du départ. de Vaucluse.
Barbentane..........	8	de Barbentane.
Eguilles............	9	6 d'Eguilles.
		1 du dép. des Basses-Alpes.
		1 du dép. des Hautes-Alpes.
		1 du départ. de Vaucluse.
Rognes..............	9	1 de Marseille.
		1 d'Aix.
		1 de Peipin.
		1 du départ. de Vaucluse.
		3 du dép. des Basses-Alpes.
		1 du dép. des Hautes-Alpes.
		1 sarde.
Eyrargues...........	10	d'Eyrargues.
Total à reporter..	170.	

Report....170.

Roquevaire..........	11	10 de Roquevaire. 1 de Peipin.
Martigues...........	11	9 des Martigues. 1 de St.-Mitre. 1 de Marignane.
Eyguières...........	11	d'Eyguières.
Arles...............	13	11 d'Arles. 1 de St.-Remy. 1 de Tarascon.
St.-Remy............	14	de St.-Remy.
Château-Renard......	16	15 de Château-Renard. 1 du département du Var.
Aubagne.............	18	13 d'Aubagne. 1 de Cassis. 4 du département du Var.
St.-Chamas..........	18	11 de St.-Chamas. 2 de Miramas. 1 de St.-Mitre. 1 de Marseille. 1 de Salon. 1 de Simiane. 1 de St.-Cannat.
Tarascon............	20	13 de Tarascon. 1 de Barbentane. 1 de Graveson. 1 du départ. de l'Ardèche. 2 du départ. du Gard. 1 du départ. de Vaucluse. 1 d'Italie.

Total à reporter..302.

Report....302.		
Aix	34	18 d'Aix.
		1 de Marseille.
		1 de Velaux.
		1 du départ. de Vaucluse.
		2 du dép. des Basses-Alpes.
		8 du département du Var.
		2 sardes.
		1 suisse.
Marseille	321	52 de Marseille.
		30 en sont peut-être originaires.
		18 du dép. des B.-du-Rhône.
		124 d'autres départemens.
		82 des états sardes.
		15 d'autres états.
TOTAL...657.		

Sur ce nombre..... 390 seulement appartiennent au départ. des Bouches-du-Rhône.
161 à d'autres départ. de la France.
88 aux États sardes.
18 à d'autres nations étrangères.

Ainsi, le nombre des mendians qui résident dans notre département, est bien moins grand qu'on ne l'avait pensé. A la vérité, il en est une multitude de nomades, dont nous ne parlons pas, qui parcourent nos campagnes où ils donnent l'exemple de tant de désordres et trainent si souvent des maladies à leur suite. C'est du moins ce que notre correspondance nous a révélé : les lettres de MM. les maires de Gardanne, de la Roque d'Antheron et de Pélisanne expriment surtout cette triste vérité. « Quant aux passans, nous a dit le « maire de Gardanne, le nombre en est si prodigieux, « que je ne pourrais en aucune manière faire connaître « leurs noms, prénoms et nationalité. »

« Chaque jour, nous marquait le maire de la Roque « d'Antheron, nous sommes infestés par un nombre « considérable de mendians étrangers, véritable lèpre de « la société, qui viennent ravir à la charité publique, un « bien nécessaire aux pauvres du pays. Ce qui est pis en- « core, c'est qu'ils sèment sur leur passage des maux et « toujours de mauvais exemples. »

« Je voudrais, nous écrivait le maire de Pélissanne, « voir la mendicité bannie d'un royaume aussi fier de sa « civilisation que le notre, quand il y a des pays moins « riches où elle n'existe pas. Il est bien affligeant pour « l'humanité et l'ordre public de voir cette quantité de « mendians nomades qui, chaque jour, infirmes ou non, « vieux ou jeunes, assiègent les passans sur tous les che- « mins, à la ville comme à la campagne, et viennent, pour « ainsi dire, vous forcer à l'aumône dans le sein de votre « propre maison. »

Après s'être ainsi assurée de l'état de la mendicité dans les communes des Bouches-du-Rhône, la société de statistique pouvait mieux préciser les moyens d'éteindre ce fléau. Elle a soumis ses vues à cet égard au conseil municipal de Marseille, au conseil général du département et même au président du conseil des ministres, afin de rendre générales les mesures qu'elle proposait en vue d'un seul département. Ces mesures, nous allons les reproduire à peu près dans les termes qu'elles ont été indiquées par la compagnie dans sa correspondance.

On a demandé à M. le préfet et à M. le maire de Marseille : 1° *la nomination sous le nom d'agent de la mendicité, d'un commissaire de police chargé exclusivement de la surveillance et de l'arrestation momentanée des mendians.* 2° *le renvoi de tous les mendians dans les pays, les départemens, les communes d'où ils sont originaires.* Ce renvoi d'une nécessité indispensable pour

enlever à la mendicité ce qu'elle a de plus honteux, pouvant paraître sévère à quelques personnes, il fut exposé dans un second rapport fait par M. SAUTER, au nom du conseil d'administration de la société, que celle-ci avait pour but spécial de replacer les mendians en resserrant les liens du sang sous une protection plus efficace que celle qu'ils peuvent rencontrer loin de leurs familles, et de leur ménager avec des ressources nouvelles, avec des secours à domicile, en un mot, un retour plus facile à des habitudes d'ordre et de travail.

Nous n'avons vu dans les mendians replacés dans leurs communes, auprès de leurs familles, que des malheureux que pressent les rigueurs de la pauvreté et qui réclament, au nom de la société à laquelle ils appartiennent et qu'ils ne peuvent plus servir à cause de leur age ou de leurs infirmités, une retraite et du pain. Ceux d'entr'eux, vivant isolés, pourraient être reçus dans des maisons d'asile, bien différentes de celles créées sous l'empire, mais qui fussent un refuge assuré pour la caducité et le malheur.

Ces maisons devraient être surveillées par des comités qui, sous le nom de comités de mendicité, seraient formés dans chaque commune sous la présidence du Maire et composés dans les communes rurales de M. le Curé, vice-président et de trois autres personnes au choix des deux membres ci-dessus désignés ; dans les chefs lieux du canton, un représentant de chaque arrondissement ferait partie du comité local organisé d'une manière conforme à l'importance et aux besoins de la population.

Les maisons d'asile seraient, autant que possible, associées aux hospices et aux établissemens de charité qui existent déjà, afin d'être déchargées des frais généraux et des embarras d'une administration particulière.

Les fonds nécessaires pour l'entretien des maisons d'asile et pour les secours à domicile, devraient être fournis en

partie par les conseils généraux des départemens, qui, aux termes de la législation actuelle, ne peuvent pas demeurer étrangers à cet objet, en partie par les communes riches et populeuses, et en partie par les aumônes que recueilleraient les membres des comités. Le zèle et la charité du clergé, en fesant comprendre le véritable but de l'aumône dans l'esprit de l'évangile, assureraient la réalisation d'un projet dont il est impossible de méconnaître les conséquences morales.

Et qu'on ne s'imagine pas qu'il faille des sommes considérables pour obtenir ce beau résultat, dans le département des Bouches-du-Rhône, puisqu'à Marseille, ville de ce département, qui offre le plus de mendians, il suffirait de 36,000 fr. pour subvenir à toutes les dépenses, pourvu toutefois que les mendians étrangers fussent renvoyés dans leurs pays.

Après avoir éclairé une grande, une importante question; après avoir préparé et facilité les mesures pour l'extinction de la mendicité, sous l'administration et d'après le vœu de Messieurs de Villeneuve et Thomas, préfets, la société de statistique de Marseille ne verra-t-elle point ses efforts couronnés de succès ? Nous aimons à nous persuader que l'entreprise qui nous occupe sera exécutée par M. De la Coste, conseiller d'état, préfet, qui, nous en avons la conviction, ferait tout pour affranchir notre département de la mendicité, quand bien même il n'aurait pas été préfet d'un autre département (celui de la Gironde) où depuis quelques années on est parvenu à se délivrer tout à fait des mendians par des mesures sur lesquelles nous nous sommes réglés en grande partie comme sur un bon modèle.

CONSOMMATIONS.

Notes présentées à la Société de Statistique, par M. NÉGREL-FERAUD, *chef de division de la Préfecture des Bouches-du-Rhône, membre actif de la Société : avec un Tableau des Consommations de la ville de Marseille, de* 1811 *à* 1833.

Messieurs,

Je dépose sur le bureau un état des principaux objets de consommation de la ville de Marseille d'après les registres de l'octroi, depuis 1811 jusqu'à 1833, c'est-à-dire, pour un espace de 23 années.

Ce travail a été demandé par M. le Ministre de l'Intérieur, à M. le Préfet qui m'en a confié la rédaction et m'a autorisé à vous en présenter un double pour vos archives.

On remarquera d'abord sur cet état une progression décroissante de 1811 à 1813. A cette dernière époque la France fesait ses derniers efforts contre la coalition de toute l'Europe. Nos villes et Marseille en particulier étaient privées de tout commerce et par conséquent de la principale source de leurs richesses. Notre population réduite à 70,000 ames, *intrà muros*, comptait sur ce nombre trente mille indigens participant aux secours publics. La jeunesse était aux armées; nos concitoyens étaient disséminés dans les départemens réunis de l'Italie et de l'Allemagne. Naples seule en recelait au moins 3,000 ; les administrations des armées, des douanes, des droits réunis offraient à l'activité de notre population un aliment que leur refusait le commerce local.

La paix réintegra dans ses foyers cette colonie errante Marseille put se livrer à son génie, son port se repeupla de navires, ses quais, ses magasins reprirent peu à peu cette activité arrêtée mais non tarie, et la série des années suivantes indique la gradation de sa prospérité renaissante.

Les recensemens de 1822 indiquent une population de 109 à 110,000 ames en tout, dont 90,000 *intrà muros ;* en 1828, 116 à 119,000 et enfin en 1832 le recensement donna 120,000 ames dans la ville proprement dite et 25,000 dans le territoire. Tout porte à croire qu'aujourd'hui ce nombre est considérablement accru.

De sorte que si la population domiciliée dans l'enceinte de l'octroi est maintenant de 135,000 ames, on peut compter au moins 150,000 consommateurs y compris la population mouvante. C'est sur ces bases que d'après la consommation générale on peut calculer la consommation particulière, et la comparer à celle des autres villes.

Ces considérations générales établies, je passerai aux observations particulières que chaque article de ce tableau va nous fournir.

Boissons. *Vins.* 119, 906 hectolitres en 1811, 168,708 en 1833. Augmentation 48,802 hect., ce qui fait plus d'un tiers ou 2/5me. On observera qu'une grande quantité non comprise dans ces chiffres est, en outre, consommée dans les lieux de réunion hors barrières et dans les nombreux quartiers élevés recemment qui n'ont point été renfermés dans l'enceinte de perception ; ce qui doit aller au moins à 20,000 hectolitres par an ; et si l'on y joint la population de la campagne, on aura en tout 50,000 hectolitres en plus : total 238,000 hectolitres environ, ou 1 hect. 58 lit. par habitant.

Eau-de-vie et liqueurs alcooliques. L'on remarque au contraire une notable diminution sur cet article. 1421 hect. sont réduits graduellement à 444. Un pareil résultat aurait lieu d'étonner ; on ne peut expliquer cette anomalie que

par les introductions clandestines devant lesquelles échoue toute la surveillance des employés de l'octroi.

Il existe dans Marseille 30 fabriques et au moins 100 débitans de liqueurs spiritueuses ; en ne supposant qu'un débit annuel de 30 hectolitres par chaque établissement, ce serait un emploi de 3900 hectolitres, dont 800 seulement sont livrés au commerce ; il en résulterait une consommation locale de 3100 hectolitres ou 2 litres par habitant ; ce qui n'est pas exagéré.

A Paris la consommation du vin est de 80 litres et celle de l'eau-de-vie de 4 litres par tête. Les cidres, poirés et bierre, compensent la quantité de vin qui est l'unique boisson des marseillais, et, quant à l'eau-de-vie, on ne peut en expliquer le peu de débit que par la sobriété de nos concitoyens.

Bierre. Cette liqueur est un objet de luxe parmi nous. Le débit présente cette singularité qu'il a augmenté graduellement jusqu'en 1825 ; de 478 hect. en 1811, il s'est élevé à 1340 hect., et de cette époque il a diminué au point de se réduire à 367 hect. en 1832, pour se relever à 727 en 1833. Ces anomalies ne peuvent s'expliquer.

A Paris la consommation de la bierre s'est élevée en 1832 à 78,948 hect. et l'eau-de-vie à 27,794 hect.

Huiles. L'octroi a perçu des droits sur les huiles de toute espèce, y compris celles destinées à la fabrication de 1811 à 1817. A cette époque le droit fut restreint aux huiles propres à la consommation de bouche ; il fut rétabli en 1824 sur les huiles de toute qualité.

Le minimum de l'introduction est en 1812 pour 102,505 hect., le maximum, est en 1833, pour 311,876. On voit figurer en 1824 une quantité de 477,182 hect. qui parait supérieure ; mais il faut observer que ce chiffre représente non seulement celui des huiles entrées dans l'année, mais encore celles des huiles en magasin qui furent recensées à l'époque où le droit fut rétabli.

Les colonnes des années 1818 à 1823 paraissent indiquer qu'à cette époque la consommation domestique de l'huile était de 5200 à 5800 hectolitres, mais la récolte ayant été détruite par le froid de 1820, et cette cause ayant fortement influé sur le prix de ce liquide, la consommation a dû s'en ressentir.

La progression des nombres dans l'exportation des huiles indique en même temps celle qui s'est manifestée dans la fabrication des savons. 300,000 hectolitres peuvent servir à confectionner 460,000 qx. métriques de cette pâte.

Comestibles. *Farines*. Cet article est celui dont la consommation se lie avec plus de régularité aux mouvemens de la population. Le droit sur les farines existait autrefois sous le nom de piquet et il suffisait à acquitter presque toute la contribution de la ville au trésor public. Rétabli en 1816 ou 1817, à l'occasion des subsides à payer à l'étranger, le produit en fut réuni à ceux de l'octroi pour les dépenses de la ville en 1821. La consommation habituelle a roulé pendant dix ans autour de 190 à 200,000 hectolitres. L'année 1821 présente cependant 220,983, mais il y a à faire probablement la même observation que pour les huiles de l'année 1824, c'est que la première année de l'établissement du droit comprend non seulement la perception sur la marchandise introduite, mais encore sur la marchandise approvisionnée. En 1831, le droit sur les farines, qui était de 2 fr. 40 c. l'hect. fut supprimé ; il a été rétabli en 1833 à 75 c. Cette année la consommation a été de 224,991 hect., ce qui fait 1 hectolitre 1/2 par habitant.

Paris consomme annuellement 869,725 quintaux. métriq. ou soit un million d'hectolitres environ, or la population domiciliée de 1832 étant de 774,338 habitans, en y ajoutant la population mobile on peut compter sur environ 850,000 consommateurs, ce qui fait 1 h. 17 à-peu-près.

Viandes. En 1823, 116,989 têtes de bétail gros et petits;

en 1833, 160,000, c'est-à-dire, plus d'un tiers en sus; c'est à-peu-près la même proportion que pour la farine. Mais il faut considérer que la plus grande différence se trouve sur le nombre de bœufs et vaches, qui en 1813 n'était que 2894, et qui s'est élevé à 6681 en 1833. La plus forte consommation a eu lieu en 1822 pour les moutons et agneaux, savoir : 132,635 des uns et 34649 des autres.

Porcs. Le nombre des porcs mentionnés dans le tableau n'est certainement pas en rapport avec la consommation. Des introductions clandestines considérables ont lieu sur cet article et il y a lieu de croire que le nombre de porcs abbattus dans la banlieue et introduits ensuite en fraude, est supérieur au nombre de ceux amenés aux abattoirs.

Paris consomme en proportion d'un bœuf pour 12 personnes et Marseille un bœuf par 22 personnes ; mais la proportion pour Marseille est inverse pour les moutons qui est entre Marseille et Paris comme 1,25 est à 2,83. Ce qui rétablit en quelque sorte la parité.

Poisson. L'octroi n'a pu me fournir la consommation du poisson que pendant les années 1811 à 1814 inclusivement. Les événemens de 1814 à 1815 occasionnerent quelques troubles dans la perception du droit qui fut définitivement supprimé en 1816.

La consommation de ce produit est subordonnée à l'abondance de la pêche. Il y a à Marseille 250 bateaux pêcheurs qui amènent de 10 à 20,000 qx. métriq. de poisson annuellement ; 110 à Martigues, 87 à la Ciotat et Cassis, qui produisent ensemble 8 à 9000 qx. métriq. Les madragues et les bourdigues de la côte et des étangs, rendent annuellement encore 8 à 9000 qx. Ce qui fait en tout une pêche qui varie de 26 à 3800 qx. métriq. Ce qui à 100 fr. prix moyen procure un produit annuel de 2,600,000 fr. à 3,800,000 fr. La pêche de la côte emploie 587 bâtimens jaugeant 2600 tonneaux, et 2600 marins.

La consommation régulière du marché de Marseille a été dans la période des droits établis, de 11 à 14000 qx. métriq., le reste est exporté dans les villes voisines et même jusqu'à Lyon pour être mangé frais. Presque tout le thon et la moitié des sardines sont salés. Environ 4000 qx. métriq. de ces dernières sont employés comme appât pour la pêche au Palangre.

Les pêcheurs de tous les ports environnans fournissent comme ceux de notre port à l'approvisionnement de Marseille. Il n'y a plus de moyens d'apprécier la consommation actuelle. Mais la pêche de Marseille est mentionnée dans les colonnes de 1822 à 1832, ce qui n'indique pas la consommation réelle; le relevé de cette consommation, pour les 5 premiers mois de l'année 1833, est de 4310 quintaux métriques.

Paris a consommé, en 1832, pour quatre millions de francs de poisson de mer ou de rivière; en évaluant à 100 fr. les 100 kil., le prix du poisson aux marchés de Marseille, on a 1,100,000 à 1,400,000 f. proportion plus forte qu'à Paris.

Fourrages. La consommation a presque doublé dans la periode donnée. L'établissement des omnibus, et le luxe des voitures et des chevaux, introduit graduellement, expliquent cette augmentation.

Combustibles. Le froid influe presque seul sur les variations de la consommation du bois; aussi les nombres varient presque sans règle d'une année à l'autre. En 1820, on a consommé 276,000 qx. métriq. En 1827, 307,000. En 1833, 239,000 seulement.

Le charbon de bois, affecté aux seuls usages domestiques, suit plus exactement l'augmentation du nombre des ménages. 55,000 qx. en 1813; 86,000 qx. en 1833; l'année 1827 a été la plus forte, 92,000 qx. En cette année, le froid quoique moins violent qu'en 1820 a été de plus de durée.

Le charbon de pierre, n'est employé que dans les fabriques : 152,000 qx. m. en 1811; 103,000 en 1813; 361,000 en 1833, forment des proportions qui se passent de commentaires.

On observera cependant que les fabriques de soude, les verreries, les distillations, les machines à vapeurs, qui consomment de grandes quantités de ce combustible sont établis dans la banlieue et ne contribuent point aux chiffres portés dans le tableau.

Matériaux. La chaux est employée pour 55,000 qx. mét. dans la fabrication du savon, le reste sert aux constructions. 28,000 qx. en 1813; 94,725 qx. en 1833. C'est un emploi plus que triple.

Le plâtre, 34,515 qx. métriq. en 1811; 26,759 en 1813; 128,548 en 1833, près du quadruple. Ce fait s'explique par l'activité des constructions qui journellement s'étendent autour de la ville.

Les bois de caisserie et de charpente terminent le tableau. Planches pour la caisserie, employées principalement pour les savons : 101,000 douzaines en 1811; 48,000 en 1813; 187,000 en 1833.

Bois de charpente, 304,000 mètres courants en 1821; 962,148 en 1833.

ÉTAT des Objets de consommation introduits dans la ville
l'Octroi, par M. Negrel-Féraud,

	OBJETS DE CONSOMMATION.	UNITÉ des MESURES ET POIDS.	1811.	1812.	1813.	1814.
Bois. et liq.	Vins	Hectolitre.	119,906	112,399	111,060	104,433
	Vinaigre	id.	1,122	1,209	1,235	1,398
	Eaux-de-vie	id.	1,421	1,502	760	751
	Bierre	id.	478	458	310	149
	Huile de toute esp.	id.	151,360	102,505	121,750	165,132
Comestibles.	Farines de Froment.	Q. m. de 100 k.				
	" de Seigle	id.				
	Pain et Bisc. de mer	id.				
	Bœufs	Tête.	2,885	2,961	2,664	2,865
	Vaches	id.	435	332	230	703
	Veaux	id.	577	512	479	515
	Moutons	id.	97,203	104,352	93,261	99,686
	Agn. et Chevreaux	id.	20,236	20,798	17,942	19,433
	Porcs	id.	2,894	2,473	2,413	2,607
	Charcuterie	Q. m. de 100 k.	648	743	527	314
	Bœuf salé	id.	14	39	4	15
	Viande dépécée	id.	10	9	7	5
	Poisson frais	id.	13,932	9,372	13,115	10,732
	" salé ou mar.	id.				
	Harengs saurs	Feuillette.				
Comb. et four.	Foins	100 kil.	26,743	21,880	19,641	20,540
	Paille	id.	16,010	14,373	14,231	13,102
	Avoine	Hectolitre.	48,288	37,948	30,075	22,181
	Bois à brûler	100 kil.	164,156	132,013	119,892	143,756
	Charbon de bois	id.	61,940	56,024	55,207	56,121
	" de pierre	id.	151,920	127,984	103,629	130,302
Matér.	Chaux	id.	39,705	32,173	28,066	32,034
	Plâtre	id.	34,515	32,876	26,759	25,015
	Planches de caisserie	Douzaines.	101,699	77,250	47,998	75,614
	Bois de charpente	Mètre courant.				

de Marseille, pendant 23 ans; d'après les registres de membre actif de la Société.

1815.	1816.	1817.	1818.	1819.	1820.	1821.	1822.
104,222	108,729	93,082	105,107	118,893	117,175	120,101	140,081
1,629	1,655	1,598	1,946	2,457	2,277	2,193	2,811
767	1,013	897	770	754	681	546	588
130	177	236	395	369	538	1,156	1,075
179,988	206,939	126,454	5,207	5,789	1,643	5,723	1,356
						220,983	193,946
						1,285	130
						1,700	1,948
3,630	4,366	4,303	4,574	4,399	4,383	4,583	5,130
927	390	450	363	478	383	283	279
593	734	883	999	1,038	1,065	1,059	1,147
105,485	107,796	116,975	122,180	117,209	124,800	134,373	142,889
20,930	21,488	21,653	25,918	23,521	25,589	34,924	34,649
3,011	2,855	2,896	2,940	3,463	3,297	3,728	3,624
639	768	810	950	7,145	775	940	104
9	70	39	38	37	31	24	33
5	3	5	5	8	11	19	14
5,840							
						243	352
						740	489
25,232	23,065	24,233	19,725	20,194	22,672	25,100	23,365
12,094	13,882	13,957	15,128	16,71	16,430	17,459	19,149
42,767	26.827	58,089	50,831	30,937	42,237	23,946	21,044
163,507	199,340	187,591	183,969	209,023	276,079	237,161	232,879
41,092	66,451	61,398	62,851	70,402	74,951	69,013	87,957
183,667	202,296	168,395	172,449	177,335	236,722	192,287	204,683
31,463	39,829	35,132	37,120	40,057	52,664	48,021	54,845
25,309	36,076	40,182	50,393	44,839	53,378	64,116	84,304
109,034	150,092	406,235	138,542	148.138	145,071	184,658	170,710
						304,754	294,639

Suite de l'état des Objets

	OBJETS DE CONSOMMATION.	UNITÉ des MESURES ET POIDS.	1823.	1824.	1825.	1826.
Bois. et liq.	Vins.	Hectolitre.	144,182	148,366	150,873	154,235
	Vinaigre.	id.	2,657	2,856	3,240	4,398
	Eaux-de-vie	id.	550	626	484	533
	Bierre	id.	1,137	1,296	1,346	1,216
	Huile de toute esp.	id.	3,053	477,182	265,669	246,772
Comestibles.	Farines de Froment.	Q. m. de 100 k.	195,437	190,001	179,067	193,233
	" de Seigle . .	id.	640	169	2,051	347
	Pain et Bisc. de mer	id.	1,439	1,168	1,648	1,977
	Bœufs	Tête.	5,042	4,941	5,083	5,243
	Vaches.	id.	310	256	342	288
	Veaux	id.	1,254	1,317	1,375	1,264
	Moutons.	id.	132,635	120,873	127,531	125,456
	Agn. et Chevreaux .	id.	32,234	32,996	33,506	33,535
	Porcs.	id.	3,025	2,530	3,632	3,583
	Charcuterie.	Q. m. de 100 k.	540	739	744	618
	Bœuf salé.	id.	29	34	22	18
	Viande dépécée. . . .	id.	(1) 18	20	15	10
	Poisson frais	id.	14,912	20,044	28,567	15,300
	" salé ou mar.	id.	232	126	85	57
	Harengs saurs	Feuillette.	628	734	530	1,410
Comb. et four.	Foins.	100 kil.	25,255	26,304	25,829	26,514
	Paille.	id.	19,930	21,212	22,770	23,901
	Avoine.	Hectolitre.	22,244	25,685	30,308	33,912
	Bois à brûler.	100 kil.	250,233	280,106	253,259	252,186
	Charbon de bois . . .	id.	82,936	80,679	86,685	86,338
	" de pierre.	id.	220,691	244,515	261,910	280,711
Matér.	Chaux.	id.	60,774	68,027	71,165	64,170
	Plâtre	id.	85,992	83,997	94,326	100,191
	Planches de caisserie	Douzaines.	185,990	204,121	177,124	224,233
	Bois de charpente . .	Mètre courant.	315,552	336,838	423,948	561,781

de consommation, etc.

1827.	1828.	1829.	1830.	1831.	1832.	1833.	OBSERVAT.
152,998	147,408	145,379	145,546	156,499	160,708	168,708	
7,546	3,807	2,426	2,513	2,698	3,154	2,974	
723	552	601	528	382	496	444	
1,259	1,230	850	703	467	367	727	
288,317	300,792	247,955	273,257	251,545	337,028	311,876	
202,192	194,484	193,905	198,138			224,991	
438	197	342	581				
2,075	1,997	2,312	2,236				
5,269	4,364	5,146	5,227	5,244	6,223	6,681	
360	421	317	347	68			
1,201	1,172	1,182	1,334	1,345	1,499	1,595	
113,345	108,592	119,225	119,638	109,201	118,424	119,856	
34,712	32,968	30,068	27,975	29,812	28,587	28,323	
4,106	3,305	3,420	3,159	2,982	3,892	3,645	
665	539	418	374	459	1,283	1,377	
37	19	22	36	39	204	132	
13	30	25	59	54	55	65	
15,346	13,425	12,152	12,813	11,756	9,266		(1) c'est le
93	110	104	131	365	1,285		produit de
920	824	868	786	825	1,400		la pêche
28,046	28,495	31,857	31,030	33,498	33,517	36,953	et non la
23,136	22,881	26,758	27,117	28,437	29,847	31,945	consom-
32,274	33,046	26,057	33,852	39,617	36,329	40,096	mation.
306,246	232,049	224,125	303,891	208,475	221,645	239,617	
92,327	78,604	73,209	81,424	82,906	82,496	86,082	
314,612	287,462	272,690	319,173	292,332	34,075	361,169	
71,296	61,950	61,244	65,815	66,675	72,707	94,725	
105,243	98,745	96,023	93,527	91,152	104,862	128,548	
245,879	217,172	193,235	173,196	254,371	178,230	186,918	
524,554	377,038	399,205	518,183	470,000	537,578	962,148	

TABLEAU des consommations de tous les articles portés au tarif de
préposé en chef de l'Octroi ,

	ARTICLES de PERCEPTION.	MESURES.	EXERCICE 1834.	EXERCICE 1835.	EXERCICE 1836.
Bois. et liq.	Vins	L'hectolitre.	18,286,453	17,741,950	18,890,804
	Alcool pur	id.	557,898	750,093	97,020
	Vinaigre	id.	315,720	384,975	374,443
	Bières	id.	74,243	63,855	110,985
	Huiles	id.	30,873,379	24,120,742	32,194,410
Comestibles.	Farines blutées	Kilogrammes.	6,621,885	4,966,682	5,571,566
	„ non blutées	id.	15,296,044	15,745,506	17,134,578
	Vermicelles	id.	65,250	47,902	54,875
	Bœufs, vaches	Tête.	6,801	7,331	7,019
	Veaux	id.	1,592	1,286	1,661
	Moutons, brébis	id.	121,184	115,422	116,872
	Agneaux, chevreaux	id.	30,115	24,032	24,862
	Porcs	id.	3,111	3,142	3,743
	Pourceaux	id.	21	14	26
	Cochons de lait	id.	34	43	34
	Charcuterie	Kilogramme.	154,152	142,913	183,471
	Bœuf	id.	12,865	13,008	15,468
	Viande dépécée	id.	3,925	2,944	6,935
	Graisse	id.	144,000	233,310	417,413
Fourrag.	Foin	Myriagramme.	355,488	294,284	379,238
	Paille	id.	335,111	270,338	296,939
	Avoine	Double décalitre.	165,019	184,408	188,099
	Son	Kilogramme.	1,83,6228	1,140,744	1,105,694
Combust.	Bois à brûler	Myriagramme.	2,246,172	2,552,408	2,879,072
	Charbon de bois	id.	842,204	899,558	970,213
	Charbon de pierre	id.	3,096,692	3,552,926	4,100,379
	Charbon étranger	id.	105,275	101,877	190,009
Matériaux.	Chaux	id.	848,189	818,547	1,111,180
	Cendrée	id.	26,300	17,840	34,792
	Platre gris	id.	1,362,776	1,240,631	1,691,341
	„ blanc	id.	138,015	116,566	167,172
	Pierres dures	50 centim. carrés.	151,262	148,832	152,393
	„ tendres	Bloc.	61,590	40,605	55,461
	Planches	Douzaines.	210,558	190,683	220,838
	Bois de charpente	Mètre courant.	1,106,726	824,368	543,038
	Douves	Douves.	3,634,764	3,180,056	3,455,281
	Cercles	Cercles.	10,472,769	8,517,182	8,379,467

l'Octroi pendant les années 1834, 1835 *et* 1836, *par M.* Faure-Durif, *membre actif de la société.*

	ARTICLES de PERCEPTION.	MESURES.	EXERCICE 1834.	EXERCICE 1835.	EXERCICE 1836.
Objets divers.	Suif..............	Kilogramme.	309,233	495,426	606,749
	Chandelles.........	id.	1,683	3,191	2,973
	Savon.............	id.	10,732	6,524	14,684
	Soudes............	id.	19,774,146	19,160,863	23,876,506
	Os de bétail........	id.	3,563,378	3,433,347	3,285,304
	Noir d'ivoire.......	id.	16,879	17,393	145,788
	Sparterie non ouvrée.	Myriagramme.	64,576	106,506	64,335
	" ouvrée	id.	983,935	1,286,213	837,934
	Cire jaune.........	Kilogramme.	20,815	21,226	45,996
	" blanche	id.	3,275	3,336	3,196

PRODUITS

DE LA DOUANE DE MARSEILLE.

Document fourni par M. de Maisonneuve, *directeur des douanes, membre actif de la Société.*

ANNÉES.	Droits de Douanes. navigation, recettes accessoires.		SELS.		TOTAL.	
1814	3,210,707	48	960,254	57	4,170,962	05
1815	4,885,334	32	1,125,099	99	6,010,434	31
1816	4,462,672	06	997,571	15	5,460,243	21
1817	7,900,082	93	984,309	29	8,884,392	22
1818	9,734,048	61	1,012,562	06	10,746,610	67
1819	7,766,463	42	1,005,037	23	8,771,500	65
1820	13,092,702	23	923,506	89	14,016,209	12
1821	11,826,568	55	816,742	37	12,643,310	92
1822	14,629,861	62	760,827	45	15,390,689	07
1823	14,032,329	63	875,010	05	14,907,339	68
1824	19,058,878	29	930,877	94	19,989,756	23
1825	19,668,767	46	1,087,370	40	20,756,137	86
1826	21,037,559	47	937,263	90	21,974,823	37
1827	20,885,556	85	953,963	25	21,839,520	10
1828	23,379,222	15	935,508	" "	24,315,130	15
1829	20,634,681	65	985,609	20	21,620,290	85
1830	22,158,650	59	1,090,970	70	23,249,621	29
1831	22,756,638	84	1,183,662	30	23,940,301	14
1832	27,913,258	92	1,098,231	90	29,011,490	82
1833	27,274,025	29	1,054,130	40	28,328,155	69
1834	26,669,631	93	829,143	90	27,498,775	83
1835	25,428,770	20	718,757	46	26,147,527	66
1836	26,336,613	88	738,322	29	27,074,936	17

Nota.—Depuis 1834, les salines de Berre fournissent directement par terre à l'intérieur, une partie des Sels qu'on venait prendre à l'entrepôt de Marseille.

INDUSTRIE.

De la Manufacture des tabacs à Marseille en 1835 et de la consommation du 1er arrondissement du département des Bouches-du-Rhône, en tabacs de toute espèce, depuis 1830 jusques en 1836 inclusivement, par M. Pierre ABADIE, *membre actif de la société.*

Lorsqu'en 1811 le gouvernement créa le monopole des tabacs, Marseille eût sur bien d'autres villes le privilège d'avoir une manufacture. C'était justice, car peu de villes en France possedaient plus d'ouvriers livrés à cette industrie, on en comptait plus de deux mille; ils furent tous employés dans les vastes salles d'un immense local situé rue Sainte, n° 137, où existe encore la manufacture; depuis, le nombre des personnes employées dans cet établissement a considérablement diminué et la plus grande baisse date de 1829, époque à laquelle la fabrication fut reduite à celle des cigares.

Cette manufacture est dirigée par 3 employés supérieurs, délibérant en conseil sur toutes les affaires qui concernent la gestion de l'établissement.

Le Régisseur, président du conseil, est chargé de la correspondance, des marchés à passer avec les fournisseurs, etc., il représente en quelque sorte le propriétaire de l'établissement.

Le Contrôleur a le soin de veiller à la comptabilité.

A l'Inspecteur sont confiés tous les détails de la fabrication et des ateliers, que j'ai visités avec plaisir. Je

puis assurer qu'il est peu de fabriques à Marseille, où l'on remarque autant d'ordre et tant de propreté.

Les écritures exigent un personnel de 5 employés.

Le traitement de ces 8 employés s'élève annuellement à la somme de trente mille francs.

10 contre-maitres chargés des détails des divers ateliers, reçoivent annuellement pour quatorze mille francs d'appointemens.

La manufacture emploie 8 ouvriers et 23 ouvrières à la journée, qui, payés depuis 1 franc jusqu'à 3 francs par jour, occasionnent une dépense annuelle de quinze mille francs.

Le nombre des ouvrières à la tâche est de 458, leur salaire est fixé à tant les °/₀ kilogrammes de matières confectionnées, de manière à leur faire gagner une journée moyenne de 1 franc.

Le montant de tous ces salaires est de cent mille francs par an.

Les différentes fournitures, telles que papiers d'emballage, fécule de pommes de terre, caisse d'emballage, etc., coûtent annuellement dix-neuf mille francs.

Les frais généraux, loyers, réparations, chauffages, ustensiles, etc, , s'élèvent par an à vingt-un mille francs.

Récapitulation des dépenses en argent.

Traitement des employés.............	fr. 30,000
Id. des contre-maîtres........	14,000
Salaires des ouvriers et ouvrières à la journée................................	15,000
Salaires des ouvriers à la tâche.......	100,000
Fournitures diverses.................	19,000
Frais généraux.......................	21,000
Total..........	fr. 199,000

La manufacture n'emploie dans sa fabrication que de bons

tabacs d'Amérique (de la Virginie , du Maryland et de l'île de Cuba) , et non point , comme le supposent des gens mal-intentionnés , des feuilles de platane ou de choux. Le tabac indigène lui-même est banni de cette fabrication. Elle met en œuvre tous les ans 250,000 kilogrammes , qui lui coûtent moyennement 2 francs le kilogramme ; avec cela , on fabrique 150,000 kilogrammes de cigares à 5 centimes et 3,000 à 10 c. , c'est-à-dire que 33,600,000 cigares à 5 c. et 672,000 à 10 c. environ 114,240 cigares sont faits chaque jour dans la manufacture. 20 départemens méridionaux en sont approvisionnés , ce qui procure à la régie une recette brute de................ fr. 1,747,200.

A déduire les dépenses.		
D'achats des matières premières ,	f. 500,000	
De fabrication , etc. , etc. , etc..	199,000	
Bonnification allouée aux débitans.		917,400.
Sur 150,000 k. de cigares à 5 c. , à 1 f. 40 le k................	210,000	
Sur 3,000 k. de cigares à 10 c. , à 2 f. 40 le k...............	8,400	
Reste le bénéfice net de		fr. 829,800.

On sera peut-être étonné de voir figurer dans tous ces chiffres des nombres ronds ; c'est que j'ai jugé à propos de le faire ainsi , afin de donner tout de suite une moyenne de plusieurs années. Ceux qui voudraient des chiffres plus exacts , et s'initier aux plus minces détails de la fabrication pourront consulter avec fruit les tableaux ci-après , suivis de notes explicatives , que je dois à l'extrême obligeance de M. Ambert , inspecteur de la manufacture.

RELEVÉ des salaires des ouvriers de la Manufacture des Tabacs.
Exercice 1835. — Travaux à la journée.

ATELIERS.	NOMBRE d'ouvriers.	Journées de présence.	QUOTITÉ des salaires par jour.		SOMMES payées.		QUANTITÉS confectionnées.	PRIX des 100 k. de matières.	QUANTITÉS confectionnées par jour et par ouvrier.
			f.	c.	f.	c.			
Service général.	1 surveillant...	190	3	"	570	"	"	"	"
	5 surveillantes.	1493 ½	1	50	2240	25	"	"	"
	1 hom. de peine	222 ½	3	"	667	50	"	"	"
	1 id.	301	2	50	752	50	"	"	"
	6 id.	1628	2	25	3663	"	"	"	"
	1 id.	295 ½	2	"	591	"	"	"	"
	1 ouvrière....	301	1	50	451	"	"	"	"
	1 id.	298 ½	1	25	373	"	"	"	"
	2 id.	603 ½	1	"	603	50	"	"	"
	1 id.	299	"	50	149	50	"	"	"
Epoulardage.	1 ouvrière en chf	270	1	50	405	"	"	"	"
	8 Epoulardeuses	2628 ½	1	"	2628	"	"	"	"
	Total...	2898 ½	"	"	3033	"	225572 k°	1 f. 34 c. $^{48}/_{100}$	77 k° 82
Mouillade.	1 mouilleur...	296	2	25	666	"	207616 k°	f. 32 c. $^{7}/_{100}$	701 k° 41
Séchage des Rognures.	1 ouvrière....	294	1	"	294	"	70279 k°	f. 41 c. $^{83}/_{100}$	239 k° 04

Travaux à l'entreprise.

ATELIERS.	Journées de présence.	QUANTITÉS confectionnées.	QUOTITÉ des salaires pour °/₀ k.	SOMMES payées.	Quantités confectionnées par jour et par ouvrier.	SALAIRE MOYEN par journée de trav¹ en 1835.	SALAIRE MOYEN par journée de trav¹ en 1834.	*Observations.*
Pression pour cigares étrangers. .	353	2711 kil.	15 fr. " c.	406 f. 65 c.	7 kil. 68	1 f. 15 c.	1 f. 24 c.	Les salaires en 1835, sont plus élevés q'en 1834 quoique les prix pr °/₀ k. fussent les mêmes parce qu'au lieu de renvoyer les ouvriers à 5 heures du soir, en été on les a gardés jusqu'à 7 heur. La journée de travail est ordinairement de 10 heures ¼ en été, et de 9 h. en hiver.
Façon pour cigares étrangers. . . .	223	653	60 "	391 80	2 93	1 76	1 55	
Confection pour cigares étrangers.	1954 ½	2787	90 "	2508 30	1 43	1 28	1 13	
Pression pour cigares ordinaires.	6984	111716	5 90	6591 24	16	94	" 69	
Façon des robes pr cigares ordin. .	6373	41863	13 60	6645 36	7 67	1 04	" 84	
Confection des cigares ordinaires.	65868 ½	135109	50 "	67554 50	2 05	1 02 ½	" 89	
Séchoirs. (5 ouvrières.)								
Etendage des cigares étrangers. .	11 ½	2860	" 85 c.	24 31	" "	" "	" "	
Ramassage " "	15 ½	3275	" 55	18 01	" "	" "	" "	
Boitage " "	51 ½	3705	3 35	124 11	" "	" "	" "	
Etendage des cigares ordinaires. .	735	138727	" 85	1179 13	" "	" "	" "	
Ramassage " "	617	133373	" 55	733 55	" "	" "	" "	
Totaux.	1430 ½	281940	" "	2079 11	197 69	1 45	1 23	
Paquetage et Vignetage.	3173	133074	3 "	3992 22	41 94	1 26	1 12	
Emballage. (1 emballeur.)								
Emballage de cigares étrangers. .	5	4326	" 75	32 44	" "	" "	" "	
" " ordinaires.	263	128123	" 60	768 73	" "	" "	" "	
Totaux.	268	132449		801 17	494 21	2 99	2 60	

Époulardage. Il consiste à détacher et à séparer les feuilles qui sont fortement comprimées dans les boucauts; en même temps on trie les feuilles bonnes pour robes, celles qui sont bonnes pour intérieur des cigares, et on élague toutes celles qui sont impropres à cette fabrication, soit parce qu'elles sont grasses, ou parce qu'elles sont fermentées.

Mouillade. On mouille les feuilles pour robes à 36 kil. d'eau pour °/₀ kil. de feuilles, afin qu'elles puissent bien se développer. Les feuilles pour intérieur sont mouillées de 8 à 10 pour °/₀ seulement pour les rendre souples et maniables.

Pression des robes pour cigares. Elle consiste à enlever les côtes des feuilles, à les étendre les unes sur les autres et à les comprimer sous une presse.

Façon des robes pour cigares. Les coupeuses reçoivent de la pression pour robes, des paquets de feuilles pressées et y taillent les robes des cigares.

Séchage des rognures. Les rognures et feuilles déchirées des deux ateliers précédens sont mises à sècher au séchoir des rognures, d'où on les envoie à la confection des cigares, aussitôt qu'elles ne retiennent plus que 8 à 10 pour °/₀ d'eau.

Confection des cigares. Les cigareuses reçoivent des paquets de robes coupées, de l'atelier de la façon des robes; et des feuilles pour intérieur de la mouillade et du séchoir des rognures. Une ouvrière auxiliaire fait les rouleaux tandis que l'ouvrière en chef les enveloppe dans les robes. Pour retenir les robes des cigares ordinaires (seulement) qui sont très corsées, on emploie de 8 à 10 pour °/₀ d'une colle composée de 96 parties d'eau sur 4 parties de fécule de pommes de terre. Les cigares ordinaires sont composés de 15 pour °/₀ de feuilles de Maryland et de 85 pour °/₀ de feuilles de Virginie.

Les cigares étrangers sont en feuilles de Havane pures, ou bien en feuilles de Havane pour intérieur et de Maryland pour robe.

Séchoirs. Les cigares sont étendus sur des claies de canevas en sortant de la main des cigareuses et y séjournent 15 jours environ, de manière qu'ils ne soient pas entièrement secs et qu'on puisse les mettre en paquets sans les briser.

Paquetage et Vignetage. Les cigares ordinaires venant du séchoir sont mis en paquets de 28 cigares attachés avec une vignette et deux bandes de papier rose ou jaune.

Boitage. Les cigares étrangers sortant du séchoir sont mis par 224 dans des coffrets de bois de hêtre ou de peuplier.

Séchoir des cigares en paquets. Après avoir été paquetés, les cigares ordinaires sont repartis au séchoir pour achever leur dessication, ils y séjournent de 35 à 40 jours. Alors on les emballe dans des caisses de sapin contenant 25, 27 ou 30 k° suivant les espèces. Les cigares séjournent encore six mois ou un an en magasin avant d'être expédiés; plus ils vieillissent, meilleurs ils sont.

Côtes et Caboches. Les côtes extraites des feuilles à la pression des robes et à la confection des cigares sont réunies en paquets et *écabochées*, c'est-à-dire, qu'on coupe la partie la plus grosse de la côte avec une cisaille. Les caboches sont incinérées et les côtes, après avoir été séchées, sont expédiées à Lyon et à Strasbourg pour entrer dans la fabrication du tabac à priser. On incinère 16,000 k° de caboches par an et on expédie 32,000 k° de côtes séchées.

Débris et Feuilles impropres. Les débris des tabacs faits à la confection des cigares et aux autres ateliers sont mis à sécher, puis mis en boucauts ainsi que les feuilles impropres aux cigares. Ces tabacs sont ensuite expédiés à Lyon, Toulouse, Strasbourg pour la fabrication des tabacs

à priser. Il s'expédie 18,000 k° de débris et 15 à 20,000 k° de feuilles impropres.

La manufacture réexpédiait aussi tous les ans, sur ces établissemens de la régie, 215,000 kil. de tabacs recoltés dans les départemens des Bouches-du-Rhône et du Var; mais pour empêcher la fraude de quelques planteurs, le gouvernement vient d'enlever à *tous* l'autorisation de cultiver le *Nicotiana tabacum* dans ces deux départemens.

Quant à la consommation du 1er arrondissement du département des Bouches-du-Rhône, en tabacs de toute espèce, à fumer, à priser et à chiquer, voici les quantités en kilog. arrivées à l'entrepôt dans les années suivantes :

1830	150,771	kilogrammes.
1831	140,084	»
1832	161,025	»
1833	176,741	»
1834	181,137	»
1835	187,801	»
1836	198,721	»

En 1836, la quantité des tabacs a été ainsi repartie :

Tabacs étrangers à priser (poudre), à fumer (scaferlati)	1,618 k°
Tabacs ordinaires à priser, à fumer et à chiquer (rôles)	154,399 »
Tabacs à chiquer (rôles menus filés)	229 »
Carottes à pulvériser	114 »
Tabacs vendus pour l'exportation	2,757 »
62,750 cigares de la Havane dits *Régalia*	251 »
347,500 » »	1,390 »
627,200 » étrangers	2,800 »
7,876,512 » ordinaires	35,163 »
Total égal	198,721 k°

Ces tabacs sont vendus par l'entreposeur aux débitans (dans l'arrondissement on en compte actuellement 116) et par ceux-ci aux consommateurs, comme suit:

	Aux débitans.		Aux consommateurs.	
Tabacs étrangers, poudre, scaferlati	11 f. 10	le k°	12 f. —	le k°
Tabacs ordinaires, poudre, scaferlati, rôles	7 —	»	8 —	»
Rôles menus filés	9 80	»	11 20	»
Carottes à pulvériser	— —	»	9 50	»
Cigares de la Havane (de 4 sous).	43 50	»	50 —	»
Cigares » (de 3 sous).	32 50	»	37 50	»
Cigares étrangers... (de 2 sous).	19 60	»	22 40	»
Cigares ordinaires... (de 1 sous).	9 80	»	11 20	»

Déduction faite des tabacs exportés et vendus à divers prix, les consommateurs ont par conséquent dépensé en 1836, fr. 1,779,947 40 c.

Les fumeurs...	1,202,568 fr.	60 c.
Les priseurs...	544,167	—
Les chiqueurs..	32,740	80.

Les 64/100 environ sont des tabacs à fumer, les 34/000 des tabacs à priser, et les 2/100 des tabacs à chiquer. Les fumeurs l'emportent donc sur les chiqueurs et les priseurs, cependant ils sont moins nombreux que ceux-ci, c'est qu'il n'est pas rare de rencontrer des fumeurs brûlant 1 hectogramme de tabac ou 20 à 25 cigares par jour, tandis que la consommation d'un très-fort priseur ne s'élève jamais à 1/2 hectogramme. Prenant pourtant le cinquième de ces poids pour la consommation journalière et moyenne d'un fumeur et d'un priseur et 15 grammes pour celle d'un chiqueur, nous avons sur une population de 178,866

habitans (1). 18,506 priseurs, 16,971 fumeurs et 729 chiqueurs, en tout 36,206 personnes ou une sur cinq, consommant des tabacs et dépensant moyennement par jour, les fumeurs, 19 cent. 36/100, les chiqueurs, 12 cent. 27/100 et les priseurs, 8 centimes 3/100.

Dans ces calculs approximatifs, je n'ai pas tenu compte, ni de notre population flottante (c'est le mot) qui prise, fume et chique beaucoup, ni des tabacs qui nous arrivent de contrebande de tous les pays, principalement de Malte, de la Corse, d'Alger, de l'Espagne surtout, car les catalans qui abondent dans notre port sont les pères conscrits de la contrebande et se croiraient indignes du paradis, s'ils n'avaient dans leur vie trompé maintes fois la vigilance des douaniers. Ces tabacs s'élèvent peut-être à 1/10 de la consommation.

Qui se douterait aujourd'hui, par la prodigieuse quantité de tabacs que l'on consomme et par la multitude de personnes, de tout rang, de tout âge, de tout sexe, qui en font usage, qu'autrefois les foudres d'excommunication furent lancées du haut du Vatican, contre les priseurs; que ceux-ci avaient le nez coupé comme la partie la plus coupable chez les turcs de Russie et que sous le sultan Amurat IV, on prononçait la peine de mort contre les fumeurs.

(1) Le 1er arrondissement de notre département (suivant l'*Annuaire des Bouches-du-Rhône*) se divise en neuf cantons, dont 6 compris dans Marseille, plus ceux d'Aubagne, de La Ciotat, de Roquevaire.

Cantons.	*Population.*
Marseille...........	148,826.
Aubagne............	10,751.
La Ciotat	8,572.
Roquevaire.........	10,717.

Rapport sur les faillites declarées par le tribunal de commerce de Marseille, pendant vingt-quatre années, par M. Beuf, *membre actif de la société de statistique.*

Messieurs,

Le travail que j'ai l'honneur de mettre sous vos yeux vous paraîtra sans doute avoir un double but d'utilité publique.

Considéré comme document statistique, il offre le tableau de toutes les faillites déclarées à Marseille depuis l'année 1808, époque où le code de commerce reçut son exécution, jusqu'à 1831 inclusivement.

Examiné sous le point de vue philosophique, il donne lieu à des rapprochemens qui, dans l'intérêt de la société, embrassent d'importantes considérations sur la vie du commerce, et des rapports d'un ordre non moins élevé entre la politique morale et la marche de la civilisation industrielle.

Je n'approfondirai pas ces hautes questions : je me permettrai seulement de les offrir aux méditations des hommes appelés à écrire sur ces graves matières. Ma mission se borne à réunir et coordonner les élémens du travail. Quelques réflexions ressortiront de l'exposé et de la nature des faillites dans leur connexion avec l'état des choses aux diverses phases d'une période de vingt-quatre années.

Cet exposé est présenté dans le tableau général ci-après :

TABLEAU des Faillites déclarées par le Tribunal de

ANNÉES.	Nombre d'affair.			Nombre d'affaires dont le chiffre est					Nombre d'affaires concernant des Etrangers.	Faillites révoquées.	Faillis indignes de réhabilitation.
	terminées.	non terminées.	Total.	au-dessus de 100,000.	de 100,000 à 500,000.	de 5000,000 à un million.	d'un million et au-dessus.	inconnu.			
1808	8	2	10	5	4	"	"	1	"	"	1
1809	10	4	14	5	5	"	1	3	"	"	1
1810	8	2	10	2	4	1	1	2	1	"	"
1811	10	2	12	5	3	"	"	4	3	"	"
1812	9	2	11	4	3	2	"	2	"	2	1
1813	16	"	16	5	7	1	"	3	3	1	"
1814	9	"	9	"	6	1	1	1	"	1	"
1815	3	1	4	1	1	"	1	1	2	"	"
1816	5	"	5	2	3	"	"	"	"	"	"
1817	12	3	15	2	6	1	"	6	4	2	"
1818	11	6	17	1	5	"	4	7	2	2	"
1819	13	11	24	6	5	1	"	12	2	"	"
1820	21	17	38	12	6	2	"	18	1	«	"
1821	11	9	20	3	4	1	1	11	1	"	"
1822	13	16	29	6	2	2	"	19	1	"	"
1823	16	19	35	9	7	2	1	16	"	"	"
1824	11	13	24	3	5	"	"	16	2	1	"
1825	11	11	22	6	3	1	"	12	3	"	"
1826	14	9	23	10	3	1	"	9	1	"	"
1827	12	18	30	8	2	"	"	20	6	2	"
1828	11	19	30	10	5	1	"	14	1	2	"
1829	11	24	35	10	2	"	"	23	6	1	"
1830	2	21	23	4	"	"	"	19	1	2	"
1831	23	"	23	10	6	"	1	6	2	2	"
Totaux	270	209	479	129	97	17	11	225	42	18	3

Commerce de Marseille, de 1808 *à* 1831 *inclusivement.*

Faillis réhabilités.	Montant des Faillites dont le chiffre est connu.					Observat.
	au-dessous de 100,000.	de 100,000 à 500,000.	de 500,000 à 1,000,000.	d'un million et au-dessus.	Total.	
"	295,848	537,990	" "	" "	833,838	on trouvera ci-derrière la désignation des dividendes.
"	219,311	846,644	" "	1,232,224	2,298,179	
"	144,169	1,033,133	571,830	1,227,857	4,976,989	
"	200,410	1,194,806	" "	" "	1,395,216	
"	172,021	384,585	1,405,061	" "	1,961,667	
"	337,621	1,633,911	682,846	" "	2,654,378	
1	" "	1,240,998	620,058	1,347,503	3,208,559	
"	40,794	212,591	" "	1,253,162	1,506,547	
"	83,335	519,131	" "	" "	602,466	
"	170,213	1,323,785	558,557	" "	2,052,555	
"	20,991	1,500,476	" "	3,859,656	5,381,123	
"	364,096	877,921	581,665	" "	1,823,682	
"	649,593	1,167,100	1,109,972	" "	2,926,665	
"	142,024	662,030	727,775	1,442,378	2,974,207	
"	275,142	293,553	1,526,576	" "	2,095,271	
"	337,195	1,487,636	1,393,936	1,049,597	4,268,364	
"	69,507	1,483,985	" "	" "	1,553,492	
"	212,296	697,949	590,107	" "	1,500,352	
"	500,190	676,542	524,301	" "	1,701,033	
"	332,290	697,009	" "	" "	1,029,299	
"	312,217	1,013,340	505,255	" "	1,830,812	
"	431,990	247,238	" "	" "	679,228	
"	189,849	" "	" "	" "	189,849	
"	574,919	1,518,033	" "	1,756,384	3,849,336	
1	6,076,021	21,250,386	10,797,939	13,168,761	51,293,107	

Désignation des Dividendes.

Années.	Nombre d'affaires.	Dividendes.
1808	5	10. 12. 30. 40. 50.
1809	6	6. 15. 15. 15. 20. 60.
1810	7	15. 15. 15. 15. 15. 18. 30.
1811	5	10, 20. 23. 23. 25.
1812	4	5. 10. 15. 21.
1813	6	3. 6. 10. 10. 15. 30.
1814	7	10. 10. 12. 15. 15. 20. 30.
1815	3	5. 8. 11.
1816	3	15. 20. 20.
1817	5	2. 5. 10. 20. 35.
1818	4	3. 5. 8. 25.
1819	7	8. 10. 10. 20. 20. 20. 40.
1820	14	3.4.5.5.6.8.10.15.15.20.20.20.31.50.
1821	8	3. 3. 3. 5. 7. 7. 40. 50.
1822	8	10. 20. 20. 25. 25. 28. 30.
1823	11	6. 8. 10. 10. 15. 20. 20. 20. 25. 30 30.
1824	6	6. 6. 10. 10. 20. 32.
1825	4	6. 8. 10. 50.
1826	10	10. 10. 10. 20. 20. 25. 25. 25. 28. 28.
1827	6	2. 6. 8. 10 15. 25.
1828	6	5. 10. 10. 25. 30. 32.
1829	6	7. 8. 10. 10. 11 20. 40.
1830	1	12.
1831	7	10. 10. 10. 10. 10. 15. 20.

Terme moyen des dividendes, 16 85 pour °/₀.

Le tableau qui précède des faillites déclarées de 1808 à 1831, présente 479 jugemens. Les faillis appartiennent aux professions suivantes; savoir :

67 Négocians,
2 Assureurs,
1 Banquier,
1 Banquier receveur général des finances,
1 Agent d'affaires,
2 Agents de remplacemens militaires,
1 Aubergiste,
1 Fabricant d'acide,
19 Boulangers,
3 Bijoutiers,
1 Boucher,
1 Corroyeur,
1 Fabricant de chaises,
2 Charcutiers,
7 Chapeliers,
1 Confiseur,
1 Cafetier,
2 Chocolatiers,
1 Cordonnier,
3 Constructeurs,
1 Graveur,
1 Lampiste,
4 Libraires,
2 Liquoristes,
1 Imprimeur-lithographe,
1 Maçon,
3 Menuisiers,
12 Capitaines marins,
2 Papetiers,
7 Tanneurs,
3 Directeurs de théâtre,
3 Tonneliers,
1 Tourneur,
1 Teinturier,
1 Marchand en gros,
3 Marchands ambulants,
2 Marchands de bas,
1 Marchand de laine,
3 Marchands de bois,
2 Marchands de briques,
3 Marchands de coton,
1 Marchand de cuir,
1 Marchand de comestibles,
1 Marchand chaussetier,
9 Marchands drapiers,
4 Marchands droguistes ou épiciers,
1 Marchand de fayence,
1 Marchand de fruits secs,
1 Marchand d'huile,
1 Marchande de lingerie,
1 Marchand de meubles,
20 March. de modes, d'indiennes ou de nouveautés,
6 Marchands merciers,
1 Marchand de rouennerie,
1 Marchand de salaisons,
1 Marchand de papiers peints,
3 Marchands toiliers,

2 Parfumeurs,
1 Poilier,
2 Pelletiers,
5 Quincailliers,
2 Revendeurs,
3 Fabricans de savon,
11 Tailleurs,
2 March. de vermicellis,
6 Marchands de vin,
1 Marchand voilier,
1 Marchand de verres,
214 Dossiers n'indiquent aucune profession.

Le nombre total des faillites est de 479.

42 appartiennent à des maisons de commerce étrangères, et 437 à des établissemens marseillais ou français.

Sur 479 arrêts de déclaration de faillite, il y en a eu 18 d'infirmés.

Trois faillis ont été jugés indignes de réhabilitation.

Sur 479 dossiers que j'ai compulsés 225 ne présentaient aucun bilan. Je n'ai donc pas pu indiquer le chiffre de la faillite ni celui du dividende. Dans un grand nombre de faillites le chiffre du bilan est connu, et le dividende ne l'est pas; soit parce que l'affaire est encore en instance, soit parce qu'elle a été abandonnée. Toutefois, désirant vous faire connaître, d'une manière aussi approximative que possible, le chiffre des faillites, j'ai cru pouvoir vous donner l'aperçu suivant :

Faillites dont le chiffre est au-dessous de cent mille francs	129.
De 100 mille à 500 mille francs	97.
De 500 mille francs à un million	17.
D'un million et au-dessus	11.
Sans désignation de chiffre	225.
Total	479.

Le montant total des faillites s'est élevé, suivant le détail ci-après à cinquante-un millions deux cent quatre-vingt-treize mille cent sept francs;

1°	Affaires	au-dessous de 100 mille francs.	6,076,021.
2°	»	de 100 mille à 500 mille francs.	21,250,386.
3°	»	de 500 mille à un million......	10,797,939.
4°	»	d'un million et au-dessus......	13,168,761.

Total donné par les 254 faillites dont le chiffre est connu........ 51,293,107.

Maintenant, pour connaître approximativement la somme totale des faillites, nous dirons : si 254 ont donné une somme de 51,293,107, les 225 donneront........................ 45,436,807.

Résultat.... 96,729,914.

Après avoir trouvé approximativement le chiffre des faillites, nous avons à évaluer les pertes que le commerce a éprouvées pendant la période signalée et à chercher le terme moyen des dividendes ; le voici :

Les dividendes offrent une échelle graduelle de 2 à 60 pour % le plus souvent répétés sont 10, 15 et 20 % et ceux qui se montrent le moins fréquemment sont : 2, 4, 30, 40, 50 et 60.

Le terme moyen est de 16 85 %, d'où il résulterait que si les sommes totales des faillites s'élèvent à.... 96,729,914.

Le 16 85 % de cette somme serait de..... 16,298,899.

Resterait une perte réelle éprouvée par le commerce, à cause des faillites, dans les 24 années, de................................ 80,431,015.

Il est inutile de faire remarquer qu'on ne peut parler ici que des faillites déclarées par le tribunal de commerce; quant aux nombreuses affaires qui se terminent à l'amiable, on ne saurait les faire entrer en ligne de compte, il y aurait d'ailleurs impossibilité; ce qui est public est seul du domaine de la statistique.

Je crois devoir rapprocher des circonstances politiques le nombre des faillites qui ont eu lieu chaque année.

En 1808 il y a eu............ 10 faillites.
En 1809.................... 14 »
En 1810.................... 10 »
En 1811.................... 12 »
En 1812.................... 11 »
En 1813.................... 16 »

En 1814 et 1815, chûte de l'empire, restauration, seconde abdication de l'empereur Napoléon, rentrée des Bourbons, grandes commotions politiques qui ont atteint le commerce dans ses diverses chances et ébranlé les fortunes privées par les secousses du crédit public. Dans ces années, il n'y a que, en 1814.................... 9 faillites.

En 1815.................... 4 »
En 1816.................... 5 »

Les mêmes circonstances qui ont agi en 1814 et 1815, ont dû se prolonger jusqu'en 1816, et le nombre des faillites est resté dans des proportions à peu près égales.

A cette époque, la paix entre les cabinets européens était proclamée; la diplomatie ne tenait qu'un langage. La confiance publique n'avait plus à craindre d'ébranlement. Le commerce rendu à cette liberté d'action qui assure sa prospérité et sa durée, devait ouvrir à l'industrie une nouvelle carrière de ressources et de richesses, nous allons voir cependant que le nombre des faillites va prendre un accroisement rapide, hors de proportion avec l'événement des années antérieures.

En 1817.................... 15 faillites.
En 1818.................... 17 »
En 1819.................... 24 »
En 1820.................... 38 »
En 1821.................... 21 »
En 1822.................... 29 »
En 1823.................... 35 »

De 1823 à 1829 les variations ont été peu sensibles.

En 1824	24	faillites.
En 1825	22	»
En 1826	23	»
En 1827	30	»
En 1828	30	»
En 1829	35	»
En 1830	23	»
En 1831	23	»

Ici nouvelle crise, légère baisse dans le nombre des faillites.

Il resulte de cet aperçu que le nombre s'accroît avec la prospérité du commerce. Ce qui pourrait, jusqu'à un certain point, s'expliquer par la concurrence des établissemens commerciaux. On se livre à des spéculations hasardées, on expose sa fortune, son crédit, dans l'espérance de faire valoir l'un et de soutenir l'autre, et un excès de confiance est l'origine de chutes fréquentes ou d'illusions détrompées. Toutefois ce raisonnement n'est qu'hypothétique, et il serait possible qu'il impliquât contradiction avec la nature des faits. On pourrait même croire que les faillites sont pour quelques individus une branche d'industrie tout aussi bonne qu'une autre à exploiter. Cette réflexion est affligeante, mais elle s'offre naturellement à la pensée : aussi m'attacherai-je, dans la suite de ce travail, à présenter les considérations morales qui pourront contribuer le plus à inspirer au commerçant loyal et intègre, cette sage modération qui n'exclut point une émulation louable, mais qui repousse avec indignation ces honteux moyens que la cupidité ose employer comme autant d'échelons rapides pour arriver promptement à la fortune.

Le commerce a besoin de deux choses, également essentielles à sa prospérité, *la paix* et *la confiance*. La première, fruit trop rare de la sagesse des cabinets, est quelquefois problématique, et arrête le cours de l'indus-

trie ; delà les lenteurs et les incertitudes qu'éprouvent les transactions commerciales ; mais la seconde appartient exclusivement au commerce ; elle en est l'ame et la vie.

Si nous considérons le cours des évènemens politiques qui ont pu influer sur le sort du commerce en 1831, nous pouvons dire avec vérité que, grace aux dispositions pacifiques des cabinets étrangers, le commerce a été dans un état toujours croissant de prospérité, surtout pendant les derniers six mois de l'année. Aussi, a-t-on remarqué que les faillites se sont élevées au nombre de 23, qui est le terme moyen entre les années fortes et les années faibles. La situation florissante du commerce en 1831 s'est encore accrue en 1832, et cependant l'on voit que les faillites deviennent plus rares ; on n'en compte qu'un fort petit nombre depuis le premier janvier 1832. Cette circonstance semblerait contredire les inductions que j'ai données plus haut, que les faillites allaient croissant en raison de la prospérité commerciale. Je me propose, en vous rendant compte des faillites déclarées en 1832 et années suivantes, de rechercher la véritable cause de leur augmentation ou de leur diminution sur les années antérieures.

Notes sur le commerce et l'industrie de Salon, *département des Bouches-du-Rhône, par M.* Auguste Attenoux, *membre correspondant de la société de statistique.*

Quoique l'industrie de Salon n'ait pas suivi l'impulsion que les arts ont si puissamment contribué à donner, depuis le commencement du siècle, aux manufactures de la France par l'emploi des nouveaux procédés, les relations commerciales de cette petite ville n'ont pas eu à souffrir, comme une telle apathie de ses habitans pourrait le faire supposer. Elle doit sans doute cette faveur à la qualité des productions de son sol, fertilisé par le canal de Craponne, à son heureuse situation et surtout à la subdivision de son travail qui a trouvé des moyens d'extension en raison de la concurrence qui s'est établie entre un plus grand nombre de maisons de commerce.

Il y a environ trente ans que deux chefs de maison seulement se partageaient presque tout le commerce de Salon, et cependant leurs relations ne s'étendaient guère au-delà de Lyon, qui était, comme aujourd'hui, l'entrepôt général des produits du midi. Depuis lors, soit par la facilité des communications, soit plutôt par l'effet de cette concurrence dont nous avons parlé plus haut, les voyageurs de Salon ont ouvert de nouveaux rapports avec la plupart des petites villes de l'intérieur qui adressaient leurs demandes à Lyon : ils poussent même leurs courses jusqu'en Belgique, en Suisse et dans la partie ouest de l'Allemagne.

Salon, qui est au centre et, à peu de chose près, à distances égales de Marseille, Arles, Avignon et Aix, est environnée de dix-huit à vingt villages qui forment ensemble, dans une circonférence de quatorze à quinze lieues,

une population de trente-cinq à quarante mille ames, y compris la sienne.

On voit que par cette position et l'éloignement des grandes villes (la plus rapprochée est à 6 lieues), elle a dû nécessairement devenir le point central du commerce où viennent aboutir les productions d'une grande partie de l'arrondissement, et en échange elle fournit aux villages et hameaux circonvoisins les divers articles qu'elle fabrique et ceux qu'elle reçoit des manufactures de l'intérieur. Aussi cette heureuse situation et la beauté de son terroir lui ont valu cinq foires dans l'année dont voici les époques : (1)

La veille du jeudi gras.

Cette foire n'existe que depuis une trentaine d'années et fut établie par M. Dauphin, ancien maire, à qui Salon doit aussi beaucoup d'embellissemens. Elle est de très peu d'importance, et est considérée plutôt comme un gros marché.

Le 4me lundi après celui de Pâques.

Il s'y traite des affaires assez majeures en laines et bestiaux.

Le 10 août (Saint-Laurent.)

Assez généralement bonne pour la vente des objets de luxe et la petite quincaillerie.

Le 29 septembre (Saint-Michel.)

Très importante pour le commerce des amandes.

Le 11 novembre (Saint-Martin.)

On fixe ordinairement le prix des olives. Il s'y fait également beaucoup d'affaires en bestiaux.

Les mercredis sont consacrés aux marchés qui y sont établis depuis la fin du treizième siècle.

Les huiles surfines, les amandes, les soies et les laines

(1) La statistique des Bouches-du-Rhône a fait erreur sur toutes ces époques qu'elle a pris à l'Annuaire de Chardon, très souvent fautif.

sont les articles qui forment, comme on vient de le voir, les principales branches du commerce et de l'industrie de Salon. Viennent ensuite les bestiaux, les chardons et les garances; mais ils sont d'une bien moindre importance.

Il s'expédie également aux grandes villes les plus rapprochées, et surtout à Marseille, une assez grande quantité de fourrage et de fruits; on évalue, année commune, à trente mille francs la valeur de ces derniers, parmi lesquels les pêches jaunes figurent pour les quatre cinquièmes.

Les blés du pays ne pouvant alimenter Salon que pendant trois ou quatre mois, il s'y fait un commerce d'importation assez suivi avec Marseille où nos spéculateurs vont s'approvisionner de blés étrangers.

La récolte du vin était suffisante pour les besoins du pays, le salonais étant assez sobre, mais depuis le séjour d'un dépôt militaire, l'on y est forcé d'avoir recours aux villages voisins.

On élève quelques abeilles, mais leurs produits suffisent à peine aux besoins de la ville.

Voici la désignation et le nombre des établissemens industriels de Salon; ils ont trop peu d'importance pour mériter le nom de fabriques, la plupart n'employant que trois ou quatre personnes, excepté cependant les moulins à huile, les cardages de laine, le moulin pour ouvrer la soie et sept à huit filatures :

Huile..................	12 moulins	8 à sang. 4 à eau.
Soie................	280 à 300 tours.	250 envir. à l'ancien procédé. 23 env. à la Jansoul. 11 » à la Bonard.
Moulin pour ouvrer......	1.	
Chapelleries............	7.	
Chandelles	6.	

Cadis	3.
Vermicellis	1.
Poteries	2.
Tuileries	1.
Tannerie	1.
Cire	4.
Laines. Cardag. et filage	2.
Laines. Lavage	2.
Tisseranderie, métiers	10.
Moulins à farine	8.
Distilleries	2.
Corderies	6.

Le canal de Craponne, déjà si utile à l'agriculture de la contrée, surtout dans les sécheresses calamiteuses pour le midi, pourrait devenir encore plus précieux pour Salon, si quelque homme actif et entreprenant venait y établir sur ses bords quelque nouvelle usine. Nous pensons qu'une filature de coton y trouverait un grand avantage par la modicité du prix de transport de la matière première qu'offrirait la proximité de Marseille.

Par ce faible aperçu on voit que l'éducation des vers-à-soie, la filature, le cassage et le triage des amandes, les laines, la cueillette des olives et enfin la fabrication de l'huile occupent successivement la classe nécéssiteuse depuis avril jusques en décembre. Enfans, filles, femmes et hommes, tous y trouvent un salaire plus ou moins grand; aussi cette classe est-elle assez active et ne souffre-t-elle que dans les années de *gros hivers*, ainsi qu'elle les désigne. Cependant comme le genre de travail qui l'occupe se rattache à l'agriculture dont les produits (sauf ceux des oliviers) sont, année commune, à-peu-près les mêmes et que l'industrie n'a pas seulement trouvé un établissement nouveau, sa population, de six mille ames, reste la même qu'elle était il y a plus d'un siècle.

Huiles. La fabrication de l'huile est restée à Salon telle qu'elle était il y a deux siècles ; aussi est-elle une de celles qui se ressentent le plus de cette antipathie que les salonais ont en général pour toute espèce d'innovations. Jusqu'à présent ils se sont opiniatrément refusés à l'adoption des nouvelles idées et c'est en vain qu'on a cherché à leur faire connaître les nouveaux procédés d'extraction de M. Bory, de Beziers, et les pressoirs de M. Sinetti ; ils se tiennent constamment à leurs *escourtins* en sparterie et à leurs presses enchassées dans le mur, en forme de chapelle.

Cependant cette riche branche d'industrie, une des plus intéressantes pour le pays, n'a souffert, par ce système de *statu quo*, que sous le rapport du plus grand avantage que le propriétaire aurait pu retirer de sa recolte, en augmentant la quantité d'huile que lui auraient procuré les nouveaux procédés, car la qnalité ne pourrait en être meilleure ; les plus grands soins étant donnés à cette fabrication qui a acquis au pays une si juste réputation, surtout depuis les nouvelles communications que son commerce s'est ouvertes dans l'intérieur de la France.

La mortalité de 1830, qui a fait périr tous les oliviers d'Aix, a beaucoup contribué à attirer les demandes à Salon dont le commerce s'approvisionne dans les mêmes quartiers que les commissionnaires de cette première ville, tels que Vitroles, Coudoux, Lambesc, etc., etc.

Avant cette mortalité la contrée pouvait fournir au commerce de Salon, en y comprenant la terre des Baux, de quinze à seize mille charges d'huile surfine (environ 19,000 quintaux décimaux). Quoique chaque année on s'apperçoive d'une légère augmentation de produits, il faudra encore bien du temps pour réparer le mal que cette dernière gelée a fait à la contrée. L'année suivante, en 1831, on a à peine recolté de 2600 à 2700 charges.

Les huiles vierges et surfines, sans goût de fruit, dont

la première qualité se récolte à Vitroles, s'expédient ordinairement dans le nord de la France ; celles à goût de fruit, qui se font avec les olives dites *aglandaou*, se consomment, en grande partie, en Provence ; cependant elles commencent à être goûtées dans l'intérieur, et Paris depuis quelques années en demande davantage. La meilleure est celle que l'on tire de Coudoux.

Le prix des olives, dont la cueillette a lieu au commencement de novembre, se fixe ordinairement à la foire du 11 de ce mois et sert de base au coût présumé des huiles. Les anciens usages sont tellement enracinés dans le pays que l'on en est encore à traiter avec le propriétaire à tant de *louis* la charge (environ 126 kilog.) en formant les fractions par *petits écus* de trois livres. Le prix moyen est de 210 à 216 francs la charge, ou, pour m'exprimer comme dans le pays, de huit louis et dix-huit francs à neuf louis ; avant 1830 il était moindre.

Les *particuliers* qui font détricter leurs olives dans les moulins de Salon, y laissent au maître de moulin, pour prix de fabrication, la trentième partie des huiles fabriquées et payent deux francs aux ouvriers pour chaque *piagne* qui est composée de vingt émines d'olives. Le marc qui en résulte appartient au particulier : il les vend pour l'huile dite de *récence*, on en fait faire des mottes à brûler. L'huile *d'enfer* reste au profit du maître de moulin.

Quand les propriétaires sont dans l'intention de vendre leurs huiles au maître de moulin qui les a fabriquées, il est d'usage de les laisser dans ses piles et d'en régler le prix au cours qui existe aux fêtes de Noël, si non il les fait enlever de suite.

Dans quelques villages, aux environs de Salon, les maîtres de moulin consentent à garder l'huile moyennant six francs par charge, pour *droit d'empilage* ou soit pour magasinage jusqu'à la recolte suivante exclusivement, et

les propriétaires ont ainsi le temps d'attendre les acheteurs. Cet usage n'existe pas à Salon, la plupart des maîtres de moulin étant négocians et les piles leur étant presque toujours nécessaires.

Le terroir de Salon ne fournit à son commerce, quant aux premières qualités, que les huiles provenant des oliviers qui sont sur les hauteurs. Celles dites *d'arrosage* ne peuvent se conserver aussi bien.

La fréquence des grandes gelées, dégoûtant les propriétaires de vergers d'oliviers, il est à craindre que cet arbre si précieux ne soit remplacé, dans quelques dizaines d'années, par un autre moins délicat et qui n'offre de chances que pour sa récolte seulement en cas d'intempérie. On s'apperçoit même depuis quelque temps que dans plusieurs quartiers, et surtout dans la partie nord de Salon, l'amandier a envahi une très-grande partie du terrain, qui était naguère complantée d'oliviers.

Soie. Depuis quinze à vingt ans plusieurs causes concourent à faire perdre aux soies de Salon la juste réputation qu'elles s'étaient acquise jusqu'alors :

1° L'entêtement que mettent plusieurs fileurs à ne point adopter les nouveaux procédés dont cette industrie s'est enrichie depuis plusieurs années et qu'elle doit en partie, à MM. Jamont et Bonard. On ne compte jusqu'à présent dans le pays que deux filatures où ces nouvelles méthodes sont employées.

2° Le fileur s'étant aperçu que depuis quelque temps le fabricant d'étoffes ne faisait point une différence de prix assez sensible entre la marchandise supérieure et la médiocre, et ne pouvant plus, de cette manière, être indemnisé de la perte de poids que lui faisait éprouver une soie mieux néttoyée et plus fine, a renoncé aux premières qualités pour ne faire que des secondaires.

3° Les villages circonvoisins, ayant donné plus de soins,

porté plus d'attention à leur manière de filer, sont entrés en concurrence avec Salon et sont même parvenu quelquefois à un dégré de supériorité assez sensible. Il est à craindre pour eux maintenant que la cupidité ne l'emporte sur l'amour-propre et que le même motif qui a fait dégénérer la soie de Salon ne vienne arrêter l'essor d'une si louable émulation.

Ce genre d'industrie est livré à trop de mains pour qu'il puisse être jamais avantageux à Salon et dans ses environs. L'artisan qui a employé les mûriers de sa petite propriété à faire une éducation de vers-à-soie qui ne lui donnerait qu'un simple tour à faire aller, tandis que son voisin en a deux, achète, par un amour-propre mal-entendu, assez de cocons pour en faire tourner autant et un de plus même s'il est possible. Presque toujours l'argent manque pour acheter le complément des cocons, et ne voulant pas d'ailleurs renoncer à un genre d'industrie à laquelle on attache tant d'importance dans le pays, il prend des engagemens avec les usuriers qui sont toujours à l'affût de ces sortes de gens à cette époque; ces engagemens sont payables en foire de Beaucaire, et quand leur échéance arrive, ce même fileur qui, par son empressement et son ignorance à traiter les affaires, fesait augmenter le prix des cocons au commencement de la fabrication, étant alors forcé de vendre, contribue à faire diminuer le prix de la soie.

Année commune, on compte à Salon environ 240 tours repartis dans plusieurs filatures assez importantes, et 50 à 60 tours chez les particuliers dont nous venons de parler. L'éducation de Salon n'entre que pour moitié dans l'aliment fourni à ces 300 tours; l'autre moitié sort des villages voisins qui viennent y vendre leurs cocons les jours de marché. L'ensemble peut-être évalué de quinze cents à seize cents quintaux (poids du pays) qui produisent de 125 à 130 quintaux soie (environ 5,000 kilogrammes) entièrement fabriqués à Salon.

Le prix moyen est de dix-neuf à vingt francs la livre ; on donne un pour cent pour les attaches qui lient les paquets.

Les résidus de la fabrication tels que les *doublions* (la soie double), les *frisons* , etc. , ont éprouvé depuis quelque temps de très-grandes variations dans leurs valeurs ; en voici les motifs :

La soie double qui servait à la couture dans les États-Unis , y ayant été remplacée par le fil de lin , nouveau genre d'industrie qui s'y est élevé depuis peu ; et le droit d'entrée y ayant été porté à 40 p. °/₀ , ce résidu , qui se payait avant cette époque la moitié du prix de la soie , en 1823 n'a pu obtenir qu'un tiers. Dans un quintal de soie, on compte assez communément sur 11 à 12 p. °/₀ de *doublions*.

Les *frisons*, au contraire, qui étaient jadis de peu de valeur, puisqu'on les payait à peine douze sols la livre, sont montés jusqu'à trente-cinq sols (1 f. 75). Cette augmentation est due , depuis quelques années, à la chapellerie de Lyon qui emploit ce résidu à la confection des chapeaux de soie. Un quintal de cocons n'en produit que deux livres.

Les cocons dits *bassinés* (ceux qu'on ne peut faire tourner) sont vendus à la passementerie.

On paye 50 sols (1 f. 50) la livre, les *cocons de graines* qui servent pour la filoselle.

Les gelées du printems de 1834, qui sont survenues à plusieurs reprises, ayant brûlé la première feuille, la seconde pousse a été aqueuse et de mauvaise qualité ; aussi, indépendamment du mal que les mûriers ont éprouvé par la résistance que cette feuille offrait à la main qui la cueillait et qui endommageait l'arbre assez pour faire craindre un mauvais rendement à la prochaine récolte, plusieurs éducations ont manqué à Salon et dans ses environs. Les cocons, étant d'ailleurs formés par un ver mal nourri, ont, à ce que disent plusieurs fileurs, très-peu rendu cette année. Cette raison et l'idée qu'on avait assez généralement dans le pays,

après les gelées, qu'il ne resterait point assez de feuilles, ayant engagé plusieurs propriétaires à jetter leurs graines, il en est résulté un très-grand déficit sur la récolte de cette année, aussi ne l'évalue-t-on qu'à cinquante quintaux, poids du pays, c'est-à-dire aux deux cinquièmes des récoltes ordinaires.

Laines et Bestiaux. La proximité de la Crau a fixé à Salon presque tout le commerce des laines et des bestiaux de la contrée ; aussi dans la seule foire du onze novembre il s'y fait souvent plus de deux cents mille francs d'affaires.

L'excessive rigueur des froids au commencement de 1830 (le thermomètre descendit à 11 degrès de Réaumur le 1er février) ayant fait périr plus de soixante mille moutons ou agneaux en Camargue et en Crau, il en est résulté une perte très-considérable pour cette branche de commerce.

Depuis lors le mal s'est, chaque année, successivement réparé et maintenant on évalue l'aliment fourni au commerce de Salon ainsi qu'il suit :

1400 qx. déc., laines de toute espèce,	provt de la Crau.
800 » » » »	provt des environs de Salon.
2200 quintaux décimaux.	

Cette quantité qui se rapproche de celle qui existait avant 1830, est divisée en plusieurs qualités, nous allons les indiquer approximativement, ainsi que la contrée qui les fournit et leur rendement au lavage.

La Crau produit :

1/4	mérinos purs, qui rendent au lavage		40 °/o	
1/2	beaux métis,	id.	40 °/o	
1/4	métis et commun,	id.	43 à 45 °/o	
	Les environs de Salon fournissent :			
2/3	commun, dit refin,	id.	30 à 35 °/o	Laines dites ajassées.
1/3	métis et mérinos,	id.	30 à 32 °/o	

Sur la lisière de la Crau les laines sont assez générale-

ment semi-rousses et peu chargées de Lampourdes, tandis que le centre a le double inconvénient de fournir une qualité plus rousse et portant avec elle une grande quantité de ces graines.

Il y a environ 20 ans, les laines de cette contrée donnaient au lavage 4 à 5 pour cent de plus, attendu le peu d'abris que les troupeaux avaient dans cette grande plaine où ils étaient exposés continuellement, qui leur procuraient au lavage naturel ; mais comme depuis lors on a fait construire une trentaine de bergeries, si le propriétaire y perd sous le rapport du rendement, il est bien amplement dédommagé par l'accroissement de son troupeau, puisqu'à présent il peut mettre à l'abri toutes ses brébis *portières*.

La partie est et sud des environs de Salon fournit des laines très-chargées ; celles de l'ouest et du nord le sont beaucoup moins.

Depuis quelques années les laines ayant augmenté de valeur, nous allons donner les prix moyens anciens et nouveaux.

Mérinos	95 à 100 fr.	150 fr. le q[1]	(40 k. 4 h.)
Métis...........	80 à 85 »	120 à 125 »	»
Métisé..........	70 à 75 »	110 à 115 »	»
Commune de Crau.	55 à 60 »	75 à 80 »	»
Commune *ajassée*.	45 à 50 »	70 à 75 »	»

Nous avons à signaler la continuation d'un abus qui tend, malgré les défenses déjà faites, à se propager de nouveau ; il conviendrait, dans l'intérêt du pays et des fabricans de draps, d'attirer encore l'attention du gouvernement sur une coutume si préjudiciable à l'industrie, afin qu'il eut à prendre des mesures plus efficaces pour l'empêcher. Il est question de l'entêtement si coupable que mettent un très-grand nombre de propriétaires à marquer leurs troupeaux avec une espèce de goudron qui resiste à toutes les lessives alcalines et qui tache les draps.

Quelques particuliers, plus sages et connaissant mieux leurs intérêts ainsi que ceux de leurs pays, employent une composition qui résiste aux pluies et qui ne nuit point à la confection des draps ; elle consiste à mélanger deux livres de litharge avec une certaine quantité de pain grillé et pulvérisé ; le tout est enfermé dans un linge et tenu suspendu, pendant plusieurs heures d'ébullition, dans une marmite en fonte qui contient environ vingt à vingt-deux livres d'une peinture ordinaire faite avec de l'huile de lin et de l'ocre rouge.

Tous les troupeaux de la Crau partent ordinairement au commencement de mai pour la montagne. Ils en descendent en octobre et viennent de nouveau paître dans cette plaine si précieuse pour le pays et dont l'agriculture ronge les bords chaque jour.

Les propriétaires de troupeaux arrentent presque toujours pour plusieurs années les *coussous* de la Crau ; mais, d'après un usage consacré depuis longtemps, à la mi-carême ces coussous deviennent tous communs et les fermiers n'ont pas le droit d'en interdire l'entrée aux autres troupeaux qui y viennent paître jusqu'en octobre.

En Crau la toison d'un mouton va de cinq à six livres, mais dans les villages voisins de Salon et dans cette ville même, elle pèse bien davantage ; on compte dans cette dernière contrée environ 7,000 bêtes en résidence et 60,000 dans la Crau, en hivernage. On prétend que la Camargue en contient 90,000.

La foire du 4me lundi après celui de Pâques est assez généralement consacrée à la vente des agneaux ; le 11 novembre, comme nous l'avons déjà dit, il se fait des affaires assez considérables en moutons et brébis ; mais la foire d'Arles, qui a lieu le 3 mai, est beaucoup plus importante pour ce genre de commerce. Les prix moyens sont de 13 à 14 fr. pour les brébis et de 16 fr. pour les moutons, laine ordinaire.

Amandes. L'Amandier est très-précoce dans sa floraison (cette année elle a commencé le 23 janvier), aussi est-il, par cette raison, exposé à des gelées qui détruisent souvent une très-grande partie de cette recolte. On ne peut donc préciser d'une manière exacte la quantité d'amandes qui alimente chaque année le commerce de Salon ; en voici cependant un état aussi approximatif que possible, avec la désignation des espèces de chaque quartier.

Salon......	1/2 à la dame et 1/2 en princesses, à flots et com[es], env.	250 qx. déc.
Partie nord.	Lamanon, communes, à flots et princesses............ Terre des Baux, communes. Allein, Charleval, etc. 1/2 com. et à flots, 1/2 autres qualités.	2,500 »
Partie est...	Pelissanne, Orons, etc. 2/3 à la dame, 1/3 à flots et com.	1,800 »
Partie sud..	Lançon, S[t]-Chamas, etc., 1/2 molières, 1/2 à la dame, princesses, etc..........	2,200 »
	La Fare, Coudoux, etc., princesses, à la dame et molièr.	4,400 »
Partie ouest.	Grans jusqu'au Merle, 3/4 à la dame, 1/4 autres qualités.	2,400 »
	Environ.	13,550 qx. déc.

Les commissionnaires et les spéculateurs de Salon achètent ordinairement, sur cette quantité, à peu près les deux cinquièmes ; ce qui équivaut à sept mille charges, mesure du pays ; le reste est livré au commerce d'Aix et de Marseille. Cette dernière ville ne demande que la qualité dite *à la dame*, grosse espèce, qui s'expédie aux États-Unis. Les autres espèces d'amandes, et surtout les *à flots* et *communes* que l'on fait casser pour être expédiées *en sorte* dans l'intérieur,

sont un objet important pour le commerce d'Aix qui est en concurrence avec celui de Salon.

Les amandes *à la princesse* ont également la même destination et les *à la dame*, petite espèce, vont directement en Belgique.

La plupart des négocians de Salon font casser en ville et trier chez eux ; la coque paye ordinairement les frais de cassage.

Les prix ne se fixent ordinairement qu'après la foire de Lafare (4 septembre) et celle de St.-Cannat (8 du même mois). On traite les amandes en coques, à charge, composée à Salon de 8 émines et qui pèse, en moyenne de qualité et d'espèces, plus ou moins légères, de 77 à 79 kilogrammes. Le prix moyen est de 38 à 40 fr. la charge, une qualité dans l'autre.

Il se fait beaucoup d'affaires en amandes cassées à la foire du 29 septembre.

Chardons. Depuis un assez grand nombre d'années le commerce des chardons a pris quelque importance à Salon ; les qualités qu'on récolte dans la contrée et aux environs de St.-Remi sont considérées comme bien supérieures à celles de l'intérieur de la France et des pays étrangers. On dit cependant que la Russie est parvenue à faire quelques essais de culture qui n'ont point été infructueux.

Salon expédie en Belgique, en Prusse et dans une assez grande partie de l'Allemagne ; mais à la vérité ce débouché, dans son ensemble, n'est pas très-considérable, puisque la totalité de ces expéditions ne dépasse pas, année commune, 14 à 1500 quintaux, poids du pays. Les fabricans de draps de l'intérieur en demandent aussi. On emploit ordinairement de très-grands tonneaux pesant brut environ 200 kilogrammes.

Le prix moyen ressort de 36 à 40 fr. le quintal, poids de Salon ; les espèces de l'intérieur et des pays étrangers

valent de 15 à 20 p. % de moins, en raison de leur infériorité.

Les petites dimensions sont expédiées aux fabriques étrangères ; les grandes sont demandées par le Languedoc, qui depuis quelque temps s'occupe assez de cette culture pour qu'il y ait lieu de craindre que bientôt il s'établisse une concurrence pour l'approvisionnement de ses fabriques.

Le terroir de Salon ne récolte qu'une centaine de quintaux, le reste est fourni aux commissionnaires de cette petite ville par les villages voisins qui sont dans la partie du nord.

Garances. Ce commerce, qui est peu de chose à Salon (cette racine y étant peu cultivée) est entre les mains de 2 ou 3 spéculateurs qui font acheter à St.-Cannat, Lambesc, Alleins, Mallemort, etc., etc., et même au-delà de la Durance, de 2 à 3000 quintaux poids du pays. Le prix moyen est de 28 à 30 francs le quintal.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

Extrait d'un rapport de M. Feautrier, *secrétaire-adjoint du Comité supérieur de Marseille; rapport concernant l'instruction primaire.*

M. Feautrier a communiqué à la Société de Statistique, un rapport sur la situation de l'instruction primaire dans le 1er arrondissement des Bouches-du-Rhône depuis 1829 jusqu'en 1834 inclusivement. D'autres documens fournis à la société par M. Feautrier, notamment un tableau synoptique, exécuté avec soin et renfermant des détails précieux, établissent la statistique de l'instruction primaire dans le même arrondissement jusqu'en 1836.

Ces divers documens, tous pleins d'intérêt, qui ont valu à leur auteur une médaille d'encouragement, peuvent se résumer de la manière suivante :

En 1829, il n'y avait dans l'arrondissement de Marseille que 217 écoles primaires de garçons et de filles. En 1830, le nombre de ces établissemens s'élevait déjà à 252. En 1831, on en comptait 251 ; en 1832, 254 ; en 1833, 262 ; en 1834, 257 ; en 1835, 253 ; en 1836, 244. Ces chiffres se décomposent ainsi qu'il suit :

1829.

	de Garçons.	de Filles.	
Ecoles communales..........	9	7	
Ecoles privées..............	94	100	
Ecoles gratuites entretenues par des sociétés..........	2	1	
Ecoles protestantes.........	1	1	
Ecoles israélites............	1	1	
Total.....	107	110	217.

1830.

	de Garçons.	de Filles.	
Ecoles communales..........	9	7	
Ecoles privées..............	115	114	
Ecoles gratuites entretenues par des sociétés..........	2	1	
Ecoles protestantes.........	1	1	
Ecoles israélites............	1	1	
Total.....	128	124	252.

1831.

	de Garçons.	de Filles.	
Ecoles communales.........	11	7	
Ecoles privées..............	109	117	
Ecoles gratuites entretenues par des sociétés..........	2	1	
Ecoles protestantes.........	1	1	
Ecoles israélites............	1	1	
Total.....	124	127	251.

1832.

	de Garçons.	de Filles.	
Ecoles communales.........	6	7	
Ecoles privées..............	113	116	
Ecoles gratuites entretenues par des sociétés..........	8	1	
Ecoles protestantes.........	0	1	
Ecoles israélites............	1	1	
Total.....	128	126	254.

1833.

	de Garçons.	de Filles.	
Ecoles communales.........	8	7	
Ecoles privées..............	111	124	
Ecoles gratuites entretenues par des sociétés..........	8	1	
Ecoles protestantes.........	0	1	
Ecoles israélites............	1	1	
Total.....	128	134	262.

1834.

	de Garçons.	de Filles.	
Ecoles communales.........	9	7	
Ecoles privées..............	102	127	
Ecoles gratuites entretenues par des sociétés..........	8	1	
Ecoles protestantes.........	0	1	
Ecoles israélites............	1	1	
Total.....	120	137	257.

1835.

	de Garçons.	de Filles.	
Ecoles communales.........	24	7	
Ecoles privées..............	90	120	
Ecoles gratuites entretenues par des sociétés..........	8	1	
Ecoles protestantes.........	0	1	
Ecoles israélites............	1	1	
Total.....	123	130	253.

1836.

	de Garçons.	de Filles.	
Ecoles communales.........	25	8	
Ecoles privées..............	85	118	
Ecoles gratuites entretenues par des sociétés..........	8	1	
Ecoles protestantes.........	0	1	
Ecoles israélites............	1	1	
Total.....	119	129	244.

Le nombre des élèves qui ont fréquenté ces divers établissemens a suivi annuellement une progression plus soutenue. En 1829, on comptait 9,330 élèves ; en 1830, 10,168 ; en 1831, 10,571 ; en 1832, 10,853 ; en 1833, 11,529 ; en 1834, 12,415 ; en 1835, 10,148 (1), et en 1836, 12,533 ; ce qui offre une augmentation de 3203 élèves (plus d'un tiers en sus.) La masse des élèves de chacune de ces années a été ainsi répartie :

1829.

	Garçons.	Filles.	
Ecoles communales	2364	1650	
Ecoles privées...............	2764	2124	
Ecoles gratuites entretenues par des sociétés..........	213	112	
Ecoles protestantes.........	30	35	
Ecoles israélites.............	30	8	
Total.....	5401	3929	9,330.

1830.

	Garçons.	Filles.	
Ecoles communales.........	2364	1650	
Ecoles privées...............	3561	2163	
Ecoles gratuites entretenues par des sociétés..........	213	112	
Ecoles protestantes.........	30	35	
Ecoles israélites.............	30	10	
Total.....	6198	3970	10,168.

(1) La diminution du nombre des élèves en 1835 est malheureusement trop facile à expliquer. Des documens recueillis peu de temps après la disparition du choléra qui a régné à Marseille, devaient porter avec eux l'empreinte de ses ravages.

1831.

	Garçons.	Filles.	
Ecoles communales.........	2947	1861	
Ecoles privées..............	2999	2330	
Ecoles gratuites entretenues par des sociétés..........	213	112	
Ecoles protestantes.........	30	35	
Ecoles israélites............	34	10	
Total.....	6223	4348	10,571.

1832.

	Garçons.	Filles.	
Ecoles communales.........	1450	2096	
Ecoles privées..............	2907	2478	
Ecoles gratuites entretenues par des sociétés..........	1727	112	
Ecoles protestantes.........	0	35	
Ecoles israélites............	34	14	
Total.....	6118	4735	10,853.

1833.

	Garçons.	Filles.	
Ecoles communales.........	1510	2060	
Ecoles privées..............	3173	2742	
Ecoles gratuites entretenues par des sociétés..........	1843	112	
Ecoles protestantes.........	0	35	
Ecoles israélites............	38	16	
Total.....	6564	4965	11,529.

1834.

	Garçons.	Filles.	
Ecoles communales.........	1705	2100	
Ecoles privées..............	3503	3190	
Ecoles gratuites entretenues par des sociétés..........	1715	112	
Ecoles protestantes.........	0	32	
Ecoles israélites............	40	16	
Total......	6965	5450	12,415.

1835.

	Garçons.	Filles.	
Ecoles communales..........	2005	1600	
Ecoles privées..............	1899	2856	
Ecoles gratuites entretenues par des sociétés..........	1600	112	
Ecoles protestantes.........	0	30	
Ecoles israélites............	34	12	
Total.....	5538	4610	10,148.

1836.

	Garçons.	Filles.	
Ecoles communales..........	2335	2100	
Ecoles privées..............	2605	3303	
Ecoles gratuites entretenues par des sociétés..........	1913	112	
Ecoles protestantes.........	42	49	
Ecoles israélites............	48	26	
Total.....	6943	5590	12,533.

Telle a été la population des écoles pendant cette période de huit ans. « Mais s'ensuit-il de ce calcul, dit l'auteur du rapport, que le nombre des enfans des deux sexes qui ont reçu le bienfait de l'instruction primaire n'a pas dépassé les chiffres que je viens de mettre sous vos yeux? Une pareille conclusion ne serait pas juste; car au dessus de l'humble école primaire, et en dehors de la surveillance du comité, se trouvent, pour les garçons, des établissemens secondaires; pour les filles, des maisons d'éducation tenues par des associations religieuses, où un assez grand nombre d'enfans n'acquièrent pas une instruction supérieure à celle qui est donnée dans les établissemens primaires. Il est même des enfans, surtout parmi

la classe aisée, qui ne reçoivent cette instruction que dans l'intérieur du foyer domestique. Sans doute il serait difficile d'arriver au chiffre exact des élèves primaires qui échappent ainsi annuellement à nos calculs ; mais on peut, sans crainte d'exagération, l'évaluer à 600 garçons et 500 filles ; ce qui joint aux nombres d'élèves, déjà rapportés donnerait les résultats suivans : »

1829	Garçons.........	6001	10,430.
	Filles...........	4429	
1830	Garçons.........	6798	11,268.
	Filles...........	4470	
1831	Garçons.........	6823	11,671.
	Filles...........	4848	
1832	Garçons.........	6718	11,953.
	Filles...........	5235	
1833	Garçons.........	7164	12,629.
	Filles...........	5465	
1834	Garçons.........	7565	13,515.
	Filles...........	5950	
1835	Garçons.........	6138	11,248.
	Filles...........	5110	
1836	Garçons.........	7543	13,643.
	Filles...........	6090	

« Établissons maintenant, continue M. Feautrier, le rapport des élèves primaires à la population ; et nous verrons que nous avons dépassé, de beaucoup, du moins dans notre arrondissement, la proportion donnée par M. Ch. Dupin, dans sa *carte figurative de l'instruction populaire de la France*, où l'on voit, non sans une pénible émotion, que le département des Bouches-du-Rhône ne fournissait en 1827, qu'un élève mâle par 49 habitans. Voici quel a été ce rapport pendant les huit années ; il est calculé d'après la population de 1834 (178,951 habitans) »

Garçons.

1829	1	élève sur.......	29,82	habitans.
1830	1	»	26,32	»
1831	1	»	26,22	»
1832	1	»	26,63	»
1833	1	»	24,97	»
1834	1	»	23,65	»
1835	1	»	»	»
1836	1	»	23,72	»

Filles.

1829	1	élève sur.......	40,40	habitans.
1830	1	»	40,03	»
1831	1	»	36,91	»
1832	1	»	34,18	»
1833	1	»	32,74	»
1834	1	»	30,07	»
1835	1	»	»	»
1836	1	»	29,38	»

Garçons et Filles.

1829	1	élève sur.......	17,15	habitans.
1830	1	»	15,88	»
1831	1	»	15,33	»
1832	1	»	14,97	»
1833	1	»	14,16	»
1834	1	»	13,24	»
1835	1	»	»	»
1836	1	»	13,10	»

Nous venons de résumer les faits relatifs à la population des écoles ; et, comme on le voit, ce sont des faits d'un progrès bien prononcé. Voyons maintenant ce qui concerne l'enseignement ; mais écoutons M. Feautrier :

« Cette notable augmentation, dit-il, dans le nombre des écoles et surtout dans celui des élèves n'est pas le seul progrès qu'offre l'instruction du peuple dans l'arrondisse-

ment de Marseille. On y voit, dans toutes les parties de l'enseignement pratique, la routine fléchir devant les procédés méthodiques et rationnels. Les livres que l'ignorance s'obstine encore à appeler méthodes et qui ne méritent nullement un pareil titre, y cèdent peu à peu la place aux bons ouvrages élémentaires que le comité s'efforce de propager. Le chiffre des écoles où l'on suit le mode d'enseignement individuel, bon pour une éducation particulière, mais vicieux, j'allais dire absurde, pour les écoles publiques, sous le double rapport de l'économie du temps et des progrès des élèves, y est descendu de 124 à 29. Des écoles dirigées d'après la méthode lancastrienne s'y établissent malgré les obstacles toujours renaissans qu'elles ont à surmonter. Réduites à trois, sous la restauration, elles se sont élevées à onze en 1834. Mais la méthode qui s'y est surtout propagée d'une manière sensible, c'est celle de l'enseignement simultané. En 1829, sur 217 écoles, 80 seulement appartenaient à ce mode d'enseignement. En 1830, on en comptait 152 sur 252; en 1831, 143 sur 251; en 1832, 162 sur 254; en 1833, 179 sur 262; en 1834, 207 sur 257. Une proportion à-peu-près semblable existait en 1836. »

« Le culte protestant et le culte israélite n'ont dans tout l'arrondissement d'autres écoles que celles qui sont établies à Marseille. Jusqu'en 1832, le nombre des écoles protestantes a été de deux, l'une fréquentée, comme nous l'avons vu, par 30 garçons, l'autre par 35 filles. A cette époque, Marseille avait déjà introduit l'enseignement mutuel dans deux de ses écoles communales. Le consistoire réformé, chargé jusqu'alors de l'entretien des deux écoles de sa communion, crut devoir supprimer celle des garçons, pour leur faire suivre, dans l'intérêt même de leur instruction, les cours des écoles mutuelles de la ville, mais toujours sous la surveillance d'un pasteur. L'école de jeunes

filles continue d'exister ; nous avons vu qu'en 1834 elle était fréquentée par 32 élèves, et par 49 en 1836. Les écoles israélites se bornent également à deux. La première fréquentée par 30 garçons en 1829, en comptait 40 en 1834, et 48 en 1836. La seconde destinée à l'éducation des filles, s'ouvrit d'abord avec 8 élèves ; elle en contenait 26 en 1836. »

« Si l'on en jugeait par ce simple aperçu, on pourrait croire que le flambeau de l'instruction populaire ne jette encore qu'une bien faible lueur dans le temple et dans la synagogue. Mais il importe de remarquer que les chiffres que je viens de rapporter n'expriment point la totalité des élèves primaires de ces deux communions ; car si l'on en excepte les établissemens des Frères de la doctrine chrétienne et ceux des Sœurs de la congrégation de St-Charles, les enfans appartenant à la réligion réformée et à la réligion israélite sont admis, sans difficulté, dans toutes les écoles de la ville. »

« Les documens que j'ai réunis, continue l'auteur du rapport, ne se bornent pas à la statistique des écoles primaires proprement dites : les établissemens destinés à la première enfance et à l'âge adulte, devaient aussi trouver une place dans mon travail ; mais ici, je le dis à regret, les renseignemens que je vais mettre sous vos yeux sont loin d'être aussi satisfaisans que ceux dont je viens de parler. »

« Les salles d'asile, cette institution éminemment philantropique, qui permet à la mère de famille de se livrer à un travail assidu, sans que nulle inquiétude pour son jeune enfant vienne déchirer son cœur ; qui soustrait l'enfance à mille dangers, la préserve de la contagion du vice, la prépare aux enseignemens qui l'attendent dans un âge plus avancé, semblent se populariser difficilement en Provence. Toutefois, hâtons-nous de le dire, dès le moment où la propagation de l'enseignement du peuple n'a plus été une

question de parti, Marseille s'est empressée d'ouvrir un asile pour l'enfance. Il ne compte encore, il est vrai, qu'une centaine d'enfans des deux sexes, âgés de 3 à 6 ans ; mais espérons qu'il ne tardera pas à être mieux connu et apprécié de notre population : alors le père et la mère de famille qui ne vivent que du fruit de leur travail, n'hésiteront plus à venir y déposer leurs jeunes enfans, et Marseille verra de nouvelles salles d'asile naître et prospérer dans ses murs. » (1)

La fondation de la première école d'adultes à Marseille, date de la même époque que celle de la salle d'asile. Une seconde a été ouverte en 1834, et déjà près de 200 ouvriers vont puiser dans ces précieux établissemens les connaissances nécessaires à l'exercice de leur profession.

(1) Le vœu de M. Feautrier commence à se réaliser; l'asile contre lequel s'élevaient jusqu'ici d'injustes préjugés est fréquenté aujourd'hui par plus de 200 jeunes enfans. Une nouvelle salle d'asile a été ouverte depuis peu; une troisième est en voie d'établissement.

RAPPORT sur le nombre des Enfans de la commune de Marseille qui ne reçoivent l'instruction primaire ni dans les Ecoles publiques, ni dans les Ecoles privées; fait en 1836, par M. FALLOT DE BROIGNARD, *capitaine d'état-major, membre actif de la société.*

Pour pouvoir déterminer avec le plus d'exactitude possible le nombre d'enfans, de chaque sexe, qui, à Marseille, sont privés du bienfait de l'instruction primaire, il fallait, d'abord, établir le nombre d'enfans existans.

D'après la loi de population en France, Table III, insérée dans l'Annuaire du bureau des longitudes, la population étant de 145,000 habitans, (nombre rond) 19,548 enfans auraient plus de six ans et moins de treize (*)

Mais les registres de l'Etat-Civil donnent pendant les années 1823, 24, 25, 26, 27, 28 et 29, 31,760 naissances et portent à 13,935 le nombre de décés des enfans nés pendant cette période septenaire. (Voir le tableau à la fin de ce rapport.)

(*) Du nombre 8,598,068 qui désigne sur dix millions d'habitans ceux qui sont âgés de plus de six ans, retranchez 7,249,890, indiquant le nombre d'habitans ayant treize ans et plus, le reste 1,348,198 donne le nombre d'enfans âgés de plus de six ans et moins de treize.

On obtient le nombre des enfans de ces âges à Marseille par la proportion suivante :

$$10,000,000 : 1,348,198 :: 145,000 : X = \frac{1348198 + 14500}{10,000,000} = 19,548$$

La différence entre le nombre 19,548 et 16,724 que portait la précédente note (1834) provient de ce que dans celle-ci, on n'avait porté que des enfans de 6 à 12, c'est-à-dire, ayant plus de six ans et moins de douze.

En conséquence le nombre des enfans qui survivent n'est que de 17,825. Cette donnée nous ayant paru la plus exacte nous l'adopterons.

Sur ces 17,825 enfans, il y a 8,437 garçons et 9,388 filles.

La commune de Marseille compte (nombre rond) 145,000 habitans dont 121,000 dans la ville et 24,000 dans le territoire.

Par conséquent il y a :

Dans la ville..........	7,041* garçons.	7,834 filles.
— la campagne.....	1,396** —	1,554**
	8,437	9,388
Total.............	17,825.	

INSTRUCTION.

Garçons.

	Ville.	Banlieue.
Ecoles d'enseignement mutuel et salles d'asile........	651 élèves.	230 élèves.
Ecoles communales des frères..	1,008	»
Ecoles chrétiennes non commun.	1,638	»
Ecoles privées.................	1,810	371
Total de l'instruction primaire...	5,107	601
Etablissem[s] d'instruction second.	1,000	»
Total des élèves recevant l'instruc.	6,107	601
	6,708.	

Formules

(*) 145,000 : 121,000 :: 8437 : $X=\frac{8,437 + 121,000}{145,000}=7,041$

(*) 165,000 : 24,000 :: 8537 : $X=\frac{8,437 + 24,000}{145,000}=1,396$

+ 145,000 : 121,000 :: 9,388 : X ==7,834.

++ 145,000 : 25,000 :: 9,388 : X ==1,554.

En comparant ces nombres à ceux des enfans de la commune et ensuite à ceux de la ville et de la banlieue pris isolément, on aura :

	Ville.	Banlieue.	Comm. entièr.
Nombre de garçons......	7,041	1,396	8,437
Garçons allant à l'Ecole..	6,107	601	6,708
Garçons privés d'instruct.	934	795	1,729

D'où il résulte que le 7me seulement des garçons de la ville se trouve privé d'instruction et que dans la banlieue un peu moins de la moitié participe à ce bienfait.

Filles.

	Ville.	Banlieue.	Comm. entièr.
Nombre de filles de 6 à 13 ans..................	7,834	1,554	9,388
Allant aux écoles des sœurs de St-Charles......2,194 —aux écoles privées 1,733	3,929	382	4,311
Nombre de filles privées d'instruction...........	3,905	1,172	5,077

Ainsi, un peu plus de la moitié des filles, dans la ville, fréquentent les écoles ; dans la banlieue un quart seulement reçoivent l'instruction.

Si l'on compare ces nombres à la population totale de la commune ou à celle de la ville et de la banlieue on aura les rapports suivans :

Les garçons recevant l'instruction : à la populat. totale.......... :: 1 : 22 hab.
» » » à la populat..... dans Marseille.. :: 1 : 20 »
» » » à la populat..... dans la banlieue. :: 1 : 40 »

Les filles recevant l'instruction : à la population totale	::	1	:	33	»
» » » dans Marseille. .	::	1	:	31	»
» » » dans la banlieue.	::	1	:	63	»
Les garçons et les filles recevant l'instruction : à la populat. totale	::	1	:	13	»
» » » dans Marseille. .	::	1	:	12	»
» » » dans la banlieue.	::	1	:	24	»

Les différences entre ces résultats et ceux mentionnés dans le même travail (1) fait en 1834, proviennent :

1° De ce qu'en 1834, l'on n'avait calculé que sur le nombre d'enfans de 6 à 12 ans, tandis qne cette fois l'observation comprend tous les enfans ayant moins de 13 ans et plus de six.

2° De ce que les ravages du choléra ont enlevé beaucoup d'élèves aux écoles.

En résumé : l'instruction s'améliore chaque jour d'avantage ; quelques efforts encore et tous les enfans participeront à ses inappréciables bienfaits.

(1) Les résultats de ce travail étaient :

Enfans de 6 à 12 ans	garçons.	8,566	16,724.
	filles....	8,158	
Enfans recevant l'instruction	garçons.	7,110	11,285.
	filles...	4,175	
Enfans privés d'instruction	garçons.	1,456	5,439.
	filles...	3,983	
Rapport des élèves à la population totale.	garçons.	1 sur 20 hab.	
	filles...	1 sur 34 hab.	

TABLEAU des Naissances et Décès des Enfans à Marseille, de 1823 à 1829 inclusivement, représentant le nombre d'Enfans de 6 à 12 ans, vivans au 1er janvier 1835.

Années de naissance.	NAISSANCES			DÉCÈS au 31 décembre 1834.			RESTANT VIVANS au 1er janvier 1835.			OBSERVATIONS.
	Garçons.	Filles.	TOTAL.	Garçons.	Filles.	TOTAL.	Garçons.	Filles.	TOTAL.	
1823	2137	2066	4203	981	821	1802	1156	1245	2401	âgés de 12 ans.
1824	2274	2240	4514	1077	882	1959	1197	1358	2555	» 11 »
1825	2219	2225	4444	1069	862	1931	1150	1363	2513	» 10 »
1826	2331	2165	4496	1156	954	2110	1175	1211	2386	» 9 »
1827	2370	2404	4774	1132	960	2092	1238	1444	2682	» 8 »
1828	2334	2312	4646	1083	988	2071	1251	1324	1575	» 7 »
1829	2334	2349	4683	1064	906	1970	1270	1443	2713	» 6 »
	15999	15761	31760	7562	6373	13935	8437	9388	17825	

Prix proposés par la Société de Statistique de Marseille.

La Société, dans sa séance publique de l'année 1838, décernera, s'il y a lieu, quatre prix aux auteurs des meilleurs travaux statistiques relatifs à l'un des cantons, ou à l'une des communes du département des Bouches-du-Rhône.

Les concurrens pourront présenter la statistique générale ou l'une des branches principales de cette science; comme par exemple : le commerce et l'industrie, l'agriculture, tout ce qui se rattache aux sciences physiques et naturelles, etc.

Les mémoires seront classés par la Société d'après leur importance et leur mérite.

Les prix seront : Une Médaille d'or de la valeur de 300 f.; une Médaille de vermeil; une Médaille d'argent; une Médaille de bronze.

Les mémoires seront adressés, francs de port, avant le 31 décembre 1837, terme de rigueur, à M. P. M. Roux, secrétaire perpétuel de la société, rue des Petits-Pères, n° 11.

Les auteurs y joindront une épigraphe qui sera repétée sur un billet cacheté contenant leur nom et leur adresse.

Les ouvrages adressés resteront déposés dans les archives de la Société. Les auteurs pourront en faire prendre copie.

Les membres actifs et honoraires de la Société sont seuls exclus du concours.

La Société avait promis de décerner, en 1837, des Médailles d'honneur et d'encouragement aux personnes qui auraient introduit, soit à Marseille, soit dans le département, quelque nouveau genre d'industrie, ou qui auraient perfectionné une des industries déjà existantes.

La distribution de ces Médailles sera faite dans la séance publique de l'année 1838. En conséquence, messieurs les industriels qui désireront concourir pour ces prix, devront adresser leur demande, avant le 31 décembre, terme de rigueur, à M. le secrétaire perpétuel de la Société.

SECONDE PARTIE.

TABLETTES STATISTIQUES.—STATISTIQUE UNIVERSELLE.

Ainsi que nous l'avons annoncé, au commencement de ce Repertoire, nous nous sommes proposés de donner, dans nos tablettes, des documens statistiques sur tous les pays du monde. C'est là sans contredit un moyen de plaire et d'être utile à tous nos lecteurs, surtout à MM les membres honoraires et correspondans de la Société de Statistique de Marseille, qui trouveront dans cette seconde partie une place pour chacun de leurs articles intéressans de statistique, concernant les localités étrangères à notre département.

Observations thermométriques. — Voici d'après M. Arago, l'énumération des hivers rigoureux que l'on a eu à supporter depuis dix siècles :

En 860, le Rhône gèle par un froid de 18 à 20 dégrés centigrades.

En 1133, le Pô gêle depuis Crémone jusqu'à la mer.

En 1234, des voitures chargées traversent l'Adriatique devant Venise.

En 1305, toutes les rivières de France gèlent.

En 1324, on va du Danemarck à Lubeck et à Dantzick, sur la glace.

En 1334, tous les fleuves de Provence et d'Italie gèlent. A Paris la gelée dure deux mois et vingt jours.

En 1468, en Flandre on coupe avec des haches le vin aux soldats.

En 1544, pareille chose se fait en France.

En 1594, la mer gèle à Marseille et à Venise.

En 1657, la Seine gèle entièrement.

En 1677, la Seine est prise pendant 35 jours consécutifs.

En 1709 l'Adriatique, la Méditerranée à Marseille et à Gênes sont gelées.

En 1717, on établit à Londres des boutiques sur la Tamise.

Enfin, la Seine est gelée dans toute sa largeur en 1742, 1744, 1766, 1767, 1776, 1788 et 1829. *(Le Voleur.)*

Maximum de la chaleur et du froid des différens points du globe.— Chaleur. Dans aucun lieu de la terre, et dans aucune saison, un thermomètre, élevé de deux ou trois mètres au-dessus du sol et à l'abri de toute reverbération, n'a indiqué une chaleur de 46 dégrés centigrades.

En pleine mer, la température, quels que soient le lieu et la saison, ne dépasse nulle part le 30e dégré centigrade, c'est-à-dire que nulle part, on est soumis en pleine mer, à une température qui égale celle de nos jours d'été les plus chauds.

Froid. Le plus grand dégré de froid que l'on ait obtenu sur le globe terrestre, avec un thermomètre suspendu dans l'air, a été de 50 dégrés centigrades au-dessous de zéro.

Si, dans ces dernières observations, le thermomètre, au lieu d'être suspendu en l'air, avait été placé sur le sol même, il eut probablement indiqué un froid de 10 à 12 dégrés, inférieur à celui de l'air; cette température paraît être la plus basse que les corps terrestres puissent jamais acquérir à la surface du globe, et ne peut exister que dans les régions polaires les plus éloignées. *(La Statistique.)*

Transmission du son dans l'air.—D'après des observations réiterées et faites avec soin, on a reconnu que le son transmis par l'air, à la température de 16° centigrades, parcourt 341 mètres par seconde; on peut donc dans un temps d'orage calculer la distance où la foudre vient d'éclater, en multipliant ce nombre de mètres par le nombre de secondes écoulées entre l'éclair et la détonation; toutefois cette vitesse se réduit à 333 mètres par la température de la glace fondante. *(Idem.)*

Transmission du son dans l'eau.—D'après de nombreuses observations, on a reconnu que le son transmis par l'eau se propage avec une rapidité environ quatre fois et demie plus grande que dans l'air; il parcourt par seconde 1453 mètres. *(Idem.)*

Transmission de la lumière du soleil.—La lumière du soleil nous arrive en 8 minutes, c'est-à-dire qu'elle parcourt 70,000 lieues par seconde. *(Idem.)*

Vitesse du vent.—Dans un temps ordinaire, la vitesse de la marche d'un vent le moins sensible est d'un mètre par seconde.

D'un vent modéré, de 2 mètres;

D'un vent assez fort, de 5 mètres;

D'un vent fort, de 10 mètres;

D'un vent très fort, de 20 mètres ou 16 lieues 1/2 à l'heure.

Pendant un temps d'orage, le vent parcourt, dans une tempête ordinaire, 17 lieues à l'heure.

Dans une grande tempête, 22 lieues.

Dans un ouragan ordinaire, 29 lieues.

Et enfin, dans un ouragan assez fort pour déraciner les les grands arbres, le vent peut parcourir jusqu'à 36 lieues à l'heure. *(Idem.)*

Commencement des saisons. — *Printemps*, le 20 mars; *Été*, le 21 juin; *Automne*, le 23 septembre; *Hiver*, le 22 décembre.

Pronostics généraux du temps.—Signes tirés de l'atmosphère.—Lorsque l'équinoxe du printemps n'est précédé ni suivi d'aucun orage, l'été suivant est presque toujours sec, au moins cinq fois sur six.

S'il survient un orage de l'est les 19, 20 ou 21 mai, l'été suivant sera sec en grande partie.

S'il fait de l'orage les 26, 27 ou 29 mai, on peut s'attendre à un été sec au moins quatre fois sur cinq.

Si l'orage a lieu du 19 au 22 mars, l'été sera humide cinq fois sur six.

Un automne humide et un hiver doux sont ordinairement suivi d'un printemps froid et sec qui retarde la végétation.

Un été humide est presque toujours suivi d'un hiver rigoureux.

S'il pleut beaucoup en mai, il pleuvra aussi en septembre; mais la pluie sera peu abondante et de courte durée. Au contraire si le mois de mai est sec, il pleuvra beaucoup en septembre.

On a remarqué que lorsqu'il plent beaucoup et que l'arc-en-ciel apparait souvent dans les dernières semaines de février ou les premiers jours de mars, on peut s'attendre à un printemps pluvieux et à un été humide.

La pleine lune d'avril, la nouvelle et la pleine lune d'août sont presque toujours accompagnées de pluie.

Un hiver pluvieux annonce une année de stérilité; un automne rigoureux est l'indice d'un hiver venteux.

On peut s'attendre à une année fertile lorsque la fin de l'année est belle et que le printemps est modérément chaud.

L'hiver est ordinairement rigoureux lorsque l'été a été très chaud, ou quand il y a eu beaucoup de brouillards secs pendant cette saison.

Un été et un automne chauds et secs, surtout si la chaleur et la sécheresse continuent en septembre annoncent que le commencement de l'hiver sera doux et sans gelée, mais que la fin de cette saison et les premières semaines du printemps seront rigoureuses. (*Cours complet d'Agriculture, imprimé par* M. DOUILLIER, *membre correspondant de la société de statistique de Marseille, et Météorologue expérimenté, par le D*r ECKENSTEIN, *professeur à Dresde.*)

Population. — Voici de quelle manière la population du monde est repartie d'après ses grandes divisions :

	SUPERFICIE. — Mille carrés de 60 au dég. équatorial.	POPULATION. Absolue.	POPULATION. Relative.
Ancien monde ou A. continent.	23,427,000	678,000,000	29
Dont en Europe.......	2,793,000	227,700,000	82
Asie.........	12,118,000	390,000,000	32
Afrique.......	8,500,000	60,000,000	7
Nouv. monde ou N. cont. dit Amér.	11,146,000	39,000,000	3.5
Monde maritime ou continent austral qui avec ses dépendances forme l'Océanie...........	3,100,000	20,300,000	6.5
Total pour le globe..	148,522,000		
Partie occupée par les mers...	110,849,000		
Partie occupée par les terres..	37,673,000	737,000,000	19.6

(*Revue Britannique.*)

Progrès de la population du revenu et des impôts de la France.—En 130 ans la population de la France a doublé, son revenu total est devenu six fois plus fort, le total a quintuplé, le revenu et l'impôt moyens par habitant ont triplé, ainsi qu'on peut le voir par ce tableau.

ANNÉES.	POPULATION totale.	REVENU TOTAL.	REVENU moyen par habitant.	IMPÔT TOTAL.	IMPÔT moyen par habitant.
		francs.	*f. c.*	*francs.*	*f.c.*
1700	16,000,000	1,500,000,000	93 75	200,000,000	12 50
1750	18,000,000	3,500,000,000	194 44	250,000,000	13 88
1800	26,000,000	5,400,000,000	207 69	650,000,000	25 —
1810	28,000,000	6,300,000,000	225 —	870,000,000	31 07
1820	30,000,000	7,400,000,000	246 66	950,000,000	31 66
1830	32,000,000	8,800,000,000	275 —	1,100,000,000	34 37

(*Magasin pittoresque.*)

Population de la France pendant le 18ᵉ siècle. —

1754	d'après Mirabeau père.........	18,000.107 âmes.
1772	d'après Buffon.................	21,672,777.
1785	d'après Necker.................	24,676,000.
1787	Recensement officiel...........	24,800,000.
1791	sous l'Assemblée constituante...	26,363,074.
1798	d'après M. de Prany..........	26,048,254.
1799	d'après M. Depère............	23,810,694.

Augmention progressive pendant le 19ᵉ *siècle,* la France n'ayant plus que 86 départemens.

1816	d'après le traité de Paris.......	29,236,000 âmes.
1821	(augm. dans 5 ans de 1,239,291)	30,465,291.
1826	(» 1,380,137)	31,845,428.
1831	(» 715,506)	32,560,934.
1836	(» 979,974)	33,540,908.

Il résulte de ces divers recensemens que pendant l'espace de vingt ans, la France est augmentée de 4,304,908 habitans; ce qui fait, terme moyen, une augmentation de 215,245 habitans par année, on en rapprochant ce chiffre 215,245 du dernier recensement officiel 33,549,908, une augmentation annuelle de 1 sur 109 habitans. *(La Statistique.)*

Population des Colonies françaises, d'après le dernier recensement officiel de 1831.

Martinique. Individus libres : 11,628 hommes et 11,789 femmes. Ensemble 23,417.

Esclaves : 41,825 hommes et 44,474 femmes, ensemble 86,499. Total de la population 53,453 hommes et 56,263 femmes. Ensemble 109,716.

Guadeloupe et dépendances. Individus libres : 10,565 hommes et 11,760 femmes. Ensemble 22,325.

Esclaves : 47,250 hommes et 50,080 femmes, ensemble 99,337. Total de la population 57,815 hommes et 61,840 femmes, ensemble 119,655

Bourbon. Individus libres : 14,050 hommes et 13,506 femmes. Ensemble 27,556.

Esclaves : 46;803 hommes et 23.482 femmes, ensemble 70,285. Total de la population 60,835 hommes et 36,988 femmes. Ensemble 97,841.

Guyane française. Individus libres : 2,268 hommes et 1,518 femmes. Ensemble 3,786.

Esclaves : 11,230 hommes et 8,031 femmes. Ensemble 19,261. Total de la population 13,498 hommes et 9,449 femmes. Ensemble 23,047.

Résultat. Population libre : 38,511 hommes et 38,573 femmes. Ensemble 77,084.

Population esclave : 117,108 hommes et 126,067 femmes Ensemble 273,175.

Total de la population de ces colonies : 155,619 hommes et 164,640 femmes. Ensemble 350,259.

Il résulte encore de ces tableaux que la population esclave de ces colonies, est avec la population libre, dans la proportion de 77 à 23. *(La Statistique.)*

— D'après de nouvelles recherches statistiques, la population esclave de nos colonies se trouvait repartie dans les proportions suivantes en 1834.

Martinique,	sexe masculin.	37,212	108,233.
—	— féminin.	71,021	
Guadeloupe,	sexe masculin.	46,572	96,684.
—	— féminin.	50,112	
Guiane française,	sexe masculin.	9,240	17,136.
—	— féminin.	7,896	
Bourbon,	sexe masculin.	45,391	79,388.
—	— féminin.	33,997	
	Total........		301,441.

La population libre sans distinction de couleur est de 104,403 ames.

A la Martinique............ 36,766.
A la Guadeloupe............ 28,743.

A la Guiane française....... 4,947.
A Bourbon................. 33,947.

Du 1er janvier 1821 au 31 décembre 1834, sans aucune intervention directe de l'administration, par le seul bon accord du maître et de l'esclave, 24,184 personnes ont passé de l'état d'esclavage à l'état de liberté, et même à la jouissance complète de tous les droits civils et politiques réservés autrefois par privilège à la classe blanche.

—La population des pays occupés par l'établissement français dans l'Inde se compose de 1,199 européens et 151,901 indiens; enfin, 905 personnes libres forment la population des îles Saint-Pierre et Miquelon. La force des troupes d'infanterie, d'artillerie et de gendarmerie, qui composent les garnisons des colonies françaises est de 2,053 hommes à la Martinique; de 2,080 à la Guadeloupe; de 571 à Bourbon; de 435 au Sénégal, et de 9 hommes seulement dans l'Inde.
(Journ. des Trav. de la Soc. franc. de Statistique universelle).

Population européenne dans les établissemens français en Afrique.—Il résulte d'un tableau du mouvement de cette population, qu'elle s'est augmentée de 1,690 âmes en 1836. L'effectif au 31 décembre 1836, était de 5,845 français, 1,802 anglais, 4,592 espagnols, 1,845 italiens, 810 allemands, 6 grecs et russes, et 21 portugais. Dans le nombre, il y avait 7,736 hommes, 3,079 femmes et 3,636 enfans. Cette population est ainsi repartie : à Alger 9,094 habitans; Oran 3,068; Bone 1,967; Bougie 357; Mostaganem 75.
(Idem).

Notes sur la mortalité des peuples de la Terre.
En supposant que la terre contienne une population d'un milliard d'habitans et en allouant 33 ans pour une génération, les morts de chaque année s'élèveront à 30 millions, ceux de chaque jour à 82,000, ceux de chaque heure à 3,446.

Mais comme le nombre des décès est à celui des naissances dans la proportion de 10 à 12, les naissances annuelles s'élèvent à 36 millions, celles de chaque jour à 98,630 et celles de chaque heure à 4,109. En comptant trois générations dans un siècle, et supposant que le monde ait existé 5,836 ans, il y a eu depuis la création seulement 190 générations, 126 depuis le déluge et 64 depuis l'ère chrétienne. Sur chaque 1,000 individus, il en meurt 30 annuellement; le nombre des habitans de tous les pays se renouvelle tous les 30 ans. Sur 200 enfans il en meurt un dès sa naissance et plus d'un tiers dans l'espace des deux premières années. Dans tous les pays les naissances sont plus nombreuses que les décès : la proportion des naissances des sexes, masculin et féminin, n'offre pas une grande différence. *(Idem.)*

Horloge de Flore ou manière de connaître l'heure du jour à l'inspection de certaines fleurs.—On a remarqué que certaines fleurs s'épanouissent ou se ferment à des heures à peu près déterminées, c'est ainsi que :

Le Salsifis jaune	s'ouvre à	3	heures	du	mat.
La Barbe de bouc	»	3	»	½	»
Le Lion dent hérissé	»	4	»		»
La Scorsonère de Tanger	»	4	»	½	»
Le Laiteron lisse	»	5	»		»
Le Lion dent pissenlit	»	5	»	½	»
L'Epervière pulmonaire	»	6	»		»
La Crépide rouge	»	6	»	½	»
Le Souci d'Afrique	»	7	»		»
L'Antheric blanc	»	7	»	½	»
L'Œillet prolifère	»	8	»		»
La Laitue de scandinavie	»	8	»	½	»
Le Mouron rouge	»	9	»		»
Le Mouron bleu	»	9	»	½	»
Le Pourpier des jardins	»	10	»		»

Le Pourpier des jardins	se ferme à	10	heures	½	du m.
La Crépide des toits	»	11	»		»
Le Laiteron rampant	»	11	»	½	»
La Barbe de bouc	»	12	»		»
La Porcelle de Coudrille	»	12	»	½	»
L'OEillet prolifère	»	1	heure		du soir.
La Crépide rouge	»	1	»	½	»
L'Eperviere pulmonaire	»	2	»		»
La Ficoïde barbue	»	2	»	½	»
Le Souci des champs	»	3	»		»
L'Éperviere rouge	»	3	»	½	»
Le Souci d'Afrique	»	4	»		»
Le Néunphar blanc	»	4	»	½	»
L'Epervière des Savoyards	»	5	»		»
L'Epervière des marais	»	5	»	½	»
Le Pavot à tige nue	»	6	»		»
Le Géranium triste	s'ouvre à	6	»	½	»
L'Hémérocale safranée	se ferme à	7	»		»
L'Hémérocale bleue	»	7	»	½	»
La Belle de nuit	s'ouvre à	8	»		»
Le Silène noctiflore	»	9	»		»
Le Siléne noctiflore	se ferme à	10	»		»
Le Cactus grandiflore	»	12	»		»

Il ne faut cependant pas oublier que l'heure à laquelle une fleur se ferme ou s'épanouit varie nécessairement un peu d'un pays à l'autre et que les saisons ainsi que l'état de l'atmosphère ont à cet égard une grande influence.

(Cours complet d'Agriculture pratique, publié par M. Douillier*)*

Notice des lieux d'où l'on a tiré dans le principe quelques plantes qui servent à la vie, quelques fruits qui garnissent nos tables et quelques fleurs qui ornent nos jardins.—L'abricot provient de l'Armenie (Asie); - l'ail, d'Orient; - les amandes, de Mauritanie (Afrique-Nord); -

l'anis, d'Egypte ; - l'artichaut, de Sicile et d'Andalousie ; - l'asperge et l'aveline, d'Asie ; - l'aster ou reine marguerite, de la Chine ; - le café, de l'Arabie (Asie) et des îles Antilles (Amérique) ; - le cacao, du Mexique ; - la capucine du Mexique et du Pérou (Amérique) ; - la carotte, de France ; - le cerfeuil, d'Italie ; - les cerises, du Pont (Asie mineure) ; - la châtaigne de Lydie (Asie mineure) ; - le chou blanc, du Nord ; - le chou-fleur, de Chypre (île de la Méditerranée) ; - le chou rouge et le chou vert, des Romains qui les avaient reçus d'Egypte ; - le citron, de la Médée (Asie), - les citrouilles, d'Astracan (Russie) ; - le coing, de l'Asie ; - le concombre, de l'Espagne ; - le cresson, de l'ile de Crête, aujourd'hui Candie ; - l'échalotte, d'Ascalon, ville de Syrie (Asie) ; - l'épinard de l'Asie mineure ; - la figue, de la Mésopotamie (Asie) ; - le fenouil, des îles Canaries ; - le froment, d'Asie ; - le girofle, des îles Molucques, dans la mer des Indes ; - la grenade, d'Asie ; - le haricot, de l'Inde (Asie) ; - le jasmin, de l'Inde ; - la laitue de l'île de Cos ; - le laurier, de l'île de Crête ; - les lentilles, de France ; - le lys, de Syrie ; - le marronnier sauvage, de l'Inde ; - le melon, de l'Orient ou de l'Afrique ; - le narcisse, d'Italie ; - les navets, de France ; - les noisettes, du Pont ; - la noix, de l'Asie ; - l'œillet, d'Italie ; - les ognons, d'Egypte ; - les olives de Grèce ; - les oranges, de l'Inde ou de Tyr (Asie) ; - la pêche, de Perse ; - le persil d'Egypte et de Sardaigne ; - la pomme, de Normandie ; - la pomme de terre, du Brésil (Amérique) ; - la poire, de France ; - la prune, de Syrie ; - le raisin, d'Asie ; - le ricin, de l'Inde ; - le riz, d'Ethiopie (Asie), le raifort, de la Chine ; - le sarrazin, d'Asie ; - le seigle, de la Sibérie (Russie) ; - le sureau, de Perse ; - le tabac, d'Amérique ; - le thé, de la Chine et du Japon ; - le topinambour, de l'Amérique ; - la tulipe, de Cappadoce (Asie).

(*Journ. des Trav. de la Soc. Franç. de Statistique univ.*)

Commerce de la France avec ses Colonies et les Étrangers pendant l'année 1835.—Importations :

Venant des colonies	71,277,563 fr.
Venant de l'étranger	689,449,113
Total des importations	760,726,676

Exportations.

Pour les colonies	52,775,456 fr.
Pour l'étranger	781,666,782
Total des exportations	834,422,218

RÉSULTAT.

Commerce avec les colonies : Les exportations ont été *plus faibles* que les importations, d'une somme de 18,552,107 francs.

Commerce avec l'étranger : Les exportations ont été *plus fortes* que les importations, d'une somme de 92,217,649 fr.

Colonies et étrangers réunis : Les exportations ont eté *plus fortes* que les importations, d'une somme de 73,695,542 fr.

— Le montant des droits acquittés sur les marchandises importées a été, cette même année, de 102,512,926 f.

— Sur les 760,726,676 fr. d'importations, des marchandises pour 180,967,376 sont arrivées par terre.

Les autres pour 479,759,320 fr. sont arrivées par mer dans 10,361 bâtimens contenant 1,174,000 tonneaux, savoir : 4,001 navires français contenant 407,999 tonneaux, et 6,360 navires étrangers contenant 766,633 tonneaux.

— Sur les 834,422,218 fr. d'exportations, des marchandises pour 221,227,024 fr. sont sorties par terre.

Les autres, pour 613,195,194 fr. sont sorties par mer, sur 9,486 bâtimens contenant 871,946 tonneaux, savoir : 4,292 navires français contenant 387,137 tonneaux, et 5,194 navires étrangers, contenant 484,807 tonneaux.

Comparaisons en 1834.

Importations de 1834	714,705,038 fr.

Importations de 1835.................. 834,422,218 fr.
Augmentation en 1835................. 119,717,180
Exportations de 1834.................. 720,104,336 fr.
Exportations de 1835.................. 760,726,696
Augmentation en 1835................. 40,622,260
Droits sur les importations de 1834...... 101,398,967 fr.
Droits sur les importations de 1835...... 102,512,926
Augmentation en 1835................. 1,113,959

Entrepôts de commerce.

Au premier janvier 1835, il existait des marchandises dans les divers entrepôts pour une somme de... 144,808,347 fr.

Entrées en 1835 — 457,104,449
Sorties en 1835 — 456,580,866

Entrées en plus 523,583 523,583

En entrepôt au 1er janvier 1836......... 145,331,930 fr.

(*La Statistique.*)

Tableau comparé du commerce de Cuba et des Antilles françaises en 1834.—

Importations.	Antilles françaises. Valeur en francs.	Ile de Cuba. Valeur en francs.
Commerce national.	26,565,467	18,086,186
Commerce étranger.	6,089,692	74,016,404
Entrepôt..........	»	6,012,362
Total.....	32,655,159	98,114,952
Exportations.		
Produits coloniaux..	38,415,575	63,915,943
Produits réexportés.	2,831,610	19,870,217
Total.....	41,247,185	83,786,160

En 1834, les Antilles françaises ont exporté : 66,990,747 kilogrammes de sucre ; 7,040,763 kilogrammes de melasse ;

1,562,645 litres de rhum, et 1,529,909 kilogrammes de café. —Cuba, à son tour, a exporté : 108,978,750 kilogrammes de sucre ; 6,742,262 litres de mélasse ; 2,556,262 litres de rhum, et 177,000,198 kilog. de café. *(Revue Britannique.)*

Bateaux à vapeur des États-Unis.—Je dois à l'obligeance de Thomas SMITH, *régister* de la trésorerie de Washington, le tableau suivant indiquant le nombre et le tonnage des bateaux à vapeur de chaque état et territoire de l'Union, au 31 décembre 1834.

Tableau des Bateaux à vapeur des Etats-Unis.

ÉTATS.	NOMBRE des bateaux.	TONNAGE.
Maine	1	68
Massachusetts	5	904
Rhode-Island	3	847
Connectient	6	1,291
New-York	54	13,233
New-Jersey	4	775
Pensylvanie	36	5,097
Delaware	2	324
Maryland	18	5,832
District de Columbia	3	510
Virginie	6	986
Ohio	62	8,047
Caroline du Nord	1	49
Caroline du Sud	6	1,057
Géorgie	10	1,361
Tennessée	17	4,083
Alabama	22	3,291
Louisiane	115	46,292
Missouri	7	636
Michigan	8	962
Total	386	95,545

D'après les relevés statistiques, publiés par l'administration des Mines, la France possédait en 1834, 82 bateaux à

vapeur. Leur tonnage total dont l'indication n'est pas donnée ne doit pas dépasser 15,000 tonneaux. En outre, l'Etat en compte 37 pour le service de la marine et des postes. L'Angleterre en a, tout compris, plus de 480.

(Lettres sur l'Amérique du Nord, par Michel CHEVALIER.*)*

Monumens.— Avant 93, la France comptait 1,700,000 monumens religieux, sans comprendre les oratoires et les chapelles des familles; dans chacun de ces monumens se trouvaient au moins cinquante figures sculptées comme dans les petites églises de village, et cinq mille en pierre, or, argent, ivoire, bois, etc., dans chaque grande cathédrale, à Chartres particulièrement, où toutes sont encore debout aujourd'hui. Le terme moyen donne 4,292,500,000 de statues depuis quelques lignes de hauteur jusqu'à vingt pieds de plus. Ajoutez un nombre plus grand encore de figures peintes sur verre ou sur mur, soie ou laine, en tissu d'or ou d'argent, et vous aurez au moins 8,585,000,000 de figures humaines exécutées par le christianisme. *(Le Voleur.)*

Gravure.—Quoique CARPI passe pour l'auteur de la gravure en bois, il est probable qu'il n'a fait que la perfectionner, puisque de temps immémorial, les indiens et les chinois en ont fait usage.-ALBERT DURER est l'inventeur de la gravure à l'eau forte.-La gravure en pierre nous vient des Egyptiens et des Phéniciens.-La gravure en cuivre fut inventée par Thomas FINIGUERRA, orfèvre de la ville de Florence.-La gravure au pinceau a été imaginée par STAPART. - La gravure en couleur est due à Christophe LEBLOND, négociant de Francfort, qui l'inventa en 1720 - Enfin, la gravure en manière noire ou *mezza tinta*, a été découverte par le prince RUPERT.

(Le Temps et The London Observer.)

TROISIÈME PARTIE.

EXTRAIT DES SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE, PENDANT LE PREMIER TRIMESTRE DE 1837.

Séance du 12 *Janvier* 1837.

PRÉSIDENCE DE M. DIEUSET.

Discours.—M. Fallot de Broignard, président sortant, adresse d'abord un compliment de félicitation à M. Papéty, de Marseille, membre correspondant, présent à la séance. Il lit ensuite un discours où il expose en peu de mots les services rendus par la Société de Statistique de Marseille depuis sa fondation, rappelle les époques où elle s'est plus particulièrement occupée de travaux utiles, signale les causes qui se sont opposées à ce qu'elle fit d'avantage et donne à son digne successeur des éloges mérités.

Après cette lecture écoutée avec intérêt, M. Dieuset occupe le fauteuil et prend à son tour la parole pour signaler dans un discours purement écrit, l'état actuel de la Société de Statistique de Marseille, le bien qu'elle peut faire et les moyens qu'elle possède pour atteindre son but. Sans doute, malgré ses dix années d'existence, elle en est encore aux premiers essais, parce que ses matériaux quoique nombreux n'ont pas toujours formé un ensemble dont on put retirer toute l'utilité désirable. Observons, toutefois, qu'elle a dû commencer par des tatonnemens qui sont loin d'être une preuve d'incapacité. La Société a compris la nature de ses devoirs ; elle saura les remplir pourvu qu'elle arrête d'une manière fixe le sens de ses travaux ; que les spécialités s'associent pour mieux faire, et s'entendent au besoin avec des

spécialités différentes pour que tout se coordonne aisément et avec clarté, etc.

En parlant de ce que nos concitoyens sont en droit d'attendre d'utile de la Société, M. Dieuset a fait sentir que celle-ci rendrait un service signalé à Marseille, si, tandis qu'elle enregistre les faits et les chiffres qui peuvent l'intéresser, elle s'attachait à combiner les moyens de ramener l'équilibre partout où il viendrait à se déranger.

L'importance de ce discours dont nous venons de ne donner qu'une bien faible idée, a été attestée par les grands applaudissemens qu'il a reçus.

M. P.-M. Roux, secrétaire perpétuel, lit et la Société adopte le procès-verbal de la dernière séance.

Correspondance.—M. le secrétaire donne lecture : 1° d'une lettre de M. Rozet, secrétaire de la Société géologique de France, qui demande un exposé succint des communications géologiques que notre compagnie a reçues dans le cours des années 1835 et 1836.

2° D'une lettre de M. H. Fabre, maître de pension à Cotignac, qui remercie la Société du titre de membre correspondant qu'elle lui a décerné et qui promet de faire tout ce qui dépendra de lui pour justifier son élection.

3° D'une lettre de M. Ph. Vandermaelen, fondateur de l'établissement géographique de Bruxelles, etc., qui exprime avoir reçu avec le plus grand plaisir le diplôme de membre correspondant que la Société lui a conféré, et qui fera, ajoute-t-il, son possible pour la seconder dans ses vues. En attendant, il lui annonce l'envoi prochain d'un grand nombre d'ouvrages qu'il a publiés.

4° D'une lettre de M. le secrétaire de la Société royale de Médecine de Marseille, ayant pour objet de faire savoir que cette société doit tenir sa trentième séance publique le 15 janvier courant, et d'inviter notre compagnie à y assister. Il est décidé que la Société de Statistique sera représentée à

cette séance solennelle, par une députation composée de MM. Dieuset, président, P.-M. Roux, secrétaire perpétuel, Audouard, Delaveau, Fallot de Broignard et Ricard.

Communications.—Dans l'impossibilité de se trouver aujourd'hui à la réunion de la société, M. Peragallo fait parvenir un état récapitulatif et comparatif des navires de toutes les nations entrés dans le port de Marseille et qui en sont sortis pendant le 4e trimestre de l'année 1836.

M. de Maisonneuve transmet aussi le mouvement des navires au port de Marseille, en décembre 1836.

Sont ensuite déposés sur le bureau le no 23 des *Tablettes*, journal de littérature, etc., de Rochefort; quelques exemplaires d'un tableau sur les importations à Marseille du 1er janvier au 31 janvier 1836, par M. A. Condamin; un tableau ayant pour titre : mouvement des matières métalliques sur la place de Marseille pendant l'année 1836, par Alphonse Goudois, agent de change.

Rapport.—M. Barthelemy fait un rapport sur un Traité complet d'Agriculture pratique, sorti des presses de M. Douillier, imprimeur à Dijon. M. Douillier a fait traduire un ouvrage publié et très estimé en Allemagne; il y a joint une foule d'autres matériaux et a ainsi composé un fort volume in-4° qui, offrant un cours complet d'agriculture pratique, est évidemment un ouvrage classique, indispensable à quiconque veut s'initier à l'étude de l'agriculture et s'y perfectionner. M. Douillier, ayant fait hommage d'un exemplaire de cet ouvrage à la Société de Statistique, celle-ci ne saurait lui témoigner plus dignement, suivant M. le rapporteur, ses remercîmens et sa sympathie qu'en l'admettant au nombre de ses membres correspondans.

Lecture.—M. Delaveau lit un aperçu sur les voies des communications existantes en France et dans le département des Bouches-du-Rhône en particulier. Faits importans, chiffres nombreux se font remarquer dans cet intéressant travail.

Réception d'un Membre.—On s'occupe du scrutin de M. DOUILLIER qui, après les formalités d'usage, est proclamé membre correspondant.

Nomination de commissions.—On procède par voie de scrutin, conformément à l'art. 20 du règlement de la société, à la nomination de trois auditeurs des comptes. MM. SAINT-FERRÉOL, DELAVAU et DE MAISONNEUVE ayant obtenu le plus de suffrages, sont chargés de vérifier la gestion de M. le trésorier.

MM. le président et le secrétaire et MM. BARTHELEMY, BOUIS, FALLOT DE BROIGNARD, SAINT-FERRÉOL et LOUBON sont appelés à rédiger une adresse au Roi, à l'occasion de l'attentat du 29 décembre.

La séance est levée.

Séance du 9 Février 1837.

PRÉSIDENCE DE M. DIEUSET.

Le procés-verbal de la séance du 12 janvier dernier est lu et adopté sans réclamation.

Correspondance et ouvrages présentés.—La commission administrative des Hôpitaux et Hospices civils et militaires de Marseille, écrit à la société pour lui faire agréer un exemplaire des *Documens Statistiques* que cette administration vient de publier.

M. SUE adresse avec une lettre un exemplaire de la brochure qu'il a fait paraître sur le choléra de Marseille.

M. PORTE, membre correspondant à Aix, fait parvenir les extraits des arrêts de la cour d'assises des Bouches-du-Rhône, rendus dans le 4e trimestre de l'année 1836, pour être déposés dans notre bibliothèque; il exprime dans une lettre les profonds sentimens de reconnaissance dont il est pénétré pour la mention honorable et la médaille d'argent que la société de statistique lui a accordées.

M. de Maisonneuve fait déposer sur le bureau : 1° le mouvement des navires, au port de Marseille, pendant le mois de janvier 1837 ; 2° l'état sommaire des produits de la principalité de Marseille, pendant le même mois, par comparaison avec ceux du mois de janvier de l'année précédente.

Annotations.—M. Achard fait part de celles concernant la 3e classe, qu'il a recueillies pendant le 4e trimestre de l'année 1836. Elles roulent presque toutes sur divers établissemens scientifiques et littéraires.

M. Barthelemy donne aussi le complément de ses annotations, en l'année 1836 ; annotations relatives au relevé des constructions entreprises dans la ville et dans la banlieue de Marseille, comprenant l'édification des maisons ou autres édifices neufs, les reconstructions après démolition, et les ex-haussemens d'immeubles qui en ont été reconnus susceptibles.

Lectures.—M. Remuzat lit une notice sur le déluge universel. M. Matheron ne pouvant goûter toutes les assertions de l'auteur, les examine successivement et en fait la critique. MM. Saint-Ferreol et Fallot de Broignard combattent aussi certaines opinions émises dans cette notice.

M. Fallot de Broignard donne lecture de la réfutation (1) qu'il vient de faire d'un article récemment publié, tendant à faire croire que le commerce de notre ville est loin d'avoir atteint un haut dégré de prospérité, ainsi que cela a été avancé quelquefois au sein de la société de statistique.

Candidat au titre de membre correspondant.—M. le

(1) La Société de Statistique avait choisi pour les consigner dans le Répertoire de ses Travaux, cet article et un autre non moins important du même auteur, sur le même sujet. Mais elle devait changer d'avis, depuis que M. Fallot de Broignard ayant livré son ouvrage à l'impression, la mis en vente, au profit de malheureux orphelins.

docteur Boudin, médecin de l'hôpital militaire du lazaret de Marseille, proposé pour le titre de membre actif, dans l'une des séances précédentes, étant appellé à remplir les fonctions de son grade dans un autre hôpital militaire et devant incessamment quitter notre ville, est aujourd'hui proposé par M. P.-M. Roux, pour le titre de membre correspondant.

Cette proposition est prise en considération aux termes du réglement, et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 2 Mars 1837,

PRÉSIDENCE DE M. DIEUSET.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans réclamation.

Correspondance.—Elle présente trois lettres : dans l'une M. le maire de Marseille exprime le désir de recevoir de la société de statistique, des renseignemens sur les semailles d'automne ; dans les deux autres, le même magistrat demande à la compagnie un tableau des cultures de la ville de Marseille, de leur étendue et de leurs produits.

Ouvrages et Documens Statistiques présentés.—M. le secrétaire dépose sur le bureau : 1° les numéros 18 et 19, vol. 2, du *Journal des Travaux de la Société française de Statistique universelle.*

2° Un exemplaire d'une dissertation inaugurale sur laquelle M. Monfray est chargé de faire un rapport.

3° Un ouvrage ayant pour titre : *Sept ans de règne* ou *Statistique générale de la Chambre des Députés, etc.* (in-8° de 439 pages, Paris 1837), par F. Chatelain.

M. de Maisonneuve fait remettre à la société deux États relatifs aux recettes des douanes et aux mouvemens de la

navigation qui ont eu lieu à Marseille pendant le mois de février dernier.

M. Fallot de Broignard soumet au jugement de l'assemblée deux tableaux journaliers des mouvemens du port de Marseille, pendant les mois de janvier et de février de l'année courante. Ces tableaux ont été dressés d'après les bulletins officiels remis par M. le capitaine du port.

M. Valz, directeur de l'Observatoire royal de Marseille, adresse deux tableaux sur les observations météorologiques qu'il a faites pendant les mois de janvier et de février 1837.

Rapports.—Organe de la commission d'agriculture, M. Barthelemy fait un rapport sur les semailles d'automne.

M. le président charge M. Decroze de faire sur la justice criminelle dans le département des Bouches-du-Rhône, des rapports statistiques semblables à ceux dont la société s'est occupée dans le temps.

Lecture.—M. Monfray lit des notes critiques sur l'*Histoire de Provence* de M. Augustin Fabre.

Réception d'un membre.—On passe au scrutin de M. le docteur Boudin, médecin militaire à Maubeuge; ce candidat est immédiatement après, proclamé membre correspondant de la Société de Statistique de Marseille, et la séance est levée.

RÉPERTOIRE

DES

TRAVAUX

DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE.

PREMIÈRE PARTIE.

STATISTIQUE DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE.

En soutenant dans notre N° précédent, à l'article *Météorologie,* que le statisticien devait d'abord étudier les rapports du pays avec les divers états du ciel, nous n'avons pas eu l'intention de faire entrevoir que la *topographie,* proprement dite, n'était pas le sujet dont on devait s'occuper le premier. Notre assertion prouve au contraire l'indispensable nécessité de connaître un pays dans la partie physique qui le constitue, avant de s'attacher à l'envisager sous tels ou tels points de vue. Or, la *topographie* du département des Bouches-du-Rhône, a été assez bien traitée dans la *statistique de ce département.* Toutefois, on remarque dans cet ouvrage des lacunes qui étaient inévitables, à l'époque où il a été publié : c'est ainsi, par exemple, qu'on n'y a point établi d'une manière assez précise la surface en hectares de toutes les communes des Bouches-du-Rhône, parce que ces communes n'avaient pas été toutes cadastrées. Nous savons qu'elles le seront bientôt et dès lors nous rectifierons les chiffres qui, concernant notre surface territoriale, n'ont pû être encore donnés qu'approximativement. Mais nous ferons remarquer qu'une fois bien connue la topographie qui varie peu

sera moins susceptible d'être modifiée dans son histoire, que les phénomènes météorologiques, à l'étude desquels par cela même on ne saurait trop s'appliquer. Nous nous plaisons donc à réitérer le vœu, que nous avons émis déjà, de voir les amis de la science météorographique, nous communiquer avec empressement leurs observations à cet égard.

MÉTÉOROLOGIE.

Extrait d'un rapport de M. Fallot de Broignard, *capitaine d'état-major, membre actif de la société; rapport relatif aux effets du tonnerre, pendant l'orage qui éclata à Marseille, le* 27 *février* 1833.

L'année 1833 succédait à une année de sécheresse, elle a été très sèche elle-même, et cet état atmosphérique devait prédisposer aux orages. Ils n'ont pas été cependant très nombreux. Mais dans celui qui eût lieu le 27 février, la foudre est tombée plusieurs fois avec des circonstances particulières dont plusieurs méritent d'être notées.

Un violent orage avait éclaté sur Marseille dans la nuit du 26 au 27 février, la pluie était tombée par torrens et le tonnerre n'avait cessé de faire entendre son fracas, lorsque vers six heures et demie du matin, après quelques instans de calme, la foudre tomba coup sur coup deux ou trois fois sur le fort de N.-D. de la Garde. La première fois elle tomba sur l'une des chaînes qui soutiennent le pont-levis et la brisa dans son milieu. Suivant cette chaîne elle pénétra avec elle dans le passage de la roue du pont-levis. En sortant de ce passage, elle brisa les marches d'escalier qui y conduisent, et s'introduisit dans la cuisine du fort en faisant une large brèche à la muraille et lançant violemment les débris contre le mur opposé.

Un soldat du 13e de ligne était occupé dans ce moment à préparer les gamelles pour la soupe du matin. La foudre passa entre lui et la table sur laquelle elles se trouvaient, le cuisinier fut renversé, ses vêtemens furent brûlés, les gamelles dégravées et bouleversées sans que la table laissât apercevoir la moindre trace de feu.

La foudre sortit de la cuisine dont la porte était ouverte, en passant entre celle-ci et le mur dont elle arracha le gond inférieur, elle entra dans la salle de police qui heureusement était vide, la décaréla et ressortit par la fenêtre en brisant toutes les vitres. Continuant à longer le mur extérieur, elle parvint à la petite porte de la chapelle où il paraît qu'elle s'arrêta sur la tête d'un clou et qu'elle marqua sa halte par un petit trou semblable à celui qui aurait été tenté avec une vrille et abandonné presque aussitôt. Au lieu de pénétrer dans la chapelle, le fluide électrique remonta le mur, brisa la gouttière qui conduit les eaux des toits à la citerne et probablement alla s'éteindre dans cette dernière.

Peu d'instans après, le tonnerre fut attiré sur le fort par la bigue des signaux; le petit mât qui supporte les pavillons fut fracassé, de même que le tiers supérieur de la bigue dont le pied fut respecté.

Il est à croire que simultanément ou à un très petit intervalle, le tonnerre s'introduisit dans le cabinet de Camoin situé à l'angle N. O. du fort, en brisant le volet de la petite lucarne. Il longea le mur méridional de ce cabinet, cabossa le cuivre de la lunette qui y était suspendue, mit en poudre les verres de cette lunette, et, la porte du cabinet étant fermée, le tonnerre se fraya un passage en démolissant une partie de la muraille sans toucher à la porte. Je vis les gamelles en fer-blanc qui étaient sur la table de la cuisine, elles semblaient avoir été frappées par une charge de fusil à gros plomb.

Le cuisinier resta long temps plongé dans la stupeur. L'in-

flammation de ses vêtemens lui occasionna une escare énorme qui occupait presque tout son flanc gauche (c'est celui qu'il présentait à la foudre). Au bout de plusieurs mois la plaie fut guérie et l'homme sortit de l'hôpital, mais il était toujours dans le même état de stupidité qui probablement aura été incurable. Tous les militaires de la garnison de N. D. de la Garde ressentirent plus ou moins fortement les phénomènes électriques. Plusieurs furent enlevés et transportés à quelques pas de distances; la femme du commandant fut alitée pendant quelques mois par suite des émotions et des effets qu'elle avait éprouvés. Personne heureusement ne périt. Les effets de la foudre furent plus désastreux dans la campagne de M. Roux, au quartier de Saint-Henri; elle s'introduisit dans la maison du maître par le tuyau de la cheminée du salon, enleva la glace qui la décorait et la porta sans la briser à l'autre extrémité du salon. Les dorures du cadre furent noircies. Après avoir marqué ainsi sa présence et bouleversé tous les meubles, elle entra dans le logement des paysans. Trois enfans se trouvaient dans la chambre à coucher, deux étaient bien portans, le troisième, jeune fille de sept ans, avait dans son berceau éprouvé un accident affreux : sa face avait été en partie dévorée par un cochon. Cette malheureuse créature était depuis lors maladive et hideuse. La foudre mit fin à ses souffrances et respecta ses sœurs. De là, elle se dirigea dans l'écurie où se trouvaient deux mulets, dont l'un était vieux et infirme, l'autre jeune et vigoureux, le premier seul fut frappé d'asphyxie. Ces deux morts peuvent être expliquées par l'état physique dans lequel se trouvaient les individus qui furent frappés. Mais comment expliquer la bizarrerie des autres effets? Ici, messieurs, comme en bien d'autres choses nous sommes obligés de reconnaître notre impuissance et nous devons nous borner à constater les faits, sans chercher à les expliquer, ce qui est au-dessus de notre intelligence.

OBSERVATIONS *météorologiques faites à l'Observatoire royal de Marseille, (situé à 46,6 mètres au-dessus du niveau de la mer), en Avril 1837.*

DATES.	9 HEURES DU MATIN.			MIDI.			3 HEURES DU SOIR.			VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	PLUIE.	
	BAROMÈ.	Thermomètre du bar.	Thermomètre Extér.	BAROMÈ.	Thermomètre du bar.	Thermomètre Extér.	BAROMÈ.	Thermomètre du bar.	Thermomètre Extér.			Lev du Soleil.	Couch. du Sol.
												mm	mm
1	752,80	8,8	+11,8	752,20	9,2	+14,0	750,95	9,2	+14,9	O.	Quelques nuages.		
2	750,65	9,8	10,9	750,30	9,9	14,4	749,50	10,0	16,4	N.O.	Quelques légers nuages.		
3	752,55	10,5	9,3	752,95	11,0	14,1	752,55	11,0	15,5	N.O. grand fr.	Serein.		
4	756,25	11,0	9,8	756,55	11,2	13,9	756,05	11,2	14,4	O.	Serein.		
5	754,20	11,0	12,9	753,70	11,8	14,5	751,80	12,0	15,3	S.E. fort.	Couvert.		
6	751,35	12,0	8,9	751,55	12,1	11,1	751,05	12,1	11,3	O. grand frais.	Quelq. éclairc., pluie cet. nuit.	7,60	
7	750,70	11,1	4,2	748,35	11,0	6,4	748,05	11,0	6,0	N.O. très fort.	Quelques légers nuages.		
8	748,70	10,2	3,7	748,15	10,2	6,7	747,80	10,0	6,4	N.O. fort.	Nuageux.		
9	751,65	9,4	3,6	752,70	9,4	2,4	752,85	9,4	2,6	N.O. grand fr.	Couvert, pluie.		5,94
10	752,95	8,6	3,0	752 70	8,7	7,4	752,15	8,6	7,7	N.O. fort.	Quelques éclaircis.	0,20	
11	752,35	8,0	+0,6	751,65	8,0	4,5	750,30	8,0	5,9	N.O. fort.	Quelques légers nuages.		
12	748,40	7,5	5,2	747,55	7,5	10,4	746,85	7,6	9,1	S.E. fort.	Très nuageux, pluie après midi.		
13	747,50	7,5	7,2	748,95	7,5	11,4	749,65	7,6	11,7	Variable.	Couvert.	0,21	
14	754,45	8,0	10,5	754,50	8,0	14,3	753,70	8,2	14,4	S.E. bon. brise.	Quelques éclaircis.		
15	749,25	8,7	9,7	747,80	8,8	10,6	743,30	8,8	11,4	S.E. assez fort.	Couvert, pluie.	0,99	2,88
16	742,00	8,7	5,4	742,50	8,8	6,5	743,85	8,9	6,3	N.O. fort.	Couvert, pluie.	9,83	2,77
17	748,05	8,5	5,7	748,50	8,5	8,5	748,55	8,5	9,4	N.O. fort.	Quelques nuages.		
18	754,50	8,1	6,7	755,00	8,4	8,8	754,85	8,3	10,2	N.O. fort.	Nuageux.		
19	756,25	8,3	7,7	755,85	8,3	10,7	755,35	8,4	12,4	N.O. fort.	Quelques légers nuages.		
20	756,05	8,6	8,8	756,00	9,0	12,6	756,00	9,0	12,4	N.O. assez fort	Serein.		
21	758,95	9,4	9,7	758,90	9,5	13,5	758,35	9,7	13,3	O.	Quelques légers nuages.		
22	759,05	10,3	10,8	758,65	10,3	12,6	757,30	10,3	14,9	O.	Nuageux.		
23	754,40	10,3	9,4	753,95	10,3	9,6	756,00	10,3	8,9	N.O. fort.	Couvert, pluie à 4 h. du soir.	2,52	
24	753,70	10,3	8,7	753,55	10,5	11,9	752,95	10,6	11,7	O.	Quelques nuages.		
25	755,95	10,8	10,7	756,15	11,0	15,0	755,85	11,1	16,3	N.O.	Serein.		
26	760,10	11,5	12,0	759,95	11,8	16,6	759,50	11,8	18,4	O.	Quelques légers nuages.		
27	759,90	12,0	12,9	759,75	12,4	14,6	759,05	12,5	15,4	N.O. grand fr.	Quelques éclaircis.		
28	757,25	12,5	11,5	756,10	12,9	14,«	755,10	12,9	12,7	N.O. grand fr.	Très nuageux.		0,13
29	755,00	13,0	13,4	755,50	13,2	15,4	755,50	13,2	16,4	O. grand fr.	Presque tout couvert.		
30	759,25	13,6	13,2	759,30	13,9	15,4	759,40	14,0	17,7	O. grand fr.	Quelques légers nuages.		
												0,11	
	573,48	9,96	9,40	753,31	10,11	11,52	752,87	10,14	12,08	[illegible]			

RÉSULTATS GÉNÉRAUX.

Plus grande élévation du Baromètre. . . . . 759^{mm},06, le 30 à 9 h. du soir.
Moindre *idem*. . . . . 740 ,46, le 16 à 6 h. du matin.
Hauteur du Baromètre pour tout le mois. . . . . 753 ,77.
Plus grand degré de chaleur. . . . . + 18 ,4 , le 26 à 3 h. du soir.
Moindre *idem*. . . . . — 1 ,0, le 11 à 6 h. du matin.
Température moyenne du mois. . . . . + 9 ,11.

Quantité d'eau tombée pendant { Le jour. . . . 11^{mm},7 / La nuit. . . . 21 ,5 } Total. . . 33^{mm},2.

Nombre de Jours. . . . .
- de pluie.. . . . . 8.
- entièrement couverts. . . . . 6.
- très nuageux. . . . . 7.
- nuageux . . . . 3.
- sereins. . . . . 4.
- de gros vent. . { S. E. 2 / N. O. 9 } . . 11.
- de brume ou de brouillards . 6.
- de tonnerre. . . . . 0.

Le 9 et le 10, il est tombé quelques flocons de neige.

vations météorologiques, faites à l'Observatoire royal de Marseille (situé à 46,67 mètres au-dessus du niveau de la mer), en Mai 1837.

DATES.	9 HEURES DU MATIN.			MIDI.			3 HEURES DU SOIR.			VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	PLUIE.	
	BAROME.	Thermomètre du bar.	Thermomètre Extér.	BAROME.	Thermomètre du bar.	Thermomètre Extér.	BAROME.	Thermomètre du bar.	Thermomètre Extér.			Lever du Soleil.	Couch. du Sol.
												mm	mm
1	762,95	+14,1	+16,7	762,70	+14,3	+20,4	762,85	+14,5	+20,3	S.	Très nuageux.		
2	763,60	14,9	15,0	763,30	15,0	17,7	762,85	15,0	20,4	Variable.	Quelq. lég. nuag., brouillards.		
3	760,05	15,2	17,7	759,15	15,5	18,5	757,50	15,6	19,4	S.E. bonne br.	Couvert, brouillards.		
4	754,60	15,6	15,7	754,50	15,8	17,4	754,30	15,8	15,1	N.O. assez fort.	Nuageux, un peu de pluie.		
5	756,50	15,6	11,9	756,80	15,6	14,5	755,80	15,5	14,8	N.O. trés fort.	Quelques légers nuages rares.		0,08
6	757,25	14,8	11,6	756,50	14,8	14,9	755,60	14,8	15,5	N.O. fort.	Idem.		
7	758,70	14,7	11,9	758,55	14,7	18,6	758,35	14,7	18,4	Variable.	Serein.		
8	757,15	14,7	16,6	757,25	15,0	16,5	756,85	14,9	15,5	S.E. fort.	Couvert, pluie vers 7 h. du soir.		2,27
9	756,45	14,8	11,6	756,35	15,0	14,7	755,50	15,0	15,1	O.	Quel. lég. nuag. rares, brouill.		
10	748,55	15,0	13,0	747,25	15,0	13,5	747,05	15,0	15,5	S.	Presque tout couvert, pluie.	7,29	
11	754,30	14,0	7,8	754,45	14,0	10,3	755,40	14,0	10,4	N.O. trés fort.	Quelques nuages.		18,04
12	759,90	13,2	8,7	759,55	13,2	12,7	759,15	13,2	14,5	N.O. fort.	Serein.		
13	761,55	13,1	12,8	761,40	13,2	15,1	760,15	13,2	16,3	O.	Quelques légers nuages rares.		
14	757,85	13,5	12,7	756,60	13,5	15,1	755,05	13,5	15,0	N.O. assez fort.	Nuageux.		
15	752,15	13,5	10,2	751,70	13,6	14,4	751,10	13,8	15,4	N.O fort.	Idem.		
16	755,20	13,5	11,8	755,80	13,7	13,7	755,70	13,8	14,4	N.O. trés fort.	Idem.		
17	757,30	13,7	14,6	767,40	14,0	18,3	757,50	14,0	20,9	O.	Quelques légers nuages rares.		
18	758,25	14,4	14,5	757,45	14,5	20,4	755,40	14,6	20,4	O.	Idem. Brouillards.		
19	753,85	14,7	11,6	753,10	14,7	13,4	752,50	14,7	14,4	N.O. fort.	Idem.		
20	753,20	14,5	11,9	753,35	14,6	15,4	753,25	14,7	13,6	S.O.	Très nuageux, pluie.		0,47
21	750,80	14,4	7,8	750,95	14,4	12,6	750,20	14,4	14,4	N.O. assez fort.	Quelques éclaircis., pluie.	3,26	6,52
22	751,15	14,0	11,8	751,05	14,0	13,4	750,25	14,0	14,4	N.O. assez fort.	Très nuageux.		
23	749,80	13,4	9,2	750,20	13,5	12,4	750,55	13,5	13,4	N.O trés fort.	Nuageux		
24	754,30	13,4	11,8	753,75	13,5	16,4	753,45	13,8	17,9	N.O.	Quelques nuages, brouillards.		
25	759,10	14,0	12,8	759,75	14,0	15,3	760,05	14,0	17,4	O.	Quelq lég. nuag., brouillards.		
26	762,70	14,0	17,6	762,90	14,2	18,8	761,95	14,4	19,5	S. bonne brise.	Nuageux.		
27	761,55	14,6	14,7	760,70	14,8	22,5	760,50	14,8	22,4	S.E. bonne br.	Quelq. lég. nuages, brouillards.		
28	760,95	15,2	16,5	761,10	15,5	20,5	760,85	15,5	19,5	N.O.	Quelq. lég. nuag. rares, brouil.		
29	761,65	16,0	18,5	761,70	16,2	21,4	761,30	16,4	21,5	O.	Serein, brouillards.		
30	761,60	17,0	17,7	761,30	17,1	20,6	760,20	17,2	22,5	O.	Idem.		

RÉSULTATS GÉNÉRAUX.

Plus grande élévation du Baromètre.	762^{mm},02, le 1er à 9 h. du soir.	
Moindre *idem*.	745 ,24, le 10 à 3 h. du soir.	
Hauteur moyenne du Baromètre pour tout le mois.	757 ,41.	
Plus grand dégré de chaleur.	23 ,4, le 31 à 3 h. du soir.	
Moindre *idem*.	5 ,9, le 11 à 6 h. du matin.	
Température moyenne du mois.	13 ,82.	
Quantité d'eau tombée pendant — Le jour. . . .	21^{mm},4	Total. . . 31^{mm},9.
Quantité d'eau tombée pendant — La nuit. . . .	10 ,5	

Nombre de Jours.		
	de pluie.	5.
	entièrement couverts.	2.
	très nuageux.	4.
	nuageux..	6.
	sereins.	4.
	de brume ou de brouillards. .	10.
	.de tonnerre.	0.
	de gros vent. { S. E. 1 ; N. O. 8 } . .	9.

…rvations météorologiques faites à l'Observatoire royal de Marseille (situé à 46,67 mètres au-dessus du niveau de la mer), en Juin 1837.

DATES.	9 HEURES DU MATIN.			MIDI.			3 HEURES DU SOIR.			VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	PLUIE.	
	BAROME.	Thermomètre du bar.	Thermomètre Extér.	BAROME.	Thermomètre du bar	Thermomètre Extér.	BAROME.	Thermomètre du bar.	Thermomètre Extér.			Lev. du Solei	Couch. du Sol.
												mm	mm
1	759,15	18,2	18,7	758,80	18,5	22,7	757,50	18,6	23,6	N.O. fort.	Quelq. nuag., mais fort rares.		
2	757,65	18,7	17,7	757,30	19,0	20,3	756,75	19,0	21,4	N.O. fort.	Idem.		
3	758,20	19,0	17,0	758,40	19,0	22,5	757,55	19,0	24,3	S.O.	Serein.		
4	757,55	19,0	18,7	757,25	19,0	21,4	757,30	19,2	22,4	N.O. fort.	Quelq. lég. nuag., m. fort rares.		
5	761,35	19,4	16,7	761,80	19,5	21,9	761,35	19,6	22,4	O.	Idem.		
6	761,55	20,0	16,0	761,45	20,0	20,4	760,70	20,0	22,2	O.	Serein, brouillards.		
7	759,15	20,2	20,7	758,85	20,5	22,9	757,95	20,5	22,9	S.	Quelq. lég. nuag., mais fort rar.		
8	758,65	20,2	20,9	757,55	20,3	24,2	757,35	20,3	26,4	S.E. assez fort.	Q. éclair. un p. de pl. v. 7 h. m.		
9	759,30	20,5	19,5	759,35	20,9	21,6	759,00	20,9	22,5	S.E. fort.	Quelq. lég. nuag., mais fort rar.		
10	759,95	20,6	19,9	756,80	20,9	26,4	759,25	21,0	25,5	S.	Nuageux, brouillards.		
11	762,05	20,8	78,8	761,40	21,0	21,9	761,45	21,0	23,4	Variable.	Quelq. lég. nuages, brouillards.		
12	761,45	21,2	19,7	760,90	21,2	22,4	760,75	21,2	21,5	O.	Idem.		
13	759,15	21,5	21,6	759,00	21,6	22,7	758,95	22,0	25,6	Variable.	Idem.		
14	759,90	22,0	22,5	760,10	22,2	25,3	759,35	22,2	25,6	N.O.	Nuageux, brouillards.		
15	759,65	22,5	27,6	759,40	23,0	26,5	758,80	23,0	31,4	Variable.	Quelq. lég. nuages, brouillards.		
16	759,10	23,3	21,7	758,70	23,6	27,7	757,70	23,7	29,9	S.	Idem.		
17	757,65	23,7	21,5	757,60	24,0	26,9	757,30	24,0	27,4	N.O. assez fort.	Idem.		
18	759,20	24,3	22,7	758,40	24,4	25,6	757,75	24,4	25,4	O.	Quelques nuages.		
19	757,75	24,0	20,7	757,70	24,0	23,5	756,80	24,0	24,7	N.O. fort.	Nuageux.		
20	757,85	24,0	21,5	757,75	24,0	27,7	757,85	24,0	27,6	O.	Quel. lég. nuages, brouillards.		
21	760,10	24,0	22,6	759,50	24,1	26,4	759,70	24,0	24,1	O.	Très nuageux.		
22	759,75	23,7	20,5	760,65	24,0	24,6	761,15	24,0	18,9	N.O.	Presq. tout couv. tonn. à 9 h m,		2,76
23	761,90	23,8	21,7	761,75	23,9	23,9	761,15	24,0	26,5	O.	Nuageux, brouillards, pluie.		
24	759,00	23,9	23,5	758,45	24,0	26,9	758,10	24,0	23,5	S.E. bonne br.	Nuag., tonnerre vers 3 h. du s.		0,26
25	756,40	24,0	22,0	756,70	24,0	25,4	756,55	24,1	25,4	O.	Serein, brouillards.		
26	758,75	24,2	22,2	759,15	24,6	24,9	758,80	24,5	25,4	O.	Quelq. lég. nuag., mais fort rar.		
27	760,90	24,4	23,8	760,95	24,5	27,9	760,95	24,5	23,5	S.E.	Très nuag. tonnerre à 3 h. du s.		
28	762,40	24,5	22,2	762,55	24,8	25,5	761,80	24,7	25,5	S.O.	Quelq. lég. nuag., mais fort rar.		
29	762,50	24,5	21,9	762,70	24,6	26,4	762,00	24,6	25,6	O.	Idem, brouillards.		
30	762,10	24,6	22,7	762,40	24,8	27,3	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		

RÉSULTATS GÉNÉRAUX.

Plus grande élévation du Baromètre.	759mm,68, le 29 à midi.
Moindre *idem*	753 ,88, le 3 à 6 h. du soir.
Hauteur moyenne du Baromètre pour tout le mois.	759 ,67.
Plus grand dégré de chaleur.	31 ,4 , le 15 à 3 h. du soir.
Moindre *idem*	13 ,6 , le 3 à minima.
Température moyenne du mois.	21 ,17.

Quantité d'eau tombée pendant { Le jour. . . 3mm,0 / La nuit. . . 0 ,0 } Total. . . 3mm0.

Nombre de Jours. . . . .
- de pluie. . . . . 2.
- entièrement couverts. . . . . 0.
- très nuageux. . . . . 4.
- nuageux.. . . . . 5.
- sereins . . . . 4.
- de brume ou de brouillards . 15.
- de gros vent. . { S. E. 1 / N. O. 4 } . . 5.
- de tonnerre. . . . . 3.

Le 11, vers 7 heures du soir, il est venu un brouillard fort épais du S. O.

INSTRUCTION PRIMAIRE.

SITUATION de l'Instruction primaire dans le département des Bouches-du-Rhône, en 1835, résultant de l'application de la loi du 28 juin 1833; communication faite par M. Négrel-Féraud, *chef de bureau à la préfecture des Bouches-du-Rhône, membre actif de la Société.*

Arrondissemens.	Population.	NOMBRE DES Ecoles de Garçons.	NOMBRE DES Elèves Payans.	NOMBRE DES Elèves Gratuits.	NOMBRE DES Ecoles de Filles.	NOMBRE DES Elèves Payans.	NOMBRE DES Elèves Gratuits.	TOTAL. Ecoles	TOTAL. Enf^ts.	SUBSIDES FOURNIS Par les Communes. f.	c.	SUBSIDES FOURNIS Par le Départem^t. f.	c
Mars^lle 1er.	180,127	113	3,170	3,489	135	3,065	2,385	248	12,109	58,365	43	715	57
Aix 2e.. .	104,510	91	2,356	1,552	62	1,490	360	153	5758	19,293	43	2,489	57
Arles 3e...	77,688	66	1,698	1,248	48	1,251	405	114	4602	18,417	45	245	55
	362,325	270	7,224	6,289	245	5,806	3,150	515	22 649	96,067	31	4,150	69

MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT.	1er ARROND.		2e ARROND.		3e ARROND.		OBSERVATIONS.
	Ecoles.	Elèves.	Ecoles.	Elèves.	Ecoles.	Elèves.	
1e Enseignement mutuel........	9	770	13	842	10	745	Dans 26 communes.
2e Doctrine chrétienne simultanée.	8	2,543	3	700	3	590	Dans les 3 trois chefs-lieux.
3e Sœurs de St-Charles et autres.	7	2,000	5	456	6	547	Dans diverses communes.
4e Méthode Jacotot............	1	20	"	"	"	.	A Marseille.
5e Méthode individuelle.........	24	6,776	37	3,760	24	2,720	Principalemt dans les écoles de filles.
6e Méthode simultanée.........	199		92		71		
	248	12,109	153	5,758	114	4,602	

Les communes que leur peu de population et de ressources empêchent d'avoir des écoles, sont Roquefort, Belcodène, Beaurecueil, Carri-le-Rouet, Châteauneuf-le-Rouge, Saint-Antoine, Saint-Estève-Janson, Saint-Marc, Saint-Victoret.

Il est à remarquer que, parmi les communes qui devaient avoir une école supérieure, et qui sont Marseille, Aix, Arles, Tarascon, Martigues et Aubagne, cette dernière seulement n'a pas été pourvue.

Nombre d'Instituteurs communaux en exercice.

Arrondissem.	Doctrine Chrétienne.	Mutuelles.	Simultanées.	Mixtes.	Salle d'asile.	Écoles Supérieures	Individuelles
1er	8	7	8	3	1	1	"
2.	3	12	27	10	"	2	3
3.	3	10	13	5	"	2	1
	14	29	48	18	1	5	4

En résumant les chiffres du premier tableau, on voit que le total des élèves payans est de : garçons 7,224 } filles .. 5,806 } 13,030.

Celui des élèves gratuits est de : garçons 6,289 } filles... 3,150 } 9,439.

22,469.

Proportion sur tout le département 1 sur 15,86.

Il résulte aussi du dernier tableau que le chiffre des écoles communales, dans le département des Bouches-du-Rhône,

a été, en 1835, de 103, dont : 3 établiss[ts] de la doctrine chrétienne, en 14 locaux.
29 mutuelles.
4 individuelles.
48 simultanées.
18 mixtes.
1 salle d'asile.

103.

Plus 5 écoles supérieures.

La dépense totale pour les loyers des maisons d'écoles s'est élevée à.......................... 14,428 fr.

Pour traitemens des Instituteurs.......... 85,790

Total...... 100,218 fr.

AGRICULTURE.

Extrait d'un mémoire lu à la Société de Statistique de Marseille, par M. Jh. Barbaroux, *juge de paix, à Aubagne, membre correspondant de la Société; mémoire relatif à la culture et à la taille de la vigne dans le territoire de Marseille.*

Dans une courte introduction, l'auteur s'étonne que nos devanciers ne se soient pas particulièrement attachés : 1° à retirer de nos terres les produits qu'ils pouvaient en attendre ; 2° à resoudre cet intéressant problême : *la terre, dans ce pays, se refuse-t-elle à nourrir ceux qui la cultivent?* Il s'étonne aussi que personne n'ait pris la défense de nos champs au point de confondre les propagateurs des erreurs et des préjugés si préjudiciables à l'agriculture. Il s'élève contre cette croyance assez accréditée que les campagnes du territoire marseillais ne produisent jamais plus

de 2 p. % l'année et que les paysans soient incapables de faire quelque chose de mieux que leurs pères. Il s'est convaincu que ces préjugés résultent de l'insouciance et de l'impéritie des cultivateurs.

M. Barbaroux considère comme s'opposant aux bonnes cultures de nos terres, la pente extrêmement rapide que la majeure partie de celles-ci ont dans la banlieue, n'étant soutenues presque partout que par des murailles à *pierres sèches*, étant privées d'humus végétal, lavées et emportées souvent par de fortes pluies de l'automne qui les dépouillent des engrais qu'on y a portés à grand frais. Ces terrains reposent d'ailleurs sur des lits de rochers qu'il faut rompre dispendieusement dans les effondremens. Mais l'auteur balance ces inconvéniens par les avantages de notre beau climat et la chaleur de nos terres; toutes ses assertions sont appuyées par des expériences; il soutient encore que la terre est aussi bonne mère qu'ailleurs et il le prouve par la citation de faits assez connus : en disant qu'on voit le *vernis du Japon*, *l'azédarac*, *le sycomore*, etc., etc., arbres à hautes tiges exotiques, prospérer sur notre sol et lutter de vigueur de végétation avec nos beaux chênes, nos micocouliez, nos alisiers, etc.

M. Barbaroux ne termine pas son introduction sans exprimer le regret que les agriculteurs, même parmi les plus distingués, cherchent plutôt à introduire dans notre département la culture de nouvelles plantes fourragères et d'autres plantes sarclées, qu'à conserver ce que nous possédons déjà, qu'à améliorer les produits des plantes et des arbres acclimatés depuis long-temps dans nos campagnes, tels que l'olivier, la vigne, le figuier, etc. Il s'arrête principalement sur les avantages de la culture de la vigne, arbuste précieux qui, dans nos terrains désséchés prospère avec une étrange facilité, malgré le peu de soin qu'on lui donne et l'abandon dans lequel on le laisse constamment.

L'auteur trace ensuite le plan de son mémoire qu'il divise en quatre chapitres où il explique successivement : 1° comment on pratique dans la banlieue de Marseille, la taille et la culture de la vigne et quels sont les résultats de cette méthode ; 2° ce que l'on doit faire pour obtenir plus de produits de la vigne et sa plus grande durée ; 3° quels sont les inconvéniens de la vieille routine ? 4° Quels sont les avantages des innovations à introduire dans la taille et la culture de la vigne ?

Et d'abord, c'est dans les mois de janvier, de février et de mars que les paysans taillent la vigne, mais ils ont bien soin de consulter la lune avant cette opération, afin d'éviter, disent-ils, que les sarmens ne se mettent en poussière ; ils laissent au courson, quelle qu'en soit la force, c'est-à-dire, la grosseur, deux, trois et même quatre yeux et le petit œil (dit agassin), et trois, quatre, cinq ou six bras ou coursons à chaque vigne. Lorsque le courson est un peu moins fort et petit de 10 à 12 millimètres d'épaisseur seulement, ils ne laissent pas moins de deux bourgeons ou yeux et le petit œil. Ainsi, la vigne s'affaiblit toujours plus, devient incapable de produire par la suite et périt si l'on ne se hâte de supprimer des yeux et même des coursons.

M. Barbaroux ajoute que les paysans ne retranchent pas les tronçons des bras morts dits *saouquioun* ; qu'ils doublent les coursons, ce qu'on appelle donner *vieux et nouveau* à des vignobles encore vigoureux ; qu'ils ne les piochent pas profondément ; qu'ils leur laissent croître l'herbe pour avoir, disent-ils, du fourrage ; qu'ils ne détruisent pas les insectes ; que leurs travaux de provignage sont tout-à-fait incomplets ; qu'il ne binent ni avec soin ni assez profondément ; qu'enfin les guérets des oulières qui longent les outins sont mal faits et peu profonds.

D'après cela, on ne doit pas être surpris *qu'un hectare environ de terre, complantée en vignes par oulières,*

ainsi taillées et travaillées, n'ait jamais plus produit de 11 milléroles (hectolitres 6,3430) de vin, et nous devons noter le dépérissement des vignes, qui résulte d'une telle méthode.

Dans le second chapître, M. Barbaroux parle des soins à prendre pour obtenir plus de produits de nos vignes et en assurer la durée pendant plus long-temps.

« La taille de la vigne, dit-il, ne doit être soumise ni à des règles, ni à des usages, comme le prescrivent ceux qui donnent toujours aux coursons 2 yeux et le petit œil dit *agassin*, et à la vigne 2, 3, 4, 5 et 6 coursons. C'est d'après la force de la souche, c'est-à-dire, de son bois, qu'on détermine le nombre des uns et des autres. Or, pour les vignes jeunes de l'age de 15 à 20 ans, il faut seulement 3 coursons ; pour celles de 20 à 60 ans, 4 coursons, etc. Quant au nombre de bourgeons ou d'yeux à leur laisser deux et l'agassin suffisent, et pour en retrancher quand la vigne est faible ou moins forte, voici ce que j'ai adopté :

« Lorsque les coursons de la vigne n'ont qu'un diamètre d'un centimètre, on ne laisse qu'un courson et le petit œil, et même vaudrait-il mieux la décéper (1) et la laisser pousser du collet de ses racines. Ainsi traitée, cette vigne porte du fruit la 3e année ; tandis que sans cette opération, elle n'en porte jamais et périt peu d'années après. »

« Lorsque le courson a un diamètre de 2 centimètres, la vigne ne saurait nourrir qu'un courson à 2 yeux et l'agassin, ou 2 coursons à l'œil et le petit œil. S'il y a un diamètre de 2 centimètres 1/2, il peut supporter 2 coursons à 2 yeux et l'agassin, ou 3 coursons à 1 œil et l'agassin. Enfin, le diamètre de 3 centimètres permet de donner à la vigne 3 et 4 coursons à 2 yeux et l'agassin chacun. »

(1) On entend par décéper, couper à quelques pouces sous terre, le cep de la vigne faible ou morte pour la faire repousser de ses racines, ce qu'elle ne manque jamais de faire avec vigueur.

L'auteur voudrait que la taille de la vigne fût exécutée comme avant la révolution de 1789, par des hommes expérimentés sur cette importante partie de l'agriculture. Puis, il s'exprime en ces termes :

« On doit, dans la banlieue de Marseille, ne point laisser passer le mois de février sans avoir taillé ses vignes ; on peut commencer ce travail en janvier et même après la chûte des feuilles, et il faut avoir soin, savoir :

1° D'ébourgeonner les vignes des petits jets ou *sagates* qui poussent tout le long du cep, et de les retrancher avec le bec de la *poudadouire*, et non avec le *talon* afin de ne pas endommager le liber de la vigne. »

« 2° De rabattre sur leurs *sagates* les vignes vieilles qui sont trop élevées, et cela, du moment que celles-ci ont atteint 37 centimètres hors de terre. On laisse alors un jet ou *sagate* que l'on taille à 1 œil ou à 2 yeux selon sa force et d'après ce que j'ai déjà dit. L'année suivante, ce jet qui rarement n'est pas vigoureux peut aussi selon sa force supporter 2 coursons, et la 3me année, si la *sagate* est bien collée au tronc ou cep de la vigne, on coupe avec la petite scie, le vieux bois et on la rajeunit ainsi sans nuire à la production. »

« 3° De retrancher, avec la petite scie, les tronçons des bras de vignes dits *saouquioun*, en les coupant bien prés des enfourchures pour que la carie ne se communique pas à la vigne. »

« 4° De provigner de la manière que je l'ai indiqué (1)

(1) « On provigne avec soin, dit M. Barbaroux, dans le mémoire cité, les vignes qui ont des jets assez vigoureux :

« 1° En défonçant le terrain des trous qu'on a disposés pour ce travail (Ces trous doivent avoir 1 mètre 25 centimètres de longueur sur 60 centimètres de largeur et autant de profondeur). On en sort la terre. »

« 2° En donnant ensuite au fond du trou une pointe ou coup de

dans mon mémoire *sur les moyens de reparer les vignobles qui ont souffert des sécheresses des années précédentes.* »

« 5° De mettre des échalas tant aux provins qu'aux vignes rabattues sur leurs jets, *sagates,* et à celles qui décépées auraient poussé des jets de leurs racines. »

« 6° De ne jamais tailler la vigne quand il gèle »

« 7° De défendre aux enfans d'entrer dans les outins de vignes ou de les traverser dans quelque saison que ce soit et notamment après la taille des vignes..... »

« 8° Enfin, d'ébourgeonner la vigne dans le mois de mai pour n'y laisser que les jets des coursons ou *sagates* dont on a besoin pour la rabattre sur le nouveau, c'est-à-dire, pour la rajeunir. »

« C'est immédiatement après la taille qu'il faut provigner la vigne, sans observer pour cela l'age de la lune qui n'influe en rien sur cette opération. »

pioche de 13 centimètres de profondeur, et en y laissant la terre soulevée. »

« 3° En y mettant du fumier végetal, si l'on peut. »

« 4° En comblant le trou jusques à 30 centimètres avant d'arriver à la superficie du sol. »

« 5° En étendant alors les provins ou la vigne dans le trou ou fossé et en disposant ces premiers de manière à les écarter 75 centimètres les uns des autres, mais en ligne des *bancs* (on appelle bancs le rang que l'on donne à la vigne lorsqu'on la plante.) Ces provins seront placés perpendiculairement, afin d'éviter de les couper en piochant. »

« 6° Enfin, en y mettant un échalas, ou un morceau de roseau pour garantir les provins soit des vents impétueux, soit de l'inattention des vignerons eux-mêmes, de leurs femmes et de leurs enfans, tous assez peu soigneux de ce qui tient au bon entretien des vignobles, et, pour tout dire, à la conservation des propriétés qu'on est obligé de confier à leur sauvegarde. »

« Le piochage doit être fait avec une petite bêche à un tranchant ; les coups seront donnés très rapprochés les uns des autres et enfoncés de 3/4 de pan ou soit de 18 centimètres. On tournera la souche en la déchaussant ; on élaguera les jets des vignes décépées en ne leur en laissant que 2 au plus quand ils sont vigoureux ; on coupera bien bas toutes les plantes vivaces. Le piochage sera fini avant le 10 mars. »

« Il faut, en outre, avoir soin en piochant :

« 1° De soutenir les terres quand le sol est incliné et de ne jamais déchausser la rangée de vigne, dite *cambado* supérieure. »

« 2° D'éviter de frapper du tranchant de l'outil sur le collet de la vigne. »

« 3° De bien retourner la terre dessus dessous pour faire mourir les herbes qui ne prospéreraient qu'aux dépens de la vigne. »

« 4° De ne jamais laisser des coussinets dans la terre, appellés, *cabucello*, dans l'idiôme provençal. »

« 5° Enfin de ne point travailler la vigne quand il vient de pleuvoir ; mais attendre pour cela que la terre soit ressuyée. »

« Lorsque le printemps est précoce et que par conséquent les vignes commencent à pousser vers le 10 mars, le binage peut partir du 15 mai. Ce labour doit avoir 12 centimètres de profondeur et être fait à coups rapprochés. Il faut briser les mottes du piochage, applanir la terre avec attention et bien couper les herbes qui ont des racines profondes et qui peuvent repousser. »

« Comme, passé le 21 mai, les rameaux de vignes se croisent en tous sens, il est impossible d'entrer dans les bancs de vignes (les outins) pour donner un 3me labour qui serait si propre à attirer vers la superficie de la terre l'humidité des couches inférieures humectées par les pluies

de l'hiver. Mais on peut obvier à cela, en fesant labourer immédiatement après la moisson, les oulières de chaumes, et 75 centimètres seulement à droite et à gauche, le long des vignes dans les oulières de légumes sarclés, lesquelles alors sont presque toutes libres. »

Enfin, l'auteur conseille de sarcler en juillet ou en août les outins pour en enlever les herbes qui ont échappé au binage.

M. Barbaroux assure *qu'un hectare environ de terre complantée en vignes par oulières, travaillées de la manière ci-dessus indiquée, a toujours produit de* 30 *à* 35 *milléroles (hectolitres, de* 19,0290 *à* 22,2005*) de vin. Il ajoute que par cette méthode, on rend les vignes très vigoureuses, et on pourrait presque dire, impérissables.*

Nous ne suivrons pas l'auteur dans tout ce que renferme d'intéressant son 3me chapitre ; nous nous contenterons de dire qu'il y explique avec clarté et précision les inconvéniens qui résultent de la vieille routine, non seulement sous le rapport des produits (ce dont il est facile de se convaincre en comparant les 2 méthodes exposées dans ce mémoire) mais encore, quant à la durée de la vigne ; ce qui est bien plus important que la récolte. Ainsi, après avoir parlé des frais énormes auxquels donnent lieu les plantations de vignes dans nos terrains rocailleux, il raconte des faits d'autant plus concluants qu'ils lui sont personnels (1) et qu'ils démontrent jusques à la dernière évidence que la plupart des paysans négligent nos vignobles et en hâtent le dépérissement.

(1) La Société de Statistique, dans sa séance du 2 octobre 1836, a entendu avec intérêt la lecture d'un rapport d'une commission (composée de MM. Barthélemy, Fallot de Broignard et P.-M. Roux), chargée de reconnaître et de constater les résultats que M. Barbaroux a obtenus par suite de son mode de culture de la vigne. Dans

C'est dans le 4[me] chapitre que M. Barbaroux résout ce problème que *la terre est bonne mère par tout* ; il y fixe aussi l'attention du lecteur sur les avantages attachés aux innovations qu'il propose ; il appuye par des raisonnemens solides, les changemens à introduire dans les labours de nos terres ; il retrace les moyens de reparer les vieux vignobles qui ont dépéri par une mauvaise taille ou par de fortes sécheresses ; il fait connaître l'intérêt que peut avoir le paysan à ce dépérissement et le but des conseils que celui-ci donne au propriétaire pour arracher les vignes vieilles.

L'auteur finit son travail en s'exprimant d'une manière qui prouve combien il s'intéresse à l'agriculture de son pays et au bien être de la classe des ouvriers ruraux. Nous ne saurions mieux faire que de rapporter le texte de ses propres paroles : « Il faut, dit-il, rendre plus utile encore la classe des travailleurs ruraux, en leur inculquant de bonne heure, avec la science agronomique, les principes de justice qu'ils n'ont pas et la connaissance de leurs devoirs envers la société. Nos paysans se ressentent du voisinage d'une grande cité commerçante et industrielle qui attire beaucoup d'ouvriers étrangers la plûpart sans mœurs ; ils quittent volontiers les travaux paisibles et innocens de la campagne, pour ceux mieux salariés des fabriques ; ils y prennent le goût du luxe qu'ils transmettent à la population

la même séance, cet estimable agronome a présenté des grappes de raisins récoltés sur des vignes non arrosées, plantées dans un terrain sablonneux et le plus sec de la propriété qu'il possède au quartier de Saint-Louis, sur le bord de la mer, près de Marseille. Pourtant ces grappes de raisins, pour nous servir des propres expressions de M. Barthélemy, rapporteur, sont gigantesques, serrées, dorées ou couvertes d'un duvet cotonneux, et quelques-uns de leurs grains vous désaltèrent, vous nourrissent, vous emplissent, au point de vous faire demander grâce au grand déplaisir de l'hôte aimable que l'on visite.

des champs où les bras manquent actuellement. Une bonne éducation peut seule parer à ces inconvéniens. »

« *L'agriculture est la richesse des nations*, a dit l'immortel Fénélon. La France qui a toujours été agricole a démontré cette vérité dans de grandes catastrophes. Ah ! l'Espagne, si à plaindre aujourd'hui, ne se doutait pas des maux où la conduiraient la découverte du nouveau monde et l'or qu'elle en retirait. Ses cultivateurs portaient des bas de soie et leurs terres restaient incultes. Aujourd'hui l'agriculture qu'elle a abandonnée, l'abandonne à son tour. N'ayant point de produits naturels, elle n'aura ni pain, ni argent. Quelle leçon pour les mauvais gouvernemens, et pour les peuples paresseux! »

INDUSTRIE.

Rapport sur les encouragemens que mérite la fabrication du Savon de Palme; par M. de Maisonneuve, *directeur des Douanes, membre actif de la société.*

Messieurs,

La Savonnerie est la première des industries de Marseille.

Tout ce qui tend à lui donner du développement est digne d'intérêt.

C'est à ce titre que l'exposé que j'ai à vous faire, se recommande à votre attention.

Jusqu'ici c'est l'Huile d'olive que nos savonneries ont principalement mise en œuvre.

L'Huile d'olive est un produit indigène, mais la culture indigène ne fournit pas assez d'aliment à nos fabriques de savon.

Il nous en est venu

En 1831. —	D'Italie	17,560,220
	Du Levant	589,738
	De la Barbarie	804,629
	De l'Espagne	7,995,056
	Total	26,949,643.
En 1832. —	D'Italie	20,461,508
	Du Levant	776,427
	De la Barbarie	7,472,538
	De l'Espagne	1,527,482
	Total	30,237,955.
En 1833. —	D'Italie	19,139,073
	Du Levant	10
	De la Barbarie	7,104,428
	De l'Espagne	11,583,278
	Total	37,826,789.
En 1834. —	D'Italie	23,903,335
	Du Levant	2,145,589
	De la Barbarie	3,872,989
	De l'Espagne	374,158
	Total	30,296,071.

La moyenne de ces importations est de 31,327,617 kilog. Je n'en donne pas le chiffre pour 1835 ni pour 1836, parce que le tarif des Douanes, ayant en 1835, nivelé les droits des Huiles comestibles et des Huiles propres aux fabriques, il n'a plus été fait de distinction entr'elles à leur arrivée de l'étranger, ni par les déclarations du commerce, ni par les vérifications de la Douane.

Il est notoire que Marseille n'a pas de rivale pour la fabrication du savon d'olive ; mais celui-ci rencontre à l'étran-

ger et pour l'usage de la marine une concurrence redoutable, celle du savon jaune que fabriquent les Américains et les Anglais.

Il y a là, pour l'industrie marseillaise, une conquête à faire. Cette conquête serait facile, puisque Marseille possède les meilleurs procédés de saponification, et elle serait d'autant plus précieuse qu'avec la soude factice, la résine et le galipot, qui sont trois produits indigènes, le principal élément du savon jaune est une matière (l'huile de palme) que nos navires trouveraient à charger en abondance sur les côtes occidentales de l'Afrique en échange des produits français dont il importe le plus de se débarrasser, c'est-à-dire, des marchandises de basse qualité ou ayant cessé d'être de mode, qui sont le rebut des magasins de France et que les nègres au contraire recherchent avec avidité.

Mais, a-t-on dit, si Marseille fabriquait du savon de palme qui a mauvaise apparence et dont la qualité est généralement inférieure à celle des savons d'olive, la réputation de ceux-ci pourrait se trouver compromise.

Si un tel argument était admissible, il faudrait renoncer à toute idée de progrès. Pour moi, je verrais d'autant moins d'inconvénient à ce qu'il se fabriquât à Marseille du savon de palme aussi bien que du savon d'olive que leur nuance différente ferait distinguer l'un de l'autre et que si quelque fabricant voulait, comme cela est probable, combiner les deux matières, il n'en résulterait pas autre chose que ce qui advient aujourd'hui lorsque l'un d'eux mêle à son huile d'olive plus d'huile de graines qu'une autre, c'est-à-dire, que son savon est plus ou moins recherché suivant l'usage auquel on le destine et les modifications que ce mélange permet de faire dans les prix. Il y a plus, c'est que le savon de palme ayant une propriété particulière, celle de se dissoudre facilement et de mousser à l'eau de mer, ne saurait jamais se confondre avec le savon d'olive. A raison

22

même de cette propriété, le savon de palme est ainsi un produit tout spécial et fort utile pour l'avitaillement des navires qui faisant de longues traversées ont besoin de ménager leur eau douce.

Remarquons d'ailleurs que s'il devait, comme certains fabricans de savon d'olive en ont exprimé la crainte, résulter de la fabrication en France du savon de palme une concurrence à l'intérieur, nuisible au savon d'olive, ce serait chose toute favorable aux consommateurs sans préjudice réel pour l'industrie, celle-ci ne pouvant que gagner à mettre en œuvre une matière première moins coûteuse.

Cependant on insiste en affirmant qu'il y aurait toute une révolution dans l'industrie savonnière à Marseille si la fabrication du savon de palme y prenait du développement, révolution en effet, Messieurs, mais révolution qui se fera sans secousse puisqu'il n'y a encore que fort peu d'huile de palme sur le marché et qu'ainsi chaque fabricant a le temps de se préparer à l'emploi de celle qui arrivera successivement des pays de production; révolution d'ailleurs qui sera, comme je viens de l'indiquer, profitable à tous les intérêts, avantages que je résume ainsi:

Les consommateurs auront du savon à meilleur marché.

Les armemens pour la côte d'Afrique seront beaucoup plus nombreux, ce qui donnera de l'essor à notre navigation et des débouchés à nos manufactures.

Le commerce y trouvera de nouveaux moyens d'échange tant avec la côte d'Afrique qu'avec les pays que l'Amérique et l'Angleterre sont maintenant en possession exclusive d'approvisionner de savon jaune.

Les savonneries de leur côté auront plus d'activité pour subvenir à une plus grande exportation et à l'accroissement que pourra prendre la consommation intérieure par suite de l'abaissement du prix.

Ce sont tous ces motifs qui, pris en grande considéra-

tion par le gouvernement, ont fait réduire les droits d'entrée sur l'huile de palme à la moitié des droits imposés sur l'huile d'olive et promettre à cette fabrication le drawbach accordé à celle d'olive.

Ces encouragemens sont grands. Vous y ajouterez, Messieurs, si vous voulez bien témoigner votre sympathie pour la nouvelle industrie qu'il s'agit de fixer à Marseille, en accordant par application de votre délibération du 14 janvier 1836, des médailles d'encouragement aux personnes qui s'en sont jusqu'ici occupées avec le plus de zèle.

TRANSACTIONS COMMERCIALES.

De la situation financière de Marseille en 1834, *par* M. Loubon, *membre actif de la société.*

Messieurs,

Reçu dans une société où sont réunis les hommes les plus savans de l'une des premières villes de France, je cède au besoin impérieux d'exprimer les sentimens que j'éprouve. Dès mes plus jeunes ans, pénétré de respect pour la science, brûlant d'amour pour elle et constamment poussé vers des travaux qui lui étaient étrangers, je ne puis entrer aujourd'hui dans le sanctuaire de tous les genres de savoir, sans une vive émotion. Convaincu de mon infériorité et de l'insuffisance de mes connaissances, pour arriver au niveau de celles de mes nouveaux confrères, je reconnais que je ne dois l'honneur d'être admis parmi eux, qu'au désir d'être utile à mes concitoyens, que j'ai manifesté hautement dans diverses circonstances.

Vous m'avez su gré, Messieurs, de ma coopération à l'élan qu'a voulu donner à l'opinion publique, vers une œuvre grande et souverainement avantageuse au pays, une société dont j'ai fait partie, puisque vous avez daigné accueillir, comme un titre à votre bienveillance, le rapport que je fis en qualité de membre d'une commission de la Société d'Encouragement pour le Canal de Provence. Vous avez jugé que ce rapport devait m'être précieux, puisqu'il avait fait naître mes premières relations avec votre honorable président.

Quelques articles de journaux sur des questions d'économie politique, qui se rattachent à mes travaux habituels et qui me sont familières, ne seraient pas des productions propres à mériter l'honneur de siéger parmi vous, Mes-

sieurs ; mais en m'accordant cette faveur, vous avez voulu me fournir les moyens de faire mieux en vous imitant, et donner à l'état que je professe un témoignage éclatant d'estime et de considération. La statistique est le fondement de toutes les théories de la science des Adam Smith, des Jn.-Bte. Say, des Ricardo ; en m'initiant à vos secrets, vous avez eu l'intention d'apprendre au commerce qu'obligé de faire chaque jour, dans ses opérations, l'application des principes qui doivent former l'objet des méditations de l'homme public et de l'économiste, il ne saurait, sans de graves inconvéniens, négliger l'étude de cette science. A une époque où les idées se portent à Marseille vers de vastes entreprises, il est plus que jamais nécessaire qu'elle devienne familière au négociant appelé à y concourir. C'est par son étude approfondie que ses conceptions s'élargiront, qu'elles seront toujours liées à l'intérêt général. Par elle, il appréciera l'immense avantage du concours simultané d'un grand nombre d'individus dans les projets qui tiennent à la prospérité de notre ville ; il reconnaîtra que si l'universalité des habitans est appelée à jouir des bienfaits comme à subir les inconvéniens d'un établissement public, son assentiment, sa coopération sont indispensables à son succès, et enfin que rien de grand, rien de vraiment utile en ce genre, ne peut avoir lieu si l'intérêt particulier vient en vicier les bases. Si récemment cette vérité n'a pas été accueillie par des personnes honorables et recommandables d'ailleurs, qui avaient cru pouvoir, sans choquer l'opinion publique, demander presqu'exclusivement pour elles, l'obtention d'un privilége, c'est parce qu'elles n'avaient pas médité sur la question d'économie politique, la plus appropriée à leur projet. Ainsi les meilleurs esprits font des fautes fondamentales, lorsqu'ils passent légèrement sur les principes qui doivent régir l'objet dont ils s'occupent. M. Jn.-Bte. Say fait remarquer à ce sujet : «

que l'ignorance de l'économie politique a conduit Napoléon à Ste.-Hélène. Il n'a pas senti, dit-il, que le résultat inévitable de son système était d'épuiser ses ressources et d'aliéner les affections de la majorité des Français. »

La statistique doit embrasser la connaissance et l'annotation de tous les faits. L'examen des causes du changement opéré depuis quelques années dans la position financière de Marseille, se liant essentiellement au projet de banque qui devient dans cette ville la question la plus intéressante du moment, j'ai pensé que vous me permettriez d'appeler votre attention sur cette question, et que l'importance du sujet suppléerait au défaut de talent.

Le numéraire était autrefois toujours abondant sur notre place. L'escompte y restait constamment à un cours très-bas; nous l'avons vu, il y a 12 ou 15 années, à 2 ½, 2 % et jusques à 1 ½ % par an. Les capitalistes qui, retirés du commerce, font valoir leur portefeuille, se dégoûtèrent en général d'un produit si peu important, et firent des placemens considérables sur immeubles. Une grande partie des capitaux mouvans disparut alors de la circulation; ils furent remplacés progressivement par ceux qui se formèrent des bénéfices accumulés du commerce.

Les capitaux pécuniaires se trouvèrent ainsi divisés entre les négocians enrichis par l'accumulation des bénéfices de plusieurs années heureuses, et les anciens négocians que l'on appelle disposeurs. Les premiers, preneurs de papiers sur place, ou déposant leurs fonds en compte courant dans les mains des principaux banquiers de Marseille, les retirent dès qu'ils trouvent convenance à faire des achats de marchandises, ou des avances sur consignations. Reste alors la classe des disposeurs, dont les fonds pourraient suffire aux besoins de la place, s'ils continuaient à les employer lorsque l'escompte s'élève; mais ces anciens négocians, sortis d'une tourmente qui, de leur temps, occasionnait

souvent des naufrages, sont faciles à effrayer ; ils voient des crises commerciales dans chaque hausse du prix de l'intérêt; ils appelent de leurs vœux cette hausse, et cette hausse les épouvante : affranchis du souci des affaires, ils ne veulent pas même se donner celui d'examiner la cause de l'élévation du cours de l'escompte ; ils l'attribuent presque toujours à des craintes motivées, lorsqu'elle n'est occasionnée que par des achats de marchandises, par des avances sur consignations, ou par des exportations d'espèces, et ils resserrent leur argent, quand ils auraient un grand avantage à l'employer et qu'ils pourraient le faire sans risques, car Marseille est une des villes de commerce de France les plus solides.

Cette division des capitaux mouvans a souvent amené une variation d'escompte, contraire à la combinaison de toute opération financière. Dès lors, l'on a vu l'escompte, du cours de 3 pour % l'an, s'élever à 4, 4 ½, 4 ¾, retomber à 3 pour % l'an et même à 2 ½, et remonter bientôt à 4 ½.

La hausse du prix de l'escompte était quelquefois accompagnée d'une grande rareté d'espèces. Le retour trop renouvelé de cette rareté a fixé l'attention sur la nécessité d'y remédier.

Déjà en 1830, et le 11 septembre, j'exprimai la pensée de former une caisse de réserve, qui me paraissait propre à suffire aux besoins momentanés du commerce, dans les cas, plus rares alors, de ce resserrement d'espèces. D'autres, après, crurent trouver un moyen meilleur, quoique synonyme, en organisant un comptoir d'escompte temporaire. Mais les statuts de cet établissement étaient vicieux, car ils étaient composés sous l'influence, toujours fâcheuse, de l'intérêt particulier. J'en signalai l'imperfection dans les journaux des 25, 30 novembre et 2 décembre ; ce projet échoua.

Cependant, depuis l'établissement des bateaux à vapeur, un mouvement considérable d'exportation et d'importation de matières d'or et d'argent a lieu. Ce mouvement d'espèces tend à s'accroître, car les années 1832 et 1833 présentent une masse d'exportation beaucoup plus forte que celle des trois années précédentes.

En comparant le tableau du commerce d'importation et d'exportation du numéraire avec l'étranger et les colonies pour toute la France en 1833, avec le mouvement d'espèces qui a eu lieu, à Marseille, dans la même année, l'on remarquera que notre ville a participé à l'importation dans la proportion d'à-peu-près le 15e, et qu'elle a contribué à l'exportation pour le tiers environ.

En 1829, l'exportation a été, à Marseille,

De 6,303,008 dont	1,572,334 en lingots. 4,730,674 en or et argent monnoyé.
En 1830 De 6,146,230 dont	298,879 en lingots. 5,847,351 en numéraire.
En 1831 De 3,759,736 dont	25,123 en lingots. 3,734,613 en numéraire.
En 1832 De 19,704,361 dont	4,694,566 en lingots. 15,009,795 en numéraire.
En 1833 De 28,070,951 dont	6,279,728 en lingots. 21,791,223 en numéraire.
F. 63,984,286	

En 1829, l'importation a été

De 11,248,801 dont	6,068,276 en lingots. 5,180,525 en or et argent monnoyé.
En 1830 De 21,529,044 dont	6,651,045 en lingots. 14,877,999 en or et argent monnoyé.
En 1831 De 20,959,925 dont	2,637,885 en lingots. 18,322,040 en numéraire.

En 1832 De 11,431,821 dont	2,576,227 en lingots. 8,855,594 en or et argent monnoyé.
En 1833 De 13,004,648 dont	3,001,747 en lingots. 9,992,901 en numéraire.

F. 78,174,239 (1)

Cet important mouvement d'espèces a rendu, depuis trois ans, les époques de rareté de numéraire plus fréquentes. Les opérations de marchandises, qui sont l'aliment naturel du commerce de Marseille, en ont été entravées. La nécessité de porter remède à cet état de choses a été généralement sentie. On a voulu suppléer à la diminution passagère du capital roulant, par un signe représentatif de cet agent de la circulation (2), formé par le crédit et soutenu par lui. L'idée de la création d'une Banque s'est tout naturellement présentée à l'esprit. Un comptoir d'escompte ne suffisait plus aujourd'hui. Une banque avec émission de billets au porteur présentait une ressource bien plus large. Mais les maisons qui s'occupent du commerce d'exportation d'espèces, ayant éprouvé, à certaines époques, des besoins d'autant plus grands, que les opérations rapides auxquelles elles se livraient ne leur permettaient pas de conserver constamment devant elles une avance de fonds

(1) Le tableau des douanes est en grammes. Pour l'argent monnoyé, j'ai dû prendre pour base de la réduction, la loi du 7 germinal an XI, d'après laquelle, l'écu de 5 fr. est au poids de 25 grammes et la pièce d'or de 20 fr. au poids de 6 grammes 45 centigrammes et une légère fraction que j'ai négligée.

Pour les lingots, je n'ai pu me régler que d'après des probabilités. Etant évident que l'exportation est en lingots affinés, jai calculé d'après le plus haut titre. Pour l'importation, les lingots sont généralement au-dessous du titre de 800 millièmes; la base de mon calcul n'a plus été la même.

(2) Agent de la circulation ou numéraire sont synonymes.

proportionnelle à l'importance de leurs affaires, s'exagérèrent les besoins que comportaient leur commerce et celui de la place; elles proposèrent (le 14 décembre 1833) de former une Banque avec un capital de 10 millions. La perspective d'une émission de 30 millions de billets de banque s'y liait naturellement : le danger d'une telle émission fut senti, fut exagéré peut-être, la proposition fut repoussée.

Avant de nous rendre raison du mécanisme d'une Banque d'escompte, de dépôt et de circulation, nous allons examiner quel est l'effet d'une trop grande exportation d'espèces monnoyées.

Etablissons d'abord que la vraie richesse ne consiste pas dans le numéraire : il est nécessaire pour faciliter les transactions, il aide par là à la production; mais ce sont les capitaux productifs eux-mêmes, qui, joints à l'industrie, forment la plus grande richesse d'un pays. Une nation qui aurait 5 milliards de capitaux productifs et 500 millions seulement de numéraire, serait certainement plus riche qu'une autre qui aurait 3 milliards de numéraire, mais qui n'aurait que 2 milliards de capitaux productifs.

Le numéraire est l'agent de la circulation; il n'est pas nécessaire qu'il soit aussi considérable que la totalité, que la moitié même des autres richesses d'un pays. A Marseille, où le commerce lui seul présente une cumulation de plus de 400 millions en capitaux disponibles, on suppose qu'il n'y a habituellement qu'un capital roulant d'environ 10 à 12 millions, et ce capital est suffisant pour la circulation (1). La rareté d'espèces ne commence à se faire sentir qus lorsque des exportations subites ont lieu pour cinq à six millions. Elle serait même graduelle et insensible, si les capitalistes ne s'effrayaient pas, s'ils ne resserraient pas leurs fonds.

(1) Des économistes prétendent que le capital roulant doit être du dixième des capitaux disponibles. C'est une erreur, il n'est certainement pas aussi considérable.

Il y a plus : il suffirait que ceux qui exportent des espèces opérassent avec une réserve de fonds un peu importante, pour qu'il n'existât pas de rareté d'argent; car on aura remarqué que le niveau se rétablit par la force des choses, puisque, dans le cours de cinq années, l'importation des matières d'or et d'argent paraîtrait balancer amplement l'exportation (1). Pour parer à la rareté, il ne faudrait dont pas que l'on tombât dans un excès contraire; car la trop grande abondance de numéraire diminue la fortune pécuniaire de chaque particulier. Si, au lieu de dix millions qui suffiraient pour agent de la circulation sur la place de Marseille, vous versiez une somme pécuniaire de cinquante millions, l'abondance des espèces monnoyées en diminuerait nécessairement la valeur. Par une suite toute naturelle, les terres, les maisons, les marchandises augmenteraient, il est vrai, de prix; mais la fortune de celui qui n'aurait que du numéraire diminuerait. On ne doit pas croire toutefois que cette diminution fût dans la proportion de cinq à un, comme aurait été le versement du numéraire dans la circulation. Car Locke écrivait en 1700, que la découverte de l'Amérique qui a eu lieu en 1492, avait décuplé la quantité des métaux précieux. Le produit des mines de l'Amérique s'était déjà élevé à cette époque à 2458 millions de piastres, suivant Humboldt. Le neuvième de cette somme, existant en 1492, était donc de 273 millions; or Humboldt fesait la remarque en 1804, qu'il avait été extrait jusqu'alors des mines de l'Amé-

(1) Il est vraisemblable que l'exportation dépasse la quotité indiquée dans les bureaux des douanes, attendu que le numéraire et les matières d'or et d'orgent payant un droit à l'exportation, d'après la loi du 28 avril 1816, les déclarations de sortie peuvent quelquefois être inférieures au poids réel. Mais je n'ai pu me procurer que dans cette administration des renseignemens authentiques. Fesant la part de ces différences dans les déclarations, je calcule que dans la période de 5 années l'exportation et l'importation doivent se balancer

rique 5631 millions de piastres. Joignons-y les 273 millions déjà mentionnés et nous aurons 6 milliards 4 millions de piastres. En calculant d'après ces données, il y aurait 22 fois plus de métaux précieux qu'avant la découverte du nouveau monde : par suite la diminution de l'argent devrait être dans la proportion de 22 à 1, et cependant elle n'est que dans celle de 6 à 1, s'il faut en croire les écrivains qui ont fait des recherches à cet égard et notamment GARNIER (*Histoire des Monnaies*) qui assure que chez les anciens l'argent achetait 6000 fois son poids en blé, tandis que chez nous il n'achète qu'environ mille fois son poids.

Une chose fort singulière à remarquer, c'est que dans cette dépréciation de l'argent, la proportion entre l'argent et l'or est restée la même que chez les anciens. Sous Constantin elle était, suivant Romé-de-Lisle, de 1 à 14 $^{1}/_{2}$; sous Louis XV, 14 siècles après, en 1726, on donnait encore 14 parties et demi d'argent fin pour une once d'or pur (1); et cela est d'autant plus étonnant que le produit des mines de l'Amérique aurait dû rompre l'ancien rapport entre l'or et l'argent. Ces produits sont de 54,000 marcs d'or et de 1,600,000 marcs d'argent environ par an; ce qui donne une proportion de 1 à 29 $^{3}/_{5}$.

L'exportation des espèces ne peut être nuisible, si elle est graduelle; elle ne pourrait devenir funeste, que si, par elle, l'agent de la circulation disparaissait en totalité, car alors les transactions ne pourraient plus s'opérer. Une exportation modérée, au lieu de causer du dommage, pourrait même produire une augmentation de capitaux, en étant

(1) Cette proportion est aujourd'hui :

En France	de 1 à 15 1/2.
En Angleterre	de 1 à 15 3/20.
En Hollande	de 1 à 14 1/2.
En Allemagne	de 1 à 14.
En Espagne et en Portugal	de 1 à 16.

bien combinée. Une exportation, qui ayant pour objet des opérations de Banque, propres à laisser un pour cent de bénéfice, paralyserait les affaires en marchandises, destinées à produire 10 ou 15 pour °/₀, serait désavantageuse; mais si, par contraire, ce numéraire exporté servait à acheter des marchandises dont l'importation donnerait 15 à 20 p. °/₀ de bénéfice, déduction faite des frais, Marseille aurait gagné la différence du prix de l'achat dans l'étranger à celui de la vente en France. Cette exportation aurait donc été favorable au pays.

M. J.-B. Say va plus loin encore. Il avance « qu'une nation s'enrichit en exportant du numéraire, parce que la valeur du numéraire qui lui reste demeure égale à ce qu'elle était, et que la nation reçoit de plus les retours du numéraire qu'elle exporte. »

J'en demande pardon à notre maître en économie politique ; je crois que cet accroissement de richesses ne serait qu'imaginaire. L'exportation ne peut enrichir le pays que quand les capitaux que l'on reçoit en échange ont, dans le royaume où ils arrivent, une plus grande valeur que dans les contrées où on est allé les acheter.

Quoi qu'il en soit, l'exportation habituelle des espèces est un fait existant ; elle forme même l'aliment d'un commerce particulier ; ce commerce va croissant, la rareté d'argent qu'il occasionne momentanément, mais fréquemment, est une chose positive; le besoin d'y rémédier est donc une nécessité. Une banque paraît le moyen le plus avantageux de suppléer à l'absence du numéraire par le crédit.

La banque de Londres dut son origine à une grande rareté d'argent en Angleterre en 1694 ; une rareté d'argent momentanée donnera peut-être naissance à la Banque de Marseille.

Le nom de Banque a été donné d'abord à des institu-

tions qui présentaient beaucoup moins d'avantages que celles qui portent maintenant ce nom.

En Italie, à Hambourg, à Amsterdam, les banques dites de dépôt étaient des établissemens où l'on déposait des monnaies étrangères, des lingots, dont la valeur était calculée et payée sur les mandats du déposant, à des conditions qui laissaient à la banque un excédant pour servir de commission. Cette manière d'opérer n'offre aucun risque, puisque la valeur du mandat délivré est représentée par les monnaies ou lingots déposés, mais elle n'augmente pas l'agent de circulation qu'elle remplace.

Les banques, telles qu'elles sont aujourd'hui organisées, sont en même-temps banques de dépôt, d'escompte, de compte courant et de circulation.

Comme banques de Dépôt ; elles font des avances sur dépôts de lingots, matières d'or ou d'argent, et monnaies étrangères.

D'Escompte. — Elles escomptent, à toutes personnes, des effets de commerce, moyennant qu'ils soient révêtus des signatures exigées par les statuts et qu'ils réunissent toutes les conditions requises ;

De Comptes courans. — Elles font, sans frais, les recettes et les paiemens des négocians qui demandent à avoir un compte à la Banque ; mais elles ne supportent aucun intérêt, ne font aucune avance, et ne paient que jusques à concurrence de la somme qui est au crédit de celui qui fournit. C'est par erreur que l'on a fait valoir comme un des avantages d'avoir compte courant à la Banque, celui de ne perdre aucun jour d'intérêt ; car, au contraire, on ne peut délivrer de mandat sur la Banque que lorsqu'on est certain que l'encaissement a été opéré, c'est-à-dire, le lendemain de l'échéance. La Banque ne se charge même des encaissemens, sans frais, que parce qu'elle ne supporte aucun intérêt et que dans la masse des dépositaires en

compte courant, un certain nombre ne disposant que plusieurs jours après du montant des remises encaissées pour leur compte, la Banque gagne des jours qui, dans un mouvement rapide, sont utilisés.

De Circulation. — C'est-à dire que ces banques ont le droit d'émettre des bons au porteur, payables à vue, qui circulent de main en main comme le numéraire, et le remplacent ; en effet, lorsque le crédit de la Banque est bien établi, l'on ne vient jamais recevoir le montant que d'une très-petite partie des billets. L'émission en est ordinairement de trois fois le capital; c'est la base du bénéfice qu'une Banque donne à ses actionnaires. La faculté d'émettre des bons au porteur par privilège est la plus grande faveur qu'un gouvernement puisse accorder; c'est plus que le droit de battre monnaie, car pour battre monnaie il faut débourser la valeur en matières d'or ou d'argent de la somme que l'on veut fabriquer, et ici, par contraire, avec la légère dépense du papier et des frais de gravure, une Banque qui forme son capital de trois millions, a en son pouvoir 12 millions.

Lorsque dans une place de commerce le mouvement d'affaires établi permet d'espérer que la Banque trouvera l'emploi de son capital et du montant des billets qu'elle a la faculté de livrer à la circulation, rien n'est plus avantageux aux actionnaires et au pays. Ce capital pécuniaire prend rang parmi les capitaux productifs. Il est au niveau des établissemens industriels, dont la mise de fonds de 100 mille francs, au lieu de ne rendre que cinq mille francs, donne un produit annuel de vingt mille francs. Une Banque qui, avec 3 millions, fait valoir douze millions par l'effet du crédit sans supporter d'intérêt sur les neuf millions d'accroissement de capital, rapporte aux actionnaires un intérêt de 12 °/₀ net, déduction faite de 1 ½ p. °/₀ de frais, tout en ayant escompté au commerce, des effets au prix modéré de 3 ½ p. °/₀ l'an. Mais comme rien n'est parfait

dans les institutions humaines, une Banque peut être souverainement utile, elle pourrait aussi devenir très-dangereuse si elle était mal administrée.

Quel que soit le crédit qui accompagne l'établissement d'une Banque, l'émission des billets doit être graduelle. La Banque d'Angleterre elle-même, qui a porté jusques à l'abus la faculté d'user de ce moyen de crédit, commença en 1694, lors de sa formation, à n'émettre des billets que jusques à concurrence de son capital, qui était de 1,200,000 ₤ st. La Banque de Bordeaux constituée par ordonnance du Roi du 23 novembre 1818, avec un capital de 3 millions, et qui, dans son origine (1) n'avait qu'un million de billets en circulation, en a eu le 30 juin 1833, (voyez le compte rendu) jusques à 14,044,000 fr., bien que ses statuts ne l'autorisassent qu'à l'émission de trois fois le capital.

Lorsque le crédit d'une banque s'accroît, il y a une propension naturelle à créer beaucoup de billets. Cependant les billets de banque n'étant qu'une représentation de l'agent de la circulation, leur masse totale ne doit jamais excéder la somme d'argent qui aurait circulé dans le pays, sans l'établissement de la Banque. Si elle l'excède de beaucoup et que la Banque ne trouve pas l'emploi de ses capitaux, elle peut être entraînée à faciliter, sans s'en douter, les circulations adroites, qui ne reposant toutefois que sur le crédit, s'écroulent lorsqu'une crise commerciale vient lui porter atteinte. Les statuts ne sont pas toujours une garantie suffisante contre ces abus. Les Etats-Unis ont fourni, il y a moins d'une année, un exemple remarquable des dangers auxquels une administration faible, négligente ou intéressée peut exposer le pays.

Il est de règle que la Banque conserve en réserve en

(1) En octobre 1819.

espèces, le tiers du montant des billets qu'elle met en circulation ; cette clause n'a été mise jusques ici dans aucun des statuts. On suppose que l'administration doit être assez sage, assez prudente, pour prendre cette précaution contre des époques de discrédit momentané, que les circonstances peuvent amener. En l'état de la lutte qui existe en ce moment entre les auteurs des deux projets de banque et de l'amélioration que l'on a eu le désir de produire, on aurait pu proposer un article qui obligeât la banque à conserver toujours une réserve en espèces de France ou étrangères, matières d'or ou d'argent, du tiers du montant des billets émis. La moitié de cette réserve devrait être en argent de France.

Une banque se forme par société anonyme, le capital est divisé par actions, on connaît l'avantage de ce genre d'association. Dans la société en commandite, le bailleur de fonds ne peut gérer sans être garant solidaire de tous les engagemens. Dans la société anonyme, au contraire, les actionnaires sont eux-mêmes administrateurs, dirigent toutes les opérations et ne sont engagés que pour le montant de leurs actions. Le législateur ne pouvait entourer cette société de trop de précautions, aussi a-t-il décidé que la plus grande publicité devrait accompagner tous ses actes : il a voulu que la marche de l'administration fût d'avance arrêtée et ne pût être modifiée dans les articles fondamentaux. Les actionnaires réunis tracent un exposé des bases d'après lesquelles la société sera administrée, bases que l'on appelle des Statuts. Tous les signataires de l'acte par lequel les divers actionnaires se lient entre eux, d'après ces statuts, sont ordinairement appelés fondateurs. Les statuts composant le projet d'établissement sont présentés au Préfet ; ce magistrat les envoie à la Chambre de Commerce qui donne son avis et les lui renvoit ; transmis ensuite au ministère compétent, ils sont soumis au conseil d'état, qui

approuve ou modifie le projet. La société ne devient définitive que lorsqu'après tous ces préalables, une ordonnance du Roi la constitue, à la charge par elle de se conformer aux statuts arrêtés ; le gouvernement se réservant de révoquer l'ordonnance s'il y était dérogé.

Lorsqu'une société anonyme a pour objet une exploitation d'industrie, qui ne peut, dans aucun cas, compromettre la fortune ou la tranquillité de la population, il est à peu près indifférent que le capital soit divisé en un très-petit nombre d'actionnaires, ou en une grande quantité de souscripteurs ; il n'en est pas de même lorsqu'il s'agit d'un établissement doté d'un privilége supérieur au droit de battre monnaie : si l'association paraissait maîtrisée par un très-petit nombre d'individus, il est certain que l'autorisation du gouvernement ne serait point accordée. Vainement prétendrait-on que le texte de la loi n'impose pas l'obligation d'une grande division d'intérêts dans la formation du capital et d'une certaine proportion dans les quotités des actionnaires ; pour bien interpréter une loi, il faut lire dans la pensée du législateur : si dans la discussion du projet elle ne s'est pas décelée, on n'a qu'à consulter les simples règles de l'équité, et l'on arrivera toujours au vrai sens de la loi, à moins qu'elle ne soit mauvaise.

Pour n'avoir pas apprécié ces vérités, les personnes qui, les premières, avaient voulu créer ici une Banque, ont soulevé une opposition formidable qui semble aujourd'hui remettre en question l'existence elle-même, à Marseille, de cet établissement utile.

Dans un siècle aussi éclairé que le nôtre, où la supériorité de talent, où la puissance du savoir sont tout, les esprits cèdent très-difficilement à l'influence de la fortune et aux empiétemens de l'aristocratie financière. Si le 20 octobre dernier nous eussions été écouté, l'opposition n'eût pas exis-

té ; aucun amour-propre, aucun intérêt n'eussent été froissés ; une Banque, appuyée sur l'opinion publique, aurait été créée ; elle aurait secondé l'essor de l'industrie et donné l'élan à cet esprit d'association nécessaire à l'exécution des grandes choses, esprit qui, malheureusement, jusques à aujourd'hui est resté étranger à Marseille. Son établissement aurait, peu à peu, fait disparaître cet égoïsme qui, s'attachant à tout, vicie les meilleures choses, et l'aurait remplacé par l'amour du bien public, toujours lié aux conceptions vraiment généreuses.

Si les principes que nous avons exposés ont été bien compris, on sera persuadé comme nous que la marche des affaires, à Marseille, a amené la nécessité de la création d'une Banque ; qu'un établissement de ce genre ne peut être utile qu'autant qu'il est basé sur l'intérêt général, et que formé avec des idées d'intérêt privé, il porte avec lui des élémens de dissolution. Le public, un instant ébloui par le prestige de la nouveauté, par l'entraînement de l'exemple, et cédant à des apparences trompeuses, peut l'adopter d'abord, mais bientôt, mieux éclairé, il le repousse avec d'autant plus d'énergie qu'il a mis plus d'empressement à l'accueillir.

Ce qui se passe en ce moment à Marseille est une preuve frappante de ces vérités. Espérons que cet exemple ne sera pas perdu ; que l'on restera convaincu qu'un établissement public, dès qu'il est utile à la généralité, est par cela même, avantageux à chacun de nous, et qu'en consacrant nos travaux au bien-être de tous, nous travaillons dans notre intérêt particulier. Si ces idées généreuses et relevées se propageaient, nous arriverions plus tôt à cette amélioration sociale tant désirée, qu'il serait si heureux de voir se réaliser.

En me présentant pour la première fois dans une société de savans laborieux, je devais y apporter mon tribut. Une

question d'intérêt local, qui agite en ce moment tout le commerce de Marseille, m'en a fourni le sujet. L'importance de cette question, l'influence que sa solution pourra exercer sur la prospérité de notre ville, auraient exigé de plus longs développemens, une plume plus exercée ; mais afin de ne pas fatiguer votre attention, j'ai dû me renfermer dans des généralités. Je sens combien ce premier essai a besoin de toute votre indulgence. Pour le rendre digne de vous, il eût fallu plus de recherches, et plus de temps pour revêtir mes pensées de ce coloris de style qui embellit toutes vos productions. Tout imparfait qu'il est, daignez l'agréer, Messieurs, comme un hommage de ma gratitude et un garant assuré du zèle que j'apporterai désormais à vous imiter.

De l'influence de la Banque de Marseille sur les idées financières du pays, par M. LOUBON, *régent de la Banque, adjoint à la mairie, membre actif de la Société.*

Messieurs,

Les institutions les meilleures n'atteindraient pas leur but d'utilité, si dans la nouveauté de leur application, on ne recherchait pas quelle sera l'impulsion qu'elles pourront donner à la tendance générale des esprits ; si on n'examinait pas, si on ne signalait pas, enfin, l'effet qu'elles ont produit ou qu'elles produiront sur le bien être des populations.

C'est surtout à notre société de statistique qu'il appartient de constater l'effet produit, l'impulsion donnée par tout établissement public récemment formé, d'en éclairer, d'en seconder la marche et de s'associer par ses travaux à tout ce qui peut rendre meilleure la position commerciale de Marseille. L'utilité qui doit résulter de la constatation des faits, ne saurait être contestée que par des esprits faux ou prévenus, qui, ne voyant les objets que sous un seul point de vue, déshéritent la science de sa portion de gloire, là où son secours fût indispensable ; qui, oubliant que l'historien lui-même, ne produirait rien d'utile, s'il ne consultait, avant d'écrire, les documens statistiques les plus fidèles, ne reconnaissent de mérite qu'à l'écrivain qui se plait à revêtir ses idées d'un style brillanté.

Notre société plus sage, moins exclusive, jamais accessible aux passions, ne connaissant ni le tourment de l'envie, ni les susceptibilités d'un amour propre blessé, doit admettre le mérite partout où il se rencontre. Si des attaques sont dirigées contr'elle, elle doit les dédaigner et n'y répondre qu'en rendant plus fructueux pour Marseille, les travaux auxquels elle se livre.

Recueillir des documens statistiques de tout genre est certainement le but de nos séances ; mais nous ne devons pas nous borner à les réunir, à les entasser dans nos archives. Nous devons, en les examinant, les classer, les grouper, et par nos réflexions, en faire jaillir de nouvelles lumières, qui fécondant les inspirations du génie, puissent faciliter le bon citoyen dans ses conceptions et l'aider à produire des masses d'améliorations nécessaires pour augmenter le bien être général.

C'est dans cette intention que vous avez voulu, Messieurs, qu'au lieu de vous présenter une sèche analyse du rapport de la Banque qui vous a été adressé, je vous offrisse de nouvelles observations sur cet utile établissement, et que des inductions positives fissent ressortir, dans toute son étendue, son influence sur l'avenir de Marseille.

Je vais tâcher de répondre à votre appel, Messieurs. Je rechercherai d'abord les causes qui ont, jusqu'à ce jour, éloigné les Marseillais de toute participation aux grandes entreprises, et les ont portés à s'isoler dans les affaires qui leur sont personnelles.

Je mentionnerai ensuite le but de la création de la Banque ; ce que son administration a fait pour l'atteindre ; les obstacles qu'elle a rencontrés et qu'elle rencontre encore, ainsi que l'espérance qu'offre son avenir. Toutefois, le peu de temps qu'il m'a été permis de donner à ce travail et la limite dans laquelle doit se renfermer toute lecture à vous faire, m'ont contraint de ne vous présenter qu'un aperçu sur un sujet qui, se liant aux plus hautes idées financières et d'économie politique, eût demandé de larges développemens.

Les projets d'une vaste portée ne peuvent avoir de chances de réussite que par la cumulation de moyens pécuniaires importants, enchainés pour un laps de temps assez considérable. Le contrat, par société anonyme, renferme seul

des garanties propres à déterminer les possesseurs du numéraire à lier ainsi leurs capitaux pour nombre d'années. L'imagination marseillaise couvait depuis longtemps de larges conceptions, et cependant ce genre d'association si nécessaire à leur exécution, n'avait point encore rencontré, parmi les négociants et les capitalistes du pays, une sympathie suffisante. Les auteurs des projets les plus utiles auraient été arrêtés, dès les premiers pas, par cette mauvaise disposition des esprits, dont nous allons rechercher la cause.

La position favorable de Marseille y attire une grande quantité d'étrangers qui arrivent avec le dessein de former où d'accroître leur fortune par le commerce. Ils conservent généralement la pensée lointaine de retourner dans les lieux qui les ont vu naître, lorsque leur ambition se trouvera satisfaite. Toutefois, les chaînes puissantes de l'habitude, souvent les liens contractés par des alliances avec des maisons marseillaises, les détournent de leur projet primitif; mais, cette incertitude sur leur avenir, jointe à l'usage des transactions commerciales dont ils conservent les goûts, les portent lorsqu'ils quittent les affaires, à employer leur fortune en valeurs d'une réalisation facile, et à s'éloigner de toute entreprise dans laquelle leurs fonds seraient engagés pour longtemps. L'exemple donné par ces étrangers est suivi par les capitalistes d'origine marseillaise. Par suite de cet usage, la généralité des négociants retirés du commerce, dont le nombre s'accroît successivement d'année en année, conservant dans leur porte-feuille tout leur avoir, il en résulte nécessairement, après un certain laps de temps, une grande abondance de capitaux disponibles. Dans mon discours sur la situation financière de Marseille dont vous entendites la lecture, lorsque pour la première fois, en 1834, j'eus l'honneur, Messieurs, de me trouver parmi vous, j'avais calculé que ces capitaux devaient s'éle-

ver, à Marseille, au delà de 400 millions. Par une conséquence toute naturelle de leur importance, l'intérêt était tombé à un cours très bas.

On avait vu l'escompte rouler dans les limites de 3 ½, 3, 2 ½, 2 p. % l'an, ce qui présentait un cours moyen n'atteignant pas 3 p. % l'an. La nécessité d'employer cette masse de fonds en valeurs sur place, rendait celles-ci recherchées et souvent rares. Vainement la baisse de l'intérêt avait-elle déterminé un grand nombre de capitalistes à faire des placemens sur immeubles, le numéraire restait encore habituellement abondant. Ce n'était que momentanément que le taux de l'intérêt s'élevait, pour retomber ensuite.

De telles circonstances paraissaient peu propres à favoriser la création d'une Banque; toutefois, lorsquelles devaient en écarter la pensée, elles donnèrent, au contraire, naissance aux causes propres à la nécessiter.

C'est toujours dans le lieu où la marchandise est à vil prix que l'on projette d'en faire l'achat. L'abondance des espèces, à Marseille, et la baisse habituelle de l'escompte, déterminèrent à y recourir pour les envois de numéraire pour l'Espagne, ou pour d'autres destinations, tant pour les achats d'huile, de plomb, de coton et d'autres marchandises, que pour les opérations de banque et de finance.

Dès lors, l'escompte, dont le cours était tombé si bas, dût s'élever subitement et d'une manière extraordinaire, toutes les fois que les expéditions d'espèces avaient lieu. Cette hausse insolite et spontanée effraya souvent la plupart des possesseurs des capitaux disponibles. Ils auraient dû faciliter ce mouvement d'affaires plus actif, puisque son résultat inévitable était le maintien d'un intérêt plus élevé; mais se méprenant sur la vraie cause de cette hausse et de cette demande empressée de fonds, ils y virent l'indice d'une crise, lorsque l'une et l'autre n'étaient occasionnées que par un déplacement momentané des capitaux dispo-

nibles. Quoiqu'il en soit, au lieu de livrer leurs fonds au commerce, lorsque le commerce en avait besoin, les capitalistes les resserrèrent. Dès lors les transactions furent entravées. Marseille, dans une position de prospérité réelle, offrit accidentellement le tableau d'une place commerciale en souffrance.

Un état de choses aussi peu rationnel, aussi défavorable au progrès général dans la voie duquel Marseille se trouvait, s'étant renouvelé plusieurs fois, les meilleurs esprits durent rechercher les moyens propres à le faire cesser. Ce fut alors que les premières idées de la formation d'une Banque furent émises ; mais ceux même à qui cet établissement devait être le plus profitable, accueillirent ces idées avec une tiédeur plus nuisible qu'une éclatante hostilité.

Pendant que cette pensée se murissait, le cours de l'escompte s'élevait. Cette hausse allait devenir le plus puissant auxiliaire de ceux qui, comme nous, désiraient doter leur pays d'une innovation utile, d'une création heureuse, dont l'influence devait être si grande pour la propagation des associations de même nature, marchepied nécessaire à l'exécution des projets destinés à porter la prospérité de notre ville au plus haut dégré

Les envois d'espèces devenant plus fréquents, le taux de l'escompte montait toujours dans la proportion de ces envois. Il se fixa enfin à un cours constamment élevé. On se laissa aller alors à la pensée que désormais on ne le verrait plus sur notre place retomber à bas prix; mais on parut comprendre en même temps qu'une Banque faciliterait les transactions, et que l'on échapperait, par elle, aux hésitations fâcheuses des possesseurs des capitaux disponibles.

Toutefois, cette disposition des esprits n'était pas tellement avouée que l'on dût compter sur une prompte adhésion au projet d'établissement d'une Banque; l'incertitude

de cet assentiment détermina les auteurs d'un premier projet à resserrer le cadre des actionnaires. Ce fut alors que l'on pût reconnaître que l'on n'avait pas assez apprécié l'influence sur l'opinion, des contrariétés plusieurs fois éprouvées par cette hésitation, déjà signalée, des capitalistes, à livrer leurs fonds au commerce lorsque l'escompte s'élevait. Les négociants avaient enfin compris qu'une Banque devenait nécessaire dans notre ville. Ceux qui n'avaient pas eu une assez large part dans la distribution des actions, furent d'autant plus désireux d'en obtenir une quotité plus forte et proportionnelle. Après une lutte d'empressement à concourir à sa fondation, cet établissement fut créé par ordonnance du Roi du 27 septembre 1835.

Cette création fut un triomphe obtenu sur cet esprit d'isolement existant chez les possesseurs des capitaux disponibles, et dont nous avons signalé la cause. Ce triomphe aura, nous l'espérons, les plus heureuses conséquences.

Les administrateurs choisis par les actionnaires, s'occupèrent aussitôt de tout ce qui avait trait à l'organisation ; elle fût completée le 1er mars 1836 ; l'appel de fonds fût fait immédiatement et, le 16 mars, les opérations avec le public commencèrent.

L'escompte était alors élevé ; le cours de 5 p. °/₀ l'an, insolite jusqu'à cette époque, était le cours habituel. L'argent était rare.

Ce fut dans ces circonstances difficiles que la banque fût appelée à commencer ses opérations. Son premier devoir fût d'examiner si le versement de 4 millions de numéraire, dans un moment de rareté d'argent, ne rendrait pas les transactions commerciales trop difficiles, s'il ne les entraverait pas. Pour éviter cet état de choses fâcheux, la Banque dût donner à ses actionnaires la faculté de verser une partie du montant des actions en effets de commerce réunissant toutes les conditions exigées par l'art. 13 de

ses statuts et qui devaient être admis par le comité d'escompte. Par cette précaution, ce versement fut fait sans produire aucune commotion.

Restait à déterminer le prix de l'escompte. Ici se présente tout naturellement l'examen du but que l'on s'est proposé dans l'institution des Banques de circulation et de comptes courants.

La rareté du numéraire donna la première pensée de courir à un signe qui pût sans danger, comme sans dépense, multiplier indéfiniment cet agent de la circulation. Au moyen de la cumulation dans les caveaux d'une masse importante de numéraire, convertir à volonté, sans déduction d'escompte, par la seule puissance du crédit, la valeur de la presque totalité des effets de commerce, qu'une Banque a achetés en percevant un intérêt, est sans contredit une heureuse pensée financière. S'il est vrai qu'en multipliant le numéraire on doit diminuer le taux de l'intérêt, l'institution des Banques doit nécessairement arriver à ce résultat. Mais ne nous bornons pas à constater que ces établissemens produisent l'abaissement du cours de l'escompte, lorsque l'exercice de leur crédit est en pleine activité; examinons aussi si c'était là le but que l'on se proposait dans leur création.

S'il est unanimement reconnu que lorsque l'intérêt est bas, les spéculations et toutes les transactions commerciales sont facilitées, tandis qu'au contraire l'escompte élevé et la rareté du numéraire arrêtent le négociant dans ses projets, contrarient ses combinaisons, retardent la marche du commerce, retiennent le manufacturier dans ses productions et mettent obstacle à l'amélioration de ses procédés, il est évident que l'institution des Banques a eu pour objet de diminuer le taux de l'intérêt, ou tout au moins de le contenir dans de sages limites, lorsqu'il s'élève.

Ces principes sont, à mes yeux, incontestables ; mais leur vérité n'est pas également évidente pour tous les esprits. Toutefois la Banque leur fit une concession en ne portant son escompte qu'à 4 ½ p. % l'an, bien qu'il fût, à cette époque, dans le commerce, à 5 p. %.

Cependant les expéditions d'espèces devenant chaque jour plus importantes, la Banque qui fesait à peine l'essai de ses émissions de billets et ne pouvait encore escompter que sur son capital, fût bientôt obligée d'élever son escompte à 5 p. % l'an, cours de la place. Ce changement eût lieu dès le 26 mars. Peu après, le 12 avril, les besoins d'espèces étant un peu moins considérables, il lui fût possible de le fixer à 4 ½, elle s'empressa de le faire (1). Toutefois cette administration obligée de calculer l'émission de ses billets dans une proportion qui ne depassât pas trois fois le montant du numéraire existant dans ses caveaux (article 17 des statuts) et devant supposer aussi la probabilité d'un remboursement de billets de banque d'autant plus important que les exportations de numéraire tendaient à s'accroître, était retenue dans ses escomptes. Elle ne pouvait prendre la totalité des valeurs qui lui étaient présentées. Ces valeurs généralement revêtues d'un grand nombre de bonnes signatures, lui fesaient regretter de ne pouvoir les admettre toutes. D'autre part les exportations d'espèces, toujours incessantes, dégarnissaient les caveaux

(1) Du 1er mars 1836 au 25 du même mois, le taux de l'escompte fut fixé à 4 ½ p % l'an.

Du 26 mars au 15 avril	5 %.
Du 16 avril au 27 mai	4 ½.
Du 28 mai au 18 novembre	5 %.
Du 19 novembre au 26 dudit	4 ¾.
Du 26 septembre au 16 décembre	4 ½.
Du 16 décembre au 5 février 1837	4 %.
Du 4 février au 31 mars	3 ½.

de la Banque, qui ne renfermaient plus en numéraire qu'une somme peu considérable, bien qu'elle formât le tiers du montant des billets en circulation. Cette position dût nécessiter l'examen d'une question nouvelle.

La Banque devait-elle n'escompter qu'en proportion des recettes que produiraient les échéances de son portefeuille, sauf une légère différence pour la circulation naissante des billets de Banque, ou devait-elle prendre des mesures pour faire arriver, à Marseille, des espèces, pour cumuler et maintenir dans ses caveaux une somme suffisante au service de la place?

Sans entrer ici dans la discussion développée de ces deux systèmes, il convient d'indiquer les bases sur lesquelles ils étaient fondés. Le premier signalait la dépense importante dans laquelle la Banque allait s'engager, comme onéreuse et sans objet, parce que d'une part, il n'y aurait pas de dédommagement par la certitude d'une plus grande circulation de billets de Banque, au moyen d'une plus forte émission, la circulation ne pouvant s'établir et s'étendre que par la confiance que le public accorderait à l'institution et l'habitude qu'il contracterait peu à peu de regarder ces billets comme du numéraire; et que de l'autre, les exportations d'espèces augmenteraient en raison de l'importance des sommes que l'on ferait arriver à Marseille.

Le second système avait pour appui le principe qu'une Banque est créée pour augmenter le numéraire par ses émissions de billets; que tous les soins des administrateurs doivent tendre à assurer, à augmenter leur circulation; que par elle seule, on peut atteindre le double but d'être utile au pays, en amenant une modération dans le taux de l'intérêt, et aux actionnaires en leur préparant des dividendes importants, par des escomptes plus renouvelés.

Vainement penserait-on que l'abaissement de l'intérêt par une importation considérable de numéraire serait dé-

favorable à la Banque. Il est reconnu que c'est dans l'augmentation de la circulation des billets que repose l'avenir et la prospérité des Banques. En effet, la multiplication de l'intérêt le plus bas par la quotité ascendante de la circulation, pourrait rendre l'intérêt de 3 p. % l'an plus fructueux que celui de 15 p. % si celui-ci n'avait pour objet que le capital.

Ce serait une erreur de croire qu'une plus fréquente émission de billets de Banque ne pût pas prématurément amener une plus grande circulation, car l'expérience a prouvé que par la force des choses, une partie de chaque émission reste toujours dans le commerce. Dès le premier jour, 16 mars, cette circulation a été toujours proportionnelle à leur émission, toujours successive, jamais retrograde; et, à moins de circonstances extraordinaires, il est à croire qu'il en sera ainsi jusqu'à ce que le numéraire, qui était naguère, le seul agent de la circulation, soit remplacé, en majeure partie, par les billets de Banque. La Banque, par l'effet de son institution, est appelée à augmenter l'importance de cet agent de la circulation. Si avant sa création les besoins de la place nécessitaient une masse de numéraire circulant de 12 à 15 millions, cette masse doit maintenant devenir plus considérable. Cinq millions, en numéraire, déposés dans les caveaux de la Banque, autoriseraient une circulation de quinze millions de billets de Banque; pourquoi n'aurait-elle pas lieu, lorsque les affaires s'accroissent? Elle suffirait, toutefois, aux besoins de la place et laisserait dix millions de numéraire pour pourvoir au mouvement d'exportation d'espèces, balancé, dans un certain laps de temps, par celui des importations. Cette balance que la nécessité amène, qui n'est que le résultat de cette loi générale d'action et de réaction qui régit le monde, a été prouvée par le tableau tracé dans le f° 5 de mon essai sur la situation financière de Marseille en 1834.

Nous reviendrons sur cette preuve de pondération gé-

nérale, et le tableau des années subséquentes, dans une nouvelle série de cinq années, nous aidera à la fournir. Nous devons auparavant développer notre pensée sur le résultat d'une émission de billets plus grande, et nous livrer à quelques réflexions sur les exportations d'espèces. Elles ameneront peut-être à reconnaître que ces exportations soumises à un calcul de convenance et d'intérêt, ne doivent pas s'accroître principalement par la facilité des négociations, mais plutôt par le plus ou moins d'avantages que présentent les opérations de marchandises où de finances.

Nous sommes convaincus par l'expérience, ainsi que nous en avons déjà énoncé l'opinion, que la circulation est augmentée par une plus grande émission de billets de Banque. Dès la première quinzaine, sur une émission de fr. 1,650,000, il en restait, le 31 mars, fr. 1,368,000 en circulation. Si l'on examine la commune de chaque mois, depuis l'ouverture des travaux, on reconnaîtra que la progression a été en proportion de la somme escomptée. La Banque, dans son compte rendu de l'exercice de la première année, nous présente le tableau de ce mouvement.

Nous le reproduisons ici :

Montant des Escomptes effectués.		COMMUNE des Billets en circulation.	
Mars 1836......	F. 5145328	Commune de la 15ne	922000.
Avril...........	4774360	Commune du mois	1446000.
Mai	6858668	id.	2785500.
Juin...........	5874774	id.	3180000.
Juillet	7830924	id.	3795500.
Août...........	5636531	id.	3597000.
Septembre......	4590672	id.	3632500.
Octobre	8669425	id.	3944000.
Novembre	3967924	id.	4224000.
Décembre	4010614	id.	4502500.
Janvier 1837....	1937932	id.	4428000.
Février.........	3394500	id.	4668000.
Mars	2866646	id.	4585000.

S'il est donc vrai que la circulation augmente toujours en proportion de l'émission, cette circulation aggrandie, fournit des moyens plus étendus pour l'escompte, qui à son tour devient plus important et compense amplement la dépense nécessaire pour faire arriver des espèces.

Ces motifs durent déterminer le conseil-général de la Banque à entrer dans la voie des importations de numéraire, soit par une prime accordée sur celui qui était importé par le commerce, soit par ses propres demandes faites à Paris. En conséquence de cette décision, la Banque a reçu directement elle-même de Paris, ou a attiré par la prime :

Fr.	5,462,000	le premier semestre.
	4,868,301	le second »
Total. Fr.	10,330,301	en espèces.

Dans un établissement nouveau, régi par des principes généraux déjà connus, mais dont l'application doit être modifiée suivant les localités, l'administration de la Banque de Marseille dût hésiter à suivre dabord une marche fixe et absolue. Se trouvant dans une position exceptionnelle, à cause du déplacement d'espèces si fréquent, déjà signalé, contrariée dès les premières opérations par l'importance de ces exportations, elle dût procéder avec mesure. En adoptant après un examen refléchi le moyen contraire des importations de numéraire, afin de balancer la perte, de cet agent de la circulation, qui résultait des exportations, elle dût ne le faire que comme essai. Cet essai, toutefois, était assis sur des bases assez larges et il devait amener d'heureux résultats, si d'autre part la masse des expéditions de numéraire n'avait pas été excessive.

En 1836, ces exportations d'espèces à l'étranger, déjà fort importantes, ont rencontré encore un puissant auxiliaire dans celles destinées à l'intérieur de la France et notamment au département du Var, pour servir au payement des huiles achetées dans ce département.

Dans le cours de 6 à 7 mois qui se sont écoulés depuis le mois de décembre 1835 jusqu'en juillet 1836, il a été reçu à Marseille, provenant de ces contrées, une quantité considérable d'huiles :

En décembre 1835.	Litres	387,570.
En janvier 1836...		889,253.
En février........		799,427.
En mars..........		1,235,978.
En avril..........		649,684.
En mai...........		285,645.
En juin..........		108,414.
En juillet.........		21,997.
	Total.....	4,377,968 litres.

Qui divisés par 64, forment 68,405 milléroles. Ces 68,405 milléroles, calculées au prix moyen de 88 fr. la millérole, font une somme de fr. 6,019,640. La libération des marseillais envers les expéditeurs de ces huiles, a eu lieu principalement en espèces, et l'exportation de numéraire y relative n'a pas été moindre de quatre millions.

La balance s'est depuis lors rétablie par les importations successives auxquelles Lyon a fourni la meilleure part, mais le mouvement de cet agent de la circulation n'a pas moins exercé son influence, en contribuant à raréfier les espèces, bien que d'une manière momentanée.

Les expéditions à l'étranger, quelqu'importantes qu'elles aient été, éprouveront aussi les effets de cette réaction obligée dont nous avons déjà signalé l'existence. Le tableau des importations et exportations d'espèces, dans la période de 5 années, de 1829 à 1833, a donné une première preuve de cette réaction. Celui des cinq années suivantes amènera au même résultat sans doute. Les exportations des 3 années 1834, 1835 et 1836 ont, il est vrai, élevé leur chiffre bien plus haut que celui des importations.

L'exportation des matières d'or et d'argent a été :

En 1834.

De	12,381,653	en lingots d'argent.	14,533,053 f. en lingots.
	2,151,400	en lingots d'or.	
	10,638,600	en argent monnoyé.	12,379,520 f. en numér.
	1,745,920	en or monnoyé.	

En 1835.

De	4,321,290	en lingots d'argent.	4,367,790 f. en lingots.
	46,500	en lingots d'or.	
	12,866,000	en argent monnoyé.	13,574,660 f. en numér.
	708,660	en or monnoyé.	

En 1836.

De	10,275,230	en lingots d'argent.	10,329,480 f. en lingots.
	54,250	en lingots d'or.	
	23,251,820	en argent monnoyé.	24,750,050 f. en numér.
	1,498,230	en or monnoyé.	
			79,934,553 f.

En 1834, l'importation s'est élevée seulement

A	1,289,653	en argent brut.	1,939,347 f. en lingots.
	649,694	en or brut.	
	7,368,492	en argent monnoyé.	9,483,622 f. en numér.
	2,115,130	en or monnoyé.	

En 1835.

A	811,785	argent brut.	1,524,394 f. en lingots.
	712,609	or brut.	
	5,282,600	en argent monnoyé.	6,166,100 f. en numér.
	883,500	en or monnoyé.	

En 1836.

A	514,105	en argent brut.	1,085,218 f. en lingots.
	571,113	en or brut.	
	10,337,256	en argent monnoyé.	11,220,756 f. en numér.
	883,500	en or monnoyé.	
			31,419,437 f.

Mais l'importation des matières d'or et d'argent dans l'année 1837, va reprendre une position meilleure, elle marche à grands pas vers ce besoin d'équilibre déjà indiqué. Pendant le 1er semestre de cette année elle dépassera largement le chiffre de l'exportation (1).

Une mesure bien sage, prise par labanque, va contribuer puissamment encore à faciliter l'exercice de cette pondération obligée, suite naturelle de la loi générale qui régit tout.

Il a été déterminé, dès le 12 avril dernier, que l'agio perçu pour les avances sur lingots ou monnaies étrangères serait inférieur d'1 p. % par an au cours fixé pour l'escompte. Dès lors, la facilité de réaliser par l'emprunt, à des conditions radoucies, les matières ou monnaies, lorsque leur cours trompera les prévisions et n'en permettra pas la réalisation par la vente, attirera à Marseille une plus grande masse de ces importations. Leur cumulation en modérera le prix et permettra souvent de convertir les lingots en

(1) Cette prévision a été justifiée par l'expérience : dans le premier semestre de 1837, les importations de matières d'or et d'argent, se sont élevées :

Argent brut.....	414,780 f.	917,042 f. en lingots.
Or brut.........	502,262	
Argent monnoyé.	5,874,650 f.	8,069,574 f. en numéraire.
Or monnoyé....	2,194,924	
		8,986,616 f.

Tandis que les exportations ont été seulement :

Argent brut.....	970,885 f.	371,505 f. en lingots.
Or brut.........	620	
Argent monnoyé.	2,094,200 f.	2,285,160 f. en numéraire.
Or monnoyé....	190,960	
		2,656,665 f.

numéraire, ou de préférer à celui-ci les monnaies étrangères, pour une partie des exportations.

Ce serait assez pour rassurer ceux qui seraient portés à se livrer à la crainte de voir disparaître pour un temps indéfini, la valeur, des envois de numéraire; cependant s'il est vrai de dire que le niveau se rétablit après un certain laps de temps, on doit avouer toutefois qu'avant d'avoir obtenu un tel résultat, ce déplacement d'espèces momentané, mais toujours spontané, produit nécessairement une rareté de numéraire réelle, causée par la pensée fâcheuse que ce déplacement de capitaux disponibles, n'est autre chose qu'une disparition complète ou une extinction de ces capitaux.

La disposition naturelle des esprits à Marseille tend à grandir l'importance de ces exportations, tant actuelles que futures. La suite de cette disposition des esprits est de faire conserver alors dans toutes les caisses, une réserve qui manque à la circulation. Il serait heureux que les marseillais fussent moins portés à permettre à leur brillante imagination, destinée à les délasser de leurs travaux, de venir mêler ses prestiges à leurs combinaisons commerciales, où le sang froid est si nécessaire.

Dans un état de choses ainsi fait, il n'est pas étonnant que l'on ait eu d'abord quelque propension à craindre que la valeur des envois d'espèces ne pût s'accroître indéfiniment en raison des facilités qu'offriraient aux exportateurs, les arrivées de numéraire que la Banque appelait par la prime et préparait par ses propres demandes.

Mais hâtons-nous d'aborder la question que présentent ces exportations d'espèces; nous y puiserons peut-être encore des notions qui détruiront ces craintes.

Ce nouveau mode de libération envers les étrangers, adopté depuis l'établissement des bâteaux à vapeur, mérite de fixer sérieusement notre attention. Au premier aspect

il semblerait que par une marche rétrograde, l'apogée de la civilisation tendrait à se rapprocher des premiers tâtonnemens qui dûrent accompagner la naissance du commerce. Alors que la lettre de change n'avait pas été inventée, il fallait bien transporter les espèces, afin d'effectuer le payement des marchandises que l'on achetait au loin. Mais aujourd'hui le génie exercé du négociant aurait bien su trouver, pour opérer sa libération envers les autres nations, une combinaison meilleure que celle des envois de numéraire, si celle-ci, en outre de la célérité, n'avait pas présenté pendant quelque temps, un bénéfice attrayant, tant pour les achats de marchandises que pour les opérations de Banque et de finance.

Pendant tout le temps que la marchandise a été en hausse dans notre ville, les envois d'espèces ont eu lieu et l'escompte a été élevé; dès que la baisse est venu frapper à Marseille toutes les marchandises, les envois de numéraire ont cessé et l'escompte est tombé.

Dès lors, il a été évident (ainsi que je l'indiquai le 7 novembre 1836, dans mon article sur la situation financière de l'Europe) que la hausse de l'escompte n'était pas un signe de crise, n'était pas un indice de détresse, puisqu'elle accompagnait la hausse de la marchandise et conséquemment les bénéfices des négociants, tandis que la baisse des marchandises et les pertes qu'elle amène, étaient jointes généralement à une forte baisse dans le taux de l'intérêt, résultat nécessaire de l'inaction du commerce.

L'escompte était resté à Marseille pendant quelque temps de 4 ½ à 5 p. % l'an, et les expéditions d'espèces étaient continues. Dès lors, on avait conçu la pensée que ce taux élevé serait permanent et que les expéditions seraient incessantes. Cette opinion ne pouvait être bien assise; elle n'avait pas pour appui l'autorité d'une longue expérience. L'élévation du cours ne peut se soutenir dans notre cité,

que lorsque les marchandises étant en faveur, les transactions sont rapides et que des envois d'espèces produisent un déplacement spontané de capitaux disponibles. Ces capitaux sont toujours à Marseille, d'une grande importance; ils tendent à s'accroître: si des emplois immobiliers en font disparaitre successivement une partie, elle est largement remplacée par les bénéfices faits dans le commerce. En conséquence, dès que le calme ou la baisse des marchandises arrête les achats en même temps que les expéditions de numéraire, Marseille retenant en son pouvoir ses capitaux disponibles et la spéculation n'en appelant pas l'emploi, leur cumulation décèle aussitôt leur importance et l'escompte doit tomber à un cours modéré.

Il existait autrefois des circonstances où l'escompte s'élevait bien que le numéraire ne fût pas exporté. C'était lorsque la marchandise étant en hausse, des achats considérables avaient lieu rapidement. Aujourd'hui dans ces circonstances, l'argent ne pourrait devenir rare; la Banque parerait à tous les besoins; elle le ferait encore dans le cas d'exportation d'espèces; alors il y aurait peut-être une époque de hausse, mais elle serait passagère. La mesure que la Banque a prise, d'avoir toujours dans ses caveaux une somme importante, lui donne le droit d'escompter constamment ce qui lui sera présenté, puisqu'elle a la faculté d'augmenter ses émissions de billets de Banque, dans la proportion de la masse de numéraire, déposée dans ses caveaux. Dès lors, il suffit qu'il existe des besoins dans le commerce, afin que les bénéfices de la Banque soient assurés et l'augmentation de sa circulation indubitable.

Quelque considérable que soit cette circulation, elle ne saurait présenter de danger lorsqu'elle est assise sur des bases invariables, et que son emploi est soumis à des règles de prudence. Toutefois des esprits timides, ou peu réfléchis, seraient tentés, peut-être, de se laisser aller à la crainte,

si voyant grandir largement cette circulation, ils n'appréciaient pas la puissance des principes conservateurs qui régissent en France, toutes les Banques. Ces établissemens, diraient-ils alors, sont d'excellentes institutions financières, mais on ne saurait se dissimuler que les meilleures choses, en ce monde, sont celles dont les hommes sont le plus facilement portés à abuser.

Ainsi nous avons vu la Banque de Londres, créée en 1694, avec un capital de Liv. st. 1,200,000, opérer, la première année, avec une certaine réserve ; et dès l'année 1695, éblouie par le crédit dont elle était entourée, ne plus mettre de bornes dans ses travaux, dans ses recherches de bénéfices ; l'escompte des lettres de change, les avances sur espèces étrangères d'or et d'argent ou lingots, celles sur les billets de l'échiquier avaient d'abord satisfait son ambition ; mais bientôt ces emplois de fonds ne parurent plus suffisants aux administrateurs de cet établissement, ils y joignirent les avances sur le plomb, le cuivre, l'acier, et le fer. La refonte des espèces vint offrir ensuite un nouvel aliment aux opérations de la Banque de Londres. Les affaires qu'elle embrassa furent enfin si étendues que son crédit devint moins assuré ; il fut atteint, dès l'année 1696 ; ses engagements furent dépréciés et ses billets se livrèrent à une perte de 15 à 20 p. %.

A une époque bien plus rapprochée de nous, diront-ils encore, n'avons nous pas vu l'Amérique septentrionale nous offrir un exemple frappant de l'abus de cette circulation de billets de Banque ? Aucun genre de limites n'arrêtait l'ambition de la Banque des Etats-Unis. Déjà, en 1836, huit cents établissemens du même genre, pareils aux satellites qui entourent une planète, multipliaient son influence et son crédit. Ainsi fortifiée par ces adjonctions, la Banque des Etats-Unis enchainait de ses réseaux les spéculations de marchandises, les entreprises manufacturières ou in-

dustrielles de tout genre, en un mot, toutes les affaires de cet immense pays. Son existence était nécessairement liée à leur résultat. Il y a plus: toute extension démésurée doit préparer pour l'avenir une catastrophe inévitable, par une suite naturelle de cette loi générale qui régit l'univers et d'après laquelle tout ce qui est trop élevé se rapproche de sa chûte.

Mais rassurons ces esprits timides : la Banque de Marseille ne saurait jamais présenter, ni à ses actionnaires, ni au pays, la moindre chance de ce genre. La circulation de ses billets peut s'étendre sans danger, ses opérations sont circonscrites dans un cercle de prudence qui la rend inébranlable. Ses statuts ne lui permettent pas d'enchainer sa fortune à celle des industriels, à celle des diverses entreprises qui peuvent être conçues et exécutées ; mais une sage application de ses principes fondamentaux lui laisse les moyens de rendre au commerce de Marseille des services d'autant plus importans, que la circulation de ses billets sera plus considérable.

L'accroissement de cette circulation de billets de banque ne peut jamais avoir rien de dangereux, lorsque son produit est employé en valeurs d'une réalisation facile, assises sur des affaires réelles. C'est ainsi que l'on voit la Banque de France ne causer aucune sollicitude à ses actionnaires, bien que cette circulation de billets peu importante, en l'an 8, soit arrivée aujourd'hui à f. 258,104,500.

En l'an 8, le maximum fut de.....	23,450,500 f.
En l'an 9......................	25,316,500
En l'an 10......................	45,635,000
En l'an 11......................	58,364,500
En l'an 12......................	70,342,000
En l'an 13......................	79,135,000
En l'an 14......................	74,340,500
Les 3 derniers mois de 1806......	79,794,000

En 1807	107,613,000 f.
1808	108,421,000
1809	103,154,500
1810	117,085,000
1811	120,172,500
1812	133,646,000
1813	94,821,000
1814	59,866,000
1815	70,625,500
1816	79,255,000
1817	96,260,000
1818	126,262,000
1819	135,409,000
1820	171,861,000
1821	195,099,000
1822	215,564,500
1823	212,431,500
1824	251,639,500
1825	243,804,500
1826	198,809,000
1827	203,465,000
1828	214,002,000
1829	214,757,500
1830	238,595,500
1831	238,756,000
1832	258,104,500
1833	228,560,000
1834	222,284,000
1835	241,872,000
1836	231,000,000

C'est ainsi que la Banque d'Angleterre après avoir débuté par une circulation de billets de Banque de liv. st. 1,200,000, l'a élevée sans danger et l'a depuis lors soutenue à une quotité bien considérable.

En 1820, cette circulation était de	23,569,150 liv. st.
1821	22,471,450
1822	18,172,470
1823	18,176,470
1824	19,992,800
1825	21,060,130
1826	24,955,040
1827	21,508,550
1828	22,174,780
1829	20,204,300
1830	20,468,060
1831	19,650,830

Cette circulation portée jusqu'à 24,955,040 liv. st., soit 623,876,000 f., a été constamment accompagnée d'une brillante prospérité.

Un fait bien remarquable à signaler, c'est la faveur avec laquelle les billets de banque ont été accueillis à Marseille, dès leur première émission. Lorsque la Banque n'existait encore qu'en projet, on présentait comme un obstacle invincible à la prospérité de cet établissement, la difficulté que l'on éprouverait à faire admettre les billets de banque, par une population éloignée de toute innovation. Cependant leur circulation a toujours été facile, elle a été progressive; elle serait aujourd'hui très considérable, si les expéditions d'espèces n'avaient pas arrêté son essor. Toutefois, elle s'est élevée après un an d'existence, à fr. 4,663,500, lorsque la Banque de Bordeaux dans une position presque similaire et moins exposée à l'entrave si facheuse des envois d'espèces, n'a atteint cette circulation qu'après trois ans d'exercice. (Voir le rapport de la Banque de Bordeaux du 1er juillet 1822.)

Les post-bills émis par les Banques d'Angleterre et des États-Unis d'Amérique, ont eu le plus grand succès. Leur circulation s'est élevée à Londres :

En 1820 .... à	1,421,160 liv. st.
1821	1,615,500.
1822	1,609,620.
1823	1,742,190.
1824	2,198,260.
1825	2,334,260.
1826	2,487,080.
1827	2,052,310.
1828	2,329,880.
1829	2,444,660.
1830	2,284,520.
1831	1,777,790.

C'est une commune d'environ le dixième de la circulation des billets de banque. La Banque de Lyon, frappée sans doute de ce résultat, témoigna le désir de naturaliser en France ce nouveau mode de crédit par l'institution de billets à ordre. Elle supposa que la faculté de livrer au public cette monnaie affranchie de la crainte de l'égarement, donnerait un accroissement considérable à la circulation. La Banque de Marseille dirigée par ces motifs, demanda et obtint la même autorisation. Elle a commencé depuis peu à en faire usage. Cette innovation offrira au commerce quelqu'avantage dans certains cas momentanés, mais nous ne pensons pas que la circulation de ces billets à ordre devienne jamais d'une grande importance. Toutefois, la présence de ce signe représentatif du numéraire dans les villes où des Banques ne sont point encore établies, doit impressionner de la manière la plus favorable l'esprit des populations et préparer à ce mode ingénieux de crédit, celles où le commerce est à portée de prendre de l'extension.

Les Banques sont des établissements dont l'utilité ne se borne pas au produit plus ou moins grand des actions. Elles augmentent le nombre des citoyens intéressés à la tranquilité, ainsi qu'à la stabilité de nos institutions. Presque toujours

une époque de stagnation d'affaires, leur nécessite des achats de rentes sur l'état; dès lors, ce chaînon d'intérêts devient plus fort, cette union d'une grande partie de la population avec l'action gouvernementale devient assurée.

La création d'une Banque à Marseille a répandu sa salutaire influence sur l'esprit commercial de cette grande cité. Avant l'existence de cet utile établissement, les possesseurs de capitaux disponibles craignaient de prendre le moindre intéret dans les sociétés anonymes. Un préjugé difficile à vaincre, portait à croire que, dans ce genre de société, les bénéfices étaient absorbés par les frais, et que souvent une mauvaise administration dévorait le capital. La Banque a donné à l'opinion une meilleure direction; elle s'organisait à peine que ses actions étaient enlevées à bénéfice; elle ne comptait point encore un mois de travaux et déjà ses actions jouissaient d'une prime de 12 à 15 p. %.

La Banque de France a vu, dans un certain nombre d'années, sa circulation de billets décupler. Il ne manque à la Banque de Marseille que le secours du temps pour voir la sienne acquérir une grande importance. La prospérité de ces établissements est dans leur avenir. Que ne doit-on pas attendre de celui de la Banque de Marseille? Ses ressources s'accroîtront par une plus grande circulation de billets, en même temps que les affaires s'agrandiront. Par les facilités qu'elle offrira au commerce, elle rendra au pays des services permanens, des services réels. Mais le plus remarquable sera toujours la propension nouvelle des possesseurs de capitaux mouvans, à prendre intérêt dans les grandes associations. Ce changement notable que la Banque aura produit dans les dispositions des habitans de Marseille, sera favorable à l'élan industriel qui se manifeste depuis quelques années. De vastes projets sont conçus, leur examen occupe les esprits, il portera enfin ses fruits. On verra alors Marseille dotée d'un canal d'irrigation dont les eaux bienfaisantes

convertiront une grande partie de son territoire en jardins et l'autre en manufactures. Le succès du premier établissement formé par société anonyme, encourageant les marseillais à adopter ce genre de placement de fonds, pour lequel ils avaient tant de répugnance, l'exécution des autres projets ne rencontrera plus d'entraves.

Un Dock, si longtemps attendu, si nécessaire pour rendre plus rapide la mise en magasin et la mutation de propriété des marchandises qui affluent dans notre port, sera enfin obtenu; il assurera à notre ville cet accroissement de prospérité que sa position lui destine. Le prolongement de la rue Paradis jusques à la porte d'Aix, sera effectué et facilitera l'expédition, dans l'intérieur de la France, des marchandises accumulées sur notre place.

Un Tünel viendra, peut-être aussi, à son tour, présenter pour le transport des marchandises, un secours plus compliqué, il est vrai, moins en harmonie avec nos habitudes, mais toutefois utile.

Plus tard, les chemins de fer rapprochant les distances des principales villes de France, donneront aux affaires une nouvelle direction.

En attendant la construction des monumens qu'appelle notre brillant avenir, nous offrirons aux étrangers que l'activité des affaires attirera dans notre ville, une promenade riante, ombragée par une double allée d'arbres, s'étendant depuis la place Castellanne jusqu'à la rivière de l'Hnveaune; et de là, par un retour d'équerre venant aboutir à la plage, près de son embouchure. Le poëte séduit par l'attrait de ce séjour de délices, donnera volontiers au Prado, le nom d'Elysée marseillais.

Mais plus notre ville sera embellie, plus les vieux quartiers présenteront un contraste triste et frappant, et plus encore l'absence de monumens à Marseille, se fera sentir.

Illustre Puget! une étincelle de ton génie ne saurait-elle

animer quelque digne émule ? Tout le talent d'une belle architecture s'est-il éteint avec toi ? Ou l'imagination de tes successeurs est-elle enchaînée par la crainte de rester trop au-dessous de tes vastes conceptions ? Faudra-il être toujours contraint à n'offrir aux étrangers que tes ouvrages immortels ?

Il n'en sera pas ainsi : notre appel sera entendu. L'architecture payera à notre ville un tribut digne d'un siècle de progrès, d'un siècle d'améliorations.

Un plan vaste et philantropique convertira tous les vieux quartiers en habitations agréables, élargira ses rues étroites et mal saines, les embellira d'allées d'arbres, utilisera ses eaux abondantes. Au milieu d'aussi riantes métamorphoses, le génie de l'architecture posera les bases monumentales d'un grand édifice, où seront groupés les principaux établissements publics. La Bourse, que le besoin du commerce appelle au centre des affaires ; la Chambre de commerce, le Tribunal de commerce, liés par les mêmes travaux, y seront réunis. Le large développement d'une grande place, l'érection d'une belle foutaine viendront ajouter à la magnificence de l'édifice et lui servir de décor.

Si ces prévisions ont un jour leur effet, il sera évident que par son influence heureuse sur l'opinion, la Banque aura été l'une des premières causes de la haute prospérité à laquelle Marseille sera arrivée.

NAVIGATION.

Tableau présentant, année par année, la masse des Armemens et des Désarmemens effectués au port de Marseille, depuis 1740 jusques et compris 1823, ainsi que le nombre d'hommes et de tonneaux des divers bâtimens armés et désarmés pendant ce laps de temps; par M. Peragallo, *officier du commissariat de la Marine, membre actif de la société.*

ANNÉES.	NOMBRE PENDANT CHAQUE ANNÉE					
	des armemens.	des tonneaux.	des hommes.	des désarmemens.	des tonneaux.	des hommes.
1740	556	42,260	6,477	487	35,965	5,548
41	550	40,974	6,812	530	40,478	6,327
42	491	36,406	6,373	481	49,143	6,366
43	583	44,171	7,333	516	39,824	6,408
44	268	19,076	3,595	394	31,314	4,553
45	293	17,557	4,217	245	16,074	3,051
46	327	18,938	4,521	263	14,333	3,223
1747	239	18,719	4,815	243	11,617	3,005
48	441	31,711	5,068	288	14,682	3,109
49	575	51,618	7,873	444	36,733	5,948
50	436	37,867	5,296	524	41,113	6,345
51	884	56,553	8,800	657	46,544	7,885
52	579	60,039	8,485	537	51,991	7,334
53	654	59,172	8,788	672	61,126	8,456
1754	484	40,511	5,865	628	55,912	8,133
55	352	26,529	4,636	544	48,671	7,177
56	390	32,850	8,109	423	40,660	5,780
57	336	27,154	10,239	425	31,160	9,217
58	227	13,346	2,920	266	16,856	5 493
59	223	14,363	3,122	206	13,271	4,078
60	202	16,552	3,769	190	11,298	2,073
A reporter.	9,090	706,366	127,113	8,963	708,765	119,509

Suite du tableau.

ANNÉES.	NOMBRE PENDANT CHAQUE ANNÉE					
	des armemens.	des tonneaux.	des hommes.	des désarmemens.	des tonneaux.	des hommes.
Report . . .	9,096	706,366	127,113	8,963	708,765	119,509
1761	211	18,486	4,105	22[illegible]	18,156	4,934
62	225	15,102	3,385	434	36,976	7,359
63	574	57,047	8,215	393	32,825	5,306
64	530	49,328	7,333	508	45,672	6,491
65	544	44,072	7,901	561	52,551	7,380
66	497	44,417	6,454	501	44,077	6,241
67	492	43,450	6,351	534	45,660	6,555
1768	563	48,963	7,282	561	44,225	6,709
69	525	47,572	6,591	630	51,519	6,713
70	486	43,955	6,057	525	48,989	6,421
71	556	54,032	7,364	578	51,408	7,204
72	521	54,495	6,675	499	49,011	7,100
73	544	62,242	8,060	591	64,376	7,374
74	531	65,350	6,587	518	61,471	6,207
1775	538	65,598	6,689	620	74,501	7,445
76	634	82,684	8,293	638	80,836	7,909
77	520	66,567	5,577	560	69,748	6,619
78	415	49,274	6,038	550	65,817	6,075
79	235	26,939	5,988	312	37,636	4,728
80	294	35,745	4,318	299	37,687	3,791
81	375	52,915	6,466	308	41,830	6,372
1782	334	45,221	4,185	328	44,313	4,493
83	489	69,066	6,517	504	69,502	6,595
84	490	72,880	6,326	458	68,151	5,913
85	520	79,098	6,560	506	74,432	6,283
86	555	89,899	6,309	567	84,401	6.618
87	554	85,704	6,590	556	86,847	6,319
88	622	93,726	6,991	580	95,330	6,441
A reporter.	22,464	2,270,193	306,220	22,709	2,286,712	297,106

Suite du tableau.

ANNÉES.	NOMBRE PENDANT CHAQUE ANNÉE					
	des armemens.	des tonneaux.	des hommes.	des désarmemens.	des tonneaux.	des hommes.
Report . . .	22,464	2,270,193	306,320	22,709	2,286,712	297,106
1789	537	79,765	6,862	566	82,902	5,887
90	523	83,326	5,863	568	87,178	8,221
91	519	90,096	6,407	566	87,241	6,151
92	526	82,058	5,710	553	88,585	6,317
93	226	21,090	3,667	195	44,303	4,418
An 2	84	10,734	842	81	9,703	898
3	201	14,915	1,566	143	14,653	1,212
An 4	140	8,872	1,112	180	15,571	1,262
5	209	13,757	2,089	131	8,630	908
6	280	26,418	3,216	180	15,365	1,265
7	133	7,992	992	174	17,297	1,738
8	211	12,764	1,529	171	11,974	1,336
9	230	12,820	1,618	236	13,958	1,476
10	372	40,852	3,501	351	28,596	2,970
An 11	347	39,013	3,800	432	52,566	4,253
12	173	9,348	998	241	22,286	2,095
13	165	11,224	1,027	166	11,286	1,067
An 14 et 1806	163	8,809	1,010	180	10,869	987
07	92	4,922	585	105	5,748	630
08	117	8,126	973	95	6,270	577
09	113	9,913	1,673	88	6,217	668
1810	82	7,250	1,379	61	4,886	762
11	99	7,590	1,377	69	5,980	977
12	77	5,559	1,367	75	5,221	809
13	86	5,781	1,055	81	5,509	1,095
14	172	16,575	1,771	79	7,232	695
15	220	25,824	2,144	177	11,541	1,737
16	254	33,144	2,599	255	31,072	2,423
A reporter.	28,815	2,970,730	373,052	28,908	2,999,351	359,940

Suite du tableau.

ANNÉES.	NOMBRE PENDANT CHAQUE ANNÉE					
	des armemens.	des tonneaux.	des hommes.	des désarmemens.	des tonneaux.	des homm es.
Report . . .	28,815	2,970,730	373,052	28,908	2,999,351	359,940
1817	340	45,157	3,351	335	42,948	3,182
18	349	45,484	3,316	374	46,831	3,383
19	323	44,530	3,120	362	46,115	3,288
20	353	48,538	3,212	338	47,606	3,217
21	373	42,610	3,504	348	46,240	3,155
22	380	53,793	3,644	393	57,858	3,567
23	300	36,736	2,542	342	49,559	2,857
Total général	31,233	3,287,578	395,741	31,400	3,336,508	382,589

Le tableau qui précède ayant été résumé et décomposé en période de 7 années a donné comme terme moyen les résultats ci-après ; savoir :

	TERME MOYEN DU NOMBRE DES					
	armemens.	désarmemens.	Tx. pour chaque bâtiment.		Hommes p^r chaque bâtiment.	
			armé.	désarmé.	armé.	désarmé.
Période écoulée avant la révolution depuis 1740 jusques et compris 1788 (49 années)............	458	463	10!	100	13	13
Période écoulée pendant la révolution et sous l'empire depuis 1789 jusques et compris 1816 (28 années).	226	221	110	115	10	10
Période écoulée après la révolution et l'empire depuis 1817 jusques et compris 1823 (7 années).......	345	356	131	135	9	9

Le même travail fait pour le mouvement maritime du port de Bordeaux depuis 1740 jusqu'en 1823 a donné comme terme moyen pour

	TERME MOYEN DU NOMBRE DES					
	armemens.	désarmemens.	Tx. pour chaque bâtiment.		Hommes p[r] chaque bâtiment.	
			armé.	désarmé.	armé.	désarmé.
La période écoulée de 1740 à 1788 (49 années).................	220	206	197	191	23	22
La période écoulée de 1789 à 1816 (28 années).................	117	102	192	200	22	20
La période écoulée de 1817 à 1823 (7 années).................	243	245	190	184	12	13

En rapprochant les résultats obtenus dans chaque port, on est amené à reconnaître, par des documens incontestables et officiels, que le mouvement maritime de Marseille a été de tout temps et même sous l'empire, beaucoup plus important que celui de Bordeaux.

TABLEAU statistique sur les Ports du département ...
Louis Jacques, *chef du Service de la Mari*...

QUESTIONS.	POR...		
	Marseille.	La Ciotat.	Cass...
Nombre de navires français et étrangers.......... Entrés...	5,977	1,179 (c)	6
Nombre de navires français et étrangers.......... Sortis ...	6,012	1,179	6
Nombre de batimens et d'embarcations employés à la pêche.............	201	80	
Nombre de bateaux à vapeur remorqueurs ou employés au transport des marchandises et des voyageurs.....	15 (a)	» (d)	
Nombre de bâtimens pouvant stationner dans le port....................	6 à 700 (b)	150 à 200 (e)	50 à
			]
Nombre de navires français et étrangers.......... Entrés...	6,833	913	7
Nombre de navires français et étrangers.......... Sortis...	7,2C8	913	7
Nombre de bâtimens et d'embarcations employés à la pèche.............	21:	66	
Nombre de bâteaux à vapeur remorqueurs ou employés au transport des marchandises et des passagers......	11	6	
Nombre de batimens pouvant stationner dans le port....................	6 à 700	150 à 200	50 à

…ches-du-Rhône, pendant les années 1835 *et* 1836, *par* M.
…ale à Marseille, membre actif de la Société.

…5.

…c.	Martigues.	St-Chamas.	Arles.	Le Frioul.	Pomègue.
„ (f)	696	5	1,185	208	143
„	696	5	1,179	208	143
„	80(k)	5	3	„	„
2 (g)	„	„	4	„	„
40(h)	40 à 50	20 à 25	300	80 à 100	30

….

10 (i)	235	37	44 (l)	259	105
10	235	37	41	259	105
„	90	6	3	„	„
2	„	„	2	„	„
0	40 à 50	20 à 25	300	80 à 100	30

OBSERVATIONS.

(*a*) Pendant 1835, quinze bateaux à vapeur se sont livrés à une navigation régulière avec le port de Marseille, ils ont fait chacun 2 voyages par mois (terme moyen), ce qui donne environ 360 entrées et autant de sorties. Dans les premiers mois de 1837, Marseille comptera une trentaine de bateaux à vapeur, français ou étrangers, affectés aux voyages de l'Italie, de l'Espagne, du Levant et de la côte d'Afrique. Dix de ces bateaux appartenant au gouvernement, se livreront à des voyages réguliers dans la Méditerranée et porteront des dépêches et des voyageurs.

Le port de Marseille ne possède pas de bateaux à vapeur remorqueur et cependant c'est le seul moyen de vaincre les difficultés qui s'opposent à la sortie des navires par les vents contraires. Il y a quelques années que la Chambre de Commerce, (1) appréciant toute l'importance d'un pareil service vota les fonds nécessaires à la construction de deux remorqueurs, mais elle arrêta bientôt l'impulsion qu'elle allait donner à cette utile entreprise, effrayé qu'elle fut par l'évènement arrivé à Lyon, évènement qui jeta tant d'incertitude

(1) Il y a quelques années aussi que la Chambre de Commerce de Marseille publia le programme d'un prix de 2000 f. à décerner à l'auteur du meilleur mémoire sur les moyens de faire sortir de notre port les navires qui y sont retenus par le vent contraire. Parmi le grand nombre de mémoires présentés au concours, celui de M. MARQUIS, ancien capitaine marin, intendant de la Santé, nous parut fort remarquable en ce que l'auteur y proposait d'adopter, comme le meilleur moyen, l'usage de deux bateaux à vapeur, et en ce qu'il y démontrait que ce mode de faire sortir les navires du port, donnerait des bénéfices, au lieu d'obliger à des dépenses considérables.

(*Note du directeur du Répertoire.*)

et de découragement dans les esprits. Depuis cette époque il n'a plus été seulement question de cet objet et cependant au milieu de notre immense mouvement commercial, le moment serait venu de s'en occuper de nouveau, aujourd'hui que la navigation par la vapeur n'est plus un problême en France, alors surtout que les précautions prises contre tout évènement, que les perfections apportées dans les machines, ont inspiré une entière sécurité. Pourquoi le port de Marseille ne posséderait-il pas des bâteaux à vapeur remorqueurs, lorsque tous les ports étrangers en ont; lorsque Bordeaux, Nantes et le Havre nous ont depuis si long-temps dévancés dans cette amélioration qu'aucune localité commerciale ne réclame plus impérieusement que la nôtre? Il appartient à la Chambre de commerce et à l'autorité supérieure de donner l'impulsion et de prendre une prompte initiative dans cette question qui n'en est plus une, car au milieu de tous les projets et de toutes les propositions qui ont été émis pour vaincre les obstacles de la sortie du port de Marseille, des hommes spéciaux et tous les bons esprits qui marchent avec le temps, se sont hautement prononcés pour les remorqueurs à la vapeur.

(*b*) Si le port de Marseille n'était pas encombré de bois flottans, de accons, de chattes, de navires et de bateaux hors de service, il pourrait contenir environ 1000 navires placés en ordre. Mais avec les exigeances du mouvement commercial et l'espace nécessaire pour le débarquement des marchandises, il peut, avec beaucoup de peine et d'embarras, en contenir 6 à 700. L'insuffisance de notre port et l'importance toujours croissante de son commerce maritime, font vivement désirer qu'il soit établi au Pharo, aux Catalans et à la Joliette de petits ports auxiliaires où l'on pourrait mettre les bateaux à vapeur, les bois flottans et les navires chargés de matières inflammables. Le port de Marseille, qui jouit

déjà d'une si haute prospérité commerciale, et qui est appelé, avec la continuation de la paix, à un si bel avenir, mérite de fixer l'attention du gouvernement. Aussi, doit-on accélérer les mesures qui tendraient à le débarrasser de tous les objets, de toutes les vieilles carcasses qui l'encombrent et qui occupent une place bien précieuse; aussi, doit-on encourager tous les projets qui tendraient à créer dans ses environs des bassins secondaires. Il manque au port de Marseille un vaste chantier de constructions; ainsi faute d'emplacement suffisant, nous perdons chaque jour des constructions importantes que l'on transporte, à notre grand détriment, à la Ciotat, à la Seyne et dans les ports circonvoisins. Cet état de choses porte un tort notable à notre place et lui fait perdre peu à peu une industrie qui aurait pris les plus grands développemens et dans laquelle elle aurait revendiqué une certaine suprématie, car nous possédons à Marseille des ouvriers aussi nombreux qu'habiles et des constructeurs instruits, capables et qui jouissent de la meilleure réputation.

(*c*) Dans la quantité de 1179 batimens entrés au port de La Ciotat, en 1835, il s'en trouve environ 300 appartenant à diverses nations, telles que sarde, napolitaine, espagnole etc. Ce nombre assez considérable est susceptible de s'accroître lorsque la jetée projetée sur l'écueil du fort Bérnard, rendra l'entrée de la Darce plus facile et l'intérieur moins exposé aux grosses vagues qui viennent du large.

Le commerce des ports de la Ciotat et de Cassis est presque nul; celui de Cassis se réduit à l'extraction des pierres dures dites de Cassis. C'est au voisinage de Marseille, où toutes les importations et exportations aboutissent, qu'il faut, sans doute, attribuer la stagnation complète où se trouvent réduits ces deux petits ports. Il n'en a pas toujours été ainsi, lorsqu'une partie du commerce du Levant avait des débouchés dans ces contrées, mais peut-être d'autres branches d'industrie contribueront-elles à ranimer ce pays, lorsque les

moyens de communication avec l'intérieur et tout le littoral auront lieu par suite de l'établissement des chemins vicinaux de grande communication entre les départemens du Var et des Bouches-du-Rhône. D'ailleurs La Ciotat et Cassis n'offrent-ils pas des avantages inappréciables, dans les mauvais temps et pendant la guerre, à la marine militaire et aux convois ? La sûreté et la bonté de leur mouillage devraient déterminer le gouvernement à s'occuper non seulement de leur entretien, mais encore de leur aggrandissement.

(*d*) Il a été construit dernièrement à la Ciotat un superbe bâteau à vapeur *Le Phocéen* qui, dans ce moment, fait un voyage de circumnavigation dans la méditerranée. On projette d'autres constructions de pareils bâtimens, mais ils ne peuvent être utilement employés à La Ciotat tant qu'il n'y aura pas l'entrepôt demandé pour la houille nécessaire à l'approvisionnement de ces sortes de navires.

(*e*) Le nombre de bâtimens, indiqué comme pouvant stationner à La Ciotat, est subordonné à leur port en tonneaux, à leur grosseur et à la capacité de la Darce dans son état actuel, mais ce nombre pourra être plus grand lorsque le port étant mieux fermé offrira plus d'abri aux bâtimens qui y seront mouillés.

(*f*) On ne peut donner exactement le nombre de navires entrés dans le port de Bouc, mais on peut assurer que ce port étant un refuge pour tous les bâtimens affalés sur la côte avec les vents d'Est, est sujet à recevoir une grande quantité de bâtimens et que ce nombre sera accru lorsque l'abaissement réclamé des droits d'entrée sur le canal de Bouc à Arles permettra au commerce de faire uságe de cette nouvelle voie.

(*g*) Il y a deux paquebots à vapeur au port de Bouc établis sur le canal d'Arles et destinés au transport des marchandises et des voyageurs, l'un monte et l'autre descend chaque jour.

(*h*) On peut augmenter ce nombre de 60, si l'on tient compte des bâtimens que peut contenir l'avant port du canal d'Arles.

On croit devoir faire remarquer ici que, quoique le port de Bouc dépende de Martigues, le littoral dans la partie du canal d'Arles et qui est celle où se fait tout le mouvement dépend de la commune de Foz, ce qui est une véritable entrave pour les affaires, les deux communes appartenant à deux cantons différens.

(*i*) Il y a eu en outre en 1836, 1045 navires en relâche au port de Bouc.

Il y a dans le canal d'Arles à Bouc deux paquebots destinés au transport des voyageurs. Ces paquebots sont traînés par des chevaux et appartiennent au service des diligences Mouries et Galline, de Nismes à Marseille.

(*k*) Ce nombre varie et pourrait être porté de 110 à 120 y compris les bâteaux mouliers.

(*l*) Indépendamment du nombre d'entrées et de sorties indiqué ci-dessus, 98 allèges ou bâteaux du quartier d'Arles ont été armés en 1836. Ces navires qui se livrent au petit cabotage seulement, sortent du port et y rentrent plusieurs fois dans l'année.

Tableau comparatif de la situation de Marseille sous l'Empire, et de sa prospérité toujours croissante depuis 1814 *jusqu'en* 1830, *suivi d'un précis sur les ressources de toute nature que le gouvernement et la Marine royale ont trouvé sur cette place pour l'accomplissement de l'expédition d'Afrique; par* M. Peragallo, *officier du Commissariat de la Marine, membre actif de la société.*

Après l'affaire d'Aboukir qui engloutit 125 vaisseaux marseillais et qui nous priva de leurs nombreux et précieux équipages, la paix de 1802 fut l'époque la plus désastreuse dans les annales de la marine marchande. Aveuglé par sa confiance dans les traités et par le besoin de reparer ses pertes, le commerce de France se livra à des opérations d'outre-mer dont le résultat fut la prise totale des bâtimens qui avaient été avanturés. Les Anglais s'emparèrent de toutes nos expéditions et cette fatale circonstance anéantit le commerce maritime. Marseille frappée d'une manière plus particulière, parce qu'elle avait fait des efforts inouïs pour mettre en mer de nombreux capitaux, n'eut plus qu'un commerce de cabotage réduit aux côtes de France sur la Méditerranée, contrarié encore par la présence des Anglais sur ses parages et par le système funeste qu'il n'y avait plus de neutre, que le pavillon ne couvrait plus la marchandises, et que tel port pouvait être déclaré bloqué, quoiqu'il ne le fut pas en effet.

Les hommes qui présidèrent à la tourmente révolutionnaire avaient avancé que la France n'avait pas besoin de colonies; on vint affirmer plus tard que la France, quoi qu'entourée de mers, n'avait pas besoin de commerce maritime. Aussi, ne travailla-t-on plus qu'à son anéantissement. Il ne resta à la

France qu'un commerce intérieur de consommation et d'industrie qui profita à quelques villes, et dont Paris, surtout, devint l'entrepôt général, le régulateur et le bénéficiaire.

Marseille frappée dans l'industrie locale qui lui restait: celle de la fabrication du savon, qui rencontra partout une concurrence organisée, Marseille privée du commerce excessif du Levant qu'elle devait à son heureuse position topographique, Marseille anéantie par la réunion à la France des grands ports de la Méditerranée, réunion qui lui enlevait de riches rélations et établissait à son détriment une concurrence funeste, Marseille perdit enfin toute son importance et n'eùt plus qu'une existence éphémère et malheureuse.

Un port fermé par les croisières ennemies, une population jadis nombreuse diminuant chaque jour d'une manière effrayante, la moitié des maisons désertes et inhabitées, des immeubles sans valeur et sans produits, nos manufactures, nos fabriques inactives et fermées, une ville ne pouvant suffire à ses propres besoins, incapable de satisfaire aux demandes du gouvernement soit en hommes, soit en objets d'approvisionnements, des navires sans emploi et dépérissant dans ce port qui offrait autrefois une forêt de mats, qui était naguères l'image de la plus haute prospérité commerciale, et qui alors, sans mouvement et sans vie, ne présentait plus que l'aspect le plus triste.

Telle fut cependant, messieurs, la situation de cette cité sur laquelle la guerre pésait de tout son poids. Mais la guerre avait assez fait pour la gloire du nom Français !....
Le moment était venu où la paix devait cicatriser les plaies de la patrie, le moment était venu où le commerce devait travailler à reconquerir sa première prospérité.

Dès les premières années de la paix, Marseille comprit qu'elle ne pouvait réparer ses pertes que par son commerce. La nature lui a refusé un territoire productif; son sol est apre et aride et ne lui procure que des secours circonscrits

et insuffisans ; mais cette même nature prévoyante l'a complétement dédommagée par son unique position géographique qui lui assure des avantages qu'aucun port ne peut offrir. Le lieu est sûr, à l'abri de tout événement, il est vaste et peut s'aggrandir encore. Située entre l'Espagne et l'Italie, Marseille redevint peu à peu le facteur de l'un et de l'autre de ces états. C'est aujourd'hui vers elle que les productions de ces deux riches pays se dirigent et c'est elle qui pourvoit à leurs principaux besoins.

C'est encore à son heureuse position qui l'a placée en face de l'Afrique et à proximité des états du Grand Turc, en Europe et en Asie, c'est à son vaste lazaret, à la possibilité d'y faire les quarantaines que la prudence exige, à la sage administration qui dirige cette partie si essentielle de la sûreté générale de l'Europe, que Marseille dût autrefois son immense commerce dans le Levant ; aucune autre place sur la Méditerranée ne pouvait faire ce commerce avec plus d'avantages et de facilités.

Depuis 1814 jusqu'à ce jour, Marseille n'a pû malheureusement reprendre son ancienne suprématie dans les mers du Levant; cependant, malgré la rivalité des Anglais et les établissemens qu'ils ont fondés dans la Méditerranée, malgré les événemens politiques dont ces mers ont été le théâtre, nos relations avec l'Archipel, Constantinople, Salonique, Smyrne, Chypres, la Syrie et Alexandrie ont été suivies et assez importantes pour concevoir les plus belles espérances sur l'avenir et pour prouver que Marseille, ville florissante d'un royaume respecté, saura toujours montrer son pavillon dans toutes les mers et sur tous les parages.

Vous avez vû et apprécié, messieurs, la reprise de nos relations avec l'Amérique, l'Inde et nos colonies. Aujourd'hui, notre commerce d'outre-mer est une source d'abondantes richesses ; nous rivalisons pour ce commerce avec les ports les plus importans de la France. Aujourd'hui,

nous pouvons dire que les expéditions de Marseille pour toutes les parties du monde, en assurant l'exportation des productions de notre sol et de nos manufactures, la rendent en quelque sorte, par le retour de ces expéditions lointaines, la pourvoyeuse de la France, de l'Italie, de la Suisse, de l'Allemagne et de la Turquie.

Aussi, tous les bienfaits de la paix se sont répandus sur notre beau pays. Marseille s'aggrandit et s'embellit à vue d'œil, son port encombré voit flotter le pavillon de toutes les nations, sa population s'accroît chaque jour en nombre et en industries ; tout enfin se réunit pour la rendre la plus belle et la plus florissante ville de l'Europe.

Dans le bût de suppléer à l'imperfection et à la rapidité de ce tableau, je crois devoir placer sous vos yeux quelques documens officiels qui vous fixeront sur le mouvement commercial et maritime de Marseille pendant les années qui ont précédé l'expédition d'Afrique, époque à laquelle cette place dut accomplir de grandes obligations qui ont dévoilé toutes ses ressources et toute son importance.

TABLEAU des Importations et Exportations du port de Marseille, depuis 1819 *jusques et compris* 1830.

Années.	IMPORTATIONS.				EXPORTATIONS.			
	Par bâtimens français.		Par Bâtimens étrangers.		Par Bâtimens français.		Par Bâtimens étrangers.	
	Nombre de Bâtimens.	Tonnage.	Nombre de Bâtimens.	Tonnage.	Nombre de Bâtimens.	Tonnage.	Nombre de Bâtimens.	Tonnage.
1819	615	53,553	1,154	102,043	567	39,198	1,089	23,783
1820	781	67,003	1,214	86,000	637	40,706	1,139	21,639
1821	713	61,973	1,024	59,545	641	44,216	992	25,937
1822	812	70,220	1,171	70,874	795	45,523	1,044	36,891
1823	462	37,828	1,359	93,036	357	21,231	1,249	43,050
1824	881	77,425	1,274	82;128	920	48,306	1,441	44,501
1825	1,089	97,530	1,467	85,895	890	60,053	1.432	51,346
1826	1,033	110,259	1,457	104,551	869	61,371	1,426	66,351
1827	1,007	109,500	1,520	105,660	673	55,371	1,361	79,000
1828	1,079	113,903	1,224	115,802	758	42,451	1,163	58,651
1829	974	86,197	1,251	90,575	627	50,469	1,138	61,422
1830	1,214	125,052	1,899	270,326	796	82,423	1,501	216,191
Totaux.	10,660	1.010,443	16,014	1 266,485	8,530	591,318	14,975	728,762

TABLEAU comparatif des navires de toutes les nations entrés et sortis du port de Marseille, pendant les années 1828, 1829 *et* 1830.

ENTRÉS.				SORTIS.		
1828.	1829.	1830.		1828.	1829.	1830.
82	129	122	Américains.........	88	103	67
17	12	143	Russes............	17	10	29
56	26	22	Suédois	56	27	8
39	16	14	Danois.............	31	17	5
"	12	11	Portugais..........	"	2	5
5	16	"	Hanovriens.........	5	1	"
37	28	40	Autrichiens.........	37	24	44
29	27	25	Hollandais	28	21	22
84	58	75	Anglais	89	50	88
260	283	346	Espagnols..........	265	280	308
323	357	787	Sardes.............	327	339	633
173	183	174	Napolitains.........	159	167	169
2	5	26	Romains et Lucquois.	2	4	15
34	22	25	Toscans.	36	22	23
1	"	3	Ioniens............	1	"	2
79	77	68	Monaco............	71	63	63
2	1	"	Colombiens.........	2	1	"
1	9	18	Grecs..............	1	7	20
1,224	1,251	1,899	Total des étrangers..	1,215	1,138	1,501
1,079	974	1,214	Français, grand cabotage, Italie, Espagne	758	627	796
3,988	3,391	3,601	Français, petit cabotage, côtes de France	4,013	3,613	3.645
6,291	5,616	6,714		5,986	5,378	5,942

Mouvement général de la navigation
en 1828.....12,277 navires
1829.....10,994 "
1830.....12,656 "

BLEAU comparatif des Navires arrivés à Marseille et partis dudit rt, pendant les années 1828, 1829 *et* 1830, *avec indication des pronances et destinations.*

PROVENANCES ET DESTINATIONS.	ARRIVÉES.			DÉPARTS.		
	1828.	1829.	1830.	1828.	1829.	1830.
Méditerranée. { Côte d'Antibes à Port-V.	3,185	3,024	3,003	3,173	3,190	3,290
Corse	203	174	205	156	116	194
Océan....... Bayonne et côtes de France	348	193	416	436	307	321
Afrique...... { Sénégal	10	9	9	10	12	9
Bourbon	11	9	15	10	19	12
Amérique.... { Martiniq, Guadel. et Cay.	70	68	57	78	60	43
Terre-Neuve	47	75	58	6	1	"
	3,874	3,552	3,763	3,869	37 06	3,869
eterre et posses^s, Gibraltar, Malte, I. Ionn.	88	89	78	98	107	90
gne, Havane, Canaries et Manille	358	315	346	365	317	308
sardes, Italie	1,571	1,086	1,373	1,363	866	1,208
che, Trieste et Venise	34	34	40	35	33	44
rie non compris Alger	61	24	43	32	29	26
re Ottoman, Egypte	93	291	116	63	115	114
e et possessions, mer Noire et d'Azoff	34	12	143	17	17	29
nde et possessions	33	25	45	13	16	22
gal	4	5	11	1	6	5
emarck et St.-Thomas	15	3	14	8	9	5
e et Norwége	37	24	22	11	7	8
	"	"	18	"	"	20
anséatiques	17	7	37	10	14	18
-Unis. { Amérique du Nord	49	83	81	39	58	44
Amérique du Sud	17	64	41	35	75	23
	"	"	3	"	"	4
tra, Madras et Calcutta	8	2	5	2	4	8
	"	"	535	"	"	97
	6,293	5,616	6,714	5,961	5,378	5,942

Qu'il me soit permis maintenant de vous présenter, Messieurs, quelques détails qui, tout minutieux qu'ils sont, rentrent dans le domaine de la statistique de Marseille, puisque cette science à laquelle vous consacrez vos momens, est en quelque sorte, la géographie politique du pays.

Dès les premiers jours du mois de février 1830, le gouvernement français, ayant arrêté l'expédition d'Alger, exprima le désir de connaître quelles seraient les ressources du port de Marseille pour le transport du personnel et du matériel d'une grande armée.

Il fut reconnu à cette époque que

177 navires étaient présents au port et qu'ils jaugeaient environ..................	32,000 Tx.
Et qu'on pourrait se procurer en peu de temps, des ports circonvoisins :	
150 bâtimens pouvant jauger...............	28,000
327 navires en tout, jaugeant environ.......	60,000 Tx.

Ainsi de grands moyens de transport étaient assurés à Marseille, en même temps que cette ville de premier ordre présentait des approvisionnemens nombreux et de toutes espèces pour les besoins des départemens de la marine et de la guerre.

Le 21 février, le ministre de la marine donna la première impulsion au port de Marseille. Dix jours après la réception de ses ordres, toutes les ressources maritimes de ce port étaient absorbées par un affrêtement s'élevant

à 21,349 tonneaux en bâtimens français.
et à 9,546 id. en navires étrangers.

En tout 30,895 tonneaux.

Cette opération, bien que très importante, ne pouvant suffire aux besoins de l'expédition, un appel fut fait aux

principaux ports de l'Italie, qui eurent bientôt fourni, du 18 mars au 30 avril

197	transports jaugeant ensemble...........	40,444 Tx.
	Ainsi en réunissant à ce chiffre celui des affrètemens faits précédemment.	
160	navires jaugeant.........................	30,895
	Le port de Marseille présenta du 21 février au 30 avril 1830.	
357	transports, formant en totalité..........	71,339 Tx.

Tous ces transports entièrement armés, équipés et installés avec une rapidité qui tient du prodige, appareillèrent du port de Marseille dans la première quinzaine de mai, et furent rallier l'armée navale du port de Toulon.

Avant leur départ de Marseille, tous les transports visités avec soin, furent affectés suivant leur tonnage ou leurs qualités particulières, aux divers services de l'armée expéditionnaire. Ils furent classés en trois séries distinctes qui présentèrent les résultats suivans :

1re Série. Infanterie.	32 transports.	Jaug. 7,357 tx.	Ayant embarq. 4652 militaires.
2e Série. Cavalerie.	206 idem.	35,771	Ayant embarq. 3954 chevaux.
	15 idem.	3,685	Ayant pris les fourrag. pour la réserve de la cavalerie.
3e Série. Bagages.	104 idem.	24,526	Ayant embarq. les vivres, les bagages et le matériel de l'armée.
	357 transports.	Jaug. 71,339 tx.	

Les transports de la 1re série reçurent à Marseille des cambuses, des puits pour les chaînes-cables, des futailles et l'eau nécessaire au voyage.

Ceux de la 2e série reçurent non seulement les diverses installations appropriées à leur service, telles que rateliers, anyets, cambuses, puits pour les chaînes; mais ils embarquèrent encore dans ce port les ventrières pour suspendre les chevaux, tous les ustensiles, les objets d'approvisionnement, l'eau et les fourrages affectés à la traversée.

Plus de 33,745 hectolitres d'eau furent repartis entre les transports de l'infanterie et de la cavalerie dont les besoins en liquides nécessitèrent la réquisition des fontaines de toutes nos places publiques.

Parmi les navires des deux premières séries, 136 embarquèrent en ce port les vivres nécessaires aux troupes passagères pendant un mois, et les commis et les coqs préposés à leur distribution. Il fut reparti, à cet effet, pour tous ces transports : 276 employés des subsistances de la marine et 150,000 rations de vivres de campagnes, achetés et manipulés sur la place de Marseille.

Vous vous rappelez sans doute, Messieurs, cet imposant et vaste arsenal improvisé sur notre place de la Canébière. Par la *porte de terre* de cet établissement, les agents du département de la guerre livraient à ceux de la marine les nombreux bagages, les vivres, le matériel, les projectiles, les munitions de toute espèce de l'armée et la marine les enlevait par la *porte de mer* pour les transporter, les distribuer, les classer, les arrimer à bord des transports de la 3e série.

L'enlèvement, l'embarquement et l'arrimage de cet imposant matériel a constamment employé plus de 400 journaliers, 80 accons, 50 grandes chaloupes et bateaux.

Dès le commencement du mois de mars, la marine royale à Marseille donna la plus grande impulsion à tous les ateliers dont les travaux se rattachaient à l'installation, à l'armement et à l'approvisionnement des transports. Aussi, depuis cette

époque jusqu'à la fin des opérations, il régna sur tous les chantiers et dans toute la ville une activité, un mouvement dont il est difficile de se faire une idée, et l'on peut assurer que Marseille qui sous l'Empire occupait une position secondaire, qui présentait l'image de l'impuissance et de la nullité, offrit au gouvernement en 1830 tous les secours, toutes les ressources qu'il y avait lieu d'attendre de son heureuse situation et de sa richesse toujours croissante. On ne peut comparer les services importans et de toute nature rendus par cette ville dans cette circonstance, on ne peut les comparer, dis-je, qu'à ceux qu'elle rendit au gouvernement en 1755, lors de l'expédition de Mahon. Dans cette occasion, d'immenses approvisionnemens, en tout genre, furent mis à la disposition du maréchal de Richelieu qui commandait l'expédition et il ne fallut pour les rassembler que le temps indiqué par ce général pour les préparatifs. Ainsi, à deux époques mémorables, deux grands capitaines, Richelieu et l'amiral Duperré, firent un appel à Marseille pour l'accomplissement de leur honorable mission et Marseille sut comprendre et réaliser cet appel pour la gloire de la France.

Une ressource bien précieuse et à laquelle tenait peut-être le succès de l'expédition, fut encore fournie en 1830 par la place de Marseille. Je veux parler des moyens de débarquer, avec sûreté, le personnel et le matériel de l'armée sur le sol africain. Cette côte si difficile, si fertile en naufrages, était inabordable pour l'armée navale et pour les transports; un débarquement spontané ne pouvait être fait que par des embarcations solides et légères en même temps, tirant peu d'eau et capables de s'approcher du rivage ennemi.

Les agens envoyés en Espagne pour se procurer ces bâteaux ayant complétement échoué dans leur mission,

Marseille eût bientôt fourni par ses propres ressources et par celles de son voisinage,

62 bateaux bœufs ;

39 bateaux dits de l'île ;

24 bateaux catalans.

En tout 125 bateaux, bien armés, ayant à bord plus d'un mois de vivres et pouvant parfaitement servir pour un coup de main, ainsi que l'expérience l'a prouvé.

Les bateaux bœufs reçurent à Marseille 400,000 rations de vivres dans des caisses goudronnées, qui devaient être jetées sur la côte avec les premières troupes de débarquement.

Les services que cette flotille devait rendre étaient incontestables. La difficulté était de sauvegarder ces frêles embarcations contre les dangers de la traversée de Toulon à la Côte d'Afrique. Pour obvier à cette difficulté, les bateaux de l'île qui ne sont pas ordinairement pontés, reçurent à Marseille un *gaillard d'avant* ou demi pont, qui devait inspirer plus de sécurité pour un voyage aussi périlleux. Tous ces bateaux habitués à une navigation cotière et en quelque sorte routinière, embarquèrent des compas de route, des cartes, des instrumens nautiques, et se hazardèrent, avec ce secours, dans la haute mer. Des équipages courageux, doublement courageux, commandés par de jeunes timoniers choisis dans la marine royale, résolurent ensuite le problème de cette aventureuse traversée, problème dont la solution heureuse étonne encore nos marins les plus expérimentés.

Si l'on considère, Messieurs, que le port de Marseille, était depuis long-temps épuisé par les levées de marins, ordonnées pour le service des batimens de l'État, et qu'il présentait au moment de l'expédition de bien faibles ressources pour la formation des équipages, on a lieu de

s'étonner que dans moins de *deux mois*, il ait pû satisfaire à tous les besoins des nombreux armemens qui se sont improvisés dans ce port, et qu'il ait pû, en même temps, envoyer à Toulon tous les marins qui étaient demandés pour l'armée navale.

Son heureuse situation lui a permis de faire un appel aux marins des Côtes méridionales de la France, aux marins étrangers de tous les ports de l'Italie, et sans que la marine royale ait eu à souffrir le moindre retard. Nos armemens de transports, de bateaux de débarquement, se sont faits avec une célérité vraiment étonnante, et qui prouve bien que notre cité peut seule offrir de pareilles ressources.

Les bateaux et les transports dirigés de Marseille sur Toulon, ont employé un effectif de 5,180 hommes, répartis ainsi qu'il suit :

118	navires franç.,	ayant à bord	1,199	hommes,	soit	10 h.	par nav.
239	" étrang.	—	3,107	"		12 h.	—
62	bateaux bœufs.	—	496	"		8 h.	—
37	" de l'île.	—	234	"		6 h.	—
24	" catalans.	—	144	"		6 h.	—
482	armemens,	ayant employé	5,180	marins français et étrangers.			

Pour vous donner une faible idée des travaux exécutés à Marseille et de l'impulsion imprimée par la marine royale à tous les chantiers et à tous les genres d'industrie, j'ai l'honneur de placer sous vos yeux le tableau récapitulatif des ouvriers de toutes professions, employés dans cette circonstance :

NATURE des Travaux.	NOMBRE d'ouvriers.	PROFESSIONS auxquelles ils appartiennent.	PRIX moyen de la journée qu'ils ont gagné.	
			f.	c.
Chantiers de la tonnellerie.	600	Tonneliers.	4	
	30	Hommes de peine.	3	
	100	Apprentis.	1	
	10	Charretiers.	3	
Travaux pour l'embarqᵗ. et le classement du Matériel.	350	Pontonniers et Journal.	4	
	10	Maîtres arrimeurs.	5	
	40	Ouvriers arrimeurs.	3	50
	10	Employés aux écritures.	5	
Installation intérieure des transports et des bateaux de débarquemᵗ.	125	Charpentiers.	6	
	40	Scieurs de long.	5	
	10	Bateliers.	5	
	20	Portefaix.	5	
	12	Charretiers.	3	
	50	Forgerons.	4	50
	50	Perceurs.	4	50
	98	Menuisiers.	4	
	20	Serruriers.	5	
	10	Peintres.	5	
	25	Matelots.	3	50
	15	Maçons.	4	
	10	Ferblantiers.	3	50
Ateliers pour le confectionnement des ustensil.	30	Chaudronniers.	4	
	30	Ferblantiers.	3	50
	10	Serruriers.	5	
Ateliers pour le Confectionᵗ des Hamacs et des ventrières.	20	Voiliers.	4	
	30	Voilières.	3	50
	20	Journalières.	1	50
	10	Gabiers.	3	50
Total....	1,785	Ouvriers employés par la Marine royale et pour son service seulᵗ.		
Plus....	2,050	Ouvriers employés par le Commerce pour le radoub, le calfatage et le doublage de 305 navires et bateaux affrétés pour l'expédition.		
Total général....	3,835	Ouvriers de toutes professions employés par le mouvement maritime de Marseille, pendant les mois de mars, avril et mai 1830.		

En résumé, les résultats obtenus dans ce port ont été si prompts et si complets, les travaux et les armemens se sont réalisés avec tant d'activité et d'une manière si satisfaisante, les ressources ont été si grandes et si puissantes, qu'on peut dire, avec justice, que la coopération de Marseille a été pour l'expédition d'Afrique, un véritable élément de succès. Mais dans cette mémorable occasion, tout devait tenir du prodige : les préparatifs et l'exécution; tout devait recevoir le cachet des grandes choses, puisque quarante jours ont suffi pour que les destinées d'Alger fussent accomplies.

Alors que le rivage français répétait encore un long cri d'adieu, à peine formions nous des vœux pour le succès de nos armes et déjà nos valeureux soldats, nos intrépides marins avaient réalisé leur noble entreprise. A peine un mois s'était écoulé depuis le départ de la flotte, et déjà le bateau à vapeur le *Sphynx* saluait les côtes de la patrie, en lui annonçant le triomphe de ses enfants. Le 5 juillet 1830, l'histoire inscrivit une conquête de plus, et Marseille associait son nom à la gloire de la France.

Après l'article ci-dessus, où il est question de l'expédition d'Afrique, nos lecteurs ne sauraient regarder comme une superfluité un exposé succint de la composition de l'armée expéditionnaire. Nous avons extrait ce passage d'un mémoire sur les mouvemens des troupes à Marseille, depuis 1830, communiqué par M. Fallot de Broignard, membre actif de la Société.

« Depuis l'expédition d'Egypte, dit M. Fallot, aucune armée nombreuse n'avait été rassemblée en Provence. Ce fut donc un spectacle nouveau pour les habitans, que la réunion au commencement de 1830 de l'armée expédition-

naire d'Afrique. Cantonnés dans nos environs, les soldats furent accueillis comme des amis et des frères : leur arrivée dans les villages fut un jour de fête, leur départ un jour de tristesse. Ils prouvèrent par leur admirable discipline et leur bonne conduite, qu'ils étaient dignes de l'accueil qu'ils avaient reçu. Nulle part la confiance de leurs hôtes ne fût trahie. Sur une réunion de plus de 30,000 hommes un seul crime fut commis. A Salon, un soldat dans un moment d'ivresse ou plutôt de démence (car ce fut sans motif) frappa de son couteau deux de ses camarades, son hôte et sa femme. Le paysan mourût.... l'assassin fut mis à mort..... La crainte de ne pas faire partie de l'expédition était la punition que nos jeunes soldats redoutaient le plus. Cette crainte contribua beaucoup au maintien de la discipline. On ne doit jamais désespérer d'un pays où les jeunes soldats manifestent de tels sentimens. »

« Pendant plusieurs semaines l'armée fut cantonnée dans les environs de Marseille et de Toulon. J'ai pensé que le tableau de sa composition et celui de ses cantonnemens devaient être déposés dans les archives de la Société.

Etat-major-général.—Le général en chef, 1 lieutenant-général chef de l'état-major, 1 maréchal-de-camp sous chef d'état-major et 7 aides-de-camp, dont 2 chefs de bataillon, 4 capitaines et un lieutenant.

Etat-major.— 1 intendant en chef, 1 payeur général et commissaire des postes, 1 colonel, 1 lieutenant-colonel, 4 chefs de bataillon et 6 capitaines.

Artillerie.— 1 maréchal de camp, 1 colonel chef d'état-major, 1 lieutenant-colonel-directeur des équipages de siège.

Génie.— 1 maréchal-de-camp, 1 lieutenant-colonel chef d'état-major, 1 chef de bataillon-directeur du parc.

Infanterie. — 1re division : composée de 3 brigades. 1 lieutenant-général commandant, avec 1 aide-de-camp et 1 officier d'ordonnance.

Etat-major : 1 colonel chef, 1 chef de bataillon sous-chef et 4 capitaines; 1 sous-intendant militaire.

1re *brigade :* 1 maréchal-de-camp, les premiers bataillons du 2e et du 4e d'infanterie légère, le 3e régiment de ligne.

2e *brigade :* 1 maréchal de camp, 1 capitaine aide-de-camp, les 14e et 37e régimens de ligne.

3e *brigade :* 1 maréchal-de-camp, les 20e et 28e régimens de ligne.

Total : 10,284 hommes, 85 chevaux.

2e DIVISION : 1 lieutenant-général commandant avec 2 aides-de-camp, dont 1 chef de bataillon et 1 capitaine.

Etat-major : 1 colonel chef, 1 chef de bataillon sous chef, 3 capitaines, 1 sous-intendant militaire.

1re *brigade :* 1 maréchal-de-camp, les 6e et 49e de ligne.

2e *brigade :* 1 maréchal-de-camp, les 15e et 48e de ligne.

3e *brigade :* 1 maréchal-de-camp, les 21e et 29e de ligne.

Total : 10,284 hommes et 84 chevaux.

3e DIVISION : 1 lieutenant-général commandant.

Etat-major : 1 colonel chef, 1 chef de bataillon sous chef et 3 capitaines, 1 sous-intendant militaire.

1re *brigade :* 1 maréchal-de-camp, les premiers bataillons du 9e et du 1er d'infanterie légère, et le 35e de ligne.

2e *brigade :* 1 maréchal-de-camp, les 17e et 30e de ligne.

3e *brigade :* 1 maréchal-de-camp, les 23e et 34e de ligne.

Total : 10,284 hommes et 85 chevaux.

Total général.

Artillerie.........	2,327	hommes,	1,309	chevaux.
Génie	1,310	—	133	—
Infanterie.........	30,852	—	254	—
Cavalerie..........	5,534	—	503	—
Administration.....	1,724	—	1,385	—
Force publique....	127	—	35	—
Total.........	41,874	hommes,	3,619	chevaux.

Artillerie (matériel), 4 batteries de campagnes montées (matériel et mulets pour une batterie d'obusier de montagne) 10 batteries non montées.

Bouches à feu.

Canons de 24	30.
— de 16	20.
— de 12	12.
— de 8	16.
Obusiers de 8 pouces	12.
— de 24 pouces	8.
— de 12 batteries de montagne.	6.
Mortiers de 10 pouces	8.
Fusils de rempart	150.
— d'infanterie	2,000.
Chevalets pour lancer les fusées	6.

Nombre de coups à tirer.

Par canon de 24 à raison de 1,000 coups par pièce.			30,000.
— de 16 —	de 1,000	—	20,000.
— de 12 —	de 1,000	—	12,000.
Par obusier de 8 pouces...	800	—	9,600.
mortier de 10 pouces...	500	—	4,000.
canon de 8	500	—	8,000.
obusier de 24	500	—	4,000.
— de montagne..	200	—	1,200.
fusils de rempart	500	—	75,000.
Cartouches d'artillerie			5,000,000.
Poudre à canon		kilog.	28,500.
Fusées de guerre			500.

Composition de l'armée navale.

1 vice-amiral commandant en chef, 1 contre-amiral, major général, 1 contre-amiral, commandant en second, et 1 capitaine de vaisseau, commandant le convoi.

Escadre.

Vaisseaux de ligne	11	77.
Frégates	20	
Corvettes	4	
Corvettes de charge	7	
Bricks	11	
Bombardes	8	
Gabares	9	
Bateaux à vapeur	7	
Navires de commerce portant une division d'infanterie, des vivres, des chevaux, etc.		357.

Flotille de débarquement.

Bateaux-bœufs	62	231.
Bateaux de l'île	39	
Chalands	55	
Grandes chaloupes	40	
Petites chaloupes	35	
Total général		665 voiles.

M. Fallot de Broignard parle ensuite des cantonnemens de l'armée.

« Le grand quartier général, dit-il, fut établi à Toulon, de même que celui de la première division. Celui de la seconde fut placé à Marseille ; enfin le quartier général de la 3me fut établi à Aix. »

« Le 1er mai, le duc d'Angoulême arriva à Marseille.

« Le lendemain, à 9 heures et demie du matin, il passa en revue, aux Allées de Meilhan et sur le chemin des Chartreux, les 6me, 49me, 15me et 48me régimens de ligne formant les 1re et 2me brigades de la 2me division qui avait été réunie à Marseille à cet effet. Ces troupes étaient dans une très belle tenue. »

« Après midi, le prince alla visiter le port Dieudonné et le soir il reçut les dames à la Préfecture. »

« Le 3 mai, il se rendit à Toulon où le simulacre d'un débarquement lui fut donné et où il passa en revue la 1re division. Il revint coucher le 5 à Marseille et en repartit le 6 pour retourner à Paris et voir sur la route la 3e division. »

« La garnison de Marseille, composée des 6me et 49me de ligne, partit le 11 mai pour Toulon où elle s'embarqua le 16. Malgré les prédictions sinistres que ne cessaient de répandre les ennemis du gouvernement et les journaux de l'opposition, les soldats partirent avec joie pour cette expédition à laquelle l'exagération des périls semblait prêter plus de charme encore. Les provençaux ayant eu plus que les autres à souffrir des déprédations des corsaires algériens accompagnaient de leurs vœux les soldats qui allaient venger l'honneur de la France et mettre fin à la piraterie. L'on apprit à Marseille avec joie le débarquement de l'armée à Sidi-Feruch, et cette joie redoubla, le 9 juillet, quand la prise d'Alger fut proclamée. Il y eut nombre de maisons illuminées et entr'autres la façade du cercle Pythéas. Un bal fut donné dans ce local à l'occasion de nos succès; d'autres fêtes avaient été projetées, mais la promulgation des ordonnances les firent contremander. »

« J'ai cité avec plaisir la fête qui fut donnée par le cercle Pythéas au sujet de la prise d'Alger, parce qu'elle prouve un véritable patriotisme, car les membres de ce cercle professaient presque tous des opinions contraires à celles du gouvernement et que cette vertu devient de plus en plus rare chaque jour. »

« La prise de la ville qui avait résisté à Charles-Quint au faite de sa puissance, à Duquesne, à Tourville et à lord Exmouth brillera toujours avec un vif éclat dans les fastes français. Tout citoyen aimant sa patrie dût applaudir à ce fait d'armes. »

SECONDE PARTIE.

TABLETTES STATISTIQUES.—STATISTIQUE UNIVERSELLE.

Nous croyons devoir rappeller que cette seconde partie est consacrée aux travaux statistiques relatifs à tous les pays du monde. Nous devons aussi faire remarquer que, si le mot *tablettes* donne l'idée de petits articles détachés, le but que nous nous proposons, de recueillir des documens aussi complets que possible, nous obligera nécessairement quelquefois d'entrer dans des considérations qui nous feront outre-passer les bornes de *nos tablettes*. Mais ce sera toujours dans l'intérêt de nos lecteurs.

Extrait d'un rapport fait par M. Bouis, *premier substitut du Procureur du Roi, à Marseille, membre actif de la Société, sur un ouvrage intitulé : Fragmens de Statistique administrative sur l'arrondissement de Savenay (Loire-Inférieure), par M.* Dartey, *sous-préfet.* —Il serait à désirer que les administrateurs à l'exemple de M. Dartey, s'occupassent à étudier les localités qui leur sont confiées et à publier le résultat de leurs travaux. Tout le territoire français serait bientôt exploré et connu, et les localités qui ont déjà été soumises à cet examen seraient, elles mêmes, mieux apprcéciées, car il est de la nature de l'homme, aujourd'hui surtout de modifier et d'améliorer sans cesse. Le sous-préfet de Savenay donne à ses collègues un exemple qui ne saurait être trop imité. Là, comme à Systeron, précédemment administré par lui, dès les premiers momens de son administration, tout a été exploré, évalué et surtout constaté par écrit et publié, ce qui est plus essentiel pour nous, car les meilleurs rapports, ensevelis dans les cartons

d'un ministère sont sans utilité. Leur publication seule les met en valeur. C'est ainsi qu'a procédé M. Dartтey et il a travaillé moins pour le public que pour son arrondissement et pour vous, car c'est son titre de membre correspondant qui l'a surtout inspiré, et on dirait qu'il a suivi le programme que vous avez adressé aux membres de la Société pour les diriger dans leurs travaux.

Quant à l'ouvrage en lui-même, il nous restera peu à en dire, car si nous voulions analyser un travail si substantiel, nous n'aurions qu'à le copier et si nous voulions le développer, notre tâche deviendrait trop vaste et nous sortirions du cercle d'un simple rapport. Mais nous devons dire que M. Dartтey a suivi un ordre très méthodique, qui a rendu son travail aussi simple que complet.

Il traite : 1° *De l'administration générale*, ce qui comprend État-civil ; - foires et marchés ; - récompenses et encouragemens ; - lettres reçues en 1834, leur objet, leur solution ; (elles ont été de 3,610 pour affaires générales et de 805 pour affaires particulières) ;

2° *Des chemins vicinaux* ; - leur classement en nécessaires, utiles, inutiles ; - les secours du département ; - les sacrifices des communes ;

3° *Des affaires militaires*. - Militaires voyageant isolément, indemnités, condamnés de passage, mandats de convois, militaires à l'hôpital, corps et détachemens.

4° *Désarmement*. - Exécution de la mise en état de siège ; état, par communes, des fusils et armes déposés ;

5° *Garde nationale* ; 6° *Recrutement* ; 7° *Gendarmerie* ; 8° *Agriculture*.

Il traite ensuite de l'*Arrondissement* considéré sous le rapport de la *statistique*, de la *politique*, des *finances*, de l'*industrie*, de la *salubrité*, des *subsistances*.

L'Arrondissement, qui forme une péninsule cernée par la Loire, la Vilaine et la mer, a 20 lieues de long, 17 de

large, et une population de 113,392 habitans. Il y a de grandes espérances d'augmentation. Beaucoup de terrains propres à la culture sont encore en friches. Sa population relative comparée au reste de la France est : 50,848 : 60,288. Celle du département est de 67 individus par kilomètre carré, ce qui est au-dessus de la moyenne pour la France entière ; mais cette différence en sa faveur provient de la population de Nantes qui, comme on le sait, est la cinquième ville de France. La position de cet Arrondissement l'a mis à l'abri des ravages de la guerre civile, dont le reste de la contrée a été si souvent atteint ; mais sa population est pourtant fortement empreinte de l'esprit de parti. Elle vit d'ailleurs dans une ignorance dont il est difficile de se faire une idée, pour ceux qui ont vécu en Provence. L'entêtement proverbial des bretons retardera long-temps encore les progrès qu'on semble en droit d'attendre aujourd'hui par l'effet des efforts incessans de l'administration, combinés avec ceux de l'intelligence humaine qui se développe tous les jours.

La population étant de 113,392, il y a eu 3,300 naissances, 3,322 décès (22 décès de plus que les naissances), 858 mariages; conscrits inscrits en 1833, 897 (le nombre a été de 1,208 en 1834), sur les 897 de 1833, on en a appelé 270 ; sachant lire et écrire 260, sachant lire seulement 60, ne sachant ni lire ni écrire 577 ; total 897.

L'impôt direct est de 790,663 f. 38 c. L'Arrondissement a envoyé à la recette générale 1,973,032 f. 22 c.

L'Arrondissement a produit, en 1834, 518,000 hectolitres de céréales. Il en a consommé 426,000, différence en plus 92,000 hect. sur les 518,000 hect. produit.

Il avait ensemencé 40,000 hectares, ce qui donne près de 13 hectolitres par hectare.

Quant à la consommation en viandes, elle est peu importante ; la viande est tout au plus de la 2me qualité. On n'y abat presque pas de bœufs et seulement quand ils deviennent

impropres au labourage ; les vaches et les moutons y sont de la plus chétive espèce ; les veaux sont tués presque en naissant.

Le désarmement opéré, en 1832, a produit 1,699 fusils de calibre, 924 de chasse, 197 doubles, 43 pistolets, 17 sabres.

En 1832, le choléra y a causé la mort, depuis avril jusqu'en décembre, de 107 individus. La période la plus violente a été en juillet et août. En 1834, et en juillet, il a fait une seconde invasion, qui a occasionné 192 décès dont 96 en août et 74 en septembre, et n'a disparu qu'en novembre.

L'Arrondissement compte 8 marais salans, d'un produit moyen de 50,476,217 kil. de sel, occupant 3000 ouvriers et repartis en 1,611 propriétaires.

Il y a en outre des manufactures renommées de poteries, des fours à chaux d'un excellent produit et rapportant 2,500 barriques annuellement, et une verrerie qui occupe 40 ouvriers.

Une mine de plomb argentifère découverte en 1823, n'a pas encore été convenablement exploitée : il y a pourtant bien lieu d'espérer qu'elle donnerait un produit de première qualité et des rendemens supérieurs tant en plomb qu'en métal d'argent.

L'ouvrage de M. Dartyey est encore remarquable sous le rapport historique. On y lit des aperçus fort curieux sur les communes et sur les monumens qui existent dans les diverses parties d'un Arrondissement où subsistent beaucoup de traces d'une population fort ancienne et qui joue un rôle important dans notre histoire.

En résumé, ceux qui voudront connaître avec quelques détails la partie des côtes de la Bretagne, administrée par notre compatriote, n'auront plus rien à désirer après avoir lu l'excellent ouvrage qu'il a adressé à la Société comme monument de son zèle et de son affection.

Extrait d'un rapport fait par M. Delavau, *membre actif de la Société, sur un ouvrage ayant pour titre : Recherches historiques et statistiques sur la Corse, publié par* M. F. Robiquet, *ancien ingénieur en chef des Ponts et chaussées.* — Le savant auteur des Recherches historiques et statistiques de la Corse, vous en a fait hommage par l'organe de M. Dieuset qui lui-même a longtemps résidé en Corse, qui l'a étudiée et qui la connait parfaitement, non seulement sous le rapport des importantes fonctions dont il était chargé, mais encore sous tous les autres rapports, et qui d'après l'intimité établie entre les deux fonctionnaires a pû et a dû fournir à M. Robiquet d'utiles conseils et de nombreux matériaux pour la rédaction de l'ouvrage. L'auteur et le présentateur se recommandent mutuellement. Ce vaste recueil sur un de nos départemens du midi est un beau présent fait à la Société et au public, et un monument précieux élevé à la science. Nous ne pouvons que nous féliciter de l'admission de M. Robiquet dans le sein de notre Société, du concours que cet habile ingénieur prendra à nos travaux ; nous devons des remercîmens et l'expression de notre reconnaissance à l'honorable collègue qui nous a proposé l'adjonction d'un collaborateur d'un mérite aussi distingué. Dans ce siècle positif où toutes les vues, tous les esprits sont tournés vers l'utilité, vers l'étude des sciences exactes, la statistique qui fournit à l'économie politique les faits et les bases sur lesquelles elle repose, devait être cultivée avec ardeur. Des hommes d'état, des administrateurs placés dans les divers dégrès de la hiérarchie administrative et gouvernementale, des hommes amis de la science et animés des sentimens les plus généreux ont déjà recueilli de nombreux matériaux sur la statistique et les ont publiés. Je pourrais citer comme ouvrages complets dans ce genre, la statistique du département de la Seine par M. le comte de Chabrol, celle du

département de l'Aude par M. le baron TROUVÉ, et enfin celle de M. le comte de VILLENEUVE, qui a laissé des souvenirs si précieux et de si vifs regrets dans le pays dont l'administration lui était confiée. Le noble exemple donné par ces honorables magistrats a été suivi par le savant et habile ingénieur qui a longtemps dirigé les travaux d'un département réuni à la France depuis 67 ans. Son ouvrage se place au même rang que ceux dont je viens de vous parler, autant par son étendue, la richesse et l'intérêt des détails, l'habile division des sujets qu'il a traités, l'intelligente composition des tableaux, que par l'élégante rédaction du volume de texte qui les accompagne et qui est destiné à les expliquer.

Si M. ROBIQUET a rempli la tâche qu'il s'était imposée à la satisfaction des amis de la science, il faut convenir que le sujet était digne de l'occuper. Plus d'un genre d'intérêt se rattache à la Corse. Cette Ile, quelque peu étendue qu'elle soit, a donné le jour à un grand nombre d'hommes qui se sont illustrés dans la guerre, dans la politique, dans l'administration et dans les lettres, avant et plus encore depuis la révolution. Elle a surtout le mérite d'avoir produit un homme qui les surpasse tous, le plus grand homme des temps modernes, et peut-être des siècles passés, que la fortune avait comblé de ses faveurs, et sur lequel elle semblait avoir épuisé toutes ses rigueurs, non moins étonnant dans l'adversité que dans la prospérité, météore brillant qui dans sa course rapide a jeté un vif éclat, qui a déjà fourni à un grand nombre d'écrivains de nos jours un sujet de réflexions, vaste et du plus haut intérêt, qui ne sera point épuisé par les historiens et les poëtes des siècles futurs.

Ce pays présente un vif intérêt au naturaliste, au géologue, au minéralogiste, au moraliste, au philosophe, au légiste, je dirai même à l'artiste, au peintre par les sites

pittoresques et les beaux accidens de la nature qu'il présente.

L'auteur a compris le vaste sujet qu'il a traité dans quatre divisions principales.

La 1re partie est consacrée à la Corse ancienne. La 2me à la description physique. La 3me traite de son histoire ancienne et moderne. Des considérations sur son état actuel sont le sujet de la 4e partie ; des notes supplémentaires sur la Corse ancienne et sur son état actuel terminent l'ouvrage.

Ces quatre à cinq parties principales se subdivisent en chapitres, dans lesquels la situation géographique, l'étendue et la configuration de l'île, la géologie et la minéralogie, les eaux minérales, thermales et froides, les végétaux, les animaux, l'histoire et les révolutions politiques de la Corse, les mœurs de ses habitans, les tribunaux criminels, correctionnels et de simple police, l'organisation et les actes de ces tribunaux, les brigandages des bandits, les *vendette* qui désolent ce pays, ses usages, sa population, ses villes, son agriculture, ses marais, ses forêts, son industrie, son commerce, ses ports de commerce, ses contributions, sa richesse, ses travaux publics, et l'état de l'instruction publique sont examinés avec un soin tout particulier et avec une grande profondeur de vue.

Cet ouvrage résume les observations consignées dans 129 planches, cartes et tableaux.

50	tableaux et planches sont consacrés à la statistique commerciale et aux douanes.		
17	»	et cartes,	à la statistique judiciaire.
14	»	»	à la description géographique.
12	»	»	à la météorologie.
10	»	»	au mouvement de la population.
103.			

9 tableaux	et	cartes	à la statistique agricole.
6	»	»	supplémentaires complétant divers tableaux précédens.
4	»	»	à la contribution des patentes, recettes et dépenses à div. époques.
4	»	»	à divers tableaux.
1	»	»	à la conscription.
1	»	»	à l'instruction primaire.
1	»	»	au classement des habitans par profession.
26.			

Les cartes et les planches sont au nombre de 10 et les tableaux au nombre de 119.

Ces 119 tableaux renferment peut-être 100,000 annotations ou nombres destinés à les former.

Dans le plus grand nombre sont des colonnes particulières ayant pour objet de classer l'élément principal qui fait le sujet du tableau. Ainsi l'auteur présente la population relative des communes, des cantons, des arrondissemens du département de la Corse, une colonne indique pour chaque commune, chaque canton, chaque arrondissement, par un n°, le rang occupé sous ce rapport.

Une carte fort curieuse est celle de la Corse ancienne, composée d'après Ptolémée et Cluvier.

Les auteurs grecs et romains qui ont parlé de la Corse ne nous ont laissé sur l'état de l'île, au temps où ils écrivaient, que des renseignemens insuffisans, quelquefois contradictoires, et qui paraissent, en général, mériter peu de confiance. Diodore de Sicile (Diodore florissait 44 ans environ avant Jésus-Christ) est le premier qui ait donné quelques détails de ce genre. Cet historien ne fait mention que de deux villes, Calaris et Nicée; l'une fondée par les phocéens et

l'autre par les toscans. Il représente l'île couverte de forêts et fait le tableau des mœurs des habitans.

On pense que Mariana et Aléria étaient des villes romaines ; il n'en reste plus que quelques vestiges à peine reconnaissables. Un grand nombre de tours ruinées sont placées au bord de la mer ; il parait qu'elles étaient destinées à défendre le pays contre les attaques des sarrazins.

Une tour porte le nom de Sénèque ; elle fut sans doute le lieu d'exil de ce philosophe sous l'empereur Claude, de l'année 41 à 54 de l'ère chrétienne.

A Ajaccio existent des tombeaux mauresques. On prétend que l'église de Murato est une ancienne mosquée.

La Corse s'étend en latitude depuis le 41° 21' 4" jusqu'au 43° 41' 7". La différence ou l'étendue en latitude est de 2° 20' 3".

Elle s'étend en longitude depuis 6° 11' 47" 4 O. de Paris, jusqu'au 7° 13' 03" 5 ; la différence en longitude est de 1° 01' 16" 1.

Elle est éloignée du continent de l'Italie de 9 myriamètres.
du continent français de 18 »
de l'Espagne........de 60 »
de la Sardaigne.....de 2 »
de la Côte d'Afrique.de 46 »

Sa longueur du Nord au Sud est de 182,885^{m} 45 lieues 72 de 4,000^{m} ; sa largeur est de 48,333^{m} 21 lieues 083 de 4000^{m}.

Sa superficie est de 874,741 hectares ; celle de la France est de 51,910,000 hectares, ou de 32,500 lieues carrées de 1,600 hectares ou de 4,000^{m} de côté.

La Corse a donc en lieues carrées une superficie de 550.

Le rapport de l'étendue de la Corse à celle de la France est de 1/59 ou 0,017.

Le rapport de la longueur à la largeur de la Corse est de 2 18 à 1.

Son axe longitudinal est dirigé du Nord au Sud, en faisant abstraction du long promontoire, nommé cap Corse, qui la termine au Nord du côté de l'Est, et qui n'a pas moins de 36 kilom. de long; sa largeur n'est que de 14 kilom. Nous avons déjà dit que la Corse était couverte de montagnes très élevées. La plus élevée est celle du Mont-Rotondo dont le point culminant est à 2,763^{m}55 au-dessus du niveau de la mer. L'élévation du Mont-Ventoux dans le département de Vaucluse est de 1,954 mètres au-dessus du même niveau. On voit que la première montagne surpasse de beaucoup en hauteur celle du midi, qui est considérée comme très élevée.

La constitution géologique et géographique de la Corse plus longue que large, couverte dans son axe longitudinal de montagnes revêtues elles-mêmes de vastes forêts, devait donner naissance à des torrens nombreux, rapides, impétueux et dévastateurs. Descendant à l'Est et à l'Ouest de 2,700 à 2,800 mètres de hauteur, et n'ayant qu'un cours d'une longueur moyenne de 40 kilom. ou de 10 lieues de 4,000^{m} se précipitant du faite de ces montagnes ou de la ligne de partage des eaux, ces torrens déchirent les flancs des montagnes, entraînent des roches, de la terre végétale et viennent les déposer sur la côte, former des terrains d'alluvion et une plaine dont la largeur est peu considérable, de 2,000 mètres environ.

Ces torrens principaux sont au nombre de 27 sans compter les affluens qui viennent les alimenter et les grossir et qui sont au nombre de 15.

M. Elie de Beaumont a imaginé sur la formation des montagnes, un système qui parait destiné à prévaloir sur les systêmes précédemment conçus pour expliquer cette formation. Suivant ce savant ingénieur, elles auraient été formées par des soulevemens qu'auraient produits des forces volcaniques puissantes à différentes époques reculées, ce

qui donnerait aux différentes chaines de montagnes qui couvrent la surface du globe, des âges différens. Ces âges ne seraient pas indiqués d'une manière absolue, mais d'une manière relative. Assigner l'ordre de leur formation et de leur succession est un effort de l'esprit humain assez puissant pour être satisfait de cette chronologie des grands travaux de la nature, quelque incomplète qu'elle soit.

M. ROBIQUET a adopté le beau système de M. ELIÉ DE BEAUMONT. Il reconnait d'après M. GUEYMARD, célèbre ingénieur des mines, que la Corse présente quatre classes de terrains : les terrains primitifs ou granitiques, les terrains intermédiaires, secondaires, tertiaires. Quant aux terrains d'alluvion, ils n'existent que sur les côtes.

L'auteur applique le sytême de M. ELIE DE BEAUMONT aux principales montagnes de la Corse ; il examine les accidens qu'elles présentent, remonte aux époques géologiques plus ou moins réculées où elles les ont éprouvés, et indique les modifications qu'elles ont subies.

Il examine les différentes couches dont se composent les terrains tertiaires, les débris de végétaux, d'animaux, déposés dans certaines de ces couches. On y trouve de petites huitres, des moules bivalves, des fragmens de polypiers, une grande quantité d'operculines, des fragmens de bois rompus et changés en lignite, des empreintes de grands roseaux, une multitude d'oursins et de grands peignes de l'espèce *burdigalensis*. CUVIER a reconnu parmi les os dont une brêche est en partie composée, la tête d'un animal dont les espèces n'ont été observées jusqu'à présent qu'en Sibérie, le Lagomys, petit lièvre sans queue.

L'existence des roches volcaniques en Corse est encore problématique. L'auteur indique les différentes mines de fer que présente ce pays. Ce fer est à l'état d'oxide, combiné et allié avec différentes matières. Ces oxides sont au nombre de 13 ; on a essayé aussi quelques exploitations de

mines de cuivre, de plomb, d'antimoine, etc., de cobalt, mais sans beaucoup de succès.

La Corse est riche en roches employées dans les arts; on y compte 8 espèces de granit, 4 espèces de porphyre, 1 espèce de Jasp, etc.

Il existe dans ce pays un assez grand nombre de sources d'eaux minérales, les unes thermales, les autres froides. L'auteur les décrit toutes.

Le règne végétal est riche en Corse; l'auteur en donne le catalogue qui se compose de 106 familles et de 543 genres. Il indique les autorités sur lesquelles il s'est fondé, les auteurs qui ont écrit sur les végétaux de la Corse.

La zoologie est traitée avec une certaine étendue. La famille la plus remarquable de la Corse est celle des oiseaux; la Corse doit sans doute cet avantage à ses vastes forêts, à la beauté de son climat.

Les animaux domestiques y sont d'une petite stature, ainsi que cela a lieu assez généralement dans les pays montagneux.

On trouve en Corse le Moufflon que Buffon a considéré comme la souche des diverses variétés de nos moutons domestiques.

Les observations météorologiques sont présentées avec beaucoup de détails. L'auteur en déduit la température moyenne de l'air, celle du sol, les vents régnants, leur durée relative et moyenne pendant l'année.

Le vent Sud-Est, appelé *Sirocco* dans le pays, est celui qui souffle pendant le plus de temps qui est de 81 jours. Le *Mezzo Giorno* est celui qui souffle le moins souvent; sa durée est de 12 jours. La Corse jouit d'un temps calme, sans le moindre vent, 62 jours par an.

La troisième partie traite de l'histoire de la Corse; l'auteur a consacré neuf livres, presque la moitié de son ouvrage, aux recherches historiques relatives à ce pays; elles com-

prennent une période de 23 siècles ; elles commencent 453 ans avant Jésus-Christ et finissent en 1816. La nomenclature des différens peuples qui ont été maîtres de la Corse, qui l'ont conquise, qui en ont été ensuite expulsés serait assez considérable. Les premiers peuples qui se sont emparés de ce pays, sont : 1° les phocéens d'Asie ; 2° les Liguriens ; 3° les Hispaniens ; 4° les Carthaginois, etc., etc. Dans les temps modernes, dans les derniers siècles, la Corse a été longtemps soumise à la république de Gênes. Les Corses indépendans, fiers, courageux ne supportaient qu'impatiemment la domination des différens peuples qui les avaient conquis. Delà, des luttes acharnées, des guerres presque continuelles qui affligeaient et appauvrissaient le pays. Dans le moyen âge, au temps du gouvernement féodal, la Corse était divisée en un assez grand nombre de petites souverainetés ; les seigneurs étaient presque toujours en guerre entr'eux. Les momens où la paix regnait et où les vassaux respiraient étaient fort courts. Il serait trop long de vous faire une analyse même succinte de l'histoire de ces temps de discorde, d'anarchie, de ces guerres qui ont ensanglanté la Corse. Ceux qui voudront connaître l'histoire de la Corse trouveront à se satisfaire dans l'ouvrage de M. ROBIQUET qui ne leur laissera rien à désirer sous ce rapport. Je dirai seulement que depuis la réunion de ce pays à la France opérée, il y a 67 ans, les corses ont connu des temps meilleurs ; qu'ils sont dédommagés des longues tribulations qu'ils ont éprouvées. Associés désormais aux destinées de la France, ils ont partagé nos succès et nos revers ; ils sont devenus aussi bons français que les alsaciens et d'autres peuples réunis depuis longtemps à la France.

Etat actuel.

Nous venons de voir combien l'enfantement de la civilisation, de la liberté a été pénible et laborieux en Corse ; ce nouvel état de choses n'a pas été obtenu avec moins

de douleurs par les différens peuples de l'Europe ; mais une remarque particulière à faire pour la Corse, c'est l'influence que ses longues guerres, ses révolutions multipliées ont eue sur le caractère et les mœurs de ses habitans. C'est l'empreinte forte et profonde qu'elles leur ont donnée ; c'est cette soif de la vengeance, cette disposition à se faire justice soi-même, et qui multiplie les assassinats dans une proportion beaucoup plus considérable que sur le continent français et probablement en Europe. Il est vrai que les *vendette* sont favorisées par l'impunité, impunité résultant de la nature des localités : des montagnes escarpées, de vastes forêts, des makis impénétrables, le rapprochement des côtes d'une île de peu d'étendue permettent aux coupables de se soustraire facilement à l'action de la justice.

Le nombre relatif des assassinats est trente fois plus considérable qu'en France. L'auteur entre dans des détails fort étendus à ce sujet. Il examine l'organisation des tribunaux, il présente la statistique judiciaire de la Corse. Le moraliste, le philosophe, le légiste trouveront dans cette partie de l'ouvrage une foule de faits curieux, d'observations profondes, propres à les intéresser vivement. La *vendetta*, par exemple, donne lieu à l'auteur d'examiner si l'introduction d'un préjugé que nous considérons comme barbare, que des hommes animés des sentimens les plus généreux voudraient voir disparaître de nos mœurs, si le duel substitué à la *vendetta* ne serait pas un usage utile, propre à diminuer les graves inconvéniens que présente ce mode déplorable de se faire justice soi-même. Ce n'est que graduellement que les peuples se civilisent. Les institutions, les usages n'ont point un mérite absolu, mais plutôt un avantage relatif ; ce qui est un bien dans un pays, peut être un mal dans un autre. L'histoire des peuples nous présente à ce sujet des preuves multipliées d'un principe qui, au premier coup-d'œil, paraît paradoxal.

Il est facile de comprendre combien l'état de guerre perpétuel entre les familles, l'existence des bandits, le grand nombre de contumaces, enlèvent de sécurité aux habitans, s'opposent aux développemens de la richesse et de la population. Cette population est de 195,407 habitans sur 874,741 hectares ou de 355 habitans par lieue carrée. Celle de la France est de 955 pour la même surface. Le rapport des deux populations est donc de 2. 8 à 1 ; sans doute la population de la Corse s'est accrue depuis 1794 jusqu'en 1831 (37 ans); cet accroissement a été de 44,749 dans cette période, il ne s'arrêtera pas là ; cependant la Corse ne peut jamais avoir une population relative égale à celle de la France. Couverte de montagnes, ayant quelques plaines peu étendues, marécageuses, mal saines ; cette disposition du sol s'opposera toujours à un grand développement de la population.

Le rapport de la population à celle de la France est en Corse de 1/166 ou de 0,0061. Les dépenses publiques y sont quatre ou cinq fois plus considérables que les contributions de tout genre perçues sur les habitans; cet état de choses est favorable à ce pays ; il est une cause puissante de prospérité.

M. Robiquet présente des tableaux ayant pour objet de faire connaître la mortalité, la durée moyenne de la vie humaine en Corse et tout ce qui se rapporte au mouvement de la population. Je ne m'étendrai pas sur ce sujet, je dirai seulement que la vie humaine est un peu plus longue en Corse qu'en France. Elle est dans l'une de 33 ans 45, dans l'autre de 28 ans 75.

La Corse est divisée en 355 communes, 61 cantons et 5 arrondissemens. Les chefs-lieux d'arrondissement sont: Bastia, Ajaccio, Calvi, Corte et Sartini.

L'auteur décrit ces villes et plusieurs autres de moindre

importance : Bonifacio, l'Ile-Rousse, St.-Florent et Porto-Vecchio.

L'agriculture est une des parties les plus intéressantes de la statistique d'un pays. L'auteur donne l'étendue respective des terrains cultivés, de ceux qui sont incultes et qui seraient cultivables; enfin de ceux qui ne sont pas susceptibles de culture. Le nombre d'hectares de terrains

de la 1re catégorie est de		262,283-0,30.
de la 2e	»	243,301-0,27.
de la 3e	»	369,157-0,43.
		874,741-1,00.

Entrant dans les détails de cette 1re division, M. ROBIQUET indique l'étendue des terrains cultivés en grains, en bois, en châtaigniers, vignes, oliviers, prés, etc.

Il s'occupe également des produits, des quantités moyennes récoltées chaque année en grains et autres farineux, en huile, vins, etc.; de la consommation de ces divers produits, de leur prix, des moyens de les préparer et fabriquer.

Plusieurs tableaux sont consacrés au dénombrement des animaux domestiques, des bœufs et vaches, des chevaux, mulets, etc. ; des bêtes à laines, chèvres, boucs, etc., au nombre d'animaux abattus, destinés à la consommation des habitans.

Il indique sommairement les produits du dépôt d'étalons établi en Corse.

Le mode de culture des terres arables, des vignes, des oliviers, le mode d'exploitation des forêts, les arbres de dimensions colossales qu'elles présentent et qui servent aux constructions de la marine et à d'autres arts, l'industrie qui est peu développée en Corse, le petit nombre de fabriques qu'elle possède, les usines en fer exploitées, la pêche, le commerce, les douanes, les ports de mer, le montant des contributions, les dépenses publiques, la richesse, les

travaux publics, l'instruction primaire, sont les divers sujets qui, dans le reste de l'ouvrage, sont développés par l'auteur avec plus ou moins de détails; viennent ensuite les notes supplémentaires.

Les bornes qui me sont prescrites dans ce rapport, ne me permettent pas de suivre l'auteur dans les considérations pleines d'intérêt, auxquelles donnent lieu ces divers sujets. Je regrette vivement de ne pouvoir faire une analyse même succinte des faits curieux, des détails piquans présentés avec tant de netteté, d'étendue et de talent dans cet ouvrage. Je promets aux hommes qui voudront l'étudier et l'approfondir, qu'ils y trouveront une instruction solide, des connaissances variées, et surtout une parfaite connaissance du pays qui fait le sujet spécial dont l'auteur s'est occupé; une vive jouissance et un utile emploi des momens qu'ils y auront consacrés. Ils penseront comme moi que cet ouvrage est un modèle dans le genre de la statistique; qu'il serait à désirer que nous eussions un travail aussi complet sur chacun de nos 86 départemens et que la France et le gouvernement retireraient d'un aussi beau monument élevé à la science, des avantages bien supérieurs à la dépense qu'il aurait exigée.

Ici se termine, messieurs, le rapport que j'étais chargé de vous présenter. Je désire que les détails rapides dans lesquels je suis entré aient été pour vous de quelqu'intérêt, et que mon travail obtienne votre approbation.

Situation de la République d'Haïti, en 1829. — La prospérité de cette île autrefois si prospère, a décliné rapidement depuis que les noirs se sont emparés du gouvernement. C'est avec regret que nous offrons à nos lecteurs le tableau affligeant de sa situation actuelle; malheureusement les renseignemens que nous avons reçus à cet égard ne permettent pas de mettre cette situation en doute; ils ont été puisés aux sources les plus authentiques.

Réligion. Ce pays est presque entièrement dépourvu d'établissemens réligieux. Le clergé se compose d'un archevêque, de 4 vicaires généraux et de 31 prêtres de paroisse, outre le chapître de la cathédrale de Santo-Domingo. Le clergé ne possède aucune propriété, et le faible traitement accordé aux ecclésiastiques est à peine suffisant pour leurs premiers besoins.

Education. Cet objet si important est tout à fait négligé ; quelques écoles lancastriennes ont cependant été établies il y a quelques années, mais elles sont peu fréquentées. Cette indifférence s'étend également à l'université de Santo-Domingo.

Morale. Le peu de moralité des habitans d'Haïti est la conséquence nécessaire de l'état déplorable de l'éducation et du manque total d'instruction religieuse. Ces institutions, qui, partout ailleurs, forment la base la plus solide de la société, sont presque nulles dans ce malheureux pays ; le mariage n'y est pas respecté, et les liens de famille y sont entièrement méconnus.

Revenus et dépenses de l'État. En 1818, le revenu de l'État se montait à 16,537,600 f., la dépense à 13,401,800 f.

En 1824, le revenu s'élevait à 19,385,725 f., la dépense à 19,406,950 f.

En 1825, la recette n'était plus que de 15,134,950.

En 1828, le revenu était de 10,846,475 f. la dépense de 22,194,450 f.

Le gouvernement a été obligé de supporter, en 1825, une dépense additionnelle de 2,812,50 f., pour l'intérêt annuel de la somme promise à la France, pour la décider à reconnaître l'indépendance haïtienne.

Commerce et exportations.—En 1789, on exporta en sucre raffiné 47,500,000 livres. En 1820, il s'en vendit à peine 2,787. Depuis on n'en a pas embarqué une seule livre.

En 1789, l'exportation du sucre brut s'éleva à 93,500,000 livres.

En 1818, elle n'a été que de........ 5,500,000 »

En 1826, elle a été réduite à....... 33,000 »

La même diminution a eu lieu pour le café et l'indigo. L'exportation du bois de teinture et d'acajou s'est accrue.

Population. Quoique le dernier recensement fasse monter la population d'Haïti à 930,000 ames, il est certain qu'elle est à peine de 700,000 habitans. Les blancs et les hommes de couleur en forment à peu près la dixième partie. Au commencement de la révolution, le nombre des habitans était de 643,000 seulement dans la partie française de l'île.

(*Revue britannique.*)

Superficie comparée de divers pays.

Désignation.	Milles (*) géograph. car.	Kilomètres carrés.
La superficie de la terre est éval. à	148,522,000	508,688,000
Celle des continens et îles, a environ un quart de la totalité........	37,673,000	129,030,000
Celle des Etats-unis en y compren[t] les contrées du littoral de la mer Pacifique....................	1,528,000.	5,317,000
Celle des Etats du bord du littoral, déduction faite des portions de la Pensylvanie et de la Virginie qui font partie de la vallée du Mississipi et de la moitié de la Floride.....................	288,000.	986,000

(*) Un mille géographique de 60 au degré, ou minute terrestre est égal à 1,851^{m}85. Le mille anglais ou américain est de 1,609^{m}.

Un mille géographique carré vaut 342,50 hect. ou 342 kilom. carrés.

Un mille anglais carré vaut 258,70 hect. ou 259 kilom. carrés.

Suite de la superficie comparée de divers pays.

Désignation.	Milles géograph. car.	Kilomètres carrés.
Vallée du Mississipi et portion de la vallée de Saint-Laurent comprise dans l'Union	1,015,000	3,477,000
Dist. du littoral de la mer Pacifiq.	225,000	771,000
Etats et territoires organisés....	753,000	2,576,000
Europe jusqu'à l'Oural.........	2,742,000	8,791,000
Europe occidentale (*)..........	876,000	3,057,000
Russie d'Europe..............	1,354,000	4,638,000
Russie d'Asie.................	4,190,000	14,351,000
Brésil........................	2,313,000	7,992,000
Mexique......................	1,242,000	4,254,000
France	154,000	527,000
Royaume-uni d'Angleterre	91,000	312,000
Autriche......................	194,000	665,000
Espagne et Portugal	167,000	570,000
Prusse.......................	80,000	275,000
Petits Etats de la confédération germanique, réunis.........	68,000	234,000

(Michel Chevalier. *Lettres sur l'Amérique du Nord.*)

Preuves de l'accroissement de la chaleur dans l'intérieur de la terre. — Le forage du puits artésien d'Aberdeen en Ecosse a offert ce double résultat insolite : 1° d'avoir donné de l'eau jaillissante, quoique creusé dans le granit ; 2° d'avoir fourni des indications thermométriques telles, qu'il en faudrait conclure sur ce point un accroissement de chaleur infiniment plus rapide qu'on ne l'observe dans les autres lieux. M. Arago s'est informé de la vraie température

(*) Comprenant la France, l'Angleterre, l'Espagne et le Portugal, la Suisse, l'Italie, l'Autriche, la Prusse, la Confédération germanique, la Hollande, la Belgique et le Danemarck.

moyenne de ce lieu, et il a pu se procurer une série d'observations thermométriques, faites dans cette ville et continuées pendant dix ans. Dès lors, la température moyenne était parfaitement déterminable, et il a trouvé 8° 8. Or, d'après cette base, l'accroissement de la chaleur dans le puits foré d'Aberdeen serait *de 1° par 14 mètres de profondeur*, accroissement beaucoup trop considérable pour pouvoir être admis, sans que la profondeur du puits et les indications thermométriques qu'il fournit soient de nouveau vérifiées.

(Annales de la philos. chrét. Juillet 1836.)

— M. Arago a communiqué de nouvelles observations de température, faites, le premier mai, au puits artésien que la ville de Paris fait creuser à l'abattoir de Grenelle, et qui était arrivé à la profondeur de 400 mètres. Deux thermomètrographes à curseur de M. Bunten, contenu dans un tuyau de cuivre où l'eau n'avait pas pénétré, ont donné 23°' 50 et 23°' 45.

Le thermomètre à déversement de M. Magnus a donné 23°' 50 et 23°' 70. Enfin le thermomètre à déversement de M. Walferdin, renfermé dans un tube de verre hermétiquement scellé, a donné 23° 50. Ces divers instrumens avaient séjourné dans le puits un jour et demi.

Si l'on prend 10°' 6 pour la température moyenne de la surface de la terre à Paris, en retranchant ce nombre de 23°' 5, on aura 12°' 9 pour l'augmentation de chaleur correspondante à 400 mètres de profondeur, ou ce qui revient au même, 31 mètres pour *un dégré centigrade*. En prenant le point de départ au fond des caves de l'observatoire, à la profondeur de 28 mètres, et par une température constante de 11° 7 centigrades, on aura par soustraction 11° 8 d'augmentation pour 372 mètres, ce qui correspond à 31

mètres 5 pour *un dégré centigrade*. Cette mesure, qu'on peut considérer comme plus exacte que toutes les précédentes, diffère peu de celle qui donnait un dégré d'augmentation de température pour 30 mètres de profondeur.

(Idem, 1837.*)*

Naissances et conceptions selon les mois.—De nouvelles recherches entreprises par M. le docteur Villermé l'ont conduit aux résultats suivans : les mois de l'année où il y a le plus de naissances se présentent dans l'ordre suivant : février, mars, janvier, avril, novembre et septembre. Ce qui porte les conceptions aux mois de mai, juin, avril, juillet, février et mars, c'est-à-dire, au temps où le soleil s'élève sur notre horison. Des calculs exacts ont ensuite appris au docteur Villermé que l'époque du moindre nombre de conceptions était l'équinoxe d'automne, et que les temps de disette, les époques de jeune, de privations et de pénitence, restreignent beaucoup le nombre des conceptions, tandis que les années d'abondance exercent une influence contraire.

(Bibl. méd. et Mém. des Conn. Hum.)

Mortalité.— Les tables de mortalité du docteur Casper, publiées dans les Annales d'hygiène et dans la Revue britannique, établissent que sur 1000 médecins 600 meurent avant 62 ans, tandis que pour les personnes qui exerçent une profession paisible (les pasteurs ou théologiens) la mortalité n'est sur 1000 que de 347 mourant avant 62 ans.

— Sur 100 individus de chacune des professions ci-dessous désignées, le nombre de ceux qui arrivent à 70 ans est de 43 pour les théologiens ; de 40 pour les agriculteurs ; de 35 pour les employés ; de 32 pour les militaires, et de 24 seulement pour les médecins.

(De la Patente des Médecins, *par* A. L. Louyer-Villermay*)*.

Longévité en Russie.—Les régistres de l'état-civil en Russie, pendant l'année 1829, ont présenté les exemples suivans de longévité.

Individus de	100 à 105	ans	591.
id.	105 à 110		114.
id.	110 à 115		78.
id.	115 à 120		41.
id.	120 à 125		26.
id.	125 à 130		7.
id.	130 à 135		8.
id.	135 à 140		2.
Total des centenaires.......			867.

(*Gaz. litt.* et *Mém. des Conn. Hum.*)

Longévité en France. — En 1835, les départemens de Tarn-et-Garonne, du Gers, de la Dordogne et du Cantal ont vu périr: le premier 14 centenaires; le second 13; le troisième 12 ;le quatrième 9 ; le Lot et le Nord en ont perdu chacun 8, les Basses-Pyrénées 5, la Gironde 7, les Pyrénées et l'Isère 6; la Vendée, l'Ardèche, l'Arriège, la Creuse, la Loire, le Tarn chacun 4, etc. (*Gaz. de France.*)

Suicides.—Sur 125 femmes qui ont tenté de se détruire, mais qui, par des circonstances indépendantes de leur volonté, n'ont accompli qu'imparfaitement leur funeste résolution, le docteur Scipion Pinel vient de constater que

6 ont été poussées à cet acte de désespoir par douleur d'avoir perdu leurs enfans;
2 par chagrin de ne pas en avoir;
19 par misère et abandon;
5 par jalousie;

32

32 d'autre part.
7 par suite de couches ;
4 par chagrin d'être à l'hôpital ;
3 par imitation ;
5 par disputes légères ;
9 par frayeur politique (juin 1832) ;
11 par exaltation religieuse ;
13 par mariages manqués ;
3 par remords d'avoir volé ;
4 par remords d'avoir trompé leurs maris ;
13 par suite de désordre et de prostitution ;
21 par inconduite et mauvais traitemens des maris.

125 Total.

Un autre point non moins curieux est le genre de mort qu'elles ont adopté :

27 se sont asphixiées avec le charbon ;
11 se sont jetées dans la Seine ;
2 ont avalé du vitriol ;
12 ont refusé toute nourriture ;
33 se sont précipitées ou ont voulu se précipiter par la fenêtre.
5 ont cherché à s'étrangler dans le lit ;
1 a voulu se brûler en mettant le feu à son coucher ;
7 se sont fait des blessures au cou ;
5 se sont fait des blessures à la poitrine ;
1 s'est coupé l'artère du bras,
21 ont voulu se pendre.

125.

Nota. C'est de l'âge de 27 à 34 ans que le suicide a été le plus fréquent. *(La Presse.)*

Etat comparé du nombre des criminels exécutés en Belgique, en France, en Angleterre et en Prusse, pendant les années ci-après :

Années.	Nombre des criminels exécutés.	Nombre des criminels convaincus de meurtre.		
Angleterre, 13,300,000 habitans.				
1813 à 1820	649	141	ou par an	20.
1820 à 1827	494	113	id.	16.
1827 à 1834	355	105	id.	15.
France, 33,000,000 habitans.				
1824 à 1829	352	1,182	id.	236.
1829 à 1834	131	1,172	id.	234.
Prusse, 13,000,000 habitans.				
1819 à 1824	54	69	id.	14.
1824 à 1829	33	50	id.	10.
1829 à 1834	19	43	id.	8 ½
Belgique, 3,500,000 habitans.				
1800 à 1804	325	150	id.	30.
1804 à 1809	88	82	id.	16.
1809 à 1814	70	64	id.	13.
1814 à 1819	26	42	id.	8 ½
1819 à 1824	23	38	id.	7 ¾
1824 à 1829	22	34	id.	7.
1829 à 1834	0	20	id.	4.

On voit, par ces divers rapprochemens, que l'application de la peine capitale, devenue partout plus rare, n'a point augmenté le nombre des meurtres. *(Revue britannique.)*

AGRICULTURE.—*Semoir-Hugues.*—Parmi les innovations qui intéressent l'agriculture, partie si importante de la statistique, il en est peu qui méritent autant de fixer notre attention que le système d'ensemencement en ligne avec l'instrument inventé par M. HUGUES, vice-président du comice agricole de Bordeaux. Cet ingénieux instrument, à l'aide duquel on

obtient: 1° *économie, terme moyen, de moitié de semences;* 2° *diminution notable dans les frais de culture;* 3° *récolte plus abondante tant en paille qu'en grains,* a déjà été le sujet de bien des rapports qui en attestent l'utilité. Il est plus ou moins composé : celui à 4 tubes coûte 250 f.; à 5 tubes, 300 f.; à 7 tubes, 400 f.; à 9 tubes, 500 f.; à 11 tubes, 600 f. Plus pour le sarcloir 30 f., emballage et caisse 15 f. Nous ne saurions mieux faire que de citer un passage de quelques observations que M. Hugues vient de publier sur son heureuse invention :

« D'après tout ce qui précède, qui pourrait encore douter que l'ancien système d'ensemencement à la volée est on ne peut pas plus défectueux et dommageable au point de forcer à répandre en pure perte une quantité énorme de grains ? »

» Maintenant, le système que l'on propose d'y substituer est-il préférable ? On n'a d'abord qu'à consulter cette masse de faits qui me sont signalés par tout ce que la France possède d'hommes recommandables et distingués, qui tous viennent attester qu'avec une bonne machine on peut économiser au moins la moitié de la semence, sans nuire nullement ni diminuer le nombre des plantes productives; et si l'on veut d'ailleurs refléchir un peu, quoi de plus simple, quoi de plus facile que de comprendre qu'une bonne machine à semer qui répand le grain clair ou épais à volonté et en telle quantité que l'on désire; qui le repartit sur tout le champ de la manière la plus égale, malgré le vent et la pluie; qui enterre ce grain à volonté, depuis 6 lignes jusqu'à 4 et 5 pouces de profondeur, profondeur qui une fois déterminée, ne varie jamais; qu'une machine, enfin, qui recouvre ce même grain de la terre la plus légère, en écartant toute pierre ou motte, doit infailliblement placer chaque grain de semence dans les circonstances les plus favorables à une bonne reproduction, et qu'à l'aide d'un pareil système, on peut hardiment économiser au moins la moitié de la

semence qu'on emploie aujourd'hui, sans diminuer pour cela le nombre des plantes productives; car, et cette observation est très-importante, une bonne machine à semer offre l'inappréciable avantage de soustraire à la pourriture, aux insectes et aux animaux nuisibles, cette masse de grains que l'on répand en pure perte. »

« Cela posé, voyons quels seraient les résultats de cette économie de moitié de semence qui n'est qu'une faible partie des avantages qu'offre le nouveau système. »

« On signale déjà dans les rapports que cette seule économie de semence payerait, et au-delà, *l'impôt foncier* de la France. Aussitôt j'entends de toutes parts, cela n'est pas possible; ce sont encore des illusions !! »

« Il résulte des statistiques, récemment publiées, qu'en France on sème dans les emblaves d'automne 15,516,666 hectolitres de blé dont la moitié (7,758,333 hectolitres) se trouvant économisée avec le Semoir-Hugues, offre, au prix moyen de 20 f. 63 c. l'un, un bénéfice net de 160,054,409 f. 74 c.

D'après les même bases, on sème en mars 7,165,277 hect. de tous grains, évalués, terme moyen, à 10 f. l'un. Ici le semoir procure encore une économie de moitié, semence dont la valeur s'élève à	35,826,380 »
Total......................	195,880,789 f. 74 c.
La totalité des terres arables en France s'élevant à 25,559,112 hectares, imposées, terme moyen, à raison de 5 f. l'un, l'impôt foncier que payent ces 25,559,112 hectares donne le chiffre de	127,795,760 »
L'impôt se trouve donc payé et il y a de plus un excédant de...........	68,085,029 f. 74 c.

M. Hugues dit ensuite qu'il adressera à MM. les maires, s'ils le demandent, un exemplaire des rapports sur les avantages que procure son semoir, et s'ils désirent s'assurer de la réalité des faits signalés, voici ce qu'il leur propose :

« M. le maire aura deux formalités à remplir ; la première de choisir l'individu qui sera chargé de la manœuvre du semoir ; la seconde, d'ouvrir une liste où devront s'inscrire ceux des propriétaires de la commune qui voudront faire un essai comparatif avec le nouvel instrument, chacun sur *un seul hectare* de terre semé en lignes : cette liste devra contenir les noms de 20 à 25 propriétaires au moins et une commission sera nommée au sein du conseil pour surveiller les expériences et en constater les résultats. »

« Ces formalités remplies, j'enverrai *franco* un semoir à la commune, ainsi qu'un moniteur également à mes frais, pour former son semeur à la manœuvre et lui donner toutes les instructions nécessaires sur l'instrument ; mon moniteur présidera lui-même aux premières expériences jusqu'à ce que le semeur connaisse parfaitement la manœuvre. »

« Je laisse à la commission chargée de surveiller les expériences la faculté de fixer elle-même dans chaque champ, eu égard à sa nature, la quantité de semence à repandre avec le semoir, et elle fera constater l'économie du grain résultant de l'ensemencement en lignes, économie qui sera déterminée par la quantité de semence employée dans le champ à côté, semé à la volée, pour servir de terme de comparaison. »

« Le grain économisé sera remis entre les mains de la commission, lequel grain, lorsque toutes les expériences seront terminées, sera vendu pour mon compte, afin de me couvrir du prix du semoir qui, dès ce moment deviendra la propriété de la commune ; bien entendu que si la valeur du grain économisé dépasse le prix de l'instrument, le surplus appartiendra à la commune, et que dans le cas contraire, je ne serai soldé qu'au moyen de nouvelles expériences qui seront

faites, et je serai toujours couvert par l'économie des premières, à moins que la commission n'ait fait semer beaucoup trop épais, et dans ce cas, elle n'aurait bien certainement fait que nuire au succès de l'expérience en ligne.»

Pierres précieuses. — *Diamans.* — Louis de Derqueu, natif de Bruges, est le premier qui a mis en pratique la taille du diamant, en 1476. Les plus beaux diamans connus sont :

1° Le *pitt* ou *régent.* Il a 14 lignes de long, 13 $^1/_4$ de large et 9 $^1/_2$ d'épaisseur. Il pesait brut 410 karats; tout taillé, il pèse 136 $^4/_{16}$ karats. Les frais de la taille montèrent à 1,500 livres sterling, qui font 112.500 fr. de notre monnaie. Le duc d'Orléans, alors régent, la payé plus de 3 millions.

2° Le diamant du Rujah de Matun dans les Indes-Orientales : il pèse 367 karats; il est de la plus belle eau, c'est le plus gros diamant connu. Un gouverneur de Batavia en a offert 150 mille dollars ou piastres, deux bricks armés avec une quantité considérable de munitions; mais il n'a pas pu l'obtenir.

3° Le diamant du grand Mogol. Il a la forme d'un œuf coupé par le milieu; son poids brut était de 793 $^5/_8$ karats; taillé, il ne pése plus que 279 $^9/_{16}$ karats.

4° Les deux diamans du roi de Perse, l'un taillé en rose, nommé *Nouri dounya*, la lumière du monde, et l'autre taillé en brillant, *Beryây noun*, océan de lumière. Ils sont d'une grosseur extraordinaire.

5° Le diamant du grand-duc de Toscane. Il pèse 139 $^1/_2$ karats; on l'estimait 2,608,125 livres. Il est de la grosseur d'un œuf de pigeon. Maintenant il appartient à sa majesté l'empereur d'Autriche.

6° Le diamant de l'empereur de Russie. Il pèse 193 karats, c'est l'un des plus forts et des plus précieux qui existent. Il a été payé 2,500,000 f. et 100,000 f. de rente viagère, à un Arménien. On prétend que c'est un grenadier français

qui l'a arraché à la fameuse statue de Scheringham, dont il formait l'un des yeux, dans le temple de Brama. Il est maintenant placé au-dessus du sceptre de l'empereur.

7° Le diamant du roi de Portugal, qui pèse 93 $^3/_4$ karats.

8° On parle encore d'un superbe diamant, appartenant à la compagnie anglaise des Indes. Il se nomme le *Nossuck*, et a été pris dans les bagages du Peishwa des Marattes. Son poids est de 89 $^1/_2$ karats.

(Le Conseiller des familles.)

Opale.—L'opale est la plus belle des pierres demi-transparentes, et l'on peut même ajouter que de toutes les pierres elle est la plus étonnante, puisquelle rassemble communément en elle les différentes couleurs des autres. De tout temps elle a causé l'admiration des peuples qui la connurent. Les Indiens l'estimaient à l'égal du diamant, et les Romains ne s'en étaient pas formé une moins haute idée. Pline parle avec étonnement d'une opale de la grosseur d'une aveline, et l'histoire n'a pas dédaigné de célébrer celle du sénateur Nonius qui subit l'exil avec enthousiasme plutôt que de la céder à Marc Antoine. La renommée de l'opale date de plus loin ; nous voyons qu'elle a été connue du poëte Orphée ; il assure qu'elle est très agréable à Dieu, et la représente dans un de ses poëmes, comme un garçon d'une très belle figure.

La perle n'a pas une renommée à ce point immémoriale : mais il y a toutefois plus de 20 siècles qu'elle était déjà en Grèce, le plus précieux élément d'une parure magnifique. On sait aussi quel rôle elle joua dans le luxe désordonné des Romains. Jules César fit présent à Servilie, mère de Brutus, d'une perle qui avait coûté un million 200,000 fr, de notre monnaie. Les deux perles des pendans d'oreille de Cléopâtre, qu'elle tenait d'un Roi d'Orient, avaient coûté trois millions 800,000 f. : ce fut une de ces perles qu'elle

but pour réjouir son gros soldat, comme dit SHAKSPEARE; la seconde fut sciée en deux et alla orner les oreilles de la Vénus du Panthéon.

Aujourd'hui, la plus grande perle que l'on connaisse en Europe pèse 126 karats ; elle a été apportée des Indes Occidentales en 1620, par un habitant de Calais, qui en fit présent au roi d'Espagne ; comme on n'a pu encore lui trouver de pendant, elle sert de bouton de chapeau, sa forme est celle d'une porte régulière.

Il y a dans le monde une autre perle plus admirable, non pour sa rondeur qui est imparfaite, ni pour son volume, car elle ne pèse que 12 $^1/_{16}$ karats, mais parce qu'elle est si claire et si transparente, dit TAVERNIER, que l'on voit presque le jour à travers ; elle est en la possession du souverain de Mascate, province la plus fertile de l'Arabie heureuse.

(*Le Temps* et *Extrait de la science des pierres précieuses appliquées aux arts*, *par* M. CAIRE).

Pêche des Perles à Ceylan.—Quand on a séjourné quelques temps à Ceylan, et qu'on en visite fréquemment les côtes à quelque distance en mer, on voit fréquemment dans la saison convenable, dit M. J. STUART, officier de la marine anglaise à Colombo, les coquilles qui fournissent les perles (*Mytilus margaritiferus Lin.; meleagrina margaritifera Lam.*) flotter à la surface de la mer en quantité considérable, et d'une dimension si petite qu'on les prendrait pour du frai de poisson. Bientôt elles s'enfoncent pour s'attacher aux rochers de corail, ou pour former des groupes au moyen des byssus dont elles sont munies. Elles arrivent rarement à la perfection sur les divers bancs, si ce n'est sur ceux d'Aripo. On les trouve à des profondeurs de 5 $^1/_2$ à 7 fathoms (10 à 12 mètres), et quand l'âge a diminué leur adhérence au rocher, on les rencontre à l'état de perfection sur les fonds sableux. Un plongeur intelligent a fixé l'âge auquel ceci arrive, à 6 $^1/_2$

ans, et pense que ces animaux ne peuvent pas se déplacer suivant leur volonté. Les bancs d'Aripo sont protégés par les brisans de corail. Les perles se recueillent généralement au milieu des parties charnues du mollusque, et on a trouvé jusqu'à 67 perles de grosseurs diverses dans une seule coquille ; mais il n'est nullement certain que toutes contiennent des perles; on en trouve rarement dans celles qu'on choisit pour la table et qui sont les plus belles, ce qui donne quelque poids à l'opinion que les perles sont le produit d'une maladie de l'animal. A Aripo, lors de la pèche, un boisseau de ces moules se paie moins cher que la même quantité d'huîtres sur la côte de France ou d'Angleterre. L'épaisseur des banc ou groupes excède rarement 18 pouces, et on n'a pas réussi à les faire vivre en les transportant dans des parcs comme cela se pratique en Europe pour les huîtres. La manière de plonger pour recueillir ce mollusque a été fréquemment décrite. M. S. ajoute seulement que les plongeurs ne restent guère au-delà d'une minute sous l'eau, et que le temps le plus ordinaire est 53 à 57 secondes; mais si on leur demande de rester aussi long-temps que possible, il y en a qui ont été jusqu'à 80 secondes. M. S. a joint à son mémoire, lu à la société asiatique de Londres, un modèle du talisman préparé contre les requins par le magicien mahométan, et il le termine en faisant connaître les causes du peu de succès de la pêche depuis 1814, et les moyens qu'on pourrait employer pour la rendre à l'avenir plus profitable.

(*Asiat. journ.* et *Mém. des Conn. Hum.*)

TROISIÈME PARTIE.

EXTRAIT DES SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE, PENDANT LE SECOND TRIMESTRE DE 1837.

Séance du 6 Avril 1837.

PRÉSIDENCE DE M. DIEUSET.

Le procès-verbal de la séance du 2 mars est lu par M. le Secrétaire perpétuel et adopté par la Société.

Correspondance et ouvrages présentés. — M. le ministre du commerce à qui la Société avait demandé la collection des *Extraits d'avis divers*, repond que le tirage de cette publication étant épuisé, il ne peut nous transmettre qu'un exemplaire des numéro, au nombre de dix, qui sont encore disponibles. Mais, M. le ministre ajoute qu'il a donné l'ordre de porter, pour l'avenir, la Société de statistique de Marseille sur la liste de distribution des documens que son département fait imprimer pour l'usage des chambres de commerce.

M. Le Pasquier, préfet du Jura, accuse réception du diplôme de membre honoraire que notre Société lui a décerné, exprime sa reconnaissance et promet d'entretenir avec nous, toutes les fois que l'occasion s'en présentera, des rapports auxquels il met, dit il, beaucoup de prix.

M. le Maire de Marseille annonce avoir reçu de la Société de statistique les documens qu'il lui avait demandés sur les semailles d'automne et la remercie beaucoup, ces documens l'ayant entièrement satisfait.

Le même magistrat écrit une autre lettre pour inviter la Société de statistique à choisir dans son sein un membre

appellé à faire partie de la commission chargée d'examiner (conformément au vœu de M. FELIX DE BEAUJOUR) les ouvrages sur le commerce de Marseille, présentés au concours de cette année. M. le Président nomme M. LOUBON, pour représenter la Société de statistique dans cette circonstance.

M. FERDINAND de NANZIO, directeur de l'école royale vétérinaire de Naples, etc., écrit à la Société pour la remercier du diplôme de membre correspondant qu'elle lui a donné et lui fait parvenir un mémoire manuscrit relatif à un *nouveau procédé pour guérir quelques claudications sur le cheval*, et *une nouvelle méthode pour guérir la fourbure des chevaux*.

M. SIMON, l'un des Secrétaires de l'Académie royale de Metz, adresse quelques exemplaires de la circulaire concernant la session du congrès scientifique de France, qui doit avoir lieu, à Metz, au mois de septembre prochain.

M. le Secrétaire donne lecture d'une lettre de M. JOSEPH DEL RE qui prie la Société de vouloir bien agréer comme un témoignage de son respect un ouvrage dont il est l'auteur et qui a pour titre : *Descrizione topografica fisica economica politica de reali domini al di qua del faro nel regno delle due Sicilie con cenni storici fin da tempi avanti il dominio de Romani* (deux forts volumes, in 8°. Naples 1830 et 1835). M. JOSEPH DEL RE étant proposé pour le titre de membre correspondant, M. P. M. ROUX est chargé du rapport à faire sur l'ouvrage de ce candidat.

Sont ensuite déposés sur le bureau : 1° la statistique des ports du département des Bouches-du-Rhône, par M. L. JACQUES, et le mouvement, par M. DE MAISONNEUVE, des navires, au port de Marseille, pendant le mois de mars 1837.

2° Les tomes 1 et 2 des mémoires de la Société des sciences et des lettres de Blois.

3° Un extrait du journal des travaux de l'Académie de

l'industrie française (février 1837), lequel extrait est intitulé : *Engrais Jauffret, suivant une méthode brévetée qui enseigne à faire de l'engrais à volonté, sans bestiaux, en 12 jours et avec une grande économie.*

4° La liste générale des électeurs communaux de Marseille pendant les années 1831, 1832, 1833, 1834, 1835 et 1836.

5° Un exemplaire des budjets départementaux de 1837 (concernant les Bouches-du-Rhône) publiés conformément à l'article 6 de la loi du 16 août 1828.

6° Quelques prospectus d'un ouvrage qui doit paraître sous ce titre : *Recherches théopsycologiques sur la cause des phénomènes du sommeil magnétique* ou correspondance sur le magnétisme vital, etc., par G. P. Billot, docteur en médecine, membre correspondant de la Société royale de médecine de Marseille.

7° Le n° 74, mars 1837, du journal le Constitutionnel, contenant un article sur l'engrais Jauffret, c'est-à-dire une expérience commencée à cet égard à Lorient (Bretagne).

8° Enfin, un certain nombre d'exemplaires du rapport (imprimé) concernant les *preuves de la prospérité de Marseille*, fait à la Société de statistique, dans la séance du 9 février 1837, par M. Fallot de Broignard.

Rapports.- M. P. M. Roux fait un rapport sur un *tableau* (dont il présente une copie) *des cultures de la commune de Marseille, de leur étendue et de leurs produits* ; tableau qui avait été demandé par M. le Maire de cette ville et qui a été envoyé à ce magistrat immédiatement après qu'il a été dressé d'après les documens fournis par MM. Allaire, Barthélemy, Faure-Durif et Negrel-Féraud.

M. Fallot de Broignard lit un second rapport ayant pour objet de fournir de nouvelles preuves de la non-décadence ou plutôt de la prospérité du commerce de Marseille.

Cette lecture, quoique très-longue, est écoutée avec intérêt et la séance est levée.

Séance du 11 *Mai* 1837.

En l'absence de M. le Président, M. Loubon, vice-président, occupe le fauteuil.

M. le Secrétaire ayant par inadvertence laissé chez lui le procès-verbal de la dernière séance, la lecture en est renvoyée à la réunion prochaine.

Correspondance et ouvrages présentés. — M. le Ministre des travaux publics, de l'agriculture et du commerce adresse à notre Société une traduction d'un nouveau réglement adopté au Chili, le 11 octobre 1836, règlement qui détermine les pénalités en matières de contravention aux lois sur les douanes, et qui établit une junte pour juger sommairement les saisies dont le fond n'excède pas 300 piastres. Comme il importe au commerce de connaître les dispositions dont il s'agit, M. le Ministre nous recommande, dans une circulaire, de communiquer ces dispositions aux négocians et capitaines de Marseille qui font des expéditions pour le Chili.

M. le Maire de Marseille écrit à la société pour la remercier du don qu'elle a fait, en faveur du cabinet des médailles de la ville, d'un exemplaire des médailles d'honneur et des jetons de présence qu'elle a fait frapper.

Lettre de la Société industrielle d'Angers et du département de Maine et Loire qui témoigne le désir de recevoir nos publications en échange du recueil de ses travaux. Cette demande est accueillie avec empressement.

MM. J. Roussel père et fils, négocians à Marseille, adressent quelques exemplaires d'une *notice sur le bitume* d'Asphalte des mines de Pyrimont-Seyssel, et annoncent

qu'ils ont l'entrepôt général de ce minerai qui s'emploie avec le plus grand succès pour couvertures d'édifices publics et de maisons particulières, etc.

M. P. Lacaze, agronome et fabricant d'instrumens agricoles perfectionnés, à Nismes, désirant se mettre sur les rangs pour l'obtention d'une des médailles d'encouragement que la Société de statistique de Marseille doit décerner à des industriels, à sa prochaine séance publique, écrit pour savoir, ayant laissé passer le terme pour l'envoi des notices sur les travaux des concurrens, s'il ne pourrait pas obtenir un délai, et il fait parvenir, en attendant, un rapport extrait du *Courrier du Gard*, concernant un instrument appellé le Grifon qu'il a perfectionné.

Il sera repondu à M. Lacaze, que la distribution des médailles dont il s'agit, étant renvoyée à l'année 1838, il aura à nous transmettre pour cette époque tous les titres qu'il aurait à faire valoir.

Trois lettres sont lues par M. le Secrétaire, une de M. Jauffret d'Aix, une de M. Millenet, une de M. Richard Petroni, qui expriment leur gratitude pour la médaille d'honneur qui a été accordée à chacun d'eux, en décembre dernier.

Sont ensuite déposés sur le bureau : 1° les trois premières livraisons (année 1837) du Journal de la Société française de statistique universelle ;

2° Les feuilles 10 et 12, tome 8, du bulletin de la Société géologique de France ;

3° Une brochure intitulée : lettre à M. Desjobert sur la question d'Alger ; par M. Pellissier.

Documens statistiques. - M. De Maisonneuve communique le mouvement des navires, au port de Marseille en avril 1837, et l'état sommaire des produits de la principalité de cette ville pendant le même mois, par comparaison avec ceux d'avril de l'année précédente.

M. Loubon fait hommage, au nom de la Banque de Marseille, d'une brochure in 4°, de 16 pages avec des tableaux statistiques, ayant pour sujet le procès-verbal de l'assemblée générale de la Banque de Marseille, tenue le 20 avril 1837.

La Société charge M. Loubon de faire un rapport sur cette brochure, ou plutôt de présenter un travail historique et statistique sur la Banque de Marseille, depuis sa fondation.

M. Ricard présente deux tableaux journaliers des mouvemens du port de Marseille, pendant les mois de mai et d'avril derniers, tableaux dressés d'après les bulletins officiels remis par M. le capitaine du port.

M. Fallot de Broignard soumet à l'assemblée un tableau général de la navigation de la France et de la Grande-Bretagne, en 1834, et des mouvemens pendant la même année des ports de Londres, de Liverpool, Hull, Marseille, du Havre et de Bordeaux.

Rapports.—M. Delavau lit, au nom de la commission (dont il fait partie) chargée de l'examen de la comptabilité de 1836, un rapport dont il résulte, entr'autres considérations sur l'état de la caisse de la Société, que les comptes qui ont été rendus par M. Auziere ont été, par la commission, reconnus parfaitement exacts, et que notre honorable et ancien trésorier mérite des remercimens pour le zèle, le dévoument et l'exactitude qu'il a constamment apportés dans l'exercice de ses fonctions. « Nous ne pouvons du reste, ajoute M. Delavau, que féliciter la société du choix que pour remplacer M. Auziere, elle a fait de M. Beuf dont le zèle et l'esprit d'ordre ont rendu très facile la tâche qu'avait à remplir votre commission. »

Les conclusions de ce rapport sont adoptées.

M.P.-M. Roux fait un rapport sur un ouvrage composé de deux forts volumes in-8°, le premier de 563 pages avec de belles planches et le second de 507 pages; ils sont écrits en italien et ont pour sujet la description topographique,

physique, économique, politique, etc., des domaines royaux en deça du phare, dans le royaume des Deux-Siciles, suivie de l'histoire du pays depuis les temps qui ont précédé la domination des Romains jusqu'à l'époque actuelle; par M. JOSEPH DEL RE, proposé dans la précédente séance pour le titre de membre correspondant. M. le rapporteur donne le sommaire de cet ouvrage, fruit de dix années de recherches et d'une correspondance très active; il en fait ressortir toute l'importance, parle surtout avec éloge des nombreux tableaux qui y sont contenus, et après avoir ainsi démontré que l'auteur a bien mérité des amis de la science statistique, il présente des conclusions très favorables au candidat.

Réception d'un membre.—M. JOSEPH DEL RE, statisticien à Naples, est élu par scrutin membre correspondant de la Société, et la séance est levée.

Séance du 8 *Juin* 1837.

PRÉSIDENCE DE M. DIEUSET.

M. le Secrétaire lit et la Société adopte les procès-verbaux des séances du 6 avril et du 11 mai.

Correspondance et ouvrages présentés. — Lettre de MM. les Secrétaires perpétuels de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Marseille qui, le 25 mai, invitait la Société de statistique à assister à la séance publique que cette Académie a tenue le 4 juin.

M. P.-M. ROUX dit qu'une députation nombreuse, nommée par M. le président, s'est rendue à cette assemblée.

Lettre de M. le docteur CHERVIN, membre correspondant à Paris, qui accuse réception de la médaille d'honneur que la Société de statistique lui a décernée, le 18 décembre dernier, et qui plein de gratitude pour cette flatteuse recom-

pense accordée à son zèle, à sa longue persévérance, à son dévouement à la cause de la science et de l'humanité, promet de faire agréer à notre compagnie, l'hommage de plusieurs écrits, encore inédits, sur les maladies réputées contagieuses ou sur les mesures sanitaires; écrits dont il publiera une partie dans le cours de cette année.

Lettre de M. DESGRATZ qui fait don d'un exemplaire d'un ouvrage qu'il a composé, et qui a pour sujet et pour titre : *l'Economie sociale* (in-8° de 271 pages, Marseille 1836). Dépôt de cet ouvrage à la bibliothèque de la Société, et lettre de remerciment à M. DESGRATZ.

Lettre de M. PORTE, membre correspondant à Aix, qui fait parvenir un extrait des arrêts de la cour d'assises des Bouches-du-Rhône, rendus pendant le premier trimestre de l'année 1837.

M. LEVRAT-PERROTON, membre correspondant à Lyon, adresse un mémoire qu'il vient de publier sous ce titre : *Recherches et observations sur l'emploi thérapeutique du seigle ergoté* (in-8° de 134 pages, Paris et Lyon 1837).

M. EDOUARD MALLET, docteur en droit, membre correspondant à Genève, envoie à la société deux ouvrages dont il est l'auteur : 1° *Recherches historiques et statistiques sur la population de Genève, son mouvement annuel et sa longévité, depuis le XVIe siècle jusqu'à nos jours.* (1549-1835)-(in-8° de 172 pages, Paris 1837);

2° *Rapport de la commission de revision des comptes du canton de la ville de Genève, pour l'exercice* 1835, *lu au conseil représentatif, le* 14 *décembre* 1836, (in 8° de 86 pages, Genève 1836).

M. D'EBELING, membre actif, fait don à la Société d'une carte sur la Moscovie; carte remarquable en ce qu'elle est très ancienne: elle a été faite en 1549.

Annotations.—M. AUDOUARD lit une partie de celles de la classe de littérature et des beaux-arts, pendant le premier

trimestre 1837 et promet de terminer incessamment ce qu'il lui reste à dire sur ce trimestre.

Lectures.—M. Loubon donne lecture d'un mémoire sur la Banque de Marseille. On n'a pas oublié que le premier rapport imprimé de cette Banque, ayant été adressé à la Société, celle-ci chargea M. Loubon de lui faire connaître tout ce qui se rattache à cette institution. Il n'est pas indispensable de retracer ici ce que, dans le procès verbal de la séance, nous avons dit de ce mémoire, vu que nous l'avons mis en entier (1) sous les yeux du lecteur. Nous ferons remarquer seulement que ce travail sur un sujet qui se lie aux plus hautes idées financières et d'économie politique, ne pouvait qu'intéresser vivement la compagnie.

M. le Secrétaire lit des documens communiqués par M. Négrel-Feraud, et relatifs à la *Situation de l'instruction primaire dans le département des Bouches-du-Rhône en* 1835, résultant de l'application de la loi du 28 juin 1833. (2)

M. Abadie qui avait déjà fait la *Statistique de la Caisse d'Epargnes des Bouches-du-Rhône en* 1835, fait aujourd'hui lecture d'un travail semblable pour l'année 1836.

M. P.-M. Roux donne l'analyse d'une *Notice historique et agronomique sur les orangers*, lue à la dernière séance publique de l'Académie des sciences de Marseille, par M. Toulouzan, membre honoraire de la Société de statistique. Cette notice n'est pas seulement curieuse, elle conduit à des résultats importants pour notre agriculture. En effet, on y voit que pendant plusieurs siècles, les orangers ont existé dans la basse Provence en pleine terre, comme s'ils avaient été indigènes. La première mortalité n'a eu lieu que dans l'hiver de 1658 à 1659. Depuis cette époque, les mortalités se sont succédées dans l'ordre suivant :

(1) Voyez la page 189 et suivantes de ce numéro.

(2) Voyez la page 155 de ce numéro.

De 1659 à 1709	espace de	50 ans.
De 1709 à 1763	»	54.
De 1763 à 1789	»	26.
De 1789 à 1820	»	31.
De 1820 à 1829	»	9.
De 1829 à 1837	»	8.

Et ce ne sont là que les années où la mortalité a été complète. Mais il y a eu, dans les intervalles depuis le grand froid de 1709, de fréquentes gélées pendant lesquelles les orangers ont plus ou moins souffert. Suivant l'auteur, cela prouve que le climat de la Provence a changé. Les arbres du genre *citrus* peuvent, dit-il, être considérés comme des thermomètres historiques, car ils constatent la température du pays où ils sont cultivés. Les grecs et les latins, et, après eux, les auteurs du moyen âge nous ont transmis un grand nombre de faits sur ces arbres et les variations du climat. M. Toulouzan, ayant rapproché ces faits des évènemens politiques, est parvenu à constater les changemens opérés dans le climat de la Provence et à en assigner la cause prédominante : c'est au déboisement des montagnes qu'il attribue les variations du climat. Celui-ci, en effet, n'a été normal que lorsque les Appennins et les collines subalpines ont été boisés.

Proposition.— M. Decroze en fait une relative à un sujet très important d'administration de la Société.

Candidat au titre de membre correspondant. — M. Fallot de Broignard propose pour ce titre, M. Achille Farioli, homme de lettres, à Reggio-Modène, qui, à l'appui de sa candidature, a adressé à la Société un mémoire concernant les *causes qui tendent à favoriser le commerce et l'industrie, ou à y être nuisibles*. Cette proposition est prise en considération, et M. P.-M. Roux est chargé du rapport à faire sur le mémoire présenté.

La séance est levée.

RÉPERTOIRE

DES

TRAVAUX

DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE.

PREMIÈRE PARTIE.

STATISTIQUE DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE.

TOPOGRAPHIE.

Plan topographique de la ville de Marseille et de la totalité de son territoire, réduit du plan cadastral parcellaire de ladite commune à l'échelle de 1 mètre pour 25,000.—*Extrait d'un rapport de* M. MONFRAY aîné, *sur ce travail présenté par* M. DELAVAU ; *l'un et l'autre, membres actifs de la Société.*

Cet intéressant ouvrage est gravé en quatre parties, sur quatre feuilles de papier, disposées à être réunies et collées sur toile et devant former un tableau de 1 mètre carré.

Supposez la commune de Marseille coupée par des lignes, partant des quatre points cardinaux et se croisant à angles droits ; vous aurez une idée de l'état de ce plan, tel qu'il nous a été présenté, et nous y trouverons une division à suivre pour le parcourir rapidement.

La 1re feuille comprend tout ce qui se trouve dans l'angle nord-ouest.

Partant du Lazaret, l'auteur nous fait parcourir le littoral de la mer, jusques au territoire de la commune de Gignac qui est l'extrême confront à l'ouest. Là, sont fidèlement retracés la Villete, le Château-Vert, l'anse d'Arenc, la batterie de ce nom, les bains Vailhen, le Cap-Pinède sur lequel est un télégraphe, le Cap-Janet où est une verrerie, le Cap de Mourepiane sur lequel il y a une batterie, la batterie de Corbiere et plus loin trois autres batteries innommées vers la Butte de Montgrand, qui termine le territoire de ce côté.

Depuis la commune de Gignac, on passe sur les confins de la commune des Pennes et de la commune de Septêmes. Il n'y a pas une borne limitative de chaque territoire qui n'ait été exactement indiquée à sa place.

Dans cette première partie sont compris les quartiers de la Nerte, des Rians, de l'Estaque, du Vallon, des Dévots, de Séon St.-Henry, de Séon St.André, du château des Tours; plus haut, les Bourrelles, Notre-Dame, les Maillans, les Bastides, les Beaumes St.-Antoine, Fontainieu dit la Mure, la Viste, les Aigalades, Fontainieu, les Bessons, St.-Louis, les Crottes, le Canet, Bon-Secours, Belle-de-Mai, St.-Lazare, St.-Joseph, Ste.-Marthe, la Palud, St.-Barthélemy, les Chartreux, St.-Charles et le jardin Botanique.

La seconde feuille comprend tout ce qui se trouve dans l'angle nord-est.

Elle nous conduit de la commune de Septêmes, aux confronts de la commune de Simiane par la montagne de l'Etoile, et continue sur les confronts de la commune d'Allanch, jusques à la commune d'Aubagne.

Le quartier le plus haut de ce côté est celui de Château-Gombert, près lequel on remarque le Grand-Vallon et le Collet-Redon; puis on y trouve St.-Jérôme, la Rose, St-

Just, St.-Barnabé ; plus haut, les Aurengues, les Martegaux, les Olives, le château de Bras, St-Jullien, les Caillols, les Romans, les Accates, la Treille, les Camoins et Néoule.

La 3me feuille comprend tout ce qui se trouve dans l'angle sud-est.

Cette partie est limitrophe de la commune d'Aubagne, de la commune de la Penne-les-Aubagne, puis encore de la commune d'Aubagne, de celle de Cassis et enfin de la mer Méditerranée, où l'on remarque le Cap Morgieou avec deux batteries, et le Caridon, autre Cap.

Elle est traversée de l'est à l'ouest par la petite rivière de l'Huveaune. On y trouve ces quartiers : la Reynarde, St.-Menet, la Valentine, St.-Marcel, St.-Dominique, St.-Jean-du-Désert, St.-Pierre, la Pomme, St.-Loup, Ste.-Marguerite, Ste.-Croix et St.-Tronc. Mais là s'élèvent les montagnes de St.-Cyr, où est établi un télégraphe, celles de Carpiagne, de la Gineste, de la Gardiole, le Mont-Puget et le Mont-de-Luminy, sur le bord de la mer.

Avez-vous jamais, Messieurs, fait le voyage de Toulon à Marseille par mer ? Avez-vous remarqué combien le versant méridional de ces montagnes, sur la mer, est aride et scabreux? On ne croirait pas, si on ne le savait déjà, qu'une ville populeuse et riche comme Marseille, avec son territoire si vaste et si beau, se trouve derrière ces rochers d'un aspect si désolant.

La dernière feuille comprend tout ce qui se trouve dans l'angle-sud-ouest.

On suit les rochers dont nous venons de parler, sur lesquels est placé le sémaphore de Marseille-Veire, et d'une calanque à l'autre, on arrive jusqu'au Cap Croisette, devant lequel sont les îles du Jarron, de Maïre et de Thiboulan. Puis en suivant le littoral de la mer on passe à Montredon, à l'embouchure de l'Huveaune, à Endoume, où est l'île

des Pendus, d'une anse à l'autre aux Vieilles-Infirmeries, à la batterie du Pharo, à l'entrée du port de Marseille, où se trouve le fort St.-Jean, sous la Tourrete et auprès de l'écueil de l'Esteou, et on arrive à l'anse de l'Ourse près la porte de la Joliette, puis au Lazaret d'où nous sommes partis.

Devant Endoume sont les îles de Ratonneau et de Pomègues, réunies par une digue qui constitue le port de Ratonneau.

Sur cette dernière feuille est la montagne de Marseille-Veire, le quartier de Mazargues, où se trouvent le château du Roi d'Espagne et le collet de Montredon; il y a le château Borrelly, St.-Giniez qui traverse l'Huveaune, la Capelette, Endoume, le fort St.-Nicolas, le fort et le mont de Notre-Dame de la Garde, enfin le quartier de la Magdeleine, les fabriques de St.-Lazare et la ville et le port de Marseille.

Là doit s'arrêter ma description, peut-être fastidieuse. Mais le plan est fait avec tant de soin, que le rapporteur de la commission chargée de vous en rendre compte, a trouvé du plaisir à parcourir le territoire si détaillé, d'une commune du rang important qu'occupe Marseille.

…VATIONS *météorologiques, faites à l'Observatoire royal de Marseille (situé à 46,67 mètres au-dessus du niveau de la mer), en Juillet* 1837.

DATES.	9 HEURES DU MATIN.			MIDI.			3 HEURES DU SOIR.			VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	PLUIE.	
	BAROME.	Thermomètre du bar.	Thermomètre Extér.	BAROME.	Thermomètre du bar.	Thermomètre Extér.	BAROME.	Thermomètre du bar.	Thermomètre Extér.			Lev. du Soleil.	Couch. du Sol.
												mm	mm
1	761,45	24,8	24,4	761,05	24,8	26,1	760,25	25,0	26,9	O.	Quelq. lég. nuag., brouillards.		
2	760,05	25,2	23,7	759,95	25,3	27,7	759,45	25,3	28,6	O.	Quelq. lég. nuages, mais rares.		
3	759,95	25,5	25,2	760,90	25,7	27,4	759,00	25,7	27,4	S.	Très nuageux.		
4	759,05	25,8	24,8	759,25	26,0	29,4	758,65	26,0	28,4	S.O.	Quelq. lég. nuag. rares, brouil.		
5	757,10	26,0	24,4	756,75	26,0	29,5	756,50	26,0	29,6	S.O.	Quelques nuages, brouillards.		
6	758,30	26,0	22,4	758,10	26,0	26,4	757,95	26,0	27,5	N.O. grand fr.	Quelq. lég. nuages, fort rares.		
7	760,75	26,0	22,7	760,75	26,0	25,6	760,50	26,0	27,4	S.O. bonne br.	Serein.		
8	762,60	25,5	23,7	762,40	26,0	27,3	762,35	26,0	26,7	S.O.	Quelques légers nuages.		
9	759,65	25,5	24,7	758,75	25,6	28,5	758,50	25,6	28,5	S.	Très nuageux.		
10	756,10	25,6	25,0	755,65	26,0	29,1	754,70	26,0	31,4	S.O.	Quelq. lég nuages, fort rares.		
11	756,65	26,0	21,2	756,70	26,0	26,3	757,10	26,0	25,4	S.	Quelques éclaircis. cette nuit.	1,93	0,78
12	758,40	26,0	22,4	757,80	26,0	25,1	756,80	26,0	24,9	O. grand frais.	Très nuageux		
13	756,35	25,5	21,4	755,65	25,5	23,6	755,25	25,0	25,3	N.O fort.	Nuageux.		
14	757,50	24,8	21,9	757,70	24,8	25,2	757,75	24,8	26,4	N.O. fort.	Quelques légers nuages.		
15	761,85	24,8	21,7	762,15	25,0	25,3	761,95	25,0	23,2	N.O.	Quelq. lég. nuag., fort rares.		
16	762,95	25,0	21,7	762,00	25,0	24,7	761,65	25,0	25,6	N.O. assez fort.	Quelques nuages.		
17	761,10	24,0	18,7	760,95	24,0	21,5	759,60	24,0	22,9	N.O. fort.	Quelq. lég. nuages, fort rares.		
18	760,50	23,5	19,0	760,10	23,6	22,6	759,80	23,7	23,5	N.O.	Idem.		
19	761,65	23,2	20,5	761,30	23,2	23,6	760,95	23,2	22,4	N.O. grand fr.	Nuageux.		
20	760,35	23,2	18,5	759,20	23,2	21,4	757,90	23,2	21,4	O. fort.	Idem.		
21	758,00	23,0	20,7	757,15	23,0	22,5	756,50	23,0	23,4	N.O. fort.	Quelq. lég. nuages, fort rares.		
22	756,35	22,4	17,7	756,10	22,4	20,7	755,85	22,4	22,3	N.O. assez fort.	Serein.		
23	758,45	22,0	18,7	758,55	22,0	25,3	758,65	22,0	23,6	O.	Idem.		
24	759,15	22,2	20,6	758,65	22,5	21,4	757,50	22,5	21,6	O. grand frais.	Idem. Brouillards.		
25	757,65	22,5	19,9	757,45	22,5	22,7	756,75	22,5	25,5	N.O.	Quelq. leg. nuages, fort rares.		
26	761,50	22,5	20,7	762,00	22,5	23,5	761,95	22,5	23,9	O.	Serein, brouillards.		
27	763,70	22,8	20,7	763,55	22,8	24,1	762,80	22,8	26,4	O.	Quelq. leg. nuages, fort rares.		
28	762,30	23,0	22,2	762,35	23,0	24,3	761,70	23,0	24,6	O.	Idem.		
29	759,95	23,0	21,7	759,55	23,4	26,4	759,00	23,5	24,9	S. bonne brise.	Id. brouil. éclairs contin. vers l'O.		
30	755,90	23,5	19,4	756,60	23,4	18,3	756,75	23,4	19,0	N.O. [illegible]	[illegible]		

RÉSULTATS GÉNÉRAUX.

Plus grande élévation du Baromètre.	760^{mm},89, le 27 à 9 h. du matin.	
Moindre *idem*.	751 ,40, le 10 à 6 h. du matin.	
Hauteur moyenne du Baromètre pour tout le mois.	759 ,52.	
Plus grand dégré de chaleur.	31 ,4, le 10 à 3 h. du soir.	
Moindre *idem*.	14 ,9, le 22 à 6 h. du matin.	
Température moyenne du mois.	22 ,16.	
Quantité d'eau tombée pendant — Le jour. . . .	15^{mm},4	Total. . . 17^{mm},3.
Quantité d'eau tombée pendant — La nuit. . . .	1 ,9	

Nombre de Jours.	de pluie.	3.
	entièrement couverts.	1.
	très nuageux.	3.
	nuageux..	3.
	sereins	6.
	de brume ou de brouillards. .	7.
	de tonnerre.	2.
	de gros vent. { N. O. 5 / O . . 1 } . .	6.

…RVATIONS *météorologiques faites à l'Observatoire royal de Marseille, (situé à 46,67 mètres au-dessus du niveau de la mer), en Août* 1837.

DATES.	9 HEURES DU MATIN.			MIDI.			3 HEURES DU SOIR.			VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	PLUIE.	
	BAROME.	Thermomètre du bar.	Thermomètre Extér.	BAROME.	Thermomètre du bar.	Thermomètre Extér.	BAROME.	Thermomètre du bar.	Thermomètre Extér.			Lev. du Soleil.	Couch. du Sol.
												mm	mm
1	760,95	22,3	19,4	760,70	22,4	22,6	760,50	22,4	21,6	N.O. grand fr.	Serein.		
2	761,50	22,4	20,2	761,35	22,5	26,3	761,40	22,5	24,7	S. bonne brise.	Idem. Brouillards.		
3	762,35	22,5	20,7	762,45	22,7	25,5	761,50	22,7	25,6	S. bonne brise.	Idem. idem.		
4	761,70	23,0	21,7	761,35	23,0	24,4	761,30	23,0	23,4	O.	Tr. nuag., br., pluie à 2 h. 1/2 s.		0.29
5	760,45	23,0	21,9	760,05	23,0	25,7	760,10	23,0	27,3	O.	Nuageux, pluie cette nuit.	0,65	
6	760,80	23,2	21,7	760,95	23,3	25,5	761,10	23,2	26,9	O.	Quelques légers nuages.		
7	763,40	23,5	22,0	763,75	23,7	25,8	763,70	24,0	24,4	O.	Quelq. légers nuag., fort rares.		
8	763,10	24,0	21,7	762,15	24,0	26,1	761,85	24,0	25,9	O.	Serein, brouillards.		
9	762,15	24,0	25,2	761,70	24,3	27,4	761,55	24,0	27,7	S. bonne brise.	Quelques nuages.		
10	760,80	24,3	24,7	760 25	24,4	29,6	759,75	24,4	29,7	S.E. fort.	Serein.		
11	760,15	24,7	25,2	759,35	24,7	28,4	759,85	24,7	28,4	S.E. assez fort	Idem.		
12	761,25	25,2	23,7	761,65	25,5	26,6	760,85	25,5	27,6	S.O.	Quelq. légers nuag., fort rares.		
13	762,70	25,5	23,2	762,40	25,5	27,7	761,80	25,5	27,6	N.O.	Quelques nuages, brouillards.		
14	762,30	25,0	20,5	762,05	25,2	26,4	760,95	25,3	25,4	O.	Idem.		
15	761,40	25,2	23,2	761,40	25,2	26,3	760,95	25,0	25,9	S.E. bonne br.	Nuageux.		
16	762,60	25,0	22,9	763,00	25,0	26,6	762,90	25,0	27,4	S.O.	Idem.		
17	765,00	25,0	25,2	765,75	25,0	24,7	764,95	25,3	26,1	S.O.	Très nuageux.		
18	764,95	25,3	22,7	764,60	25,5	25,5	763,60	25,5	27,4	S.O.	Serein brouillards.		
19	763,05	25,5	22,8	762,90	25,7	26,4	762,55	25,6	25,7	O. grand frais.	Idem.		
20	762,40	25,6	23,0	762,50	25,8	25,4	762,30	25,8	26,9	O.	Idem.		
21	764,75	25,8	23,7	764,85	26,0	25,9	764,55	26,0	28,4	O.	Idem.		
22	765,20	26,0	24,7	764,90	26,0	29,1	763,95	26,0	30,7	S.O.	Idem.		
23	761,70	26,3	24,4	761,15	26,5	27,3	760,50	26,5	28,9	O.	Idem.		
24	758,80	26,7	23,7	758,60	27,0	27,2	757,95	27,0	27,4	S.O.	Idem.		
25	758,50	26,7	22,8	758,65	27,0	26,9	758,35	27,0	28,6	O.	Idem.		
26	760,65	26,5	22,9	760,95	26,6	27,2	760,60	26,8	27,6	S.O.	Quelq. légers nuag., fort rares.		
27	762,15	26,5	23,7	761,95	26,8	26,4	760,55	26,7	26,5	O.	Idem.		
28	759,20	26,0	20,9	759,00	26,0	26,3	758,20	26,2	27,5	N.O. assez fort	Quelques légers nuages.		
29	756,90	26,0	22,4	756,55	26,2	28,4	755,30	26,2	26,7	S.	Tr. nuag. vers 9 h. du s. éclairc.		
30	753,15	26,3	23,4	752,65	26,5	25,9	753,10	26,5	26,1	O.	Quelq. nuag. écl. vers l'E. à 9 h.	3,09	
31	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		

RÉSULTATS GÉNÉRAUX.

Plus grande élévation du Baromètre. . . . . 762^{mm},66, le 17 à midi.
Moindre *idem*. . . . . 749 ,43, le 30 à midi.
Hauteur du Baromètre pour tout le mois. . . . . 761 ,33.
Plus grand degré de chaleur. . . . . 30 ,7 , le 22 à 3 h. du soir.
Moindre *idem*. . . . . 15 ,7, le 1er à 6 h. du matin.
Température moyenne du mois. . . . . 23 ,26.

Quantité d'eau tombée pendant { Le jour. . . . 0^{mm},3 / La nuit. . . . 3 ,7 } Total. . . 4^{mm},0.

Nombre de Jours. . . . .
- de pluie.. . . . . 3.
- entièrement couverts. . . . . 0.
- très nuageux. . . . . 3.
- nuageux. . . . . 3.
- sereins. . . . . 14.
- de gros vent. . { S. E. 1 / N. O. 0 } . . 1.
- de brume ou de brouillards . 17.
- de tonnerre. . . . . 2.

Nota.—Le 17, vers 11 heures 1/2 du matin, il y a eu des éclairs et des tonnerres vers l'E. par intervalles, jusqu'à midi. Il y a eu aussi quelques gouttes.

…rvations météorologiques faites à l'Observatoire royal de Marseille (situé à 46,67 mètres au-dessus du niveau de la mer), en Septembre 1837.

DATES.	9 HEURES DU MATIN.			MIDI.			3 HEURES DU SOIR.			VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	PLUIE.	
	BAROME.	Thermomètre du bar.	Thermomètre Extér.	BAROME.	Thermomètre du bar.	Thermomètre Extér.	BAROME.	Thermomètre du bar.	Thermomètre Extér.			Lev. du Soleil.	Couch. du Sol.
												mm	mm
1	752,95	25,0	19,7	753,80	25,0	21,6	753,85	24,8	21,6	N.O. fort.	Quelques nuages.	19,36	
2	759,10	24,0	15,8	759,10	24,0	19,6	758,75	23,8	20,4	O. grand frais.	Idem.		
3	759,00	23,2	17,8	758,75	23,2	21,5	757,65	23,2	20,9	N.O.	Qlq. écl. pl. cet. nuit, écl. v. l'E.	1,55	
4	758,05	22,5	15,7	758,80	22,5	17,4	758,35	22,4	19,4	N.O. fort.	Quelq. nuag., pluie cette nuit.	0,81	
5	759,00	21,5	14,7	757,85	21,5	17,8	756,25	21,5	16,9	N.O. assez fort.	Idem, un peu de pl. v. 9 h. s.		
6	753,40	21,1	14,9	753,25	21,2	16,6	753,25	21,1	14,4	N.	Couvert, pluie.	0,32	3,08
7	754,50	20,7	15,2	755,40	20,8	18,7	755,15	20,8	20,1	N.O. grand fr.	Serein.	4,41	
8	760,30	20,3	17,7	760,45	20,4	19,2	760,15	20,4	19,9	N.O.	Idem, brouillards.		
9	762,80	20,0	11,7	762,45	20,2	22,6	762,05	20,2	22,4	S.O.	Quelq. lég. nuag., fort rares.		
10	761,95	19,8	18,0	761,60	20,0	21,6	761,20	20,0	20,1	N.O.	Nuageux, brouillards.		
11	760,85	20,0	17,7	760,15	20,0	19,5	759,45	20,0	22,4	N.O.	Quelq. lég. nuag., mais fort rar.		
12	759,45	20,4	19,4	758,90	20,5	22,9	758,30	20,5	22,5	S.E. bonne br.	Quelques nuages		
13	751,95	20,9	21,9	750,75	20,8	23,4	749,85	21,0	24,4	S. assez fort.	Très nuag. pluie à 9 h. du soir.		
14	754,65	20,8	15,7	754,70	20,8	18,7	755,00	20,8	20,1	N.O. fort.	Nuageux.	0,89	
15	760,70	20,5	15,6	760,90	20,6	19,1	760,70	20,7	18,6	N.O. grand fr.	Serein.		
16	763,30	20,3	17,7	763,10	20,4	22,4	763,00	20,4	20,6	O.	Idem.		
17	765,10	20,5	17,7	764,85	20,5	19,9	764,35	20,5	21,6	O.	Quelq. nuages, brouillards.		
18	765,20	20,5	16,9	765,10	20,5	20,1	764,60	20,5	20,4	O.	Serein, brouillards.		
19	763,15	20,5	16,7	762,85	20,5	19,9	761,80	20,5	21,4	N.O.	Idem.		
20	760,60	20,5	18,7	760,00	20,6	21,1	759,40	20,6	21,6	S.O.	Quelq. lég. nuag., mais fort rar.		
21	759,35	20,6	17,7	759,45	20,7	21,1	759,05	20,8	22,6	S.O.	Serein.		
22	759,00	20,8	17,6	758,75	20,7	21,6	758,05	20,5	20,2	O.	Id.. éclairc. v. le S.O. à 9 h. s.		
23	757,30	20,6	19,8	756,15	20,8	24,4	754,60	20,8	24,4	S.E. bonne br.	Quelques nuages.		
24	754,70	20,5	19,7	755,40	20,6	21,6	755,95	20,7	19,8	O.	Très nuag., pluie à 9 h. du soir.		
25	758,45	20,5	11,7	758,60	20,4	15,9	758,10	20,2	17,4	N.O. grand fr.	Quelq. lég. nuag., mais fort rar.	5,73	
26	760,55	19,8	13,6	760,55	19,8	18,4	759,95	19,8	18,5	Variable.	Idem.		
27	756,35	19,4	14,0	754,75	19,2	17,6	755,50	19,2	15,4	E. fort.	Couvert, pluie.		1,88
28	759,70	19,0	14,8	758,80	19,9	19,6	758,70	19,0	18,9	S.E. bonne br.	Nuag., qlq. gout., écl. vers S.O.		3,49
29	761,00	18,7	15,9	761,20	18,6	19,3	760,60	18,6	17,4	N.O.	Couvert.		
30	761,65	18,5	16,9	761,65	18,7	21,4	761,20	18,7	[illegible]	[illegible]	[illegible]		

RÉSULTATS GÉNÉRAUX.

Plus grande élévation du Baromètre.	762,67, le 18 à 9 h. du matin.	
Moindre *idem*	747 ,31, le 13 à 3 h. du soir.	
Hauteur moyenne du Baromètre pour tout le mois.	759 ,47.	
Plus grand dégré de chaleur.	24 ,4 , le 13 à 3 h. du soir.	
Moindre *idem*	9 ,5 , le 26 à 6 h. du matin.	
Température moyenne du mois.	17 ,75.	
Quantité d'eau tombée pendant — Le jour. . .	8^{mm},5	Total. . . 41^{mm}9.
Quantité d'eau tombée pendant — La nuit. . .	33 ,4	

Nombre de Jours.	de pluie.	9.
	entièrement couverts.	4.
	très nuageux.	3.
	nuageux..	3.
	sereins.	8.
	de brume ou de brouillards .	9.
	de gros vent. (E. 1 ; N. O. 3) . .	4.
	de tonnerre.	1.

Dans la nuit du 31 août au 1er septembre, grand orage, les éclairs et les tonnerres se succédaient, il y a eu deux tonnerres très forts et une forte pluie.

POPULATION.

Du Mouvement de l'État-Civil à Marseille, pendant vingt-huit années (de 1806 à 1833 inclusivement); par M. Saint-Ferréol, *liquidateur des Douanes, membre actif de la Société.*

L'étude des mouvemens de l'état civil est une chose toute nouvelle ; ce n'est guères que depuis la révolution qu'on s'est attaché à rédiger avec uniformité et régularité les actes qui attestent la naissance et la condition des citoyens. Les registres qui renferment ces actes ont passé des paroisses dans les mairies. C'est un des bienfaits de la révolution qui n'a voulu voir que des citoyens sans s'occuper de leurs opinions religieuses.

Les registres de l'état civil de notre mairie sont tenus avec beaucoup de régularité ; les relevés analytiques de tout ce qu'ils constatent sont dressés chaque mois et additionnés à la fin de l'année, de telle sorte qu'il est facile de suivre, année par année, les variations qu'éprouvent les naissances, les mariages et les décès. Mais, je dois l'avouer, il est malheureux que ces relevés annuels ne présentent que des faits dénués d'observations, ce qui met l'observateur dans l'impossibilité de se rendre raison des différences qu'il rencontre. Il serait utile que des employés intelligens, attachés ou non au bureau de l'état civil, pussent étudier et constater les causes qui amènent quelquefois des différences dans les totaux des mouvemens ; espérons que l'utilité de cette observation sera appréciée et mise à profit.

Les relevés des actes de l'état civil sont dressés à notre mairie comme il suit : naissances des garçons légitimes et naturels ; naissances des filles légitimes et naturelles. Cha-

cune des colonnes des enfans naturels est sous-divisée en enfans reconnus et en enfans abandonnés. La seconde division des dits relevés s'applique aux mariages, et la dernière aux décès.

Les relevés dont j'ai à vous entretenir ne remontent qu'à l'année 1806 et s'étendent jusqu'à 1833 inclusivement, ce qui renferme un espace de 28 ans : je diviserai cet espace en deux parties qui comprendront ce qui s'est passé de 1806 à 1813 inclusivement, et de 1814 à 1833.

Le total général des naissances qui, en 1806, s'élevaient à 3506, a diminué progressivement, jusqu'en 1813, au point d'être réduit à 2884, ce qui présente une diminution de 722 naissances, divisée en enfans légitimes et en enfans naturels, ces derniers sous-divisés en enfans naturels reconnus et en enfans naturels abandonnés.

De 1806 à 1813, le nombre total des naissances s'est élevé à 25,261, savoir :

19,673	enfans légitimes.
1,448	naturels reconnus.
4,140	naturels abandonnés.
25,261.	

Ce qui donne une moyenne de 3157 naissances totales, et une moyenne de 698 naissances naturelles, c'est-à-dire, de plus de 22 enfans naturels sur cent naissances.

Depuis 1806 jusqu'à 1813, les naissances diminuent progressivement. Une transition se fait remarquer en 1814 ; elle présente une augmentation de 402 naissances comparativement à l'année précédente, et cet accroissement, à quelques intermittences près, s'est soutenu jusqu'à l'époque actuelle, au point que l'année 1833 a présenté 4887 naissances, ce qui donne une augmentation de 1381, comparaison faite avec l'année 1806.

Pendant les années de 1814 à 1833 inclusivement, il est

né 84,944 individus, savoir :

69,688 enfans légitimes.
3,874 enfans naturels reconnus.
11,382 enfans naturels abandonnés.

84,944.

Ce qui donne pour le total des naissances une moyenne de 4,247, et pour les enfans naturels une moyenne de 763, dans la comparaison desquelles on remarque qu'il nait 18 enfans naturels sur 100, tandis que dans la période précédente de 1806 à 1813 il en naissait 22 sur cent.

Dans les huit années de 1806 à 1813 les naissances d'enfans naturels se sont élevées à 5588, sur lesquelles 1448 enfans ont été reconnus, c'est-à-dire, 26 sur 100.

Dans les 20 années de 1814 à 1833, les mêmes naissances ont atteint le chiffre de 15256, et il y a eu 3874 enfans reconnus, c'est-à-dire, un peu plus de 25 p. %. La proportion dans les mêmes périodes n'a donc presque point varié, puisque dans l'une comme dans l'autre les 75/100 des enfans naturels sont restés abandonnés.

Quant à la reconnaissance des enfans naturels, il convient de remarquer que le nombre d'enfans reconnus, qui en 1806 et 1807 égalait à peu de chose près celui des enfans abandonnés, a pris un caractère de décroissance, à partir de 1808 et est resté presque stationnaire jusqu'en 1824. Ce n'est guères qu'à partir de 1825 que le chiffre des enfans reconnus s'est accru.

Jusqu'à présent, Messieurs, je ne vous ai présenté que des chiffres : il convient que je les appuie de quelques observations afin de vous faire connaître les causes des variations que je vous ai signalées. Ces observations ne seront point ici hors de propos ; car, indépendamment de ce qu'elles porteront un grand jour sur ce que j'aurai bientôt à vous dire, concernant les mariages et les décès, elles démontreront

avec évidence combien l'état de bonheur ou de misère des peuples influe sur leur accroissement.

C'est à partir de 1808 que le commerce de Marseille a éprouvé les grandes contrariétés qui l'ont entravé et anéanti; jusques là, l'approvisionnement de nos armées en Italie, quelquès relations maintenues dans le Levant et en Espagne avaient donné un peu de vie à notre port. Mais la guerre contre l'Espagne lui porta le coup le plus funeste, en faisant cesser nos relations avec ce royaume, et en obligeant les Anglais à resserrer le blocus de nos ports. Cet état de choses fut toujours en empirant jusqu'en 1814.

Les ressources de notre cité furent alors bornées à un commerce de licence qui contribua sans doute à la fortune d'un très-petit nombre de négocians, mais qui n'influa presque point sur la classe ouvrière; après cette faible ressource vint la fabrication de la Soude dont CHAPTAL et BERTHOLLET dotèrent notre pays; il y eût aussi la pêche qui ne présenta que quelques moyens insuffisans. On vit des pères de familles respectables embarquer leurs enfans sur nos vaisseaux, on les vit solliciter pour eux-mêmes des emplois médiocres dans diverses administrations et dans nos hospices; on vit enfin de jeunes époux abandonner le toit conjugal pour courir aux armées en qualité de remplaçans.

Tel fut alors l'effet de la misère que, suivie de son hideux cortège, de la faim, de nombreuses privations et de la corruption, compagne inséparable du besoin, elle vint chasser un grand nombre d'habitans. L'émigration devint sensible, et les registres de l'état civil dûrent nécessairement témoigner du décroissement de la population par celui des naissances; c'est ce qui arriva.

Ainsi, du décroissement de la population et de la misère qui affligeait notre ville, il est résulté deux faits bien constans: décroissance dans les naissances et diminution relative dans le nombre d'enfans reconnus.

Pendant que la population décroissait annuellement, les mariages, au contraire, se multipliaient, et le nombre de ceux-ci, qui, en 1806, ne s'élevait qu'à 574, s'était successivement accru au point d'atteindre le chiffre de 846 en 1813, ce qui présentait une augmentation de 272, c'est-à-dire, de près de moitié.

Ceci, au premier coup-d'œil, parait contradictoire; en effet, il ne tombe pas sous les sens que les mariages augmentent à mesure que la population décroit. C'est cependant la vérité; et je vais donner une explication qui, sans cela, laisserait à mon assertion une apparence paradoxale. C'est aussi à partir de 1808 que l'impôt terrible de la conscription pesa de tout son poids sur la France. L'Italie à garder, l'Espagne et le Portugal à conquérir, le nord de l'Europe embrasé par la guerre, nos escadres à recruter, tout mit le gouvernement impérial dans la dure nécessité de reproduire cet impôt sous toutes sortes de formes. Tantôt c'était le recrutement pour l'armée, ou pour la marine, puis des canonniers garde-côtes, des compagnies départementales, des gardes d'honneur, etc., puis des classes arriérées qu'on rappelait; enfin, en 1813, sous les dénominations de ban et d'arrière-ban, tous les célibataires agés de 20 à 32 ans furent rappelés pour défendre nos frontières envahies. Chacun dût nécessairement faire tous ses efforts pour échapper à cette presse, et dès lors beaucoup de mariages furent contractés, parce que ce lien était une des causes d'exemption de service. C'est donc principalement et uniquement à la conscription qu'on doit attribuer, malgré la dépopulation de notre cité, l'accroissement des mariages qui y furent contractés pendant cette époque désastreuse. Cette reflexion est au surplus expliquée par les registres de l'état civil dans lesquels on remarque que l'accroissement dans les mariages s'applique uniquement aux hymens contractés entre garçons et filles, qui s'élevèrent de 425 à 736, tandis

qu'il y eût décroissance dans les autres mariages.

Ce qui confirme pleinement la justesse des réflexions que j'ai l'honneur de vous présenter, c'est ce qui s'est passé en 1814. Cette année qui vit crouler, avec le gouvernement impérial, tout le système colossal qu'il avait créé, vit aussi diminuer considérablement le nombre des mariages. En 1813, il en avait été célébré 846 ; en 1814, malgré l'affluence d'étrangers et de regnicoles qui vinrent s'établir dans notre cité, il en fut contracté 296 de moins, et la diminution porta uniquement sur les liens qui unirent les garçons aux filles. C'est qu'alors un nouvel horizon de paix et de sécurité s'offrit en perspective à la jeunesse ; c'est qu'avec la cessation du danger d'abandonner forcément le toit paternel, cessa aussi le moyen puissant qu'on employait pour y demeurer : le mariage. Ainsi, en 1814, une transition étonnante se fait remarquer : excès de 402 naissances, diminution de 296 mariages, comparaison faite avec l'année précédente.

Une preuve encore non moins évidente de l'influence qu'exercent la misère et les troubles politiques sur les populations, sera prise dans les évènemens politiques qui eurent lieu en 1830.

Dans les trois années précédentes, sur 2360 enfans naturels, 851, c'est-à-dire plus de 35 p. % furent légitimés ; en 1830, au contraire, sur 635 enfans naturels, il n'en fut reconnu que 159, ce qui porta la proportion à 25 p. % au lieu de 35. Mais à partir de l'année suivante, le nombre des enfans reconnus a repris sa proportion ordinaire.

De 1806 à 1813, il a été contracté, savoir :

	Mariages.	Moyennes.
Entre garçons et filles.......	4,338	542
Entre garçons et veuves.....	257	33
Entre veufs et filles..........	507	63
Entre veufs et veuves........	188	23
	5,290	661

Depuis 1814 jusqu'en 1833, il a été célébré, savoir :

	Mariages.	Moyennes.
Entre garçons et filles.......	15,272	764
Entre garçons et veuves.....	729	36
Entre veufs et filles..........	1,770	88
Entre veufs et veuves........	512	26
	18,283	914

De l'exposé que je viens d'établir, il résulte que pendant la première période, époque à laquelle la conscription rendait exagérée la proportion des mariages, il n'en fut célébré annuellement que 661, tandis que dans la seconde période où aucune cause forcée ne se présente, il en est contracté 914, ce qui donne une augmentation de 253 qu'on ne peut attribuer qu'à un accroissement de population.

En terminant ce qui concerne les mariages, je dois vous faire remarquer que l'année 1833 est celle dans laquelle il y en a eu le plus ; il en a été contracté 1019, c'est-à-dire, 445 de plus qu'en 1806.

Le relevé des registres de l'état-civil, qui s'applique aux décès, ne renferme que des totaux généraux depuis 1806 jusqu'en 1827. Mais à partir de 1828, ces mêmes relevés présentent des détails satisfaisans, en ouvrant des colonnes aux individus des deux sexes, et en distinguant les célibataires des gens mariés et des veufs : cette amélioration introduite depuis 6 ans est utile.

La mort, l'inexorable mort, ne se borne point à frapper sans distinction d'âge, de sexe, de pays et de condition : elle a aussi ses années d'abondantes moissons, époques néfastes qui couvrent de deuil des provinces entières.

Mais, disons-le, ces époques terribles où des épidémies venaient moissonner à des intervalles plus ou moins rapprochés une grande partie de la population, ces époques terribles sont loin de nous, et les causes qui les amenèrent ne

peuvent plus, ce semble, se reproduire. Ce n'est point que les causes aient cessé d'exister, mais c'est que les résultats qu'elles amènent se présentent avec moins d'intensité depuis que nous avons adopté l'usage du linge dans nos vêtemens, depuis que nous avons créé des établissemens sanitaires, et surtout depuis que la médecine, ayant mieux étudié les faits, a prescrit une hygiène plus appropriée à notre organisation.

Cependant, dans la période des 28 ans que j'examine, on remarque quelques années pendant lesquelles, la mortalité s'élève au dessus de la proportion ordinaire. L'apparition de ces années parmi les autres a produit sur moi, l'effet de ces nuages sombres que l'impétueux aquilon pousse avec violence sur nous, et qui portant dans leurs flancs la grêle et la foudre, viennent vomir sur nos têtes la tempête et la mort : elles ont attristé mon âme.

Les décès sont allés en décroissant depuis 1806 jusqu'à 1810 inclusivement, ce qui, avec la décroissance des naissances, démontre la diminution de notre population à cette époque. Mais en 1811, 1812 et 1813, les cas de décès augmentent d'une manière très-sensible; l'année 1813 surtout, comparée à l'année 1810, présente un excédant de 990 morts. La cause qui amena cet excès de mortalité est attribuée à la misère qui affligeait alors notre ville, et qui, en obligeant le bas-peuple à se repaître d'alimens immondes, fit circuler dans ses veines une espèce de typhus qui le décima. On se rappelle que la mortalité fut plus grande dans les quartiers qui avoisinent les Grands-Carmes.

A partir de 1814, les décès suivent, à quelques variations près, une progression croissante et proportionnelle aux naissances et aux mariages, ce qui est la preuve la plus certaine de l'accroissement de la population. Pendant cette série d'années croissantes, les années 1822, 1828 et 1830 se font remarquer; elles présentent un chiffre de mortalité plus élevé que celui des autres années. En 1822, on a

constaté 837 décès de plus que pendant l'année précédente : j'ignore la cause de cette augmentation. L'année 1828 présente sur celle qui la précède une augmentation de 1636 décès. C'est celle pendant laquelle 1489 individus succombèrent aux atteintes de la varioloïde, parmi un plus grand nombre d'individus frappés de cette horrible maladie. Je crains, en rappelant cette circonstance, de rouvrir dans le sein de plus d'une mère, des plaies mal fermées, et c'est à regret que je renouvelle des larmes ; mais l'histoire, toujours vraie, toujours sévère, doit être impassible.

Les décès, constatés en 1830, excèdent ceux qui ont eu lieu l'année d'auparavant, de 1003 individus. Cette augmentation est étrangère à la population de Marseille, elle s'applique à un grand nombre de militaires de retour de l'armée d'expédition d'Afrique et décédés au Lazaret. Enfin, le chiffre total des décès qui ont eu lieu en 1833 s'élève à 5216 et dépasse de 1420 les décès constatés en l'année 1806.

1833 est l'année la plus élevée en décès (sauf les années exceptionnelles 1828 et 1830) comme elle est la plus forte en naissances et en mariages depuis 1806.

Depuis 1806 jusqu'à 1827 inclusivement, il est mort 80871 individus de tout âge, et de tout sexe, pendant que les naissances se sont élevées à 81995, d'où il résulte un excédant dans les naissances de 1124 individus.

De 1828 à 1833, les naissances s'élèvent à 28210 et les décès à 30023, ce qui donne à ceux-ci un excédant de 1813, sur lesquels retranchant l'excédant de 1124 naissances, on trouve un excès de 689 décès, ce qui est bien au-dessous du nombre d'étrangers morts au Lazaret, et ce qui, par conséquent, présente un faible excédant de naissances dans l'espace de 28 ans.

Sur les 30023 individus décédés de 1828 à 1833, il est mort 15656 personnes du sexe masculin et 14367 du sexe féminin, ce qui présente un excédant de 1289 mâles dans

6 ans ; mais n'oublions point que dans ce nombre, se trouvent compris les militaires revenant de l'expédition d'Afrique et quelques marins décédés au Lazaret.

Une récapitulation, que j'avais oublié de faire et de vous présenter, s'applique aux naissances ; je la place ici.

Dans 28 années écoulées entre 1806 et 1833, il est né 110,205 individus, savoir :

Garçons	56,169.
Filles	54,036.

Du rapprochement de ces deux nombres, il ressort qu'il est né à Marseille 103 garçons 95/100 contre 100 filles, ce qui place cette proportion au plus bas de l'échelle de ce qui a été observé en Europe.

Les observations faites sur une échelle immense de plus de 70 millions de naissances ont démontré qu'en Europe,

il nait au plus 108 $^{91}/_{100}$ de garçons } contre 100 filles.
et au moins 104,62 id.

L'échelon le plus élevé est la Russie, tandis que la Suède est placée au plus bas. Ainsi, l'excédant des naissances des garçons sur les filles serait à Marseille moindre qu'en Suède et surtout moindre qu'en France où la proportion est de 106,55 garçons contre 100 filles.

Tel est, MM. le résumé de ce qu'on remarque dans les mouvemens de l'état civil de notre ville.

ÉTABLISSEMENS SCIENTIFIQUES.

Notice sur le Cabinet des médailles de la ville de Marseille, et sur deux pierres monumentales de l'ancienne église des Accoules de la même ville; par M. JAUFFRET, *bibliothécaire de la ville de Marseille, membre honoraire de la société.*

Messieurs,

L'honneur que j'ai de parler pour la première fois, dans une solennité annuelle (1) de cette société, à laquelle je me fais gloire d'appartenir, et qui a déjà pris son rang parmi les compagnies savantes les plus utiles et les plus laborieuses du midi de la France, ne me laisse pas sans une juste appréhension de rester bien au-dessous de l'idée trop avantageuse que votre indulgence a pu concevoir de ma notice à une lecture particulière.

Qu'il me soit permis de vous rappeler que je n'ai pas la prétention de vous donner ici une description raisonnée du cabinet des médailles de la ville. Un pareil travail, dont je m'occupe depuis longtemps, et que je partage avec celui que la bibliothèque m'impose, aurait de trop vastes dimensions. Je vais me borner à fixer votre attention sur un établissement qui honore Marseille, et sur deux pierres monumentales qui contribuent à l'enrichir. C'est une notice rapide que j'ai rédigée, un simple tribut dont j'ai ambitionné de vous faire hommage, afin de témoigner publiquement et de toute mon estime pour vos travaux et de tout mon empressement à y concourir.

(1) A la séance publique de 1833.

C'est à l'acquisition que la ville de Marseille a faite du médailler de MM. de St-Vincens père et fils que nous devons de posséder une des plus belles collections de médailles et de monnaies qu'on puisse trouver en province.

MM. les présidens de St.-Vincens avaient mis plus de cinquante ans à la former. Leurs relations avec Félix Cary, antiquaire de Marseille et ses héritiers, avec plusieurs consuls du Levant, et surtout avec Cousinery, mort depuis peu dans un âge très-avancé et qui s'était fait de bonne heure un nom si distingué dans la numismatique, leur avaient procuré un grand nombre de médailles des villes, de Rois de la Grèce et du Bas-Empire. Leurs correspondans avec des savans d'Italie avaient augmenté leur collection, des médailles de la grande Grèce, des médailles des As, consulaires et des colonies.

Quoique dans les derniers temps cette collection eût souffert quelque réduction entre les mains de son dernier propriétaire, qui, privé par la révolution des moyens d'être aussi charitable qu'il désirait l'être, vendait de temps en temps quelque pièce d'or pour pouvoir secourir un plus grand nombre de malheureux, cependant même dans l'état où elle s'est trouvée à la mort de M. le président de St.-Vincens le fils, c'est-à-dire, telle que la ville de Marseille l'a achetée et la possède aujourd'hui, elle est encore l'une des plus complètes qui existent, dans un grand nombre de ses parties.

On trouverait, en effet, bien difficilement ailleurs une plus riche collection de monnaies de France, parmi lesquelles il en est de très-singulières.

Le cabinet des médailles possède une belle suite de médailles de Marseille en argent et en bronze.

M. de St.-Vincens le père avait fait imprimer en 1771 une dissertation sur les anciennes médailles de cette ville. La 2me édition de ce mémoire, promise depuis longtemps, avec des augmentations et de nouvelles planches était prête à

être mise sous presse. Les circonstances n'ont pas permis à M. de St.-Vincens le fils de la publier ; mais son manuscrit existe, et il paraîtra un jour avec des augmentations nouvelles, que les découvertes récentes de Messieurs de Lagoy ont rendues nécessaires.

Outre la suite de médailles marseillaises, le cabinet de cette ville possède une suite précieuse des monnaies des comtes de Provence, depuis Bozon. MM. de St.-Vincens ont laissé des dissertations estimées sur ces monnaies qui sont fidèlement gravées.

L'arrangement des médailles et des monnaies dans le cabinet de Marseille a été fait dans le plus grand intérêt des amateurs studieux et des simples curieux qui doivent le visiter. Toutes les richesses qu'il contient auraient été, en quelque sorte, perdues pour l'instruction, si elles avaient été renfermées dans des armoires à tiroirs.

Cette forme de médailler convient à des particuliers parce qu'elle occupe le moins d'espace possible, et qu'un particulier, dans sa maison, ne peut consacrer une vaste salle à l'exposition d'une grande suite de médailles.

Mais dans un établissement public, les armoires à tiroirs auraient eu le désavantage de cacher ce qui doit frapper la vue. L'ouverture des tiroirs devant des curieux indiscrets, n'aurait pas été d'ailleurs sans inconvénient.

On a préféré, avec raison, d'exposer méthodiquement les médailles dans une suite de montres vitrées sur chacune desquelles on a placé un numéro indicatif. Les antiquités sont placées dans des armoires vitrées. Dans l'une sont renfermées les antiquités égyptiennes, dans l'autre les antiquités grecques, dans la suivante les antiquités romaines, les antiquités marseillaises, les antiquités persannes et indiennes, les antiquités barbares.

On a fait, avec raison, une collection spéciale de tous les objets d'antiquité, trouvés à Marseille dans les fouilles

du nouveau port du carénage. Quelques inscriptions grecques et latines, provenant de ces fouilles, ont déjà fourni ou fourniront par la suite des dissertations du plus grand intérêt pour la ville de Marseille, sous le rapport historique.

En attendant, c'est parmi les antiquités marseillaises que nous devrons placer les deux pierres monumentales trouvées au cours Bourbon en 1828, et dont il me reste à vous entretenir.

Quelque temps avant sa mort, M. le Comte de VILLENEUVE alors préfet de ce département, dont nous chérissons la mémoire, et dont l'administration était libérale et paternelle comme l'est celle de son successeur actuel, trouva chez un particulier au cours Bonaparte, deux pierres monumentales taillées en fut de colonne et portant une inscription latine en caractères gothiques. Elles lui parurent avoir appartenu à quelque édifice religieux qui aurait existé dans le voisinage. Le propriétaire ne put donner aucun renseignement sur leur origine ; mais il offrit à M. le Préfet de lui faire don des deux pierres, pour peu qu'elles pussent l'intéresser. Celui-ci les ayant acceptées, me chargea quelques jours après de les faire retirer de sa part, et de les déposer au cabinet des antiques, où chacun peut les voir aujourd'hui.

La lecture que je fis de l'inscription latine en vers léonins (1) ne tarda pas à me faire connaître que ces deux pierres provenaient de la démolition de l'église des Accoules de cette ville, qui eût lieu pendant la révolution, en 1794.

Cette inscription est précieuse pour l'histoire. Elle était

(1) On appelle vers *léonins* des vers latins du moyen âge dont la 1re partie a une parfaite consonnance avec la 2e. Un auteur appelé Léon les avait mis en usage. L'inscription de nos deux pierres commence ainsi :

> Anno milleno centeno bis : duodeno
> Ter tribus abstractis illinc et plenius actis, etc.

placée au bas du premier pilier de l'église à droite du côté du bénitier. Presque tous les auteurs qui en ont parlé, faute de l'avoir lue sur place et avec assez de soin, l'ont rapportée d'une manière inexacte, incorrecte; aussi, en est-il résulté dans quelques histoires d'ailleurs estimées, un anachronisme d'environ un siècle, et même de deux siècles, sur l'époque où la belle église des Accoules avait été reconstruite.

Le plus ancien auteur qui ait rapporté l'inscription est le sieur Prat, dans son manuscrit qui a pour titre: *Curiozes recherches de la ville de Marseille.*

Ce manuscrit, que je découvris, il y a quelques années, chez un libraire de cette ville, et qui est aujourd'hui à la bibliothèque, est de l'année 1613 : il offre quelques recherches qui ne sont pas sans intérêt; mais il suffit de lire la copie que l'auteur a faite de l'inscription qui nous occupe pour se convaincre qu'il n'entendait aucunement la langue latine et que la forme des caractères gothiques ne lui était point familière.

Ruffi, dans son histoire de Marseille, a donné, sur l'ancienneté de l'église des Accoules, des renseignemens précieux, il nous paraît avoir assez fidèlement copié l'inscription qui constate l'année de la construction de l'église en 1203. Il entre même, à cet égard, dans quelques détails qui auraient dû être médités avec plus d'attention par ceux qui ont écrit après lui sur le même monument.

L'histoire des évêques de Marseille, publiée en 1747, rapporte l'inscription des Accoules, et au lieu de

Anno milleno centeno bis : duodeno,

On y lit :

Anno millesimo centenobis duodeno.

Ainsi que Ruffi, l'auteur de cette histoire imprime :

Eximiœ, *clari* cives opus hoc renovare,

Au lieu de :

Eximiœ, claræ......

L'auteur du calendrier spirituel publié en 1759, M. Agneau, rapporte l'inscription en oubliant le mot : *centeno*, et par cette omission il fait remonter, sans le vouloir, la reconstruction de l'édifice en 1015.

Grosson, dans son almanach historique de Marseille, pour l'année 1770, parle aussi de l'inscription, mais sans avoir pris la peine de la lire sur place. Il dit que l'abbesse Armeline de Baux, de l'illustre maison de nos vicomtes, avait fait réparer l'église en 1115. S'il avait lu l'inscription et l'histoire de Marseille, il aurait trouvé que l'abbesse de St.-Sauveur s'appelait Ermeline et non pas Armeline. Il aurait vu de plus que cette abbesse existait en 1203, et ne vivait pas encore en 1115.

Feu M. Achard, auteur du dictionnaire des hommes illustres de la Provence, imprimé en 1786, reproduit à l'article Hermeline de Baux l'inscription des Accoules. Il a le bon esprit de revenir à la version de Ruffi pour la date de la construction, en 1203, mais d'abord il laisse subsister *clari* au lieu de *claræ* au 4me vers. En second lieu, se doutant que le *cum charum* au 10e vers est une faute, il croit la rectifier en imprimant *cum clarum*, tandis que sur la pierre on lit : *cunctarum*. (1)

La meilleure copie de l'inscription, ou pour mieux dire la seule bonne, est celle qui était conservée aux archives de la préfecture du département. J'ai dû cette copie et quelques détails sur la démolition de l'église des Accoules à la bienveillance de M. Ricard, archiviste, notre obligeant et laborieux confrère.

L'église des Accoules était une des plus anciennes de Marseille ; un réglement de 1066 fixe la circonscription de cette paroisse.

(1) *Et lux cunctarum fuit et speculum monacharum*. Ermeline (l'abbesse) fut la lumière et le miroir de toutes ses religieuses.

Les documens provenus de cette église, et déposés aux archives de la préfecture ne remonte pas au delà de 1550.

Un registre côté: *Liber instrumentorum seu memoriale pro ecclesiâ nostræ domine de Accuis*, et commencé le 8 octobre 1550, est écrit dans un langage composé de français, de provençal et de latin.

Un autre registre, relié en 1661, contient la transcription de divers actes et contrats en faveur de cette église, depuis 1562 jusques à 1684.

C'est au commencement de ce registre que se trouve la copie de l'inscription gravée sur la pierre retrouvée par M. le Comte de Villeneuve et déposée aujourd'hui au cabinet des antiques de la bibliothèque de la ville.

Les registres des délibérations capitulaires de l'église collégiale Notre-Dame des Accoules, conservés aux archives de la Préfecture, ne remontent qu'au 16 août 1655.

L'église des Accoules fut détruite en 1794, d'après un arrêté des représentans du peuple alors en mission dans le département des Bouches-du-Rhône, en date du 17 nivose an 2.

Cet arrêté ordonnait, entr'autres choses, la démolition des édifices qui avaient servi de lieux de réunions des assemblées sectionnaires formées à Marseille, en 1793, pour s'opposer à la tyrannie de la convention.

L'église des Accoules était le lieu où s'assemblait le tribunal populaire. Cette circonstance fut l'arrêt de sa destruction.

On n'apprendra pas sans étonnement et sans éprouver un sentiment bien pénible que la vente des matériaux de cette belle église gothique fut passée, le 13 floréal an 2, à un acquéreur pour le prix de 9800 francs.

Il serait à désirer que dans chaque ville de France on eût dressé, comme le docteur Calvet l'a fait pour la ville d'Avignon, un état des dévastations commises par le van-

dalisme révolutionnaire en 1792, 1793 et 1794 principalement dans ce qui concerne les sciences et les arts.

Les ravages successifs éprouvés par diverses villes à cette époque désastreuse, excitent d'autant plus nos regrets, qu'ils se présentent sans cesse à nos yeux. Ici, ce sont des églises détruites qui avaient déjà plusieurs siècles d'existence et qui auraient pu avoir encore plusieurs siècles de durée ; là, des édifices dévastés, des tombeaux ouverts, des inscriptions mutilées, des statues brisées; partout, les traces d'un délire frénétique auquel les siècles futurs auront peine à croire. Comment concevoir, en effet, qu'on ait jamais pu pousser la démence jusques à payer des démolissemens à la journée pour anéantir les ouvrages de l'art ?

Parmi les dévastations qui eurent lieu à Avignon, en 1794, le docteur Calvet place en première ligne celle de l'ancienne bibliothèque des Célestins, très-riche en éditions du moyen âge, et dont les manuscrits avaient appartenu au Pape Clément VII qui mourut à Avignon en 1394, et qui, après avoir été enseveli à Notre-Dame des Dons fut transféré aux Célestins.

La grande Bible de ce Pape, ornée de ses armes, en 11 ou 12 volumes, format atlantique, s'y fesait surtout remarquer ; c'était le manuscrit sur vélin, du plus grand volume qui eût jamais existé, ou du moins qui fût parvenu jusqu'à nous. Cette bible fut mise en lambeaux. Le docteur Calvet en retrouva quelques uns, en 1795, chez un relieur d'Avignon qui les avait coupés en morceaux grands comme la main pour en faire des portefeuilles. On fabriquait alors beaucoup de portefeuilles parceque tout citoyen était forcé d'en avoir un, pour y serrer ses assignats.

Un manuscrit in 4°, sur vélin, de la même collection, et qui avait pour titre : *De animalibus*, manuscrit qui passait pour être le plus important de tous ceux des Célestins, disparut à cette époque sans qu'on ait pu savoir ce qu'il était devenu.

Le ravage des vandales révolutionnaires d'Avignon se déploya principalement sur les édifices qui avaient été élevés ou par les papes, ou depuis leur séjour dans cette ville.

L'intérieur de la métropole ne présenta bientôt plus que des décombres. Tout fut mutilé dans la chapelle de la résurrection de cette église : chapelle qu'on admirait par l'excellent goût de son architecture.

Les tombeaux les plus remarquables, soit par leur structure, soit par la célébrité des personnages qui y étaient ensevelis, furent attaqués de préférence et voués à la destruction la plus complète. Les uns n'existent plus, les autres sont mutilés ou dégradés.

On regrette surtout dans l'église de St.-Martial le superbe mausolée de l'abbé de Simiane LA COSTE. C'était l'ouvrage de PERU, qui, quoique de simples pierres de Perves, ne le cédait pas au tombeau de marbre blanc du cardinal de RICHELIEU. Tout le feu, toute la force du génie de l'auteur s'étaient développés dans cette composition. On y voyait en haut un ange sonnant de la trompette, avec ces mots sur un cartouche : *surgite morteis et venite ad judicium*, et au dessous, l'abbé de la COSTE, couché dans une attitude décente et noble, qui lève la tête épouvanté. Cette heureuse idée, dont l'exécution était admirable, avait un effet piquant et terrible, qui inspirait une sorte d'effroi aux spectateurs. Ce chef-d'œuvre n'est plus. Michel PERU, son auteur, était un des premiers hommes de son siècle pour l'architecture et la sculpture.

Outre les dévastations commises sur les tombeaux et sur les édifices religieux, CALVET déplore celles qui eurent pour objet les statues et les tableaux. Il y avait dans les différentes églises d'Avignon, des statues en pierres et des statues en bois dont plusieurs étaient du meilleur goût. Celles de pierre furent entièrement brisées, et leurs morceaux servirent à combler en partie les puits dispersés en différens

quartiers de la ville pour l'utilité du public. Les autres fûrent brûlées à la porte des couvens dont elles servaient à décorer les églises.

Ces dévastations nous ramènent naturellement à celles, dont, à la même époque, la ville de Marseille fût le théâtre. L'église des Accoules ne fût pas la seule qui fût démolie. On vit dans le même temps s'écrouler sous la faulx révolutionnaire la magnifique église de St.-Ferréol, dont la première pierre avait été bénite par Mgr. de Belzunce, d'immortelle mémoire, le 1er juillet 1716, en présence du maréchal de Villars, gouverneur de Provence, et qui n'avait été achevée qu'en 1738. La génération présente ne voit plus aucune trace de ce monument qui faisait un des ornemens de cette cité.

En 1821, à l'occasion de l'année séculaire de la peste, fut posée à Marseille avec une religieuse solennité, la première pierre d'une nouvelle église, qui, sous le même vocable que l'ancienne, devait être construite sur l'emplacement que celle-ci occupait avant sa démolition. Différentes causes ont fait ajourner jusqu'ici l'exécution de ce projet. Si l'on y revient jamais par la suite, on jugera sans doute plus convenable de reculer l'emplacement que devrait occuper le nouveau temple, de manière à ne pas priver le plus beau quartier de Marseille d'une place qui l'assainit et le décore.

Rapport sur la situation du Muséum d'Histoire naturelle de la ville de Marseille, par M. Barthelemy-Lapommeraye, *Conservateur de ce Muséum, membre actif de la Société.*

Pour donner quelque intérêt de plus au rapport qui m'a été demandé par la Société de Statistique, sur la situation du Muséum d'Histoire naturelle de Marseille, il m'a paru convenable de remonter à l'époque de la fondation de cet établissement, de faire connaître ses phases diverses, d'exposer comment il a pu, naguère, obtenir cette publicité dont le besoin se fesait si vivement sentir depuis longues années, d'indiquer enfin par quels moyens il est possible de l'élever rapidement au niveau de l'état actuel de la science ainsi que du rang important qu'occupe notre belle cité parmi les premières villes du royaume.

Fondation du Muséum. — La fondation du Muséum d'Histoire naturelle remonte à l'année 1819. Elle fut l'œuvre de M. le comte de Villeneuve, alors préfet du département des Bouches-du-Rhône, dont la mémoire sera toujours chère aux habitans de nos contrées méridionales.

Quelques salles obscures des bureaux de la Préfecture furent affectées à cette destination ; le premier noyau des collections se composa de coquilles, de minéraux et d'un petit nombre d'objets de curiosité, exotiques et indigènes, épars çà et là dans les recoins de la Bibliothèque publique.

En même temps, M. de Villeneuve procédait à la nomination des employés chargés de la direction de l'établissement naissant. D'autre part, sur sa proposition, le conseil général du département votait des fonds pour la confection d'armoires et d'autres meubles nécessaires à l'étalage des collections futures. En un mot, l'impulsion était donnée et le département allait bientôt être doté d'un Muséum d'His-

toire naturelle destiné à s'accroître rapidement, grâces surtout aux avantages que présentait la localité.

L'ordonnance qui rétablit les fonctions de secrétaire général de préfecture, vint en aide à la prospérité du Muséum qui, délogé de son premier local, fut transféré dans des salles plus vastes, mieux éclairées et plus commodes, dépendant du bâtiment de la Bibliothèque. D'un autre côté, la ville prit à sa charge l'entretien et l'accroissement des collections publiques; et le budget communal fut grevé des premières allocations votées à cet effet.

A cette époque (1820) le goût des sciences naturelles commençait à se développer d'une manière satisfaisante ; les relations d'échanges étaient poursuivies avec une incessante avidité, et les produits méridionaux offraient, sous ce rapport, des sources abondantes et précieuses au naturaliste qui savait les exploiter.

M. Polydore Roux, conservateur du Muséum, et qui en était aussi le fondateur, sût mettre à profit cette heureuse position. C'est au moyen des échanges qu'il obtint un bon nombre d'oiseaux et d'autres animaux appartenant au nord de l'Europe, tandis qu'au moyen des sommes allouées chaque année à son établissement, il se procurait des oiseaux, des reptiles et des mammifères exotiques, organisant ainsi avec discernement le règne animal du Muséum sur une échelle assez étendue, pour que l'étude en devint facile aux amateurs qui devaient bientôt se former.

Mais, il faut le dire, mal secondé par le préparateur sous ses ordres, M. Roux ne put se flatter de maintenir longtemps en bon état de conservation tant d'objets préparés à la hâte et qui, d'ailleurs, pêchaient d'une manière évidente par l'absence de goût dans leur pose et dans leur tournure.

M. le préfet du département, M. le marquis de Montgrand, maire de Marseille, M. le commissaire des classes de la Marine, M. Folsch, consul général de Suède, s'étaient inscrits

premiers, sur la liste des donateurs du Muséum. Ce noble exemple eut de nombreux imitateurs dans toutes les classes de la société.

Plus on obtenait d'objets, par ces moyens réunis, plus le local devenait insuffisant, plus l'encombrement était inévitable; et l'on sait que l'encombrement, en pareil cas surtout, entraîne de graves inconvéniens. Aussi, que de pièces intéressantes n'ont-elles pas dépéri! combien d'autres n'ont-elles pas été entièrement perdues!

M. Roux éleva plus d'une fois la voix pour déplorer cet état de gène qui l'obligeait à laisser encaissées les collections qu'il recevait de plusieurs points simultanément et à les confiner dans des combles ou dans des salles basses humides, loin de la vue du préparateur chargé de veiller à leur conservation.

L'administration municipale de l'époque ne se montra pas indifférente à ces doléances. Loin de là, elle témoigna hautement sa sollicitude pour le Muséum d'Histoire naturelle, en prenant à location un bâtiment vaste et commode connu sous la désignation de salle des Ecossais, où les collections devaient être transférées.

Les mémorables évènemens de juillet 1830, en préoccupant plus sérieusement les esprits, empêchèrent l'administration nouvelle d'effectuer immédiatement cette translation. Elle fut simplement ajournée, et tout resta pour le moment dans le pénible *statù quo*.

En 1832, M. Roux entreprit son voyage scientifique dans l'Inde; voyage qui devait lui être si funeste et dont les résultats ont été féconds pour l'histoire naturelle.

M. Négrel-Feraud, conservateur *par interim,* s'occupa avec zèle de la confection des armoires du nouveau Muséum; et leur achèvement était presque complet, lorsque le conservateur titulaire fut nommé, dans les premiers mois de l'année 1833, après l'annonce officielle de la mort de M. Polydore Roux.

Cependant, bien que le Muséum comptât à cette époque treize années d'existence, bien que des allocations annuelles et souvent majeures lui eussent été accordées et que l'administration municipale eût fait, en dehors de ces allocations, des acquisitions notables : celle du cabinet de feu Gouan de Montpellier, et plus tard celle du cabinet de M. Felix Lajard, l'ensemble des collections était peu digne de la troisième ville du royaume, et n'aurait pas suffisamment rempli l'attente du public.

Il importait toutefois de frapper un dernier coup et de livrer à la publicité un établissement qui manquait essentiellement à Marseille.

Les finances municipales devenues prospères, les dispositions favorables du corps et du conseil municipal, déterminèrent l'acquisition de deux collections également remarquables, au moyen desquelles il devenait possible d'atteindre le but si vivement désiré.

En peu de temps, les collections nouvellement acquises vinrent se confondre avec celles que la ville possédait déjà. Les soins du conservateur se portèrent incessamment vers leur étalage et leur disposition méthodique.

L'année 1836 ouvrit une ère nouvelle aux sciences naturelles à Marseille. Un arrêté de M. le maire annonça au public l'ouverture prochaine du Muséum. Un second arrêté du même magistrat régla les mesures de police intérieure de cet établissement. Le conseil municipal inaugura les salles par la visite qu'il fit de chacune d'elles ; l'ouverture solennelle, impatiemment attendue par le public, eut lieu le 3 mars.

L'affluence fut immense. L'Académie de Marseille se rendit en corps à la salle des Ecossais pour examiner les collections ; et dans ce jour qui fut presque un jour de fête, les témoignages de satisfaction de la généralité des citoyens marseillais vinrent payer l'administration des sacrifices

qu'elle s'était imposés, comme ils sanctionnèrent d'avance tous ceux qu'elle pourra s'imposer encore.

Moyens de faire prospérer le Muséum.—Il n'en est point d'un Muséum d'Histoire naturelle, comme d'autres établissemens publics destinés à satisfaire simplement la curiosité, ou dans lesquels les merveilles de l'art ou de l'industrie des diverses époques sont étalées pour établir la chronologie industrielle et artistique depuis une longue suite d'années jusques à nos jours.

Les bibliothèques, les musées zoologiques, ont une portée plus grande, et j'ose dire que les derniers ont la prééminence sur les bibliothèques.

Dès son début dans la vie sociale, l'homme devrait, avant tout, se connaître lui-même; il devrait surtout connaître intimement l'essence de cette croute solide qu'on appelle terre, sur laquelle il s'agite péniblement pendant un temps plus ou moins long. Il devrait pouvoir analyser ce fluide impalpable qui vivifie son être. N'est-ce pas dire, en un mot, que l'étude des sciences physiques et mathématiques devrait occuper le premier rang parmi celles auxquelles on veut le familiariser aussitôt que son intelligence a reçu le développement nécessaire? Et quel enseignement meilleur que celui que peut offrir la réunion de tous les produits de la nature?

Dans un Muséum disposé pour l'étude, tous les anneaux de la chaîne immense et sublime de la création doivent être réunis sans solution de continuité.

Il faut y rencontrer aussi les divers phénomènes de la nature, quelque soit le titre qu'on leur donne : aberrations ou merveilleuses beautés.

Mais pour qu'un établissement de cette espèce arrive à ce point de perfection, que d'efforts réunis sont nécessaires! que d'intentions diverses doivent tomber en coïncidence! que de moyens d'exécution ne sont pas à désirer!

Et c'est ici le lieu de payer à l'administration municipale

de Marseille, sans acception des temps passés et du moment présent, le tribut de gratitude qui lui appartient si légitimement. A l'administration passée, pour son heureuse initiative; pour ce qu'elle a fait généreusement, même pour ce qu'elle aurait voulu et n'a pu faire; à l'administration actuelle pour avoir recueilli avec empressement cette partie qui n'est pas la moins belle d'un héritage onéreux, et surtout pour la vie active que lui doit le Muséum, pour les succès qu'elle lui léguera par les bienfaits de la publicité.

Mais aussi, ne voit-elle pas que, tandis qu'une inquiète censure s'attache plus ou moins à tout ce qui se médite et s'exécute dans un but d'utilité générale, une absolution entière, un véritable bill d'immunité, lui ont été concédés spontanément pour cette création toute récente.

C'est aussi que cette création satisfait divers besoins : besoins d'émancipation intellectuelle pour la génération qui grandit, besoins résultant du système universitaire introduit dans l'instruction publique, besoins d'émotions douces et tranquilles pour des populations qui ont désormais renoncé aux cirques, à leurs exercices dangereux et barbares.

Ainsi donc, le concours soutenu de l'administration est le premier mobile de la prospérité présente et à venir du Muséum d'Histoire naturelle de Marseille.

A côté de ce pouvoir vient se placer en seconde ligne, l'intérêt du public qui n'est pas un véhicule moins puissant et moins solide. Celui-ci est la conséquence naturelle du premier.

Ne sait-on pas, en effet, que dès les premiers jours de l'ouverture du Muséum, des dons importans lui ont été faits; que les armateurs, que les capitaines de navires rivalisent de zèle pour déposer dans les collections quelques objets dignes d'y figurer?

De tout temps, on a cité le patriotisme de certaines populations disposées plus que d'autres à faire prospérer par

leur simple impulsion, les établissemens scientifiques, à la fondation desquels elles ont présidé.

Pour peu que l'élan qui s'est manifesté parmi nous continue, nous n'aurons rien à envier à ces heureuses populations; et si le Genévois, dans ses excursions lointaines, ne cesse de s'occuper des intérêts de sa chère patrie, nos compatriotes, commerçants et marins, se montreront tout autant jaloux des intérêts de la brillante Marseille, au milieu de leurs entreprises hardies, dans le cours de ces longues navigations qui les mettent en contact avec tous les peuples de l'univers.

État des Collections avant 1830.—Il a été dit que les collections formées depuis 1819 jusques à 1830 étaient nombreuses, mais que le goût n'avait pas présidé à leur composition. On sait aussi que, par l'encombrement, bien des objets avaient été détériorés, que d'autres ont été entièrement détruits.

Dans le Muséum, tel qu'il était avant 1833, la classe des oiseaux était la plus avancée.

Après elle, sous le rapport numérique, venaient les reptiles et les poissons.

Puis, les mammifères dont le nombre n'excédait pas deux cent.

La conchyliologie, l'entomologie n'y figuraient que pour mémoire.

La minéralogie provenant essentiellement du cabinet de M. Lajard était encaissée.

La collection des mollusques nuds était en partie détruite par la moisissure, en 1830.

Le droguier provenant de la collection Collet périssait de décrépitude.

L'herbier acquis de M. Lajard s'était maintenu en bon état, mais sans augmentation.

Etat des Collections depuis 1833.—Accroître les collec-

tions pour les conduire le plus près possible des limites actuelles de la science, mais les accroître toutes indistinctement; completter les genres de chacune des classes d'animaux, selon la latitude des moyens dont on peut disposer; d'un autre côté, frapper agréablement les yeux par l'étalage de quelques pièces plus particulièrement remarquables par les dimensions ou par l'éclat des couleurs, tel fut le but que se proposa le conservateur du Muséum d'Histoire naturelle, dès son entrée en fonctions (1833).

D'un autre côté, pour faciliter aux jeunes gens l'étude de cette science, il dut s'occuper de la classification méthodique de chacune des classes d'animaux en prenant son point de départ du dégré le plus élevé de l'échelle animale.

L'anatomie humaine occupait une place à peu près nulle dans les collections publiques, puisqu'on n'y voyait que quelques fœtus dans l'alcool, une tête monstrueuse (hydrocephale de Borghini), une tête préparée d'après le système du docteur Gall. On y a joint en 1836 deux squelettes, l'un d'homme, l'autre de femme, préparés par les soins obligeans d'un élève interne de l'Hôtel-Dieu de Marseille, aujourd'hui docteur en médecine.

Une demande spéciale adressée récemment à l'administration des Hôpitaux enrichira, sous peu, cette collection de diverses préparations destinées aux besoins des étudians et des professeurs d'anatomie au local des cours publics communaux.

Ce seront : squelette d'adolescent (15 ans.)

Squelette à distances (25 ans.)

Coupe de tête verticale.

id. horizontale.

id. pour l'exposition des sinus frontaux.

id. pour l'exposition des sinus maxillaires.

Coupe verticale d'os plats.

Coupe entre les deux tables.

Coupe longitudinale d'os longs.

Coupe longitudinale d'os courts.

Recherches, sur un os, du trajet des sucs nourriciers.

L'ostéogénie corroborée des caractères anatomiques internes et des caractères empruntés des pates et du bec chez les oiseaux.

Cette même science corroborée de l'exposition des diverses formules dentaires chez les mammifères étant tout autant de moyens avantageux d'assurer une bonne classification, on s'est attaché à faire, autant que possible, des squelettes d'oiseaux, à préparer des squelettes de mammifères ou tout au moins la tête de ceux-ci. En outre, une nombreuse collection de sternums de divers genres d'oiseaux est au moment d'occuper une place étendue dans les vitrines.

C'est ici le cas de dire qu'il est vivement à désirer qu'un local appartenant à la ville puisse être disposé d'une manière plus en harmonie avec les besoins d'un établissement qui tend à s'accroître chaque jour.

Les préparations anatomiques nécessiteront bientôt pour elles seules une salle spéciale. Il faudrait qu'elles fussent isolées des autres collections; car l'expérience démontre chaque jour que ce rapprochement entre les squelettes et les animaux, sous leur aspect animé, est un motif d'éloignement pour bien des personnes.

RÈGNE ANIMAL.

ANIMAUX VERTÈBRÉS.

Les mammifères classés d'après CUVIER, sont divisés en 8 ordres :

Les bimanes,
Les quadrumanes,
Les carnassiers,
Les marsupiaux,
Les rongeurs,
Les edentis,
Les pachydermes,
Les ruminans.

Le premier ordre est représenté par les deux squelettes.

2e ORDRE.

Les Quadrumanes.

Première famille.

Singes de l'ancien continent.

7 genres.—27 individus.

(Espèces les plus remarquables). Orang syndactile. Gibbon cendré. Semnoptibèque Douc, macaque ouanderou. Cynocephales nègre et mandrill.

Du nouveau continent.

5 genres.—21 individus.

(Espèces plus remarquables). Atele cayon. Eriode arachnoide. Lagotriche capparo. Saki yarké.

Ouistitis.

1 genre.—6 individus.

(Espèces plus remarquables). Ouistiti. Marikina.

Makis.

3 genres.—5 espèces.

3e ORDRE.

Carnassiers.

Première famille.

Cheiroptéres.

Chauve-Souris.

8 genres.—41 individus.

(Espèces plus remarquables.) Pteropus ruficollis. Pteropus minimus. Rhinolophus Commersoni. Rhinolophus rufus. Vespertilio sexecocygianus. Vespertilio pictus.

Galiopithèques.

1 genre.—2 individus.

Le Galiopithèque varié (GEOFFROY ST.-HILAIRE.)

Deuxième famille.

Insectivores.

6 genres.—20 individus.

(Espèces plus remarquables). Desmans de Moscovie et des Pyrénées. Chrisochlore du Cap.

Carnivores.

Première tribu.

Plantigrades.

5 genres.—11 individus.

(Espèces plus remarquables). Ours blanc. Tayra type. Glouton.

Deuxième tribu.

Digitigrades.

Première subdivision.

4 genres.—32 individus.

Deuxiéme subdivision.

5 genres.—37 individus.

Troisième subdivision.

3 genres.—22 individus.

Troisième tribu.

Amphibies.

2 genres.—5 individus.

4ᵉ ORDRE.

Marsupiaux.

1re, 2e et 3e subdivisions.

4 genres. — 14 individus.

(Espèces plus remarquables). Pétauriste Taguanoïde. Kanguroo.

5ᵉ ORDRE.

Rongeurs.

24 genres.—120 individus.

(Espèces plus remarquables). Taguan. Pacca. Oryctère du Cap. Cony d'azzara. Cabiai.

6e ORDRE.

Edentés.

Première tribu.

Tardigrades.

1 genre.—7 exemplaires.

Deuxième tribu.

Edentés ordinaires.

3 genres.—16 individus.

(Espèces plus remarquables). Tamanoir. Pangolin.

Troisième tribu.

Monotrèmes.

2 genres.—2 individus.

Echidné. Ornithorinque.

7e ORDRE.

Pachydermes.

Première famille.

Proboscidiens.

1 genre.—1 individu.

Eléphant fœtus.

Deuxième famille.

Pachydermes ordinaires.

4 genres.—6 individus.

1 jeune hypopotame.

Troisième famille.

Solipèdes.

1 fœtus de cheval.

8e ORDRE.

Ruminans.

6 genres.—33 individus.

(Espèces plus remarquables). Jeune chameau. Rhenne. Cerf d'Europe. Variété de Corse. Cerf axis. Antilopes. Chevaline. Algazel. Bouquetin. Chèvre de Nubie. Mouton à queue recourbée du Sennaar.

9e ORDRE.

Cetacés.

1 genre.—1 espèce. Dauphin. Fragmens de machoire de baleine. Côtes de baleine. Machoire inférieure de cachalot.

OISEAUX.

1er ORDRE.

Oiseaux de proie (diurnes, nocturnes.)

Première famille.

Diurnes.

Première division.

Genre vautour. 6 individus.

(Espèces plus remarquab.) Condor. Roi des vautours.

Genre catharte. 1 individu.

Genre percnoptère. 5 individus.

Genre griffon. 2 individus. Gypacte barbu, vieux et jeune.

Deuxième division.

Faucons.

Genre faucon. 58 individus.

(Espèces plus remarquables). Gerfault. Lanier. Faucon moineau.

Genre aigle, proprement dit. 10 individus. (Aigle Bonelli. 3 individus à divers âges.)

Aigles pêcheurs. 7 individus.

Genre balbusard. 4 individus.

Genre circaete. 2 individus.

Aigles autours. 15 individus.

Cymindis. 3 individus.

Autours. 5 individus.

Eperviers. 15 individus.

Milans. 7 individus.

Bondreès. 5 individus.

Buses. 14 individus.

Busards. 16 individus.

Messager. 1 exemplaire.

Deuxième famille.

Nocturnes.

Hiboux. 8 individus.

Chouettes. 3 individus. Chouette lapone, id. nébuleuse.

Effrayes, 7 individus.

Chats-Huants. 6 individus.

Ducs. 4 individus.

Chevèches. 19 individus. Chouettes harfang, de l'Oural. Tengmalm.

Scops. 10 individus.

2e ORDRE.

Passereaux.

Première division.

Première famille.

Dentirostres.

Pie-grieches. 37 individus.

Vangas. 26 individus.

Langrayens. 2 individus.

Cassicans. 2 individus.

Bécardes. 6 individus.

Calybés. 3 individus. Calybé de Paradis.

Choucaris. 9 individus.

Bethyles. 3 individus.

Pardalotes. 2 individus.

Gobe-mouches. Tyrans. 17 individus.

Moucherolles. 14 individus.

Platyrhinques. 16 individus.

Gobe-mouches propres. 41 individus.

Gymnocephales. 5 individus.

Cotinga. 34 individus. Grand cotinga. Cordon bleu. Guéréiva. Pompadour. Cotinga bleu. Cotinga ouette.

Tersines. 4 individus.

Jaseurs. 5 individus.

Averanos. 3 individus.

Gymnodères. 2 individus.

Drongo. 13 individus.

Phibalures. 2 individus.

Tangaras. 83 individus.

Merles. 98 individus. Pie de paradis, mâle et femelle.

Fourmilliers. 18 individus.

Cincles. 3 individus.

Philedons. 14 individus.

Mainate. 1 individu. Mainate religieux.

Martins. 25 individus.

Chocards. 2 individus.

Loriots. 14 individus. Loriot prince régent, mâle et femelle.

Lyres. 2 individus. Ménure lyre de la Nouvelle-Hollande, mâle et femelle.

Becs fins. Traquet. 41 individus. Plusieurs espèces rares.

Rubiettes. 17 individus.

Fauvettes. 85 individus.

Accentors. 5 individus.

Roitelets ou figuiers. 21 individus.

Troglodytes. 5 individus.

Hochequeues. 4 individus.

Bergeronnettes. 6 individus.

Farlouses. 16 individus. Pipit richard.

Manakins. Coqs de roche. 4 individus. Mâle et femelle adultes, mâle et femelle jeunes.

Calyptomène. 1 individu. Calyptomène vert.

Vrais manakins. 34 individus.

Eurylaimes. 6 individus.

Deuxième famille.

Fissirostres.

Hirondelles martinets. 6 individus.

Hirondelles vraies. 25 individus. Hirondelle salangane sur son nid et autres rares.

Engoulevents. 16 individus. Le grand Ibijau. Engoulevent à collier roux.

Podarges. 2 individus.

Troisième famille.

Conirostres.

Cette famille, dans le Muséum de Marseille, comprend 30 genres et 412 individus, parmi lesquels beaucoup d'espèces remarquables. Les paradisiers notamment y sont au grand complet.

Quatrième famille.

Ténuirostres.

Elle est représentée par 14 genres et par 143 individus, parmi lesquels 53 colibris ou oiseaux mouches.

Deuxième division.

Syndactyles.

5 genres.—Motmots. 4 individus.

Guépiers. 10 individus.

Martins pêcheurs. 54 individus.

Todier. 1 individu.

Calaos. 12 individus. 10 espèces.

3e ORDRE.

Grimpeurs.

Jacamaris. 2 individus.

Jacamars. 6 individus.

Pics. 83 individus.

Torcols et Picumnes. 8 individus.

Coucous. 49 individus.

Coucals. 9 individus. Genres. Barbacou, barbus et leurs subdivisions; tamatias, couroucou, ani, toucans et leurs subdivisions, représentés par 75 individus. Couroucou pavonin mâle adulte et jeune.

Perroquets divisés en : Aras, perruches, cacatoes, 102 individus.

Touraco. 1 individu.

Musophages. 5 individus.

4e ORDRE.

Gallinacès.

Genre alector. 2 individus.

Guan yacou. 4 individus.

Parraquas. 2 individus.

Hoazins. 2 individus.

Paons. 6 individus. Paon spicifère. Eperonier, Laphohore.

Dindons. 2 individus.

Peintades. 2 individus.

Faisans. Coqs. 8 individus. Coqs de sonnerat. Bankiva, varié.

Faisans propres. 16 individus.

Tragopans. 3 individus.

Cryptonyx, 2 individus.

Tetras, subdivisés en coqs de Bruyères, lagopèdes, ganga; perdrix, francolins, cailles et colins. 92 individus.

Tridactyles. Turnix. 4 individus.

Tinamous. 7 individus.

Pigeons. 3 sous-genres. 64 individus. Le goura ou pigeon couronné.

5e ORDRE.

Echassiers.

Brevipennes. 2 genres. 7 individus. 4 autruches, 1 nanadoie, 2 casoars.

Pressirostres. 5 genres. 62 individus. Outarde houbara, mâle et femelle.

Cultrirostres. 9 genres. 87 individus.

Longirostres. Becasses avec leurs subdivisions. 13 sous-genres. 104 individus.

Avocettes. 3 individus.

Macrodactyles.

Première tribu.

2 genres.—16 individus. Kamichi cornu.

Deuxième tribu.

5 genres subdivisés.—49 individus.

6e ORDRE.

Palmipèdes.

Plongeurs. 3 genres subdivisés.—46 individus.

Longipennes. 5 genres subdivisés.—85 individus.

Totipalmes. 3 genres subdivisés.—38 individus.

Lamellirostres. Le grand genre. Canard subdivisé. 124 individus.

RÉCAPITULATION DE LA CLASSE DES OISEAUX.

Premier	ordre.	233	individus.
Deuxième	»	1,436	»
Troisième	»	340	»
Quatrième	»	216	»
Cinquième	»	328	»
Sixième	»	293	»
	Total.	2,846	individus.

REPTILES.

La collection des Reptiles est classée par grandes divisions. Savoir :

Les Chéloniens.
Les Sauriens.
Les Ophidiens.
Les Batraciens.

Quant à la classification définitive, elle n'aura lieu qu'au fur et à mesure de l'excellente publication de l'ouvrage de Duméril, faisant suite aux œuvres de Buffon.

En l'état, les tortues, terrestres, fluviatiles et marines, sont au nombre de 37.

Les sauriens, au nombre de 94, tant en peaux montées que dans l'alcool.

Les ophidiens comptent 208 individus dans l'alcool ou montés.

Les batraciens, 67 individus dans les mêmes conditions.

POISSONS.

De toutes les classes d'animaux vertèbrés, les poissons sont ceux qui présentent le plus de difficultés pour une bonne classification méthodique; et d'un autre côté, il sera toujours à peu près impossible à un muséum de province de réunir les deux tiers des genres qui composent cette classe. Le conservateur se propose, quand le moment sera venu, de former une collection, la plus étendue possible, des poissons de la Méditerranée et des côtes de l'Océan d'Europe, des poissons d'eau douce d'Europe, et de grouper ensuite d'une manière convenable les poissons exotiques dont la collection de la ville possède déjà un nombre assez étendu.

Les poissons, montés et dans l'alcool, actuellement déposés dans les vitrines, sont au nombre de 557, et comprennent un assez grand nombre de genres parmi les divisions établies par Cuvier dans son règne animal.

— La ville possède une collection de 127 nids indigènes et exotiques.

— Elle a aussi une collection d'œufs, disposée méthodiquement, selon la classification des oiseaux, dans dix vitrines, et qui s'élève à 232 espèces.

— La collection entomologique est disposée en cadres au nombre de 127.

— La conchyliologie a déjà atteint un très grand développement en genres et en espèces. Presque tous les genres

établis par LAMARK, DESHAYES, KIENER, se trouvent dans cette collection.

Pour donner une idée de son importance, il suffit d'indiquer le chiffre de quelques-unes de ces monographies.

Porcelaines, 80 espèces avec grand nombre de variétés.

Olives, 74 espèces avec les variétés.

Cones, 141 espèces.

Au nombre de ces dernières coquilles, se trouvent 6 cones amiraux type et variétés, le cone d'Orange et bien d'autres espèces remarquables.

Parmi les porcelaines, la cyproœa aurora, et dans les autres divisions de la conchyliologie, beaucoup de coquilles précieuses, rares encore dans les plus riches cabinets.

— Les collections de mollusques nuds, des zoophites, etc., demandent d'être reprises aussitôt que le moment sera favorable.

—Les crustacés assez nombreux dans le principe, ont nécessité une épuration à cause de leur état contaminé; cette collection est à refaire sur les mêmes bases que la collection d'ictyologie.

Il serait difficile de donner une appréciation exacte de la minéralogie, attendu que beaucoup d'échantillons sont encore encaissés. Incessamment, des meubles seront confectionnés et les soins se porteront vers l'arrangement d'une collection d'étude, mais la géologie inorganique ayant fait des pas rapides depuis l'époque à laquelle remonte la formade la collection de M. LAJARD, acquise par la ville, bien des lacunes seront à remplir au moyen d'acquisitions ou par voie d'échanges.

La géologie organique aura son tour et tout fait croire qu'elle ne sera pas sans importance, surtout si elle est favorisée, comme on l'espère, par le concours généreux de quelques géologues distingués du département.

Ce qui sera à regretter, avant quelques années, ce qui l'est même dès ce moment, c'est le défaut d'espace. Cet état n'échappera pas sans doute à la sollicitude éclairée du chef de l'administration municipale et de MM. les conseillers. Puisse une décision être prise conforme au vœu généralement manifesté par les amis des sciences naturelles, par toutes les personnes jalouses de voir prospérer notre belle cité! Et le conservateur redoublera de dévouement et de zèle pour conduire à son plus haut degré l'œuvre qu'il a, pour ainsi dire, commencée et à laquelle il consacre ses veilles et sa plus constante sollicitude.

Il a été question, au commencement de ce rapport, de dons faits au Muséum. C'est un devoir de faire connaître le nom de quelques-uns des donateurs, qui ont des titres plus étendus à la gratitude publique.

M. ZIZINIA avait déjà pris une honorable initiative, en offrant à la ville, en 1834, un antilope algazel.

Le capitaine GABRIEL, commandant le *Cygne*, avait bien voulu se charger, dans le cours de son voyage à Batavia, de deux fragmens volumineux de machoires de baleine, (les mêmes qui décorent, en forme d'ogive, la porte d'entrée du Muséum) pour en faire hommage à cet établissement.

A bord de ce même navire, M. FRAINET avait mis en peau un jeune Casoar, qui figure dans les vitrines sous le nom du donateur.

M. FIRINO, receveur-général des finances, après une visite qu'il venait de faire au Muséum, le lendemain du jour de son ouverture, adressa au conservateur une jolie collection d'oiseaux des environs de Monte-Vidéo.

M. de CUSTINE a successivement donné au Muséum : un cerf de Corse, une biche, un aigle-pygargue, deux sangliers mâle et femelle.

On doit à la générosité de M. le marquis de CANDOLLE, un beau cerf axis.

Un négociant Génois temporairement établi à Marseille, a fait don au Muséum d'un mouton de Barbarie.

Notre compatriote, M. Clot-Bey, usant de sa position en Egypte, a fait parvenir plusieurs envois dignes d'intérêt.

Feu M. Mimault, et après sa mort, M. de Pontécoulant, son gendre, ont enrichi les collections par le don d'un renard égyptien et de quatre moutons du même pays, d'espèces remarquables.

MM. Benet et fils ont bien voulu destiner au Muséum une machoire inférieure de cachalot avec toutes ses dents, rapportée des mers du Sud, par le capitaine Hiriart, commandant le baleinier le *Souvenir*, armé par leur maison de commerce.

Les capitaines Vasselon, Martin, Albrand, Garagnon, Bonamour et quelques autres encore, ont versé dans les collections bien des objets rares et précieux, provenant de leurs voyages lointains.

Enfin M. Gaspary, vice-consul honoraire à la goulette de Tunis, et plusieurs Marseillais résidant sur cette échelle, notamment le jeune Beaussier, fils de Marcelin, ont payé leur tribu à la ville natale.

La place manque ici pour énumérer les personnes qui ont concouru, par des dons moins importans sans doute, mais qui, pour cela, ne sont pas moins méritoires, à l'accroissement rapide des diverses collections publiques.

Quelles veuillent trouver ici l'expression des remercîmens qui leur sont dûs pour leurs gracieuses libéralités et pour leur noble exemple qui trouvera sans doute de nombreux imitateurs.

ÉTABLISSEMENT DE BIENFAISANCE.

De la Caisse d'Épargne du département des Bouches-du-Rhône, depuis sa fondation jusqu'à nos jours, par M. Abadie, *membre actif de la société.*

Il est une institution éminemment utile, dont la noble mission est de répandre à chaque instant ses bienfaits sur toutes les classes par le double enseignement du travail et de l'économie, sources intarissables du bonheur matériel et moral. Cette institution, c'est la Caisse d'Epargne.

Marseille, depuis le 29 avril 1821, possède un établissement semblable, autorisé par ordonnance royale du 3 janvier de la même année. Une succursale fut ouverte à Aix quatre ans après (le 6 février 1825).

Si je ne craignais de blesser la modestie de ces hommes qui aiment à faire le bien, je signalerais avec un vif plaisir le nom de ceux qui eurent la généreuse idée de fonder dans notre cité une Caisse d'Epargne et de la doter. Cependant je suis forcé de dire que parmi les 250 caisses d'épargne qui existent actuellement en France, Marseille est, vu sa population, la ville dont la dotation est la moindre; elle s'élevait, au 31 décembre 1836, à la modique somme de 22,760 francs; somme qui aurait été insuffisante pour parer à tous les frais les plus économiquement repartis, si MM. les membres du conseil du département, pénétrés de ce qui est bon et utile, n'étaient venus par leurs votes, allouer chaque année une somme de 1500 francs. Comment se fait-il que MM. les membres du conseil municipal de Marseille, dont les lumières égalent les sentimens de bienfaisance, ne concourent pas à une aussi bonne œuvre?

Qu'il est satisfaisant de voir le dimanche des ouvriers rayonnant de joie, porter leurs petites économies de la semaine à la caisse d'épargne, et rapporter à leurs familles un livret contenant les petites sommes qui réunies serviront à

faire un remplaçant au fils bien aimé que le recrutement doit atteindre, ou la dote d'une jeune fille qui, sous les yeux de parens économes, embellit chaque jour en vertu, en sagesse, en beauté, ou bien (pour celui qui n'a pas le bonheur de voir continuer sa vie dans celle de ses enfans) un petit capital qui mettra la vieillesse à l'abri de l'affreuse misère, compagne inséparable de tout travailleur imprévoyant, et à plus forte raison de tout paresseux, joueur, ivrogne ou libertin !

Pour s'élever ainsi à la condition de capitaliste, on s'imagine peut-être qu'il faut déposer chaque semaine, chaque mois une forte somme; erreur ! peu de chose suffit ! 5 sous épargnés chaque jour et placés à la caisse d'épargne produisent au bout de 30 ans 5,400 francs et au bout de 40 ans, 9,000 francs. Cette somme est elle trop forte? Ne supposez que 20 sous par mois, ce qui fait un peu moins de 3 liards par jour, eh bien ! après 40 ans, on aura 2,320 francs, avec lesquels l'ouvrier pourra couler, non pas une vieillesse fortunée, mais heureuse, tranquille, sans être dans la pénible nécessité de demander quelque chose à ceux qui ne lui doivent rien.

Ces vérités, toujours mieux comprises, concourent singulièrement à accroitre le nombre des nouveaux déposans. Ainsi : En 1834, on en comptait 589.

En 1835	883.
En 1836	1,523.

Je dois faire remarquer que ce dernier chiffre n'est pas le résultat de 15 années, mais bien de 4 années seulement, attendu qu'en 1830 à cause des changemens dans l'organisation politique de la France, la Caisse d'Epargne liquida entièrement et qu'elle ne recommença ses opérations qu'en 1832.

Voici l'état de la situation au 31 décembre 1836, accompagné du résumé des opérations pendant la même année.

Etat de situation de la Caisse d'Epargne,

Au 31 Décembre 1836.

PROFESSIONS des DÉPOSANS.	DÉPÔTS										MOYENNE des DÉPÔTS.
	de 500 et au-dessous.		501 à 1,000 fr.		1,001 à 2,000.		2,001 à 3,000.		3,001 et au-dess.		
	Nombre des déposans.	Montant des Dépôts.	Nombre des déposans.	Montant des Dépôts.	Nombre des Déposans.	Montant des Dépôts.	Nombre des Déposans.	Montant des Depôts,	Nombre des Déposans.	Montant des Dépôts.	
Ouvriers.......	515	202,003 15	250	190,543 05	203	149,950 00	82	123,870 12	4	12,400	644
Domestiques....	305	123,804 38	190	132,907 15	140	205,178 20	60	39,229 05			721
Employés	45	20,200 40	70	65,103 30	25	44,060 15	15	29,002 10			1,021
Milit. et Marins.	30	7,100 35	53	28,090 05	19	27,110 10	12	20,263 06			724
Professions diver.	214	70,200 05	80	75,305 20	69	135,301 05	12	32,000 00			834
Mineurs........	195	18,302 50	75	42,050 30	15	22,100 00	2	5,034 15			365
Sociétés de Secrs.	2	0,908 20	4	3,703 15	2	3,317 02					994
Totaux....	1,306	442,519 03	722	537,702 20	473	587,016 52	183	249,398 48	4	12,400	5,243

Résumé des Opérations,

Pendant l'année 1836.

PROFESSIONS des DÉPOSANS.	NOMBRE DE LIVRETS Existans au 1er janvier.	Ouverts. (pendant l'année.)	Soldés. (pendant l'année.)	Restant au 31 décemb.	MONTANT des Sommes dues aux déposans pendt l'année.	VERSEMENS effectués pendt l'année.	REMBOURSEMts en Espèces.	MONTANT des intérêts alloués par le trésor.	SOLDE restant due aux déposans le 31 décemb.
Ouvriers........	578	647	171	1,054	377,609 02	465,708 00	183,208 50	18,657 80	678,766 32
Domestiques	443	353	101	695	209,460 38	403,650 00	127,493 70	15,502 10	501,118 78
Employés.......	103	70	18	155	103,973 10	82,300 00	32,917 50	5,010 35	158,365 95
Milit. et marins.	66	72	24	114	66,859 80	49,100 39	36,401 25	3,004 62	82,563 56
Professions diver.	257	274	156	375	226,841 30	193,468 00	116,504 30	9,001 30	312,806 30
Mineurs........	203	107	23	287	83,798 53	23,066 00	21,812 63	2,435 05	87,486 91
Sociétés de Secrs.	9		1	8	6,965 19	924 00	211 82	281 00	7,958 37
Totaux....	1,659	1,523	494	2,688	1,075,507 32	1,218,216 39	518,549 70	53,892 22	1,829,066 19

Ainsi, notre Caisse d'Epargne comptait, au 31 décembre 1836, 2,688 déposans, à qui il était dû la somme de 1,829,066 fr. 19 cent. (1)

Le terme moyen dû à chaque déposant est de fr. 681. Cela prouve qu'en général les déposans jouissent d'une certaine aisance et ne sont pas des ouvriers vivant au jour le jour.

A Paris le terme moyen des dépôts a été à la fin

De 1832 de................	276.
De 1833 de................	378.
De 1834 de................	480.
De 1835 de................	582.

Le nombre des déposans a été en 1835 de 65,359.

On apprendra sans doute avec plaisir qu'au 30 juin 1836, il existait en France 204 Caisses d'Epargne, autorisées en vertu d'ordonnances royales, et qu'on ne comptait que 5 départemens qui n'en eussent pas. 20 départemens possédaient à eux seuls 87 Caisses d'Epargne. Sans doute, le nombre de ces établissemens ira en augmentant et bientôt on signalera les villes qui n'en auront pas. Les Caisses d'Epargne, en France, ont versé au trésor public en juin 1836, fr. 83,598,628 08 centimes.

Malgré ce beau résultat, nos Caisses d'Epargne sont encore éloignées du point où sont parvenues les Caisses d'Epargne en Angleterre. En effet, au 20 novembre 1835, on y comptait 536,691 déposans qui avaient versé 16,421,000 liv. sterl. ce qui fait plus de 410 millions de francs.

Les tableaux suivans sont, ce me semble, des documens statistiques bons à être consultés pour connaître la marche progressive et l'état prospère de notre Caisse d'Epargne depuis 1821 jusques en 1836 inclusivement.

(1) Ici devrait être placé le passage qui, par erreur, se trouve à la page 342 : il commence ainsi : *Je dois faire remarquer,* et il finit par ces mots : *qu'en* 1832. Ajoutons que le chiffre 1,829,066 f. 19 cent. est le résultat de *cinq* années au lieu de *quatre*, ainsi que je l'ai dit. *(Note de l'auteur de l'article.)*

Bilan de la Caisse d'Epargne, comprenant les Opération

ANNÉES.	DOTATION.		DÉPÔTS		ARRÉRAGES de Rentes.
	Marseille.	Aix.	Marseille.	Aix.	
1821	12,587	»	35,283 »	» »	618 50
1822	150	»	83,281 »	» »	2,981 »
1823	303	»	119,395 »	» »	6,448 »
1824	400	1,225	136,978 »	» »	8,110 50
1825	1,495	1,285	153,901 »	11,117 »	9,568 »
1826	220	245	209,630 50	20,823 50	13,414 50
1827	30	»	271,918 »	25,671 80	18,489 50
1828	100	»	300,108 50	25,087 65	23,207 50
1829	310	»	378,279 »	29,237 45	27,343 »
1830	250	»	255,835 »	13,918 35	15,369
1831	50	»	1,160 »	74 75	» »
1832	»	»	118,145 »	50 »	» »
1833	200	»	261,682 »	1,963 »	» »
1834	»	»	432,945 »	2,335 »	» »
1835	2,400	»	751,573 »	14,626 »	» »
1836	1,500	10	1,193,207 39	25,009 »	» »
	19,995	2,765	4,703,321 39	169,913 50	125,549 50

2° Tableau

ANNÉES.	REMBOURSEMENTS DE DÉPÔTS.		ACHAT de Rentes.	FRAIS de Bureau.
	Marseille.	Aix.		
1821	1,504 50	» »	42,053 23	1,695 70
1822	9,763 65	» »	65,784 08	1,853 »
1823	26,136 70	» »	111,076 89	2,957 20
1824	86,224 54	» »	84,078 67	3,001 04
1825	37,977 43	441 40	138,757 12	2,174 [illegible]
1826	71,417 67	2,274 95	168,512 52	2,393 94
1827	88,879 19	8,616 85	203,656 07	2,952 [illegible]
1828	128,037 89	10,154 »	214,298 59	3,148 [illegible]
1829	141,720 38	15,772 10	265,766 88	3,664 [illegible]
1830	556,971 35	50,213 18	449,542 65	3,611 20
1831	149,328 30	12,581 50	» »	2,706 [illegible]
1832	15,696 63	573 66	» »	2,620 45
1833	63,342 26	» »	» »	2,780 59
1834	184,724 47	» »	» »	3,333 05
1835	305,514 93	4,607 45	» »	3,587 [illegible]
1836	508,758 83	9,790 87	» »	4,615 8[illegible]
Reste en Caisse le 31 décemb. 1836.	» »	» »	» »	» »
	2,375,998 72	115,025 96	1,743,526 70	47,396 03

du 29 *avril* 1821 *au* 31 *décembre* 1836. — 1° Recettes.

INTÉRÊTS alloués par le Trésor.	VENTES d'inscription de rentes.	RECETTES Imprévues.	LOYERS de la Maison.	INTÉRÊTS des Dépôts.	TOTAL des Recettes.
„ „	„ „	400 „	„ „	237 50	49,126 „
„ „	„ „	1,575 „	„ „	1,916 75	89,903 75
„ „	„ „	„ „	„ „	4,658 45	130,804 45
„ „	66,380 „	259 „	435 „	5,741 20	219,528 70
„ „	„ „	„ „	870 „	8,560 „	186,796 „
„ „	„ „	„ „	845 „	12,063 80	257,242 30
„ „	„ „	45 „	810 „	16,699 70	333,664 „
„ „	„ „	„ „	813 „	21,330 95	370,647 60
„ „	„ „	„ „	812 „	20,296 80	456,278 25
„ „	923,516 86	„ „	812 „	17,554 „	1,227,255 21
„ „	„ „	„ „	800 „	„ „	2,084 75
„ „	„ „	24 50	815 75	1,902 19	120,937 44
2,143 62	„ „	„ „	740 „	6,220 99	272,949 61
7,470 91	„ „	„ „	750 „	14,269 53	457,770 44
17,190 02	„ „	„ „	713 80	29,711 „	816,213 82
31,995 57	„ „	„ „	625 90	53,892 22	1,306,240 08
58,800 12	989,896 86	2,303 50	9,842 45	215,055 08	6,297,442 40

des Dépenses.

ACHAT de la Maison.	CONTRIBUTIONS et entretien de la Maison.	INTÉRÊTS des Dépôts.	TOTAL des Dépenses.
„ „	„ „	237 50	45,490 93
„ „	„ „	1,916 75	79,317 48
„ „	„ „	4,658 45	144,829 24
33,106 87	78 „	5,741 20	212,230 32
1,010 85	299 57	8,560 „	189,520 77
„ „	182 73	12,063 80	256,845 61
„ „	408 31	16,699 70	321,212 55
„ „	455 90	21,330 95	377,425 69
„ „	596 29	20,296 80	447,817 „
„ „	662 72	17,554 „	1,078,555 10
„ „	486 11	„ „	165,102 66
„ „	194 10	1,902 19	20,987 03
„ „	270 57	6,220 99	72,614 32
„ „	203 76	14,269 53	202,530 81
„ „	666 73	29,711 „	344,087 74
„ „	218 87	53,892 22	577,276 62
„ „	„ „	„ „	1,761,598 53
34,117 72	4,723 66	215,055 08	6,297,442 40

Mouvement du porte-feuille.

ANNÉES.	Rentes achetées.		Rentes transférs.		Vendues à divers.		RENTES retirées sur les transfer
	Quotité.	Cours.	Quotité.	Cours.	Quotité.	Cours.	
1821	2,438	86 24	550	89 22	"	" "	"
1822	3,643	90 29	1,000	89 27	"	" "	950
1823	6,404	86 72	1,718	86 24	"	" "	468
1824	4,203	100 02	3,000	100 37	3,250	102 "	810
1825	6,852	101 25	2,495	100 02	"	" "	1,230
1826	8,589	98 09	4,090	97 99	"	" "	1,105
1827	10,077	101 05	5,095	100 86	"	" "	1,400
1828	10,259	104 44	5,410	104 68	"	" "	2,070
1829	12,252	108 45	8,850	108 33	"	" "	4,120
1830	22,689	99 06	5,395	104 40	46,553	99 19	21,190
1831	"	" "	"	" "	"	" "	3,885
1832	"	" "	"	" "	"	" "	75
1833	"	" "	"	" "	"	" "	50
1834	"	" "	"	" "	"	" "	50
1835	"	" "	"	" "	"	" "	12
1836	"	" "	"	" "	"	" "	"
	87,406	" "	37,603		49,803	" "	37,415

Nota.—Il résulte de ce tableau que la caisse a acheté depuis 1821 jusques en 1830 inclusivement, savoir :

Au cours moyen de 100 89............. R^tes. 87,406.

Reparties ainsi qu'il suit :

Vendus à divers au cours de 102 13 R^tes. 49,803 } 87,406.
Transf. aux déposans, cours de 102 14 37,603 }

Il a été transféré aux déposans, rentes....... 37,603.
Ils ont retiré jusqu'à ce jour, rentes......... 37,415.

Il reste en porte-feuille pour compte des déposans, le 31 décembre 1836, rentes......... 188.

Comparaison de l'Actif et du Passif.

Actif.—L'actif de la Caisse se compose :

1° Du capital d'une maison, rue de la Darce, n° 14, évaluée au prix d'achat, ci..........	34,117 72
2° Des récépissés des sommes placées en compte courant au trésor public...........	1,760,000 —
3° De l'interêt des sommes placées au trésor public réglées pour 1836................	58,182 84
4° Du reste en caisse en numéraire à Marseille et à Aix.........................	1,598 53
Total de l'actif......	1,853,899 09

Passif.—Le passif se compose :

1° De la dotation de Marseille et de la succursale d'Aix.........................	22,760 —
2° Du solde dû aux déposans à Marseille.	1,797,393 94
Savoir : 4,909,326 08 dont :	
4,703,321 39 reçus des déposans.	
206,004 69 intérêts capitalisés.	
Déduction faite de 3,111.932 14 dont :	
2,375,998 72 remboursemens des dépôts.	
735,933 42 capital des rentes 5 % transférés aux déposans.	
3° Du solde dû aux déposans à Aix.....	31,672 37
Savoir : 178,964 95 dont :	
169,913 50 reçus des déposans.	
9,051 45 intérêts des dépôts capitalisés.	
Déduction faite de 147,292 58 dont :	
115,025 96 remboursemens de dépôts.	
32,266 62 capital des rentes 5 % transferés aux déposans.	
Total du passif.....	1,851,826 31

Résultat.

L'actif est de........................	1,853,899 09
Le passif est de......................	1,851,826 31
Bénéfice en augmentation de la dotation...	2,072 78
A ajouter la dotation qui n'est pas remboursable...........................	22,760 —
Capital libre et indépendant des dépôts..	24,832 78

Ce capital de 24,832 f. 78 c., libre et indépendant des dépôts, peut-être porté à 45,000 f., car la maison évaluée au prix d'achat à 34,117 f. 72 c., a acquis par la faveur des circonstances une plus value de 20,000 fr., c'est-à-dire, que si la Caisse venant à se dissoudre, elle vendait la maison, elle complèterait, avec le produit de cette vente, le solde des comptes des déposans et aurait un reliquat de 45,000 fr.

Telle était, au 31 décembre 1836, la prospérité de la Caisse d'Epargne de Marseille. Son importante utilité chaque jour mieux comprise, est la plus belle récompense que MM. les déposans puissent offrir à MM. les administrateurs, dont les fonctions sont toutes gratuites; nobles et généreux exemples que par le temps qui court, on est heureux de pouvoir signaler. Toutefois, on ne saurait trop repéter aux personnes aisées et bienfaisantes qui abondent dans notre ville, qu'il dépend entièrement d'elles, d'assurer à jamais l'existence de cet établissement, en augmentant suffisamment la dotation.

ADMINISTRATIONS CIVILES.

Statistique du Bureau des Postes de Marseille, par M. Gallet, *sous-inspecteur des Postes en retraite, membre actif de la Société.*

Nous devons d'abord faire quelques observations pour l'intelligence des tableaux détaillés dans cette statistique :

1° Les bons trouvés proviennent de lettres sujettes à la taxe, et qu'on a omis de taxer ; et de celles taxées en moins, et qui ont subi un complément de taxes.

2° On entend par valeurs côtées, celles données aux objets qu'on a remis à découvert au bureau, comme montres, colliers, et autres effets précieux, pour lesquels on paie un droit de 5 0/0 du prix de l'évaluation.

3° Les rebuts se composent de lettres refusées, de lettres non-réclamées, de lettres pour des personnes connues dont la nouvelle résidence est ignorée, et de lettres pour des personnes décédées, qui ont été refusées par les héritiers.

4° Les lettres réexpédiées en non-valeurs se composent de lettres dont les destinataires ont changé de résidence, de lettres non distribuées pour vices d'adresses, et de lettres mal-dirigées ou ayant eu fausse direction.

5° Les détaxes se composent de lettres contre-signées, adressées à des fonctionnaires jouissant de la franchise. et taxées par erreur, et de lettres dont la taxe trop forte a été réduite.

6° Les inconnues : lettres dont les destinataires sont absolument inconnus, renvoyées à Paris tous les dix jours pour être ouvertes et avis en être donnè aux signataires, si l'objet de ces lettres a quelque importance. Même mesure est prise à l'égard des lettres refusées, qu'on renvoie à Paris tous les trois mois à partir de la date du timbre de ces lettres. Celles inconnues ou refusées, qui n'ont pas été réclamées, sont brûlées après une période de trois années.

Tableau des Recettes et Dépense

1er Chapitre des Recettes.—Du 1e

ANNÉES.	Lettres taxées de Paris et des bureaux-corresp	LETTRES réexpédiées.	PLUS trouvés sur le compte des dépêches	BONS trouvés sur le compte des dépêches	LETTRES des Colonies.
1825	583,153 90	116 50	2,251 40	1,790 40	6,848 20
1826	573,759 10	144 50	3,338 10	1,348 00	6,210 80
1827	571,060 60	176 80	1,942 20	1,019 70	5,937 10
1828	599,093 40	236 60	1,666 70	1,034 90	4,587 80
1829	572,544 10	2,805 50	1,462 90	1,252 50	5,630 80
1830	604,314 10	4,800 30	1,813 50	1,492 75	6,513 30
1831	553,548 53	2,475 72	1,886 33	1,836 80	6,979 33
1832	599,085 51	3.057 01	3,300 50	2,073 58	10,124 61
	4,662,559 24	13,812 93	17,661 63	11,849 63	52,831 94

1er Chapitre des Dépenses.—

ANNÉES.	REBUTS.	LETTRES réexpédiées.	DÉTAXES.	MOINS trouvés sur le compte des dépêch.	Inconnues.
1825	11,683 70	3,634 00	871 70	2,072 40	175 [illegible]
1826	10,781 20	3,347 70	977 28	1,678 50	477 80
1827	11,582 20	2,998 20	497 50	1,718 80	506 [illegible]
1828	11,292 10	3,764 20	490 67	1,401 40	562 20
1829	11.071 80	4,107 50	515 10	815 40	426 [illegible]
1830	12,110 50	3,087 20	514 40	835 15	550 80
1831	16,295 30	5,770 89	1,126 67	1,314 58	912 21
1832	13,659 12	5,642 83	665 88	1,922 11	1,331 30
	98,476 02	32,352 52	5,659 20	11,788 34	4,945 94

Bureau des Postes de Marseille.

ıvier 1825 au 1er janvier 1833.

...ranchissem^s, ...argemens et ...eurs cotées.	Affranchiss^s. de journaux et imprimés.	Lettres de la ville p^r la ville et arrondissem	PAQUETS pour la loterie.	Forcement en recette.	TOTAL du produit brut.
...5,082 60	4,213 21	1,927 90	426 20	12 15	685,822 46
...2,735 35	4,199 63	2,374 30	A partir de 1826, la correspondance taxée pour la loterie a été comprise dans le compte des lettres taxées.	230 67	674,340 45
5,075 05	4,494 88	1,813 70		19 00	677,539 03
7,900 45	6,689 33	2,304 90		41 50	703,556 58
8,615 40	7,115 37	2,451 10		16 26	671,893 93
3,041 35	7,251 34	2,506 84		62 58	711,796 06
9,254 40	8,948 44	2,988 96		119 04	658,037 55
9,398 95	11,342 93	3,331 30		249 01	721,963 40
1,103 55	54,255 13	19,699 00	426 20	750 21	5,504,949 46

-Valeur.

...ève-...nt.	TOTAL.
30	18,439 00
02	17,348 60
60	17,310 60
35	17,510 92
10	16,973 30
05	17,240 10
19	25,499 87
11	23,262 35
72	153,584 74

Récapitulation.

ANNÉES.	RECETTES.	NON-VALEURS.	PRODUIT NET.
1823	Les bulletins détaillés manquent, les produits nets ont été relevés sur des documens officiels.		592,776 21
1824			631,213 72
1825	685,822 46	18,439 00	667,383 46
1826	674,340 45	17,348 60	656,991 85
1827	677,539 03	17,310 60	660,228 43
1828	703,556 58	17,510 92	686,045 66
1829	671,893 93	16,973 30	654,920 63
1830	711,796 06	17,240 10	694,555 96
1831	658,037 55	25,499 87	632,537 68
1832	721,963 40	23,262 35	698,701 05
	5,504,949 46	153,584 74	5,351,364 72
Produit net des deux 1res années.			1,223,989 93
Total du produit net decennal.			6,575,354 65

Tableau décennal des Recettes et Dé…

2° Chapitre des Recettes — …

ANNÉES.	PRODUIT net de la taxe des lettres.	DROIT de 5 p. % sur les art^(s) d'argent.	PRODUIT des places dans les malles.	ARTICLES d'argent déposés. (1)	Cent… aux … d… per…
1823	592,776 21	3,557 90	53,816 78	69,221 80	5,3…
1824	631,213 72	3,554 60	43,023 34	70,712 35	5,3…
1825	667,383 46	4,035 65	48,270 47	79,389 39	5,8…
1826	656,991 85	3,964 90	49,616 58	79,277 41	5,1…
1827	660,228 43	4,910 75	56,569 78	98,174 14	5,2…
1828	686,045 66	5,118 50	46,622 37	102,325 05	5,3…
1829	654,920 63	4,360 65	54,809 58	87,151 95	3,9…
1830	694,555 96	4,725 25	63,481 32	94,439 25	3,…
1831	632,537 68	5,326 95	60,182 38	106,458 35	3,…
1832	698,701 05	5,557 15	63,070 86	111,057 40	4…
Totaux ..	6,575,954 65	45,112 30	539,463 46	898,207 09	44,7…

2° C…

ANNÉES.	Appointemens des Employés du Bureau.	FRAIS de Régie.	GUIDES et chevaux. — Salaires des Courriers.	GAGES des Maîtres de poste.	ACHAT des lettres. des Colonies.	Ga… d'att… a-po…
1823	21,548 50	4,700 00	139,670 90	450 00	2,349 40	[illegible]
1824	21,516 00	4,700 00	140,053 56	450 00	3,026 60	[illegible]
1825	20,742 45	4,700 00	139,670 90	450 00	3,956 70	[illegible]
1826	21,841 66	4,700 00	139,670 90	450 00	4,402 40	[illegible]
1827	21,275 96	4,700 00	139,670 88	450 00	4,027 40	[illegible]
1828	24,708 31	5,000 00	140,053 56	450 00	3,039 30	[illegible]
1829	22,355 84	4,429 35	139,670 90	450 00	3,175 20	[illegible]
1830	24,724 65	2,750 00	138,349 60	450 00	3,885 40	[illegible]
1831	27,676 54	5,000 00	138,349 60	450 00	4,217 95	[illegible]
1832	27,195 63	3,000 00	134,728 26	450 00	5,761 20	[illegible]
	233,585 54	43.679 35	1,389,889 06	4,500 00	37,841 55	1,…

bureau des Postes de Marseille

vier 1823 au 1er janvier 1833.

ERVICE ural. (3)	TOTAL du produit brut.
... ..	724,733 66
... ..	753,895 24
... ..	804,908 48
... ..	794,996 48
... ..	825,150 79
... ..	845,463 34
... ..	805,234 99
939 31	863,130 54
001 15	841,496 26
327 39	882,171 88
68 15	8,111,181 00

OBSERVATIONS.

(1) La recette des articles d'argent n'est point faite pour le compte du gouvernement, c'est un dépôt public dont il faut néanmoins lui rendre compte; comme cet article de recettes entre dans les comptes du directeur, ainsi qu'au chapitre de dépenses, sous le titre de mandats acquittés, il ne saurait être déplacé dans un tableau statistique dont les bases reposent sur des calculs essentiels et positifs.

(2) A partir de 1829, la contribution au fond de pensions ne se compose que de la retenue faite sur le salaire des courriers; les retenues sur les appointemens des employés s'opèrent à la caisse centrale, à Paris, sur les mandats délivrés par cette caisse, envoyés dans les départemens. Même mesure a été prise à l'égard des salaires des courriers, à dater du 1er avril 1832.

(3) Le service rural n'a été établi que le 1er avril 1830.

épenses.

ISES dées car.	Indemnités au Maître de postes p. localités difficiles.	SERVICE du lazaret.	TOTAL.
0 15	1,095 00	... ..	290,272 74
4 41	1,098 00	... ..	296,544 27
5 58	1,095 00	... ..	272,945 20
5 76	1,095 00	... ..	270,287 83
9 86	1,095 00	... ..	268,731 94
24	1,098 00	... ..	309,163 83
65	1,095 00	... ..	314,189 62
22	1,095 00	... ..	328,057 67
03	1,095 00	275 00	367,906 82
08	363 00	300 00	365,197 10
88	10,224 00	575 00	3,083,297 02

OBSERVATIONS.

En 1824 et 1828, le mois de février était de 29 jours, ce qui explique la différence de l'élévation des dépenses à l'article des guides et chevaux.

En 1823 et 1824, le directeur jouissait d'une remise de 7/8 sur les recettes ordinaires, et de 1/2 p. 0/0 sur les articles payés.

A partir de 1825, il a été accordé au directeur une remise de 2 1/2 p. 0/0 sur le produit des places dans les malles.

A partir de 1830, il a été accordé au directeur, outre les remises de 2 1/2 p. 0/0 sur le produit des places, une indemnité fixe de 450 f. par an, pour échange de cuivre.

Les indemnités pour localités difficiles ont été supprimées à dater du 1er mai 1832.

Le service du lazaret a été établi le 1er février 1831, à raison de 300 fr. par an.

Tableau récapitulatif du 2me Chap

Du 1er janvier

ANNÉES.	RECETTES du premier produit net.	DÉPENSES.	NET définitif.	Tableau compa en Lettres t	
				ANNÉES.	RECET
1823	724,733 66	290,272 71	494,460 92	....	....
1824	753,895 24	296,544 29	457,350 97	....	....
1325	804,908 48	272,945 20	531,963 28	1825	6,84
1826	794,996 48	270,287 82	524,708 65	1826	6,21
1827	825,150 79	268,731 94	556,418 85	1827	5,93
1828	845,463 34	309,163 83	536,299 51	1828	4,5
1829	805,234 33	314,189 62	491,044 71	1829	5,(
1830	863,130 54	328,057 67	535,072 87	1830	6,51
1831	811,496 26	367,906 82	443,589 44	1831	6,97
1832	882,171 88	365,197 10	516,974 78	1832	10,1
Totaux.	8,111,181 00	3,083,297 02	5.027,883 98		52,8

Recettes et Dépenses.

1er janvier 1833.

Recettes et Dépenses ant des Colonies.		TABLEAU POUR MÉMOIRE. Achat de lettres des Colonies			OBSERVATIONS.
res payées capitaines navires.	EXCÉDENT.	années.	NOMBRE de lettres.	PAIEMENS aux Capitaines.	
.... ..	....	1823	23,494	2,349 40	Outre cet excédent de recettes on peut calculer au profit de l'Administration le produit des taxes d'une certaine quantité de lettres venant des Colonies pour les départements, dont la taxe est établie à partir de Marseille au lieu de destination, en y ajoutant un décime par voie de mer.
.... ..	....	1824	30,266	3,026 60	
,955 70	2,891 50	1825	39,567	3,956 70	
,402 40	1,808 40	1826	44,024	4,402 40	
,027 40	1,909 70	1827	40,274	4,027 40	
039 30	1,548 50	1828	30,393	3,039 30	Les lettres sont payées aux capitaines de navires tant pour l'aller que pour le retour à raison de 10 cent. l'une; les journaux à raison de 4 cent. chaque journal; les imprimés à raison de 5 cent. la feuille. Ces derniers sont toujours en petit nombre.
175 20	2,455 60	1829	31,752	3,175 20	
,885 40	2,627 90	1830	38,854	3,885 40	
,217 95	2,761 38	1831	42,179	4,217 95	
,761 20	4,363 41	1832	57,612	5,761 20	
465 55	20,366 39		378,415	37,841 55	

OTA. Les recettes et dépenses du servicer ural font partie des ttes et dépenses établies ci-dessus. Les dépenses comprennent appointemens des employés de tout grade, déduction faite contributions aux fonds de pensions.

u 1er avril au 31 décembre 1830 :

Les recettes ont été de.....	1,939 31	1,286 36.
Les dépenses de...........	652 95	

u 1er janv. au 31 décembre 1831 :

Les recettes ont été de.....	3,001 45	1,951 45.
Les dépenses de...........	1,050 00	

u 1er janv. au 31 décembre 1832 :

Les recettes ont été de.....	3,327 39	2,220 19.
Les dépenses de...........	1,107 20	

Total du produit net rural... 5,358 00.

Tableau des Recettes moyennes établies d'après

du 1er janvier

1er Chap

DÉSIGNATION des Produits.	CHIFFRE RONDS.		
	Plus haut	Années.	Plus bas
	f.		f
Lettres taxées.....................	604,000	1830	553,000
Lettres réexpédiées................	4.800	1830	2,400
Lettres taxées venant des Colonies....	10,000	1832	4,600
Affranchiss[ts], chargem[ts], valeurs cotées.	89,400	1832	78,600
Affranchiss[ss] de journaux et imprimés..	11,300	1832	4,200
Lettres de la ville pour la ville.......	3,300	1832	1,800
Produit brut....	722,008	1832	658,000

1er Chapitre des Dépenses.

DESIGNATION des Non-Valeurs.	CHIFFRES RONDS.		
	Plus haut	Années.	Plus bas.
	f		f.
Rebuts...................	16,300	1831	10,800
Lettres réexpédiées..............	5,700	1831	3,100
Détaxes.......	1,100	1831	500
Inconnues	1,300	1832	100
Total des non-valeurs.............	25,500	1832	17,200
Récapitulation.			
Produit net......................	698,000	1832	592,[illegible]

oportions des Recettes entr'elles, durant la période
1er janvier 1833.

Recettes.

…RENCES	RECETTES moyennes par années.
f.	f
1,000	578,500
2,400	3,600
5,400	7,300
0,800	84,000
7,100	7,750
1,500	2,550
4,000	690,000

Valeurs.

…RENCES	NON-VALEURS moyennes par années.
f.	f.
,500	13,550
,500	4,400
600	800
900	850
,300	21,350
—	—
000	645,000

OBSERVATIONS.

1° La recette moyenne se compose de la moitié de la différence ajoutée aux chiffres plus bas.

2° Le produit des lettres réexpédiées offre dans les quatre dernières années un chiffre plus élevé que dans les premières; cette différence provient de ce que l'on a réuni à dater de 1829, dans une seule catégorie toutes les lettres réexpédiées de tous les départ^ts, au lieu qu'antérieurement on ne plaçait dans cette classe que les lettres réexpédiées par les bureaux correspondans.

3° Les plus et les moins trouvés sur le compte des dépêches, résultant du plus ou moins d'exactitude dans les opérations des bureaux correspondans, on ne peut établir aucune base raisonnée à cet égard; puisque ces produits sont les résultats d'une erreur.

4° Il en est de même des bons trouvés.

5° A partir de 1826, la correspondance taxée de la loterie, qui jusqu'alors faisait une place séparée dans les produits, a été réunie à la catégorie des lettres taxées.

6° L'article des forcemens en recette se composant d'erreurs ou d'omissions rectifiées par le bureau comptable, ne peut par ce motif figurer au tableau ci-contre.

Nous avons dit au commencement de cette statistique, ce qu'on entend par rebuts, détaxes, etc.

1° Les dégrèvemens se composent du résultat des vérifications faites au bureau comptable, d'après lesquelles on dégrève le directeur des sommes induement portées à son compte, et pour ce motif on ne peut, comme il a été ci-dessus expliqué pour le forcement en recette, établir aucune moyenne.

2° Jusqu'au 1er juillet 1825, les inconnues ont fait partie des lettres réexpédiées. Depuis cette époque on en a fait une classe séparée.

Tableau des Recettes moyennes, établies d'aprè

décennale, de

2e Cha

DÉSIGNATION des Produits.	CHIFFRES RONDS.			
	Plus haut	Années.	Plus bas.	A[illegible]
	f.		f	
Droit de 5 % sur les articles d'argent..	5,500	1832	3,500	1[illegible]
Produit des places dans les malles....	63,400	1830	43,000	1[illegible]
Articles d'argent déposés..........	111,000	1832	69,200	1[illegible]
Service rural....................	3,300	1832	3,000	1[illegible]
Total des recettes................	882,000	1832	724,000	1[illegible]

2e Cha

DÉSIGNATION des Dépenses.	CHIFFRES RONDS.			
	Plus haut	Années	Plus bas	A[illegible]
	f.		f	
Achat de lettres des Colonies........	5,700	1832	2,300	1[illegible]
Mandats d'articles payés...........	191,400	1832	96,200	1[illegible]
Remises accordées au Directeur.....	2,085	1831	1,615	1[illegible]
Total des dépenses...........	368,000	1831	268,000	[illegible]
Total du net définitif....	556,000	1827	434,000	1[illegible]

proportions des Recettes entr'elles, durant la période à 1833 exclusivement.

des Recettes.

DIFFÉRENCES.	RECETTES moyennes par années.	OBSERVATIONS.
f.	f.	1° Le montant des contributions au fonds de pensions étant d'une nature fixe et invariable ne peut figurer au tableau ci contre.
2,000	4,500	2° Le service rural n'ayant été établi que le 1er avril 1830, la recette moyenne n'a pu être évaluée que d'après les produits de 1831 et 1832.
20,400	53,200	
41,800	90,100	
300	3,150	
158,000	803,000	

des Dépenses.

DIFFÉRENCES	NON-VALEURS moyennes par années.	OBSERVATIONS.
f.	f.	1° Les appointemens des Employés du bureau, les frais de régie, les guides et chevaux et les salaires des courriers, les gages du maître de poste, les indemnités pour localités difficiles, et le service du lazaret, formant autant d'articles de dépenses d'une nature à peu près fixe et invariable, ne peuvent figurer au tableau proportionnel.
3,400	4,000	2° Il a été accordé au directeur sur les recettes des années 1823 et 1824, une remise de 1/2 p. % sur les articles payés, et 7/8 p. % sur les recettes ordinaires. Ces remises ont été supprimées et remplacées à partir de 1825 par une remise de 2 1/2 % sur le produit des places dans les malles, à laquelle on a joint à dater de 1829, une indemnité de 450 f. par an pour échange de cuivre.
94,800	143,600	C'est donc à partir de 1829, que la proportion a été établie pour cet article de dépense.
470	1,850	
100,000	318,000	
122,000	495,000	

Contribution au fonds de pensions.— Cette contribution se compose de la retenue du cinq pour cent sur le traitement des employés, et du cinquième du prix de la course, formant le salaire des courriers, fixé pour le trajet de Marseille à Lyon de 43 postes 3/4 à la somme de cinquante-quatre francs soixante-huit centimes, et pour la retenue à la somme de dix francs quatre-vingt-treize centimes par course.

Les employés ont droit à une pension fixée à la moitié de leurs appointemens, après 30 années de service, laquelle est exigible à 60 ans d'âge.

Les facteurs ont le même droit, après 25 années de service, comme appartenant au service actif.

Il en est de même des courriers, dont la pension est fixée à 1,200 fr pour ceux établis sur les routes de 1re section, et à 1,000 fr. pour ceux établis sur les routes de 2e section. On appelle routes de 1re section, celles qui aboutissent directement à Paris.

Les distributeurs, les boîtiers et les facteurs ruraux jouissant de l'intégralité de leurs traitemens, n'ont aucun droit à la pension.

Appointemens des Employés.—Sous ce titre sont compris au 2° chapitre de dépenses, les appointemens du directeur, du sous-inspecteur, des employés et des facteurs composant le personnel du bureau, déduction faite des retenues pour contributions au fonds de pensions.

Personnel.—Le personnel du bureau se compose :

Du directeur aux appointemens de	5,000 f. —	5,000.
Du sous-inspecteur aux appoint. de	3,000 —	3,000.
D'un 1er commis aux appointem. de	1,800 —	1,800.
D'un 2e commis aux appointem. de	1,600 —	1,600.
D'un 3e commis aux appointem. de	1.500 —	1,500.
Total à reporter...		12,900

	Report....		12,900.
D'un 4e commis aux appointem. de	1,400	—	1,400.
D'un 5e commis aux appointem. de	1,300	—	1,300.
D'un 6e commis aux appointem. de	1,200	—	1,200
D'un 7e commis également aux apps.	1,200	—	1,200.
De 2 commis ruraux aux appoint. de	500	—	1,000.
D'un surnuméraire non appointé.			
D'un garçon de bureau au trait^t de	400	—	400.
De 5 facteurs de ville, de 1re classe, aux appointemens de	550	—	2,750
De 5 facteurs de ville, de 2e classe, aux appointemens de	450	—	2,250.
De 6 facteurs de banlieue, aux apps de	500	—	3,000.
D'un facteur rural, service de Marseille à Allauch, au traitement de	500	—	500.
D'un facteur rural, service du relai d'Allauch, au traitement de	400	—	400.
D'un facteur rural, service de Cassis à Roquefort, au traitement de	150	—	150.
D'un distributeur à Cassis, apps. 150 } frais de régie 100 }	250	—	250.
Et de 3 boîtiers en ville, aux appoins de	50	—	150
Total brut des appointemens.			28,850.

Nota.—Le traitement de l'inspecteur, dont la résidence est actuellement à Aix, près le bureau comptable, doit être de 3,600 fr. Son inspection se borne au département. Ses prédécesseurs avaient dans leur inspection les départemens des Bouches-du-Rhône, du Var et du Gard. Ils étaient tenus à des tournées annuelles. Leurs appointemens étaient de 6,000 francs.

Frais de régie et de loyer.—Le montant des frais de régie et de loyer a été fixé jusqu'au 1er janvier 1828 à la somme de 4,700 fr.

Ensuite jusqu'au 23 octobre, à la somme de 5,000 fr.

Depuis cette époque jusqu'au 1er janvier 1832, à la somme de 2,750.

Et enfin depuis le 1er janvier 1832, à la somme de 3,000 fr

Guides et Chevaux.—Le montant du prix des guides et des chevaux ainsi que le salaire des courriers, est payé au moment du départ sur le pied suivant :

7 fr. 25 c. par poste pour les guides et les chevaux, ce qui donne pour le trajet de Marseille à Lyon, évalué à 43 postes 3/4, la somme de.................F. 324 36 c.

Salaires des courriers.—1 fr. 25 c. par postes pour le salaire des courriers, ce qui donne, déduction faite de 25 c. pour la retenue, pour contribution au fonds de pension la somme de...........................F. 43 75 c

Total du prix de la course remis au courrier à son départ ....F. 368 11 c.

Gages des maîtres de postes.—Le montant des gages des maîtres de poste est invariablement fixé à la somme de 450 fr. par an.

Remises accordées au directeur.—Il a été accordé au directeur sur les années 1823 et 1834, une remise de 1/2 p. % sur les recettes ordinaires.

Ces remises ont été supprimées et remplacées en 1825 par une remise de 2 1/2 p. % sur le produit des places dans les malles, et une indemnité de 450 fr. pour l'échange du cuivre.

Indemnité au maître de poste pour localités difficiles.—Cette indemnité a été payée à raison de 3 fr. par jour jusqu'au 1er mai 1832, époque à laquelle elle a été supprimée.

Services par entreprises.—Bien que les prix des services par entreprises ne fassent point partie des dépenses du bu-

reau de Marseille, étant acquittés sur des mandats particuliers, adressés directement aux entrepreneurs de service, et payables dans tous les bureaux de poste; une note sur ces services ne saurait être déplacée dans un relevé statistique.

Service de Toulon en Corse.—En 1822 et années antérieures, ce service se faisait par bateaux à voiles au prix annuel de 64,000 francs.

Au 1er octobre 1823, ce service a été adjugé au prix de 38,460 francs.

Actuellement ce service se fait par bateaux à vapeur, qui partent deux fois par semaine, les jeudis pour Ajaccio, et les dimanches pour Bastia, au prix annuel de 120,000 fr.

De Toulon à Alger.—Ce service est fait gratuitement par des bateaux à vapeur de l'état, toutes les semaines, aller et retour.

D'Aix à Antibes.—Ce service journalier se fait au prix annuel de 25,000 fr.

D'Aix à Gap par Manosque et Sisteron.—Ce service journalier se fait au prix annuel de 14,000 fr.

De Marseille à Toulon.—Ce service journalier se fait au prix annuel de 10,000 fr.

De Marseille aux Martigues.—Ce service journalier, payé comme service à cheval, se fait au prix annuel de 1,000 francs.

De Marseille à La Ciotat.—Ce service journalier est fait par un piéton, au prix annuel de 900 fr.

SECONDE PARTIE.

TABLETTES STATISTIQUES.—STATISTIQUE UNIVERSELLE.

On a assuré dans un journal que cette seconde partie de notre Répertoire n'était composée que d'articles extraits d'autres recueils. Avec plus d'attention et en lisant ce que nous avons promis, à la page 5 (1re livraison) on aurait pu se convaincre que nous avons eu aussi l'intention de donner dans les *Tablettes Statistiques* des articles originaux qui font partie des travaux de notre société, mais qui n'étant point relatifs à la statistique du département des Bouches-du-Rhône, devaient être rangés parmi les documens de statistique universelle. Déjà, la seconde partie de la deuxième livraison contient des rapports qui viennent à l'appui de notre assertion et nous allons prouver par une nouvelle communication de documens analogues, que nous savons remplir nos promesses.

Rapport fait par M. Dieuset, *directeur des Contributions directes à Marseille, membre actif de la Société, sur un Mémoire intitulé : Coup-d'œil statistique sur les Postes, chez tous les peuples de la Terre, par* M. Gallet, *sous-inspecteur en retraite.*

Notre collègue, M. Gallet, a présenté à la société de statistique de Marseille une quatrième et dernière notice sur les postes, intitulée : *Coup d'œil statistique sur les Postes chez tous les peuples de la Terre.* J'ai été chargé par vous de faire l'analyse de ce petit ouvrage, qui toutefois embrasse le globe. Je vais chercher autant qu'il est en moi de remplir cette honorable mission.

M. Gallet qui déjà, dans un précis historique des Postes, dont il vous a fait hommage, vous a dit de quelle manière après avoir été créées en Orient elles se sont repandues chez quelques nations de l'Occident et plus particulièrement en France, vient aujourd'hui completter son travail par des notions générales pour nous d'un très-vif intérêt en ce quelles prouvent que nous avons été les premiers à introduire en Europe ce moyen rapide de correspondre avec régularité et que nous l'avons porté à son plus haut degré de perfection.

Ce ne fut qu'un demi siècle après l'introduction des postes en France que l'Allemagne suivit cette heureuse impulsion. Le comte François de Taxis les établit vers la fin du règne de Maximilien Ier qui monta sur le trône en 1493. Elles reçurent de grandes améliorations sous Charles-le-Quint, s'embranchèrent avec les Pays-Bas, l'Italie et l'Espagne, et l'empereur Mathias, élu en 1612, en recompense des services importans que ne cessaient de rendre les princes de la maison de Taxis, érigea en leur faveur la surintendance générale des postes d'Allemagne en fief de l'Empire, possédé jusqu'aujourd'hui par cette maison.

On serait porté à croire, dit M. Gallet, que dans les divers Etats de l'Allemagne les maîtres de postes sont tous d'anciens militaires auxquels ces places offrent d'honorables retraites.

Comme en Allemagne, le service des postes se fait régulièrement en Prusse, et ne diffère pas sensiblement de celui des autres Etats du nord. Quant aux routes de ce royaume elles sont moins bien entretenues que dans les autres parties de l'Europe, et les relais ne sont point établis de manière à faire voyager avec célérité.

Anciennement en Russie au lieu de se servir de chevaux pour les voitures, on se servait de cerfs ainsi que dans la Finlande et la Laponie ; les Rennes et les chiens sont éga-

lement dressés dans ces climats à tirer les traîneaux destinés aux voyageurs et au transport des dépêches.

En général, dit M. Gallet, on voyage très rapidement en Russie soit en hiver soit en été, surtout en Finlande, partie de l'empire où les postes sont le mieux servies.

La poste ne sert en Pologne que pour les lettres et paquets ; elle y fut établie sous le règne de Ladislas IV, en 1434.

En Turquie elle consistait autrefois à expédier des hommes dressés à la course et qui avaient toutefois le privilège de faire descendre de cheval ceux qui se trouvaient sur leur route et c'est en poussant à toute bride qu'ils arrivaient au lieu de leur destination. Cet usage ne subsiste plus. Dans la Turquie d'Europe, en Valachie et en Moldavie, les voitures les plus en usage sont les calèches allemandes qu'on fait venir à grand frais de Vienne. Quoiqu'il en soit, on voyage dans ces contrées d'une manière plus expéditive que partout ailleurs, les chevaux allant toujours au galop d'une station à l'autre. On désigne les courriers sous la dénomination commune de tartares turcs, et le service de la poste aux lettres est assez régulièrement fait par eux.

En Suède, en Norwege, dans le Dannemarck et quelques autres parties du nord, les postes se ressentent des difficultés qu'offrent les routes qui comme en Prusse sont assez mauvaises ; elles n'ont été établies en Norwege qu'en 178[illegible] En Suède, tout paysan est postillon, il n'existe pas même d'enfant qui ne soit en état de conduire une voiture. La nécessité en fait une loi parce qu'il n'y a point de relais fixes et qu'obligés de fournir des chevaux pour le transport des voyageurs et des dépêches ils sont par cela même contraints de les conduire à tour de rôle.

Les postes des Trois-Royaumes d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande dépendent du Roi. Au commencement du siècle

dernier, elles étaient regies par un administrateur sous le titre de député qui residait à Londres et avait sous lui 80 officiers. Il n'existait alors que 122 bureaux de poste. A la fin du même siècle, la même administration entretenait 170 malles postes, 4500 chevaux et comptait 3000 employés chargés de la distribution des lettres.

En 1644 le produit des postes était de	3,000 liv. st.
En 1654 de........................	10,000
En 1664 de........................	21,500
En 1674 de........................	43,000
En 1685 de........................	65,000
En 1764 le Parlement les afferma...	432,048
Depuis ce temps, il s'est successivement élevé à..........................	700,000
Et on prétend qu'en 1825 il a été de	1,500,000

L'organisation des postes changea en Espagne lorsque PHILIPPE V fut appelé à la couronne en 1700 et le titre de grand maître dont jouissaient les princes de TAXIS, fut transmis par la réunion de cette charge à la couronne au comte d'Ognates à titre d'office, mais les postes mises à ferme à-peu-près à la même époque qu'en France passèrent au marquis de MONTESACRO. Le service se fesait avec plus de soin de Madrid à Bayonne et sur tous les points qui communiquent avec la France, que dans tout le reste du royaume ; on lui a donné depuis une forme plus régulière et il se fait actuellement avec assez d'activité entre la capitale et les provinces les plus reculées. Le transport des dépêches se fait en carrioles tirées par quatre mules, les paquets sont renfermés dans une valise. On en ajoute une seconde quand la correspondance l'exige.

PHILIPPE II abandonna la propriété des postes en Portugal à la maison GOMEZ de MATA : leur organisation était la même qu'en Espagne, le transport des lettres s'y fait encore avec la même régularité et c'est par l'intermé-

diaire de ce dernier royaume que le Portugal reçoit ses dépêches du continent.

On trouve d'ailleurs à Lisbonne des paquebots qui partent à époques fixes pour la Hollande, l'Angleterre, le Brésil, les Iles Açores, de Madère et les colonies dépendantes du Portugal, où les postes sont régies comme dans la métropole.

Tous les pays d'Italie soumis à l'Autriche suivent pour les postes le même mode qu'en Allemagne. Les postes dans les Etats Romains sont dirigées par un directeur général. En Sardaigne, en Savoie, en Piemont, en Toscane elles sont à-peu-près sur le même pied qu'en France. Les postillons italiens sont généralement lestes et leur service se rapproche beaucoup de celui des guides français et anglais.

Le royaume de Naples et les îles du Levant ont à-peu-près le même mode de transport que le reste de l'Italie. Les postes napolitaines sont servies par les chevaux que les seigneurs voisins des routes fournissent de leurs haras et dont ils retirent le profit.

Le service des postes en Suisse, soit en régie, soit à forfait, se fait pour le compte de chaque canton et sous la dénomination générale d'office des postes. Ceux des cantons qui n'exploitent pas ce service en confient l'administration aux cantons voisins. Les voitures employées au transport des dépêches servent également aux voyageurs et aux marchandises.

Mais, messieurs, il est temps d'abandonner l'Europe pour les autres parties du monde qui n'ont point échappé, malgré leur éloignement, aux recherches de notre infatigable collègue.

Ce n'est point en Afrique, dit-il, que nous pouvons espérer trouver quelque régularité dans l'organisation des divers moyens substitués aux postes. Il y a cependant dans les Etats barbaresques des relations établies et ce sont les

maures de la campagne habitués à supporter les plus rudes fatigues qui servent de messagers, quoiqu'ils soient d'une stupidité sans exemple.

M. Levaillant a remarqué que les Hottentots avaient un sûr moyen de correspondre en disposant des feux sur certains lieux élevés, moyen d'ailleurs employé par la plupart des peuples sauvages.

Au Congo, les transports se font par des hamacs portés par des nègres ; ils sont établis par relais quand on veut faire diligence. C'est aussi la manière de voyager dans d'autres contrées de l'Afrique, entr'autres dans le royaume d'Ardra ; quoiqu'il y ait beaucoup de chevaux, les nègres de ces contrées ne montent que des bœufs pour parcourir les plus grandes distances et se trouvent très bien de cette façon d'aller.

Moore assure avoir vu un africain qui montait une autruche, M. de la Caille dit aussi en avoir vu d'apprivoisées faire l'office de chevaux.

L'Egypte a donné l'exemple de la poste aux pigeons employés à cet usage depuis un temps immémorial. Il est à présumer qu'aujourd'hui elle a recours à des courriers plus sûrs, puisque le pacha actuel a établi une ligne télégraphique d'Alexandrie au Caire, mesure qu'il a sans doute rendue commune à toute l'Egypte.

Les lettres qu'on expédie de Londres pour l'Inde se rendent à Vienne par Hambourg en 10 jours ; de Vienne à Constantinople quelquefois en 16 jours ; de Constantinople à Bassora par l'Arménie et le Diarbeck, ce sont des tartares qui font le transport comme dans la Turquie d'Europe, mais sur des chevaux aujourd'hui entretenus par le gouvernement. Ils s'embarquent sur le Tigre pour faire les 400 milles qui restent de Bagdad à Bassora et remontent l'Euphrate moins rapide que le Tigre.

On voyage dans les déserts de l'Inde à cheval ou en

Mohasta, espèce de petites voitures placées comme des paniers sur le dos d'un chameau et couvertes de rideaux supportés par un piquet établi comme un mat sur la selle, mais la manière la plus usitée, c'est de se faire porter en palanquin. Cependant les grands et les femmes de qualité choisissent de préférence l'éléphant sur le dos duquel on établit un léger pavillon richement orné.

L'industrie et le commerce de l'Inde exigeaient des moyens faciles de correspondre, que les anglais établirent et perfectionnèrent; des relais de Tapuls furent établis à 7 ou 8 milles de distance l'un de l'autre, et leur diligence surpasse toute attente.

Cette organisation régulière a servi au Nabad d'Arcate pour entretenir des relations avec les provinces méridionales. Ses lettres parcourent généralement cent milles en 24 heures.

En Tartarie, ce sont les chevaux entretenus aux frais du grand Kan qui font le service de la poste.

Les postes en Chine sont établies d'une manière tout à fait régulière, l'empereur seul en fait les frais et entretient à cet effet une infinité de chevaux. Les courriers partent de Pekin pour les capitales des provinces. Le vice-roi qui reçoit les dépêches de la cour, les communique par d'autres courriers aux villes du premier ordre et celles-ci à celles d'un ordre inférieur. Quoique les postes ne soient pas entretenues pour les particuliers, il est rare qu'ils ne s'en servent point et cela à peu de frais.

Outre les postes, les chinois ont établi sur les routes des tours de 5 à 5 lieues, destinées à des signaux de correspondance. Et c'est à ce moyen de communication qu'on attribue l'invention du télégraphe.

Dans le royaume de Siam, on se sert à la fois de chevaux, de buffles, de bœufs, et plus souvent encore d'éléphans comme moyens de transport. On se sert sur les fleuves de barques appellées ballons.

Dans celui de Boutan, où les chemins sont si étroits et si difficiles qu'à peine y trouve-t-on la place des pieds, ce sont les femmes que l'on assujetit à la cruelle corvée de porter les voyageurs au devant desquels elles viennent à cet effet avec des boucs pour le transport des bagages.

Au Japon, les postes sont appelées Sinka; elles sont placées quelquefois à un mille de distance l'une de l'autre et souvent à quatre milles, on trouve à chaque station des cours spacieuses pour les chevaux. Le prix de ce qu'on peut se procurer à ces postes est reglé par tout l'empire, et il règne dans ces tarifs un grand esprit de justice. Chaque station a un certain nombre de messagers chargés de porter à la plus voisine, les lettres, les édits, les déclarations, enfin tout ce qui intéresse le service de l'empereur.

Il nous reste l'Amérique à parcourir et je continuerai, messieurs, à vous y faire voyager avec la même rapidité que dans les autres parties du monde.

Les postes sont très bien servies au Canada surtout de Quebec à Montreal. Les Etats-Unis, colonie autrefois anglaise, ont dû recevoir les institutions de la mère patrie, aussi l'organisation des postes y est restée la même, on y compte aujourd'hui plus de 6000 bureaux qui font parvenir les lettres avec une étonnante célérité. Les courriers actuels parcourent 1500 milles de route de plus qu'ils ne fesaient il y a 5 ans. Malgré tant d'améliorations les recettes en 1825 égalaient les dépenses. On cite parmi les hommes remarquables qui ont dirigé les postes de l'Amérique septentrionale le célèbre Franklin.

On remarque encore chez les esquimaux de la baie de Baffin l'usage de traineaux conduits par des chiens.

Avant la conquête du Pérou, on courait la poste sur les épaules d'hommes destinés à ce service; ils fesaient seulement une course d'un mille, mais avec la rapidité du cheval. Au Mexique, on choisissait les jeunes gens les plus

dispos qu'on exerçait dès le premier âge à l'office de courriers.

On se sert aujourd'hui, pour les communications dans l'intérieur de l'Amérique du Sud, de mules, de chevaux et de bœufs. Les maisons de poste qu'on trouve de distance en distance ne sont que de misérables chaumières presqu'abandonnées et très incommodes par les insectes qui s'y rassemblent.

Il n'y a que quatre passages dans la partie des Cordelieres méridionales, dont un seul est assez large pour que les chars y passent avec facilité. J'en profiterai pour revenir au milieu de vous.

Notre honorable collègue conclut, messieurs, par faire observer que le séjour des européens dans leurs possessions d'outre-mer et les relations non-interrompues que celles-ci entretiennent avec les métropoles ne laissent plus d'incertitude sur la possibilité de communiquer avec les diverses contrées répandues sur tous les points du globe. Et moi, messieurs; je conclurai à mon tour qu'il est facheux pour vous que mon travail ait dû se borner à ne vous présenter qu'une analyse courte et rapide d'un petit ouvrage parsemé d'anecdotes intéressantes, de recherches à la fois agréables et savantes que j'ai dû vous taire, mais qui prouvent que M. Gallet sait et a bien compris l'*utile dulci* que tant d'autres ignorent et auquel pourtant il est si naturel d'applaudir.

Description statistique du Vallon et de la Fontaine de Vaucluse, par M. Audouard, *maître de pension, membre actif de la société.*

—Vaucluse est un de ces lieux si célèbres, si vantés par les poètes, les amans et les voyageurs qui, très souvent, en ont exagéré les beautés et la renommée, que je me garderais bien, marchant sur leurs traces, de vous en imposer

par des phrases aussi sonores que mensongères, dans la *description* toute *statistique* que je vais avoir l'honneur de vous soumettre.

Je dirai ce que j'ai vu ; ce que deux fois et à différentes époques j'ai examiné moi-même avec le plus grand soin ; je préciserai la situation, l'aspect et l'état des lieux ; je déterminerai la hauteur des montagnes, la profondeur de la vallée, les différentes phases de la source et je n'aurai recours aux renseignemens qui m'ont été fournis par les naturalistes de la contrée que lorsque mes observations n'auront pas été suffisantes pour baser avec certitude mon jugement.

Le vallon de Vaucluse, situé à cinq lieues nord-est d'Avignon, tire son origine de deux mots latins *Vallis clausa*, parce qu'il est renfermé de tous côtés par des rochers qui forment une espèce de fer à cheval, de façon qu'il est impossible à celui qui s'y trouve engagé de passer au-delà. C'est ainsi que l'appelle Pétrarque, qui, dans les transports brûlans de l'amour dont il était dévoré, n'ambitionnait rien tant que d'y terminer un jour sa pénible carrière :

Valle, senex, clausâ supremum ducere tempus,
In clausâ cupio, te duce, valle mori.

Pour être vrai, il faut cependant convenir que les sites les plus pittoresques, les tableaux les plus variés se succèdent continuellement à une petite distance de Vaucluse, et forment, pour ainsi dire, l'avant-scène d'un des beaux théâtres de la nature.

En approchant du village, les yeux se reposent agréablement sur les bords de la Sorgue ; rivière navigable dès sa source et formée par les eaux de Vaucluse, dont la constante limpidité n'est que légèrement altérée après les grandes pluies, les orages ou la fonte des neiges, lorsqu'encore la crue se fait spontanément et avec rapidité.

Ce village bâti sur le penchant d'un rocher escarpé,

solitaire, est aussi triste et misérable dans sa partie supérieure qu'il est riant et agréable sur les bords fleuris de la rivière. En y arrivant, on voit, en face du vallon, une colonne d'environ soixante pieds de hauteur et dans les proportions de la fameuse colonne Trajane, qu'on a érigée à grands frais, depuis peu d'années à l'amant de Laure, et qui est aujourd'hui beaucoup plus convenablement placée qu'elle ne l'était, il y a quinze ans, lorsque je la vis pour la première fois, sur le bord même du bassin de la fontaine.

Pour se rendre du village à la source, on remonte à gauche la rivière, pendant un mille environ, par un sentier rocailleux, étroit et sinueux, plus ou moins élevé au-dessus de la Sorgue. On apperçoit aisément de là le fond de son lit à travers ses eaux calmes et transparentes. Les plantes aquatiques, telles que les *épis d'eau* rubanés, les *sium* à larges feuilles, les *fontinales* d'un vert obscur, l'embellissent par leur verdure ondoyante, et là où la chûte et la vitesse du courant empêchent de distinguer ces plantes variées, on croirait que la Sorgue ne roule que sur de superbes émeraudes.

A mesure que l'on approche de la source, la route devenant plus rapide devient aussi plus scabreuse, et la rivière, se trouvant resserrée dans un lit inégal, devient plus rapide aussi et plus bruyante encore; ses eaux, qui, près du village, étaient presque dormantes, argentées, pures comme le cristal, se brisent ici sur des rochers noirâtres, qu'elles couvrent, en roulant rapidement, d'un torrent d'écume azurée.

Il est à remarquer que le long du sentier qui mène au bassin, des milliers de sources, plus ou moins abondantes, coulent de toutes parts, et que le voyageur peut aisément en augmenter le nombre, déjà infini, en grattant légèrement le sable d'où jaillissent alors de nouvelles eaux, qui se confondent en naissant avec celles de la Sorgue, leur mère commune.

Du village à la source, la rivière, quoique très rapide, a presque constamment de cinquante à soixante pieds de largeur, et en certains endroits même d'avantage, sur cinq ou six de profondeur. Après une course assez pénible, on arrive enfin à l'extrémité du vallon devenu très étroit, terminé par une montagne taillée à pie, dominant tous les monts d'alentour, haute de sept à huit cents pieds, au bas de laquelle s'enfonce une vaste, une obscure, une effrayante caverne....... C'est la Fontaine de Vaucluse!

Le vallon entouré de rochers inaccessibles de tous côtés, qui ont de quatre-vingts à cent toises de hauteur; le mugissement des cascades, le bruit monotone des martinets, des foulons et des moulins, les blocs énormes suspendus ça et là, et dont les débris ont roulé jusques dans le lit de la Sorgue; les hautes Aiguilles pyramidales, les espèces de tours et de forteresses que la nature, en se déchirant, a élevées sur tous les points culminans, le chateau délabré des anciens seigneurs de Vaucluse, ingénûment appelé par les pauvres habitans du village: *Lou castel de Moussu Patraquo et dé Madamo Lauro;* enfin, cette épouvantable grotte caverneuse qui termine le côté oriental de la vallée, et d'où jaillit la source elle-même, forment un tableau des plus mélancoliques et des plus sauvages.

Pour se former une idée exacte de cette fontaine singulière, il faut la voir à deux époques différentes: à la fonte des neiges vers le mois d'avril, où les eaux atteignent leur plus grande hauteur, et après les jours caniculaires, au commencement de septembre, où elles sont extrêmement basses; c'est alors que l'on observe une voûte naturelle dont on n'aurait pas soupçonné l'existence, si l'on n'avait vu la source que dans sa plus grande hauteur. Le bassin en entonnoir, que surmonte cette immense voûte de plus de soixante pieds d'élévation, paraît plus ou moins profond selon que les eaux sont plus ou moins abondantes. Sa sur-

48

face est de cent pieds dans son plus grand diamètre, de quarante-cinq à cinquante dans sa hauteur moyenne, et de vingt-cinq au moins dans les plus basses eaux ; c'est alors aussi qu'elles s'échappent par des ouvertures souterraines, et qu'on peut parvenir dans la partie inférieure du réservoir en descendant avec beaucoup de précaution sur des cailloux mouvans, de là, atteindre des arètes solides, mais toujours glissantes à cause de leur humidité, et entrer dans une grotte latérale de moindre dimension, où l'on trouve quelques cristaux de *spath calcaire* et des *stalactites tubéreuses* de la même nature.

La différence du niveau des surfaces de l'onde entre sa plus grande hauteur et son plus grand abaissement est de soixante à soixante-cinq pieds. Pour ce qui est de sa profondeur, elle n'a jamais pu être constatée, soit à cause de l'obliquité de ses bords internes, qui arrête la sonde avant qu'elle soit parvenue au fond, soit aussi parce que cette grande masse d'eau, s'élevant avec force du bas à la superficie, repousse tout corps étranger, qu'elle que soit sa pesanteur ou du moins l'introduit dans quelque cavité, ce qui empêche d'en obtenir une mesure satisfaisante.

Lorsque la source est basse, les rochers qu'on voit à fleur d'eau sont teints par une substance végétale, rougeâtre qui ressemble à du sang, et qui répand dans ce vaste souterrain une légère odeur de violette : c'est le *bissus jolithus* de Linnée.

Elle est bien différente la couleur de la mousse longue, épaisse et noirâtre qui couvre ces blocs immenses dont le lit de la sorgue naissante est rempli jusqu'à une distance de deux ou trois cents pas de sa source. On croit voir les laves calcinées d'un volcan éteint : c'est l'image d'un bouleversement épouvantable, et l'ame du voyageur serait péniblement affectée, sans les *guèdes* et les *sénéçons* d'un jaune doré, les *valérianes* et les *épilobes* d'un rouge de

faque, qui entrecoupent, çà et là, cette verdure sombre et desséchée.

Lorsque les eaux sont, au contraire, parvenues à leur plus grande hauteur, ce qui, comme je l'ai déjà fait observer, arrive après l'équinoxe du printemps, elles remplissent la voûte, semblent même vouloir la dilater, s'échappent ensuite avec une incroyable impétuosité pardessus la chaussée naturelle qui cache au loin une partie de l'antre, atteignent à l'éternel figuier qui a pris naissance dans une fente du roc, à plus de vingt-cinq pieds audessus du niveau de l'embouchure; et se précipitant en masse imposante à travers les bancs mousseux, les recouvrent d'une écume bleuâtre au milieu d'un bruit rauque, d'un fracas étourdissant, qui, pareil à la foudre, frappe les oreilles et force le spectateur au recueillement.

Quel constrate avec le calme profond, qui, après la canicule règne dans cette immense vallée! . . . . . Tous les rochers semblent se fondre en eau : c'est une des plus belles horreurs de la nature! . . . . . . Les blocs énormes disparaissent sous des torrens d'écume; la lumière se réfléchit sous les teintes les plus éclatantes, dans le même lieu qui n'offrait que des roches arides et rembrunies.

C'est, surtout, au soleil couchant que les couleurs de l'Iris embellissent cette scène admirable, et que l'ardent météore, comme un flambeau lumineux, vient de ses feux dorés brillanter cet agréable recoin de l'univers!

Recherches statistiques sur les diverses apparitions de la grippe, depuis les cinq derniers siècles, par le docteur GUELLY. — Avant le 14e siècle, on ne trouve aucun symptôme de catharres épidémiques, et en s'arrêtant à la moitié du 16e siècle, on ne trouve que bien peu de descriptions des symptômes de cette épidémie dans les écrivains contemporains : il suffira, pour la chronologie, d'indiquer

les dates de la première période. Voici les dates des invasions les plus développées de l'épidémie :

14e siècle. — L'épidémie parut en Italie en 1323, 1327 et 1358, et en France en 1387. Elle se montrait surtout alors funeste aux vieillards.

15e siècle. — En France, elle régna en 1403, 1410, 1411, 1427, 1482, et en Italie, en 1428. L'épidémie de 1411 fut attribuée par les gens superstitieux à la punition céleste pour une chanson très-obscène de l'époque. Ceux qui guérissaient avaient coutume de demander à leurs amis : « Oh! par ma foi, as-tu chanté la chanson? » Jusque-là, il n'est encore question de cette épidémie qu'en France et en Italie, les deux seuls pays en Europe qui peuvent se vanter d'avoir eu alors des médecins qui consignassent leurs observations par écrit.

16e siècle.—En 1505, et 1510, la grippe a parcouru l'Italie, la France et l'Espagne; elle causa la mort d'Anne, femme de Philippe Ier, et compromit les jours du pape Grégoire XIII. L'épidémie fit le tour de l'Europe dans les années 1557, 1559, 1574, 1580; si l'on en croit Seanest, elle s'étendit même à une grande partie de l'Asie. Elle ne fut pas généralement funeste, si ce n'est en Italie, où l'on fit trop fréquemment usage de la saignée; à Rome seulement, 9,000 personnes succombèrent. Vilalha prétend que la grippe dépeupla presque entièrement Madrid; elle se répandit à Barcelonne avec une telle rapidité, qu'en l'espace de 12 jours 20,000 personnes furent atteintes. En 1590 et 1591, on la voit en France, en Allemagne, en Italie, s'attaquant surtout aux hommes; depuis le mois d'août 1590 jusqu'au mois d'août de l'année suivante, plus de 60,000 personnes furent victimes à Rome.

17e siècle. — En 1658, la maladie se montra à Londres. Willis en a fait une savante description; elle fut surtout fatale aux vieillards. En 1663, elle sévit dans les états de

Venise, où, dans l'espace d'une semaine, on vit plus de 60,000 personnes atteintes. En 1669 et 1675, la grippe se répandit en Allemagne et en France; en 1676, en Allemagne et en Angleterre; SYDENHAM, qui en fait la description, parle de familles entières attaquées subitement. En 1679, irruption de l'épidémie en Angleterre; en 1691, elle est en Hongrie, dans la Carniole, la Styrie, la Carinthie, le Tyrol, la Suisse et sur les bords du Rhin. En 1695, elle fit des ravages à Paris et à Rome; dans cette dernière ville, elle enleva une foule d'enfans.

18e siècle. — En 1709, la grippe parcourt la Prusse, la France et l'Italie; en 1729, elle est en Russie, en Pologne, en Hongrie, en Allemagne, en Suède, en Danemarck, en France, en Angleterre, en Italie, en Espagne. Jamais encore la maladie n'avait été aussi générale que cette année. La grippe commença en janvier, lorsque le dégel avait remplacé la glace. Elle fut bénigne en Suisse; mais à Londres, à Paris, en Espagne, en Italie, ses ravages furent grands: en huit jours, pendant le mois de novembre, 908 personnes furent enlevées à Londres. L'épidémie de 1733-1734 ne fut pas moins répandue; voici sa marche: vers la mi-novembre 1732, elle s'était montrée en Saxe et en Pologne; de là elle passa en Allemagne, en Suisse, en Hollande; en décembre, déjà elle était en Angleterre. Au commencement de janvier 1733, elle avait envahi la Flandre; à la mi-janvier, elle était dans Paris. Dans les derniers jours du mois, elle avait atteint l'Irlande; en février, elle était en Italie; le 15, elle avait visité Livourne, et à la fin du mois, elle avait paru à Naples et à Madrid. De là, elle se répandit dans le Nouveau-Monde, et d'abord dans la nouvelle-Angleterre. Suivant sa carrière au midi, elle passe aux Barbades et à la Jamaïque; puis, tournant au sud-est, elle visite le Pérou et le Mexique. Les symptômes, dans ces régions lointaines, étaient les mêmes que ceux qui l'accompagnaient en Europe. Les chiens et les

chevaux subissaient la même influence. Le froid avait été très-rigoureux : elle ne s'était déclarée que par un temps humide et doux. En 1737, on la voit en Angleterre; HUXHAM en a donné la description. En 1742, elle commence en Allemagne, et elle passe successivement en Hollande, en Angleterre, en France, en Italie : 2,000 personnes succombèrent à Rome. C'est peut-être, comme le fait observer SENNERT, parce que les médecins Italiens se montrent trop empressés de tirer du sang aux malades : *Italici medici nimis prompti ad mittendum sanguinem.* En 1743, la grippe parcourt l'Italie, la France et l'Angleterre. HUXHAM dit qu'en une semaine elle enleva 1,000 personnes à Londres; les chevaux et les daims, mais surtout ces derniers, furent violemment atteints. Pour la première fois, à cette époque, on lui décerne en France le nom de *grippe.* En 1745, elle règne en Allemagne; en 1758, en Ecosse; en 1762, elle recommence ses excursions dans toute l'Europe, partant de l'Allemagne. BAKER fait observer que les ravages de l'épidémie sont beaucoup plus forts dans la ville de Londres que dans les faubourgs. A Breslau, la mortalité fut de 100 personnes par jour. Elle avait commencé en février, elle a fin en juillet. En octobre, elle passa en Amérique. En 1767, toute l'Espagne se trouva envahie. En 1775, nouvelle irruption de l'épidémie en Europe. Elle s'attaque également aux hommes et aux animaux. Pour la première fois, à cette époque, elle prend le nom générique *d'influenza.* Ce mot italien caractérise l'influence prétendue maligne des élémens. L'épidémie avait commencé en Italie. En 1780, la France et l'Angleterre sont attaquées. En France, on lui décerne les divers noms de la *follette*, la *coquette*, la *grenade*, etc. En 1782, la Russie, la Suède et l'Allemagne sont sous l'influence. Un fait curieux, c'est que, dans la soirée du 27 janvier, le thermomètre s'était élevé à Saint-Pétersbourg de 35 dégrés au-dessous de zéro à 5 dégrés au-dessus.

Le même jour, 40,000 personnes souffrent de l'affection catarrhale. Les Allemands l'ont nommée ***blitz hatarr*** (l'éclair catarrhal), pour caractériser sa rapide invasion. Des marins à bord des escadres anglaise et hollandaise en furent atteints. Vers la même époque, la même maladie parut à Sinigaglia, dans les états romains, après un orage. De là elle se répand dans la Romagne, l'Ombrie, le Latium, la Toscane et les Légations. Elle passe à Venise; puis rentrant sur le continent, elle visite Pavie, Vérone, la Bresce et le Milanais. En 1799, on la voit en Russie, à Casan, à Moscou, à Saint-Pétersbourg, à Cronstadt.

19[e] siècle. — En 1800, la grippe est dans le midi de la France. En 1802, en Italie et en France. En 1813, en France. En 1817, en Angleterre et en France. En 1833, dans toute la Grande-Bretagne. Il est probable que cette année elle fera encore le tour de l'Europe.

En parcourant ce tableau chronologique, on acquiert la certitude que l'épidémie est l'inévitable conséquence d'un froid rigoureux remplacé par un temps humide. Elle a presque toujours commencé en novembre, décembre et janvier. Et si quelques fois elle s'est montrée en été, son apparition a toujours été annoncée et accompagnée par un froid insolite et une grande humidité.

(Journ. des Trav. de la Soc. Franç. de Stat. Univ.)

Application de la statistique à l'étude de la pleuro-pneumonie, par M. J. Pelletan. — Les faits contenus dans ce mémoire sont au nombre de 75; ils ont été recueillis dans les salles de M. Bouillaud, pendant que l'auteur y remplissait les fonctions de chef de clinique

Les pneumonies ont été divisées en deux grandes classes suivant qu'elles occupaient un seul poumon ou les deux poumons.

La première classe a été subdivisée en cinq séries, sui-

vant le dégré auquel la phlegmasie était arrivée au moment de l'entrée des malades à l'hôpital, ainsi :

1re Série. Pneumonies au 1er degré, 13 cas.

2e Série. Pneumonies au passage du 1er au 2e degré, 15 cas.

3e Série. Pneumonies au 2e degré non confirmé, 13 cas

4e Série. Pneumonies au 2e degré confirmé, 12 cas.

5e Série. Pneumonies au 3e degré, 5 cas.

2e Classe. Série unique. Pneumonies doubles, 17 cas.

Quelques cas cependant n'ont pu entrer dans cette division ce sont les pneumonies qui ne donnaient aucun signe stéthoscopique. L'auteur en fait une sous-série qu'il a placée après les pneumonies au 1er degré comme se rapprochant de ces affections par le peu de gravité des symptômes. Ces cas sont au nombre de trois.

Après avoir assigné à chacune de ces séries les caractères qui les distinguent, M. J. Pelletan recherche combien de fois le poumon gauche a été pris, comparativement au droit, combien de fois la base, le sommet ou la totalité; cela fait, il examine la relation qui existe entre le nombre de jours écoulés depuis le début des premiers accidens et les différens degrés auxquels l'inflammation est parvenue.

D'après ce tableau où l'on passe en revue la maladie depuis le deuxième jusqu'au trentième jour, il est évident qu'il y a une très-grande variété entre les degrés de la maladie, comparés à un nombre égal de jours écoulés depuis le début. On en donne un exemple pour bien faire saisir l'importance de la question : soit les pneumonies arrivées au cinquième jour du début. Il s'en est trouvé onze cas :

1 Au 1er degré.

1 Sans signes stéthoscopiques.

2 Au passage du 1er au 2e degré.

2 Au 2e degré non confirmé.

3 Au 2e degré confirmé.

2 Affections doubles.

Cependant l'auteur remarque qu'au deuxième jour du début, il n'a eu que des affections peu graves, et au quinzième et trentième que des cas désespérés.

Il en tire une conclusion que nous verrons à la fin de son mémoire.

Il passe ensuite à l'examen de l'âge de ses malades, et, après avoir examiné chaque année depuis dix-sept jusqu'à soixante-sept ans, il en donne le tableau abrégé que voici :

De 17 à 27 ans exclusivement.	25 malades.
De 27 à 37.	21
De 37 à 47.	15
De 47 à 57.	9
De 57 à 67.	5

Ceux qui sont exposés aux intempéries des saisons ou à de brusques changemens de température sont évidemment les plus sujets à la pneumonie.

Sur soixante-quinze cas de pneumonie, cinquante-cinq ont été observés en hiver; vingt en été.

Cinquante-quatre de ces malades ont déclaré formellement que leur maladie était due à un refroidissement. Cinq ont bien dit qu'ils s'étaient souvent exposés aux refroidissemens; mais ils n'ont pu affirmer que la maladie vînt de cette cause. Neuf ne l'ont rapportée à aucune cause; mais leur profession a dû faire penser que le refroidissement l'avait déterminée. Il en faut dire autant des sept autres.

Passant ensuite à d'autres considérations, M. Pelletan établit que des 75 cas rapportés, 6 seulement n'ont pas présenté de douleur connue sous le nom de *point de côté*.

Quant au rapport entre le nombre des pulsations et celui des inspirations, le voici :

Pneumonies au 1er degré.	93 pulsations.	27 inspirations.
— Sans signes stéthosc.	88 —	24
— Du 1er au 2e degré.	100 —	35

— Au 2ᵉ deg. non confi.	102	—	35
— Au 2ᵉ deg. confirmé.	101	—	38
— Au 3ᵉ degré.	92	—	44
— Doubles.	110	—	39

On voit par ce tableau, 1° qu'il n'y a pas de proportion entre le nombre des pulsations et celui des inspirations 2° qu'en rangeant les pneumonies d'après la fréquence du pouls, tous les degrés seraient confondus, tandis qu'en prenant la fréquence des inspirations, on aurait un tâbleau où les cas seraient rangés par ordre suivant leur degré de gravité, ainsi :

1° Pneumonie.........................sans signes.
2° .... au 1ᵉʳ degré.
3° ....au passage du 1ᵉʳ au 2ᵉ degré.
4° ....au 2ᵉ degré non confirmé.
5° ....au 2ᵉ degré confirmé.
6° .... double.
7° ....au 3ᵉ degré.

Quinze malades ont offert une prostration remarquable, et dans tous ces cas, moins un, le poumon était affecté à son sommet. Deux de ces malades ont succombé.

Quatre malades eurent du délire, et l'inflammation siégeait au sommet du poumon. Ils périrent tous les quatre.

M. Pelletan examine ensuite la complication de la pneumonie avec les symptômes dits bilieux.

Parmi les soixante-quinze cas rapportés, vingt-un présentent cette complication dont il est inutile de rapporter ici les caractères. Et, chose remarquable, elle a coïncidé presque toujours (17 sur 21) avec l'inflammation de la base du poumon droit.

Parmi les malades dont on raconte l'histoire, quinze avaient la pneumonie pour la seconde fois. M. Pelletan se demande si la seconde pneumonie est plus grave ou plus bénigne que la première, et il n'ose prendre aucune conclusion.

Enfin il arrive au traitement. Avant l'entrée des malades à l'hôpital, cinquante-neuf n'avaient pas eu de médecin : ils s'étaient contentés de boire de la tisane ; vingt avaient pris du vin chaud.

Le reste avait pris les conseils de la médecine et avait été traité par des saignées, quatre par des saignées et par des sangsues.

Résumé des 13 cas de la première série : 31 saignées fournissant 114 pal. de sang ; ce qui donne très-approximativement 9 pal. pour chaque malade. En ajoutant à ce nombre 3 pal. 9/26 fournies par les ventouses ou les saignées, on obtient 12 pal. 3/26 (ou à peu près 1/3) pour chaque cas. Dans tous les cas, ce traitement a été pratiqué dans les 3 premiers jours de l'entrée.

Des révulsifs ont été appliqués dans les 2/3 des cas.

Tous les malades de cette série ont guéri.

La durée moyenne du traitement a été 5 jours 3/13, et celle de toute la maladie, 9 jours 10/13.

Après avoir fait les mêmes recherches sur les 3 pneumonies sans signes stéthoscopiques, l'auteur arrive aux pneumonies du 1er au 2e degré.

La moyenne du sang enlevé par les émissions sanguines, générales et locales, est pour chaque cas de cette série de 16 pal. 1/3 de sang soustraites dans les 4 premiers jours de la maladie.

Des vésicatoires ont été appliqués dans les 2/3 des cas.

Un seul malade a succombé.

La moyenne du traitement pour les 14 individus qui ont guéri a été de 5 jours 1/7 terme moyen, et la durée totale de la maladie, de 9 jours 1/7.

Dans la 4e série, la moyenne du sang tiré à chaque malade par les saignées générales et locales est de 16 pal. 1/4 enlevées dans les 4 premiers jours de l'entrée du malade. Les révulsifs ont été employés dans les 3/4 des cas.

De ces 13 malades, un seul a succombé à une rechute causée par une imprudence. Pour les 12 cas qui ont guéri la moyenne du traitement, a éte 7 jours 5/12 et celle de la totalité de la maladie de 13 jours 1/12.

Dans la 5e série, la moyenne générale du sang tiré est 16 pal. 1/3, enlevées dans les 4 premiers jours de l'entrée.

Les révulsifs ont été employés dans la moitié des cas environ.

Les malades ont tous guéri le 7e jour du traitement et le 12e de la maladie.

Dans la 6e série composée de 2 cas, un seul a été traité par les émissions sanguines; on lui a retiré 13 pal. 1/2 de sang dans les 2 premiers jours.

Les 2 malades ont succombé.

Dans la série unique de la 2e classe (Pneumonies doubles, 17 cas), on a retiré à chaque malade environ 17 pal. de sang dans un espace de temps qui s'est étendu 4 fois jusqu'au 5e jour, et dans tous les autres cas jusqu'au 4e.

Les révulsifs furent employés dans la moitié des cas.

5 malades de cette série succombèrent, ce qui met la mortalité à un peu moins de 1/3.

Ainsi en récapitulant les différentes moyennes on trouve :

1° Que la quantité de sang enlevé a varié entre 14 pal. 1/2 et 17 pal. Terme moyen, 15 pal. 1/4.

2° Que la guérison a eu lieu entre les 5e et 7e jours, et une petite fraction. Terme moyen, 6 jours.

3° Que la durée totale de la maladie a varié entre le 9e et le 13e jour. Terme moyen, 11 jours.

L'auteur examine en finissant, si les vésicatoires employés après les évacuations sanguines, ont une action fâcheuse sur le mouvement fébrile, et il trouve que, dans les 39 cas où ils ont été employés, ils n'ont eu cet inconvénient que lorsque des émissions sanguines suffisantes n'avaient pas été antérieurement pratiquées. Enfin, M. Pelletan ter-

mine par des propositions qui résument son travail. Ce seront, dit-il, mes conclusions :

« 1° Les pneumonies d'un seul côté ont été plus fréquentes que les doubles dans la proportion de 7 à 2.

« 2° le poumon droit a été plus souvent affecté que le gauche dans la proportion de 2 1/2 à 1. La base a une disposition plus grande que le sommet à s'enflammer dans la proportion de 11/2 à 1.

» 3° L'âge de la pneumonie étant le même, le degrè où elle est parvenue a été différent. Le rapport exact entre ces deux données ne s'est trouvé que dans les deux termes extrêmes de l'âge, après le 1er jour et après le 15e.

» 4° la pneumonie a été deux fois plus fréquente de 17 à 37 ans, qu'à aucune autre époque de la vie.

» 5° Sous le rapport du sexe, les hommes ont été dix fois plus atteints que les femmes.

» 6° La cause directe la plus générale de la pneumonie dans les 7/9 des cas, au moins, a été un refroidissement.

« 7° Le point de côté a accompagné la pneumonie, qui est alors devenue une pleuropneumonie, 13 fois sur 14.

» 8° Le nombre des pulsations artérielles n'a donné aucune mesure exacte du degré auquel était arrivée la pneumonie, et par conséquent de sa gravité.

» 9° Le nombre des inspirations a fourni une mesure exacte de la gravité à laquelle était parvenue l'affection.

» 10° La prostration n'a pas beaucoup accru la gravité de la pneumonie.

» 11° Le délire a été un des symptômes les plus graves, puisqu'il a toujours été suivi de la mort.

» 12° Ces deux phénomènes, prostration et délire, ont été plus particulièrement liés à l'inflammation du sommet du poumon.

» 13° La pneumonie avec l'élément bilieux s'est présentée une fois sur 4 environ.

« 14° La température élevée n'a pas été une cause productrice, évidente, de la pneumonie bilieuse.

» 15° Le développement de la pneumonie à la base du poumon droit a coïncidé le plus souvent avec le développement de l'état bilieux.

» 16° La circonstance d'une ou de plusieurs pneumonies antérieures, n'a pas été une circonstance favorable relativement à la gravité de la pneumonie actuelle; elle a semblé être au contraire un antécédent facheux.

» 17° Le traitement employé par les malades avant leur entrée à l'hôpital a été nul ou contraire dans les trois quarts des cas. Dans le dernier quart il a presque toujours été incomplet.

» 18° La masse du sang enlevée a varié entre 13 1/2 et 17 pal. de sang, tirées ordinairement dans les trois ou quatre premiers jours de l'entrée.

» 19° Dans les pneumonies d'un seul côté, depuis le 1er degré jusqu'au 2e confirmé, la guérison a été la règle et la mort l'exception (2 morts sur 56).

» 20° Dans les pneumonies doubles, la guérison a eu lieu dans un peu plus que le 1/3 des cas.

» 21° En ne comptant que les malades traités par les saignées, et en défalquant tous les cas légers qui ont guéri par les seuls émolliens, et les 2 cas traités par l'émétique et les vésicatoires, la mortalité a été de 1 sur 8 3/4.

» 22° Le traitement purement antiphlogistique a réussi aussi bien dans les pneumonies bilieuses que dans celles où cet élément n'existait pas.

» 23° Les vésicatoires employés après des évacuations sanguines suffisantes, n'ont jamais accru le mouvement fébrile; ils paraissent au contraire avoir eu des résultats avantageux. »

(Bulletin de l'Académie Royale de Médecine.)

Recherches Statistiques sur les Sourds-Muets.—L'abbé de l'Epée évaluait le nombre des sourds-muets à 1 sur 6,000 habitans, et encore trouvait-on alors cette évaluation exagérée. Aujourd'hui les recensemens les plus exacts constatent, terme moyen, un sourd-muet sur une population de 1,500 ou 1,600 âmes.

Quelques économistes ont imputé cet accroissement à la croissante dépravation des mœurs, qui ferait porter aux enfans la peine de l'inconduite de leurs parens. Loin d'admettre une cause si déplorable, nous doutons que le nombre des sourds-muets soit en effet beaucoup plus considérable aujourd'hui que dans les temps passés. Autrefois les familles, rougissant d'avoir donné le jour à des êtres dégradés dans l'opinion publique, les cachaient à tous les regards comme un sujet de honte. Au contraire, depuis que l'instruction peut les rendre à la vie sociale, et que plusieurs même se sont montrés avec honneur dans le monde, les parens s'empressent de les présenter aux instituteurs.

On n'est que faiblement étonné du grand nombre de sourds-muets, quand on considère la délicatesse et la complication des parties qui constituent l'organe de l'ouïe. Cet organe est composé de petits osselets déliés, délicatement articulés ensemble, que la plus faible vibration sonore met en mouvement, et qui transmettent ainsi au cerveau, par le nerf auditif, l'ébranlement qu'ils ont reçu du tympan. La plus légère altération dans la structure ou dans le jeu de ces parties si fines, si impressionnables, si sensibles, entraîne la perte de l'ouïe, qui peut être encore plus immédiatement déterminée par la paralysie du nerf.

La cause immédiate de la surdité *congéniale* (de naissance) semble devoir rester toujours enveloppée de mystère. La surdité accidentelle, qui est encore plus fréquente, provient de différentes causes fortuites, de maladies cutanées, d'éruptions répercutées, d'inflammations, des scrofules,

de convulsions, etc. Elle survient plus communément dans les premières années de la vie, parce qu'à cet age, c'est à la tête que s'opère le principal travail de la nature; la tête est dans l'enfant le siège de fréquentes éruptions; elle est aussi le centre des affections nerveuses.

Mais au milieu de toutes les causes de la surdité, on doit placer en première ligne l'influence des climats et des localités. Parmi les faits détaillés, recueillis par l'institution des sourds-muets de Paris, on cite une famille qui, sur huit enfans, compte cinq sourds-muets, tous les cinq nés dans une maison humide et malsaine. La famille qui l'avait habitée précédemment y avait eu trois enfans, dont deux sourds-muets.

C'est dans les pays montagneux, boisés, abondamment arrosés, que l'on trouve la plus grande agglomération de sourds-muets. La Suisse est à cet égard une des contrées les plus malheureuses. Tandis que communément la proportion des sourds-muets, relativement à la population, est de 1 à 1,600, elle est en Suisse de 1 à 500; et encore observerons-nous une grande inégalité sous ce rapport entre les divers cantons, ainsi qu'on peut le voir dans le tableau suivant donné par M. Bernoulli de Bâle.

CANTONS.	POPULATION.	SOURDS-MUETS.	RAPPORT en nombre ronds
Zurich............	220,000	225	1 : 1000
Vaud............	155,000	152	1 : 1000
Bâle............	50,000	100	1 : 500
Argovie..........	120,000	300	1 : 400
Berne............	350,000	1000	1 : 350

On remarque, dans ce recensement, que le pays de Berne, tout coupé de hautes montagnes et de vallées profondes, offre le plus grand nombre de sourds-muets. Dans le pays de Vaud et le canton de Zurich, qui n'ont que peu de hautes

montagnes, cette infirmité est bien moins commune. La même inégalité qu'on trouve dans la répartition des sourds-muets, entre les différens cantons, se reproduit encore entre les diverses communes d'un même canton. Ainsi, des 122 communes du canton de Vaud, 68 n'ont pas de sourds-muets. Il en est 50 qui n'ont chacune qu'un ou deux sourds-muets, tandis que dans quatre communes on en trouve cent répartis dans les proportions suivantes :

COMMUNES.	POPULATION.	SOURDS-MUETS.	RAPPORT.
Aubonne..........	6,638	20	1 : 333
Valle.............	3,938	12	1 : 328
Peterlingen........	6,095	25	1 : 244
Moudon	6,602	43	1 : 153

Dans le canton de Zurich, la commune de Weyach, sur 698 habitans, compte 11 sourds-muets ; c'est un sourd-muet sur 63 habitans. Il paraît qu'il y a des localités où cette proportion est plus grande encore : la *Gazette de New-York* assure que, dans le New-Hampshire, on trouve un sourd-muet sur 50 habitans dans la population noire.

L'institution des sourds-muets de Hartford, dans le Connecticut, fondée en 1816 par M. Gallaudet, et qui s'est de suite placée au premier rang des institutions de ce genre, a donné, dans ses rapports annuels, le premier exemple de recherches statistiques sur les sourds-muets.

Cet établissement, depuis sa fondation jusqu'en 1829, avait reçu 279 élèves, dont 157 garçons et 122 filles. De ce nombre, 116 sourds-muets de naissance ; 135 qui avaient perdu l'ouïe dans leurs premières années ; 28 dont l'infirmité n'avait pas une origine connue.

Des 135 élèves atteints d'une surdité accidentelle, 15 avaient perdu l'ouïe peu après leur naissance, 29 dans la

première année ; 68 entre un et quatre ans ; 14 entre quatre et 5 ans ; 9 entre cinq et sept ans.

De 44 cas où la cause de la surdité avait été constatée, 22 provenaient de la fièvre scarlatine ; 6, de fièvres indéterminées ; 7, de la rougeole ; 2, d'affections cérébrales ; 1 de la petite-vérole ; 1, de la coqueluche ; 1, d'une détonation de canon ; 4, de chutes graves.

De 54 sourds-muets, sur lesquels l'institution de Prague donne des renseignemens, 19 sont sourds de naissance, 35 le sont par suite de maladies ou d'accidens.

De ces 35 élèves devenus sourds après leur naissance, 6 le sont devenus dans la première année ; 9, dans la seconde ; 9, dans la troisième ; 2 dans la quatrième ; 2, dans la sixième ; 2, dans la septième, etc.

L'institution de Leipzig avait, en 1830, 51 élèves, dont 22 sourds de naissance, 29 devenus sourds dans leurs premières années.

De ces derniers, 14 ont perdu l'ouïe par la fièvre scarlatine ; 6, par la petite-vérole ou la rougeole ; 2, par la fièvre nerveuse ; 1, par un coup à la tête ; 1, par un refroidissement ; 1, par suite de convulsions ; 4, par causes inconnues.

De ces mêmes 29 élèves atteints de surdité accidentelle, 4 ont perdu l'ouïe dans la première année ; 10, dans la deuxième ; 8, dans la troisième ; 3, dans la quatrième ; 2, dans la cinquième.

Ces renseignemens démontrent que la surdité accidentelle est encore plus fréquente que la surdité congéniale, et qu'elle survient particulièrement dans les trois ou quatre premières années.

Comme elle provient le plus souvent d'éruptions cutanées répercutées, de maladies inflammatoires, et de l'insalubrité des habitations, on comprend que, proportionnellement, elle doit se montrer plus souvent dans les familles indi-

gentes, où les enfans sont mal logés, mal vêtus, mal nourris, mal soignés.

La surdité de naissance peut être rapportée à deux causes principales : à un vice organique originaire, et à l'insalubrité des lieux.

Dans le cas même où la surdité proviendrait d'un principe originaire, on ne pourrait pas, à proprement parler, dire qu'elle est héréditaire ; car il est très rare qu'un sourd-muet transmette son infirmité à ses enfans. Nous connaissons des sourds-muets mariés à des sourdes-muettes, et dont tous les enfans entendent et parlent. Mais il arrive souvent que la même infirmité se manifeste dans les branches collatérales. Un très-grand nombre de sourds-muets ont des oncles, des tantes, ou des cousins sourds-muets, et alors la surdité est presque toujours congéniale.

La surdité, et surtout la surdité congéniale, est quelquefois accompagnée de circonstances dignes de remarque. Dans plusieurs familles on voit une succession régulière d'enfans sourds-muets et d'enfans entendant. La même mère, après avoir eu un enfant sourd-muet, donne le jour à un enfant jouissant de tous ses sens ; puis vient encore un sourd-muet, et ensuite un entendant, et ainsi de suite. Nous connaissons des familles qui ont quatre, six, sept, huit, dix et douze enfans, dont la moitié sourds-muets, et où cette succession alternative n'a pas été une seule fois intervertie.

Le docteur Deleau, un de nos médecins qui se sont occupé avec le plus de succès du traitement des maladies de l'oreille, fait mention d'une femme de la Rochelle qui devient sourde à chaque grossesse ; mais la surdité cesse du moment qu'elle est accouchée, et tous ses enfans sont sourds.

Le fait le plus remarquable peut-être que nous offrent les anomalies de la surdité, est consigné dans le rapport annuel (1828) de l'institution d'Hartford (Etats-Unis). Il se

trouvait alors dans cette institution deux sœurs sourdes-muettes, qui ont quatorze cousins ou cousines sourds-muets. Tous ces seize cousins descendent de la même bisaïeule, laquelle jouissait de tous ses sens. Ce qui rend le fait encore plus remarquable, c'est qu'il ne s'est trouvé aucun sourd-muet parmi les enfans ou les petits-enfans de cette bisaïeule; ainsi, c'est à la troisième génération que toute sa descendance a été frappée de la même infirmité.

Le recensement le plus complet que nous possédions pour les sourds-muets a été fait en Prusse. Le gouvernement l'a fait opérer à trois époques différentes. Celui de 1825 a constaté 6,786 sourds-muets; celui de 1827, 6,764; et celui de 1828, 8,223.

Il est évident que l'excédant du dernier relevé vient en partie de la plus grande exactitude mise dans le recensement.

Dans les districts d'Aix-la-Chapelle et de Dusseldorf, on ne trouve qu'un sourd-muet par 3,000 âmes. La proportion se trouve presque trois fois plus forte dans les districts de Kœnigsberg, de Gumbinnen et d'Erfurt, puisqu'on y compte un sourd-muet sur un peu plus de 1,000 habitans.

On a essayé aussi de déterminer le rapport qui se trouve entre le nombre des sourds-muets et celui des sourdes-muettes : on n'a pu rassembler encore sur cet objet que des documens partiels. Le nombre des garçons se trouve partout supérieur à celui des filles; mais ce rapport varie de 3/2 jusqu'à 32/51, et donne pour terme moyen 6/5, c'est-à-dire que le nombre des sourds-muets surpasse d'un cinquième celui des sourdes-muettes.

Voici le résumé des recensemens opérés dans divers pays jusqu'à ce jour.

PAYS.	POPULATION.	SOURDS-MUETS.	RAPPORT.
SUISSE.			
Canton de Zurich..	895,000	1,777	7 : 503
— de Vaud...			
— de Bâle....			
— d'Argovie...			
— de Berne..			
ALLEMAGNE.			
Grand-duché de Bade.	1,108,000	1,983	1 : 559
Wurtemberg.......	1,550,215	1,250	1 : 1,240
Bavière..........	4,037,000	2,908	1 : 1,388
Prusse............	12,726,823	8,223	1 : 1,548
Hesse électorale....	550,000	400	1 : 1,375
Duché de Nassau...	300,000	210	1 : 1,428
Duché de Brunswick.	206,000	176	1 : 1,170
BELGIQUE........	6,166,854	2,166	1 : 2,847
HOLLANDE........			
DANEMARK	1,800,000	1,260	1 : 1,714
IRLANDE.........	6,000,000	3,300	3 : 1,714
ETATS-UNIS......	12,000,000	6,000	1 : 2,000
TOTAUX ...	47,339,892	29,653	1 : 1,585

Ce relevé, opéré, comme on voit, sur plus de quarante-sept millions d'habitans de divers pays, nous offre un sourd-muet sur 1,585 habitans. Ce résultat s'éloigne peu de celui que nous donne la statistique de la Prusse.

On serait fondé à regarder cette dernière comme l'expression qui approche le plus de la vérité; car les autres recensemens n'ont pas été faits avec la même exactitude, et il est difficile qu'un grand nombre de sourds-muets n'échappent pas à de premières investigations. Nous l'avons déjà remarqué entre les deux recensemens opérés en Prusse, en 1827 et 1828.

Il est donc probable que si des recherches ultérieures doivent modifier la proportion de 1/1585 ce sera pour nous donner une proportion plus forte encore.

Si nous prenons cette proportion générale pour base

des évaluations, nous compterons en France plus de 20,000 sourds-muets, et plus de 140,000 en Europe.

C'est sous le ministère de M. de Montalivet père que fut essayé en France le premier dénombrement des sourds-muets. Les renseignemens qui furent envoyés à cette époque de presque tous les départemens doivent exister encore, soit dans les cartons du ministère, soit aux archives du royaume. Aucun dépouillement ne paraît en avoir été fait.

Un nouveau recensement a été demandé par le ministère, il y a quelques années; mais il n'a encore été opéré que sur 56 départemens, et dans la plupart, d'une manière incomplète. Le total présenterait 7,833 sourds-muets, nombre évidemment trop faible, et qui ne porterait la population des sourds-muets de France qu'à 12,000, tandis que de nombreux renseignemens particuliers, parfaitement d'accord avec les recensemens opérés dans d'autres pays, permettent d'élever cette évaluation à 20 ou 22,000.

Certaines localités du royaume sont, sous ce rapport, presque aussi maltraitées que la Suisse: en Corse, on trouve un sourd-muet sur environ 650 âmes, presque autant dans l'Aveyron, et peut être plus encore dans quelques parties des Ardennes.

Le relevé général du nombre des sourds-muets, en regard des particularités locales et des causes présumées de la surdité, fournirait d'utiles observations. Ce relevé serait d'autant plus intéressant en France, qu'aucune contrée ne présente une si grande variété sous le rapport du climat et de la topographie. Nous pensons, mais ce n'est encore qu'une opinion pour ainsi dire hypothétique, qu'on trouverait dans le midi les surdités provenant plus particulièrement d'affections nerveuses, tandis que dans le nord elles seraient plutôt la suite de maladies cutanées ou de congestions inflammatoires.

(Magasin Pittoresque.)

Statistique des affections calculeuses. — M. Civiale vient de faire connaître le résultat de ses recherches sur le nombre des calculeux aux différens âges et dans les différentes localités. Ces résultats, embrassant 1881 cas observés dans différentes localités, le conduisent aux conclusions suivantes :

1° Le nombre des enfans attaqués de la pierre est beaucoup plus grand qu'on ne le suppose communément, puisque sur 1881 malades, 1126 sont au-dessous de quatorze ans ; 2° le nombre des malades ayant des calculs dans l'urêtre est aussi beaucoup plus considérable qu'on ne l'admet généralement ; 3° dans beaucoup de localités, la difficulté que rencontrent les malades pour se procurer du soulagement, et la terreur que leur inspire la taille, font qu'ils gardent leur pierre, et beaucoup meurent sans même que la présence des calculs ait été constatée ; 4° la mortalité, par suite de l'opération, est beaucoup plus considérable encore qu'on ne le pense.

Sur 1644 opérations, dit M. Civiale, on trouve 1,276 guérisons et 324 morts, si l'on défalque du nombre des malades opérés 39 cas dans lesquels la pierre était engagée dans l'urêtre. Maintenant, si l'on se rappelle qu'environ les deux tiers des malades opérés sont des enfans chez lesquels les chances de guérison sont au moins doubles, on verra combien sont inexactes les données fournies par quelques auteurs modernes.

(*Journal des Connaissances médicales.*)

Statistique des accouchemens qui ont eu lieu à la Maternité de Paris dans l'espace de quatre ans. — De juin 1829 à juin 1833, il est né à l'hospice de la maternité de Paris 10,742 enfans. Sur ce nombre, 10,262 se sont présentés par le sommet de la tête ; 391 par les extrémités pelviennes, 59 dans une région du tronc, 30 par la face.

Quant aux enfans venus par le sommet, 9,867 étaient à terme, 30 étaient morts avant la naissance, 9,867 auraient pu naître vivans; mais 191 ont succombé, ce qui fait la proportion de 1 sur 51; 395 étaient avant terme. Sur ce dernier nombre, 34 n'avaient pas atteint le septième mois, et n'étaient pas viables, et 83 étaient putréfiés. Il ne restait donc que 278 qui pouvaient vivre, il en est mort 48 (1 sur 5 ou 6). Sur les 391 enfans venus par les extrémités pelviennes, 238 étaient à terme, et 153 ne l'étaient pas; sur les premiers, 7 sont morts d'avance; sur les 231 restans, 21 sont venus morts (1 sur 11). Sur les 153 venus avant terme, 63 étaient morts d'avance, et 30 n'étaient pas viables; sur les 60 viables qui restaient, 10 sont nés morts, ce qui établit la proportion de 1 sur 6.

(*Idem.*)

Fécondité extraordinaire. — Le docteur Bajalskry rapporte dans le 88[e] numéro du *Severnagaptchela*, journal russe, plusieurs exemples de fécondité, dont les suivans sont les plus remarquables. En 1755, Jacob Kirilo, russe fut père de 57 enfans vivans d'une seule femme qui eut quatre couches quadruples, sept couches triples et dix couches doubles — Fédor Wasiliewitz, de Schja, eut une première femme qui accoucha vingt-sept fois, quatre fois de 4 enfans, sept fois de 3, et seize fois de 2. Des documens officiels font foi que le 27 février 1782, Wasiliewitz, âgé de 75 ans, conservait 83 enfans vivans de 87 qu'il avait eus.

(*London médic. and surgical journ.*)

Longévité comparative des individus mariés et célibataires. — Un journal de Berlin a présenté récemment le résultat des recherches très-curieuses, faites par le docteur Caspar, sur la longévité comparative des individus mariés et des célibataires. On avait dit vaguement que l'a-

vantage était, sous ce rapport, pour les premiers. DEPARAINS s'était rangé à cette opinion. En 1814, cette donnée fut, pour la première fois, basée, dans la Bibliothèque-Britannique, sur des calculs appliqués simplement à l'un des sexes. Il fut établi que la durée moyenne de la vie chez les femmes à 25 ans, est, pour les mariées, 36 ans, et pour les non-mariées, 30 ans et demi; à l'age de 30 ans, la différence en faveur des premières n'est plus que de 4 ans, et à 35 ans, que de 2. Le docteur CASPAR, poursuivant ses recherches, a vu, d'après les tables de DEPARAINS et celles d'Amsterdam, que, pour les hommes mariés, de 30 à 45 ans, la mortalité n'était que de 18 pour cent, tandis qu'elle est de 27 pour cent pour les hommes non-mariés du même âge; que pour 41 célibataires du même sexe qui atteignent 40 ans, il y a 78 individus mariés. La différence est toujours plus frappante à mesure qu'on considère des individus plus avancés en âge. Ainsi, à 60 ans, il n'y a plus que 22 célibataires pour 48 mariés; à 70 ans, le rapport est de 11 à 27; à 80, 3 à 9. La même proportion peut être établie pour les femmes; ainsi, 72 femmes mariées atteignent l'âge de 50 ans, pour 52 non-mariées qui arrivent à la même limite. Nous n'avons pas besoin de faire remarquer combien de telles observations pourront être fécondes pour les moralistes.

(*Journ. des Trav. de la Soc. Franç. de Stat. Univ.*)

Exemples remarquables de longévité. — Les pays les plus remarquables pour la longévité sont ceux des montagnes; beaucoup d'habitans de la Sibérie, dans des districts hérissés de montagnes, atteignent cent, cent dix ans. BUFFON, dans une liste qu'il a donnée de tous les pays de l'Europe, remarquables pour la longévité, met en tête les montagnes d'Écosse; et en effet, on y trouve plus d'octogénaires, de nonogénaires et de centenaires que partout ailleurs en proportion du nombre de ses habitans.

Haller, dans ses élémens de la physiologie du corps humain, vol. viii, liv. xxx, sect. iii, donne un tableau des personnes qui ont vécu au-delà de cent ans. De 1113 centenaires,

1000	ont vécu	de 100 à 110 ans.
62		de 110 à 120
29		de 120 à 130
15		de 130 à 140
5		de 140 à 150
1	(T. Parr.)	152
1	(Jenkim)	169

Taston, dans son ouvrage anglais publié sur la longévité en 1799, présente le tableau suivant de 1712 centenaires qui ont vécu, savoir :

1310	personnes	de 100 à 110 ans.
277		de 110 à 120
84		de 120 à 130
26		de 130 à 140
7		de 140 à 150
3		de 150 à 160
2		de 160 à 170
3		de 170 à 185

Il existait dernièrement à Posen, en Pologne, un vieillard qui avait atteint l'âge de 138 ans ; il est né à Oleczow, de parens pauvres. Agé de 80 ans, il se maria pour la première fois, et 10 ans après, sa femme lui donna deux juneaux, un garçon et une fille ; il vécut trente ans avec cette femme, et, quelque temps après la mort de celle-ci, il en épousa une seconde nommée Barowsga, qui mourut six ans après ; il est veuf depuis 18 ans.

D'après un état des naissances et décès, publié par le synode de Pétersbourg, pour l'année 1806, il est mort pendant cette année.

137	personnes âgées	de 100 à 105 ans.
86		de 105 à 110
26		de 110 à 115
32		de 115 à 120
6		de 120 à 125
4		de 125 à 130
1		de 143
1		de 150

En 1800, selon le rapport de M. Larrey, il y avait au Caire, 35 individus de cent et plusieurs années.

En Espagne, dans le dernier siècle, on vit à Saint-Jean le Payo, ville de Gallice, communier 13 vieillards dont le plus jeune avait 110 ans et le plus âgé 127 ans. Ils formaient ensemble 1499 ans.

On compte ordinairement en Angleterre un centenaire sur 3,100 individus.

Au commencement de ce siècle, il y avait en Irlande 41 individus de 95 jusqu'à 104 ans sur 47,000 âmes.

En Russie, parmi 891,632 morts en 1814, il y avait 3,531 individus de 100 à 132 ans, et en 1819 on y a compté 949 personnes mortes dont les plus jeunes avaient 100 ans et la plus âgée 140 ans.

A deux milles de Witehall, sur la route de Salem à Albany, dans l'état de New-York, vit un Français nommé Francisco (en 1822) que l'on croit âgé de 134 ans. Sa santé est bonne et a toujours été de même. Il dit avoir assisté, à l'âge de 16 ans, au couronnement de la reine Anne d'Angleterre, qui eut lieu le 3 mai 1702, il était donc né en 1686 et a dû voir une partie du beau règne de Louis XIV. Il vint d'Angleterre à New-York probablement au commencement du XVIII[e] siècle mais il ne peut se rappeler la date. Il se trouva à toutes les guerres de la reine Anne, et reçut beaucoup de blessures qu'il fait voir.

Il existait en 1822 à Felicianowa, près de Rava, en Po-

logne, un vieillard nommé Iabkouski, âgé de 138 ans. Il s'est décidé à se marier à l'âge de 100 ans, et a épousé une veuve de 50 ans. Dans sa jeunesse il avait servi en Prusse.

On a beaucoup parlé, il y a plusieurs années, d'un vieillard hongrois, Jean Rowen mort à l'âge de 172 ans, sa femme est parvenue à l'âge de 164 ans; la durée de leur mariage a été de 142 ans, et le moins décrépit de leurs enfans en avait 115.

Albert Montautot, jésuite, né en 1689, entré dans la société des jésuites en 1706, y ayant fait profession en 1724, existait encore à Perouse en 1814.

A Doru, petit village de la Calabre, il existe en ce moment une femme nommée Rosaria Penalo, agée de 125 ans; elle jouit de toutes ses facultés physiques et morales. Elle a été mariée quatre fois; son premier mariage remonte à 105 ans. Ce prodige de longévité est d'autant plus étonnant que l'air du village qu'habite cette femme est très-malsain.

(Conseiller des Familles.)

Phrénologie, ou volume et poids de la cervelle des hommes et de quelques animaux. — Les phrénologistes, et même la plupart des anatomistes, sont assez disposés à croire que l'intelligence des animaux est en raison du poids et de la consistance médullaire de la cervelle. Cette idée est bien différente de celle de quelques phrénologistes de l'école du docteur Gall, qui attribuent les vices et les qualités des êtres animés à la forme de leur cerveau et aux protubérances apparentes de l'enveloppe osseuse qui contient la cervelle, soit que ces protubérances agissent sur la substance cérébrale qu'elles renferment, ou bien qu'elles soient elles mêmes le produit sensible de l'action de cette substance.

Le poids ordinaire de la cervelle humaine est de deux livres un quart; celle du cheval est d'une livre un tiers; celle du bœuf n'a que le quart du poids de la cervelle humaine.

On assure que la cervelle de lord Byron pesait quatre livres et demie; celle d'Olivier Cromwel, quatre livres; celle du savant Cuvier, quatre livres. On croit, d'après le grand développement de la partie supérieure de la tête de Napoléon, qu'elle renfermait une cervelle de quatre à cinq livres.

La tête du docteur Gall, inventeur du système des protubérances phrénologiques, ne renfermait qu'une cervelle du poids de deux livres dix onces.

(Journ. des trav. de l'Académie de l'Ind. Franç.)

Sociétés de Tempérance aux États-Unis d'Amérique. — Les *Sociétés de Tempérance*, dont le but est de supprimer l'usage excessif des liqueurs fortes ou fermentées, en leur substituant quelque autre boisson saine, ont exercé une influence remarquable sur les mœurs des Américains. Depuis la formation de la première société de tempérance, en 1826, il s'en est établi plus de cinq mille autres, dont plusieurs sont avouées par les états, et comptent dans leur sein des hommes du caractère le plus respectable. D'après le sixième rapport de la Société de Tempérance Américaine, nous voyons que, depuis le commencement de la réforme, 2,000 fabricans de spiritueux et 6,000 débitans ont renoncé à leur industrie; que plus de 15, 000 personnes adonnées à l'ivrognerie ont, par suite de renonciation aux liqueurs fortes, repris des habitudes de sobriété; que 700 vaisseaux ne prennent point de spiritueux dans leurs provisions.

Résultats des Sociétés de Tempérance aux États-Unis. — L'imprimerie de la société de Tempérance de New-York a seule fourni pendant la dernière année, 438,500 exemplaires de publications destinées à fixer l'attention du public sur le but de cette société; elles ne comprenaient pas moins de 80,000,000 pages in-12.

La société de Tempérance de l'état de Massachussets,

formée en 1826, fut la première établie : depuis cette époque, 6,000 autres sociétés semblables ont été organisées en Amérique ; 2,000 distilleries ont été fermées ; 5,000 marchands ont été obligés d'abandonner le commerce des liqueurs spiritueuses, 5,000 ivrognes ont renoncé à leurs habitudes et se font remarquer par leur sobriété ; 700 navires ont fait des voyages plus ou moins longs sans emporter de liqueurs spiritueuses. Le nombre des signataires de l'acte d'association de Tempérance s'élève à plus de 16,000,000. Plus de 2,000 médecins, tant anglais qu'américains, ont signé une protestation qui affirme que l'usage des boissons fortes n'est jamais nécessaire ; qu'au contraire il cause souvent des maladies graves et détermine quelquefois la mort. La population d'Albany est de 26,000 individus, dont 5,000 sont membres de la société de Tempérance. Le nombre des morts attribués au choléra, en 1832, a été de 336, dont deux seulement étaient membres de la société de Tempérance.

(Journal des Trav. de la Soc. Franc. de Stat. Univers.)

Nouvelles observations sur l'action de la chaleur dans les corps, et sur leur refroidissement suivant la nature de leur enveloppe; par M. Peyrot. — L'eau comprimée par une force égale au poids de 36 atmosphères donne une quantité sensible de chaleur égale à la 66e partie d'un degré.

Un volume de neige donne, en fondant, une quantité d'eau égale au huitième de ce volume : ainsi deux pieds de neige en hauteur donnent trois pouces de hauteur d'eau par le dégel.

Le froid agit de haut en bas, et la chaleur de bas en haut.

Comme la chaleur raréfie l'air, le comte de Rumford recommandait de tenir le foyer bas, de faire les cheminées petites et de resserrer la partie inférieure des conduits de la fumée.

Un corps échauffé se refroidit en 576 secondes dans l'air, en 1118 secondes dans la laine, en 1046 secondes dans le coton, en 1284 secondes dans la soie, en 1305 secondes dans l'édredon, et en 1415 secondes dans la fourrure des peaux de lapin.

Tous les corps solides deviennent lumineux à la température de 340° du thermomètre de Réaumur.

Le froid extrême fait éprouver à la peau le même effet qu'une grande chaleur.

Le mercure gelé et solidifié à 35° au-dessous de zéro du thermomètre de Réaumur brûle et enlève la peau comme ferait un fer rouge.

Les acides combinés avec l'eau la condensent et produisent de la chaleur.

Un litre d'eau transformé en vapeur portera à l'ébullition 6 litres d'eau dont la température serait à 8° de Réaumur.

Fourrier a calculé que la température des espaces célestes dans lesquels les corps planétaires et les comètes parcourent leurs orbites, ne descend pas plus bas que 50° au dessous de zéro du thermomètre de Réaumur. C'est le froid que le capitaine Ross a éprouvé pendant l'hiver dans son voyage vers les régions polaires.

(Journ. des trav. de l'Académie de l'Ind. Franç.)

Cuisson des alimens par le gaz. — La méthode de cuire les alimens par le gaz fait tous les jours des progrès tant en Angleterre que dans les Etats-Unis d'Amérique. Il y a beaucoup de maisons à Londres, à New-York et à Philadelphie, où l'on se sert exclusivement du gaz pour le service de la cuisine. Avec une dépense de 20 a 30 pieds cubes de gaz, on peut cuire et préparer un dîner de 5 à 6 plats pour 12 personnes. Deux pieds cubes de gaz suffisent pour avoir de l'eau chaude pendant toute la journée, ainsi que de la vapeur qu'on peut utiliser pour la cuisson des légumes.

On obtient à Londres pour 10 shillings ou 12 fr. 50 c. mille pieds cubes de gaz, ce qui fait environ un centime et un cinquième de centime par pied cube.

On construit à Londres, pour 5 livres sterling (125 fr.), des appareils pour la cuisson des alimens par le gaz. Celui-ci sert en même temps à l'éclairage et au chauffage des cuisines.

(*Idem.*)

Du sulfatage comme moyen préservatif de la carie du froment par C. J. A. Mathieu de Dombasle. — De nombreuses expériences m'ont démontré que le moyen que je vais décrire est le préservatif le plus efficace que l'on connaisse jusqu'à ce jour contre la *carie* du froment, que l'on désigne dans quelques cantons par les noms de *noir*, *misseron*, *cloque*, *nielle*, *charbouille*, *moucheture*, *pourriture*, *bosse*, *blé bouté*, etc. etc, et qui est fréquemment funeste aux récoltes de cette céréale. On l'appelle quelquefois *charbon*; mais ce nom est très-impropre, car le charbon est une maladie du froment fort différente, et dans laquelle la poussière noire qui remplace les grains est enlevée par les vents et la pluie peu de temps après la floraison, tandis que dans la carie les grains infestés restent entiers dans les épis, et conserve jusqu'après la récolte la poussière noire et de mauvaise odeur qu'ils contiennent.

Ces grains étant ensuite écrasés par l'action du fléau, la poussière noire infeste toute la récolte. Comme l'efficacité du procédé préservatif de cette maladie dépend essentiellement de l'efficacité de certaines précautions dans son exécution, je vais présenter avec quelques détails, et d'après l'expérience de la pratique en usage dans la ferme de Roville, la manière de préparer la semence pour qu'on puisse l'employer avec sécurité.

Les substances qu'on emploie dans ce procédé sont de bonne chaux vive en pierres et du *sulfate de soude*. Ce

dernier sel est celui que l'on désigne dans les pharmacies sous le nom de *sel de* GLAUBER. On l'obtient en grandes masses dans les fabriques de soude artificielle, où son prix est de 12 à 15 francs le quintal, soit 50 kilogrammes. Les droguistes le vendent communément 20 à 22 francs, dans les villes qui ne sont pas fort éloignées de ces fabriques. L'opération doit se faire dans une pièce dont le sol soit formé de carreaux, de dalles ou de ciment, et les ingrédiens doivent y avoir été préparés à l'avance, afin qu'on les ait sous la main au moment de l'opération.

A cet effet, on fait dissoudre 8 *kilogrammes* ou 16 livres de sulfate de soude par hectolitre d'eau, ou 80 grammes (3 onces environ) par litre d'eau, si l'on n'a à préparer qu'une petite quantité de grains. La dissolution doit se faire au moins quelques heures à l'avance dans un cuvier, et l'on agite fréquemment jusqu'à ce que le sel soit complétement dissous. Le liquide ainsi préparé peut se conserver pendant toute la durée des semailles. D'un autre côté, on réduit la chaux en poudre, en la faisant fuser par l'addition d'une petite quantité d'eau. Le meilleur moyen consiste à placer quelques pierres de chaux dans un panier ou manne, et à plonger le tout dans de l'eau pure, seulement pendant quelques secondes ; on la retire aussitôt et on dépose la chaux sur le sol, où elle s'échauffe et se fuse bientôt en se réduisant en poudre. Si l'on voulait conserver d'un jour à l'autre la chaux ainsi fusée, il serait nécessaire de la mettre à l'abri du contact de l'air : on pourrait y employer un étouffoir à braise ou tout autre vase fermant exactement, pourvu qu'il y restât peu de vide lorsque la chaux y aurait été mise. Si on ne la renferme pas ainsi, la chaux fusée perd bientôt toute son efficacité en absorbant l'acide carbonique répandu dans l'air, et par ce motif on doit rejeter la chaux qui s'est éteinte lentement par son exposition à l'air.

La dose de chaux qu'on doit employer n'exige pas une rigoureuse exactitude ; ainsi, afin d'éviter toute perte de temps dans l'opération pour le pesage, on devra se pourvoir d'une écuelle ou de tout autre vase plutôt profond que large, qui, étant rempli à un dégré que l'on connaît, contienne un poids connu de chaux en poudre, par exemple une ou deux livres. On n'aura ainsi à faire qu'une seule pesée avant les opérations.

Lorsqu'on veut opérer, on verse un hectolitre de froment au milieu de la pièce ; et trois personnes, armées de pelles de bois, agitent et retournent vivement ce tas, pendant que la personne qui dirige l'opération y verse à plusieurs reprises, mais à peu d'intervalle, autant de solution de sulfate de soude que le grain peut en absorber. Cela exige communément 6 ou 8 litres de solution par hectolitre de grains ; mais on ne doit pas la mesurer, et l'on ne cesse d'en ajouter que lorsqu'on reconnaît qu'une plus grande quantité s'écoulerait hors du tas. Tous les grains doivent être alors uniformément humectés de liquide sur toute leur surface, sans qu'un seul ait échappé à son action. Alors le chef, sans perdre un seul instant, prend une écuelle de chaux et la répand sur toutes les parties du tas pendant que les ouvriers le retournent avec activité dans tous les sens ; il en ajoute successivement jusqu'à la quantité de 2 *kilogrammes* ou 4 livres, et les ouvriers continuent de brasser le tas jusqu'à ce que tous les grains soient exactement couverts de chaux. L'opération est alors terminée pour cet hectolitre de froment, et on le rejette dans un des coins de la pièce pour verser à sa place un autre hectolitre, sur lequel on opère de même. Ce travail n'exige que quelques minutes pour chaque hectolitre, et l'on peut ainsi sulfater dans une heure la quantité de froment que l'on sèmera pendant plusieurs jours dans une grande exploitation.

L'efficacité de ce procédé du sulfatage dépend essentiel-

lement de deux circonstances, en supposant que les substances employées aient été de bonne qualité : la première est que le mélange du froment, d'abord avec la solution de sulfate, ensuite avec la chaux, ait été parfait, et qu'il ne soit pas resté un seul grain qui n'ait été imprégné de ces substances sur toute sa surface; la seconde est que la chaux ait été mélangée au moment même où les grains de froment étaient mouillés de la solution saline, car, si l'on attendait quelques instans, la solution serait absorbée par la substance intérieure du grain à travers son écorce, et la chaux n'agirait plus alors de la manière qu'elle doit le faire : les germes de carie se trouvant à la surface des grains de froment, c'est là que doit s'exécuter la combinaison des deux ingrédiens pour qu'ils agissent avec efficacité. Dans la pratique on obtient facilement ces deux conditions, si l'on y apporte quelque soin. Le froment ainsi sulfaté paraît sensiblement sec peu de temps après, et il peut se conserver en tas pendant plusieurs jours sans s'altérer. Toutefois, si l'on craignait qu'il s'échauffât, on pourrait le remuer en changeant le tas de place.

Statistique des vignobles de France. — Voici la statistique, sur la production des vignobles en France, que contient l'*Utile*, journal de la Moselle :

Il y a, en France, dix départemens qui ne récoltent pas de vins : ce sont ceux du Calvados, des Côtes-du-Nord, de la Creuse, du Finistère, de la Manche, du Nord, de l'Orne, du Pas-de-Calais, de la Seine-Inférieure, de la Somme.

Le département qui récolte le plus de vins est celui de la Charente-Inférieure ; ses produits, année moyenne, s'élèvent à 2 milllions 500 mille hectolitres.

Le département qui en récolte le moins est le Morbihan ; ses produits ne s'évaluent, année commune, qu'à mille hectolitres.

Trois départemens produisent, année moyenne, au-dessus de 2 millions; savoir : la Charente-Inférieure, la Gironde, l'Hérault.

Quatre produisent de 2 à 1 million dans cet ordre (du plus au moins) : Charente, Loire-Inférieure, Loiret, Gard.

Vingt produisent de 1 million à 400 mille; ce sont : le Gers, le Var, l'Yonne, Saône-et-Loire, Loir-et-Cher, Lot-et-Garonne, la Meurthe, la Dordogne, la Marne, le Rhône, Indre-et-Loire, la Vienne, l'Aube, la Haute-Marne, le Haut-Rhin, l'Aude, la Côte-d'Or, Seine-et-Marne, le Bas-Rhin.

Neuf produisent de 500 mille à 400 mille : l'Ain, les Bouches-du-Rhône, le Jura, Maine-et-Loire, la Meuse, l'Ardêche, la Haute-Garonne, Tarn-et-Garonne.

Dix produisent de 400 à 300 mille : le Lot, le Puy-de-Dôme, la Haute-Saône, les Basses-Pyrénées, l'Isère, les Hautes-Pyrénées, les Pyrénées-Orientales, l'Allier, le Tarn, les Landes.

Onze produisent de 300 mille à 200 mille : l'Indre, Vaucluse, l'Aveyron, les Deux-Sèvres, la Drôme, la Nièvre, le Cher, la Corse, la Moselle, la Vendée, l'Aisne.

Huit donnent de 200 mille à 100 mille : le Doubs, Eure-et-Loir, la Corrèze, les Vosges, la Sarthe, la Loire, l'Arriège.

Douze ne rendent qu'au dessous de 100 mille : la Haute-Loire, les Hautes-Alpes, les Basses-Alpes, les Ardennes, l'Oise, la Lozère, l'Eure, la Haute-Vienne, le Cantal, la Mayenne, Ile-et-Vilaine, le Morbihan.

Les départemens où l'hectare produit le plus sont, après Eure-et-Loir, les départemens du nord-est : la Moselle, le Haut-Rhin, les Ardennes; etc. : chaque hectare y donne, année moyenne, de 45 à 55 hectolitres.

Il y a aujourd'hui en France près d'un quart de vignes de plus qu'en 1791.

... généralement un cinqu... en sus de ce qu'il rendait alors. La production s'est peu accrue dans les vignobles méridionaux ; dans la Garonne notamment elle est restée stationnaire.

Le nombre total des hectares aujourd'hui cultivés en vignes est d'environ 2 millions 19 mille.

(Conseiller des Familles.)

La France Pittoresque contient sur l'étendue et le produit des vignobles, des détails à peu près semblables. Elle en donne aussi quelques uns sur les diverses qualités de vin. Sous ce rapport les vins français sont divisés en cinq classes. Les trois premières classes comprennent les vins fins et demi-fins. Ce sont les seuls dont on s'est occupé dans cet article.

Vins rouges.—Trois départemens seulement, appartenant à trois différentes provinces de la France, produisent les vins rouges de première classe : la Côte-d'Or (Bourgogne), la Gironde (Bordelais) et la Drôme (Dauphiné). — Les vins de Bourgogne se distinguent par la suavité de leur goût, leur finesse et leur arôme spiritueux ; ceux du Bordelais, par un bouquet très-prononcé, beaucoup de sève, de force, sans être fumeux, et une légére âpreté ; les vins du Dauphiné ont quelque chose de la nature de ceux du Bordelais, beaucoup de corps et une partie du moelleux des vins de Bourgogne ; ils sont aussi très-spiritueux. — les vins de 2e classe sont produits par les trois départemens que nous venons de citer, par les vignobles de la Marne (champagne) de Saône-et-Loire, du Rhône, de Vaucluse, des Basses-Alpes et des Pyrénées-Orientales. — Les départemens de la Dordogne, des Landes, du Gard, de l'Ardèche, et le petit canton de Chanturgues (Puy-de-Dôme) produisent seuls avec les départemens déjà mentionnés, des vins de 3e classe.

Vins blancs. — Les départemens qui produisent des vins

blancs de 1re classe sont : ceux de la Marne, de la Côte-d'Or, de la Gironde, de la Loire et de la Drôme. — Outre ces départemens, ceux qui produisent les vins de 2e classe sont : le Haut-Rhin, le Bas-Rhin, le Jura, le Rhône, la Dordogne, le Lot-et-Garonne, l'Ardèche et les Basses-Pyrénées. — Quant aux vins de la 3e classe, ils sortent des départemens que nous venons de mentionner et de ceux de l'Yonne et de Saône-et-Loire.

Vins de liqueur. — Les Pyrénées-Orientales, le Haut-Rhin et la Drôme produisent les vins de liqueur de 1re classe. — Les vins de la 2e classe proviennent des Pyrénées-Orientales et de l'Herault. — Les vins de la 3e classe se récoltent également dans le département de l'Hérault et dans ceux des Bouches-du-Rhône, des Basses-Alpes, du Var et de Vaucluse.

— En 1836, M. Viguier, membre de l'institut, a adressé à la société de statistique de Marseille, un tableau statistique du terrain que la vigne occupe dans chaque département de la France, etc. Il résulte de ce tableau qu'il y avait en France, au 1er juillet 1836, 2,300,836 hectares plantés en vigne ; que leur produit en vins était de 35,567,650 hect., dont 15,891,050 consommés par les habitans et 19,676,600 livrés au commerce ou convertis en eaux-de-vie, etc.

M. Viguier fait ensuite connaître l'augmentation des vignobles cultivés en France de 1786 à 1836. Les vignobles en 1786, occupaient 1,125,500 hectares ; en 1801, 1,760,800 hectares ; en 1816, 1,941,300 hectares ; en 1836, 2,300,836 hectares. Il y a eu donc de 1786 à 1801 une augmentation de 635,300 hectares ; de 1801 à 1816, ce chiffre s'est accru de 180,500 hectares et de 1816 à 1836, le progrès a été de 359,536 hectares.

Voici les remarques que fait ensuite M. Viguier :

Pendant la première période de 1786 à 1801, la plantation de la vigne eût une impulsion d'autant plus forte qu'elle

avait été comprimée jusqu'alors, c'est-à-dire, jusques en 1789, époque à laquelle les arrêts du parlement de la Provence furent sans effet dans les défenses faites aux propriétaires de planter la vigne sur un fond dont la nature du sol était propre à la culture des céréales. Dès cette même époque, la vente des biens nationaux, et les subdivisions qui en résultèrent, enhardirent les acquereurs qui s'empressèrent de couvrir en vignobles, les plus riches parties du sol français; aussi, le progrès des plantations fût plus rapide dans ces dix premières années qu'il ne le fût sous l'empire, attiedi par le manque des bras dont l'agriculture se trouva privée; celle-ci parut se relever de son apathie dès 1816. En effet, nous remarquons un double progrès dans les plantations, progrès qui se serait encore accru d'avantage, si les loix des douanes des pays étrangers n'avaient, par représailles, atteint de droits exhorbitans, les vins, les eaux-de-vie et les esprits qui y étaient importés. La France eût pu obtenir des échanges avantageux des nations étrangères avec lesquelles nous avons des rapports commerciaux en proportionnant les droits de douane des exportations avec ceux des importations, l'agriculture en eût retiré les plus grands avantages et le commerce eût augmenté son extension. Les progrès de l'industrie sont essentiellement liés au perfectionnement de l'agriculture; en façonnant les productions de la terre, l'industrie leur donne une forme plus commode, plus agréable, plus utile, et leur procure un débit plus sûr et plus avantageux; elle rend aussi plus simples et plus parfaites les opérations mécaniques qui tiennent aux travaux champêtres, et, en épargnant le temps et les bras, elle diminue les dépenses et augmente le produit net de la terre. Il entre donc dans la sagesse de tout gouvernement de faire fleurir l'industrie pour qu'elle concoure au progrès de l'agriculture; il doit encourager tous les genres de fabrication, afin qu'ils obtiennent l'avantage sur leurs con-

currens, qu'ils rendent la main-d'œuvre moins dispendieuse et plus parfaite par des moyens ingénieux qu'il est presque toujours possible de mettre en usage; il doit favoriser l'étude des sciences mathématiques, des sciences physiques, chimiques et naturelles; les premières chercheront à simplifier les machines, à augmenter leur effet, en diminuant la force des agents; les secondes, par des observations constantes et judicieuses dévoileront les secrets de la nature en portant le flambeau de l'évidence dans le domaine immense des arts qu'elles embrassent; de cet heureux concours il ne peut que résulter des avantages incalculables pour le commerce, l'industrie et l'agriculture.

Définition du Commerce.—Ce mot signifie échange des marchandises; mais cet échange réclame tant de combinaisons, est si fécond en résultats physiques et moraux, qu'on a eu raison de le considérer dans le *Journ. des Trav. de la Soc. Franç. de Stat. Univ.*, comme *une communication reciproque et universelle des pensées par la communication reciproque et universelle des intérêts*. Ou en d'autres termes: *Le commerce est l'universalité des choses mises en mouvement par l'universalité des hommes et l'universalité des idées.*

COMMERCE ÉTRANGER.— *Sur le commerce des Etats-unis dans l'Océan Pacifique, pour la pêche de la baleine.*— Le nombre des bâtimens actuellement employés pour ce commerce s'élève à 460. Le tonnage de chacun, terme moyen, est d'environ 375 tonneaux, ce qui fait 172,500 tonneaux, ou un dixième du tonnage des Etats-unis. Chacun de ces bâtimens coûte 40,000 dollars (200,000 fr.), ce qui exige un capital actif de 18 millions 4,000 dollars (920 millions de francs). Les provisions pour cette flotte consistent en

80,040 barils de farine.

79,120	barils de lard et de bœuf salé.
621,000	gallons de mélasse.
552,600	livres de café.
256,800	» de sucre.
172,500	» de thé.
1,300	» de riz.
46,460	pièces de toiles à voile.
8,960	tonneaux de cordages.
4,600	tonneaux de cercles de fer.
55,200	feuilles de cuivre.
10,000,000	de douves de tonneaux.

Harpons et autres instrumens pour chaque bâtiment, 10,000 dollars; en outre, une grande quantité de légumes secs.

Chaque batiment est doublé en cuivre à chaque voyage; ils partent de 37 ports.

Ces données ont été fournies par un comité du congrès des Etats-Unis, qui a estimé les capitaux employés dans ce commerce, de 50 à 70 millions, le tonnage, de 170 à 200,000 tonneaux, et le nombre des marins, de 9 à 12,000.

Afin de recommander une expédition pour protéger le commerce, ils en indiquent les grands avantages fesant remarquer que la dernière expédition d'Angleterre, pour découvrir un passage au N.-O., quoique entreprise à grand frais pour les progrès des sciences, a richement recompensé cette nation, en transférant la pêche de la baleine du Groënland oriental au Groënland occidental.

(Bulletin de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale.)

Pêche de la Baleine en Amérique.—D'après des documens statistiques publiés dernièrement à Boston, on porte à 1,413,000 barils la quantité d'huile de baleine importés aux Etats-Unis depuis 1814 jusqu'à la fin de 1835. Dans le courant de l'année 1836, 62 navires revenant de la mer pacifique, entrèrent dans les ports de l'Union avec 128,441

barils d'huile. Aujourd'hui, 266 baleiniers américains, dont 92 sont partis de New-Bedford et 67 de Nantucket, se trouvent dans la mer pacifique; sur ces 266 navires, 44 ont quitté l'Amérique en 1833, 66 en 1834, 75 en 1835, et 81 en 1836. *(Revue britannique.)*

Production du fer en Europe. — La totalité en a été évaluée à 15,493,000 quintaux métrique que l'on peut diviser comme suit: Angleterre, 7,098,000; France, 2,200,000; Russie, 1,150.000; Autriche, 850,000; Suède, 850,000; Prusse, 800,000; Hartz, Hesse et rive droite du Rhin, 600,000; Pays-Bas, 600,000; Ile-d'Elbe, Toscane et côtes d'Italie, 280,000; Piémont, 260,000; Espagne, 180,000; Norwège, 150,000; Danemarck, 135,000; Bavière, 130,000; Saxe, 80,000; Pologne, 75,000; Suisse, 30,000; Savoie, 25,000.

En supposant à cette quantité une valeur moyenne de 50 fr. par quintal, on voit que l'Europe en fournit par année pour la valeur énorme de 774,650,000 fr., qui représente au moins trois fois celle du produit de tous les autres métaux réunis. *(Gazette de France.)*

Tableau indiquant la quantité des métaux anglais et étrangers qui ont été exportés des ports de Londres et de Liverpool dans le courant des années 1835 *et* 1836. —

	En 1835.	En 1836.	
Fer	90,711	93,079	tonneaux.
Acier	2,547	2,021	»
Cuivre en barres . . .	3,740	3,245	»
Cuivre en feuilles . .	6,942	6,664	»
Etain en barres	1,992	1,650	»
Etain en feuilles . . .	188,413	170,400	»
Plomb	7,880	5,230	»
Mercure	1,646,966	1,336,346	»

(Revue britannique.)

TROISIÈME PARTIE.

EXTRAIT DES SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE, PENDANT LE TROISIÈME TRIMESTRE DE 1837.

Séance du 3 Juillet 1837,

PRÉSIDENCE DE M. DIEUSET.

M. le secrétaire perpétuel appelé à remplir les fonctions de juré à la cour d'assises des Bouches-du-Rhône, étant absent, ainsi que M. le vice-secrétaire, M. DECROZE est chargé par M. le président de tenir la plume; il lit et la société adopte le procès-verbal de la séance du 8 juin.

Correspondance et ouvrages présentés. — Lettre de M. le Maire de Marseille avec un extrait des registres des délibérations du Conseil municipal de cette ville, contenant la délibération prise par le conseil municipal relativement à une demande formée par M. FALLOT DE BROIGNARD, alors président de la société, et tendante à obtenir de la ville une augmentation de subvention. M. le Maire exprime les regrets qu'il éprouve de ce que les motifs et considération énoncés par la commission de comptabilité n'aient pas permis au conseil municipal d'admettre la demande de M. le Président de la société.

Lettre de M. le Maire de Marseille qui accuse reception des exemplaires qui lui ont été adressés du prospectus du Répertoire des travaux de la société; exemplaires qu'il a eu soin, dit-il, de faire distribuer à MM. les membres du conseil municipal.

Lettre du même magistrat qui demande à la société des renseignemens sur les produits agricoles et les semailles du printemps dernier, ainsi que sur les accidens atmos-

phériques qui ont pu les favoriser ou les contrarier. « Je » ne saurais puiser, pour ce travail, ajoute M. le Maire, » des renseignemens plus exacts que ceux que je puis » obtenir de la société de statistique. »

Une troisième lettre de M. le Maire de Marseille, qui ayant bientôt reçu le rapport demandé sur les semailles du printemps, s'empresse de remercier la société de statistique pour les utiles renseignemens qu'elle lui a fournis.

Lettre de M. E. Paringault, résidant à Paris, qui demande le titre de membre correspondant de la société de statistique de Marseille. Mais aucun ouvrage n'étant à l'appui de cette demande, la société ne saurait la prendre en considération qu'après que M. Paringault aura accompli les conditions imposées par le réglement à tout candidat au titre de correspondant.

M. le Ministre des travaux publics, de l'agriculture et du commerce adresse à la société de statistique :

1° Une traduction du tarif des douanes de la Bolivie ;

2° Un premier supplément au Tarif des douanes de l'association allemande ;

3° Une traduction du réglement de 1836 pour le commerce national et étranger du Pérou du nord ;

4° Une traduction du tarif des douanes dans la république américaine de l'équateur.

Sont ensuite déposés sur le bureau :

Le n° 22 (avril 1837) du journal des travaux de la société française de statistique universelle.

Les livraisons de mars, avril et mai 1837 du journal des travaux de l'académie de l'industrie agricole, manufacturière et commerciale.

Un exemplaire de l'exposé des travaux de la société de médecine, chirurgie et pharmacie de Toulouse pendant l'année médicale 1836-1837, (in-8° de 138 pages, Toulouse, 1837.)

Les feuilles 13 à 15, tome 8, du bulletin de la société géologique de France.

MM. les frères Bosq, membres correspondans, à Auriol, font parvenir une notice ayant pour objet les débordemens des eaux, le niveau de la rivière de l'Huveaune, la température du temps, etc., qui ont eu lieu en 1836. M. le Président charge M. Barthelemy de faire un rapport sur cette notice.

Annotations.—M. Peragallo, annotateur de la première classe, présente deux états récapitulatifs et comparatifs des navires de toutes nations entrés dans le port de Marseille et qui en sont sortis pendant les 1r et 2e trimestres de 1837.

— M. Barthelemy, annotateur de la 2e classe, fait connaître les constructions, reconstructions et réhaussemens faits à Marseille, pendant le premier trimestre de 1837.

Rapports.—M. Decroze remplissant les fonctions de secrétaire, donne lecture d'un rapport fait par M. P. M. Roux, secrétaire perpétuel, absent. Ce rapport est relatif à *quelques observations sur les causes qui tendent à favoriser le commerce ou à y être nuisibles*; par M. Achille Farioli, homme de lettres, à Reggio-Modène, proposé pour le titre de membre correspondant. « L'auteur, dit M. P. M. Roux, établit en principe *qu'on ne doit point produire plus qu'on ne peut consommer.* Tous ses raisonnemens, toutes ses citations tendent à démontrer que le mépris, la négligence ou l'ignorance de ce principe amènent la ruine de l'industrie et du commerce. »

« Le défaut de connaissances, en matière de faits et de science économique, une mal entendue rivalité nationale, ou une protection accordée exclusivement par les gouvernemens à telle ou telle branche industrielle, au détriment des autres, sont autant de causes qui nuisent plus ou moins aux trois moteurs *de l'ordre social des richesses*:

l'agriculture, l'industrie et le commerce. Et, par exemple, pour avoir voulu rivaliser, en fait de manufactures, avec l'Angleterre, le gouvernement des Etats-Unis protégea singulièrement ces manufactures qui bientôt produisirent plus que les consommateurs ne demandaient et réduisirent ainsi le pays dans une position d'autant plus critique qu'on y avait négligé la principale source de la prospérité : l'agriculture. »

« Des chiffres appuyent les propositions de M. Achille Farioli dont, par cela même, la théorie doit vous paraître excellente. »

« Il est évident, ajoute M. P. M. Roux, que l'économie politique n'est pas peu familière au candidat versé, d'ailleurs, dans les autres sciences que le statisticien doit posséder et qui sont plus nombreuses que ne le pensent certaines personnes qui consentent à peine à considérer la statistique comme un simple genre d'occupation d'utilité publique. »

M. le rapporteur vote pour l'admission du candidat.

— M. Barthelemy lit ensuite, au nom de la commission d'agriculture, un rapport sur les semailles du printemps dans la commune de Marseille. Voici un extrait de ce rapport :

« Il serait dificile d'oublier tout ce que notre température a présenté cet hiver et pendant la saison du printemps, de variable et de vraiment insolite. De mémoire d'homme, le territoire de Marseille n'avait été témoin de chûtes de neige aussi prématurées, aussi tardives. Jamais notre printemps ne s'était montré aussi fugace. C'est à peine s'il a duré quelques jours pour revêtir spontanément la livrée d'hiver. La transition du froid au chaud a été immédiate On s'est chauffé au mois de mai. Les chaleurs de juin ont été étouffantes. »

« C'est sous l'empire de ces conditions atmosphériques

que les sémailles du printemps ont été faites, que leurs produits ont été recoltés. »

« Il est de la nature de l'homme de se plaindre sans cesse, d'être peu confiant sur l'avenir. Ainsi, les semailles du printemps devaient être perdues et celles d'automne offrir les plus facheux résultats. Pourtant, rien n'atteste que les produits que l'on recueille et que l'on consomme, en ce moment, soient moindres que ceux recoltés en 1836; pourtant la récolte de blé se présente d'une manière favorable. Depuis long-temps, la vigne n'avait été chargée d'autant de raisins, et les oliviers, malgré les rudes èpreuves qu'ils ont eu à subir, d'autant de fleurs, surtout dans certaines localités. »

« La végétation long-temps comprimée par les froids tardifs d'avril et de mai, s'est développée avec une énergie particulière, et tous les légumes : pois, fèves, haricots; tous les herbages qui composent en grande partie la nourriture de la classe pauvre, n'en ont pas moins abondé sur les marchés, pour s'être fait attendre un peu plus long-temps. Les primeurs, on peut le dire, ont manqué aux jouissances de la classe élevée. Mais la généralité des consommateurs n'a pas à se plaindre. »

— M. Decroze, rapporteur d'une commission chargée d'un travail d'administration intérieure, donne lecture du rapport de cette commission. Il s'élève à cet égard une discussion qui se termine par l'ajournement de ce qui en était l'objet.

Lecture.—M. Barthelemy en fait une sur la migration des oiseaux et principalement sur les Martin-Roses. Cette lecture aussi intéressante par la forme qu'au fond, excite l'intérêt de l'assemblée par les détails minutieux et nouveaux que l'auteur a su présenter avec autant d'art que de facilité

Réception d'un membre.—On procède au scrutin de

M. Achille Farioli pour le titre de correspondant; il en résulte que ce candidat est élu et proclamé immédiatement membre correspondant de la société de statistique de Marseille, et la séance est levée.

Séance du 3 Août 1837.

PRÉSIDENCE DE M. DIEUSET.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la séance du 4 juillet, M. Abadie prend la parole pour demander si l'ajournement mentionné dans ce procès-verbal, et relatif à un objet d'administration intérieure de la société, doit être indéfini.

M. Decroze qui avait abandonné une proposition à cet égard, faite par lui au mois de juin dernier, croit devoir la reproduire et insister pour que l'on s'en occupe aujourd'hui.

En conséquence, on reprend la discussion qui avait été ajournée. La séance lui est consacré tout entière, et est levée par M. le Président, à une heure avancée.

Séance du 7 Septembre 1837.

En l'absence de M. le Président, M. Loubon, vice-président, occupe le fauteuil.

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 3 août.

Correspondance et Ouvrages présentés.—Trois lettres de M. le Maire de Marseille. Dans l'une, il demande à la société un tableau des foires en activité dans notre ville, et de l'accompagner d'une notice sur chacune des foires mentionnées.

La seconde lettre a pour but d'obtenir une reponse aux questions suivantes: 1° Qu'elles ont été l'époque et la durée de la floraison de cette année (1837); 2° Qu'elle était la

situation de la végétation au moment où les blés ont commencé à fleurir? 3° Quels ont été les principaux événemens atmosphériques qui pendant le cours de la floraison se sont faits remarquer dans le territoire? 4° Qu'elle a été l'influence de ces événemens sur la végétation en général et notamment sur la floraison ?

Par la troisième lettre, M. le Maire de Marseille accuse réception du rapport qui lui a été adressé sur les questions ci-dessus (rapport dont nous parlerons ci-après) et prie la société de statistique d'agréer ses remercîmens.

L'administration de la Société de bienfaisance de Marseille adresse, avec une lettre, quelques exemplaires du *Compte rendu de ses travaux, pendant les exercices des années* 1835 *et* 1836; par M. P.-M. Roux, administrateur secrétaire. (Dépôt dans la bibliothèque et lettre de remercîment.)

Lettre de M. le marquis de Montgrand, membre honoraire de la société, à laquelle il offre à titre d'hommage, deux exemplaires de sa traduction des *Hymnes Sacrés de* Manzoni (M. le secrétaire est chargé de répondre à M. le marquis de Montgrand que son ouvrage a été reçu avec reconnaissance et que le dépôt en a été ordonné, dans la bibliothèque de la société, à côté des meilleures productions de ce genre.)

Lettre de M. Briqueler, négociant, à Marseille, qui dit avoir importé dans cette ville plusieurs chargemens d'huile de Palme propre à la fabrication du savon. Il ajoute qu'il continue de réunir ses efforts pour donner à cette branche d'industrie tout le développement possible; branche qu'il prie la société de statistique de prendre sous sa protection. (Il sera répondu que la société applaudit d'autant plus aux vues de M. Briqueler, qu'elle a déjà appelé l'attention sur le genre d'industrie dont il s'agit, en décernant une médaille à l'un des industriels de Marseille, qui s'est

particulièrement occupé de la fabrication du savon de Palme.)

Lettre de M. RICARD, membre actif, qui, n'ayant pu assister à la séance de ce jour, fait parvenir trois états mensuels du mouvement du port de Marseille, et qui s'empresse de nous informer que le conseil général du département, bien pénétré de toute l'utilité des travaux de la société de statistique de Marseille, lui a continué pour l'année 1838, l'allocation de 600 francs accordée précédemment.

Sont ensuite déposés sur le bureau, par M. de MAISONNEUVE, le mouvement du port et l'état sommaire du produit de la douane de Marseille pendant le mois d'août;

Par M. le secrétaire : 1° le n° XXX des extraits d'avis divers, juin 1837 (envoi de M. le Ministre du commerce.)

2° L'annuaire statistique et historique du département du Doubs pour l'année 1837; par A. LAURENS, membre correspondant, à Besançon.

3° Un extrait des arrêts de la cour d'assises du département des Bouches-du-Rhône, 2e trimestre 1837 (envoi de M. PORTE, membre correspondant, à Aix.)

4° Les feuilles 16 à 20 tom. 8 du bulletin de la société géologique de France.

5° Les nos de juin et août 1837 du journal des travaux de la Société française de statistique universelle.

6° Les livraisons des mois de juin, juillet et août du journal des travaux de l'académie de l'industrie agricole, manufacturière et commerciale.

7° Une brochure (in-8° de 55 pages, avec planches) ayant pour titre : *Nouvelle méthode de Pierre* JAUFFRET, *cultivateur d'Aix, brévecté, qui enseigne à chaque agriculteur la fabrication économique des engrais, sur toutes les habitations, à volonté, en 12 jours, sans bestiaux, et graduées selon les diverses natures de terrain.*

8°. Plusieurs volumes in 8° imprimés à Bruxelles, adressés par M. Vandermaelen, membre correspondant, à Bruxelles, et dont voici les titres :

Dictionnaire géographique de la province de Namur (1832.)

Dictionnaire géographique de la province de Liége, (1832.)

Dictionnaire géographique de la province de Hainaut (1833.)

Dictionnaire géographique de la province de la Flandre orientale; idem pour la Flandre occidentale (1834).

Dictionnaire géographique de la province d'A[illegible] 1834.

Dictionnaire géographique de la province de Limbourg, 1835.

Dictionnaire des hommes de lettres, des savans et des artistes de la Belgique, etc., 1837.

Annotations.—M. Barthelemy communique celles relatives aux constructions à Marseille, pendant le quatrième trimestre de 1836 ; il entre aussi dans quelques détails très intéressans sur la construction d'une tour sur l'écueil appelé le *Canoubier*.

Rapports.—M. P. M. Roux en fait un assez détaillé sur un grand ouvrage intitulé : *Documens statistiques sur les hôpitaux et hospices civils et militaire de Marseille*, de 1825 à 1834 inclusivement.

— M. Barthelemy fait, au nom de la commission d'agriculture, un rapport demandé par M. le Maire, et relatif à diverses questions d'agriculture. En voici un extrait : « Le bouleversement des saisons, cette année, a dû nécessairement apporter des modifications à la végétation en général, d'où il est résulté que la floraison des semailles du printemps a été retardée et que sa durée a été moindre qu'elle ne l'est année commune. »

« A la fin de mai, nous touchions encore aux rigueurs du mois de janvier. La végétation était peu active, languissante et l'on désesperait presque des recoltes futures. »

« Advenant les premiers jours de juin, les chaleurs sont devenues intenses, de telle sorte que la floraison a été presque spontanée et qu'elle a été arrêtée presque aussi brusquement. Delà, le coulage des épis ; Delà, cette conséquence inévitable d'une diminution dans la récolte des céréales, que nous aurons à signaler ; diminution que les prévisions fesaient craindre devoir être plus sensible qu'elle ne l'a été dans l'étendue de la commune de Marseille.

« La partie de l'hiver de 1836, celle de l'année 1837, [illegible] des froids longs et rigoureux, par une neige souvent répétée. [illegible] comprimée par une cause réfrigérante. De l'autre, la terre a été imbibée jusques à saturation. Les plantes légères, celles qui ont des racines plus profondes, ont tour à tour été contrariées et favorisées par ces circonstances ; c'est ce qui explique l'état prospère de la vigne après un développement qui a tenu aussi de la spontanéité. »

« L'été arrivé prématurément, a été marqué par une sécheresse peu commune et par une chaleur qui s'est élevée à un dégré presque intolérable. »

« Tels sont les phenomènes atmosphériques qui ont présidé à l'époque de la floraison, et qui l'ont suivie jusques au moment actuel. »

— M. Barthelemy fait un second rapport demandé par M. le Maire, et relatif à l'importance des produits en fourrages et céréales dans la commune de Marseille, au cours des denrées pendant l'hiver qui suit ces récoltes, au résultat de la récolte de 1837 en grains et fourrages de toute nature et au cours probable de chaque espèce de ces denrées pendant les six premiers mois de 1838.

« Il est, dit M. Barthelemy, dont nous transcrivons

ici le rapport, un point depuis long-temps établi et qui devra faire règle tant que la situation de Marseille sous le rapport de l'accroissement de sa population et de l'agrandissement de son enceinte n'éprouvera pas des changemens notables ; c'est que le produit de ses récoltes en céréales, dans toute l'acception du mot, suffit à peine à la consommation des habitans de la commune pendant cinq ou six jours. »

« Cette proportion ira décroissant au fur et à mesure que la ville envahira la campagne et qu'on élèvera des constructions là où se trouvaient des champs ensemencés. Ainsi, Marseille qui a toujonrs été tributaire, pour son approvisionnement en grains, des dép[illegible] de la France dont les céréales constituent la principale richesse, comme elle l'est aussi de l'étranger, Marseille verra se réduire à la plus faible proportion possible ses propres moyens d'alimentation ; mais aussi le commerce des grains y sera de plus en plus une source de prospérités auxquelles la classe ouvrière participera d'une manière avantageuse. »

« La récolte des fourrages dans le territoire de Marseille donne ordinairement des produits abondans, quand une sécheresse obstinée ne vient pas tarir à leur source les faibles cours d'eau destinés à l'arrosage, à l'alimentation des fontaines publiques, des maisons particulières et des nombreuses usines. Toutefois, tel a été depuis quelques années l'accroissement des équipages de luxe, surtout des équipages de transport pour le commerce et l'industrie, du passage des convois destinés pour Toulon et des approvisionnemens destinés pour l'Algérie, que les produits récoltés demeurent au dessous des besoins de la consommation. Le troisième arrondissement des Bouches-du-Rhône vient puissamment en aide pour combler ce déficit et trouve dans nos murs, chaque année, des débouchés assurés.

« Le prix des céréales récoltées dans la commune de Mar-

« A la fin de mai, nous touchions encore aux rigueurs du mois de janvier. La végétation était peu active, languissante et l'on désesperait presque des recoltes futures. »

« Advenant les premiers jours de juin, les chaleurs sont devenues intenses, de telle sorte que la floraison a été presque spontanée et qu'elle a été arrêtée presque aussi brusquement. Delà, le coulage des épis ; Delà, cette conséquence inévitable d'une diminution dans la récolte des céréales, que nous aurons à signaler ; diminution que les prévisions fesaient craindre devoir être plus sensible qu'elle ne l'a été dans l'étendue de la commune de Marseille.

« La partie de l'hiver de 1836, celle de l'année 1837, ont été signalées par des froids longs et rigoureux, par une neige souvent répétée. D'un coté, la végétation a été comprimée par une cause réfrigérante. De l'autre, la terre a été imbibée jusques à saturation. Les plantes légères, celles qui ont des racines plus profondes, ont tour à tour été contrariées et favorisées par ces circonstances; c'est ce qui explique l'état prospère de la vigne après un développement qui a tenu aussi de la spontanéité. »

« L'été arrivé prématurément, a été marqué par une sécheresse peu commune et par une chaleur qui s'est élevée à un dégré presque intolérable. »

« Tels sont les phenomènes atmosphériques qui ont présidé à l'époque de la floraison, et qui l'ont suivie jusques au moment actuel. »

— M. Barthelemy fait un second rapport demandé par M. le Maire, et relatif à l'importauce des produits en fourrages et céréales dans la commune de Marseille, au cours des denrées pendant l'hiver qui suit ces récoltes, au résultat de la récolte de 1837 en grains et fourrages de toute nature et au cours probable de chaque espèce de ces denrées pendant les six premiers mois de 1838.

« Il est, dit M. Barthelemy, dont nous transcrivons

ici le rapport, un point depuis long-temps établi et qui devra faire règle tant que la situation de Marseille sous le rapport de l'accroissement de sa population et de l'agrandissement de son enceinte n'éprouvera pas des changemens notables ; c'est que le produit de ses récoltes en céréales, dans toute l'acception du mot, suffit à peine à la consommation des habitans de la commune pendant cinq ou six jours. »

« Cette proportion ira décroissant au fur et à mesure que la ville envahira la campagne et qu'on élèvera des constructions là où se trouvaient des champs ensemencés. Ainsi, Marseille qui a toujours été tributaire, pour son approvisionnement en grains, des départemens de la France dont les céréales constituent la principale richesse, comme elle l'est aussi de l'étranger, Marseille verra se réduire à la plus faible proportion possible ses propres moyens d'alimentation ; mais aussi le commerce des grains y sera de plus en plus une source de prospérités auxquelles la classe ouvrière participera d'une manière avantageuse. »

« La récolte des fourrages dans le territoire de Marseille donne ordinairement des produits abondans, quand une sécheresse obstinée ne vient pas tarir à leur source les faibles cours d'eau destinés à l'arrosage, à l'alimentation des fontaines publiques, des maisons particulières et des nombreuses usines. Toutefois, tel a été depuis quelques années l'accroissement des équipages de luxe, surtout des équipages de transport pour le commerce et l'industrie, du passage des convois destinés pour Toulon et des approvisionnemens destinés pour l'Algérie, que les produits récoltés demeurent au dessous des besoins de la consommation. Le troisième arrondissement des Bouches-du-Rhône vient puissamment en aide pour combler ce déficit et trouve dans nos murs, chaque année, des débouchés assurés.

« Le prix des céréales récoltées dans la commune de Mar-

seille, n'éprouve point sur cette place, les variations que l'on remarque sur les divers marchés de la France, parce que, dans notre localité, les produits ne sont pas tenus en réserve. La tuzelle blanche, qui est la qualité de blé généralement employée pour les semailles, conserve toujours à peu près la même valeur dans le commerce et c'est la boulangerie qui l'emploie presque exclusivement pour la fabrication du pain. Cette consommation achevée, le prix des grains, entre les mains du commerce, suit nécessairement les mouvemens de hausse ou de baisse imprimés par les marchés du Languedoc ou par la fréquence ou la pénurie des arrivages, voie de mer. Ces résultats ressortent de la manière la plus exacte des bulletins journaliers ou mercuriales, dressés par MM. les Courtiers qui exploitent cette partie. »

« Il en est de même des légumes qui sont consommés en partie verds, en partie secs, en fort peu de temps. Car, aussitôt après leur épuisement, on rentre sous ce rapport, dans les conditions ci-dessus signalées de hausse ou de baisse, motivées par la baisse ou la hausse des autres denrées nécessaires à la nourriture de l'homme.

« Quant aux fourrages, le prix varie sur les marchés de Marseille, selon que le foin appartient à la première où à la seconde coupe; selon que la récolte a été plus ou moins servie par les pluies et les arrosages. Ainsi, cette année, comme l'année dernière, le foin de première coupe n'excède pas 14 fr. 70 c. par quintal métrique, et celui de seconde, 13 fr. ou 13 fr. 50 c.

« Pendant l'hiver de 1836 à 1837, le prix de ces produits n'a pas excédé celui qui vient d'être désigné; seulement en mars, à raison du retard qui se présentait pour la récolte de mai, et à l'occasion du séjour d'un assez grand nombre de cavaliers destinés à l'armée d'Afrique, ces prix s'élévèrent assez haut, mais ils ne se maintinrent pas long-temps. »

« Rien n'indique une variation en plus pour l'hiver que nous allons prendre, car la récolte a été, cette année, au moins aussi abondante qu'elle le fut en 1836. »

« Le paragraphe qui précède répond à la question de déterminer qu'elle a été la récolte des fourrages en 1837. Il a été dit qu'elle a égalé pour le moins celle de 1836. Or, celle-ci était abondante; mais toujours est-il qu'il y a eu, qu'il y aura insuffisance en présence des besoins de la consommation. La fixation du prix pendant le premier semestre de 1838 a été également posée; il n'excèdera probablement pas le prix côté aujourd'hui de 14 fr. 70 c. et de 13. fr. à 13 fr.50 c. pour les première et deuxième qualités. »

« L'année dernière la commission d'agriculture, dans son rapport (1) sur la récolte des céréales, s'appuyait pour établir le résultat des recherches sur des chiffres auxquels on pouvait se rapporter avec confiance. Le rapporteur se borne à indiquer cette fois, d'une manière générale, que la récolte des céréales en 1837 a subi une réduction d'un cinquième environ; réduction qui doit être attribuée, ainsi que le rapport sur les semailles du printemps l'a fait présentir, aux phénomènes atmosphériques dont nous avons été témoins. »

« Les légumes ont donné de meilleurs résultats, bien que ceux-ci aient été tardifs. Leur consommation aura été plus lente dans le courant des trois mois de juin, juillet et août, sous l'empire du choléra, puisque d'une part la classe inférieure en a à peu près suspendu l'usage, et que d'autre part, leur apport en ville a été empêché par la peur de la maladie ou par la maladie de la peur. Les produits récoltés auront donc une plus longue durée, sans que pour cela il y ait proportion entre ces produits et la consommation ordinaire, sans que pour cela les prix pour le premier

(1) Nous donnerons dans une livraison subséquente un extrait de ce rapport ainsi que d'autres qui concernent l'agriculture dans la commune de Marseille.

semestre de 1838, ne subissent, s'il y a lieu, la loi de la nécessité de la hausse ou de la baisse. »

—M. Achard qui n'a pu assister à la séance d'aujourd'hui, a envoyé à la société un rapport sur les Foires de Marseille, qu'il a fait au nom d'une commission nommée à cet effet.

M. P.-M. Roux donne lecture de ce rapport.

—M. Barthelemy rend compte d'une notice de MM. les frères Bosq, membres correspondans à Auriol. Il s'agit dans cette notice, des inondations qui ont eu lieu, à Auriol, dans les premiers mois de l'année dernière, de certains accidens et de l'élévation du niveau de l'Huveaune qui en ont été la conséquence; enfin de quelques observations météorologiques et de considérations agronomiques intéressantes. Sur la remarque de M. le rapporteur que des remercîmens sont dus à MM. les frères Bosq, la société les leur vote avec empressement.

Lecture.—M. Loubon qui, dans une séance précédente, a entretenu la société sur la Banque de Marseille, donne aujourd'hui de nouveaux détails à ce sujet.

Candidats aux titres de Membres honoraires et correspondans. — MM. Dieuzet, Loubon et P.-M. Roux proposent pour le titre de membre honoraire, M. le vicomte Tiburce Sebastiani, lieutenant-général, commandant la 8e division militaire.

M. P.-M. Roux propose ensuite pour le titre de membre correspondant, M. le comte de Montvallon, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, belles-lettres, etc., d'Aix, membre d'un grand nombre d'autres sociétés savantes; et M. Jacquemin, pharmacien à Arles, membre aussi de plusieurs sociétés savantes.

Ces propositions sont prises en considération aux termes du règlement, et la séance est levée.

RÉPERTOIRE

DES

TRAVAUX

DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE.

PREMIÈRE PARTIE.

STATISTIQUE DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE.

TOPOGRAPHIE.

Depuis quelques années et de toutes parts s'élèvent à Marseille des constructions qui en reculent toujours plus les limites, au point qu'on ne saurait aujourd'hui prévoir le terme de son agrandissement. Peu de temps après sa fondation notre Société de Statistique s'est occupée avec un soin particulier des changemens, de l'embellissement surtout, qui devaient s'opérer dans cette ville, et elle comptait à peine trois mois d'existence, lorsque M. Achard aîné, prononçant un discours sur l'indispensable nécessité d'une compagnie telle que la nôtre, s'écria : « Un » jour, sans doute, notre pays verra naître dans son sein, » quelque établissement glorieux pour lui, dont la société » aura signalé l'utilité et provoqué la création. » Bientôt, M. le D. Gassier conçut le projet d'une promenade publique au voisinage de la plaine Saint-Michel, et une

commission ayant été nommée pour faire un rapport sur une notice relative à ce projet, M. Jules Julliany, l'un des annotateurs les plus distingués, fit sentir que cette commission ajouterait à l'intérêt de son rapport, en l'étendant à tous les embellissemens reclamés par la ville de Marseille.

C'est dans ses annotations de décembre 1827, que M. Julliany disait que cette circonstance fournirait une occasion favorable d'offrir un juste hommage à la mémoire d'un administrateur éclairé dont les travaux ne sauraient être présentés trop souvent à la reconnaissance des marseillais. « Déjà (ce sont les termes de M. Julliany), vous avez nommé Charles Delacroix. Proclamons souvent son nom avec éloge, nous offrirons ainsi un modèle et un objet d'émulation à nos principaux fonctionnaires. »

« Ces hommages sont d'autant plus justes que l'homme honorable qui veut faire du bien à sa patrie a souvent à dévorer bien des dégoûts que lui opposent l'intérêt particulier, l'égoïsme et les passions de cette masse d'individus sans lumières possédés d'une idée fixe : l'amour du passé. »

« C'est à Charles Delacroix que nous devons les boulevards, la plupart de nos fontaines, de nos belles rues et de nos établissemens publics. »

« Notre administration municipale actuelle (en 1827) quoique déjà fort ancienne, est loin d'avoir autant de titres à notre reconnaissance. Nous avons vu exécuter quelques travaux importans, tels que la construction du port du Frioul et la reparation des quais, mais ils sont dus principalement à la Chambre de Commerce. »

« Ce qui nous semble devoir appeler plus particulièrement l'attention de nos administrateurs municipaux, c'est l'alignement et l'élargissement de certaines rues. »

« On travaille, il est vrai, à débarrasser l'extrémité de la rue Coutellerie, près la Bourse, des maisons qui l'obs-

truaient; mais on réclame envain depuis long-temps l'élargissement de l'autre extrémité qui n'est pas à l'alignement. Ce passage fort étroit est encombré à chaque instant du jour par une multitude d'habitans, de charrettes et de mulets chargés. De fréquens malheurs y menacent une population nombreuse qui n'a pas d'autre chemin pour se rendre à la Bourse durant les fortes chaleurs. »

« Pourquoi ne s'empresse-t-on pas de régulariser la plaine de Saint-Michel? Attend-t-on que l'augmentation toujours croissante du prix du terrain rende cette opération onéreuse au trésor de la ville? »

« La rue Saint-Savournin conduit de la plaine au chemin de la Magdeleine. Cette rue est trop étroite. On pourrait facilement l'agrandir, car tout un côté est encore bordé par des campagnes. Il serait convenable d'y planter un double rang d'arbres et d'en faire ainsi une promenade superbe par sa longueur et sa position. »

« Je m'arrête, messieurs, laissant à d'autres le soin de vous entretenir de beaucoup d'améliorations encore dont notre ville pourrait être l'objet. Je me contenterai d'ajouter quelques mots sur le bassin de carénage dont l'adjudication a eu lieu le 27 novembre (1827) à un rabais de 11 ½ p. % sur un dévis de 1,128,102 fr. 99 c. indépendamment du prix des bâtimens et terrains à acquérir, dont la valeur est estimée approximativement à 400,000 fr.

« C'est encore à la Chambre de Commerce que nous devons ce bienfait. Non contente de l'avoir sollicité, elle a fourni 600,000 fr. pour son exécution. »

« Le projet en fut présenté au gouvernement en 1819 par M. Garella. et modifié en 1820 d'après les avis de la commission nommée à cet effet. »

« La Chambre de Commerce de Marseille en a arrêté les dispositions le 28 mai 1827. Voici un apperçu des travaux :

» Au midi de l'entrée du port de Marseille et latéralement

à la station des vaisseaux en quarantaine sera établi un bassin de carénage qui occupera la totalité de la terre des prud'hommes, de l'enclos Corail, ainsi qu'une partie de l'emplacement des fabriques de MM. Caumont et Bergasse, etc., etc. »

« La superficie de ce bassin comprise entre les cinq côtés d'un polygone irrégulier, sera de 16,418 mètres, sa profondeur sera de 5 m. 30 au-dessous du zéro de l'échelle des marées qui désigne le niveau des plus basses eaux du port. »

« Au pourtour de ce bassin, il y aura : 1° un quai de 15 mèt. de largeur sur 50 mèt. de longueur pour préparer les mâtures ; 2° trois autres quais ayant ensemble 372 m. 50 de longueur développée pour le carénage et le radoub des navires. Ces quais auront 10 mètres de largeur et 1 m. 20 de hauteur au-dessus de la basse mer ; 3° une pégoulière de 18 m. 50 de longueur sur 6 mèt. de largeur. »

« On établira extérieurement autour du bassin de carénage un chemin de charroi pour la communication roulière du bassin, du fort Saint-Nicolas et de la ville. Il aura 360 mèt. de longueur développée sur 8 mèt. de largeur et une pente de 3 mètres pour 100 m. »

« Le bassin de carénage sera séparé des eaux du fort par une chaussée de 12 mèt. de largeur, au milieu de laquelle on pratiquera une ouverture de 13 m. 50 de largeur pour l'entrée et la sortie des navires. »

« Ce passage sera recouvert par un pont-levis de 5 mètres de largeur, qui établira la communication entre les deux parties de la jetée. »

» Extérieurement à la jetée du pont-levis et du côté de la ville seront l'emplacement pour la machine à mâter et celui pour le dépôt des matières destinées au lest des navires. Du côté du fort Saint-Nicolas, sera une cale pour le radoub des pontons, chattes, accons, etc.

« Les avantages de cette utile et belle entreprise sont trop connus et trop évidens pour être détaillés. J'ajouterai seulement que M. Garella a conduit les travaux préliminaires avec beaucoup de talent et d'habileté.»

Les faits que nous venons d'exposer prouvent que, de bonne heure, notre société, en étudiant la topographie de Marseille, a insisté sur l'exécution de travaux qui pourraient embellir cette ville et offrir de grands avantages à nos concitoyens. Si maintenant nous faisions ici l'historique de tous les actes de la société de statistique, jusqu'à ce jour, on s'apercevrait facilement qu'ils n'ont pas cessé d'avoir l'intérêt public pour objet. Nous avons eu donc raison, en 1834, dans le compte-rendu des travaux de la compagnie, de donner une idée favorable de ses intentions. Nous avons soutenu alors, comme nous le soutenons aujourd'hui dans les mêmes termes, qu'en continuant de suivre la voie qu'elle s'est tracée, elle parviendra infailliblement à découvrir et à détruire bien des erreurs, à faire adopter les projets d'utilité qui intéressent notre ville, tels que ceux d'y agrandir le port, puisque l'activité du commerce maritime le réclame; d'y creuser des canaux ou d'y employer tout autre moyen pour obtenir l'eau nécessaire à sa consommation; d'y établir un chemin de fer; d'y construire un bazar; d'y voter des primes aux industriels pour la perfection de leurs produits; d'y créer une école normale primaire; d'y abolir la mendicité, en secondant par de puissans secours les vues de la société de Bienfaisance, et en fondant une école des arts et métiers qui inspirerait l'amour du travail à l'indigent et le mettrait ainsi à l'abri de la misère.

Il y a là bien des projets, et nous en passons sous silence beaucoup d'autres encore, tous dans l'intérêt de Marseille et du département des Bouches-du-Rhône. Mais on nous faira peut-être cette remarque, qu'on ne les voit pas se réaliser en proportion de l'empressement avec

lequel ils ont été conçus, et qu'ils semblent n'avoir été mis en avant que pour prouver à nos successeurs, au moins notre aptitude à reconnaître tous les genres d'amélioration. Nous répondrons que rien ne porte à considérer l'époque actuelle comme ne devant être marquée que par le désir de bien faire, et cette assertion, nous la démontrerons, en produisant à cet égard, des documens statistiques qui seront publiés dans l'une de nos livraisons subséquentes. Déjà, comme nous l'avons dit en commençant cet article, on a beaucoup travaillé pour agrandir et embellir Marseille. A la vérité, il reste beaucoup à faire, et il est évident qu'un grand nombre de travaux ne sauraient être exécutés à la fois; à la vérité, ce défaut d'exécution, à quelque motif qu'on l'attribue, et par exemple, au manque de fonds nécessaires pour qu'il soit possible de faire tout en même temps, nous plonge dans l'incertitude sur l'avenir. Mais avec un peu de réflexions, on entrevoit aisément qu'on finira par applanir les plus grandes difficultés, si l'on ne s'attache qu'insensiblement à atteindre les différens buts proposés. Ainsi donc, du moins telle est notre opinion, il est prudent, il est indispensable d'achever les travaux commencés avant d'en entreprendre de nouveaux. Nous pensons même que c'est le moyen le plus sûr de continuer le mouvement de progrès dans lequel nous sommes entrés.

RVATIONS *météorologiques, faites à l'Observatoire royal de Marseille (situé à 46,67 mètres au-dessus du niveau de la mer), en Octobre* 1837.

DATES.	9 HEURES DU MATIN.			MIDI.			3 HEURES DU SOIR.			VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	PLUIE.	
	BAROME.	Thermomètre du bar.	Thermomètre Extér.	BAROME.	Thermomètre du bar.	Thermomètre Extér.	BAROME.	Thermomètre du bar.	Thermomètre Extér.			Lev. du Soleil.	Couch. du Sol.
	mm			mm			mm					mm	mm
1	762,55	18°5	16°6	762,30	18°8	18°5	761,65	18°8	19°4	O.	Quelq. lég. nuag., brouillards.	0,41	
2	765,50	18,7	17,7	765,30	18,8	19,4	763,20	18,8	20,1	N.O.	Serein, brouillards.		
3	767,00	18,8	18,5	766,95	19,0	21,5	766,15	19,0	21,3	S.	Quelq. lég. nuages, mais rares.		
4	766,10	18,7	17,4	765,70	18,8	20,4	765,20	18,8	20,4	S.O.	Idem. Brouillards.		
5	766,55	18,8	17,5	766,35	19,0	20,4	765,70	19,0	20,3	O.	Nuageux. Brouillards.		
6	766,40	19,0	18,5	766,35	19,0	19,4	765,10	19,0	21,4	O.	Quelques lég. nuag. Brouillards.		
7	761,80	19,0	17,6	758,85	19,0	19,3	758,80	18,8	19,4	N.O. très fort.	Nuageux.		
8	760,85	18,4	14,6	760,80	18,5	18,6	760,55	18,4	20,1	N.O.	Serein.		
9	763,10	18,2	14,6	762,60	18,3	18,7	761,50	18,2	19,3	N.O. grand fr.	Quelq. lég. nuag. rares.		
10	763,20	17,8	13,6	762,95	17,8	18,4	762,10	17,8	18,7	N.O. grand fr.	Idem.		
11	764,85	17,7	15,6	764,95	17,7	19,4	764,45	17,6	17,7	N.O.	Très nuageux.		
12	765,35	17,5	14,9	765,00	17,5	18,4	764,85	17,5	19,4	N.O.	Quelques nuages.		
13	766,85	17,5	15,7	766,55	17,5	17,7	765,95	17,5	17,4	N.O.	Quelq. lég. nuag., fort rares. br.		
14	766,20	17,2	15,5	766,35	17,3	18,3	766,50	17,3	17,7	Variable.	Très nuageux		
15	770,05	17,0	14,6	769,65	17,0	17,3	768,45	17,0	17,4	N.O.	Nuageux.		
16	766,80	16,7	13,6	766,15	16,8	15,6	764,85	16,8	16,4	Variable.	Serein. Brouillards.		
17	763,55	16,5	12,6	762,95	16,5	15,5	761,55	16,5	16,4	N.O	Idem.		
18	762,65	16,0	11,9	762,45	16,0	15,4	761,60	16,0	16,5	N.O.	Idem.		
19	766,55	15,8	14,5	767,15	16,0	17,4	767,10	16,0	17,4	N.O.	Nuageux. Idem.		
20	771,85	15,7	14,5	771,95	15,8	16,6	771,60	15,8	17,5	Variable.	Serein. Idem.		
21	769,80	15,7	11,2	769,35	15,8	15,4	768,80	15,7	16,7	N.O. grand fr.	Quelq. lég. nuages, fort rares.		
22	771,25	15,5	14,6	770,70	15,7	18,4	769,80	15,7	18,6	S.E.	Nuageux.		
23	767,50	15,7	14,6	766,75	15,8	18,5	765,85	15,8	17,7	S E.	Presque tout couvert.		
24	763,80	16,0	15,4	763,05	16,0	17,9	761,55	16,0	18,9	S.	Nuageux. Brouillards.		
25	758,25	16,3	17,4	757,25	16,5	18,5	756,25	16,5	17,4	S.E. fort.	Presq. tout couv. forte pluie et éclair.		10,48
26	759,45	16,0	9,8	758,90	16,0	10,9	757,80	15,8	7,5	N.O. fort.	Tr. nuag. un peu de pl. à 3 h.s.		0,10
27	759,75	14,6	8,8	759,75	14,7	10,4	759,45	14,7	10,6	N.O. fort.	Nuageux.		
28	760,05	14,4	10,6	759,70	14,4	14,4	758,25	14,4	14,7	N.O.	Quelq. nuages, brouillards.		
29	753,15	14,5	14,9	753,25	14,4	15,1	753,15	14,5	14,5	N.O. grand fr.	Couv. un peu de pluie et quelq. éclair.		
30	756,60	14,0	16,4	756,65	14,0	13,4	756,85	14,0	15,1	N.O.	Quelq. lég. nuages, fort rares.		
31	758,00	14,0	13,4	756,80	14,0	17,2	755,75	14,0	16,5	O. grand frais	[illegible]		

RÉSULTATS GÉNÉRAUX.

Plus grande élévation du Baromètre.	769mm,99, le 20 à midi.	
Moindre *idem*	750 ,99, le 29 à 6 h. du matin.	
Hauteur moyenne du Baromètre pour tout le mois.	764 ,05.	
Plus grand dégré de chaleur.	21 ,5 , le 3 à midi.	
Moindre *idem*	7 ,3 , le 27 à minima.	
Température moyenne du mois.	14 ,51.	
Quantité d'eau tombée pendant — Le jour. . .	10mm,6	Total. . . 11mm0.
Quantité d'eau tombée pendant — La nuit. . .	0 ,4	

Nombre de Jours.	de pluie.	2.
	entièrement couverts.	2.
	très nuageux.	5.
	nuageux..	6.
	sereins.	6.
	de brume ou de brouillards .	15.
	de gros vent. . { S.E. 1 ; N.O. 3 } . .	4.
	de tonnerre.	0.

ATIONS *météorologiques faites à l'Observatoire royal de Marseille*, (*situé* 46,67 *mètres au-dessus du niveau de la mer*), *en Novembre* 1837.

DATES.	9 HEURES DU MATIN.			MIDI.			3 HEURES DU SOIR.			VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	PLUIE.	
	BAROME.	Thermomètre du bar.	Thermomètre Extér.	BAROME.	Thermomètre du bar.	Thermomètre Extér.	BAROME.	Thermomètre du bar.	Thermomètre Extér.			Lev. du Soleil.	Couch. du Sol.
												mm	mm
1	760,10	+14,2	+10,7	759,10	+14,2	+14,1	758,60	+14,3	+15,4	N.O. assez fort	Quelques nuages.		
2	758,50	14,5	13,6	758,50	14,5	16,5	757,55	14,5	16,2	N.O.	Très nuageux, brouillards.		
3	753,80	14,6	15,4	753,20	14,6	17,4	752,30	14,6	16,4	N.O.	Nuag., brouil. pluie vers 9 h. s.		
4	757,55	14,5	10,1	758,05	14,5	11,5	758,70	14,4	12,4	N.O. fort.	Quelq. légers nuag., fort rares.		
5	763,30	13,7	8,4	763,25	13,7	10,9	763,55	13,7	11,5	N.O. fort.	Idem.	1,86	
6	762,15	13,0	9,4	759,35	13,1	11,4	758,30	13,0	10,9	N.O. très fort.	Quelques nuages.		
7	759,90	12,4	5,4	759,30	12,3	9,4	758,55	12,3	10,5	N.O. grand fr.	Serein.		
8	758,95	11,6	4,8	759,00	11,6	8,4	758,75	11,5	9,6	N.O. grand fr.	Quelq. lég. nuages, brouillards.		
9	761,95	11,0	6,7	762,25	11,2	10,4	762,25	11,2	11,5	N.O.	Nuageux. Brouillards.		
10	766,05	10,8	4,6	765 50	10,8	8,6	764,80	10,8	10,4	N.O. grand fr.	Quelq. lég. nuag., brouillards.		
11	763,50	10,6	11,9	763,45	10,8	14,9	762,40	10,9	15,9	N.O. fort.	Idem.		
12	760,15	11,0	13,4	757,75	11,2	15,6	756,40	11,5	14,6	N.O. assez fort	Idem. Un peu de pl. apr. midi.		
13	761,45	11,0	5,4	760,55	11,0	8,1	760,20	10,8	8,4	N.O. fort.	Idem.		
14	760,30	10,5	8,4	759,30	10,5	10,4	757,25	10,5	11,6	N.O. grand fr.	Tr. nuag., pluie vers 9 h. du s.		1,79
15	750,50	10,5	8,4	749,95	10,7	8,2	748,70	10,7	9,4	N.O.	Couvert, brouillard.	0,15	
16	748,30	10,2	3,6	748,00	10,0	5,4	748,10	10,0	4,6	N.O. très fort.	Serein, brouillards.		
17	755,55	8,8	2,3	755,20	8,8	4,2	755,55	8,8	4,9	N.O. fort.	Idem.		
18	762,30	8,0	1,6	762,75	8,0	4,4	762,40	7,9	5,6	N. O. fort.	Idem.		
19	765,00	7,4	2,6	765,11	7,2	6,6	764,60	7,0	9,4	N.O. grand fr.	Quelques légers nuages.		
20	766,50	7,2	4,4	766,10	7,0	8,4	765,10	7,0	10,3	N.O.	Idem. Brouillards.		
21	763,80	7,1	7,4	763,80	7,2	10,4	763,75	7,2	11,6	N.O. assez fort	Serein.		
22	764,10	7,5	9,0	763,45	7,8	11,7	763,15	7,8	12,6	N.O. fort.	Idem.		
23	768,60	8,0	7,9	768,05	8,0	13,7	767,60	8,0	13,5	E.	Nuageux, brouillards.		
24	766,50	8,6	11,6	766,30	8,7	14,0	765,20	8,8	13,6	S.E. bonne br.	Couvert.		
25	761,70	9,2	12,4	761,15	9,4	14,6	760,80	9,4	13,6	S.E. bonne br.	Idem.		
26	761,80	9,9	12,5	761,55	10,0	13,4	760,35	10,0	12,1	E.	Idem pluie et brouillards.		
27	755,55	10,2	11,4	754,05	10,2	11,4	752,55	10,2	9,6	N.O. grand fr.	Idem. pluie vers 1 du soir.		4,08
28	749,50	10,0	7,2	748,40	10,0	9,4	747,05	10,0	7,4	N.O. assez fort	Très nuageux, pluie.	0,32	0,53
29	742,20	10,0	12,4	743,85	10,0	10,3	746,50	10,0	8,2	N.O. très fort.	Quelques nuages.		1,00
30	755,65	9,2	3,9	755,95	9,0	6,7	756,05	9,2	8,4	N.O. assez fort	Serein.	0,34	

RÉSULTATS GÉNÉRAUX.

Plus grande élévation du Baromètre.	767^{mm},61, le 23 à 9 h. du matin.	
Moindre *idem*.	741 ,00, le 29 à 9 h. du matin.	
Hauteur moyenne du Baromètre pour tout le mois.	759 ,53.	
Plus grand dégré de chaleur.	+17 ,4, le 3 à midi.	
Moindre *idem*.	0 ,0, le 18 à minima.	
Température moyenne du mois.	+8 ,53.	
Quantité d'eau tombée pendant — Le jour. . . .	7^{mm},4	Total. . . 10^{mm},1
Quantité d'eau tombée pendant — La nuit. . . .	2 ,7	

Nombre de Jours.		
	de pluie.	5.
	entièrement couverts.	5.
	très nuageux.	3.
	nuageux..	3.
	sereins.	7.
	de brume ou de brouillards. .	11.
	de tonnerre.	0.
	de gros vent. N. O.	10.

[...]rvations météorologiques faites à l'Observatoire royal de Marseille (situé à 46,67 mètres au-dessus du niveau de la mer), en Décembre 1837.

DATES.	9 HEURES DU MATIN.			MIDI.			3 HEURES DU SOIR.			VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	PLUIE.	
	BAROME.	Thermomètre dubar.	Thermomètre Extér.	BAROME.	Thermomètre dubar.	Thermomètre Extér.	BAROME.	Thermomètre dubar.	Thermomètre Extér.			Lev. du Soleil.	Couch. du Sol.
												mm	mm
1	761,70	+9,0	+5,4	761,65	+9,0	+10,1	761,65	+9,0	+10,4	Variable.	Serein, brouillards.		
2	764,00	8,8	5,6	764,25	8,8	10,7	764,05	8,8	11,4	E.	Quelq. lég. nuages. Brouillards.		
3	765,70	8,7	9,9	765,05	8,8	13,3	764,45	8,8	12,5	E.	Nuageux. Brouillards.		
4	764,95	8,8	7,9	764,60	8,8	10,3	763,75	8,8	10,6	N.O.	Très nuag. brouillards.		
5	762,80	3,8	8,0	761,75	9,0	9,3	760,35	9,0	8,6	E.	Couvert. Brouillards.		
6	758,50	8,7	5,4	757,85	8,8	9,9	756,80	8,8	10,1	S.E. bonne br.	Quelq. éclairc. quelq. gout. à 6 h. du s.		
7	755,10	8,8	10,6	755,50	9,0	12,1	755,45	9,0	11,7	S.E. fort.	Couvert, pluie cette nuit.	0,18	
8	757,50	9,0	10,5	757,50	9,0	11,9	757,05	9,0	12,3	E.	Presq. tout couv. pl. cet. nuit br.	14,68	
9	753,40	9,5	10,5	751,80	9,5	11,5	750,10	9,5	12,1	S.E. bonne br.	Couvert, pluie.		13,06
10	751,30	9,6	6,2	751,40	9,4	6,3	751,95	9,3	6,6	N.O. fort.	Très nuag., pluie cette nuit.	3,35	
11	754,40	9,0	3,9	754,80	9,0	8,1	754,40	9,0	9,5	N.O.	Quelq. lég. nuag., brouillards.		
12	755,30	8,5	4,3	755,05	8,5	4,9	754,50	8,5	6,9	N.O. gr. frais.	Idem.		
13	754,05	7,9	+0,4	753,30	7,9	3,9	752,55	7,9	3,4	N.O. assez fort.	Idem.		
14	756,30	7,0	2,9	757,00	7,0	6,4	758,50	7,0	6,6	N.O. grand fr.	Idem.		
15	763,45	6,6	3,4	763,55	6,7	9,3	763,70	6,7	9,4	E.	Serein. Brouillards.		
16	765,20	6,5	5,5	764,85	6,5	10,9	764,60	6,5	10,4	E.	Idem.		
17	764,20	6,5	4,4	763,70	6,5	10,3	762,85	6,5	10,4	E.	Idem.		
18	764,10	6,8	5,7	763,80	6,8	10,4	764,25	6,8	10,5	E.	Couv. brouil. quelq. gout. à 4 h. du s.		
19	764,75	7,0	7,6	764,70	7,0	10,5	764,00	7,0	12,5	N.O. grand fr.	Quelq. lég. nuag., fort rar., br.		
20	763,45	7,5	10,4	762,70	7,5	12,6	761,50	7,7	13,6	N.O.	Quelques nuages.		
21	758,00	8,3	12,4	758,35	8,3	12,7	757,75	8,5	13,3	N.O. fort.	Idem.		
22	764,40	8,8	5,9	764,80	8,8	9,4	763,80	8,8	10,2	N.O. grand fr.	Idem.		
23	765,05	8,8	5,9	764,80	8,8	9,4	763,75	9,0	10,5	N.O.	Idem brouillards.		
24	764,00	9,0	11,7	763,90	9,0	13,9	763,40	9,2	13,5	N.O. fort.	Idem.		
25	764,40	9,7	9,1	764,20	9,8	13,6	763,75	9,8	12,4	S.O.	Idem.		
26	764,90	10,0	8,6	759,75	10,0	12,4	758,35	10,0	12,5	E.	Nuageux, brouillards.		
27	759,60	10,3	10,3	759,60	10,3	14,4	759,70	10,4	13,4	S.E. bonne br.	Idem.		
28	761,45	10,5	11,4	761,30	10,5	13,3	760,80	10,6	13,4	S.E.	Quelques éclaircis.		
29	761,90	10,6	10,5	761,95	10,7	11,9	762,10	10,7	11,1	E.	Couvert.		
30	765,40	10,7	9,4	765,15	10,8	11,6	764,75	10,8	11,1	S.E.	Très nuageux.		
31	766,35	10,7	8,5	765,70	10,7	11,4	765,15	10,7	11,3	E.	Couvert.		

RÉSULTATS GÉNÉRAUX.

Plus grande élévation du Baromètre. . . . . 765^{mm},03, le 31 à 9 h. du matin.
Moindre *idem*. . . . . 748 ,25, le 9 à 6 h. du soir.
Hauteur moyenne du Baromètre pour tout le mois. 761 ,02.
Plus grand degré de chaleur. . . . . +15 ,5 , le 24 à 3 h. du soir.
Moindre *idem*. . . . . —0 ,2, le 13 à minima.
Température moyenne du mois. . . . . +8 ,23.

Quantité d'eau tombée pendant { Le jour. . . . 13^{mm},1 / La nuit. . . . 18 ,2 } Total. . . 31^{mm},3.

Nombre de Jours. . . . .
- de pluie. . . . . 4.
- entièrement couverts. . . . . 6.
- très nuageux. . . . . 6.
- nuageux . . . . 3.
- sereins. . . . . 4.
- de gros vent. . { S. E. 1 / N. O. 3 } . . 4.
- de brume ou de brouillards . 16.
- de tonnerre. . . . . 0.

HYDROGRAPHIE.

Réflexions et observations sur les moyens de fournir à la ville de Marseille les eaux nécessaires à sa consommation; par M. Delavau, *Ingénieur en chef du cadastre, membre actif de la société.*

La statistique est une science vaste et immense, et qui recueille un grand nombre de faits particuliers. Cette science a été créée dans les temps modernes; il n'y a guères que soixante à quatre-vingts ans que notre siècle, essentiellement positif s'est livré aux recherches dont elle est l'objet. Beaucoup de faits importans ont été recueillis; mais plus les travaux se multiplient, plus les hommes qui s'en occupent s'avancent dans ce vaste champ de découvertes, et plus l'horison s'agrandit, plus les limites se reculent, plus on reconnaît combien il est difficile de les atteindre. Cependant que ne peuvent la persévérance et l'amour du bien public? la science n'est plus cultivée seulement par des hommes et des savans isolés; l'esprit d'association si fécond en grands résultats s'y est introduit, de nombreuses sociétés se sont formées; les gouvernemens les ont protégées; la presse périodique s'est consacrée à ce genre de recherches; des congrès scientifiques ont donné une forte impulsion aux différentes branches des connaissances humaines. Cet immense développement de moyens répond aux difficultés de l'entreprise; par les résultats déjà obtenus, on peut prévoir l'avenir qui se présente aux sociétés humaines, et les améliorations nombreuses et importantes que leur organisation peut en recevoir.

Les bienfaits que la statistique et la culture des arts sont destinés à répandre parmi les hommes, ne vous ont point

échappé, Messieurs ; ils ont déterminé la formation de la société de statistique de Marseille ; il est peu de villes où une institution de ce genre dût être plus utile. Marseille est une des premières villes de commerce de la France et de l'Europe ; l'industrie manufacturière n'y est pas moins en honneur que le commerce. Que de faits curieux, utiles, importans à recueillir, que de lumières votre société ne peut-elle pas répandre sur toutes les branches industrielles de cette ville. Les nombreuses relations de Marseille avec les principaux états politiques et commerciaux du globe vous mettent à même de vous livrer à d'intéressantes investigations sur le commerce et la force productive de ces états, sur tous les élémens qui constituent leur richesse.

Aussi, ai-je été extrêmement reconnaissant, Messieurs, de la bienveillance que vous avez eu de m'admettre au nombre des membres actifs d'une société aussi utile, aussi recommandable ; je ne puis mieux répondre à l'honneur et à la faveur que vous m'avez faits, qu'en prenant part à vos travaux, et en me livrant moi-même aux intéressantes recherches qui vous occupent. Je réclamerai votre indulgence pour le premier travail dont je vous fais hommage. Il renferme des chiffres nombreux ; mais je m'adresse à des hommes qui connaissent la puissance des chiffres, qui savent toute leur utilité. Quelles longues séries de formules analytiques et de calculs n'a-t-il pas fallu, par exemple, pour arriver à la connaissance du véritable système du monde ! la puissance du calcul si évidente, si bien démontrée dans l'astronomie n'a pas été moins grande dans les autres sciences : dans la chimie, dans la physique etc. Elle présentera les mêmes avantages dans l'étude de la statistique.

La *Revue Britannique* est un des recueils les plus intéressans et les mieux rédigés que nous devions à la presse périodique. Le dernier numéro de cette revue, le numéro du mois de juillet 1834, présentait un article très remar-

quable sur la distribution des eaux à Londres, à Paris et dans les grandes villes. Je n'entreprendrai point de vous faire l'analyse de cet article ; ce journal est trop répandu pour que plusieurs de vous n'aient pas lu l'article, et pour que ceux qui ne l'auraient pas lu, ne puissent se procurer cette satisfaction. Je me bornerai à vous présenter les applications qui pourraient être faites, à Marseille, des moyens ingénieux employés à Londres, de la sage administration et de l'économie qui président à la distribution des eaux dans cette ville, la plus peuplée et la plus riche de l'Europe. La ville de Paris est appelée à l'égaler un jour, sous le rapport de l'abondance des eaux destinées à son embélissement, à son assainissement et à sa consommation ; mais elle en est loin encore. La question de la distribution et du volume des eaux qui devaient être amenées dans la ville de Marseille est à l'ordre du jour ; elle est palpitante d'intérêt : j'ai pensé que vous accueilleriez l'exposé des rapprochemens auxquels donnerait lieu, pour Marseille, l'examen des beaux travaux exécutés par la ville de Londres dans cette branche d'un service public d'éminente utilité, je pourrais dire de première nécessité.

Londres reçoit chaque jour 90 litres d'eau par habitant ;

La population de cette ville est de 1,460,000 âmes.

Londres reçoit donc par jour . 131,400,000 litres.

1,314,000 hect.

131,400 tonnes d'eau,

ou mètres cubes d'eau de 1,000 kilogrammes.

1° Il faut pour chaque habitant et pour sa consommation particulière 7 litres par jour ci . . . . 7 litres.

2° Pour les fabriques et les manufactures 20 l. par habit.

Total à reporter . . . . 27 litres.

Report... 27 litres.

3° Il restera donc pour les autres usages pour abreuver les animaux, nettoyer les maisons, les rues; pour les fontaines publiques .... 63 litres.

Total....... 90 litres.

D'après l'auteur de l'article de la *Revue Britannique* il faudrait pour Paris :

de 120,000,0000 à 160,000,000 litres par jour.
1,200,000 à 1,600,000 hectolitres.
120,000 à 160,000 tonnes.

Paris a une population de 774,400 habitans.
Etrangers et garnison....80,000 habitans.

Total....854,4000 ames : soit 850,000.

La distribution serait donc de 142 litres à 189 litres par habitant.

Si Marseille jouissait de la même quantité d'eau et en supposant sa population *intrà-muros* de 120,000 âmes. on aurait, pour 120,000 âmes à 1 h. 42=170,000 hectolit.
120,000 âmes à 1 h. 89 = 226,000 hect.

Total..... 396,000 hectolitres.

Moyenne 198,000 hect.
19,800 mètres cub.
Soit 20,000 mètres cub.

Cette quantité d'eau, par jour, formerait par an une masse d'eau de 7,300,000 mètres cubes.
73,000,000 d'hectolitres

Londres a une longueur moyenne de tuyaux de 644,000 mètres. Ces 644,000 mètres supposent-ils un ou deux

tuyaux par rue? C'est ce que la *Revue Britannique* ne dit pas.

Quelle est la surface de Londres?

Elle doit être d'environ 5,500 hectares : admettons 644,000 mètres de rues.

Quel est le côté d'un carré de 5,500 hectares?

7,417 mètres : soit 7,400 mètres.

nous aurons 322,000 mètres de rues du nord au sud.

322,000 m. rues de l'est à l'ouest.

$\frac{322,000}{7,400}$ = 43 à 44 ouvertures ou rues sur chaque côté du carré.

$(44)^2$ = 1936 ilots.

On compte dans Londres environ 176,000 maisons.

$\frac{176,000 \text{ maisons}}{1,936 \text{ ilots}}$ = 90 maisons par ilot.

$\frac{5,500 \text{ hect.}}{1,936 \text{ ilots.}}$ = 2 h. 84 par ilot.

$\frac{2 \text{ h. } 84,00}{90 \text{ maisons.}}$ = 316 mètres carrés par maison.

$\frac{55,000,000 \text{ mètres.}}{176,000 \text{ maisons.}}$ = 316 m. c. par maison : surface égale.

La surface des maisons est beaucoup moins grande.

Il faut déduire de cette surface les rues, les places publiques, les monumens publics, les promenades, l'emplacement occupé par la Tamise. Toutes ces surfaces peuvent réduire à peu près à moitié la surface moyenne de chaque maison qui serait alors de 150 à 200 mètres environ. Ces mêmes déductions réduisent également la grandeur de l'ilot qui ne serait que d'un hectare 42 ares.

L'ilot moyen, à Marseille, dans la nouvelle ville, est de 64 ares; le nombre des maisons par ilot de 32; et leur surface de 200 mètres carrés.

Paris a 400,000 mètres de rues; cette longueur indique que les 644,000 mètres de tuyaux de Londres égalent la

longueur de toutes les rues de Londres. La question que je m'étais faite ci-dessus se trouve en partie résolue

Ces deux nombres sont dans un rapport assez exact avec les surfaces. En effet la surface de Paris est de 3,350 hectares, le côté d'un carré de 3,350 hectares est de 5,800 mètres.

Sur 400,000 mètres de rues, il faut en supposer 200,000 du nord au sud, et .... 200,000 de l'est à l'ouest.

$$\frac{200{,}000 \text{ mètres}}{5{,}800 \text{ mètres}} = 34{,}5 \text{ ouvertures de rues.}$$

Paris aurait environ 35 ouvertures de rues sur le côté du carré de 5,800 mètres.

$$35^2 = 1{,}225 \text{ ilots.}$$

Paris aurait 1,225 ilots.

Admettons qu'à Paris il y ait 60,000 maisons.

$$\frac{60{,}000 \text{ maisons}}{1{,}225 \text{ ilots}} = 49 \text{ maisons environ par ilot}$$

Chaque ilot aurait environ 50 maisons.

$$\frac{3{,}350 \text{ hectares}}{1{,}225 \text{ ilots}} = 2 \text{ h. } 72{,}00.$$

Chaque ilot aurait 2 h. 72,00.

$$\frac{33{,}500{,}000}{60{,}000} = 560 \text{ mètres carrés;}$$

Chaque maison aurait 560 mètres carrés.

Mais cette surface des maisons et des ilots de Paris doit être réduite à moitié environ, pour la surface occupée par les rues, les places publiques, les monumens publics, les promenades, les boulevards, le cours de la Seine, du canal Saint-Martin, etc.

Nous aurons donc pour les ilots 1 h. 36,00
et pour les maisons 280 m. à 300 m. c.

La surface de Marseille *intrà-muros*, ancienne et nouvelle est d'environ 380 hectares.

La surface de la vieille ville est de......... 156 hectares.
Celle de la nouvelle ville est d'environ.... 224 h.

Total...... 380 hectares.

Le nombre des ilots de la vieille ville, en comprenant l'imposable et le non imposable, est de....... 331 ilots.
La nouvelle ville, en considérant la section des Récollets comme en faisant partie, compte............................ 288 ilots.

Le total des ilots est de.......... 619.

En supposant que la ville de Marseille fut un carré parfait, la surface de trois cents quatre-vingts hectares lui donnerait environ 2,000 mètres de côté; admettant que Marseille fut régulièrement coupée par des rues parfaitement alignées; que les 619 ilots fussent tous des carrés parfaits de même grandeur, Marseille aurait environ 25 rues de l'est à l'ouest, et le même nombre du nord au sud.

La surface imposable de la vieille ville est de 65 h. 55,00
La surface imposable de la nouvelle ville de 147 08,00

Total. .... 212 h. 63,00

Soit........... 213 hectares.

La surface non imposable de la vieille ville est de.......................... 45 h. » »
Ce même élément, dans la nouvelle ville, est de.......................... 12 20,00

Total.......... 57 h. 20,00

Soit........... 57 hectares.

Le total de l'imposable de la ville entière serait de........................ 213 hectares.
Le non imposable de..................... 57

Total.......... 270 hectares.

Dans cette surface, ne se trouve pas comprise la surface occupée par les rues, par les places publiques et par le port.

Le port a une surface de près de 30 hectares.

Les rues et places publiques, quais, boulevards, etc., en occupent une d'environ 80 hectares.

D'après ces divers élémens dont la décomposition était nécessaire pour arriver à connaître approximativement quelle était en mètres la longueur de toutes les rues de Marseille;

On peut supposer qu'elle est de........ 100,000 mètres.

Que je réduirai à..................... 80,000

L'ilot moyen de la ville entière aurait une surface de..................... 4370 mèt. car.

L'ilot moyen de la vieille ville aurait une étendue de.................... 3360 mèt. car.

L'ilot moyen de la nouvelle ville aurait une étendue de................ 5600 mèt. car.

Le nombre des maisons dans la ville entière était en 1832 de........................... 8,100 8,100

Depuis, il en a été construit de...... 2,000 à 2,500

On en compterait en 1837 de........ 10,100 à 10,600

Le nombre total des parcelles imposables et non imposables de la ville est de......... 19,484

Le nombre des parcelles non imposables est de............ 541 { Parcelles comprenant les églises, hopitaux, citadelles, lazarets, marchés et autres monumens publics.

Il reste pour le nombre des parcelles imposables.......... 18,943

Sur lesquelles il existe...... 8,100 maisons.

Parcelles de cours, jardins, terrains à bâtir, etc............. 10,843 parcelles.

Il résulte de cet examen, et pour revenir à l'objet spécial

de ce mémoire, que la ville de Marseille compte environ

80 kilomètres de rues ci............ 80 k.
Paris............................ 400 k.
Londres.......................... 644 k.

Je poursuis l'analyse de l'article de la *Revue Britannique.*

L'eau fournie à Londres par huit compagnies est de :

129,533,000 litres par jour.
1,295,330 hectolitres.
12,953 tonnes ou mètres cubes d'eau.

pour un nombre de maisons que la *Revue* porte de 176,000 à 180,000, dernier nombre que nous admettons;

Chaque maison recevrait donc, terme moyen, 720 litres d'eau par jour.

La population de Londres est, je le répete, de 1,460,000 âmes.

Chaque habitant consommerait donc 90 litres d'eau.

Londres aurait huit personnes par maison.

Paris compterait $\frac{850,000 \text{ âmes}}{60,000 \text{ maisons}} = 14,2$

Le rapport de 14,2 à 8 est de 1,75 à 1.

On sait que les maisons de Paris comptent plus d'habitans que celles de Londres; les maisons y ont un plus grand nombre d'étages, elles ont aussi plus de surface.

Marseille compterait par maison $\frac{120,000}{12,320} = 9,8$ environ.

Soit 10 habitans ou locataires.

A raison de tous les emplois étrangers aux besoins directs de l'homme, la provision de 90 litres par tête, à Londres, doit être réduite à 70 litres.

L'abonnement moyen de chaque maison de Londres est de 35 fr. par an.

La dépense totale annuelle est de 6,051,350 fr. pour 1,460,000 âmes, ou 4 fr. 15 c. par habitant et par an.

Chaque habitant reçoit 90 litres par jour.

328 hectolitres par an,

moyennant la somme de 4 fr. 15 c., soit 1 c. 27 par hect.

Si Marseille avait le même avantage, les 12,000 habitans feraient une dépense de 120,000 X 4,15 = 498,000 francs.

Soit 500,000

Les 500,000 fr. représentent, à 5 p. %, un capital de 10,000,000 fr.

Mais les fabriques devant consommer les 2/9 ou les 0,223 de cette quantité, ce ne serait qu'une dépense

de 10,000,000 francs.

— 0,223 de 10,000,000 fr. — 2,230,000 fr.

il reste..... 7,770,000 francs.

4 fr. 15 c. X (1,000 — 0,223)

— 4 fr. 15 X 0,777 = 3 fr. 24 c. } 4 fr. 15 c.
pour le fabricant = 0 fr. 91 c. }

Il faut faire observer ici que la distance de laquelle les eaux sont amenées, par un canal, à Londres est moins considérable que celle de laquelle il faudrait dériver et conduire les eaux à Marseille, si toutefois on devait les prendre dans la Durance.

Admettons qu'à raison des plus grandes difficultés que la conduite des eaux présenterait pour Marseille, cette dépense fut portée de 4 fr. 15 à 10 fr., la dépense annuelle totale serait de 1,200,000 fr.; l'hectolitre d'eau reviendrait à 3 c. 05.

Le capital au denier 20 serait de 24,000,000 fr., dont 14,000,000 fr. pour amener l'eau aux environs de Marseille, et 10,000,000 pour la distribuer dans l'intérieur de la ville.

Appliquant les mêmes données à la ville de Paris :

La dépense de 4 fr. 15 c. par an et par habitant serait de 3,527,500 fr. par an pour 850,000 âmes, et au denier 20 le capital serait de 70,550,000 fr. Les frais d'administration et d'entretien des établissemens hydrauliques, de Londres,

sont de 3,176,375, sur 6,051,350 fr., ou de 0,52 de la recette brute.

Il reste 0,48 pour l'intérêt des fonds et le bénéfice des compagnies.

A Marseille, nous avons supposé que la dépense annuelle serait de 500,00 fr., au *maximum* de 1,200,000 fr. Prenons une autre base de calcul : le rapport de la population de Londres et de Marseille, ce rapport sera de 1,460,000 âmes à 120,000, ou de 12,2 à 1.

$$\frac{6,051,350}{12,2} = 496,000 \text{ fr., soit } 500,000 \text{ fr.}$$

500,000 fr. à 0,52 de frais d'entretien et d'administration........... f.	260,000 00
0,48 de bénefice net et intérêt des fonds.............	240,000 00
Sur une somme de 1,200,000 on aurait pr frais d'administration et d'entretien : ..0,52...	624,000 00
Et pour bénéfice net..................	576,000 00
240,000 fr. représentent au denier 20.	4,800,000
576,000 f. représentent au même taux.	11,520,000

La dépense du canal de Provence dans les deux projets Bazin et Garella était plus considérable ; elle devait être bien plus grande encore si l'on y ajoutait les frais des tuyaux de distribution et de conduite dans l'intérieur de Marseille ; mais il fallait déduire de la dépense, celle occasionnée par la masse d'eau destinée à l'arrosage des terres sur les communes traversées par le canal, et à l'exploitation d'un certain nombre d'usines ; et la dépense particulière à la ville de Marseille se serait sans doute approchée du *maximum* de dépense indiqué ci-dessus : 11,500,000 fr. à 12,000,000 fr.

On emploie à Liverpool des moyens ingénieux et économiques pour fournir aux navires de commerce qui sta-

tionnent dans les docks, l'eau qui leur est nécessaire; si Marseille était abondamment pourvue d'eau, les mêmes moyens pourraient y être employés avec succès.

Chaque habitant de Liverpool reçoit 27,5 litres d'eau par jour.

A Manchester cette quantité est de 44 hectolitres.

Glascow reçoit 150 litres par habitant; savoir : 90 litres, pour sa consommation directe; 60 litres, pour les autres usages.

Chaque habitant de Grenock jouit de 56 litres.

Edimbourg a une population de 160,000 âmes et consomme par jour 107,000 hectolitres d'eau, ce qui fait 60 litres par habitant.

Ainsi, récapitulant ces faits et présentant les villes citées ci-dessus, dans l'ordre de leur plus grande alimentation et consommation d'eau, on a :

à Glascow...........	150	litres par habitant	par jour.
Londres...........	90 à 91	»	»
Edimbourg.........	60 à 67	»	»
Grenock...........	56	»	»
Manchester........	44	»	»
Liverpool..........	27,5	»	»

Les villes des Etats-Unis sont abondamment pourvues d'eau; elles font de grandes dépenses pour se procurer ce précieux avantage.

Distribution des eaux dans Paris :

La Seine fournit 80,805 hectolitres d'eau;

Le canal de l'Ourcq, 100,000 hectolitres,

Ce canal ne dessert que le 1/7 de la population de Paris; pour qu'il alimentât d'eau toute la population, il faudrait qu'il fournit 700,000 hect. d'eau.

Lorsque les différens travaux relatifs au canal de l'Ourcq seront terminés, la ville de Paris aura, sur ce canal, 600 à 700 pouces d'eau : le pouce d'eau correspond à environ

20,000 litres par jour de 24 heures, ou 200 hectolitres. Paris recevra 120,000 à 140,000 hectolitres d'eau.

La superficie arrosée sera d'un tiers.

L'eau coûte, à Paris, 7,2 fois plus cher qu'à Londres.

Paris paye le pouce d'eau 7,200 fr. par an, ou 7,200 les 200 hectolitres, ce qui fait 36 fr. l'hectolitre par an. A Londres l'hectolitre ne revient qu'à 5 fr. par an.

1,200 pouces d'eau sont actuellement fournis aux habitans de Paris.

600 pouces sont consacrés à leurs usages particuliers.

600 » » » à d'autres usages.

Les 1,200 pouces forment 240,000 hectolitres.

dont....... 120,000 à leurs usages particuliers.

pour....... 850,000 âmes.

ou 14 litres par habitant et par jour.

D'après l'auteur de l'article de la *Revue Britannique* que nous analysons, il faudrait 1,200,000 à 1,600,000 hectolitres : 140 litres à 189 litres par habitant.

Les habitans de Paris payent, pour 6 à 7 litres par jour, 8 fr. par an ; ce qui forme une dépense de 2 c. 1/2 par jour et de 36 c. 70 par hectolitre.

Pour fournir à Paris 7 litres d'eau par jour on emploie 3,700 porteurs d'eau ; pour une quantité six fois plus considérable on employerait 20,200.

A Londres, avec la consommation actuelle d'eau faite par ses habitans, il faudrait 300,000 porteurs d'eau à 4 fr. par jour : 1,200,000, fr., et par an 438,000,000 fr.; ce qui occasionnerait à chaque habitant une dépense de 300 fr.

Leur dépense actuelle est de 4 fr. 15 c. à 5 fr.

Pour Paris, la dépense proportionnelle serait de 175,000,000 fr. Suivant M. Girard, on consomme à Paris 200,000 voies d'eau par jour pour les usages domestiques. Au prix exigé par les porteurs d'eau, cette dépense est pour Paris de 7,000,000 fr. par an ; de 19,200 fr. par jour et de près de 10 c. par voie d'eau.

Paris dépense donc, pour n'avoir que 6 à 7 litres d'eau par jour et par habitant, 7,000,000 fr. par an, et Londres ne dépense que 6,000,000 fr., pour avoir une provision dix et quinze fois plus considérable.

En supposant à Marseille 100 litres par jour pour chaque habitant, il lui faudrait pour 120,000 habitans :

12,000,000 litres par jour
ou 120,000 hectolitres.
ou 12,000 mètres cubes ou kilolitres

Si Marseille recevait 1 mètre cube par 1 "
Elle aurait par heure 3,600 m. c.
Par 24 heures...... 86,4000 m. c.
et 7 hectolitres 20 par habitant.

Sa provision serait encore de 3 hect. 60, si l'on supposait une évaporation de moitié, produite dans le cours de l'eau depuis la prise jusqu'à Marseille.

Cette quantité d'eau serait beaucoup plus considérable que dans les villes dont nous venons de nous occuper.

La ville pourvue le plus abondamment d'eau est Rome, qui ne reçoit pas moins de 12 hectolitres par jour et par habitant.

La ville de Paris a dépensé 110,000,000 fr. jusqu'à ce jour pour fourniture d'eau aux habitans de cette grande capitale.

Il faudrait encore dépenser 10,000,000 fr. savoir : 400,000 fr., pour réparer les établissemens de Chaillot et du Gros-Caillou ; 6,000,000, fr. pour compléter les travaux du canal de l'Ourcq. Le total de la dépense serait alors de 120,000,000 fr., qui ne rendrait pas 200,000 fr. par an, pour fournir des eaux dont la majeure partie n'est ni pure ni saine. Cette dépense si peu productive eût été bien moins considérable ; les eaux fournies auraient été beaucoup meilleures, et en plus grande abondance, si la ville de Paris, au lieu de faire les travaux à ses risques et périls, avait eu recours à des compagnies. A Londres, la même faute avait été faite, il

y a trente ou quarante ans ; elle avait été reconnue plus tard, et l'esprit d'association a produit les étonnans résultats, les prodiges que je viens de vous signaler.

Il paraît qu'à Paris la même faute sera réparée ; il se présente une compagnie qui propose de prendre les eaux en amont de Paris dans la Seine, de les élever jusqu'au village d'Ivri, par le moyen de machines à vapeur, et de là les conduire jusqu'à la hauteur de l'estrapade, un des points culminans de la capitale ; de ce point on pourrait les faire arriver aux étages les plus élevés et dans toutes les maisons de Paris.

La dépense serait payée au moyen d'un abonnement annuel par maison et par habitant, abonnement qui, sans doute, ne s'éloignerait que fort peu de celui de Londres.

Il est à désirer que la ville de Marseille suive l'exemple de ces deux villes modèles, et que les travaux qu'elle fera exécuter ne laissent rien à désirer sous le double rapport de l'abondance et du prix modéré des eaux.

Notice historique et statistique des établissemens de bains à Marseille; par M. Edouard de Chanterac, *membre actif de la société.*

L'histoire des sociétés humaines est, pour toutes, à peu près la même, lorsqu'on les considère dans leur naissance, leur accroissement et leur âge de maturité.

Quelques familles se réunissent et forment une peuplade; on s'établit dans une contrée où l'on puisse pourvoir aux besoins de la vie, par la chasse, la pêche, ou l'éducation des troupeaux; l'agriculture n'appartient pas à cette époque.

L'existence est pénible pour de pareils êtres; aussi le soin de leur subsistance sert-il de mesure à leur imagination, et le repos, de borne à leurs désirs.

Mais une autre peuplade est devenue voisine; on se rencontre, sur les bords du fleuve, dans les forêts ou dans les paturages : un poisson, une pièce de gibier, quelques brins d'herbe sont l'origine d'une querelle. D'abord, la famille seule y prend part; bientôt les deux peuplades sont en arme; la guerre commence; de part et d'autre on se choisit des chefs temporaires, les plus vaillans commandent sous leurs ordres.

Ces mêmes circonstances se renouvellent jusqu'à ce qu'une des peuplades se soit agrandie par une suite de victoires, et se soit donnée ces limites naturelles dont le créateur a parsemé notre globe, comme pour indiquer des bornes à l'état de guerre. La peuplade alors est devenue nation; à la vérité elle est encore nation barbare.

Pendant ce laps de temps, où les peuples se constituent, tout le monde étant guerrier, le sabre forme le seul droit reconnu, et c'est en élevant le chef sur le pavois qu'il est proclamé. Mais enfin, des frontières difficiles à franchir,

donnent un espoir de tranquillité ; on tourne les yeux vers l'agriculture ; de temporaire, le chef devient roi ; les capitaines prennent le titre de seigneurs : ils se partagent le territoire et le subdivisent entre leurs soldats, à la vérité sans aucun acte écrit, car ils ne connaissent encore d'autre signature que le pommeau de leur épée.

Jusqu'à cette époque, l'homme ne s'était plongé dans l'eau que pour apprendre à nager et pouvoir traverser une rivière quand il fallait surprendre l'ennemi, ou se dérober à sa poursuite ; mais enfin l'état permanent de guerre a disparu. Courbé sur sa charrue, brulé par le soleil, le laboureur cherche dans le ruisseau limpide qui entoure son héritage, un moyen de tempérer l'ardeur qui le consume ; telle doit être l'origine de l'usage des bains.

La civilisation commence ; des villages, des villes s'élèvent là où furent en principe des points de rendez-vous pour l'échange des denrées ; on se borne d'abord à creuser des puits pour se procurer de l'eau ; mais les sciences, les arts se sont aussi développés progressivement ; des hommes instruits consacrent leurs veilles à l'amélioration du sort de leurs semblables, des aqueducs sont construits qui amènent une eau courante et salutaire dans le sein de la cité.

De là à l'établissement des bains publics il n'y a qu'un pas : dans le commencement, les bains ne sont qu'un objet de luxe, l'homme riche y cherche une jouissance qui ne soit pas partagée ; la coquette s'y fait porter en chaise à porteur, pour se conserver le teint frais et la peau souple ; tandis qu'il est des personnes, au milieu de celles encore désignées, à cette époque, sous le nom de peuple, qui se glorifient de n'avoir pas besoin de se laver.

L'esprit humain suit toujours la même marche, les préjugés sont longs à déraciner, ce n'est qu'avec les générations qu'on les voit disparaître. Dans toutes les sociétés, il existe de ces êtres antiques qui, étrangers à leur siècle, tirent

vanité de leur opposition aux mœurs, aux habitudes du temps où ils vivent.

J'ai dit que de la construction des aqueducs à l'établissement des bains publics, il n'y a qu'un pas : voyons si l'histoire de Marseille confirmera cette assertion.

Voici ce qu'on lit dans un mémoire de M. Guimet, ingénieur du corps impérial des ponts-et-chaussées, inspecteur général des travaux publics de Marseille ; mémoire publié le 10 thermidor, an xiii, sur un projet de canal, destiné à conduire, à la plaine St.-Michel, 5000 deniers d'eau.

« L'histoire de Marseille, dit M. Guimet, nous apprend que le canal, vulgairement appelé les arcs ou les aqueducs, fut construit dans le neuvième siècle, aux dépens de la partie haute de la ville, et que la partie basse n'y eut aucune part.

« Ces aqueducs n'étaient pour lors que des mines souterraines, où se réunissaient les sources qui se trouvaient dans leur étendue ; on les appelait les arcs, parce que le canal était supporté par des arcades, à l'entrée de la ville, comme on les voit aujourd'hui. Ce ne fut qu'en 1310, que les habitans de la ville basse eurent la faculté de conduire l'eau dans leurs maisons, y construire des fontaines ; enfin, s'en servir à tous leurs usages, moyennant 150 livres royaux ; sous l'obligation de curer les aqueducs, toutes les fois que cela serait nécessaire.

« Avant cette époque, la ville basse n'avait que la fontaine dite de la frache, venant de la porte du Bernard-du-Bois, et le grand-puits, appelé la fons jussière, dans laquelle se réunissaient deux sources, dont une sort derrière l'église des réformés ; les eaux de cette source ont été conduites à la fontaine du Cul-de-Bœuf, et à quelques autres ; la seconde source, est au fond même du grand puits, elle est très abondante.

« En 1449, les arcs étant tombés de vétusté, la communauté les fit élever.

« En 1599, les aqueducs furent prolongés jusqu'au béal, ou canal des moulins de La Pomme.

« En 1637, la commune fit établir une prise d'eau sur le bord droit de la rivière de l'Huveaune.

« Enfin, en 1642, l'ouverture faite précédemment au côté du béal du moulin, fut relevée et reparée : ce fut 24 ans après, c'est-à-dire, en 1666, que la ville fut agrandie, comme l'indiquaient les remparts abattus à l'époque de la révolution. »

Des passages du mémoire de M. Guimet, que je viens de citer, il résulte que, du neuvième siècle à l'année 1599, la ville ne devait avoir qu'un volume d'eau courante peu considérable, puisque l'aqueduc n'avait pas encore de prise à la rivière; qu'il ne pouvait par conséquent exister que peu d'établissemens de bains, attendu que, si d'un coté l'eau n'était pas abondante, de l'autre, celle venant du grand-puits, ayant peu de pente, n'aurait pu être élévée de manière à remplir un bassin supérieur, chose indispensable dans un établissement de bains. Aussi Ruffi, *Histoire de Marseille*, page 307, livre XIII, imprimée en 1696, dit : « que les bains et étuves qui sont présentement à Marseille, n'ont été bâtis que depuis l'agrandissement de la ville, à quoi il ajoute qu'il y en avait autrefois tout proche de la grande boucherie », ce qui doit porter à croire qu'avant l'agrandissement en question, cet établissement était, si non le seul, du moins le plus considérable.

Cet auteur parle d'un statut fait 500 ans environ avant l'époque où il écrivait, ce qui remonterait à l'année 1200, en voici le texte, tel qu'il est rapporté dans le livre des statuts de Marseille, conservé dans les archives communales, traduction de d'Aix, jurisconsulte.

Le chapitre XIII, porte : « Les juifs ne peuvent aller aux étuves, ou bains, sinon un jour de la semaine, savoir : le jour de vendredi; les p...... (filles publiques) et les domes-

tiques le jour de lundi. » Les uns et les autres étaient punis de peines arbitraires, en cas de contravention.

Vous remarquerez, Messieurs, combien ce statut porte l'empreinte du temps de barbarie qui le vît naître, puisque des hommes, dont tout le crime consiste à croire ce que leurs parens leur ont enseigné, sont assimilés aux plus viles prostituées, ainsi que cette classe forcée, par la misère, à entrer dans l'état de domesticité, d'autant plus pénible, que par trop souvent la probité, le zèle, l'attachement ne mettent pas ceux qui l'exercent à l'abri des caprices et du mépris des maîtres. Ajoutons que pour être, à cette époque, réputée fille de joie, il fallait être entièrement abandonnée au métier; car on trouve dans ce même statut que, « la femme qui ne sert qu'un amant ne peut être classée parmi les femmes de mauvaise vie, ni même méprisée. »

Chose singulière, on retrouve souvent les mêmes idées dans des pays étrangers les uns aux autres : à Malte, une femme galante, entretenue, était désignée sous le nom d'*Honorata* (Honorée); mais quittons ces temps d'obscurantisme, dans lesquels le droit de prendre un bain était presque un privilège. Alors, un seul établissement devait suffire.

L'ère de la civilisation approche ; l'immortel Puget veut embellir sa patrie; l'aveugle routine, ennemie du génie, cherche à entraver des projets aussi utiles que beaux. L'architecte triomphe; Marseille devient, avec le temps, une des plus belles villes de France; à mesure qu'elle s'agrandit, sa population s'accroît, et bientôt le nombre des établissemens de bains augmente en proportion.

Des renseignemens que j'ai pu recueillir, il résulte qu'à l'époque dont je parle, il en existait un vers la rue des chartreux, un autre du côté des allées de Meilhan; c'est aussi vers ce temps que dûrent être construits ceux qui ont donné le nom à la rue du Baignoir, les plus anciens de ceux actuellement existans. On assure qu'ils furent bâtis avant

les maisons qui forment la rue ; le nom de grands-bains, qu'ils conservent encore, prouve évidemment qu'ils étaient dans le temps les plus renommés des nouveaux quartiers.

Marseille, ayant toujours continué à s'agrandir progressivement, l'augmentation du nombre des établissemens de bains a suivi la même marche. Bien qu'il m'ait été impossible d'obtenir la date exacte de la construction de chacun d'eux, on peut affirmer que cette augmentation a concordé avec les années d'ordre et de prospérité.

Des registres de la commune, il résulte qu'en l'année 1806, de nouvelles concessions d'eau furent accordées aux bains de la rue Sénac, de la rue Vacon, ainsi qu'à ceux du boulevard du Muy ; ce qui prouve leur existence antérieure et la nécessité de s'agrandir pour satisfaire aux besoins de la population.

Les bains de la rue Sénac comptent environ 60 ans d'existence, ce qui nous les fait rapporter à 1774 ; c'est donc depuis cette époque, jusqu'en 1802, où M. Aniel fit bâtir les bains du boulevard des Trois-Journées, que furent établis ceux de la rue Vacon, du boulevard du Muy et de la place de la comédie. Marseille était alors dans une période d'accroissement.

Les premières années de nos discordes civiles, en paralisant le commerce, arrêtèrent tous les travaux ; l'enfant de la victoire, Napoléon, volant des Pyramides aux bords de la Seine, vint rétablir l'ordre dans notre patrie, déchirée par les factions ; l'espérance renaquit ; avec elle, l'architecte reprit le compas et l'équerre ; de nouvelles maisons s'élevant, un établissement de bains, le plus vaste de tous, celui de M. Aniel, fut bientôt édifié.

Les longues guerres de l'empire vinrent de nouveau arrêter notre ville dans son essor.

Pendant les quinze années qui précédèrent l'époque actuelle, un seul établissement de bains, ne contenant que

six baignoires, fut construit au quartier de St.-Lazare, rue Geriu.

Les années 1831 et 1832, remarquables par la prospérité toujours croissante de notre cité, ont vu s'élever trois nouvelles maisons de bains : au cours du Chapître, à la rue Paradis, et sur la place des Augustines.

De l'aperçu que je viens de vous donner, il résulte qu'à mesure que la civilisation s'étend, que les préjugés disparaissent, que les villes s'agrandissent, l'usage des bains devient aussi plus fréquent. A ce sujet je citerai un fait digne de remarque : il y a environ quarante ans, que le docteur GIRAUDY (1) fit construire un établissement de bains tout près de la place des Augustines ; toutes les femmes des vieux quartiers étaient alors aussi éloignées de prendre des bains que les personnes dont je vous ai parlé plus haut ; cet établissement dut tomber. Celui bâti en 1832, prospère. Ce n'est pas tout que de présenter aux hommes une chose bonne, en elle-même, il faut encore que le temps soit venu.

Peut être quelque moraliste morose, s'écriera que c'est au relachement des mœurs, à la mollesse qu'est due l'augmentation de l'usage des bains.

(1) C'est une justice à rendre au docteur GIRAUDY de BOUYON, de dire que de son temps, personne ne s'est occupé plus que lui de doter Marseille d'établissements d'une utilité aussi incontestable que ceux dont il est ici question. Cet habile médecin, opérateur très heureux et très exercé, ainsi que l'écrivit dans une thèse inaugurale l'un de ses élèves, le savant BODIN, secrétaire de la Société médicale d'émulation de Marseille, cet habile médecin, disons-nous, fut le premier qui établit des Bains de mer dans notre cité, d'abord à l'anse du Pharo, et bientôt après aux bassins d'Arenc. Il avait déjà introduit les bains de sable, de fumigations, divers genres de douche, moyens auxquels la médecine a souvent recours comme à de puissans moyens hygiéniques et curatifs.

(Note du Directeur du Répertoire.)

Non, Messieurs, ce n'est point là la vraie raison ; elle est dans deux causes que je vais indiquer : la première, l'augmentation de la population et l'aisance plus généralement répandue ; la deuxième, qu'on peut regarder comme la principale, provient du changement qui s'opère chaque jour dans l'emploi des facultés humaines appliquées au travail.

A mesure que l'homme se civilise par l'application des sciences aux arts, la portion physique de son être se trouve soumise à moins de fatigue, mais en revanche la partie intellectuelle joue un plus grand rôle, le forgeron lui-même, lorsqu'il lève son marteau, réfléchit peut être de nos jours aux lois de la gravitation ; un contre-maître de fabrique commence à n'être plus un routinier. Les ouvriers, autrefois, attendaient le jour du repos pour se livrer à l'intempérance ; il n'est pas rare, aujourd'hui, d'en rencontrer qui le consacrent à la lecture.

Ce changement de mœurs a du en amener un dans le tempérament ; les maladies nerveuses, ainsi que toutes celles qui proviennent de la tension d'esprit, envahissent peu à peu toutes les classes de la société ; l'hygiène a du se modifier, et l'usage des bains, comme calmant, augmenter proportionnellement.

Pardonnez-moi, Messieurs, si j'ai abusé de votre patience. A ma prolixité vous aurez reconnu un propriétaire de bains, je vais actuellement vous donner des chiffres.

Tableau statistique relatif aux Établi

DÉSIGNATION des ÉTABLISSEMENS.	DATE de leur CONSTRUCTION.	NOMBRE de Baignoires en MARBRE.	en Zinc ou Plomb.	Terme moyen par jour.
Du Baignoir................ Veuve Arnoux.	1670	23	"	36,40
Rue Senac............. Veuve Caillol. (1)	1774	20	"	32
Place du Théatre.......... Cournard, propriétaire.	1792	11	8	30,40
Boulevard des Trois-Journées. Aniel, propriétaire.	1802	83	"	132
Boulevard du Muy......... Abraha, locataire.	1774 à 1802	24	7	49,60
Rue Monteaux............ Chazel, locataire.	1774 à 1802	31	12	68,8[illegible]
Rue Vacon................ Cauvière, propriétaire.	1774 à 1802	20	"	32
Cours du Chapitre.......... Jumelin, propriétaire.	1830	40	20	96
Rue Paradis............... Painchaud, propriétaire.	1831	12	12	38,40
Place des Augustines....... Chanterac, propriétaire.	1832	20	6	41,60
	"	284	65	557,20

(1) Aujourd'hui cet établissement est dirigé par Mme Achard

...ins de la ville de Marseille.

...s		CONSOMMATION du Charbon de Pierre en kilog.	MONTANT en raison de 2 fr. 50 c. les 100 kilog.	MONTANT DES CONTRIBUTIONS.			
...nt ...ois .	Pendant toute l'année.			Foncier.	Portes et Fenètres.	PATENTE. Droit fixe.	PATENTE. Droit proportionnel.
...9	13,234	8,464	2,116	130	68	50	160
...6	11,508	7,342	1,835	114	73	50	68
...8	10,932	6,992	1,748	211	122	50	120
...7	47,957	30,544	7,636	391	141	50	540
...1	17,836	11,408	2,852	162	118	50	140
...5	23,641	15,824	3,956	244	195	50	317
...6	11.508	7,342	1,835	326	68	50	450
...8	34,524	22,026	5,506	260	170	50	156
...8	13,790	8,832	2,208	326	99	50	150
...9	14,946	9,568	2,392	152	88	50	160
...7	200,076	128,342	32,084	2316	1142	500	2261

De l'état ci-joint, il résulte que les établissemens de bains de Marseille réunis, présentent un effectif de 349 baignoires; qu'ils donnent environ 20,099 bains d'hiver, 179,977 en été; formant un total de 200,076 pour l'année, et une moyenne par jour de 557; qu'ils consomment annuellement 128,342 kilogrammes de charbon de pierre, coûtant 32,084 fr. qui se repartissent entre les propriétaires de mines, les ouvriers mineurs et les charretiers; enfin, qu'ils payent au gouvernement, pour le foncier, 2,316 fr.; pour les portes et fenêtres, 1,142 fr.; pour le droit fixe de la patente, 500 fr., et pour le droit proportionnel, 2,261 fr.; en tout, 6,219 fr.

Quant aux frais d'entretien, comme ils portent sur beaucoup d'objets divers, tels que chaudières, baignoires, tuyaux de plomb, robinets en cuivre, bâtisse et linge, il serait difficile de les évaluer : il ne m'a pas été possible d'obtenir des renseignemens sur ce point, et l'établissement que je possède est encore trop nouveau pour que je puisse baser une moyenne applicable aux autres.

Je terminerai en fesant observer que le nombre total des bains donnés dans l'année étant de 200,076, si l'on suppose une population de 140,000 à Marseille, y compris la population flottante, mais, défalcation faite des malades qui prennent des bains à l'hôpital, de ceux qui en prennent à domicile, enfin, des personnes aisées qui ont des bains chez elles, il en résultera que la moyenne, pour chaque individu, serait d'un bain et demi par an.

Vous voyez, Messieurs, d'après cet aperçu, que ce n'est pas encore le plus grand nombre qui fait usage des bains, soit comme objet de luxe, soit comme moyen d'hygiène, et que nous sommes loin de pouvoir crier à la mollesse.

— M. de Chanterac aurait pu faire savoir, en parlant des bains de la rue Gerin, n.° 4, que ces bains appartenant à

M. Denans, avaient cessé d'exister pendant plus d'une vingtaine d'années, lorsque M. Gavaudan, devenu propriétaire de la maison où ils étaient, y en a établi de nouveaux vers la fin de 1832. Le nombre des baignoires a été d'abord de quatre, et en 1834, de 10, dont deux en marbre, une en plomb et 7 en carreaux vernissés. 500 Bains donnés chaque année (en été seulement), ne produisent que 250 fr. Les frais pour combustibles s'élèvent à 72 fr., et le montant des impositions est, quant au foncier, portes et fenêtres, de 70 fr. 85 c., et de 84 fr. 72 c. pour la patente (droit fixe, 50 f.; droit proportionnel, 20 fr. et centimes additionnels, 14 fr. 72 c.). En ajoutant à ces dépenses celles pour main-d'œuvre, on voit que le bénéfice est presque nul. Mais il y a des raisons de croire que l'établissement de M. Gavaudan sera bientôt dans un état prospère : outre un accroissement sensible de la population au faubourg St.-Lazare, on compte déjà parmi ses habitans plus de personnes dans l'aisance.

La notice de M. Edouard de Chanterac a été lue à la Société de statistique, en 1835. Depuis cette époque et bien que des épidémies meurtrières aient moissonné beaucoup de personnes, la population n'a pas peu augmenté, de nouvelles maisons ont été bâties, et on a constamment noté les circonstances qui sont indispensables pour que tous les avantages attachés aux bains publics soient parfaitement compris. Aussi, en juin 1837, a eu lieu l'ouverture d'un bel établissement que M. Melchion venait de faire construire, à la rue Chateau-Redon, n° 44; on y compte vingt-deux baignoires dont neuf en marbre et treize en zinc étamé. Quoiqu'il ne soit point encore possible de préciser la quantité de bains qui y sont donnés pendant toute l'année, il est permis d'en évaluer approximativement le chiffre à 18,000; et cela d'après les recettes qui ont été faites. On y brûle pour 1,200 à 1,500 fr. de bois.

Cet établissement de bains, situé dans l'un des beaux quartiers de la ville, est l'un des plus remarquables. La maison étant neuve, elle n'est point encore imposée quant au foncier. Mais le montant des contributions est, pour les portes et fenêtres, de 45 fr. 15 c., et pour la patente, de 50 fr., droit fixe, et de 160 fr., droit proportionnel.

On a vu que M. Edouard de Chanterac a été conduit, en admettant une population de 140,000 âmes à Marseille, et en ayant eu soin de faire certaines déductions indispensables, à soutenir que la moyenne pour chaque habitant doit être d'un bain et demi par an.

Bien qu'aujourd'hui il y ait évidemment dans notre population une augmentation de quelques milliers de personnes, la supposition de M. de Chanterac ne cesse pas d'être juste, puisque nous comptons aussi un établissement de bains de plus, et l'un de ceux où les chiffres des bains qui y sont donnés sont les plus forts.

On doit s'attendre, dans quelques années, à de notables modifications dans la statistique des bains à Marseille, et cela en raison directe de l'extension que cette ville aura acquise. Le travail que nous donnons aujourd'hui, en servant alors de terme de comparaison, montrera plus particulièrement jusqu'à quel point les assertions de M. Edouard de Chanterac sont fondées, quant à l'augmentation progressive du nombre des bains, et les conséquences morales et matérielles qu'on en déduira, seront sans doute assez importantes pour faire regretter que de pareils travaux de statistique n'aient pas été entrepris depuis longtemps.

INSTRUCTION PRIMAIRE.

Rapport sur les salles d'asile ou écoles de la première enfance de la ville de Marseille ; par M. Feautrier, *secrétaire du comité communal d'instruction primaire de cette ville, membre actif de la société.*

Depuis long-temps une pensée généreuse s'était portée en Angleterre, en Suisse, en Italie, sur les moyens d'améliorer l'éducation morale des classes pauvres, et de préparer leur bien-être à venir. Des amis de l'humanité avaient senti depuis long-temps que, pour atteindre ce double but, il fallait prendre l'enfance presque au sortir du berceau et profiter de ces premières années, où les impressions sont si vives et si durables, pour déposer dans son cœur le germe des vertus et des connaissances qui, plus tard, lui serviront de guide et d'appui dans la carrière de la vie. Ils avaient depuis bien des années fondé à Londres, à Genève, à Florence des établissemens où de tout jeunes enfans, abandonnés jusques-là dans la solitude du foyer domestique, ou exposés aux dangers des rues, tandis que la mère allait gagner le pain du jour, recevaient, sous des formes toujours variées, une éducation, une instruction appropriées à leur âge. Paris, Lyon, Nîmes même avaient suivi cet élan généreux ; de semblables institutions s'y étaient formées et portaient déjà des fruits abondans, lorsque nous ignorions encore à Marseille ce que c'était qu'une *salle d'asile*.

Le comité de 1830, composé d'hommes aussi recommandables par leurs lumières que par leur sollicitude pour l'instruction du peuple, ne pouvait rester long-temps étranger à l'œuvre éminemment philantropique des salles d'asile. Aussi, dès les premiers jours de 1831, faisait-il recueillir à

Paris et à Genève des renseignemens sur la formation et la direction des écoles d'asile; et le 1er juin 1832, à la suite d'un excellent rapport de M. Chirac, secrétaire du comité, sur l'établissement de Nîmes qu'il avait été chargé de visiter, s'ouvrait à Marseille la 1re *salle d'asile pour l'enfance.*

Le nouvel établissement, appelé par les vœux de tout ce que la ville possédait d'amis de l'instruction et du bien-être du peuple, comptait six mois après son ouverture, c'est-à-dire, au 1er janvier 1833, 95 élèves inscrits, dont 70 garçons et 25 filles, âgés, les uns et les autres, de trois à six ans. Le comité, puissamment secondé par l'administration municipale, n'avait rien épargné dans l'organisation de l'asile; il y exerçait une surveillance continue et toute paternelle; il devait donc espérer de voir ses efforts couronnés d'un plein succès.

Mais on a dit avec raison que ce n'est qu'avec peine que le bien se fait jour en ce monde : l'esprit de parti, qui avait jeté une injuste défaveur sur l'enseignement mutuel, ne craignit point de s'attacher à l'innocent asile de l'enfance, et n'oublia rien pour en écarter les jeunes êtres en faveur desquels il avait été fondé; une incurie coupable de la part des parens priva aussi beaucoup d'enfans du bienfait qui leur était destiné. Des causes d'une autre nature, qu'il serait superflu de rapporter ici, contribuèrent encore à entraver les progrès de l'établissement qui, en décembre 1835, trois ans et demi après sa création, n'offrait encore que 191 inscriptions (144 garçons et 47 filles). Le nombre des jeunes élèves présens variait alors de 70 à 90. A cette époque, le directeur de l'asile semblait avoir pris la résolution de se retirer. Une diminution plus notable, qui affligea le comité, se fit alors remarquer dans le chiffre des présences, et l'école d'asile se trouva réduite à environ 40 jeunes enfans au 15 décembre 1836, époque où le professeur donna sa démission.

Le comité communal avait succédé au comité de 1830 dans la surveillance de la salle d'asile; il comprit que pour assurer le succès de l'établissement, les soins d'une femme éclairée et vertueuse, d'une bonne mère de famille étaient indispensables. « Le génie de la salle d'asile, a dit avec beaucoup de raison M. Cochin, dans son excellent *Manuel des fondateurs et des directeurs des premières écoles de l'enfance, connues sous le nom de salles d'asile,* se trouve dans les cœurs des bonnes mères par les inspirations intimes de la nature : on peut l'imiter en l'étudiant, mais on ne peut le communiquer par des préceptes fixes et formulés comme ceux de l'enseignement primaire. Nulle part, dans la salle d'asile, on ne doit rencontrer le pédagogue ni le docteur; partout, au contraire, il faut trouver une saine et philosophique instruction, jointe à l'affection, au dévouement et à l'héroïsme qui caractérisent l'amour maternel. » La directrice de la salle d'asile de Marseille apporta, dans l'exercice des fonctions toutes maternelles qui lui étaient confiées, les plus précieuses de ces qualités. Son œil observateur aperçut bientôt les principales modifications que réclamait la direction de l'asile; la méthode simultanée, excellente dans une classe peu nombreuse, mais impuissante dans la plupart des exercices lorsqu'elle agit sur une grande masse d'enfans, fut remplacée, en partie par la méthode Lancastérienne; les leçons du gradin continuèrent à se faire d'après ce premier mode d'enseignement; la méthode individuelle fut aussi appliquée dans quelques démonstrations. Tous les exercices furent dirigés ou surveillés par la maîtresse avec une égale attention. Les soins tout maternels dont les jeunes enfans devinrent l'objet dans l'intérieur de l'asile; les habitudes d'ordre, de discipline, de propreté, de travail qu'ils y contractaient et qu'ils reportaient sous le toit paternel; les notions variées qu'ils y recevaient sous des formes toujours amusantes; les principes de

bienveillance mutuelle, de respect pour leurs parens, de vertu et de religion qu'ils y puisaient, atténuèrent peu à peu le préjugé qui s'était élevé contre l'établissement. Les familles montrèrent plus d'empressement pour y déposer leurs jeunes enfans, et l'asile comptait, au 25 mars 1837, 200 élèves inscrits et 180 présens. Ce nombre s'est accru depuis dans une proportion également satisfaisante : il s'élève aujourd'hui à 290, dont 250 environ suivent journellement les exercices. Cette nombreuse famille est rendue à l'asile dès sept heures du matin, et y passe la journée toute entière.

Comme dans tous les établissemens de cette nature, les objets d'enseignement ont dû y être circonscrits dans un cercle très-étroit : ils se bornent aux premiers élémens de l'instruction morale et religieuse, de la lecture, de l'écriture et du calcul, aux plus simples notions de la géographie et de la géométrie. Des mouvemens toujours exécutés en cadence et avec précision, des chants de prière à l'Eternel ou qui rappellent à la jeune famille les devoirs de la journée, remplissent les intervalles d'un exercice à l'autre, ou animent les marches que rend nécessaires le besoin d'échapper à l'ennui. Si plusieurs parties du modeste programme de notre asile n'y sont et ne peuvent y être qu'effleurées, il en est quelques unes qui offrent des succès qu'on ne s'attendrait pas à trouver dans un établissement composé de tout jeunes enfans dont le plus âgé n'a pas six ans. On y voit, avec une agréable surprise, un assez grand nombres d'élèves lire avec facilité et assurance sur le premier tableau de lecture qui leur est présenté ; d'autres s'y font remarquer par leurs connaissances dans la numération et dans le calcul mental, ou par la netteté avec laquelle leur faible main trace sur l'ardoise les caractères de l'alphabet. Ils possèdent presque tous des notions très-variées : ils savent, par exemple, que le jour est composé de 24 heures ; la semaine de 7 jours ;

l'année de 12 mois, de 52 semaines, de 365 jours; ils nomment les jours de la semaine, les mois et les saisons de l'année. Ils répondent sans hésitation sur les faits les plus remarquables de l'histoire sainte; ils connaissent les grandes divisions du globe; ils distinguent avec précision diverses figures de géométrie.

Le peu de sympathie que la 1re salle d'asile avait d'abord rencontré dans l'esprit de la population, ne découragea point le comité communal. Bien pénétré lui-même de l'utilité des asiles de la première enfance, et ne désespérant pas de les voir plus tard justement appréciés par les familles malheureuses dont ils devaient améliorer la position sociale, il sollicita et obtint l'autorisation d'en créer un second, qui fut ouvert, le 25 janvier 1836, dans le quartier de *La Major*, où la classe pauvre est si nombreuse et si intéressante.

Placée sous le patronage du respectable ecclésiastique qui fait partie du comité, la nouvelle salle d'asile n'eut point à lutter contre la funeste prévention qui avait retardé le succès de la première. Quatre-vingt-dix-sept enfans y étaient admis dès le 30 juin 1836, six mois seulement après sa fondation. Le chiffre des inscriptions s'élève maintenant à 225; mais 130 enfans au plus (45 garçons et 85 filles) fréquentent chaque jour l'asile.

L'institution ne se recommande pas par une bonne tenue; les jeunes élèves n'y fonctionnent pas avec cette régularité, cette précision, qui font du premier établissement un asile modèle; on aimerait à y trouver plus de silence pendant les leçons; mais, je me hâte de le dire, ces vices de direction, qui expliquent, je crois, l'énorme disproportion qui existe entre le nombre des élèves inscrits et celui des élèves présens, doivent moins être attribués aux institutrices et surtout à la directrice, qui fait preuve de zèle et de bonne volonté, qu'à la mauvaise distribution du local, où l'on n'a pas pu établir des classes suffisamment grandes et convenablement

disposées, et qui, de plus, n'offre pas une cour assez spacieuse pour que les enfans puissent s'y livrer à des exercices de gymnastique qui, tout en favorisant le développement de leurs facultés physiques, produiraient chez eux une agréable diversion et les disposeraient à mieux profiter de la leçon suivante. Du reste l'instruction du second asile présente, parmi les jeunes filles surtout, des succès peu inférieurs à ceux qu'offre le premier établissement.

On voit, par les détails dans lesquels je viens d'entrer, que nos deux salles d'asile, déjà ouvertes, reçoivent aujourd'hui 515 enfans, qu'elles ont enlevés aux dangers de toute espèce qui menaçaient leur frêle existence, et peut-être aussi à la corruption dont le germe contagieux allait pénétrer dans leur sein. Une troisième également fondée par les soins réunis de l'administration et du comité portera bientôt ce nombre au dessus de six cents (1). Mais quelque satisfaisant que paraisse d'abord un semblable résultat, notre tâche est bien loin d'être remplie. Nos rues, nos places publiques sont encore encombrées d'enfans dignes de toute notre sollicitude. L'autorité municipale, qui paie un si large tribut à l'instruction du peuple, a donné des preuves d'une vive sympathie pour les salles d'asile. Elle sentira, je l'espère, le besoin de s'imposer encore quelques sacrifices pour augmenter le nombre de celles qu'elle entretient. Mais les bons citoyens, les amis de l'ordre et du progrès, doivent aussi contribuer à la propagation de cette œuvre de bienfaisance et de régénération. Paris possède 23 écoles d'asile entretenues, en très-grande partie, par des souscriptions particulières; elles contiennent 4,700 enfans; à Lyon, la charité publique fournit aux frais de quatre salles qui re-

(1) La promesse de M. Feautrier n'a pas tardé à se réaliser : la 3e salle d'asile, ouverte depuis trois mois seulement, compte déjà plus de cent jeunes élèves.

çoivent environ 1,200 élèves ; à Bordeaux, on en compte neuf ainsi rétribuées ; elles sont fréquentées par 926 garçons et 779 filles. Le premier âge a trouvé des bienfaiteurs à Rouen, à Nantes, à Strasbourg, dans beaucoup d'autres villes moins importantes par leur population. Ces exemples de généreuse philantropie ne sauraient êtres perdus pour la population marseillaise, toujours si empressée de secourir le malheur. Qu'une voix éloquente se fasse entendre en faveur de la première enfance trop long-temps négligée ; que des registres de souscription s'ouvrent, et bientôt, n'en doutons point, de nombreuses et abondantes offrandes nous permettront d'établir des asiles sur tous les points de notre cité où ils sont le plus nécessaires. Tranquilles alors sur les tendres objets de leur plus vive sollicitude, les diverses classes qui composent notre population ouvrière, si nombreuse et si intéressante, se livreront avec plus d'assiduité et de courage à l'exercice de leurs professions industrielles. Le temps absorbé jusqu'ici par les soins que réclame la jeune famille, sera employé tout entier au travail ; celui-ci, deviendra plus productif, et l'aisance pénétrera peu à peu dans le ménage de l'ouvrier, et y prendra la place qu'occupe aujourd'hui la misère. Alors aussi, soustraits à la contagion du vice qui trop souvent frappe leurs regards même sous le toit paternel, les enfans recueillis dans les asiles n'auront plus sous les yeux que l'exemple du bien, et nous aurons résolu le problème important de l'amélioration morale des classes laborieuses, en même temps que nous aurons accru leurs moyens d'existence.

Etat de situation des Salles d'Asile de Marseille,

Depuis leur fondation jusqu'en 1837.

ANNÉES.	NOMBRE des Salles d'asile.	NOMBRE DES ÉLÈVES INSCRITS.					NOMBRE DES ÉLÈVES PRÉSENS.					OBSERVATIONS.
		1re SALLE D'ASILE.		2e SALLE D'ASILE.		TOTAL.	1re SALLE D'ASILE.		2e SALLE D'ASILE.		TOTAL.	
		Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.		Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.		
1832	1	70	25	"	"	95	55	15	"	"	70	L'ouverture de la 1re salle d'asile a eu lieu le 1er juin 1832.
1833	1	85	32	"	"	117	62	20	"	"	82	
1834	1	100	35	"	"	135	63	24	"	"	87	
1835	1	144	47	"	"	191	65	25	"	"	90	La 2e salle d'asile a été ouverte le 25 janvier 1836.
1836	2	144	47	37	60	288	28	12	52	30	122	
1837	2	199	91	65	120	515	166	84	45	85	380	

ÉTABLISSEMENS SCIENTIFIQUES.

Notice historique sur la Bibliothèque de Marseille, par M. JAUFFRET, *bibliothécaire, membre honoraire de la Société; et tableau statistique sur le même établissement par MM.* ACHARD, *sous-bibliothécaire et* FEAUTRIER, *sous-bibliothécaire-adjoint, l'un et l'autre, membres actifs de la Société.*

M. le ministre de l'instruction publique aura rendu le plus grand service aux bibliothèques des départemens, en obligeant ceux qui sont chargés de la conservation de ces vastes dépôts littéraires, de dresser des catalogues méthodiques des richesses qu'ils renferment, et d'en envoyer le double au gouvernement, qui pourra voir ainsi d'un coup d'œil ce que possède chaque bibliothèque et ce qui lui manque.

Les bibliothèques publiques, ainsi que le conjecture M. le ministre, ont presque toutes été formées des débris qu'on a pu sauver des bibliothèques des monastères, à l'époque de leur suppression. La ville de Marseille, avant la révolution de 1789, n'avait point encore de bibliothèque ouverte au public studieux. La première idée d'en former une se trouve consignée dans un mémoire que l'Académie de cette ville présenta au directoire du district en 1790. Le district et la municipalité réunis chargèrent l'Académie de visiter les livres des couvens supprimés, et d'en déposer provisoirement le choix dans les salles de la compagnie, à l'Observatoire.

Mais bientôt les Académies elles-mêmes furent supprimées, et les débris des bibliothèques des monastères au-

raient été dispersés par le vandalisme et la cupidité, sans le zèle courageux de quelques académiciens, administrateurs du Musée, du nombre desquels fût Claude-François Achard, docteur en médecine, à qui l'on dût naturellement confier le dépôt qu'il avait puissamment contribué à établir et à conserver.

Ce fut le 20 ventose, an VII, à la 4e heure décimale, (porte le procès verbal), que les administrateurs du Musée ouvrirent solennellement la Bibliothèque au public marseillais, en présence des autorités civiles et militaires, qu'ils avaient invitées d'avance à cette cérémonie. La séance fût présidée par le commissaire du directoire exécutif, auprès du bureau central, qui prononça à cette occasion un discours approprié au temps et à la circonstance.

Après une invocation à la révolution et à l'immortel auteur d'*Emile* et du *Contrat Social*, l'orateur rappelle « l'époque encore récente où le vandalisme barbare, enfant de la tyrannie, déployait, pour l'étayer, tous les moyens; où tous les monumens des beaux-arts étaient mutilés; où tous les dépôts de la science subissaient les spoliations les plus scandaleuses; où les féroces ennemis de l'humanité ne consentaient sans doute à laisser éclairer momentanément leurs forfaits, par la lueur des bibliothèques incendiées, que parce qu'ils espéraient que les ténèbres de l'ignorance n'en deviendraient que plus épaisses. »

La Bibliothèque-publique fût établie comme faisant partie du Musée de la ville.

Il faut rappeler à cette occasion que le plan qui avait été conçu alors par l'administration était de consacrer tout le bâtiment et tout l'enclos de l'ancien couvent des Bernardines à la réunion des divers établissemens de sciences et d'arts, et d'en faire, en quelque sorte, un véritable temple élevé aux muses. L'établissement d'un collège, sous le nom de Lycée, vint déranger ce plan qui était largement conçu. La

ville crut s'épargner des sacrifices en plaçant ce collège où il se trouve aujourd'hui ; mais bientôt il lui fallut construire aux Chartreux un jardin des plantes, qui a coûté des sommes considérables ; et maintenant, de nouveaux projets de construction pour un Musée de peinture et pour un Cabinet d'histoire naturelle, lui feront peut-être regretter de n'avoir pas bâti, dans le temps, un collège à St.-Sauveur, ou aux allées des Capucines, pour laisser au bâtiment des Bernardines sa primitive destination, qui en aurait fait indubitablement le plus beau Musée de France.

M. Achard, le jour de l'ouverture de la Bibliothèque, prononça un discours qui retrace entièrement le beau projet dont je viens de parler : « Que nous serions heureux, dit-il, si notre galerie de tableaux était achevée et si vous pouviez y admirer les chefs-d'œuvres des Puget, des Serres, des Parroul, et de tant d'autres maîtres de l'art, dont le souvenir seul ranimera toujours l'émulation de nos artistes ! Pourquoi ne nous est-il pas encore permis d'étaler à vos yeux les productions des trois règnes de la nature, destinées à former un cabinet dans lequel la variété des couleurs et l'arrangement des richesses des quatre parties du globe, réuniront à l'instruction ce qui peut piquer la curiosité et la satisfaire ! Quand nous sera-t-il permis de guider vos pas vers ce jardin destiné à acclimater les végétaux des pays les plus éloignés ! »

On trouve un dernier hommage rendu à ce beau projet, dans le discours que prononça, en 1804, à l'Académie un préfet dont on a vanté l'administration (M. Thibaudeau).

« Mon prédécesseur (Charles de la Croix), dit-il, avait eu le projet d'établir, dans la maison des Bernardines, le Musée, le Jardin botanique, et la Bibliothèque publique ; mais la création du Lycée dans le même local en a empêché l'exécution. Il ne fallait pas moins qu'un établissement aussi utile à Marseille et à l'instruction publique pour cal-

mer les regrets des artistes et des savans qui avaient applaudi avec raison à cette réunion de trois grands établissemens dans un seul local. »

Voici de quelle manière s'exprima à cette époque, sur la Bibliothèque de Marseille, l'administrateur dont je viens de parler :

« Il existe une Bibliothèque dans cette enceinte. Elle fut ouverte un moment ; mais depuis l'établissement du Lycée, elle n'est plus accessible au public. Il faut lui pratiquer une nouvelle entrée indépendante. Nous la trouverons dans le local destiné au Musée. Des pièces y seront disposées pour recevoir ce qui nous reste du Cabinet d'antiquités et des collections d'histoire naturelle. Ainsi se trouveront encore réunis, sous le même toit, les archives des sciences, des lettres, de la nature, de l'histoire et des arts. »

Les travaux annoncés furent exécutés avec activité, et l'année suivante, en 1805, le premier administrateur du département proclama l'ouverture définitive de la Bibliothèque ; mais il en exagéra les richesses à un tel point, qu'il porta le nombre des volumes classés et inventoriés à soixante-dix mille, et à six mille environ celui des volumes qui restaient à vérifier. Millin, dans son voyage, a copié cette note inexacte, qui n'avait pour but que de faire prévaloir dans l'opinion, la Bibliothèque de Marseille sur celle d'Aix, laquelle, suivant M. Thibaudeau, ne contenait que soixante mille volumes. Nous verrons plus bas que si cet administrateur avait exagéré nos richesses bibliographiques ; d'autre part, une erreur différente les avait un peu trop réduites.

L'ordre que M. Achard adopta pour le classement des livres de la Bibliothèque, lui fût indiqué par un mémoire systématique de M. Camus, inséré dans le premier volume des mémoires de la classe de littérature et des beaux-arts de l'Institut, qui fut publié en 1779, sous le titre d'*Obser-*

vations sur la distribution et le classement des livres d'une bibliothèque.

Ce volume dut frapper d'autant plus les yeux et l'attention de M. ACHARD, qu'il renferme un rapport de MM. LE BLOND et MONGEZ sur un monument antique envoyé à l'Institut national, par le conservateur du Musée de Marseille. En lisant ce rapport, M. ACHARD tomba naturellement sur les observations de M. CAMUS ; il les lut, les médita, compara son système de classification avec ceux de tous les autres bibliographes dont il avait une profonde connaissance, et, dès lors, il en adopta les bases les plus essentielles.

Presque tous les bibliographes avaient placé la *Théologie* à la tête de leur système de classification. M. ACHARD y substitua la *Bibliographie*, ayant vu dans les observations de M. CAMUS, que le premier besoin d'un homme qui veut faire usage d'une bibliothèque est de connaître les livres, et que par conséquent la bibliographie ou connaissance des livres doit se trouver de préférence à l'entrée, et, pour parler ainsi, au vestibule d'une bibliothèque.

Ainsi donc, dans l'arrangement des livres de la Bibliothèque de Marseille, l'introduction est la *Bibliographie*. Suivent cinq classes, dont la première est l'*Histoire ;* la seconde, les *Belles-Lettres ;* la troisième, les *Sciences et Arts ;* la quatrième, la *Jurisprudence ;* la cinquième, la *Théologie*.

On conçoit que chaque classe est divisée en plusieurs sous-classes, et chaque sous-classe en différentes sections.

Une fois les livres de la Bibliothèque classés d'après un système, qui s'écarte fort peu de celui qui est le plus généralement adopté, il y aurait eu un véritable inconvénient à changer cet ordre et même à chercher brusquement à l'améliorer. Ces changemens, ces améliorations auraient entraîné de nouvelles études pour les employés de l'établis-

sement et une refonte toujours pénible, toujours couteuse des catalogues. Les avantages qui seraient résultés, pour l'exactitude de la classification, de quelques changemens introduits dans le système n'auraient pas compensé le désordre que le plus léger de ces changemens eut introduit dans l'arrangement matériel des volumes

Aussi, les successeurs de M. Achard ont du respecter religieusement l'ordre systématique qu'ils ont trouvé établi dans la Bibliothèque, et si l'on avait un conseil à donner d'avance aux bibliothécaires qui leur succéderont un jour, ce serait de respecter ce qu'ils ont respecté eux-mêmes.

La Bibliothèque ayant été formée des débris de plusieurs autres, il dut s'y trouver un nombre très considérable de livres doubles, surtout dans la classe de la *Théologie*. Mais bientôt, et avant même que l'établissement fut ouvert au public, M. l'archevêque d'Aix (*de Cicé*) demanda et obtint, pour son grand séminaire, quatre à cinq mille volumes de livres théologiques. Il y eut ensuite plusieurs ventes successives des livres doubles, dépareillés et en mauvais état. Ces ventes furent faites au profit de l'établissement, avec l'autorisation de l'administration, et avec les formalités nécessaires. Les listes des livres vendus ayant été imprimées dans le temps, on peut juger encore de la manière dont elles furent composées.

A l'époque où la Bibliothèque, débarrassée de la presque totalité de ses doubles, fut enfin ouverte au public, et qu'un premier catalogue par ordre de matières eut été dressé par les soins de feu M. Croze Magnan, adjoint, et postérieurement successeur de M. Achard, il fut établi d'une manière approximative que l'établissement possédait de trente à trente-trois mille volumes imprimés, et environ huit à neuf cents manuscrits. Le *Moniteur* qui publia en 1818 un tableau des bibliothèques publiques de France, M. Petit Radel, qui en publia un autre peu de temps

après dans son ouvrage sur la Bibliothèque Mazarine, ne portèrent pas le nombre de nos volumes au-delà de trente-un mille et cinq cents. Dans l'état qui me fut présenté en août 1818, par M. ACHARD, sous-bibliothécaire, le nombre des livres de la Bibliothèque était porté à environ trente-trois mille, y compris ceux dont la munificence du gouvernement l'avait enrichie

Mon premier soin, lorsque la Bibliothèque de Marseille me fut confiée, ayant été de faire faire sous mes yeux un inventaire des livres, plus exact que les précédens, et de les faire estampiller aux armes de la ville, ce qui n'avait pas été fait encore, il fut constaté qu'au mois de septembre 1819, la Bibliothèque possédait 40,627 volumes imprimés, et 1,270 volumes manuscrits. Ce nombre s'est accru annuellement depuis cette époque, et par les ouvrages reçus en don du gouvernement et des particuliers, et par les ouvrages achetés sur les fonds que le Conseil municipal veut bien allouer à l'Etablissement.

Un tableau des livres acquis chaque année est envoyé à la Mairie dans les derniers jours de décembre, et ces tableaux, toujours suivis d'une récapitulation, pouvant être consultés au besoin, on peut, en additionnant les chiffres, savoir de combien d'ouvrages la bibliothèque s'est accrue depuis ce dernier recensement. Elle possède aujourd'hui plus de 50,000 volumes; mais ce n'est pas encore assez pour la troisième ville du royaume, et pour une population qui devient tous les jours plus éclairée, et plus avide d'instruction.

Une bibliothèque formée, comme celle d'Aix, par les soins d'un seul particulier, fort riche, et passionné pour la bibliographie, doit présenter des éditions plus recherchées, des livres mieux choisis, des reliures plus soignées qu'une bibliothèque, qui, comme celle de Marseille, ne fut dans l'origine qu'un amoncellement de livres provenant des biblio-

thèques des monastères supprimés. Nos reliures ne sont pas uniformes ; la plupart étaient dans un délabrement auquel il était urgent de rémédier. Les vers avaient fait d'autant plus de ravages dans l'intérieur des volumes, que, depuis vingt ans, ils n'avaient pas été époussetés. Il faut savoir gré à l'Administration d'avoir alloué des fonds pour la restauration des reliures ; et d'avoir autorisé un époussetage annuel, qui, s'il ne détruit pas tout-à-fait le mal, le diminue considérablement. La Bibliothèque de Marseille a un tout autre aspect, depuis que l'Administration s'en est sérieusement occupée.

A l'époque où le successeur de MM. Achard père et Croze Magnan entra en exercice des fonctions de bibliothécaire, il sentit qu'il devait compléter l'ouvrage de ses devanciers, et rendre l'Etablissement plus digne de la ville qui lui en avait confié la direction.

A cette époque, la Bibliothèque n'était encore fréquentée que par un très petit nombre de personnes. Quelques lecteurs clairsemés venaient s'asseoir autour des tables, sur de vieilles chaises d'église, et désertaient bien vite une salle où ne se trouvait aucun des ouvrages dont la lecture aurait pu les y attirer.

Il n'y avait alors à la Bibliothèque de Marseille aucun livre moderne de sciences, aucun livre moderne de littérature et d'histoire.

On n'y trouvait encore ni les ouvrages de Cuvier, ni ceux de Delambre, ni les ouvrages de Bichat, ni ceux de Vicq-d'Azir, ni ceux de Richerand, ni ceux de Pinel, ni la chimie de Thenard. La partie littéraire y était si arriérée qu'on n'y trouvait pas même les œuvres complètes de J.-J Rousseau. Les ouvrages de botanique et d'agriculture avaient été transportés chez le directeur du jardin des plantes. Les manuscrits étaient encore entassés dans les greniers et n'avaient pas été complétement catalogués.

Le nouveau bibliothécaire reconnut ce que M. le Ministre de l'instruction publique a si bien démontré que, l'indifférence du public pour la Bibliothèque, provenait moins de l'indifférence pour l'étude elle-même que du défaut d'harmonie entre les besoins des lecteurs et les livres qu'on leur offrait en lecture.

Dans la ville de Marseille, ville maritime et de commerce, où est établie une école secondaire de médecine, point de livres d'hydrographie, point de cartes marines, point de traité moderne de médecine ; seulement des livres de théologie et des traductions surannées. Ce n'était pas le moyen d'attirer beaucoup de monde.

Ce qui attira les lecteurs, comme par enchantement, ce fut l'acquisition des livres les plus propres à satisfaire le besoin de l'instruction, et à répandre les lumières. Les grandes *Collections modernes de Mémoires Historiques*, la *Biographie Universelle*, le *Dictionnaire des Sciences Naturelles, celui des Sciences Médicales* commencèrent à peupler la salle. Il fallut bientôt augmenter le nombre des tables. L'Administration consacra à l'établissement des allocations annuelles plus considérables. Le *Moniteur*, avec ses tables alphabétiques fut acheté. Le *Journal des Savans* et quelques autres journaux scientifiques, tinrent les lecteurs au courant des productions modernes.

Au *Catalogue systématique* le bibliothécaire joignit, pour faciliter la promptitude des recherches et l'activité du service, un *Catalogue par ordre alphabétique*, et quelques années après, un *Catalogue par noms d'Auteurs*. Il s'occupa de la vérification et du Catalogue des manuscrits, et toujours avec l'aide du sous-bibliothécaire et de l'adjoint de ce dernier ; il s'occupe aujourd'hui d'un *Catalogue des Mélanges*, qui mettra à la disposition des lecteurs beaucoup de pièces historiques perdues dans le labyrinthe des recueils, et dont on aurait toujours ignoré l'existence dans

la Bibliothèque, sans les investigations du bibliothécaire et sans le secours d'un Catalogue spécial.

Dès les premiers mois de 1819, le bibliothécaire ayant su que le Ministre de la marine avait accordé à la Bibliothèque de Lyon un exemplaire de chacun des Atlas qui composent l'hydrographie française, il engagea M. le Maire de Marseille à en former la demande, et cette demande fut favorablement accueillie. Depuis cette époque, toutes les cartes qui ont été publiées par le dépôt de la marine, tous les grands voyages autour du monde ont été accordés à la Bibliothèque de Marseille.

Il serait trop long de parler ici des accroissemens successifs qui depuis cette époque ont porté la Bibliothèque de Marseille jusqu'au point de prospérité où elle se trouve aujourd'hui.

Le plus remarquable de ces accroissemens a été sans doute l'acquisition faite par la ville du (1) Cabinet des médailles de feu M. le président de St.-Vincent, et d'une partie de sa précieuse bibliothèque, celle qui traite de la numismatique.

Des catalogues faits à double exemplaire, tant des médailles que des objets d'antiquité qui composent le Cabinet de la ville, sont déposés aux archives de la Mairie et à la Bibliothèque, mais le conservateur s'occupe dans ce moment d'un catalogue raisonné de la collection dont l'achèvement serait très désirable.

L'envoi à Paris d'un double du catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque de Marseille, fut fait dans le temps, en exécution des ordres du Ministre de l'in-

(1) Une notice sur le Cabinet des médailles de la ville de Marseille, et sur deux pierres monumentales de l'ancienne église des Accoules a été insérée dans la dernière livraison du *Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille*, page 309.

térieur (CHAPTAL); il était contenu en 9 volumes in-4°. L'envoi des deux derniers volumes fut long-temps retardé, mais il eut lieu le 29 avril 1817. Cette copie fut payée 600 fr. à MM. Augustin CROZE-MAGNAN et VASQUE. M. le Ministre en accusa réception et annonça qu'il en était très satisfait.

Depuis cette époque, nous avons toujours adressé au ministère, de deux ans en deux ans, un volume cartonné en maroquin rouge, formant une série de supplémens aux neuf premiers volumes du catalogue, et contenant un état méthodique de tous les livres acquis ou reçus en don pendant cet intervalle.

Ce qui nous reste à faire maintenant, c'est d'envoyer à M. le Ministre de l'instruction publique une copie du catalogue de nos manuscrits; nous allons nous en occuper; mais, à moins que d'être aidés dans ce travail par un copiste intelligent, que nous dirigerons et que nous surveillerons, il ne sera guère possible que cette copie soit faite avant la fin de l'année courante. Dans tous les cas, une légère indemnité me semblerait devoir être assurée ou au copiste que l'on occuperait, ou aux employés qui se chargeraient de la transcription du catalogue, et cela pour les soutenir dans un travail de longue haleine, qui demandera de leur part beaucoup de temps et d'application.

L'état de nos éditions du 15e siècle n'est pas d'une grande importance; il a déjà été donné à M. BUCHON qui fut envoyé, sous le ministère de M. de MARTIGNAC, pour visiter la Bibliothèque; c'était au mois de janvier 1829. Je viens d'en faire faire une copie, et j'y ai joint, pour me conformer aux intentions de M. le Ministre, un état nécessairement beaucoup plus volumineux de nos éditions du 16e siècle.

Dans ces éditions du 16e siècle se trouve un exemplaire bien conservé du premier livre imprimé à Marseille, en 1595, par Pierre MASCARON, aïeul de l'évêque de ce nom, l'une des illustrations de cette ville.

Ce livre curieux, imprimé du temps de la ligue, fut un de ceux qui fixèrent un moment les yeux de S. A. R. Monseigneur le Duc d'Orléans, lorsque ce prince honora de sa présence la Bibliothèque de Marseille, le 9 juin 1832, journée mémorable, dont tous les détails se trouvent consignés dans le procès verbal qui en fut publié à cette époque par l'Administration municipale, et qui nous laissera un souvenir d'autant plus durable que c'est à la demande de S. A. R. que le Roi a daigné accorder à la ville un exemplaire de la *Galerie d'Orléans*, ouvrage relié avec magnificence, et qui fait aujourd'hui le plus bel ornement de la Bibliothèque de Marseille.

TABLEAU STATISTIQUE DE LA BIBLIOTHÈQUE.

PREMIÈRE CLASSE.

HISTOIRE.

			volumes.
Section 1re	Bibliograghie	in-f°	49
		in-4°	832
		in-8°, in-12, etc.	2,055
2°	Prolégomènes historiques	in-f°	1
		in-4°	11
		in-8°, in-12, etc.	61
3°	Géographie	in-f°	140
		in-4°	97
		in-8°, in-12, etc.	249
4°	Voyages	in-f°	105
		in-4°	292
		in-8°, in-12, etc.	1,474
		Total à reporter	5,366

		volumes.
	Report......	5,366
5e Chronologie..........	in-f°..........	207
	in-4°..........	184
	in-8°, in-12, etc.	548
6e Histoire sacrée.......	in-f°..........	464
	in-4°..........	851
	in-8°, in-12, etc.	1,561
7e Histoire profane......	in-f°..........	651
	in-4°..........	1,265
	in-8°, in-12, etc.	4,732
8e Antiquités...........	in-f°..........	254
	in-4°..........	300
	in-8°, in-12, etc.	301
9e Biographie..........	in-f°..........	33
	in-4°..........	69
	in-8°, in-12, etc.	486
Total de la 1re classe............		17,272

SECONDE CLASSE.

BELLES-LETTRES.

Section 1re Grammaire..........	in-f°..........	146
	in-4°..........	243
	in-8°, in-12, etc.	715
2e Rhétorique..........	in-f°..........	68
	in-4°..........	181
	in-8°, in-12, etc.	1,222
3e Poétique.............	in-f°..........	71
	in-4°..........	226
	in-8°, in-12, etc.	2,145
4e Romans..............	in-f°..........	1
	in-4°..........	16
	in-8°, in-12, etc.	528
Total à reporter......		5,562

		volumes.
	Report......	5,562
5e Philologie...........	in-f°..........	27
	in-4°..........	111
	in-8°, in-12, etc.	525
6e Polygraphie.........	in-f°..........	149
	in-4°..........	253
	in-8°, in-12, etc.	2,351
Total de la 2e classe............		8,978

TROISIÈME CLASSE.

SCIENCES ET ARTS.

Section 1re Arts et métiers.......	in-f°..........	184
	in-4°..........	393
	in-8°, in-12, etc.	621
2e Philosophie.........	in-f°..........	164
	in-4°..........	364
	in-8°, in-12, etc.	1,518
3e Métaphysique........	in-f°..........	16
	in-4°..........	42
	in-8°, in-12, etc.	154
4e Physique.............	in-f°..........	»
	in-4°..........	149
	in-8°, in-12, etc.	203
5e Histoire naturelle....	in-f°..........	100
	in-4°..........	196
	in-8°, in-12, etc.	1,102
6e Médecine, Chirurgie, et Anatomie.........	in-f°..........	114
	in-4°..........	201
	in-8°, in-12, etc.	1,041
Total à reporter......		6,562

		volumes.
	Report......	6,562
7e Pharmacie, Chimie, etc	in-f°..........	18
	in-4°.........	56
	in-8°, in-12, etc.	168
8e Mathématiques......	in-f°..........	55
	in-4°.........	282
	in-8°, in-12, etc.	357
9e Astronomie, Astrologie, etc............	in-f°..........	39
	in-4°.........	293
	in-8°, in-12, etc.	248
10e Sciences diverses.....	in-f°..........	42
	in-4°.........	158
	in-8°, in-12, etc.	133
Total de la 3e classe............		8,411

QUATRIÈME CLASSE.

JURISPRUDENCE.

Section 1re Droit canon.........	in-f°..........	380
	in-4°.........	438
	in-8°, in-12, etc.	709
2e Droit civil...........	in-f°..........	319
	in-4°.........	825
	in-8°, in-12, etc.	1,139
Total de la 4e classe............		3,810

CINQUIÈME CLASSE.

THÉOLOGIE.

Section 1re Théologie orthodoxe et hétérodoxe........	in-f°..........	732
	A reporter......	732

			volumes.
		Report......	732
Suite de la 1re Section.		in-4°.........	787
		in-8°, in-12, etc.	2,856
2e Saints Pères.........		in-f°..........	340
		in-4°..........	95
		in-8°, in-12, etc.	294
3e Conciles............		in-f°..........	339
		in-4°.........	106
		in-8°, in-12, etc.	294
4e Ecriture-Sainte......		in-f°..........	563
		in-4°.........	400
		in-8°, in-12, etc.	1,182
5e Liturgie............		in-f°..........	95
		in-4°.........	197
		in-8°, in-12, etc.	613
	Total de la 5e classe...........		8,893

RÉCAPITULATION.

1re Classe.	Histoire.........	17,272	volumes.
2e	»	Belles-Lettres....	8,978	
3e	»	Sciences et Arts..	8,411	
4e	»	Jurisprudence....	3,810	
4e	»	Théologie........	8,893	
Total des volumes imprimés...			47,364	
Manuscrits de tous formats, Total...............			1,270	
Total général........			48,634	

Nota. L'inventaire dressé en 1809 donna pour résultat 33,000 volumes imprimés, et 1,200 manuscrits ; le second inventaire produisit 40,627 volumes imprimés, et 1,270 manuscrits, il fut dressé en septembre 1819.

Extrait d'un rapport fait à la Société de statistique sur un volume in-f° de 308 pages, intitulé : Documens statistiques sur les hôpitaux et hospices civils et militaire de Marseille, 1825 — 1834. (*Marseille* 1836.)

L'histoire des établissemens charitables du département des Bouches-du-Rhône, justement considérée comme étant d'un intérêt général dans les annales de l'humanité, est le sujet de l'un des chapitres qui, dans la *statistique de ce département*, par M. le comte de Villeneuve, ont été traités bien au long et d'une manière très-satisfaisante. C'est une collection de beaucoup de faits et de chiffres depuis une longue série d'années jusques en 1824 inclusivement.

L'administration générale des hôpitaux et hospices civils et militaire de Marseille avait aussi publié, en exécution de l'instruction ministérielle du 28 février 1823, deux comptes moraux, pour les années 1823 et 1824, auxquels se lient et font suite les documens dont nous allons donner un extrait analytique et qui embrassent une période de dix années. C'est autant par économie qu'on les a réunis dans une seule publication, qu'afin d'établir par la réunion de plusieurs exercices des rapprochemens qui jettent plus de jour sur la gestion des établissemens dont il s'agit.

Ces documens comprennent neuf divisions principales : 1° *Bâtimens ;* 2° *Population ;* 3° *Service de santé ;* 4° *Régie des biens ;* 5° *Recettes et dépenses ;* 6° *Consommations ;* 7° *Régime alimentaire ;* 8° *Prix des journées ;* 9° *Conclusions*. Tel est cet ordre, qu'il présente réunis les faits

de même nature sur l'ensemble des hôpitaux et hospices de Marseille, de sorte qu'en traitant chaque division, il a fallu nécessairement s'occuper de chacun des établissemens. Au lieu de regarder comme fastidieuses les redites qui en sont résultées nous dirons qu'elles étaient nécessaires dans un grand ouvrage, pour mieux fixer l'attention du lecteur sur des sujets importans. Mais dans une analyse succincte, il nous paraît plus convenable de passer successivement en revue les six hôpitaux et hospices de notre ville et de rattacher à l'examen de chacun d'eux ce qui les concerne particulièrement. En conséquence, nous divisons notre rapport en six sections.

1re *Section.* — Hôtel-Dieu. Fondé dans le XIIe siècle, cet établissement était connu autrefois sous le nom d'hôpital général du St-Esprit. La description en ayant été faite dans la *Statistique des Bouches-du-Rhône*, nous dirons seulement ici qu'il renferme 20 salles, 10 dortoirs et 84 chambres contenant ensemble 878 lits pour malades et employés.

Voici les changemens apportés (de 1825 à 1834) aux bâtimens de cet hôpital : les bureaux de l'administration sont placés plus convenablement. Des salles sont transformées en réfectoires et bibliothèque à l'usage des étudians en médecine. Une salle d'opérations pour les hommes est établie en 1827; il n'y en avait qu'une (pour les femmes) avant cette époque. Dans des vues de salubrité et de conservation, on construit, en 1828, un mur de soutenement à la cour du *chantier*, et on transporte l'étendoir sur un plateau mieux exposé. Plus tard la cour de la buanderie est pavée. Deux fourneaux pour les lessives sont ajoutés à ceux existans déjà. On approprie un corps de bâtisse pour l'entrepôt du linge sortant de l'étendoir et à plier. Des ponts en bois sont élevés pour établir des communications entre la buanderie, l'étendoir et le local de la lingerie. Un mur de cloture est reconstruit à la cour de la buanderie. En 1829, des change-

mens notables ont lieu dans la division des localités qui n'étaient pas assez distinctes ; il en est résulté surtout que le quartier des hommes se trouve aujourd'hui complétement séparé de celui des femmes. En 1830, les combles, jusqu'alors inhabités, sont appropriés et transformés en salles pour y recevoir les soldats malades qui, après l'expédition d'Afrique, affluèrent à l'Hôtel-Dieu. En 1831, les anciens fourneaux de la cuisine sont remplacés par des fourneaux économiques, et l'amphithéâtre et la salle de dissection sont transportés dans un local situé sous le pérystile de la porte principale d'entrée de l'hôpital. Ce déplacement a permis de disposer de deux salles dont l'une a été destinée aux malades protestans, et l'autre à servir (en 1835) à un établissement de bains russes à vapeur. En 1832, une partie des façades est réparée. En 1833, un vaste réservoir d'eau est construit dans la cour du chantier pour se prémunir contre la disette d'eau, assez ordinaire en été. En 1834, on dispose des logemens pour les religieuses hospitalières qui, le 10 janvier 1835, sont rentrées au service de l'Hôtel-Dieu.

On a passé sous silence une foule d'autres réparations d'entretien. Toutefois, il y aurait beaucoup à exécuter encore, en fait d'améliorations, dans cet hôpital si évidemment peu propre à sa destination. A la vérité, son agrandissement a été voté par l'administration municipale, mais il ne conservera pas moins ses vices de localité : il sera toujours entouré de maisons vieilles et sales, et au milieu d'une population indigente. La commission administrative des hospices a donc raison d'insister sur une nouvelle construction dans un quartier neuf, où les malades jouissent, entre autres avantages, de celui de respirer un air pur.

Population. — L'hôtel-Dieu est destiné au traitement des maladies aiguës. Les individus y sont placés suivant leur sexe et leur état maladif dans des salles spéciales qui présentent les divisions suivantes : *Fiévreux*, — *Blessés*, — *Vénériennes* (filles), — *Galeux* (militaires).

Le nombre des lits pour les malades est maintenant porté à 700 ; il ne saurait être augmenté, sans la crainte des dangers qui résultent d'une trop grande agglomération de personnes. De ces 700 lits, 208 sont pour les hommes, dans 5 salles ; 168 pour les femmes, dans 4 salles ; et 324 pour les militaires et les prisonniers, dans 11 salles.

Le personnel des employés est de 128, savoir : 1° 28 *employés d'administration* dont 4 (3 aumôniers et 1 sacristain) pour le service religieux ; 10 (1 agent de surveillance, 1 religieuse hospitalière supérieure, 2 commis au bureau d'entrée, 2 portiers à la porte principale, 1 portier à l'école de médecine, 1 visiteur et 2 porte-malades) pour la direction générale ; 10 (1 religieuse, 2 économes chef et adjoints, 2 réfectoriers des officiers et des élèves, 3 cuisiniers chef et adjoints, 2 sommeliers) pour l'économat, les cuisine et cave ; 4 (1 religieuse, 2 lingères principale et adjointe, 1 buandière principale) pour la lingerie et la buanderie. 2° 100 *Employés* au *Service de santé, préposés* et *servans*, dont 31 (4 médecins en chef *non nourris*, 4 chirurgiens en chef *non nourris*, 3 chirurgiens chefs internes, 6 élèves en chirurgie de première classe, 6 *idem* de seconde classe, *non nourris*, 2 pharmaciens en chef et adjoint, 6 élèves en pharmacie) pour le service de santé ; 57 (3 religieuses, 4 infirmiers et infirmières, 50 servans et servantes) pour le service des salles ; 12 (3 domestiques attachés à la pharmacie, 2 garçons de chirurgie et d'amphithéâtre, 7 servans, barbier, laveurs, éclaireur, etc.) pour les services secondaires.

Outre ce personnel, il y a, pour le service alimentaire, l'entretien et la propreté du linge, 55 filles des hospices au-dessus de l'âge de 12 ans, employées en attendant leur placement en ville, 16 à la cuisine, 16 à la couture, 19 à la buanderie, 4 à divers services.

Voici maintenant le résumé du mouvement des malades ;

mouvement qui se trouve mentionné dans un tableau, par exercice, de la population de l'Hôtel-Dieu, de 1825 à 1834. Le nombre des civils a été de 34,697 dont 250 existant au premier janvier 1825 et 34,447 sont entrés pendant les 10 années; il en est sorti par guérison ou autrement 30,132 et il en est mort 4,278; il en restait donc 287 au 31 décembre 1834.

On a traité aussi dans cet hôpital 20,380 militaires et marins dont 41 existans au 1er janvier 1825 et 20,339 sont entrés, il en est sorti 19,115 et mort 1,098. Il en restait 167 au 31 décembre 1834.

Il a été reçu en outre 10,318 passans et il en existait 12, en tout 10,330 passans.

Il est à noter que le chiffre des entrées a augmenté progressivement. Pour les civils cette augmentation a été de 564, terme moyen, par an, de 1826 à 1829, comparativement à l'année 1825 (une exception étant faite pour 1828 où la varioloïde porta à 3,821 le nombre des admissions, qui fut seulement de 2,648 en 1825) et ensuite de 908 par an, depuis l'année 1830 jusques à la fin de 1834 qui a offert une diminution de 112 individus sur l'année précédente. Des explications satisfaisantes sont données sur les causes de cette progression ascendante, et l'on voit avec plaisir que ce n'est point essentiellement à des maladies générales qu'elle doit être attribuée.

Un grand tableau, par exercice, de la nationalité des 34,447 malades civils (dont 21,599 hommes et 12,848 femmes) reçus à l'Hôtel-Dieu pendant la période decennale, nous apprend : 1° qu'il est entré des malades de presque tous les départemens de la France et des quatre parties du monde 2° que les étrangers ont concouru dans le chiffre total des admissions pour un cinquième (21/000), sur lequel les sardes forment à eux seuls les deux tiers (14/000). En effet, des états de Sardaigne, on en a compté 1,041, tandis qu'il y en a

eu seulement de l'Afrique, 17; de l'Angleterre et l'Irlande, 3; des états-unis d'Amérique, 21; de l'Autriche et des états d'Allemagne, 8; de la Belgique, 18; de l'Egypte, 30; de l'Espagne, 114; de la Grèce, 1; de la Hollande, 8; des Indes Orientales, 2; des états d'Italie, 86; de Naples et de Sicile, 18; de Saint-Domingue, 2; de la Suisse, 50.

La ville de Marseille ayant fourni 5,565 hommes et 4,949 femmes, a à peine donné un tiers (31/000) sur la totalité des malades. Le reste du département a donné moins d'un dixième (09/100) puisqu'il en est provenu 3,249 dont 1,714 hommes et 1,535 femmes.

Les départemens les plus voisins de celui des Bouches-du-Rhône, ont fourni un contingent du quart (26/000) dans le nombre des admissions; nombre ainsi réparti : Var, 09/100. — Basses Alpes, 08/100. — Vaucluse, 03/100. — Hautes-Alpes, 02/100. — Isère et Rhône 02/100. — Drôme, Gard et Hérault, 02/100.

Les autres départemens y sont compris pour un huitième environ (13/100).

A la nationalité des malades on a joint un tableau offrant le classement par profession des 21,599 hommes civils reçus à l'Hôtel-Dieu durant la même période. On y compte 125 professions différentes exercées par 19,661 individus et on y a compris 1,938 personnes sans profession en tout 21,599.

Les hommes de métier y figurent en plus grand nombre; il s'y trouve 9 avocats ou notaires, 19 prêtres, 88 instituteurs et beaucoup d'autres professions libérales.

On peut aisément connaître le nombre des ouvriers que les professions mécaniques et salariées entretiennent à l'Hôtel-Dieu, en les classant en une même échelle de proportion : sur la masse totale des admissions, les journaliers ont concouru pour un cinquième.......... soit 21 p. ‰

Les marins, pour un septième environ... » 15 »

Les cultivateurs, pour près du douzième.	soit	8	p. %
Les cordonniers, les boulangers, pour un onzième	»	9	»
Les domestiques, menuisiers, tailleurs d'habits, porte-faix, maçons, serruriers pour moins d'un huitième ensemble (2 p. % chaque profession).	»	13	»
Les charretiers, mendians, commis, perruquiers, pour un vingt-cinquième (1 % chacune)	»	4	»
Les individus sans état y ont concouru pour un onzième	»	9	»
Enfin, les autres professions n'ayant fourni qu'un nombre de malades en dessous de 1 % sur la totalité des admissions, en constituent cependant le cinquième	»	21	»

On a ensuite représenté, en nombre d'individus égalant par leur présence les 365 jours de l'année, la somme des journées fournies par le classement des maladies et il est résulté de ce travail, pour tous les malades ainsi classés, les rapports suivans :

Sur 100 individus.	hommes.	45, 9/10	fiévreux.
		47, 6	blessés.
		3, 7	vénériens.
		2, 8	galeux.
	femmes.	47, 6/10	fiévreuses.
		28, 8	blessées.
		21, 9	vénériennes.
		1, 7	galeuses.
	militaires.	76, 3/10	fiévreux.
		22, 9	blessés.
		0, 2	vénériens.
		0, 6	galeux.

Ce résultat, a-t-on dit, intéresse la science puisqu'il in-

dique la proportion relative des principales maladies trai_tées à l'Hôtel-Dieu pendant un espace long et régulier. Sans doute ce résultat est intéressant. Mais ne l'aurait-il pas été d'avantage, si la statistique des maladies eût été faite convenablement ; si l'on eut signalé le nombre de chacune de leurs espèces. En les généralisant, comme on l'a fait, sous trois ou quatre dénominations communes à un grand nombre d'affections diverses, on a sans contredit laissé beaucoup à désirer sous le point de vue médical, et cette lacune, l'administration des hospices a senti combien elle était grande puisque, à la page 38, où elle a parlé des causes différentielles de la mortalité (dont la moyenne pendant 10 ans, a été de 1 individu sur 10, $^{99}/_{100}$), elle a soutenu qu'il fallait, pour obtenir des explications satisfaisantes sur ces causes, *avoir sous les yeux les tableaux réguliers des maladies traitées à l'Hôtel-Dieu pendant la période de dix années, avec les annotations qu'auraient fournies*, 1° *les modes de traitement comparés ;* 2° *le mouvement de la population de la ville ;* 3° *l'influence plus particulière des saisons ;* 4° *les vices de nos localités ; etc.* MAIS UN SEMBLABLE TRAVAIL SI UTILE POUR LA SCIENCE, N'A PU ÊTRE FAIT.

Hé quoi, *il n'a pas été possible* de dresser des tableaux réguliers des maladies traitées à l'Hôtel-Dieu, etc.! Ce grand hôpital n'a-t-il pas des médecins, des chirurgiens en chef, des étudians en médecine et des employés capables de faire avec un soin particulier ce genre de statistique ? Espérons qu'un sujet d'une aussi haute importance sera traité complétement dans les documens que l'Administration de nos hospices a promis de publier ultérieurement.

Il nous reste à dire un mot, quant à la population de l'Hôtel-Dieu, du mouvement des filles vénériennes qui y ont été traitées de 1826 à 1834 inclusivement, en y comprenant celles traitées en 1825 à l'hospice de Saint Joseph.

Il résulte de l'examen de ce mouvement : 1° Que les ENTRÉES se sont maintenues à peu près sur le même nombre pendant dix années ; elles arrivent à 242 $^{70}/_{100}$ par an ;

2° Que les SORTIES ont presque égalé le nombre des personnes traitées (1 sur 1 $^{10}/_{100}$);

3° Que le nombre des MORTES 1 $^{50}/_{100}$, année commune, répond à la proportion d'une mortalité d'un sur 177 $^{20}/_{100}$ filles traitées ;

5° Que la POPULATION HABITUELLE, balancée d'une année à l'autre par de légères variations, arrive à 26 individus par jour ;

5° Enfin, que la DURÉE DU TRAITEMENT de ces malades fournit 38 jours $^{93}/_{100}$, terme moyen pour chacune d'elles.

Service de Santé. — En 1825, ce service était confié à deux médecins civils, un en chef et un adjoint, à deux chirurgiens civils, un en chef et un adjoint, et à un médecin militaire, sous la surveillance desquels un premier et un second chef interne dirigeaient les soins à donner aux malades.

Les pansemens et la tenue des cahiers de visites étaient confiés à 10 élèves internes dont le premier était chargé, sous les ordres des deux chefs internes, de surveiller les autres élèves dans l'exercice de leurs fonctions ; ceux-ci étaient de garde, chacun à tour de rôle, pour donner les premiers soins aux malades, au moment de leur admission dans l'hôpital.

Au 1er janvier 1826, ce personnel fut augmenté de deux chirurgiens chargés de la division des filles vénériennes qui alors, évacuées de l'hôpital Saint Joseph, vinrent former cette division à l'Hôtel-Dieu. Alors aussi fut supprimée la place de premier élève interne pour laisser aux deux chefs internes la surveillance des élèves dont le nombre fut fixé à neuf, mais on créa des places d'élèves externes dont le nombre était circonscrit de 9 à 15 et qui seuls pouvaient concourir pour les emplois d'internes.

En 1827, le besoin du service fit affecter deux médecins en chef au service médical, et deux chirurgiens en chef au service chirurgical, en divisant chacun de ces services en deux sections : *Salles d'hommes et Salles de femmes.*

La division des filles vénériennes fut réunie au service chirurgical, et les deux chirurgiens qui y étaient attachés le furent dès lors, comme adjoints, l'un au service médical et l'autre au service chirurgical.

Le 26 novembre 1828, un autre réglement supprima les médecins et chirurgiens adjoints, porta à 4 le nombre des médecins en chef, et à 11 celui des élèves internes en chirurgie. Deux ans après, le nombre des chirurgiens fut assimilé à celui des médecins.

En 1831, la place d'un 3e chef interne fut créée.

Enfin, le 9 avril 1831, parut le nouveau réglement maintenant en vigueur. Depuis, 4 médecins sont chargés des malades fièvreux des deux sexes, 4 chirurgiens sont attachés au service comprenant les hommes blessés civils et militaires, les femmes blessées et vénériennes et les employés supérieurs blessés; à un médecin militaire est confié le soin des militaires fièvreux.

Pendant quatre mois, deux médecins font le service, l'un aux salles des hommes fièvreux, l'autre aux salles des femmes fièvreuses; ils sont ensuite remplacés par les deux autres médecins qui, à leur tour, leur cèdent le service, avec cette modification pourtant qu'ils changent alors de salles.

Chaque médecin visite les employés supérieurs malades, suivant leur sexe.

En remettant leur service, les médecins font trois visites du matin avec les médecins entrans.

Les visites des deux médecins de quartier ont lieu simultanément, le matin, à 7 heures ½; le soir, à 3 heures ½.

L'ordre de rotation pour les visites des chirurgiens est

de même. Ceux de service visitent en même temps, l'un les blessés civils, l'autre les militaires, les femmes blessées et vénériennes, le matin, à 6 heures ½ et le soir, à 3 h. ½.

Le médecin militaire fait ses visites à 7 heures du matin et à 3 heures ½ du soir.

Un 1er, un 2e et un 3e chef interne, douze élèves internes en chirurgie, dont 6 de 1re classe et 6 de la 2e complettent le personnel du service de santé.

Avant les visites des médecins et chirurgiens en chef, le chef interne fait l'appel des élèves internes qui doivent y assister.

Deux cahiers servant à constater les prescriptions sont tenus, l'un par un élève interne qui, après la visite, fait le relevé des alimens, et l'autre par le chef de la salle qui l'envoit de suite à la pharmacie pour la préparation des remèdes.

Il y a à chaque lit un tableau sur lequel un chef interne inscrit, durant la visite, la situation du malade et l'analyse des prescriptions, et note les opérations qui doivent être pratiquées par lui ou par les élèves.

Les tableaux de lit sont conservés après qu'il en a été fait une collection. On rassemble ainsi les principaux matériaux d'une bonne statistique médicale. Pourquoi ne la donnerait on pas au public?

Deux fois par mois, et plus souvent au besoin, les médecins et chirurgiens se réunissent pour consulter sur les malades graves.

Les 1er et 2e chefs internes assistent aux visites des médecin et chirurgien en chef, l'un aux salles des fièvreux et des blessés, l'autre aux salles des femmes fiévreuses, blessées, etc. Tous les quatre mois, ils permutent entre eux leur service, après avoir fait ensemble une visite générale des malades. Le 3e chef interne assiste aux visites du médecin militaire, fait et transmet à l'économe le relevé général des prescriptions alimentaires.

Ces trois chirurgiens sont de garde, chacun à tour de rôle; ils dirigent et surveillent le service des 12 élèves. Ceux-ci font les pansemens, écrivent les prescriptions, les exécutent dans 12 subdivisions, passent successivement, et de mois en mois, de l'une à l'autre de ces subdivisions et se suppléent mutuellement, s'il le faut, mais sur l'invitation du 1er chef interne. Chacun de ces élèves alternativement de garde, pendant 24 heures, se tient alors le jour dans un cabinet à l'entrée de l'hôpital, et la nuit, sans se déshabiller, dans la chambre qui lui est assignée. Il administre les premiers secours, s'il y a lieu, et sous les yeux d'un chef interne.

L'Hôtel-Dieu a une pharmacie qui fournit, d'ailleurs, aux besoins de tous les hospices de Marseille et dont le personnel se compose de deux pharmaciens, un en chef, un en second et de six élèves internes.

L'administration se loue beaucoup des bons soins que donnent à tous les malades de l'Hôtel-Dieu les religieuses hospitalières de la charité de Marseille.

Avant 1821, il n'existait dans notre ville aucun hopital pour le traitement des maladies vénériennes; nous avons vu que les filles publiques qui en étaient atteintes, formèrent en 1826, une division spéciale à l'Hôtel-Dieu.

8 chirurgiens, (aujourd'hui désignés, sous le titre de *membres du bureau d'admission aux salles des vénériennes, et au nombre de douze*) furent d'abord chargés de la visite, en ville, des filles publiques. Ils alternent dans leurs fonctions de deux en deux et de mois en mois.

L'Hôtel-Dieu ne procure pas seulement des secours aux pauvres malades, il offre encore le bienfait de l'instruction aux personnes qui se destinent à l'art médical. Une École secondaire de médecine y a été instituée par un décret du 7 mai 1808. Nous pensons comme l'Administration des hôpitaux et hospices, que les rapports intimes qui existent entre le service de cette École et celui de l'Hôtel-Dieu,

exigent une unité de direction sans laquelle ces deux services se froisseraient mutuellement.

L'Hôtel-Dieu possède encore, pour l'instruction des élèves, une bibliothèque médicale, enrichie des meilleurs ouvrages de médecine.

Dans le chapitre sur le service de santé, on a inséré une analyse des rapports fournis par MM. les médecins et chirurgiens en chef de l'Hôtel-Dieu, sur les maladies qu'ils ont eu à traiter, chacun dans son service, pendant 1834, dernière année de la période décennale. Ces maladies, chez les hommes fiévreux, ont été des phthysies pulmonaires, des points pleurétiques, des pneumonies partielles, des affections du cœur, plusieurs variétés de la gastro-entérite, des fièvres typhodes, des hydropisies, des rhumatismes articulaires, des fièvres intermittentes non contractées à Marseille et deux cas de choléra-morbus. Toutes ces maladies, à l'exception du choléra, ont été observées aussi chez les femmes fiévreuses qui ont eu en outre des cholérines, des bronchites, des varioles et des phlegmasies cérébrales.

A la salle des militaires fiévreux, les maladies ont présenté en général un caractère franchement inflammatoire. En hiver, des bronchites, des pleurésies, des pneumonies, des diarrhées aiguës, des angines tonsillaires, des congestions cérébrales, des encéphalites, quelques cas de fièvres typhodes, de phthysies pulmonaires au dernier degré, d'engorgemens des organes abdominaux, suite inévitable de fièvres intermittentes contractées en Afrique; en été, des éruptions cutanées la plupart bénignes, des varioles confluentes, des phlegmasies intestinales, des encéphalites consécutives à des erysipèles de la face, des rhumatismes aigus, des lumbago, des colites aiguës, des diarrhées chroniques.

Les succès, comme les insuccès, ne sauraient être attri-

bués à une méthode plus qu'à une autre. C'est dire que les diverses méthodes curatives ont produit des résultats à peu près semblables.

Chez les hommes blessés, trois calculeux ont été opérés avec succès ; on a réduit un grand nombre de fractures parmi lesquelles plusieurs étaient comminutives, il s'est offert aussi des plaies de tête, simples ou compliquées, des hydrocèles, des tumeurs scrophuleuses, etc.

On a eu à noter, dans la salle des militaires blessés, des affections scorbutiques des gencives et de l'intérieur de la bouche, des rétrécissemens de l'urètre, des engorgemens syphilitiques, scrophuleux, des paraphymosis, des fistules lacrymales, une hernie inguinale étranglée, une fracture complette de la jambe, quelques cas de pourriture d'hôpital.

Les cas de chirurgie ont été moins nombreux, chez les femmes blessées : ils consistent en des cancers mammaires, des cataractes, des fistules lacrymales, un ectropion, des fractures, une hernie inguinale.

Nous ne voyons pas pourquoi on a passé sous silence les comptes qu'on doit avoir rendus sur les maladies traitées à l'Hôtel-Dieu de 1825 à 1833. Les rapports pour l'année 1834, ne sont sans doute pas dénués d'intérêt, et, par exemple, les observations sur les bons effets de l'appareil inamovible, dans des cas de fractures compliquées, attestent qu'on sait recourir à l'Hôtel-Dieu, aux moyens les plus efficaces. Mais, dans le cours de neuf années, il est impossible que l'on n'ait pas recueilli des observations non moins dignes d'être signalées. Au reste, par un exposé, quoique succinct, de toutes les maladies traitées pendant la période décennale, on nous aurait mis à même d'établir des comparaisons, de tirer des inductions qui eussent, ce nous semble, tourné à l'avancement de la science.

La *régie des biens* et *les recettes* étant considérées sous un point de vue général, nous renvoyons à la fin de notre

analyse ce que nous devons en dire.. Nous nous contenterons de faire remarquer ici que le total décennal des dépenses de l'Hôtel-Dieu est de 2,400,082 f. 45 c.

Consommations. On s'est abstenu à dessein de présenter pour chacune des dix années de la période, le détail des matières qui composent le chapitre des consommations, vu l'étendue de ces matières et la difficulté extrême d'en coordonner ensuite les résultats. Mais on a compris pour l'année 1834, 1° le montant des denrées restantes et reçues dans les magasins des hôpitaux et hospices ; 2° leur achat ; 3° leur prix ; 4° leur emploi.

Six tableaux suivis d'observations fournissent à cet égard pour chaque établissement tous les documens désirables. Un état particulier offre les prix moyens des principales denrées consommées.

Les dépenses comme les produits de la boulangerie et de la pharmacie portés dans les consommations sous les titres *pain* et *médicamens*, ont été présentés à part. Le montant des objets (pain, viande, vin, comestibles, menus objets, blanchissage, chauffage, éclairage ; médicamens) consommés à l'Hôtel-Dieu, en 1834, a été de 156,308 f. 27 c.

Régime alimentaire. Il avait été établi dans le compte moral de 1823 ; depuis, il a reçu quelques modifications. Le 10 mars 1831, il fut décidé que les employés de la 1re classe de l'Hôtel-Dieu et une partie de ceux de la 2e recevraient leur ration en pain blanc ; deux mois plus tard, la commission reconnut la nécessité de modifier les bases principales de la consommation du régime des malades de cet hôpital, où en janvier 1833, fut établi un réfectoire exclusif pour les servans. On étendit peu à peu cette mesure aux cuisinières, servantes, couturières et buandières qui prenaient leur repas dans le département respectif à chacune d'elles.

Les malades reçoivent suivant leur état les alimens déter-

minés dans un cadre, sous le titre de *composition du régime*. Il est ensuite question de la nature et de la quantité des alimens qui peuvent être prescrits.

2e *Section*. — HOSPICE DE LA CHARITÉ. — Institué en 1641 pour servir d'asyle aux pauvres mendians, cet hôpital fut bâti sur les plans de notre PUGET, et érigé, en 1689, en hôpital général par Louis XIV qui s'en déclara fondateur, protecteur et conservateur. Depuis 1790, cet hospice a été insensiblement aggrandi, et de 1825 à 1834, des réparations ont eu lieu à ses bâtimens. Une grande partie des toitures ont été faites en 1825 et 1829. Au local des Grandes Maries, qui en dépend, on a approprié deux parties, l'une, en 1828, pour le placement des nourrices sédentaires de la section d'*allaitement*, l'autre, en 1831, pour le logement des filles. En 1832, des planchers ont été construits dans l'ancienne église du même local pour former trois salles de vieillards, on a construit aussi un pont de communication pour arriver dans ces salles du coté de l'hospice et on a refait le mur de clôture de la cour des Grandes Maries. En 1833 et 1834, les galetas de l'hospice ont été appropriés, pour être transformés en salles. Les *enfans abandonnés* ont été placés dans les localités qu'occupaient les filles avant qu'elles fussent transferées, comme nous l'avons dit. En 1831, un deuxième four, des salles de bluttoirs et un magasin de farine avaient été construits dans la *Boulangerie*. Des fourneaux économiques ont remplacé les anciens fourneaux de cuisine. On a à diverses époques pavé toutes les cours, réparé les façades intérieures et extérieures, réédifié, en 1834, la porte principale d'entrée, placé des pompes en cuivre aux puits au milieu des cours, disposé des salles dans la cour d'entrée pour l'établissement de divers ateliers et reblanchi presque en totalité l'intérieur de l'hospice. Malgré tant de travaux, il en reste encore beaucoup à exécuter. En l'état, l'hospice

de la Charité renferme, entre autres localités : 24 salles, 14 dortoirs, 62 chambres, contenant ensemble 1,082 lits pour indigens, enfans et employés.

Population. L'admission libre et de droit, à la Charité, n'est réservée qu'aux *enfans*, aux aveugles, aux paralytiques, aux incurables, etc., quel que soit leur âge parce qu'ils ne sauraient s'occuper des moyens de pourvoir à leurs premiers besoins. Quant aux *vieillards*, l'âge de 70 ans, l'indigence et l'année de résidence locale sont des conditions indispensables pour leur réception. Le nombre des demandes excédant toujours celui des lits vacans, l'administration fait également concourir l'ancienneté de la demande et celle de l'âge dans les admissions.

On reçoit aussi à la Charité, moyennant une pension de 600, de 400 ou de 300 f. les personnes qui n'étant pas tout à fait dépourvues de moyens, manquent d'utiles secours. Les *vieillards* admis comme *indigens* et qui jouissent d'une pension en dessous de 300 f. sont soumis à une retenue de la demi pour les pensions qui s'élèvent de 20 à 60 f. par an et des deux tiers pour celles au-dessus de cette dernière somme.

D'un autre coté, on prélève sur le revenu des pauvres, en faveur des *vieillards* et des *incurables* ayant passé deux ans à la Charité, et qui désirent rentrer dans leurs familles, avec le consentement de celles-ci, une retribution alimentaire et annuelle de 108 f. pour les premiers et de 144 f. pour les seconds, inférieure de moitié à leur prix de journée. Cette pension cesse s'ils se livrent à la mendicité ou s'ils reçoivent les secours du Bureau de bienfaisance, mais ces exceptions ne les privent pas du droit de rentrer dans l'hospice.

Les *enfans trouvés* et *abandonnés* peuvent être reçus depuis la naissance jusqu'à l'âge de majorité. Un tour est placé à l'Hôtel-Dieu pour les expositions faites

presque toujours pendant la nuit. Un bureau particulier est ouvert pour recevoir chaque jour les nouveaux enfans abandonnés. Les circonstances qui constatent et accompagnent l'exposition ou l'abandon sont soigneusement recueillies par un préposé spécial et assermenté qui enregistre chaque enfant, conserve précieusement les titres qu'il porte, le fait baptiser, le revet de la marque distinctive du plomb et le confie aux soins des *nourrices internes*.

Les individus ont été séparés, dans l'hospice, suivant les sexes et les âges, et de manière à ce qu'on puisse maintenir partout l'ordre, la discipline, la décence et la propreté. Il y a un lit pour chacun d'eux. Le plus grand nombre de lits occupés en 1833 et 1834 a été de 1,054; il peut être porté à 1,107.

On compte 83 employés, savoir : 1° 21 *employés d'administration* dont deux aumôniers et 1 sacristain pour le service religieux; 1 agent de surveillance, 1 supérieure locale économe, 1 sœur assistante, 1 portière au département des femmes, 1 commis aux entrées (*non nourri*), 2 portiers principaux, 1 tourière commissionnaire, pour la direction générale; 6 religieuses chargées, 2 de la cuisine, 2 des distributions, 2 des refectoires, une tourière pourvoyeuse, pour l'économat et la cuisine; 3 religieuses pour la lingerie et la buanderie; 2° 26 *employés au service direct des pauvres* dont 2 chirurgiens (*non nourris*) pour le service de santé, 8 religieuses, 12 infirmières, surveillans et tourières, pour les salles des vieillards et des enfans; 2 religieuses, 1 surveillante, 1 servante pour la section d'allaitement; 3° 36 *employés à divers services* et *ateliers* dont 1 chef et 1 sous-chef, 2 cribleurs, 2 maîtres de pelle, 6 pétrisseurs pour la boulangerie générale, 1 assistant représentant l'administration, 7 gardes pour accompagner les garçons et surveiller les convois, 4 tourières pour accompagner les filles, 1 garde magasin d'habillement pour le service des

convois funèbres, 1 professeur (*non nourri*) pour l'école des garçons, 1 maître de musique (*non nourri*) pour les enfans de chœur assistant aux enterremens ; 1 religieuse pour l'école des filles, 3 religieuses à l'atelier de la couture et des bonnets, 1 maître cordonnier, 1 maître serrurier, 1 maître menuisier, 1 maître tailleur et 1 peintre-vitrier.

Rien de plus attachant que l'exposé qu'on a fait des occupations données à la population valide de l'hospice de la Charité. Il y a pour les garçons une Ecole d'instruction primaire supérieure où l'on compte habituellement de 80 à 100 élèves, de 6 à 15 ans, et depuis juin 1835, l'Administration ayant voulu favoriser ceux qui ont besoin d'une instruction plus élevée, fait suivre les cours de hautes classes du Collége royal de Marseille par trois jeunes élèves de l'Hospice. Dans celui-ci se trouve encore une Ecole de musique qui a produit de bons compositeurs. Des ateliers complètent l'instruction des enfans. Ces ateliers sont au nombre de huit : 1° la *Boulangerie* qui fournit du *pain* aux hôpitaux, aux hospices et aux prisons civiles de Marseille pour lesquelles le département en rembourse le montant au prix des mercuriales de la ville. Elle a employé en 1834, la quantité de 3,024 charges de blé de 8 doubles décalitres l'une, qui, avec 4,852 kilog. de farine achetée ont produit 391,159 kilog. de pain.

La somme nette des dépenses s'étant élevée pendant l'année, à 93,827 f. 74 c., a donné au pain les prix suivans: 32 centimes $^{531}/_{1000}$ le kilog. pour la première qualité, 22 centimes $^{581}/_{1000}$ le kilog. pour la seconde qualité, ce qui a fait ressortir, comparativement aux prix de la ville, à la même époque, un bénéfice résultant d'une économie sur la main d'œuvre, sur l'achat des matières, les frais de fabrication et la réduction du blutage, de 12,018 f. 45 c. D'ailleurs on est sur que le pain est toujours de bonne qualité. Pour sa fabrication on occupe d'ordinaire 12 hom-

mes payés comme ouvriers, 4 enfans de l'hospice, recevant de 1 f. 50 c. à 3 f. par mois, 1 indigent aveugle à 5 f. par mois. En 1834, 9 garçons ont passé dans la boulangerie pour y apprendre leur état, 5 en sont sortis pour le continuer en ville à titre d'ouvrier.

2° La cordonnerie où la *Chaussure* pour la population indigente des hospices est fournie et entretenue. On y occupe habituellement 18 personnes dirigées par un maître coupeur dont les gages sont de 2 f. par jour; les ouvriers reçoivent des primes suivant leur ouvrage; ils enseignent les enfans (il y en a eu 7 en 1834) qui commencent par des travaux secondaires, les raccommodages, par exemple; aussi ne leur donne-t-on qu'une indemnité de 1 à 2 f. par mois.

Le bénéfice de cet atelier rétabli en 1831, n'a été d'abord que de 700 à 800 f. par an; il s'est élevé à 1,448 f. 39 c. en 1834 époque où 2,304 paires de souliers ont été confectionnées et 2,012 raccommodées.

3° L'atelier des *habillemens* qui, dirigé par un tailleur aux gages mensuels de 12 f., a occupé en 1834, 4 vieillards et 6 garçons. Ceux-ci ont une indemnité de 1 à 2 f. par mois et ceux là en ont une de 2 à 6 f.;

4° La *Tisseranderie* dont le chef reçoit 8 f. par mois, a employé 15 enfans et produit pendant l'année une somme égale aux dépenses, s'élevant à 858 f. 49 c. Le bénéfice n'est que dans la plus longue durée des objets confectionnés et dans la convenance d'élever des enfans de l'hôpital.

5° La *Menuiserie* dont le maître, secondé par deux vieillards qui reçoivent mensuellement 4 f. de salaire, forme constamment, moyennant 10 f. par mois, 3 à 4 garçons apprentis. Cet atelier a présenté un bénéfice de 955 f. 86 c.

6° La *Serrurerie*. Fondé en 1833, cet atelier, comme celui de la menuiserie, est dirigé par un ancien maître aux gages de 10 f. par mois, et occupe en outre un aide et deux enfans qui reçoivent de 1 à 2 f. de gratification mensuelle. Il a offert une économie de 546 f. 45 c.

7° La *Peinture-Vitrerie*. Un ouvrier, enfant des hospices et qui exerçait l'état de peintre, en ville, a pris la direction de cet atelier, de concert avec un vieillard recevant comme lui 10 f. par mois; il fait face à tout le travail des *bâtisses*, etc., et forme quelques enfans de l'hospice. Il a exécuté, en 1834, des ouvrages ayant donné lieu à un bénéfice de 1,964 f. 69 c.

8° La *Tonnellerie*, petit atelier où 3 vieillards sont occupés aux gages de 3 à 4 f. par mois, et qui a produit cette année un bénéfice de 417 f. 24 c.

Comme les garçons, les filles trouvent dans l'hospice des occupations variées et convenables à leur état; elles sont surveillées par des religieuses, apprenant à lire, à écrire, à coudre, à tricoter, à blanchir, à repasser le linge, à préparer les alimens et à faire les distributions. La *Couture* y occupe constamment de 50 à 60 d'entre elles, de 7 à 21 ans, dont les unes apprennent à coudre, et les autres font en entier leur travail pour lequel il est alloué des gratifications depuis 3 jusques à 30 centimes. Autrefois le tricotage des *bonnets* de *laine* était l'occupation générale des filles et même des garçons et produisait assez. Mais en 1834, le revenu en a été seulement de 360 f. Le tricotage des *bas* qui n'a pas été suspendu, comme l'autre, est un devoir imposé aux grandes filles dont le nombre s'élève à plus de 200, ect.

74 filles sont attachées à des services secondaires, aux réfectoires, aux salles, aux dortoirs, etc., où se trouvent 6 sœurs agrégées qui leur servent comme de moniteur.

Les vieilles femmes ne sont guères utilisées dans l'hospice et en petit nombre, qu'à réduire le chanvre et l'étoupe en *fil* propre au tissage des grosses toiles. 8 à 10 raccommodent le linge pour gagner de 12 à 18 f. par an.

Il est un dernier emploi commun aux garçons et aux filles : c'est l'accompagnement des funérailles. Ce pieux

usage fut introduit à l'hôpital général du St.-Esprit, en octobre 1604, époque où les Recteurs de cet hôpital créérent une compagnie de 13 enfans orphelins pour assister, avec une soutane de drap bleu et un bonnet rond, aux convois funèbres. Ces enfans donnèrent naissance à l'Ecole de musique qui passa à la Charité peu après la fondation de cet hospice dont les Recteurs délibérèrent, en 1698, de faire assister processionnellement tous les enfans de la Famille, avec leur croix, aux enterremens où ils seraient appelés, moyennant une aumône de 33 livres.

Les garçons étaient seuls appelés à faire ce service, mais l'Administration délibéra, le 29 janvier 1826, de faire assister les filles âgées de moins de 12 ans, en remplacement des garçons, aux convois funèbres de personnes du sexe auxquels on les appellerait. Pour cela, une rétribution est acquise aux hospices; cette rétribution forme un revenu qui va croissant. Il était de 10,102 f. 50 c. en 1825; il a été de 18,231 f. en 1834.

Au 31 décembre 1834, le montant du prix de l'assistance était ainsi reglé : pour 7 enfans, 3 f. 50 c.; pour 13, 7 f.; pour la petite famille, composée de 33 garçons et filles et des enfans de cœur, 35 f.; pour la demi-famille, c'est-à-dire, la moitié des garçons, des filles et des vieillards, 175 f. Enfin, pour la famille entière, 350 f. Dans ce dernier cas, la Commission administrative y assiste. L'Agent de surveillance accompagne les enterremens où la petite et la demi-famille sont appelées.

Passons maintenant au mouvement particulier des *pauvres*, des *enfans* et des *employés* de la Charité.

Un grand tableau a été dressé sur ce sujet. Nous allons en donner le résumé :

		Vieillards incurables etc.		Enfans au lait.		Enfans sevrés de 7 à 21 ans		Nourrices internes.		Employés.		Total.	
Traités	Existant le 1er janvier 1825.	295	1923	"	3171	436	3393	"	2066	68	443	799	10996
	Entrés pend. les 10 années.	1628		3171		2957		2066		375		10197	
Sortie	Définitivement ou par congé	405	1502	2413	3129	2747	2950	2027	2027	338	357	7930	9965
	Morts..................	1097		716		203		"		19		2035	
Restant au 31 décembre 1834..			421		42		443		39		86		1031

On remarque dans les entrées de 1825 à 1834 une augmentation progressive due à celle de la population de Marseille et à l'agrandissement des bâtimens, lequel a permis de recevoir un peu plutôt des indigens qui, avant la création de nouveaux lits demandaient pendant plus de 6 mois les secours de l'hospitalité.

Il est à noter aussi 1° que le nombre des pauvres (*hommes* et *femmes*) était, dans les cinq premières années de la période décennale, parvenu à 146 $^{40}/_{100}$ par an, terme moyen et qu'il s'est successivement élevé à 179 $^{20}/_{100}$ pour chacune des cinq années suivantes ; 2° que les lits des *vieillards*, *incurables* et *autres* ayant toujours été occupés, les entrées ont eu lieu lors de la vacance des places, et que, comme les sorties définitives sont rares, les remplacemens ont été opérés par suite des décès ; 3° qu'il n'y a jamais eu plus de 8 pensionnaires à la fois dans l'hospice.

On s'est attaché encore ici, comme en parlant de l'Hôtel-Dieu, à faire connaître dans un tableau la nationalité des indigens reçus à la Charité de 1825 à 1834.

Il résulte de ce tableau 1° que les indigens nés à Marseille concourent, sur le total des admissions, pour $^{43}/_{100}$; 2° ceux du département des Bouches-du-Rhône, pour $^{14}/_{100}$; 3° ceux des départemens limitrophes, pour $^{24}/_{100}$ ainsi répartis : Basses-Alpes, $^{08}/_{100}$; — Hautes-Alpes, $^{03}/_{100}$; — Vaucluse, $^{05}/_{100}$; — Var, $^{08}/_{100}$; 4° que les autres départemens français entrent dans le contingent pour près de $^{13}/_{100}$; 5° enfin, que les pays étrangers, tels que l'Afrique, l'Amérique, l'Angleterre et l'Irlande, l'Autriche, la Belgique, l'Espagne, la Grèce, la Hollande, l'Italie, les Deux-Siciles, la Sardaigne, la Suisse y concourent pour $^{06}/_{100}$, sur lesquels les Etats Sardes seuls figurent pour plus de $^{04}/_{100}$.

Marseille n'ayant fourni, dans les 10 années, que 697 individus dont 323 hommes et 374 femmes, n'a vu chaque

année sortir de la classe des *vieillards* que 1 *pauvre sur* 1863 *habitans*. Il résulte aussi de la division des sexes que les admissions ont été dans les proportions de 48 p. % hommes, et de 52 p. % femmes.

Vient ensuite un tableau de 71 professions exercées par 787 hommes admis à l'hospice. Ce petit nombre d'individus ne permet pas de faire des rapprochemens étendus. Mais ce qui est notable c'est l'entrée d'un seul mendiant, pendant les 10 années, dans une maison destinée en principe aux pauvres qui se livraient à la mendicité.

Les admissions des *enfans au lait, trouvés, abandonnés* ou *orphelins* dans l'hospice présentent des variations qu'on s'est attaché à éclaircir, et dans un état comprenant 10 années on a reproduit le nombre des enfans reçus à l'hospice de la Maternité de 1825 à 1829 et de ceux portés à la section d'allaitement de 1829 à 1834. Ce nombre qui est de 5,417 dont 4,939 enfans trouvés, 109 abandonnés et 369 orphelins et de familles indigentes, serait moins élevé, si l'on considérait qu'il a été grossi sans augmenter les dépenses, 1° par le retour des enfans placés en nourrice ; 2° par les mutations intérieures qu'à nécessitées la séparation des âges ; 3° par les rentrées, par suite de guérisons à l'hôpital.

Nous ne suivrons pas l'Administration dans ses différentes explications sur la *population habituelle* de l'hospice de la Charité, d'autant plus qu'elle même n'a pas cherché à les donner toutes. Mais jetant un coup d'œil sur les proportions moyennes des RÉSULTATS obtenus du MOUVEMENT de la population, nous remarquons, *à l'égard des sorties*, 1° que celles des *hommes* et des *femmes* sont d'un individu sur 12 $^{81}/_{100}$ présens par an ;

2° Que les PLACEMENS d'enfans au lait ont été dans les 10 années à raison de 1 sur 1 $^{40}/_{100}$ par an ;

3° Que le terme moyen des PLACEMENS en PENSION ou

en ville des enfans sevrés et de ceux âgés de moins de 21 ans est de 1 sur 2 $^{59}/_{100}$ présens.

A l'égard de la mortalité, 1° que la classe des vieillards et des indigens se renouvelle, par suite de décès, 1 sur 4 $^{73}/_{100}$ individus par an;

2° Que les enfans au lait se trouvent placés, comme les vieillards, dans les conditions d'une grande mortalité, de 1 sur 4 $^{71}/_{100}$.

3° Que la moyenne de la mortalité des enfans sevrés et autres est de 1 sur 35 $^{11}/_{100}$;

4° Que sur 2,509 *employés* et *nourrices*, la pluspart dans l'hospice, il n'est mort que 19 individus, dans l'espace de 10 ans.

A l'égard du séjour, qu'on ne saurait préciser celui moyen des enfans, mais que les *vieillards*, admis à titre de retraite et à vie, ne prolongent pas au delà de 3 ans 4 mois leur séjour commun à la Charité.

Service de santé. Pour ce service, il n'y avait qu'un chirurgien en chef, en 1825; on créa, en 1830, la place d'un second chirurgien en chef et, en 1831, celle d'un chirurgien interne.

Celui-ci, qui doit prendre note des prescriptions médicales et alimentaires, exécuter ces prescriptions, etc., accompagne les 2 chirurgiens en chef dans leurs visites faites par l'un à deux infirmeries (pour les hommes et les femmes) le matin à 7 heures en été, et à 8 heures en hiver, et par l'autre à la division des enfans et à la section d'allaitement, le matin à 7 h. ½ en été, et à 8 h. ½ en hiver. De 4 en 4 mois, ces deux praticiens alternent dans leur service.

Il est fait mention d'un traitement aussi simple qu'efficace : *celui de la teigne*; il s'agit d'un secret dont l'Administration est devenue possesseur, mais dont depuis 1829 elle propage les bienfaits, en fesant soigner, à l'hospice

de la Charité, les mardi, jeudi et samedi à 9 heures du matin, les enfans teigneux de la ville et des environs, que l'on désire soumettre à ce traitement.

Un comité a été aussi institué dans cet hospice pour conserver et propager le virus vaccin, et c'est tous les lundis que l'on y vaccine les enfans des hospices, comme ceux de la ville, qui y sont présentés pour cela.

Il résulte de rapports faits par MM. les chirurgiens en chef qu'en 1834 ils ont eu à traiter dans la division des vieillards, beaucoup d'affections chroniques, parmi lesquelles les catharres pulmonaires, les rhumatismes, la diarrhée ont été les plus meurtriers. Des vieillards sont morts subitement frappés d'apoplexie, d'autres se sont éteints, évidemment par le seul effet de l'âge.

« C'est dans cette division qu'a eu lieu le *premier cas* » *de choléra* ASIATIQUE *bien constaté à Marseille :* le 9 » décembre, une femme âgée de 65 ans succomba avec » les symptômes caractéristiques de cette terrible maladie. » Nous aurions beaucoup à dire au sujet de cette observation. Nous la citerons dans un ouvrage que nous esperons pouvoir publier un jour et dans lequel elle servira, ainsi que d'autres faits analogues, à réduire à leur juste valeur les assertions de certains contagionistes.

On a observé aussi 1° dans la section des enfans abandonnés, la gangrène des parties genitales chez un assez grand nombre de jeunes filles ; 2° dans la section d'allaitement, souvent le muguet et l'ophthalmie purulente, qui ont fait peu de ravages.

Le total décennal des *dépenses* de la Charité est de 2,216,100 f. 87 c. Celui du montant des *consommations* de cet hospice, de 173,667 f. 72 c.

Le *Régime alimentaire* a été modifié. En 1830, on a remis en vigueur l'usage de donner du vin aux enfans de la famille au dessus de 7 ans, et qui en étaient privés

depuis plusieurs années, vu l'augmentation du prix de cette boisson. En 1834, l'Administration permit à ceux des vieillards dont l'estomac ne digerait pas facilement le pain moyen, l'usage de la demi ration du pain blanc (3 hect.) en remplacement de la ration entière de l'autre pain. Elle fit même confectionner des pains ronds de 6 hectogrammes (au lieu de ceux à tête) qui offrirent plus de mie et moins de surface en croute ; modification économique qui fit supprimer le pain à tête dans tous les hôpitaux.

Le régime de la population de la Charité se divise en jours *gras* et *maigres*. Les pauvres font deux repas par jour : un, à 11 heures du matin, l'autre, à 5 heures du soir. De plus, les enfans dejeunent à 7 heures du matin et goutent à 3 heures du soir. Les vieillards, les garçons, les filles et les nourrices sont réunis aux heures de repas dans des réfectoires particuliers.

La composition du régime et la fixation des rations sont déterminées dans un tableau. Elles ne sont point susceptibles d'analyse.

3[e] *Section*. — HÔPITAL SAINT LAZARE. — Fondé à une époque très reculée, cet hôpital servait, au 13[e] siècle, au logement des lépreux. En 1698, la ville l'affecta exclusivement au traitement des aliénés. On n'a pas cru devoir en décrire les localités, tant le tableau en serait affligeant. Mais on construit un nouvel asile pour les aliénés, au quartier de St.-Pierre, et c'est ce qui, dans la periode décennale, a déterminé l'Administration à ne faire à l'ancien hôpital que les réparations les plus urgentes et de simple entretien. En l'état, il contient 120 loges et chambres particulières.

Population. On a pu renfermer dans cet hôpital jusques à 208 malades, mais ce n'a été que par l'effet d'une grande agglomération, au point qu'on a placé 6 aliénés dans une même loge.

Les admissions sont, après qu'il a été fait un rapport du médecin en chef, ordonnées par l'Autorité civile ou judiciaire qui autorise les sorties précédées de la même formalité. On reçoit les indigens qui sont toujours les plus nombreux, et des pensionnaires pour lesquels on paye annuellement 300, 400 ou 600 f., suivant les commodités qu'on désire leur procurer.

Le personnel affecté au service est composé 1° de 21 *employés d'administration* dont 1 aumônier (nourri à la Charité) pour le service religieux; 1 religieuse supérieure économe, 1 religieuse portière, 1 agent extérieur commis aux entrées (*non nourri*), 1 portier à l'entrée principale, pour la direction générale; 1 religieuse chargée de la surveillance de la cuisine et des écritures de l'économat, 2 sœurs agrégées, pourvoyeuse et refectorière, 4 filles des hôpitaux pour la cuisine et l'économat; 1 religieuse et 8 filles des hôpitaux, pour la cuisine et la buanderie. 2° de 14 *employés au service de santé* dont 1 médecin en chef (*non nourri*), 1 chirurgien chef interne pour le service de santé; 1 religieuse et 5 servans à la division des hommes, idem à la division des femmes pour l'entretien des loges, chambres et infirmeries. Un homme ayant soin du jardin est aussi compris dans ce personnel.

Le mouvement des malades, fort bien présenté dans un tableau de la population de l'hospice de St.-Lazare de 1825 à 1834, se résume ainsi : il a été traité 888 malades dont 131 existans, le 1er janvier 1825, et 757 entrés pendant les 10 années, il en est sorti 753 dont 563 par guérison ou autrement et 190 morts; il en restait donc 135, au 31 décembre 1834.

On a ajouté à ce mouvement celui des employés. Il en existait 16, le 1er janvier 1825; il en est entré 201, dans les 10 années, en est sorti 173 et mort 5; il en restait donc 39, à la fin de 1834.

L'examen du tableau dont il s'agit permet de remarquer que les entrées ont beaucoup augmenté depuis la première année de la période. On peut l'attribuer entre autres causes à la bonne direction de l'hôpital opposée à l'état d'abandon où les aliénés étaient plongés autrefois.

Il est un autre tableau non moins remarquable qui constate la nationalité des 757 malades reçus pendant la période décennale, ils sont signalés comme appartenant 57 au département des Bouches-du-Rhône, 194 à Marseille, 45 au département du Var, 21 aux départemens des Hautes et Basses-Alpes, 57 à d'autres départemens, 58 à des pays étrangers, et sur lesquels on compte 30 sardes, 325 à des pays inconnus et dont 153 hommes et 172 femmes; il n'a pas été possible de constater la *nationalité* de ces derniers, vu qu'il a été toujours très difficile de se procurer des renseignemens exacts et qu'on a manqué tout à fait d'indication et de papiers relatifs à l'état civil de ces aliénés.

Un tableau fesant connaître les professions de 366 hommes aliénés admis de 1825 à 1834, nous apprend que les *cultivateurs*, les *journaliers*, les *militaires*, les *cordonniers* et les *marins* y sont en grand nombre parmi les professions connues qui ont fourni 158 aliénés et sur lesquels ils concourent pour 59 centièmes. Le défaut de renseignemens a empêché de savoir les professions des 208 autres aliénés.

Un mouvement, par exercice et par sexe, des individus traités non seulement à St.-Lazare, mais encore à l'hospice de St.-Joseph, pendant la même période, prouve qu'il y a eu moins d'hommes aliénés que de femmes. L'infériorité numérique des *hommes* aux *femmes* est de 18 p. % dans les admissions, de 20 p. % dans les sorties, et de 11 p. % sur les décès. Observons aussi que le résultat d'une sortie sur 4 $^{13}/_{100}$ individus traités atteste combien sont efficaces les soins qu'on leur a donnés. Autrefois, les résultats n'étaient point aussi avantageux.

Enfin, on a constaté le séjour des aliénés dans un tableau tout aussi bien dressé que les précédens et on y voit que la moyenne générale de ce séjour à St.-Lazare comme à Ste.-Françoise, est pour ceux en traitement de 5 mois 15 jours et pour les incurables de 7 ans 8 mois et 20 jours.

L'Administration a exprimé le vœu qu'une disposition législative mît la personne et les biens des aliénés sous la sauve-garde des commissions des hospices.

Service de santé. Depuis 1825, un médecin et un chirurgien avaient été chargés de ce service qui, en 1830, fut partagé entre deux médecins et deux chirurgiens, puis, en 1831, on créa une place de chirurgien interne. Mais en 1832, les idiots et les épileptiques ayant été transferés dans une succursale, un médecin et un chirurgien en chef y passèrent, et, en 1833, la place de chirurgien en chef ayant été reconnue inutile, en l'état de celle du chirurgien interne, le personnel du service n'a plus été que d'un médecin en chef qui fait ses visites tous les jours à 8 heures du matin, et d'un chirurgien interne qui assiste à ces visites, exécute les prescriptions dont il a pris note, etc. — Ce qui entre dans le traitement moral, ce sont surtout les soins particuliers et assidus que les aliénés reçoivent des religieuses hospitalières.

A la suite d'un rapport de M. le médecin en chef de St.-Lazare, sur les maladies mentales qu'il a eu à observer en 1834, on a donné le classement des diverses causes qui ont occasionné la démence chez les individus existans la même année. Sur 200 aliénés, 6 l'ont été par les effets de l'âge, 7 par irritabilité excessive, 18 par dénuement, 3 par l'onanisme, 8 par maladies de la peau, 2 par des coups et blessures, 8 par syphilis, 20 par fièvres, phthysies, maladies du cœur, 28 par abus du vin et des liqueurs, 20 par amour et jalousie, 28 par chagrin, 16 par ambi-

tion, 20 par orgueil, 10 par religion mal entendue et 11 par des causes inconnues.

Le total décennal des *dépenses* de St.-Lazare est de 519,336 f. 77 c.; le total des *consommations*, en 1834 seulement, de 39,962 f. 65 c.

Quant au *régime alimentaire*, il est à peu près semblable à celui dont on a fait connaître la composition, pour l'Hôtel-Dieu et la Charité.

4° *Section.* — HÔPITAL SAINT JOSEPH. — Les bâtimens de cet hôpital se composent de trois locaux: celui de la *Madeleine* ou soit des *Répenties*, celui du *Refuge*, celui de l'*Entrepôt*, trois œuvres charitables qui ont existé anciennement, jusques en 1790, époque à laquelle les locaux demeurèrent propriétés des hospices. Ceux du Refuge et de l'Entrepôt furent réparés en 1821 pour servir d'hôpital des filles publiques atteintes de syphilis, et le local de la Madeleine fut mis en location et occupé par une fabrique jusqu'en 1824. Ces locaux ont reçu, en un mot, diverses destinations pendant la période décennale et servent aujourd'hui et depuis 1832, de succursale des aliénés, sous le titre d'Hôpital Saint Joseph. On y compte 21 salles, 47 chambres contenant ensemble 294 lits. On y reçoit une partie des *Fous incurables, Apoplectiques et Epileptiques maniaques des deux sexes*, qui, jusques en mai 1832, avaient été confondus à Saint Lazare avec les aliénés furieux, susceptibles d'un utile traitement.

Les dispositions intérieures de l'Hôpital Saint Joseph ayant permis, dès le principe, d'y recevoir momentanément les *pauvres passans*, ceux-ci y sont admis pour trois jours, sur l'ordre de M. le Maire et des Administrateurs ou sur la demande des Commissaires de police. Les *nourriciers* et *meneurs* dont les épouses viennent prendre les enfans au lait, y sont aussi reçus comme *passans*. Enfin, il y a une salle pour le traitement des

Enfans teigneux dans l'indigence, mais qui sont conduits à la Charité pour y être pansés.

L'Hôpital Saint Joseph peut recevoir 190 idiots et épileptiques dont 94 hommes et au plus 96 femmes, 30 passans et passantes et 15 enfans teigneux.

Population. Le personnel des employés est de 32, savoir: 1° 20 *employés d'administration* dont 1 aumônier, pour le service religieux; 1 religieuse agent-économe, 1 agent extérieur (*non nourri*), 1 portière, 2 concierges aux hommes et aux femmes passans, pour la direction générale; 1 religieuse, 2 sœurs agrégées, pourvoyeuse et réfectorière, 3 filles des hospices, pour la cuisine; 1 religieuse et 7 filles occupées à la lingerie et à la buanderie. 2° 12 *employés au service de santé*, etc., dont un médecin en chef (*non nourri*) et un chirurgien chef interne, pour le service de santé; 2 religieuses, 3 servans, 5 servantes, pour les dortoirs et infirmeries.

Il a été fait un tableau de la population de St.-Joseph de 1832 à 1834. Il en résulte que pendant les 3 années, il est entré 299 idiots et épileptiques, 45 teigneux, 1539 passans et 78 employés; qu'il restait au 31 décembre 1834, 118 idiots et épileptiques (vu qu'il en était sorti 118 dont 59 morts), 9 teigneux (il en était sorti 36 dont 1 mort), 10 passans (1529 étant sortis) et 34 employés (44 étant sortis, dont 2 morts.)

Sur 299 individus (108 hommes et 191 femmes) reçus du 26 mai 1832 au 31 décembre 1834, il y en a eu 24 provenant du département des Bouches-du-Rhône, 92 de Marseille, 23 du département du Var, 15 des départemens des Hautes et Basses-Alpes, 22 des autres départemens, 18 de pays étrangers, sur lesquels on compte 12 sardes et 105 de pays inconnus.

Suit la nomenclature des professions exercées par les 108 hommes reçus de 1832 à 1834, ou pour mieux dire

par 66 seulement, vu que 18 n'en avaient point et que 24 étaient inconnus. La seule remarque qu'il y ait donc à faire sur ce tableau, c'est qu'il fournit des résultats à peu près semblables à ceux obtenus quant aux aliénés, à St.-Lazare.

Les calculs de la population habituelle démontrent que le nombre des *malades*, des passans et des teigneux a constamment augmenté ; que la proportion des sorties a été de 1 sur 4 $^{21}/_{100}$, celle des décès de 1 sur 8 $^{71}/_{100}$; que le séjour des *nourriciers* et des *passans* a été de 3 jours $^{41}/_{100}$ en 1832, de 7 jours $^{78}/_{100}$ en 1833, et de 14 $^{43}/_{100}$ en 1834 ; que celui des teigneux est d'environ 100 jours. Enfin que celui des idiots et des épileptiques en traitement à l'hôpital St.-Joseph est de 5 mois, 8 jours, tandis que pour les mêmes individus réputés incurables, le séjour est de 6 ans, 7 mois, 14 jours.

Service de santé. Il est le même que celui de St.-Lazare. Il résulte d'un rapport sur les maladies mentales traitées par M. le médecin en chef, que bien que l'art offre peu de ressources pour guérir les *démencés*, les *épileptiques aliénés* et *non aliénés*, les *idiots*, on a obtenu six guérisons remarquables dans le courant de l'année. Il est mort, il est vrai, 12 hommes et 18 femmes, mais cette mortalité est due à l'âge avancé de plusieurs aliénés et à l'état apoplectique ancien qui rend infirme près d'un tiers des démencés. 12 sont morts apoplectiques, 8 ont succombé à des méningites chroniques et 10 à des dyssenteries, à des entérites et à des affections organiques du foie.

Sur 199 aliénés, 16 l'ont été par idiotisme, 15 par irritabilité excessive, 8 par excès de travail, 45 par dénuement, 32 par onanisme, 15 par épilepsie convulsionnaire, 18 par abus du vin et des liqueurs, 16 par amour, jalousie, 18 par chagrin, 6 par religion mal entendue, 11 par des causes inconnues.

Dans un tableau sur les *dépenses* de cet hôpital, pendant les années 1832, 1833 et 1834, c'est-à-dire, depuis qu'il est devenu succursale des aliénés, on a cru devoir comprendre aussi les dépenses faites en 1825 concernant la section des vénériennes que cet hôpital renfermait alors. Or, le total des unes et des autres dépenses a été de 134,699 f. 44 c.

Le total du montant des *consommations* de St.-Joseph, en 1834 seulement, a été de 30,984 f. 06 c.

Le *régime alimentaire* est le même que celui de St.-Lazare.

5° *Section*. — Hôpital Sainte-Françoise. — Fondé en 1774 pour l'établissement des filles orphelines, ce local devint après la révolution de 1790, une propriété des hospices, fut tenu en location jusques en 1832, époque où on le destina à servir, au besoin, d'hôpital pour les cholériques, et fut enfin, en 1833, transformé en une succursale de l'Hôtel-Dieu pour recevoir les vénériens, les galeux, les dartreux, les cancereux et les malades atteints de plaies chroniques. Cependant les filles vénériennes ont continué d'être traitées à l'Hôtel-Dieu, où des moyens de répression leur sont réservés.

L'hôpital de Ste.-Françoise dont les bâtimens ont été assez bien appropriés, renferme 7 petites salles, 2 dortoirs, 20 chambres, qui contiennent ensemble 152 lits de malades et d'employés. On y reçoit les indigens, de quelques pays et conditions qu'ils soient, ainsi que les pensionnaires payant de 1 à 2 f. par jour.

Mal situé, cet hôpital est d'ailleurs assez mal sain pour que l'Administration doive, comme elle l'a promis, placer la population qu'il contient, à l'hôpital St.-Joseph, lorsque les idiots et les épileptiques auront été transférés au nouvel hospice d'aliénés, maintenant en construction.

Population. Le personnel affecté au service de l'hôpital

de Ste.-Françoise se compose de 28 individus dont 1° 15 *employés d'Administration*, savoir : . aumônier (*non nourri*) pour le service religieux ; 1 agent-économe, 1 portier, 1 commissionnaire-porteur, pour la direction générale, 1 première cuisinière, 1 réfectorière, 3 filles des hospices, pour la cuisine ; 2 premières lingère et buandière, 4 filles des hospices, pour la lingerie et la buanderie. 2° 13 *employés au service de santé*, etc., savoir : 1 chirurgien en chef interne (*non nourri*), 1 chirurgien chef interne, 2 élèves (*dont un non nourri*), pour le service de santé ; 1 infirmier-major, 3 servans, 2 mère et adjointe, 3 servantes, pour le service des salles.

On a tracé le tableau de la population de Ste.-Françoise, du 1er mars 1833 au 31 décembre 1834. Il est entré pendant les deux années 950 malades, 36 filles des hôpitaux, 37 employés. Au 31 décembre 1834, il restait 84 malades (il en était sorti 886 dont 22 morts), 7 filles des hôpitaux (29 étaient sorties), 21 employés (on en comptait 16 sortis.)

Les entrées se sont maintenues dans les mêmes proportions pendant les deux années, et les sorties ont suivi la marche des admissions ; il y a eu pourtant diminution en 1834 dans le nombre des femmes.

Autrefois aucun vénérien n'était reçu à l'Hôtel-Dieu, s'il ne déposait au préalable une somme de 150 f. Mais dès 1830, l'Administration ayant décidé que les indigens seraient admis sans frais, et en 1835 le Ministre de l'Intérieur ayant prescrit l'admission libre dans les hôpitaux des individus affectés de syphilis et de gale, afin d'arrêter la propagation de ces deux maladies ; d'ailleurs aucune exception basée sur la nationalité n'ayant été faite au bureau d'entrée, le chiffre des vénériens devait s'accroître : il n'était jusqu'en 1829, que de 35 à 45 par an ; il s'élève maintenant à près de 200.

D'après un tableau sur la *nationalité* des malades, on

voit que la population de Ste.-Françoise s'est composée de 950 individus admis, pour lesquels ont concouru, la FRANCE à raison de $^{87}/_{100}$

dont
- $^{29}/_{100}$ de Marseille.
- ^{07}— des Bouches-du-Rhône.
- ^{10}— du Var.
- ^{10}— des Basses-Alpes.
- ^{05}— des Hautes-Alpes.
- ^{04}— de Vaucluse.
- ^{22}— des autres départemens.

Les étrangers, $^{13}/_{100}$ dont
- ^{08}— des Etats de Sardaigne.
- ^{05}— d'autres pays.

Il a été jugé convenable de classer les malades par *rang d'âge* et par période de 5 années, d'un an à 71 et au-dessus. C'est de 21 à 25 et plus particulièrement de 16 à 30 que le chiffre a été plus considérable. Les vénériens de 1 à 5 sont des enfans au lait ou sevrés, entrés avec leurs nourrices. Le tableau qui offre ce relevé nous montre aussi que sur les 950 individus reçus, il y a eu 1° 678 hommes dont 335 atteints de syphilis, 263 de gales, 12 de maladies cancéreuses, 37 de dartres et 31 de plaies chroniques. 2° 272 femmes dont 119 vénériennes, 99 galeuses, 11 cancéreuses, 23 dartreuses et 20 ayant des plaies chroniques.

Les vénériens et les galeux forment à peu près l'ensemble des admissions auxquelles ils contribuent pour 86/100, ceux-ci pour 38/100 et ceux-là pour 48/100. Les 3 autres classes de malades y concourent pour 14/100.

La totalité des personnes reçues se compose de 71/100 hommes et de 29/100 femmes.

On a ensuite classé les 678 hommes d'après la profession exercée par chacun d'eux avant son entrée à l'hôpital; il n'est, tout bien considéré, question que de 250 personnes, vu que 473 n'avaient pas de profession. Les *vénériens* se composent en partie de marins, de douaniers, de journaliers et d'un grand nombre d'hommes sans profession. Les

galeux sont en général des passagers et de pauvres ouvriers; les *galeuses*, des passantes et des filles publiques.

Les admissions et les sorties ont été, quant aux résultats des rapprochemens faits pour connaître leurs rapports, semblables à celles de l'Hôtel-Dieu. Il n'est mort, terme moyen, par an, que 1 personne sur 47 $^{72}/_{100}$ traitées. La prolongation du séjour des malades est due à la présence continuelle de 22 individus défigurés par des cancers ou mutilés par des dartres et d'anciennes plaies. Toutefois le séjour des malades réunis, qui représentait un traitement de 60 jours $^{80}/_{100}$ en 1833, a diminué, l'année suivante, de près de 4 jours par individu.

Service de santé. Le personnel de ce service était, au commencement de 1833, composé d'un chirurgien en chef, d'un chirurgien chef interne et d'un élève interne de 1re classe; il a été augmenté en 1834, par la création d'une place d'élève interne de 2e classe.

Le chirurgien en chef visite une fois par jour les malades à 6 heures $^{1}/_{2}$ du matin; il est accompagné du chef interne qui, d'ailleurs, le remplace en cas d'absence, fait exécuter les prescriptions, dirige et surveille les élèves. Ceux-ci sont chargés de tenir les cahiers de visite, d'inscrire la situation des malades, de faire les pansemens, etc.

Nous avons lu avec plaisir une analyse du rapport du chirurgien en chef de l'hôpital Ste.-Françoise sur les maladies qu'il a eu à traiter en 1834. Il a cru devoir consacrer un article à chaque genre de maladie. Les affections herpétiques ont été très variées, quelques unes très graves, et plusieurs compliquées de syphilis ou de scorbut. Les affections psoriques ont été plus fréquentes en hiver qu'en été; elles ont été combattues avec succès par des lotions d'acide hydro-chlorique étendu d'eau. La pluspart des vénériens ont été gravement affectés. Les traitemens ont

varié suivant l'état des malades : on a utilisé les antiphlogistiques, le baume de Copahu, les sudorifiques, les mercuriaux, les sels d'or, les bains de sublimé, la diète sèche. On a eu à se louer de la cautérisation dans le traitement des bubons. On a pu se convaincre que les affections cancéreuses se reproduisent dans le plus grand nombre de cas, quel que soit le moyen curatif employé. Une observation très intéressante sur un cancer de la face, opéré avec succès, termine le rapport de M. le chirurgien en chef.

Les *dépenses* de l'hôpital Ste.-Françoise, établi en 1833, ont été, pendant cette année, comprises avec celles de l'Hôtel-Dieu. Ce n'est que dans le budget de 1834 qu'elles ont pu être établies spécialement ; elles se sont élevées alors à 39,140 f. 57 c. Le total du montant des *consommations*, pendant la même année, a été de 29,298 f. 80 c. Le *régime alimentaire* est le même que celui qui a été tracé pour l'Hôtel-Dieu. Seulement, est il à remarquer que les vénériens et les galeux civils n'ont droit qu'au pain moyen, lorsqu'ils ont la demi ou les trois quarts de portion.

6e *Section*. — HOSPICE DE LA MATERNITÉ. — Il formait une section de l'Hôtel-Dieu, lorsque, en 1824, il fut transféré rue du Refuge, dans le local dit des Repenties, local que l'on agrandit ensuite convenablement, vu l'urgence. En 1832, cet hospice fut établi dans l'ancien hôpital du Sauveur, qui, situé aux Allées de Meilhan, fut bâti en 1771, par les soins philantropiques du docteur AUBERT (1) pour y recevoir les pauvres qui, atteints du scorbut, du cancer, des scrophules et de la syphilis, ne pouvaient être traités dans les hôpitaux. Depuis 1790, époque où le nom-

(1) Voyez notre *Notice historique sur Antoine* AUBERT, docteur en médecine, fondateur de l'hôpital du Sauveur, insérée dans notre *Observateur des sciences médicales*, janvier 1835, tom IX.

bre des hôpitaux, à Marseille, fut réduit, jusques en 1832, le local dont nous parlons devint une maison particulière et fut presque toujours occupé par un pensionnat. Aussi, fallut-il y faire des réparations considérables pour y loger convenablement la population de l'hospice de la Maternité. Cet hospice renferme, entre autres localités, 4 grandes salles et 10 chambres contenant ensemble 71 lits pour femmes et filles enceintes, élèves sages-femmes et employés.

En 1826, une école d'accouchement fut fondée dans cette maison, de sorte que la double destination de celle-ci consiste depuis cette époque à *accoucher les femmes* et à donner aux personnes du sexe l'*instruction et la pratique des accouchemens.*

Les *femmes légitimes* s'y présentent au huitième mois de la grossesse et, après leur délivrance, elles retournent chez elles, munies pour l'enfant d'un trousseau complet.

Les *filles* y sont admises dès le septième mois, sont obligées de nourrir les enfans au lait qui attendent leur placement en nourrice, et ne sont exceptées de cette obligation que lorsquelles gardent chez elles leur propre enfant ou qu'elles peuvent défrayer l'hospice du montant de leur dépense à raison d'un franc par jour.

Pour y être reçue, l'élève sage-femme doit être âgée de 18 à 35 ans, savoir lire et écrire, être de bonnes vie et mœurs. Elle est logée, nourrie, blanchie, etc., moyennant une pension annuelle de 450 f. Il faut quelle suive les cours théoriques et pratiques au moins pendant un an.

Population. La division intérieure de l'hospice permet 1° de recevoir 18 femmes enceintes, 2° de traiter 23 accouchées, 3° de loger 18 élèves sages-femmes; ce qui forme un total égal au nombre de lits disponibles, non compris ceux pour les employés. Il y a aussi quelques chambres particulières pour les pensionnaires qui payent 3 fr. au moins par jour.

Les prévisions du budget portaient pour l'année 1834, le nombre des femmes enceintes à .... 35.

Celui des enfans au lait à...................... 6.

Celui des nourrices sédentaires à................ 1.

Celui des élèves sages-femmes à.............. 18.

Et celui du personnel tel que nous allons en donner la composition à.............................. 17.

Total........ 77.

Dans ce total on a compris cinq filles des hospices, lesquelles étaient chargées de travaux secondaires moyennant une faible rétribution.

Voici maintenant de quelle manière le personnel était composé.

Parmi les employés au nombre de 17, on n'en trouve point pour le service religieux, attendu que ce service est fait par MM. les aumôniers de l'Hôtel-Dieu.

On compte 8 *employés d'administration* dont 1 agent économe, 1 portier et 1 portière à la direction générale; 1 cuisinière et 3 aidantes et pourvoyeuses, à la cuisine; 1 buandière (les femmes et les filles enceintes aident à laver et repasser, à nettoyer les dortoirs et les salles, servir les élèves, etc. C'est pourquoi il n'y a pas de lingère spéciale ni d'aide-buandière). Sous le titre *d'employés au service de santé et de l'instruction*, il y a, à la salle des femmes, 1 surveillante des filles enceintes, 1 surveillante des accouchées et 3 servantes; pour le cours d'accouchement, 4 personnes non nourries, savoir: 1 chirurgien en chef professeur, 1 maîtresse sage-femme, 1 adjointe, 1 domestique particulière.

Suit le résumé d'un tableau, par exercice, de la population de l'hospice de la Maternité de 1825 à 1834.

		Femmes et Filles.		Enfans au lait.		Elèves sages-femmes.		Nourrices internes. et passantes		Filles des hôpitaux et employés		Total.	
Traités	Existant le 1er janvier 1825.	19	1027	46	3486	"	104	31	2457	16	625	112	7699
	Entrés pend. les 10 années.	1008		3440		104		2426		609		7587	
Sortis	Par guérison ou autrement..	964	1008	2637	3482	93	93	2454	2457	609	611	6757	7651
	Morts........	44		845		"		3		2		894	
Restant au 31 décembre 1834..			19		4		11		"		14		48

Le dépouillement du livre des entrées fait connaître que les 1,008 personnes admises pendant les dix années provenaient 229 de Marseille, soit............23 p. °/₀

131	du départ. des Bouches-du-Rhône	13
169	du département du Var	17
56	des Hautes-Alpes	5
150	des Basses-Alpes	15
51	de Vaucluse	5
112	de divers autres départemens	11
110	de pays étrang., dont 8 p. °/₀ sardes	11

Les ADMISSIONS ont augmenté de plus du double, de 1825 à 1834. On comptait 65 femmes et filles enceintes en 1825, il y en a eu 144 en 1832 et 131 en 1834. Il n'est entré que 12 femmes légitimes dans les premières années. On en a admis 47 dans les dernières.

Il est né dans l'hospice 824 enfans dont 414 garçons et 410 filles. On voit que les accouchemens des femmes légitimes ont fourni 14/100 en plus de garçons que de filles, et que le nombre des garçons nés de pères inconnus est inférieur de 04/100 seulement à celui des filles placées dans la même catégorie.

Les calculs des GUÉRISONS et des SORTIES ont donné :

Femmes et *filles enceintes*	de 1825 à 1833	1 sur 1 $^{25}/_{100}$.
	en 1834	1 sur 1 $^{21}/_{100}$.
Enfans	de 1825 à 1833	1 sur 1 $^{44}/_{100}$.
	en 1834	1 sur 1 $^{08}/_{100}$.

Quant à la MORTALITÉ des femmes et des filles enceintes, la moyenne des dix années est de 1 décès sur 27 $^{25}/_{100}$ traitées ; elle est, pour les enfans, de 1 décès sur 4 $^{44}/_{100}$. La durée moyenne du séjour de ceux-ci, pendant la même période, se résume à 34 jours $^{45}/_{100}$ par individu, et pour celles-là à 61 jours $^{24}/_{100}$ par personne.

Les élèves sages-femmes n'ont commencé qu'en 1826 à entrer dans l'hospice. Leur effectif avait atteint en 1828

le chiffre de 14 $^{60}/_{100}$. Il a été moindre en 1834. Aucune d'elles n'est décédée dans l'hospice.

Service de santé. Par l'effet de diverses mutations qui ont eu lieu depuis 1825, le personnel de ce service a été, en 1830, et continue d'être composé d'un chirurgien en chef, d'une maîtresse sage-femme en chef, d'une maîtresse sage-femme-adjointe, d'élèves sages-femmes dont le nombre variable peut être fixé à 11.

Le chirurgien en chef fait ses visites tous les jours le matin à 7 heures $^{1}/_{2}$ en été, à 8 heures $^{1}/_{2}$ en hiver, et est alors accompagné par les maîtresses et élèves sages-femmes. La maîtresse adjointe tient note des prescriptions et veille à leur exécution.

Le chirurgien en chef, en même temps professeur d'accouchement, fait deux cours dans l'année scolaire et deux leçons par semaine.

La maîtresse sage-femme donne chaque jour des leçons de théorie, sous la direction du professeur; elle exerce aussi les élèves au manuel des accouchemens. Deux de celles-ci sont appelées, et à tour de rôle, aux accouchemens qui se font, mais elles n'opèrent, alors même qu'elles en sont capables, que sous les yeux de leurs chefs; elles assistent toutes aux accouchemens laborieux qui sont opérés par la maîtresse sage-femme, à moins que le danger soit si imminent qu'il faille recourir au chirurgien en chef.

Les élèves de tour ne quittent les femmes accouchées que deux heures après la délivrance; l'une a soin de la mère, l'autre de l'enfant. Elles visitent d'ailleurs l'accouchée trois fois par jour.

Il est tenu des notes rédigées sur les accouchemens qui ont été faits.

Les soins secondaires sont confiés à deux surveillantes et à deux servantes.

Nous donnons avec plaisir un extrait d'un intéressant

rapport fait par M. le chirurgien en chef sur les accouchemens qui ont eu lieu en 1834.

Sur 110 enfans provenant de 109 accouchemens, 104 sont venus au monde par la tête (dont 102 par le vertex et 2 par la face); 3 par l'extrêmité pelvienne (dont 1 par les fesses et 2 par les pieds); 2 ont présenté, l'un l'épaule droite et l'autre la gauche en première position; 1 avorton de deux mois est sorti en peloton.

Le forceps a été appliqué dans une première grossesse, l'enfant est né vivant. Dans un cas semblable, une seule cuiller du petit forceps de Dubois a été aussi appliquée avec succès.

Il est mort 4 enfans dont 1 présentant l'épaule droite et 3 le vertex. De ceux-ci, l'un avait une procidence du bras, l'autre avait à peine 7 mois, le troisième a été expulsé par une femme atteinte de convulsions.

4 femmes ont succombé, l'une à une entéro-céphalite, la seconde à une coxalgie du côté droit. Des deux autres, l'une qui, à une précédente grossesse, avait eu une péritonite très grave, a présenté à l'autopsie cadavérique d'anciennes adhérences entre la fosse iliaque droite et l'utérus que l'on voyait aussi usé sur le côté droit de l'excavation pelvienne, au-dessous de la réflexion du péritoine. Cette accouchée offrait une première position déviée de l'épaule droite. La 4e femme, rachitique et très-suffoquée pendant les derniers mois de sa grossesse, est pourtant accouchée d'une fille vivante qui, présentant une seconde position de l'épaule droite, a été extraite au moyen de la version. La mort a été attribuée à une infiltration passive des poumons due à la compression opérée par la grossesse.

Le total décennal des *dépenses* de l'hospice de la Maternité, est de 384,174 f. 10 c. Celui des *consommations* du même hospice, en 1834, de 16,178 f. 84 c.

Le *régime alimentaire* est déterminé et se compose de

la même manière qu'à l'Hôtel-Dieu, en cas de maladies des femmes et filles enceintes ou accouchées, dont le régime, en général, se divise en jours gras et maigres. Ceux-ci sont au nombre de trois : les mercredi, vendredi et samedi.

Les pensionnaires payant d'un à trois fr. par jour et au-dessus, suivent le même régime.

Ces deux classes de personnes font trois repas par jour dans leur réfectoire particulier : le dejeuner, le dîner et le souper.

La composition du régime et la fixation des rations ont été exposées dans un tableau. Il est à noter que le pain blanc est accordé aux malades et accouchées, aux pensionnaires et aux élèves ; le pain moyen, aux femmes et filles enceintes.

Après avoir donné une idée de l'état présent des hôpitaux et hospices civils et militaire de Marseille, il nous paraît indispensable de jeter un coup d'œil sur divers sujets d'Administration générale, qui n'offrent pas peu d'intérêt, et nous ne devons pas passer sous silence l'excellent travail qui, sous le titre de population extérieure, a été fait sur le service des enfans. Ce service comprend les enfans *trouvés, abandonnés, orphelins* et de *familles indigentes* qui sortent de la Charité pour être placés en nourrice ou en pension hors des hospices.

Cette institution date du 12e siècle. Or, il est à remarquer que Marseille est la première ville de France qui s'est occupée des enfans trouvés, et même long-temps avant l'institution célèbre de St. Vincent-de-Paul.

Des nourrices viennent de différens points des départemens voisins, ou envoient, si elles ne peuvent venir elles-mêmes, des commissionnaires, pour prendre les enfans, soit au lait ou sevrés qui se trouvent à l'hospice de la Charité. Au moment où un enfant leur est confié,

l'Administration leur remet, 1° une carte de placement insérée dans une lettre d'avis adressée au Maire du lieu de résidence de la nourrice ; 2° la layette du premier âge ou une vêture, d'une valeur de 18 à 20 f., qu'au lieu de renouveller successivement, comme autrefois, on remplace depuis 1828 par une indemnité annuelle de 12 f., payée par trimestre avec les mois de nourrice, à dater du 7e mois de placement jusqu'à la dixième année des enfans ; 3° le montant du premier mois de nourrice ou pension dont le prix est de 7 fr. par mois pour les enfans trouvés, abandonnés, orphelins, et de 6 fr., par mois aussi, pour les invalides ; 4° une indemnité de route qui, fixée autrefois à 6 fr., a été élevée à 9 fr., et même à 12 lorsque les nourrices ou les commissionnaires, à l'époque des travaux de la campagne, éprouvent le plus de peine à s'absenter de leur résidence. Toutes ces dépenses pour les enfans trouvés et abandonnés sont à la charge du département, et pour les orphelins, invalides, etc., à la charge des hospices. Le mode de paiement a subi divers changemens, et, depuis janvier 1834, les nourrices ne sont payées qu'au lieu de leur domicile, en exécution de l'ordonnance royale du 28 juin 1833.

Le Maire à qui les enfans sont présentés à leur arrivée en donne avis à l'Administration des hospices. Tous les trois mois, ils sont encore présentés au Maire et au Curé. Celui-ci délivre et celui-là vise les certificats constatant que les enfans sont vivans, élevés et soignés conformément à la loi du 20 mars 1797. Sur le vu de ces certificats ou des actes de décès, en cas de mort, l'Administration des hôpitaux fait dresser les états de décompte des mois de nourrice.

Au reste, un inspecteur s'assure dans des tournées annuelles du bien être des enfans qui sont ainsi entretenus jusques à l'âge de 12 ans. Alors, ils sont ramenés dans

les hospices. Mais la pluspart restent, malgré la cessation de paiement de leur pension, auprès de leurs nourriciers qui se sont attachés à eux au point de pourvoir à tous leurs besoins. Il est quelques-uns de ces enfans qui, sous la dénomination d'*invalides*, à cause de leurs infirmités, continuent d'être entretenus à la campagne, aux frais des hospices jusqu'à la fin de leurs jours. Il en est enfin qui, ou gravement malades, ou reclamés par leurs parens, ou mal soignés par leurs nourrices, retournent avant leur douzième année.

Dans un grand tableau, l'Administration fait connaître le mouvement de la population extérieure des enfans pendant la période décennale. Au 31 décembre 1834, le nombre des enfans existant en nourrice ou en pension était de 2,004; il n'était que de 1,116, au 1er janvier 1825; différence en plus 888. Mais cette augmentation est due bien moins à un plus grand nombre d'expositions ou d'admissions dans l'hospice, qu'à ce que moins d'enfans ont cessé d'être entretenus en nourrice et pension, ou sont morts, dans le cours de la période de 1825 à 1834, comparée à la période des dix années précédentes.

Disons maintenant quelques mots sur la *régie des biens*. Voici en quoi consistent les biens et revenus des hospices : *Maisons urbaines et propriétés rurales, capitaux placés sur l'état, capitaux à constitution de rentes dus par des particuliers, fonds placés sur le Mont-de-Piété, intérêts des fonds placés au trésor royal, pensions pour admissions dans les hospices, produit du travail fait à la Charité, vente des effets des décédés, dons, aumônes et collectes, recettes imprévues, assistances des pauvres aux convois funèbres, vente de la brusque*, c'est à dire, d'un bois de broussaille, en fagots, qui sert à chauffer les navires soumis à l'action du carénage (l'Hôtel-Dieu a la faculté exclusive de cette vente), *concessions*

de terrains dans le cimetière, bourses et *pensions des élèves sages-femmes, vente de la graisse, produit des bassins et des chaises* dans les chapelles des hospices, *location des latrines et produit de la vieille paille*. Ces revenus forment le tableau des recettes ordinaires dont le total décennal est de 7,513,044 f. 84 c., en y comprenant les *subventions ordinaires de la ville, les fonds alloués par le département* pour le service des enfans trouvés, *les journées de prisonniers* civils malades, remboursées par le département, *les journées de militaires* malades, remboursées par les Administrations de la guerre et de la marine. Les hospices ont encore des recettes extraordinaires dont le total décennal est de 1,087,573 f. 35 c. et qui consistent en des legs et donations, divers produits de vente, bénéfices et intérêts, subventions extraordinaires, etc. Ici, il y a des erreurs de calculs, surtout quant aux sommes portées à un tableau spécial des legs et donations, comparées à celles qu'on voit figurer pour la même nature de recettes à un tableau des recettes des hospices réunis. Quoiqu'il en soit, le total des recettes a été, de 1825 à 1834, de 8,600,618 f. 19 c., celui des dépenses s'est élevé à 8,593,408 f. 99 c., dont 8,541,234 f. 84 c. pendant les 10 années et 52,174 f. 15 c. ont été payés en 1825 et 1826 concernant 1824 et des années antérieures.

En ajoutant au montant des recettes le solde de 20,734 f. 61 c. qui restait en caisse et 49,812 f. 27 c. qui restait à recouvrer, au 31 décembre 1834, sur 1824, etc., on a 8,669,114 f. 19 c. de recettes, de laquelle somme comparée à celle des dépenses, résulte un *boni* de 75,705 f. 20 c. Mais il faut déduire du montant des recettes 193,916 f. 08 c. à recevoir, et du montant des dépenses 336,997 f. 57 c. à payer fin décembre 1834; et il faut ajouter au total des dépenses le solde débiteur que présentent divers comptes et qui s'élève à 78,071 f. 09 c., de sorte que les recettes

ne sont plus alors que de. . . . . .8,475,198 f. 11 c.
et les dépenses de. . . . . .8,334;483 f. 33 c.
Le solde en caisse au 31 décembre 1834
est donc de. . . . . 140,714 f. 78 c.

Un tableau nous apprend que le prix moyen, le plus élevé, de journée par individu de la population intérieure et extérieure, a été de $61\,^{280}/_{100}$ (en 1829), et que le moins élevé a été de $55\,^{966}/_{100}$ (en 1826).

D'après un autre tableau, le total décennal des dépenses est de 5,558,374 f. 68 c.; celui du nombre de journées, de 5,766,874 f. et celui des lits occupés de $15{,}834\,^{57}/_{100}$. La moyenne annuelle des dépenses est de 555,837 f. 46 c.; celle des journées de 576,687, et celle des lits de $1583\,^{43}/_{100}$.

La dépense moyenne par journée est de $96\,^{43}/_{100}$ et par lit de 351 03.

Observons que dans ces dépenses n'est point compris le résumé de celles d'Administration générale.

Nous voudrions maintenant pouvoir passer successivement en revue tout ce dont se compose le chapitre des *consommations*. Elles ont occasionné une dépense de 446,400 f. 34 c., somme qui se trouve reduite à 445,962 f. 83 c., si l'on a tenu compte des différences en plus ou en moins produites par l'évaluation exacte des denrées existantes en magasin au commencement et à la fin de 1834, comparativement aux dépenses de la même année.

Plus nous considérons les documens que nous avons sous les yeux, plus nous nous persuadons que les hôpitaux et hospices de Marseille sont parfaitement dirigés par les Administrateurs, qui, nous aurions dû le dire déjà, sont au nombre de 8 y compris M. le Maire, président-né. Ils se réunissent à l'Hôtel-Dieu, tous les samedis, à 2 heures; les autres jours (excepté ceux de fêtes), à la même heure, le vice-président semainier et les administrateurs présens au bureau expédient les affaires courantes. Les personnes

attachées aux bureaux de l'Administration, sont 1 secrétaire en chef, 1 sous-secrétaire, 1 receveur, 1 contrôleur des recettes et dépenses, 1 inspecteur-contrôleur, 4 employés, 1 concierge, 1 préposé spécial chargé du service intérieur des enfans trouvés, 1 préposé-adjoint chargé du service extérieur de ces enfans, 1 architecte et 1 préposé au service de la brusque.

Telle est l'analyse d'un livre précieux sous bien des rapports. Nous l'avons examiné dans les moindres détails parce qu'il est évidemment peu de travaux de ce genre qui méritent d'avantage de fixer l'attention des statisticiens.

La commission administrative de nos hôpitaux et hospices a donné un bel exemple, en livrant au public de nombreux documens statistiques sur les établissemens qu'elle gère avec tant de sollicitude et dans lesquels elle s'attache constamment à introduire toutes les améliorations désirables. Nous sommes heureux de pouvoir dire beaucoup de bien d'un tel ouvrage. Mais qu'il nous soit permis d'ajouter qu'il n'eut pas été impossible de le rendre plus important en n'omettant aucun des documens qui concernent les objets consommés et les malades traités pendant la période décennale. Que les détails eussent été immenses, on le conçoit. Mais ils n'eussent pas été pour cela moins utiles ni lus avec moins d'intérêt. A l'avenir, les documens relatifs aux hospices devraient, ce nous semble, être publiés de deux en deux ans ou le plus tard à chaque période quinquennale. En ayant moins d'années à comprendre dans les comptes rendus, on aurait la facilité de ne rien passer sous silence et même de donner assez d'extension à certains chapitres. Nous pensons aussi qu'au lieu d'un volume in-folio qui n'est guère maniable et que l'on place difficilement dans une bibliothèque, le format in-8° ou du moins l'in-4°, devrait être adopté par la commission administrative.

Nous ne terminerons pas notre rapport sans payer à M. Senés, le tribut d'éloges, qui lui est dû pour avoir imprimé avec autant d'élégance que de goût, l'ouvrage que nous venons d'analyser et dont les tableaux exécutés d'une manière admirable serviraient, au besoin, à prouver que la typographie marseillaise s'est bien perfectionnée.

TRANSACTIONS COMMERCIALES.

Extrait de plusieurs rapports faits à la société de statistique sur les foires de Marseille.

L'article dont il s'agit, est ainsi que son titre l'indique, une analyse de plusieurs rapports. Ils ont été faits par MM. Achard et Fallot de Broignard, membres actifs. Mais c'est particulièrement dans un bon travail de M. Achard, que nous avons puisé le plus de documens sur les foires de Marseille, à diverses époques.

Il y a, à Marseille, outre la foire de St.-Lazare qui est la principale, trois petites foires dont deux (celle du jour des rois et celle de St.-Jean) pour la vente d'arbres et de plantes, et l'autre (celle de St.-Antoine), quoique d'arbres et de plantes aussi, est plutôt une foire d'instrumens aratoires. La plus importante des trois est celle de St.-Jean. Pour donner une idée du bénéfice des objets qui y sont vendus, il suffit de présenter un état comparatif de ces ventes en 1834 et 1836.

	En 1834.	En 1836.	
Nombre des vendeurs..	350 —	240	diff. en moins 110.
La vente d'environ la moitié des objets exposés a produit.....	30,000 —	25,600	4,400.

	En 1834.	En 1836.	
Les dépenses faites par les vendeurs se sont élevées à..........	2,300 —	780 diff. en moins	1,520.
Bénéfice sur les objets vendus.............	27,700 —	24,820	2,880.

On trouve dans les archives de Marseille les lettres patentes et autres pièces relatives à diverses foires, dans cette ville et telles que : 1° La foire de St.-Louis, instituée le 16 janvier 1390, par le roi Robert, comte de Provence ; elle durait trois jours à partir du 25 août. 2° Les foires créées, le 12 janvier 1447, par le roi Réné, aux fêtes de St.-Jean et de St.-Martin ; foires qui duraient dix jours chacune. Pendant cette durée, les marchandises importées à Marseille étaient affranchies de tous droits.

A cette époque, il y avait une autre foire, le jour de la Toussaint, à Marseille. Le Roi Réné, par lettres patentes du 15 février 1448, la renvoya du premier au dernier de novembre, jour de St.-André.

Ces anciennes foires n'ont évidemment pas beaucoup survécu à ceux qui les ont instituées, excepté, néanmoins, celles de St.-Jean-Baptiste et de St.-Martin, créées par le Roi Réné et confirmées, en juin 1526, par lettres patentes de François 1er.

Quant à la foire de St.-Lazare, dont il est surtout question ici, elle doit son origine à Louis XII qui établit, à Marseille, une foire franche, pendant dix jours ouvrables, par lettres patentes données à Blois, le 6 février 1509, enregistrées à Aix, en vertu du jugement des maîtres rationaux, du 6 mai 1510.

Cette foire commençait le lendemain de St.-Michel, 30 septembre. Mais plus tard, Louis XIV la transféra au jour de St.-Lazare, 31 du mois d'août, par lettres patentes du mois de septembre 1652. Les fermiers généraux firent l'im-

possible pour empêcher l'exécution de ces lettres qui furent enfin, le 10 décembre 1654, enregistrées au parlement et à la cour des comptes. Dès lors, la foire fut définitivement installée.

Dès son origine, la foire de St.-Michel ou de St.-Lazare se tenait à la place de Linche. Ce fût en 1771 que MM. les Echevins ordonnèrent qu'elle se tiendrait à l'avenir sur le cours. Les barraques furent comme nous les voyons chaque année, placées vis à vis les unes des autres, sur les deux côtés de la promenade ; mais d'après la demande des marchands des boutiques donnant sur les rues latérales, les échevins ordonnèrent que les barraques seraient rangées sur deux lignes au milieu du cours, adossées l'une à l'autre et ayant leur face tournée du côté des rues. Toutefois, cette disposition, en interceptant le coup d'œil et l'ensemble de la foire, en détruisit tout le charme et fut préjudiciable aux marchands des barraques. Il fallut donc revenir à la première disposition pour la position de celles-ci.

Le 2 juillet 1790, Louis XVI donna des lettres patentes portant confirmation des franchises accordées jusques là à toutes les foires du royaume. A cette époque, le prix de la location des emplacemens, appartenait aux hospices qui le percevaient de chaque marchand. En 1789, ils perçurent 3,752 fr.

En 1790, la foire se tint aux allées de Meilhan, d'après une délibération du Conseil général de la Commune, tenu le 4 août même année. Ainsi, la foire ayant été réléguée hors la ville, les hospices furent frustrés du revenu du prix des places qui furent louées pour le compte de la Commune.

Depuis, cette foire cessa d'exister jusques en 1796 (an IV de la république). Sa résurrection date du 22 thermidor an IV (9 août 1796). Le bureau central la rétablit par un arrêté fesant droit à une pétition des administrateurs de l'hospice du St.-Esprit (alors hospice d'humanité) motivée sur l'utilité

pour cet hospice de recevoir la rétribution annuelle payée par les marchands de cette foire pour l'emplacement de leurs échoppes. Elle eut lieu aux allées de Meilhan depuis l'an IV (1796) jusques et y compris l'an VIII (1799).

Les hospices ne sont plus en possession des revenus que leur procurait la foire de St.-Lazare. En l'an XIII, le prix de l'adjudication fut versé entre les mains du receveur de la Régie des emplacemens publics.

Le 2 thermidor an VI (20 juillet 1798) l'Administration centrale du département des Bouches-du-Rhône prît un arrêté portant fixation des foires de son arrondissement, d'après un arrêté du Directoire exécutif, du 14 germinal, même année, sur le même sujet.

Dans cet arrêté, la foire de St.-Lazare est fixée au 14 fructidor (31 août); sa durée y est réduite à 8 jours. Un tableau y est annexé, concernant les foires du département. Leur nombre n'y est que de quarante-huit, tandis qu'il s'élève actuellement à plus de soixante, ainsi qu'on le verra dans un travail ultérieur que nous ferons connaître.

La foire de St.-Lazare, dont il s'agit surtout ici, a éprouvé des vicissitudes, des interruptions qui ne l'ont pourtant pas empêchée d'arriver jusqu'à nous, depuis plus de trois siècles qu'elle a été instituée. Il y a long-temps que sa durée est de quinze jours et voici un état comparatif de cette foire depuis 1821 jusques en 1837 inclusivement.

Les emplacemens de la foire ont été adjugés :

En 1821 au prix de	F. 7,255	» c.
22	7,125	»
23	7,055	»
24	8,161	»
25	9,169	»
26	10,640	90
27	10,897	97
28	10,030	95

En 1829 au prix de F.	9,531	95 c.
30	9,955	95
31	8,626	20
32	10,202	99
33	11,365	55
34	12,305	»
35	10,356	99
36	10,126	55
37	10,126	60

Il est évident, d'après cet état comparatif, que la foire de 1834 a du être la plus brillante. Il a été fait à la Société de statistique une annotation spéciale sur cette foire. Jugeant de l'avenir par le passé, on crut pouvoir annoncer de nouveaux progrès pour les années précédentes. S'ils ne se sont pas entièrement réalisés, du moins la foire s'est soutenue au point où elle s'était élevée.

En 1835, 1836 et 1837, la mise à prix a été de 10,000 fr. chaque année, et l'adjudication moindre à la vérité qu'en 1834; mais le nombre des barraques ou échoppes, qui fut en 1833 de 124 et en 1834 de 132, s'est soutenu à peu près à ce dernier chiffre, sans compter les diverses tables des étalagistes et marchands sous de simples tentes.

La somme des marchandises vendues pendant la foire de 1836, s'éleve de 200,000 à 220,000 fr. Dans ce cas la ville percevrait, d'une manière indirecte, sur les affaires faites, environ 5 p. %.

Nous devons faire remarquer que la foire de St.-Lazare, qui eut sans doute présenté une nouvelle augmentation, en 1837, n'a pu, à cause du choléra, qui a sévi cette année à Marseille, avoir lieu à l'époque ordinaire, près d'un tiers de la population ayant alors quitté la ville. Renvoyée par cela même au 1er octobre, elle a été tenue effectivement à cette époque, avant que tous les fuyards fussent rentrés et, privée, d'ailleurs, des nombreux étrangers qu'elle attire

ordinairement dans nos murs, elle a eu une vente bien inférieure à celle des années précédentes. Le nombre des barraques s'étant élevé à peine à la moitié de celui en 1836, les résultats devaient être dans les mêmes proportions. Aussi, l'adjudicataire de cette foire s'est vu forcé, d'abord de réclamer la résiliation de son bail, à cause de l'impossibilité aux marchands forains de tenir la foire à l'époque ordinaire, et ensuite de demander une indemnité, le bail n'ayant pû être résilié. Le prix de l'adjudication s'élevait à la somme de 10,000 fr. 60 c. L'administration a eu égard à la juste réclamation de l'adjudicataire.

La foire de 1837 ne saurait, dans aucun cas, entrer en comparaison avec celles des autres années.

Ce serait à tort que l'on soutiendrait que la foire de St.-Lazare est une foire pour les enfans, par la seule raison que la plus grande partie des objets qu'on y débite sont de pures fantaisies. Ceux d'utilité n'en sont pas exclus. D'ailleurs les étrangers qu'elle attire dans notre ville sont assez nombreux; elle est la source de beaucoup de transactions commerciales, et elle imprime un mouvement tout particulier aux affaires.

Les objets mis en vente sont généralement des objets de librairies, merceries, bijouteries, quincailleries, coutelleries, cartonnage, mousselines, toileries, broderies, taillanderies, etc. On y voit des joujoux de tout genre, des poupées, etc.; il y a des casquettes, rubans, pastillages, instrumens d'optique, plumes métalliques, coffres et malles, des objets de fayence, d'autres en bois travaillés, venus d'Allemagne, des graines de fleurs, etc.

L'influence de la foire de St.-Lazare sur l'industrie et le commerce n'est pas bornée à l'époque où elle se tient; un grand nombre de personnes sont occupées pendant toute l'année à la fabrication des diverses marchandises qu'on y débite.

SECONDE PARTIE.

TABLETTES STATISTIQUES.—STATISTIQUE UNIVERSELLE.

Comme nous avons destiné un assez grand nombre de pages à la première partie de la 4e livraison, la seconde partie ne saurait être aussi étendue que celle des livraisons précédentes, et nous ne saurions mieux faire sans doute que de la composer tout entière d'un article très important de statistique générale, que notre Société doit à l'un de ses membres actifs.

De la situation financière de l'Europe; discours lu à la Société de statistique de Marseille, par M. Joseph Loubon, *membre actif de la Société.*

Il est dans chaque siècle une pensée dominante à laquelle toutes les autres sont, en quelque sorte, asservies. Son influence s'étend sur tous les projets, sur toutes les conceptions. Telle une planète brillante retient autour d'elle, par une attraction irrésistible, des satellites nombreux, telle la pensée qui dirige chaque époque, enveloppe de ses prestiges toutes les intelligences : rien ne peut échapper à son empire.

En l'année 1095, un ancien militaire, devenu moine, conçoit le désir d'enlever aux Musulmans la possession de la Palestine, afin d'honorer sans obstacle les lieux consacrés par le séjour du Sauveur du monde. Il excite par ses prédications, le zèle religieux des guerriers de son époque. Sa pensée pieuse appelant à elle, comme auxiliaire, la passion des conquêtes, double sa puissance et devient bientôt la pensée du siècle. Un enthousiasme général s'em-

pare de tous les esprits. Son influence est si grande que des seigneurs suzerains, qui ne recevaient naguère de lois que de leurs caprices, sont enchaînés, sont subjugués à tel point, qu'ils échangent sans hésiter, leurs vastes domaines contre un vain désir de gloire, contre des espérances incertaines et peut-être mensongères.

Heureuse influence toutefois, puisqu'elle a si fortement contribué en France à affranchir les communes, à jeter les bases de leur liberté.

Je ne déroulerai pas le tableau de cette série de pensées dominantes, je dirai presque de manies, qui dans chaque siècle ont dirigé tous les esprits. Je n'appelerai votre attention que sur notre époque.

Ce siècle est sans contredit le siècle de la finance; elle seule a plus de pouvoir qu'un souverain, plus de puissance que plusieurs souverains réunis. Par la création universelle des fonds publics, elle dispose en Europe du crédit des états. Elle peut dicter à son gré ou la paix ou la guerre, en accordant ou refusant aux divers gouvernemens sa confiance et son appui.

Je ne chercherai point à décider, s'il est heureux ou fâcheux pour la génération qui va nous suivre, que la finance ait un pouvoir aussi grand; que la richesse soit entourée de tant d'hommages. Mon dessein se borne aujourd'hui à examiner avec vous, Messieurs, si la crise financière prévue par un savant écrivain, M. Frédéric FAYOT, est imminente, si l'état de choses existant ne la repousse pas. Si par cet examen je suis assez heureux pour amener dans vos esprits la conviction que cette crise financière n'est pas probable, j'aurai répondu à l'article du *Temps*, reproduit dans le *Sémaphore* du 19 octobre 1836, et je croirai avoir fait un acte utile, en dissipant les craintes de crise commerciale qui pourraient s'être répandues.

L'auteur de l'article sur la situation financière de l'Europe,

indique la quotité des sommes dues par les grands états de cette partie du monde ; il en porte la masse à 37 milliards de francs. Il y joint la valeur approximative des actions et des billets de banques, des actions industrielles de tout genre, et de tout le papier de commerce en circulation, qu'il suppose être de 20 milliards.

Il suppute ensuite le montant du numéraire existant en Europe, qui n'aguère, de 5,155,000,000, serait, d'après lui, réduit aujourd'hui à 4 milliards, et il est frappé de la disproportion de ce numéraire avec la masse de valeurs de crédit en circulation. Il ne croit pas que 4 milliards de numéraire soient suffisans pour soutenir la circulation de 57 milliards de valeurs de crédit.

Partant d'une base aussi peu certaine, aussi problématique, il voit avec effroi tomber, disparaître ou s'éteindre les fonds espagnols, et donnant à leur valeur nominale une valeur réelle et intégrale, il suppose que par leur chute ils pourront produire une perte de 4 milliards.

S'exagérant ensuite la hausse du prix de l'escompte, il voit dans cette hausse, une preuve de l'approche d'une crise.

Nous allons successivement discuter ces divers points.

La masse du numéraire, en Europe, n'était-elle que de 5 milliards? Est-elle aujourd'hui réduite à 4 milliards ?

Ce sont là de ces questions dont il faut demander la solution à la statistique ; c'est par elle que je vais répondre.

J'examinerai ensuite si 4 milliards ne sont pas suffisans pour soutenir la masse de valeurs en circulation.

Afin de reconnaître si le montant du numéraire existant en Europe est bien tel qu'on le suppose, nous devons rechercher qu'elle est l'importance de celui qui circule en France.

J'ouvre les archives monétaires ; j'y découvre qu'il a été frappé depuis Napoléon jusques à la fin de 1835, pour

une somme de (1) F. 4,057,476,935.

Je ne mentionnerai pas les anciennes monnaies, dont la plupart doivent avoir disparu par la refonte, dont le produit est compris dans le chiffre ci-dessus ; mais on doit compter la masse d'écus de 5 fr. frappés avant Napoléon, et les pièces de 1 f. 50 c. et de 75 c., qui n'ont pas été retirées de la circulation.

Posons donc le chiffre connu de...... F.	4,057,476,935
Joignons à cette somme : 1° les écus de 5 f. frappés de 1795 à 1803, au type de l'Hercule............................	106,237,255
2° Les pièces de 30 sous s'élevant à...	16,887,786
3° Les pièces de 15 sous à..........	6,985,530
Et nous aurons un total de......(2). F.	4,187,587,506

Pour déterminer quelle partie de cette masse de numéraire, il doit être resté en France, il est indispensable de comparer les tableaux d'exportation et d'importation d'espèces. En puisant dans les déclarations faites à la douane, l'on aura les documens les plus authentiques qui puissent être obtenus. Ces déclarations, m'objectera-t-on, ne sont pas complètes. Le droit à payer est cependant bien minime, et il est à croire que la généralité des exportateurs se soumet à l'obligation qui leur est imposée, de déclarer le

(1) Au type impérial..................... F.	1,415,854,495
Au type de Louis XVIII.............. ...	1,004,163,169
Idem de Charles X....................	685,430,240
Idem de Louis-Philippe Ier, jusques à fin décembre 1835..........................	952,029,031
	4,057,476,935

(2) Je me suis assuré de l'exactitude de ce calcul auprès de M. Huguet, commissaire du Roi près la monnaie de Marseille, qui possède des notes officielles très-détaillées sur cette fabrication.

montant réel de la somme exportée ; la différence provenant des non-déclarations est certainement peu importante.

Je remarque dans les états de la douane, qu'il a été exporté de France, en numéraire ou lingots, depuis 1819 jusques à 1834 inclusivement, une somme de ... F. 1,420,274,121

Mais d'autre part, j'y trouve que les importations de numéraire et lingots, pendant la même période de temps, se sont élevées à la somme importante de...... 2,774,139,379

	Exportations.	Importations.
1819	F. 93,396,232	87,657,995
1820	80,742,053	109,872,796
1821	176,694,083	126,311,000
1822	56,468,974	185,961,273
1823	106,498,106	200,531,428
1824	83,191,840	244,282,108
1825	134,648,066	251,424,068
1826	174,642,151	173,477,053
1827	31,471,931	68,869,018
1828	28,571,564	208,101,075
1829	58,574,580	148,475,581
1830	59,597,474	220,947,754
1831	27,666,193	223,429,069
1832	110,878,999	133,174,809
1833	99,945,131	199,506,830
1834	97,286,744	192,117,522
	1,420,274,121	2,774,139,379

Ce qui me donne un excédant d'importation de numéraire en France, de F. 1,353,865,258 pendant le cours de ces seize années.

Je ne signalerai pas les exportations pour Alger, bien que ce qui est relatif à cette colonie ne soit pas compris dans les tableaux ci-dessus. La dépense annuelle d'Alger peut bien être de 25 à 30 millions ; mais cette dépense ne

peut produire qu'une exportation annuelle d'espèces de 10 millions, la plus grande partie des fournitures pour l'armée étant payée en France. Cette exportation pour les six années, se compense à peu près avec l'importation d'espèces en France, qui eut lieu lors de la conquête d'Alger.

Les états de la douane pour l'année 1835, n'étant pas encore publiés, je ne puis mentionner la quotité d'exportation et d'importation de numéraire de cette dernière année. S'il fallait calculer d'après la moyenne de ces seize années, il y aurait excédant d'importation.

Mais je suppose, si l'on veut, que pour cette dernière année, la somme de F. 32,000,008 que l'on indique être sortie de France, depuis un an pour l'Amérique, jointe à F. 60,000,000 pour notre quotité d'exportation pour l'Espagne, n'ait pas été amplement compensée par les importations, et que cette somme de F. 92,000,000 soit pour la France une déperdition d'espèces qu'il faudra alors déduire des F. 1,353,885,258 d'excédant d'importation; il restera toujours un excédant d'importation de F. 1,261,865,258.

Pour connaître la masse de numéraire existant en France, il faudra joindre aux.........F. 4,187,587,506 fabriqués,
Cet excédant d'importation de 1,261,865,258

Et il sera reconnu qu'il y a aujourd'hui en France, une masse de numéraire s'élèvant à...... 5,449,452,764

En adoptant pour les autres pays le chiffre présenté par l'auteur de l'article, de.......... 2,955,000,000

Nous aurons au 31 décembre 1835, un total de............F. 8,404,452,764

Ces calculs sont positifs : ils ont pour base les faits accomplis. D'après les données les plus certaines il paraît donc qu'il existe en Europe aujourd'hui, environ 8 milliards 404 millions de numéraire. Eh, comment cela ne serait-il

pas ainsi? Déjà, en 1804, d'après HUMBOLDT, le produit des mines de l'Amérique s'était élevé au-dessus de 30 milliards. L'Europe ne doit-elle pas posséder au-delà du quart de cette somme?

Toutefois, je veux admettre que le luxe généralement répandu ait fait convertir en objets d'orfévrerie une partie de ce numéraire; la valeur de cette conversion en objets de luxe, ira-t-elle au-delà de 400 millions? Pourrait-on supposer qu'elle atteignit l'excédant de 3 milliards, que présente notre calcul sur la somme en numéraire de F. 5,155,000,000, que l'on assurait exister naguère? Il ne serait pas rationnel de se livrer à une telle hypothèse; mais faudrait-il se déterminer à faire cette large concession, l'on constaterait toujours alors qu'il y a aujourd'hui au-delà de 5 milliards.

Nous irons plus loin encore. Oublions un moment que nous avons prouvé que le numéraire existant actuellement en Europe, devait s'élever à 8 milliards environ. Supposons qu'il est réellement réduit à 4 milliards.

Cette somme sera certainement suffisante pour servir d'agent de la circulation; il ne faut pas au-delà de 4 milliards pour soutenir l'existence de 57 milliards de valeurs de crédit.

En effet, analysons ces 57 milliards et nous verrons diminuer, s'éteindre et s'évanouir toute leur importance. Tel un nuage épais se dissipe devant l'éclat de la lumière du soleil, telle cette dette effrayante s'effacera devant les ressources immenses des divers états de l'Europe.

37 milliards d'abord, se composent des incriptions de rente.

Peut-on assimiler ces créances à des créances exigibles, remboursables? Non certainement. Il suffit qu'un gouvernement ait les moyens de payer exactement les intérêts de la dette publique, pour que son crédit soit assuré, pour

que son existence financière soit à l'abri de toute atteinte. Le seul point sur le quel doit se porter notre attention est donc l'examen des ressources de ces divers gouvernemens, afin de reconnaître s'ils peuvent payer les intérêts de leur dette. Ces ressources sont, en général, évidemment au-dessus des charges des divers états de l'Europe. Un seul est à cet égard dans une position difficile. Tous les autres, sans exception, voient leur prospérité s'accroître d'année en année ; comment alors concevoir des craintes ?

S'il est vrai que ce siècle est le siècle de la finance ; que dans son intérêt, elle a eu la puissance magique de maintenir la paix lorsque tant de causes pouvaient amener la guerre, comment n'aurait elle pas aujourd'hui le pouvoir de soutenir, par la seule force du crédit, le mouvement de 37 milliards de fonds publics, dans le quel se trouve engagée la majeure partie de ses capitaux.

Mais nous objectera-t-on, cette puissance du crédit et cette sorte de fascination qui l'accompagne, pourront elles aller jusques à empêcher la chute des fonds espagnols? et si leur empire ne s'étend pas jusques là, la perte de 4 milliards produite par cette chute, doit nécessairement amener une crise, puisqu'en 1825, un milliard fut suffisant pour la produire.

Je veux admettre que le défaut de payement des intérêts de la dette espagnole soit suivi de l'anéantissement total de cette dette. La perte effective qui en résulterait pour les créanciers ne serait pas de 4 milliards. La généralité des porteurs a acheté ces rentes actives à 45 ou 40 ; et les passives à 14 ou 15, ce qui fait une commune de 30 à peu près ; ce ne serait donc que 1,200,000,000 qui auraient pu être employés à l'achat primitif par les propriétaires actuels. Ce capital est d'ailleurs disséminé en un nombre infini de possesseurs, et la perte qui pourrait résulter de la chute totale de ces fonds étrangers, si toutefois cette

chute allait jusques à l'anéantissement de la dette, ce qui est peu probable, cette perte, dis-je, quoique très fâcheuse, ne produirait pas de commotion financière, ne pourrait occasionner de crise.

Si la chute des fonds espagnols ne peut occasionner de crise, puisera-t-on quelques idées de crainte, dans la circulation des actions et des billets de banque, dans celle des actions industrielles et dans la circulation du papier du commerce.

Pour ce qui est rélatif aux banques, il est si unanimement reconnu que les opérations auxquelles elles se livrent, ne présentent aucune chance, que leurs actions sont toutes en faveur.

Les billets de banque, qui servent à augmenter la masse du numéraire par leur circulation, reposant sur des valeurs réelles et de toute solidité, leur existence ne peut être que salutaire au commerce et leur circulation n'est entourée d'aucun danger.

Les actions industrielles offrent, il est vrai, des chances de bénéfices et de pertes. Mais il suffit que l'on mette de la mesure dans les sommes que l'on y consacre : et certes ce n'est pas la France que l'on accusera d'être trop hasardeuse en ce genre.

Pour la circulation du papier de commerce, il ne peut y avoir de discrédit et par suite de danger, que lorsque les affaires sont mauvaises. Elles sont, au contraire, prospères partout ; c'est même à cet état de prospérité que l'on doit attribuer la hausse presque générale du prix de l'escompte. Il y a, au reste, exagération dans les détails de cette hausse présentés par l'auteur de l'article. Cette éxagération est évidente dans le cours de l'escompte à Marseille, indiqué comme étant à 6 ½ %, tandis qu'il n'a jamais été au-dessus de 5 ½ ; elle se reproduit sur Lyon, à l'époque où l'on signalait le prix comme étant de 6 à 7 %, il y était de 3 ½ à 3 ¾ % l'an.

Toutefois, il faut en convenir, le prix de l'intérêt sur toutes les places, est depuis quelque temps plus élevé qu'il n'était autrefois. Mais cette hausse d'escompte est un vrai signe de l'accroissement du commerce et de l'industrie, c'est l'indice certain de la prospérité. Lorsque le commerce est dans l'inaction et que conséquemment il ne fait pas de bénéfice, les capitaux abondent, restent sans emploi, et sont livrés à un cours très bas; mais lorsque des opérations de commerce, d'industrie, de finance emploient utilement les capitaux; que les bénéfices accompagnent tous les travaux auxquels on se livre, le commerçant, l'industriel, le manufacturier n'hésitent pas à payer un intérêt plus élevé, puisque le produit de leurs travaux dépasse de beaucoup l'intérêt qu'ils sont appelés à payer.

Résumant donc toute notre pensée, nous poserons en principe que la hausse du prix de l'intérêt, lorsqu'elle n'est pas précédée d'une crise, est un signe de prospérité et que nous ne devons pas nous effrayer de la hausse actuelle de l'escompte; car elle ne dévance jamais une crise; elle peut seulement l'accompagner, après avoir été précédée elle même par une baisse considérable dans le cours.

Nous terminerons en rappelant que la vraie richesse ne réside point dans le numéraire, mais dans l'emploi utile des capitaux productifs; que conséquemment il ne faut pas examiner s'il y a plus ou moins de numéraire en circulation, mais si les opérations de commerce et d'industrie sont bien conçues, si elles sont heureuses. Si ces opérations sont toutes productives, et s'il est reconnu que l'aisance devient générale, que la richesse du pays s'accroît progressivement; quelle que soit la masse de numéraire en circulation, il n'y a point de crise commerciale possible.

TROISIÈME PARTIE.

EXTRAIT DES SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE, PENDANT LE QUATRIÈME TRIMESTRE DE 1837.

Séance du 5 Octobre 1837,

En l'absence de M. le président, M. LOUBON, vice-président, occupe le fauteuil.

Le procès-verbal de la séance du 7 septembre est lu et adopté sans réclamation.

Correspondance et ouvrages présentés. — Lettre de M. le Maire de Marseille, qui adresse une série de questions relatives aux semailles en 1837. (*Commission d'Agriculture.*)

Circulaire de M. le Ministre des travaux publics, de l'agriculture et du commerce, pour nous informer que, dans la vue de subvenir aux dépenses extraordinaires qu'ont entraînées les derniers troubles, le congrès de Venezuela a augmenté de 10 p. °/₀ les droits d'importation sur les marchandises étrangères, et soumis, en outre, les produits du pays à un droit additionnel d'exportation. M. le Ministre a joint à sa circulaire une traduction de la loi qui, le 13 mars 1837, a été promulguée à cet effet et à laquelle se trouve annexé, comme complément, un tableau des droits existant à la sortie de Vénezuela, tels qu'ils résultent des dernières modifications.

M. de MAISONNEUVE fait hommage d'un grand ouvrage imprimé, ayant pour titre : *Tableau général du commerce de la France avec ses colonies et les puissances étran-*

gères, pendant l'année 1836 (*Rapporteur :* M. SAINT-FERRÉOL.)

M. de MAISONNEUVE communique ensuite le mouvement des navires au port de Marseille, pendant le mois de septembre 1837.

M. RICARD dépose aussi sur le bureau un tableau journalier des mouvemens du port de Marseille, pendant le même mois, tableau dressé d'après les relevés de M. le capitaine du port.

Rapport.—M. BARTHELEMY, au nom de la commission d'agriculture, donne lecture de celui-ci: «M. le Maire a fait l'honneur à la Société de statistique de lui demander, par sa lettre du 18 septembre dernier, la solution des questions suivantes: 1° quelle a été la multiplication des semailles en 1837 ?

« 2° Quel a été le produit par hectare pour la même année ?

« 3° Quel est le poids moyen d'un hectolitre de chaque espèce de grains de la récolte de 1837 ?

« La commission d'agriculture, dans son dernier rapport adressé à l'administration municipale, a répondu d'une manière implicite, aux deux premières questions, en indiquant approximativement la diminution des produits récoltés cette année. Toutefois, elle vient fournir, à ce sujet, quelques notions plus précises.

« La troisième question demeurera insoluble, au grand regret de la commission, car les causes qui paralysérent sa bonne volonté, en 1835 comme en 1836, subsistent tout de même aujourd'hui, c'est-à-dire, qu'aucune épreuve n'a encore été faite par la boulangerie pour constater le poids moyen d'un hectolitre de chaque espèce de grains de la nouvelle récolte.

« 1re *Question :* D'après les contre-temps éprouvés par les céréales, aux époques de la floraison et de la maturité, la multiplication a éprouvé une réduction, comparativement

aux produits obtenus en 1835, d'un peu moins d'un cinquième.

« On peut l'établir ainsi qu'il suit :

1837 Blé, multiplication de 5 à 7
Orge et seigle.... de 6 à 8

1835 Blé, multiplication de 6 à 8
Orge et seigle..... de 7 à 9

« 2e *Question :* Ce produit par hectare a été approximativement dans les proportions suivantes :

1837	Froment.........	8 h°
	Seigle...........	15 h°
	Orge............	7 h°
1835	Froment.........	10 h°
	Seigle...........	18 h°
	Orge............	9 h°

Ce rapport a été adopté dans tout son contenu, et copie en a été transmise au magistrat qui l'a demandé.

Candidats au titre de membre actif. — MM. Abadie, Beuf et P.-M. Roux proposent pour le titre de membre actif, M. Feautrier, secrétaire du comité communal d'instruction primaire, à Marseille, et M. Jules Bonnet, propriétaire, membre du comice agricole d'Aubagne, résidant à Marseille.

M. Fouque, avocat dans cette ville, est aussi proposé pour le titre de membre actif, par MM. Abadie, Decroze et P.-M. Roux.

Ces propositions sont prises en considération aux termes du réglement.

La Société s'occupe ensuite de divers objets d'administration intérieure, particulièrement de la mise en ordre des ouvrages que contient la bibliothèque, sur l'état de laquelle M. le conservateur est invité à faire incessamment un rapport.

Séance du 9 Novembre 1837.

PRÉSIDENCE DE M. DIEUSET.

Lecture et adoption du procès verbal de la séance du 5 octobre.

Correspondance et ouvrages présentés. — Lettre de M. Décollet, membre correspondant, chef du bureau de vente à la direction de la monnaie de Paris, qui annonce avoir soldé M. Caqué, à qui la société devait le montant de la gravure des médailles qu'elle a fait frapper. (Il est décidé de répondre à M. Décollet qu'il peut tirer desuite sur le trésorier de la compagnie pour la somme dont il s'agit, et de le remercier d'en avoir fait l'avance.)

Lettre de M. Fallot de Broignard, membre de la Société, à Alger, qui, blessé et retenu au lit pendant longtemps, par suite d'un accident, se trouve aujourd'hui en voie de guérison et promet de s'occuper, dès que sa santé le lui permettra, de plusieurs travaux statistiques pour notre Société. Il demande en même temps, pour M. le comte de Montvallon, secrétaire perpétuel de l'Académie d'Aix, le titre de membre correspondant. M. P.-M. Roux fait remarquer qu'une proposition à cet égard a été faite par lui dans l'une des précédentes séances, et qu'elle a été prise en considération.

Lettre de M. Fouque, avocat, à Marseille, avec envoi du premier volume de ses *Fastes sur la Provence*, à l'appui de sa candidature pour le titre de membre actif, et avec promesse de nous offrir deux autres volumes qui doivent compléter cet ouvrage, dès qu'ils auront paru (*Commissaires :* MM. Audouard, Bouis et Monfray).

Lettre de M. Decroze qui, n'ayant pu se rendre aujourd'hui à la Société de statistique, donne l'assurance qu'à la réunion prochaine, il lui sera permis de faire la lecture du

travail statistique, dont il a été chargé, sur la justice criminelle du département des Bouches-du-Rhône.

Lettre de M. Pellicot qui, devant s'absenter de Marseille pour long-temps, exprime le regret de ne pouvoir continuer d'appartenir à la Société comme membre actif et demande à être porté sur la liste des membres correspondans. Adopté.

Lettre de M. Delavau qui fait présenter à la Société, comme un hommage de sa part, un nouvel exemplaire (il en avait déjà donné un) du plan topographique de Marseille, en quatre feuilles.

M. Feautrier, secrétaire du comité communal d'instruction primaire, candidat au titre de membre actif, fait parvenir une notice sur les salles d'asile, pour la première enfance, à Marseille. (*Commissaires* : MM. Decroze, Girard et Matheron.)

M. Taxil, d.-m., membre correspondant à Toulon, fait l'envoi d'une brochure intitulée : *Note sur l'emploi de la pâte calcio potassique vulgairement nommée caustique de Vienne* (in-8° de 9 pages).

Sont ensuite déposés sur le bureau par M. le secrétaire 1° le n° 11 du journal intitulé : le *Panorama de Londres*, etc.

2° Une brochure in-4°, ayant pour, titre : *Institut orthopédique de la Muette, pour le traitement des difformités de la taille et des membres chez les personnes des deux sexes, dirigé par* M. le D. Jules Guérin, *à Passy près le Bois-de-Boulogne.*

La correspondance étant épuisée, l'ordre du jour appelle plusieurs propositions et communications importantes concernant l'administration intérieure de la compagnie. On agite ensuite la question de savoir si la Société aura, ou non, une séance publique en 1837. Mais, considérant qu'il y a analogie entre les circonstances difficiles qui ne permirent pas de réunion solennelle, en 1835, et les circonstances

qui se sont présentées en 1837, il est délibéré de tenir la prochaine séance publique dans le courant de l'année 1838.

Séance du 7 décembre 1837.

En l'absence de M. le président, M. Loubon, vice-président, occupe le fauteuil.

Le procès-verbal de la séance du 9 novembre est lu et adopté sans réclamation.

Correspondance et ouvrages présentés.—Lettre sous la date du 30 octobre, adressée d'Alger, par Mme la comtesse de Damrémont et sa famille, pour faire part à la Société de statistique de Marseille, de la perte qu'elles ont faite en la personne de M. Charles-Marie Denys, comte de Damrémont, pair de France, lieutenant-général, gouverneur-général des possessions françaises dans le nord de l'Afrique, tué sous les murs de Constantine, le 12 octobre dernier.

M. P.-M. Roux annonce que peu de jours après la réception de cette lettre, notre conseil d'administration ayant su que Mme de Damrémont était arrivée au lazaret de Marseille, s'est empressé de lui écrire pour lui exprimer combien la Société de statistique avait été affligée d'une perte si cruelle. Dans sa réponse faite à M. le président, Mme la comtesse de Damrémont s'est montrée fort sensible aux marques d'intérêt qu'elle recevait de la Société de statistique dont son époux était membre honoraire et à laquelle il avait souvent témoigné autant d'estime que d'affection.

M. le secrétaire parle d'autres pertes douloureuses : il dit que M. Sémérie, procureur général, membre honoraire, MM. Fabre de Cotignac et Pellicot, membres correspondans, sont décédés. Il ajoute que celui-ci a cessé d'être il y a peu de jours, et que la société eût assisté en corps à ses obsèques, bien qu'elle se soit imposée de ne remplir ce

devoir qu'au décès d'un membre actif ou honoraire. Mais depuis plus d'un mois que M. Pellicot l'avait informée de son départ de Marseille, elle était loin de le croire encore dans cette ville. D'ailleurs, la maladie à laquelle il a succombé a été de si courte durée, qu'on l'a apprise en même temps que la mort qui en a été la suite et alors qu'il était impossible, par défaut de temps, de réunir les membres de la compagnie.

M. P.-M. Roux donne encore une nouvelle bien triste, surtout pour les amis de l'agriculture : « Pierre Jauffret, dit-il, simple cultivateur devenu l'un de nos agriculteurs les plus célèbres, est mort à Bordeaux, le 5 novembre dernier ; il était agé de 61 ans. Il avait commencé fort jeune à cultiver la terre, s'était aperçu des soins que, dans son pays principalement, elle réclamait et notamment du besoin de la rendre productive par plus d'engrais qu'on n'en avait, et par des engrais d'une qualité supérieure. Mais comment parvenir à se procurer ce puissant auxiliaire des ressources de la nature ? Un grand génie, un esprit d'observation, beaucoup de zèle, des expériences longues et réitérées étaient indispensables pour arriver à la solution de ce problème. Pierre Jauffret possédait ceux là et se livra à celles-ci pendant plus de vingt ans, avec une persévérance qui ne fait pas le moins d'honneur à son caractère. Mais aussi, de tant travaux, il est resulté une méthode de faire des engrais sans bestiaux, avec une grande économie et en 12 jours. Je ne retracerai pas ici tout ce qui a été publié sur l'excellence de ces engrais, tout ce que vous en avez dit vous même lorsque, en témoignage de votre satisfaction pour l'éminent service rendu par Pierre Jauffret à sa patrie, vous lui décernates l'une de vos premières médailles d'honneur. Nous aurons l'occasion de revenir sur une méthode qui a placé son auteur modeste, si digne de nos regrets, parmi les bienfaiteurs de l'humanité. »

M. le ministre du commerce adresse à la société : 1° une circulaire sur une loi de douanes, pour la république orientale de l'Uruguay ; loi promulguée à Monte-Video, le 13 juin dernier ; 2° le n° de septembre 1837 des *Extraits d'Avis divers*.

La société reçoit aussi les ouvrages suivans : une brochure intitulée : *Le système continental et les Anglais* (in 8° de 43 pages. Paris 1837.) par M. MILLENET, membre correspondant. (*Rapporteur :* M. SAINT-FERRÉOL).

Une brochure ayant pour titre : *Visite dans quelques prisons de France, en mai et juin* 1836 *et réflexions sur quelques points tendant à la réforme et à l'amélioration des prisons en général*, (in 8° de 56 pages. Paris 1837) ; par Adrien PICOT (*Rapporteur :* M. AUDOUARD).

Une brochure avec ce titre : *Relation du choléra-morbus dans l'Hôtel-Dieu de Marseille, pendant l'été de* 1837 ; par J.-P.-E. COSTE, D. M. P. (in-8° de 48 pages, Marseille, 1837).

Un numéro du journal de Paris contenant une notice sur M. JAUFFRET d'Aix.

Les numéro d'octobre et de novembre 1837, du *Journal des travaux de la Société française de statistique universelle*.

Une notice historique sur la ville de Laon, par Eugène PARINGAULT, membre de plusieurs sociétés littéraires (in-8° de 16 pages. Paris).

Un poème in-8° de 36 pages, publié à Marseille par M. VICHY DE SCORGIANO, et ayant pour sujet : *La prise de Constantine par les Français*.

M. P.-M. ROUX, aprés avoir déposé tous ces ouvrages sur le bureau, communique le résultat d'une demande de la Société de statistique, adressée par son président et son secrétaire, au conseil municipal, pour faire porter à 1,200 fr. la somme de 900 fr. qu'il lui alloue chaque année. M. P.-M.

Roux dit que cette nouvelle allocation a été accordée, le conseil municipal étant bien persuadé de l'importance des services rendus par la Société de statistique.

Documens statistiques. — M. de Maisonneuve fait connaître le mouvement des navires, en octobre 1837 et l'état sommaire des produits de la principalité de cette ville pendant le même mois, par comparaison avec ceux d'octobre de l'année 1836.

Rapports. — M. Delavau en lit un sur de *Nouvelles* (1) *recherches faites sur la Corse,* par M. Robiquet, membre correspondant, et relatives aux crimes ou délits les plus contraires au progrès de la civilisation, commis dans l'île pendant les cinq années 1832 - 1836. L'accroissement de la prospérité de la Corse étant d'un grand intérêt pour le commerce de Marseille, M. Robiquet a pensé que son travail pourrait intéresser aussi sous ce rapport notre Société de statistique.

M. Delavau a démontré facilement l'excellence de ce travail remarquable sous bien des points de vue, mais surtout en ce qu'il nous apprend que le nombre des homicides, qui avait été en croissant de 1832 à 1834, a été au contraire en diminuant de 1834 à 1836 et que cette amélioration semble devoir se continuer en 1837.

M. Monfray aîné fait un rapport sur *Les Fastes de la Provence ancienne et moderne* de M. Claude Fouque, avocat. Ce rapport ne roule que sur le premier volume de cet intéressant ouvrage non encore achevé. L'auteur remonte à 780 ans avant l'ère chrétienne; il arrive ainsi à l'érection du royaume d'Arles en 879, puis il trace

(1) Voyez, à la page 251 de ce tome, le rapport de M. Delavau sur l'important ouvrage publié par M. Robiquet, sous ce titre : *Recherches Historiques et statistiques sur la Corse,* ouvrage qui se trouve à Marseille, chez Mme. veuve Camoin, libraire.

le tableau des souverains de Provence depuis Boson jusqu'à Bérenger II et jusqu'à la guerre des Baux, au commencement du XIIme siècle. M. le rapporteur parle de cette publication comme d'un monument historique qui ne peut que nous intéresser, et soutient, avec la commission dont il a été l'organe, la proposition d'admettre M. Fouque au nombre des membres actifs.

M. Girard donne lecture d'un rapport, fait au nom d'une commission, concernant un travail complet de statistique sur les salles d'asile pour la première enfance, établies à Marseille. Ce travail, présenté par M. Feautrier, est analysé par M. le rapporteur qui en fait ressortir toute l'importance et conclut à ce que l'auteur, qui comme bon statisticien, peut rendre de grands services à la société, soit reçu membre actif.

Un rapport relatif à la proposition d'admission en qualité de membre actif, de M. Huguet, commissaire du Roi près la monnaie de Marseille, est lu ensuite, au nom d'une commission spéciale, par M. Loubon qui donne une analyse succincte du travail présenté par le candidat, c'est-à-dire, d'un tableau historique et statistique de la fabrication des pièces décimales d'argent et d'or, qui a eu lieu à l'hôtel des monnaies de Marseille, depuis l'arrêté des consuls du 9 germinal an IX jusques en l'année 1837 : on voit que cette fabrication a été de 86,857,963 fr.

« Ce travail de M. Huguet, dit M. le rapporteur, n'est qu'un avant-coureur des travaux précieux dont il enrichira notre société, et la commission convaincue de l'avantage que nous aurons à retirer de l'adjonction d'un fonctionnaire aussi recommandable, a voté pour son admission ».

M. Monfray prend de nouveau la parole pour faire un rapport sur un *Aperçu critique des théories sur les idées et les facultés humaines*, par M. Périer de Lyon. Il s'agit d'une thèse inaugurale, assez volumineuse, que M.

le rapporteur a examinée dans les moindres détails, ce qui l'a obligé de faire un long, mais un excellent rapport dont la société a entendu la lecture avec intérêt. Toutefois, comme l'ouvrage qui en a été l'objet n'est point essentiellement statistique, et que, d'ailleurs, il présente des considérations religieuses sur lesquelles la compagnie, par son réglement, s'est interdite tout espèce de discussion, on est généralement d'avis de demander à M. Périer un autre tribut pour l'obtention du titre de membre correspondant qu'il ambitionne.

M. P.-M. Roux fait un rapport verbal très avantageux sur les titres et divers ouvrages de M. le comte de Montvallon, secrétaire perpétuel de l'académie des belles-lettres, sciences, d'Aix, etc.; ainsi que de M. Jacquemin, pharmacien, etc., à Arles, proposés, l'un et l'autre, pour le titre de membre correspondant. M. le rapporteur fait sentir combien l'élection de ces deux candidats doit être utile à la société.

Réception de plusieurs membres : honoraire, actifs, et correspondans. — L'ordre du jour amène en dernier lieu le scrutin de plusieurs candidats. Toutefois, avant d'y procéder, on élit, par acclamation, comme membre honoraire, M. le vicomte Tiburce Sebastiani, pair de France, lieutenant-général, commandant la 8me division militaire.

On passe ensuite au scrutin de MM. Huguet, Fouque et Feautrier qui, ayant réuni l'unanimité des suffrages, sont proclamés membres actifs de la société.

Enfin, sont nommés membres correspondans, par voie de scrutin et à l'unanimité, M. le Comte de Montvallon, à Aix et M. Jacquemin, à Arles, membres de plusieurs sociétés savantes.

Séance du 21 décembre 1837.

PRÉSIDENCE DE M. DIEUSET.

Le procès-verbal de la séance du 7 courant est lu par M. le secrétaire et adopté sans réclamation.

Correspondance et ouvrages présentés. — Lettre de M. Huguet, commissaire du Roi près la monnaie de Marseille, qui remercie la société du titre de membre actif qu'elle lui a décerné, et qui, ajoute-t-il, tient à honneur de remplir les engagemens que ce titre impose.

Lettre de M. Feautrier, secrétaire du comité communal d'instruction primaire, à Marseille, qui, également flatté du titre de membre actif que la société lui a accordé, répond qu'il tâchera de la seconder dans ses utiles travaux.

M. le secrétaire annonce avoir reçu pour le concours ouvert par la société, un mémoire qui a été enregistré sous le n° 1; il dépose ensuite sur le bureau :

1° une circulaire, sous le n° 39, de M. le ministre des travaux publics, de l'agriculture et du commerce, ayant pour objet de nous adresser la traduction d'un nouveau réglement de douane, mis en vigueur à Rio-Janeiro, au commencement de l'année 1837.

2° Les n^os de septembre, octobre et novembre 1837, volume 7 du *Journal des travaux de l'Académie de l'Industrie Française.*

3° Le n° 24 du *Journal des Avranches.*

4° Le n° 178 de *l'Ami des champs*, journal d'agriculture, de botanique, de littérature, etc.

5° Le mouvement des navires au port de Marseille, en novembre 1837, et l'état sommaire des produits de la principalité de cette ville, pendant le même mois. Documens transmis à la société par M. de Maisonneuve.

Election des fonctionnaires de la société. — L'ordre du

jour est, conformément aux statuts de la société, le renouvellement de son conseil d'administration.

M. Dieuset rappelle à l'assemblée, qu'à l'exception du président, qui ne peut être réélu et du secrétaire qui est perpétuel, tous les fonctionnaires sortant sont rééligibles; qu'il y a donc lieu de nommer un nouveau président, un vice-président, un vice-secrétaire, trois annotateurs, un conservateur et un trésorier.

On passe au scrutin pour l'élection successive de chacun de ces membres du conseil, et il en résulte : que M. Loubon est proclamé président de la Société de statistique, pendant l'année 1838; que M. de Maisonneuve est porté à la vice-présidence; que les fonctions de vice-secrétaire sont confiées à M. Barthelemy; que M. Peragallo est confirmé annotateur de la première classe; que M. Abadie est nommé annotateur de la seconde, et M. Gimon, annotateur de la troisième; que M. Ricard continuera de remplir les fonctions de conservateur-bibliothécaire, et que la place de trésorier est dévolue à M. Beuf.

N'y ayant plus rien à l'ordre du jour, et personne ne réclamant la parole, M. le président lève la séance.

TABLEAU DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE

DE MARSEILLE,

Au 31 Décembre 1837.

La Société de statistique de Marseille se compose de membres honoraires, de membres actifs et de membres correspondans. Elle a, en outre, un Conseil d'administration composé de tous les fonctionnaires, pris parmi les membres actifs.

En 1837, les membres de ce Conseil ont été MM. DIEUSET, ❄, Président; LOUBON, Vice-Président; P.-M. ROUX, Secrétaire perpétuel; MONFRAY, Vice-Secrétaire; AUDOUARD, BARTHELEMY et PÉRAGALLO, Annotateurs; RICARD, Conservateur; BEUF, Trésorier.

Conseil d'Administration pour l'année 1838.

MM. LOUBON, Président; de MAISONNEUVE, ❄, Vice-Président; P.-M. ROUX, Secrétaire perpétuel; BARTHELEMY, Vice-Secrétaire; PÉRAGALLO, Annotateur de la première classe; ABADIE, Annotateur de la deuxième classe; GIMON, Annotateur de la troisième classe; RICARD, Conservateur; BEUF, Trésorier.

MEMBRES HONORAIRES.

S. A. R. le Duc D'ORLÉANS, Président d'honneur.

26 *Avril* 1827.

MM. ROSTAND (Alexis), O. ❋, ex-Président de la chambre de commerce de Marseille, etc., rue Paradis, n° 95.

3 *Mai* 1827.

Le Marquis de MONTGRAND, O. ❋, Président de l'Académie royale des sciences, belles lettres et arts de Marseille, etc., à St.-Menet.

REGUIS, ❋, Président du Tribunal civil de première instance de Marseille, Membre de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de la même ville, etc., rue Chemin neuf de la Magdelaine, n° 46.

7 *Juin* 1827.

AUBERT, Directeur du Musée et Membre de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Marseille, boulevard des Parisiens, n° 60.

JAUFFRET, Secrétaire perpétuel de l'Académie royale des sciences, etc. de Marseille, (classe de littérature et des beaux arts), Bibliothècaire de cette ville, Correspondant de l'Académie des sciences, d'Agriculture, etc., d'Aix, boulevard du Musée.

LAUTARD, ❋, Docteur en médecine, Secrétaire perpétuel de l'Académie royale des sciences, etc., de Marseille (classe des sciences), Directeur de l'école secondaire de médecine de cette ville, Membre du jury médical, etc., rue Grignan, n° 16.

24 *Janvier* 1828.

DE MAZENOD (Charles-Fortuné), Evêque de Marseille, Membre honoraire de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts, et de la Société royale de médecine de Marseille, à l'évêché.

2 *Novembre* 1830.

MM. Le Baron DUPIN (CHARLES), C. ❋, Membre de la Chambre des Députés et de l'Institut royal de France, etc., rue de l'Université, n° 10, à Paris.

5 *Mai* 1831.

REYNARD, ❋, Député du département des Bouches du-Rhône, etc., île des allées de Meilhan, n° 7.

13 *Mai* 1831.

S. A. R. LE PRINCE DE JOINVILLE.

4 *Août* 1831.

THOMAS, O. ❋, Conseiller d'Etat, Membre de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Marseille, etc., à Paris.

19 *Décembre* 1833.

MAX. CONSOLAT, O. ❋, Maire de Marseille, cours Bonaparte, n° 29.

9 *Janvier* 1834.

MIGNET, ❋, Conseiller d'Etat, Directeur-Archiviste des affaires étrangères, etc., à Paris.

25 *Mars* 1834.

TOULOUZAN (NICOLAS) Professeur d'histoire ancienne au Collège royal de Marseille, Membre de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de cette ville, des Sociétés asiatiques de Paris et de Calcuta, de la Société française de statistique universelle, rue des Minimes, n° 9. (*Membre honoraire en* 1827, *devenu membre actif, redevenu membre honoraire.*)

4 Septembre 1834.

MM. César MOREAU de Marseille, ❋, Fondateur et Directeur de la Société française de statistique universelle, et de l'Académie de l'industrie française, Membre d'un très grand nombre d'autres sociétés savantes, etc., place Vendôme n° 12, à Paris. (*nommé membre correspondant en* 1830, *devenu membre honoraire*).

4 Décembre 1834.

LAURENCE (Jn.), ❋, Membre de la chambre des députés, etc., à Paris.

LEPASQUIER, ❋, Préfet du Jura, à Lons-le-Saulnier.

Le Baron TREZEL, ❋, Maréchal-de-Camp, chef d'état major général de l'armée d'Afrique.

Le Baron de St.-JOSEPH, ❋, Maréchal-de-Camp.

8 Septembre 1836.

De la COSTE, O.❋, Conseiller d'Etat, Préfet du département des Bouches-du-Rhône, etc., à l'hôtel de la Préfecture.

MERY (Louis), Archiviste de la Mairie de Marseille, Inspecteur des monumens historiques de Provence, Membre correspondant de la Société des sciences, belles-lettres et arts du département du Var, etc., etc., boulevard Mérentier, n° 4. (*Fondateur, devenu membre honoraire*).

7 Décembre 1837.

SEBASTIANI (Vicomte Tiburce), O. ❋, Pair de France, Lieutenant-Général, commandant la 8me division militaire, rue de l'Armeny, n° 19.

MEMBRES ACTIFS.

Fondateurs (1).

MM. ACHARD (JOSEPH-FRANÇOIS), Imprimeur, Sous-Bibliothécaire de la ville de Marseille, Membre correspondant de la Société française de statistique universelle, et de la Société des sciences physiques, chimiques et arts agricoles et industriels de Paris, boulevard du Musée, n° 26.

BEUF (JEAN-BAPTISTE-FRANÇOIS ALBAN), Commis au bureau de la garantie des matières d'or et d'argent, rue Saint-Ferréol, 44.

5 *Avril* 1827.

AUDOUARD (ANTOINE-JOSEPH), Maître de Pension, Membre de plusieurs Sociétés savantes, rue du Petit St.-Giniez, n° 2.

AUZIERE (JEAN-ANTOINE-MATHURIN), ancien avocat, rue Chateau-Redon, n° 31.

GIMON (JOSEPH-JEAN-BAPTISTE-MARIUS), Homme de lettres, Employé de la Mairie de Marseille et Arbitre de commerce, rue Curiol, 78.

GUIAUD (JACQUES-ETIENNE-MARIE), Docteur en Médecine, Médecin de l'hospice des aliénés de Marseille, Membre titulaire de la Société royale de médecine de la même ville, Correspondant de l'Académie royale de médecine de Paris, etc., boulevard du Musée, n° 5.

(1) Dès la seconde séance, tenue le 15 mars 1827, la liste des fondateurs, au nombre de quatorze, a été close. Depuis cette époque, la plupart d'entre eux ont quitté Marseille, ou cessé de faire partie de la Société.

19 *Avril* 1827.

MM. NEGREL-FERAUD (François) chef de division des finances et de travaux publics à la Préfecture des Bouches-du-Rhône, Membre de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Marseille, etc., rue Nau, n° 9.

26 *Avril* 1827.

GASSIER (Hyacinthe-Veran-Hipolyte) Docteur en médecine, membre titulaire de la Société royale de médecine de Marseille, etc., boulevard du Musée, n° 12.

ROUX (Pierre-Martin), Docteur en médecine, Médecin de l'Intendance Sanitaire, ancien Secrétaire général et ex-Président de la Société royale de médecine, Administrateur-Secrétaire de la Société de bienfaisance, et Membre du Comité communal d'instruction primaire de Marseille, Membre honoraire des Sociétés de médecine de New-York et de Philadelphie, Membre correspondant des Académies royales de médecine de Paris, de Cadix, de Naples et de Barcelone, des sociétés médicales de Lyon, de Montpellier, de Toulouse, de Tours, d'Evreux, de Stockolm, de la Nouvelle-Orléans, etc., de l'Académie pontanienne, de celles des sciences, arts et belles-lettres d'Aix, de Toulon, de Blois, d'Anvers, de l'Académie de l'Industrie française, de la Société française de statistique universelle, etc., rue des Petits-Pères, n° 11.

24 *Juillet* 1827.

DUNOYER (Charles), ✻, avocat, Secrétaire général de la Préfecture du département des Bouches-du-Rhône, vice-Président de l'Athénée royal de Marseille, etc., rue de l'Armeny, n° 10.

MM. OLIVE (GASPARD), Naturaliste, rue des Petits-Pères, n° 61.

SAINT-FERRÉOL (JEAN-LOUIS-JOSEPH), Liquidateur des douanes, rue Reinard, n° 44.

24 *Janvier* 1828.

BOUIS (JEAN-JACQUES) premier Substitut du Procureur du Roi, à Marseille, etc., rue des Princes, n° 20.

5 *Février* 1829.

MONFRAY (JOSEPH-MARIE-FRANÇOIS-SIMON), Avocat, Secrétaire de l'ex-Société d'instruction et de l'ex-Société d'émulation de la ville d'Aix, rue de la Prison, n° 17.

5 *Mai* 1831.

DE VILLENEUVE (HIPPOLYTE-BENOÎT), ❋, Ingénieur des mines, Membre de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Marseille, des Sociétés Polytechnique, d'industrie, etc., de Paris, rue Breteuil, n° 43.

11 *Juillet* 1831.

MATHERON (PHILIPPE-PIERRE-EMILE), Ingénieur civil, Membre de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Marseille, etc., rue Martin, n° 3.

6 *Octobre* 1831.

RICARD (JOSEPH-CESAR-PAUL), Archiviste de la Préfecture du département des Bouches-du-Rhône, boulevard Chave, n° 54.

2 *Mai* 1833.

GIRARD (JULES-JOSEPH), Docteur en médecine, Médecin-Adjoint de l'Hôtel-Dieu, Membre titulaire de la Société royale de médecine, et du Comité communal d'instruction primaire de Marseille, de la Société anatomique de Paris, etc., rue de la Darce, n° 17.

3 *Juillet* 1834.

MM. BARTHELEMY (Christophe-Jérome) Conservateur du Muséum d'histoire naturelle de Marseille, Membre correspondant de l'Institut historique, de la Société entomologique de France, et de la Société des sciences et arts de la ville de Douai, boulevard du Musée, n° 29.

7 *Août* 1834.

DELAVAU (Louis-Martin), Ingénieur en chef du cadastre du département des Bouches-du-Rhône, boulevard du Muy, n° 45.

COSTE (Pascal), Architecte et Professeur à l'Ecole gratuite de dessin, Membre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille, rue de Rome, n° 37.

2 *Octobre* 1834.

ABADIE (Pierre), horloger-mécanicien, Secrétaire de l'Athénée royal de Marseille, quai du Port.

DIEUSET (Jacques-Jean-Baptiste), ✠, Directeur des contributions directes, Membre de la Société d'agriculture d'Ajaccio, etc., rue Paradis, n° 40.

PERAGALLO (Pierre-Blaise-Marie), Officier d'administration de la marine, chargé du service des fonds, revues, colonies, approvisionnemens, et contentieux de l'Administration; Secrétaire de la commission administrative du pilotage, rue Dragon, n° 74.

4 *Décembre* 1834.

LOUBON (Joseph-François-Laurent), Régent de la Banque, Adjoint de la mairie et Président du Comité communal d'instruction primaire de Marseille, boulevard du Musée, n° 7 a.

18 *Décembre* 1834.

MM. BARSOTTI (T) ci-devant Maître de Chapelle de S. M. la Reine d'Etrurie, infante d'Espagne, Directeur de l'école spéciale gratuite de musique et de chant de la ville de Marseille, rue d'Aubagne, n° 45.

CHANUEL (Jean-Baptiste), orfèvre, etc., rue des Dominicaines, n° 26.

5 *Novembre* 1835.

DUCROS (Christophe-Fortuné), Docteur en médecine, rue Vacon, n° 27.

3 *Mars* 1836.

D'EBELING (Alexandre), Conseiller de Cour au service de S. M. l'Empereur de Russie, Commandeur de l'ordre de St.-Stanislas, Chevalier des ordres de St.-Valdimir et de Ste.-Anne, Consul-général de Russie, rue Breteuil, n° 31 a.

FALLOT (Frédéric-Philippe-Gustave), Chef du bureau des livres à la Banque de Marseille et Chancelier du Consulat de Suède, etc., rue Silvabelle, n° 39.

4 *Août* 1836.

ALLAIRE (Nicolas-Alexis), ✠, Directeur des contributions indirectes, Membre de plusieurs Sociétés d'agriculture, etc., place de Rome, n° 8.

BRUNEL (Réné Armand), ✠, Directeur de l'enregistrement et des domaines du département des Bouches-du-Rhône, Membre de la Société française de statistique universelle, etc., rue Grignan, n° 6.

MAGNIER de MAISONNEUVE (Marie-Maximilien), ✠, Directeur des douanes, rue Mazade, n° 28.

6 *Octobre* 1836.

MM. JACQUES (Louis), ✻, Chevalier de l'ordre royal de Gustave Wasa de Suède, Chef du service de la marine royale à Marseille, Membre de diverses Sociétés savantes et agricoles, rue Fortia, n°s 12 et 14.

DECROZE (Joseph), Avocat, rue Canonge, n° 7.

3 *Novembre* 1836.

AUTRAN (Paul), Négociant, Membre du Conseil municipal et de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille, etc., rue Venture, n° 23.

22 *Décembre* 1836.

FAURE-DURIF (Marie-François-Theodore), Préposé en Chef de l'Octroi de Marseille, rue Sénac, n° 36.

7 *Décembre* 1837.

FEAUTRIER (Jean), Sous-Bibliothécaire de la ville de Marseille et Secrétaire du Comité communal d'instruction primaire, au local de la Bibliothèque.

FOUQUE d'ARLES (Claude), Avocat, ex-Membre de l'Université royale, Correspondant de l'Institut historique, rue de la Prison, n° 15.

HUGUET (Simon-Théodore), Commissaire du Roi près la Monnaie de Marseille, à l'Hôtel des Monnaie, rue des Convalescens, n° 19.

MEMBRES CORRESPONDANS.

31 *Mai* 1827.

MM. JULLIEN de Paris, ✻, Directeur de la *Revue Encyclopédique*, Membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris.

14 *Juin* 1827.

MM. BOSQ (LOUIS-CHARLES), Naturaliste, et son frère BOSQ (PAUL-JACQUES), Antiquaire, l'un et l'autre Membres correspondans des Académies des sciences de Marseille, d'Aix et de Toulon, à Auriol.

24 *Juillet* 1827.

PIERQUIN DE GEMBLOUX, Docteur en médecine, Inspecteur de l'université de France, Membre d'un grand nombre de Sociétés savantes, nationales et étrangères, à Grenoble.

TAXIL, Docteur en médecine, Chirurgien en chef des hospices civils de Toulon, Professeur d'accouchement et Membre de plusieurs Sociétés savantes, à Toulon.

TRASTOUR, O ✠, Docteur en médecine, Chirurgien en chef de l'hôpital militaire de Toulon, Membre de plusieurs Sociétés savantes, etc., à Toulon.

2 *Août* 1827.

LIGNON, Pharmacien, à Tarascon.

20 *Décembre* 1827.

LAROCHE, Docteur en médecine, Membre titulaire de la Société de médecine de Philadelphie, Correspondant des Sociétés de médecine de Marseille, Lyon, etc., à Philadelphie.

24 *Janvier* 1828.

CHERVIN (N.), ✠, Docteur en médecine, Membre titulaire de l'Académie royale de médecine et Correspondant d'un très grand nombre d'autres corps savans, etc., à Paris.

DECELLES (ALBERT), Propriétaire, à Hyères.

17 *Février* 1828.

QUINQUIN, Notaire royal, à Avignon.

10 *Avril* 1828.

MM. SUEUR MERLIN (J.-S.), Sous-Chef de division, chargé de la topographie et de la statistique de l'Administration des douanes, à Paris.

1er *Mai* 1828.

JOUINE (A.-B. Etienne), Avocat et Avoué près le Tribunal de première instance, etc., à Digne.

REINAUD, Employé au cabinet des manuscrits orientaux de la Bibliothèque du Roi, Membre du conseil de la Société asiatique de Paris, Correspondant de celle de la Grande-Bretagne et d'Irlande, etc., à Paris.

1er *Juillet* 1828.

ABRAHAM de Copenhague, Littérateur danois, à Paris.

BALBI (Adrien), ancien Professeur de physique, Auteur de plusieurs ouvrages très estimés de statistique, etc., à Venise.

D'ASFELD, Auteur des *Mémoires sur M. le duc de* Richelieu, à Paris.

REIFFEMBERG (Frédéric-Auguste-Ferdinand-Thomas Baron de), Chevalier de l'ordre de St.-Jean de Jérusalem, Membre de plusieurs Sociétés savantes, ex-Professeur de philosophie à l'Université de Louvain, à Liège.

TAILLANDIER, Avocat à la Cour de cassation, etc., à Paris.

7 *Août* 1828.

BARBAROUX, Procureur-général, à l'île Bourbon.

FARNAUD (Pierre-Antoine), ✠, Licencié en droit, Secrétaire-général de préfecture en retraite, Membre du Conseil-général des Hautes-Alpes, Administrateur de l'Hospice, du Bureau de bienfaisance, de la Commission charitable des prisons, Directeur de la pépinière départementale, etc., etc., à Gap.

6 *Novembre* 1828.

MM. RIFAUD (J.-J.), ✻, Homme-de-lettres, Membre de la Société française de statistique universelle et de l'Académie de l'industrie agricole, manufacturière et commerciale, etc., à Paris.

18 *Décembre* 1828.

ATTENOUX (Auguste), Négociant, à Salon.

DECOLLET, Chef du bureau de vente, à la Direction de la monnaie et des médailles, à Paris.

5 *Février* 1829.

FLOUR de St.-GENIS, ✻, Sous-Inspecteur des douanes, à Bone (Afrique).

4 *Mai* 1829.

DEFABER, Conseiller-d'État de l'Empire de Russie, à Paris.

5 *Juin* 1829.

ROUARD (Etienne-Ambroise-Benoit), Avocat, Membre de l'Académie des sciences, etc., et Bibliothécaire de la ville d'Aix, à Aix.

20 *Décembre* 1829.

Le Comte PASTORET (Amédée), G. ✻, Conseiller d'État, etc., à Paris.

4 *Février* 1830.

PRÉAUX, O ✻, Lieutenant-Colonel d'artillerie de la marine, Directeur du parc d'artillerie, etc., à Rochefort.

4 *Mars* 1830.

DE CLINCHAMP (Victor), Professeur en activité des élèves de la marine, au port de Toulon.

QUILLET, Membre de l'Académie royale des sciences, à Bruxelles.

MM. VIGAROSI, ✠, Maire de Mirepoix, Membre de plusieurs Académies, à Mirepoix.

1er *Avril* 1830.

DE LA BOUISSE ROCHEFORT, Membre de l'Académie des sciences de Marseille et de plusieurs autres Sociétés savantes, à Castelnaudary.

1er *Juillet* 1830.

D'ARTTEY, Sous-Préfet, à Ste.-Menehould (Marne).
LECHEVALIER, Professeur de physique, à Paris.

12 *Décembre* 1830.

ABADIE (Théodore), Professeur de belles-lettres, à Toulouse.

31 *Mars* 1831.

L'Abbé BOUSQUET, Principal du collège de Tulles, (Corrèze). (*Nommé membre actif, en* 1829, *devenu membre correspondant*).

CLAPIER, Avocat et Avoué, à Toulon. (*Nommé membre actif, en* 1827, *devenu membre correspondant.*

PHARAON (J.), Professeur de langue arabe, etc., à Alger. (*Nommé membre actif, en* 1827, *devenu membre correspondant*).

ROUX (Alexandre), Propriétaire, à Arles. (*Membre actif, en* 1827, *devenu membre correspondant*).

5 *Mai* 1831.

MALO (Charles), Homme-de-Lettres, Directeur de la *France littéraire*, à Paris.

11 *Juillet* 1831.

DE CHRISTOL (Jules), Docteur ès-sciences, Professeur de géologie, Secrétaire de la Société d'histoire naturelle de Montpellier, à Montpellier.

4 *Août* 1831.

MM. AUDOUIN DE GERONVAL (MAURICE-ERNEST), Homme-de-Lettres, Membre de la Société française de statistique universelle, de l'Académie de l'industrie agricole, manufacturière et commerciale, et de plusieurs autres Sociétés savantes, à Paris.

LARRÈGUY, ✱, Préfet du département de la Charente, à Angoulême.

5 *Octobre* 1831.

DE BLOSSEVILLE (ERNEST), Ancien Conseiller de préfecture du département de Seine-et-Oise, à Amfreville la campagne, près le Neuf-Bourg (Eure).

3 *Novembre* 1831.

SAINTE CROIX (FELIX-RENOUARD, Marquis de), ✱, Homme-de-Lettres, ancien Officier de cavalerie, Membre de plusieurs Sociétés savantes; à Paris.

DESMICHELS, ✱, Recteur de l'Académie d'Aix.

FAMIN (CÉSAR), ex-chancelier du Consulat-général de France dans le royaume des Deux-Siciles, Membre de la Société française de statistique universelle, etc., à Paris.

JORRY, ✱, Adjudant-Général, Membre de la Société française de statistique universelle, de celle des méthodes d'enseignement, et de plusieurs Sociétés philantropiques, à Paris.

5 *Avril* 1832.

PENOT (ACHILLE), Professeur de chimie, à Mulhouse.

3 *Mai* 1832.

DELORT (Baron), C. ✱, Lieutenant-Général, Aide-de-Camp du Roi, Chevalier de la couronne de fer d'Autriche, Membre de la Chambre des Députés, de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Marseille, de la Société d'émulation du Jura, etc., à Paris.

6 *Septembre* 1832.

MM. BARBAROUX, Juge de paix, Président du Comice agricole d'Aubagne, etc., à Aubagne. (*Fondateur, devenu membre correspondant*).

PORTE (J.), Greffier audiencier près la Cour royale d'Aix, Membre de l'Académie des sciences de la même ville et de la Société philarmonique de Caen, etc., à Aix.

4 *Octobre* 1832.

LEVRAT-PERROTON, Docteur en médecine, Médecin de l'Hospice des antiquailles, Membre correspondant de la Société royale de médecine de Marseille et de plusieurs autres Sociétés savantes, à Lyon.

6 *Décembre* 1832.

MAGLIARI (Pierre), Secrétaire perpétuel de l'Académie royale de médecine de Naples, et Membre de plusieurs autres corps savans, à Naples.

7 *Février* 1833.

DE SAMUEL CAGNAZZI (Luc), Archidiacre, Membre de plusieurs Académies, à Naples.

PETRONI (Richard), Abbé et Statisticien, chargé par le gouvernement de Naples de la direction du récensement, etc., à Naples.

29 *Août* 1833.

BURAT GURGY (Edmond), Employé de l'Administration des postes, à Paris. (*Nommé membre actif, en* 1831, *devenu membre correspondant*).

19 *Décembre* 1833.

DEÇORMIS, Docteur en médecine, Membre de plusieurs Sociétés médicales, à Cotignac.

15 *Mai* 1834.

MM. LAURENS (A), Chef de division de la préfecture du Doubs, Membre des Académies des sciences et belles-lettres de Dijon, de Rouen; de la Société d'émulation du Jura, Secrétaire de celle d'agriculture, etc., du Doubs, Correspondant de la Société française de statistique universelle, à Besançon.

3 *Juillet* 1834.

BLONDEL (Auguste), Officier de gendarmerie, etc., à Ville-Franche, (Aveyron).

COMMIER (Auguste), Ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Ajaccio (Corse).

7 *Août* 1834.

BOUCHER DE PERTHES, Directeur des douanes, Président de la Société d'émulation, à Abbeville.

BOYER DE FONS COLOMBES, Naturaliste, Membre de l'Académie d'Aix, et de plusieurs autres corps savans, à Aix.

JAUFFRET fils, Membre du Conseil-général du département des Bouches-du-Rhône, etc., à Aix.

MAGLOIRE NAYRAL, Juge de Paix, Membre de plusieurs Sociétés académiques, à Castres.

MILLENET, Littérateur, etc., à Naples.

QUENIN (D.-J.) Docteur en médecine, Juge de Paix, Membre du Conseil-général du département des Bouches-du-Rhône et de plusieurs Sociétés savantes, à Orgon.

4 *Septembre* 1834.

LAGARDE (Jules), Avocat, Avoué près la Cour royale de Paris, Collaborateur-actionnaire de la *France littéraire*, et l'un des rédacteurs de la *Gazette des Tribunaux*, etc., à Paris.

2 *Octobre* 1834.

MM. CARPEGNA (Comte PH. de), ✻, Lieutenant-Colonel d'artillerie, Directeur du dépôt central de l'artillerie, etc., à Paris.

6 *Novembre* 1834.

DEVERNON, Directeur des Postes, Membre de la Société française de statistique universelle, etc., à Valence.

REGNOLI (GEORGES), Docteur en médecine, Correspondant des Académies de médecine de Paris et de Naples, des Sociétés médicales de Lyon, de Florence, de Livourne, etc., et Professeur de clinique chirurgicale à l'Université de Pise.

SOUMET (ALEXANDRE), Directeur de la bibliothèque royale de Compiègne, Membre de l'Institut et de plusieurs autres corps savans, à Paris.

4 *Décembre* 1834.

ARNAUD, ✻, Colonel du 65me régiment de ligne, à Nancy.

MEL Aîné, Trésorier de la marine, à Agde.

PIRONDI (SYRUS), Docteur en médecine, Membre de la Société royale de médecine de Marseille, etc., à Marseille.

ROUX (JEAN-NOEL), Docteur en médecine, Correspondant de l'Académie royale de médecine de Paris, Titulaire de la Société de médecine de Marseille et Membre des Sociétés médicales de Lyon, Bordeaux, etc., à Marseille.

WILD, Mécanicien, premier adjoint de la Mairie, à Montbeliard (Doubs).

14 *Avril* 1835.

HOEFFT, Docteur en Médecine, Médecin botaniste, à Moscou.

4 *Juin* 1835.

MM. VILLERME (L.-R.), ✻, Docteur en Médecine, Membre de l'Institut, de l'Académie royale de médecine et d'un grand nombre d'autres corps savans, à Paris.

DELANOU (Jules), Géologue, à Nontroi (Dordogne).

ROBIQUET (F.), Ancien Ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, etc., à Rennes (Ile-et-Vilaine).

20 *Juin* 1835.

CHANTERAC (Louis-Charles-Hippolite-Edouard, La Cropte de), ex-ingénieur géomètre du Cadastre, et Chef du bureau militaire de Marseille. (*Nommé membre actif, en* 1834, *devenu membre correspondant*).

2 *Juillet* 1835.

COMBES (Anacharsis), Avocat, à Castres (Tarn).

DUVERNOY, Employé à la recherche des manuscrits historiques des archives de Besançon, Membre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de cette ville, Correspondant de la Société royale des antiquaires de France, etc. à Montbéliard.

FALLOT (S.-F.) Avocat, à Montbéliard.

FILHOL, Docteur en médecine, à Ste.-Tulles.

OUSTALET, Docteur en médecine, à Montbéliard.

VIGNE (Pierre), ✻, Docteur en médecine, Médecin ordinaire d'armées, Médecin titulaire de l'hôpital militaire de Phalsbourg (Meurthe).

1er *Octobre* 1885.

PARTOUNEAUX, ex-sous-préfet, à Paris. (*Nommé membre actif, en* 1834, *devenu membre correspondant.*)

8 *Octobre* 1835.

MM. DUCASSE, Docteur en chirurgie, Professeur de l'école de médecine, et Secrétaire-général de la Société de médecine de Toulouse, Membre correspondant de l'Académie royale de médecine de Paris, des Sociétés médicales de Lyon, Bordeaux, Tours, etc., à Toulouse.

MONTFALCON, ✠, Docteur en médecine, Membre d'un grand nombre d'Académies médicales et littéraires, à Lyon.

PASSERINI, Naturaliste, à Florence.

THOMPSON (Alexandre), de Cambridge, Docteur en médecine, Membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris.

TRAVERSAT (Marc-Bernard-Isidore), Docteur en Médecine, décoré de l'ordre militaire de Pologne, etc., à Paris.

5 *Novembre* 1835.

PISSIN-SICARD, Instituteur des sourds-muets, à Aix.

17 *Décembre* 1835.

BEAUMONT (Felix), ✠, Maire de la ville d'Aubagne, Membre du Conseil-Général du département des Bouches-du-Rhône, etc., à Aubagne.

3 *Mars* 1836.

AUBERT Neveu, Docteur en médecine, à Toulon.

7 *Avril* 1836.

GAULARD, Professeur de physique, à Verdun.

MEREL (Charles-Jacques-François), Ancien-Instituteur, à Toulon.

2 *Juin* 1836.

MALLET (Edouard), Docteur en droit, l'un des rédacteurs de la *Bibliothèque universelle*, etc., à Genève.

MM. ROUMIEU (Cyprien), premier Substitut du procureur du Roi, au tribunal de première instance, etc., à Aix.

VANDERMAELEN (Ph.), Membre de plusieurs Académies, Fondateur et Directeur de l'établissement géographique de Bruxelles, etc., à Bruxelles.

7 *Juillet* 1836.

DELASAUSSAYE (L.), Secrétaire général de la Société des sciences de Blois, Membre de plusieurs autres Sociétés savantes, à Blois.

ROZET, Capitaine au corps royal des ingénieurs géographes, l'un des secrétaires de la Société géologique de France, à Paris.

6 *Octobre* 1836.

PASCAL, Docteur en médecine, Médecin de l'hôpital militaire de Metz, Membre de plusieurs Sociétés médicales, à Metz.

RANG, Officier supérieur de la Marine, à Alger.

ROUGÉ (Vicomte de), propriétaire, à Paris.

31 *Octobre* 1836.

DURAND DE MODURANGE, Membre de plusieurs Sociétés littéraires. (*Nommé membre actif, en* 1835, *devenu membre correspondant.*)

JULLIANY (Jules), ✠, Négociant, Membre de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Marseille, et de plusieurs autres Sociétés savantes, à Paris. (*Nommé membre actif, en* 1827, *devenu membre correspondant.*)

NATTE Fils, Courtier royal, Correspondant de la Société française de statistique universelle, et de l'Académie pontanienne, à Alger. (*Nommé membre actif, en* 1827, *devenu membre correspondant.*)

3 *Novembre* 1836.

MM. NANZIO (Ferdinand de), Directeur de l'école royale vétérinaire de Naples, Membre de plusieurs sociétés scientifiques et vétérinaires, à Naples.

PAPETI, de Marseille, peintre, etc., à Rome.

22 *Décembre* 1836.

BAUDENS (L.), O. ✱, Docteur en médecine, Chirurgien-major, Professeur d'anatomie et de chirurgie opératoire, Membre des Sociétés de médecine de Marseille, Lyon, Montpellier, etc., à Paris.

ULLOA (le Chevalier Pierre), Avocat, Juge du Tribunal civil, Membre de l'Académie pontanienne, de celle de Pise, et de presque toutes les Sociétés économiques du Royaume de Naples, à Avellino.

12 *Janvier* 1837.

DOUILLIER, Imprimeur-libraire, à Dijon.

BOUDIN (Jean-Christiern-Marc-François-Joseph), Docteur en médecine, Médecin militaire, Correspondant de la Société royale de médecine de Marseille, etc., à Alger.

15 *Juin* 1837.

SAUTTER (Jean-François), ✱, Pasteur de l'Eglise réformée, à Alger. (*Nommé membre actif, en* 1834, *devenu membre correspondant*).

11 *Mai* 1837.

DEL RE (Joseph), Statisticien, etc., à Naples.

3 *Juillet* 1837.

FARIOLI (Achille), Homme-de-Lettres, à Reggio-Modène.

10 *Août* 1837.

FALLOT DE BROIGNARD (Joseph-Constant), ✱, Capitaine d'état-major, Membre de plusieurs Sociétés savantes, à Alger. (*Nommé membre actif, en* 1827, *devenu membre correspondant*).

20 *Octobre* 1837.

MM. NATTE (CHARLES), avocat, à Alger. (*Fondateur, devenu membre correspondant*).

7 *Décembre* 1837.

JACQUEMIN (L), Pharmacien, Membre de plusieurs Sociétés savantes, à Arles.

MONTVALLON (LOUIS-HONORÉ-JOSEPH-HIPPOLYTE-HILARION-CASIMIR DE BARRIGUE Comte de), Secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix, membre d'un grand nombre d'autres Académies, à Aix.

Nota. Les avis relatifs aux erreurs par omissions, changemens de domicile, décès, etc., qu'on aurait à nous signaler dans le tableau des membres correspondans, seront reçus avec reconnaissance.

Pour pouvoir mettre de l'ordre dans la correspondance, et répondre promptement aux personnes qui auraient des réclamations ou des demandes à faire, la Société de statistique tient à ce qu'on s'adresse directement à son Secrétaire perpétuel, rue des Petits-Pères, n° 11.

AVIS.

La Société de statistique de Marseille attache assez de prix aux différens sujets de statistique morale pour qu'elle s'empresse de recueillir avec soin tous les détails essentiels sur les hommes qui, dans le département des Bouches-du-Rhône surtout, ont mérité par leurs vertus et leurs talens, de fixer les regards de la postérité. La Société fait un appel à quiconque pourrait l'aider dans ce travail ; elle a aussi depuis long-temps exprimé le désir de conserver dans ses archives les renseignemens relatifs à la biographie de ses membres ; elle a déjà réuni la plupart de ces renseignemens et il lui tarde d'en compléter la collection. En conséquence, elle prie les membres honoraires et correspondans qui ne lui ont point encore adressé les documens qui les concernent, de ne pas différer d'avantage. Chacun d'eux est invité à faire connaître : 1° *Ses nom et prénoms ;* 2° *son âge, le lieu de sa naissance et celui de sa résidence ;* 3° *son emploi ou sa profession et ses occupations habituelles ;* 4° *ses études préliminaires ;* 5° *quelles sont les langues mortes ou vivantes qui lui sont familières ;* 6° *les pays dans lesquels il a voyagé ;* 7° *les sciences et les beaux-arts qu'il cultive ;* 8° *les sociétés savantes ou d'utilité publique dont il est membre, et la date de l'admission dans chacune d'elles ;* 9° *les titres et époques des ouvrages publiés ;* 10° *s'il a obtenu des récompenses et de quelle nature ;* 11° *s'il a fait des découvertes ou des perfectionnemens ;* 12° *s'il s'est livré ou s'il se livre à l'enseignement public.*

TABLE.

Pag.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

ERRATA.

Pag. 128, lig. 9, au lieu de augmention, lisez augmentation.
— 195 — 9 — courir — recourir.

